
In Memory of
STEPHEN SPAULDING
1907 – 1925
CLASS of 1927
UNIVERSITY OF MICHIGAN

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
à Saint-Germain-en-Laye.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE,

PAR

JEAN DE MULLER,

Johannes von Müller

Robert Gloutz-Blozheim et J.-J. Hottinger,

TRADUITE DE L'ALLEMAND AVEC DES NOTES NOUVELLES
ET CONTINUÉE JUSQU'A NOS JOURS

PAR MM. CHARLES MONNARD
ET LOUIS VULLIEMIN.

TOME HUITIÈME. = Jean de Muller,

TRADUIT PAR M. MONNARD.



PARIS,
TH. BALLIMORE, ÉDITEUR,
17, rue de Tournon.

GENÈVE,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, LIBRAIRES,
Au haut de la Cité.

1840

PRÉFACE.

Charles-le-Téméraire et sa fin tragique, le bienheureux Nicolas de Flue, le bourgmestre Waldmann, la puissante énergie de la vieille Suisse ont été les sujets retracés pendant les orages qui, sous nos yeux, ont bouleversé le royaume de Frédéric-le-Grand. L'auteur se proposait de raconter, dans ce même tome, l'histoire de la Suisse jusqu'à l'entreprise d'Ulrich Zwingle; dans le suivant, les mouvemens de la réformation jusqu'à la mort de Jean Calvin, et enfin, dans un dernier, les temps de paisible administration et de prospérité croissante. Ce travail patriotique achevé, il aurait exposé ses vues sur l'histoire universelle, fruit des études de sa vie entière et de son expérience variée. Les événemens ont traversé ce plan; c'eût été trop de bonheur, sans doute, que de pouvoir l'exécuter; ou bien l'historien devait apprendre auparavant à mieux connaître le nouvel ordre du monde: la destinée assigne à chaque homme une vocation et des devoirs. Détourné ainsi momentanément du but de sa vie, l'auteur a résolu de soumettre encore ce fragment aux amis actuels de cet ouvrage ou à ceux qu'il peut acquérir.

Si des esprits mal faits ou envieux venaient à interpréter faussement une réflexion, un fait, sachez que, lorsque l'esprit s'élève à la dignité des fonctions de l'historien, les rapports personnels ou du moment disparaissent à ses yeux. Permis aux journaux d'accumuler les allusions; mais sur les tables de l'histoire, on ne doit graver que la vérité impérissable.

Du reste, chaque temps, chaque nation a sa propre lutte à soutenir. Ces grands caractères, tels qu'ils sont sortis du moyen-âge, étaient exaltés par l'orgueil; l'orgueil a précipité le bourgmestre Waldmann aussi bien que le duc Charles. Lors-

que la vie publique de l'Europe parut consolidée, on se laissa bercer par l'indifférence, et, dans son sommeil, le grand nombre oublia Dieu et la patrie. Le coup de tonnerre que nous venons d'entendre a réveillé le monde entier. Une subite terreur a mis à nu le fond de toutes les âmes. L'un se baisse, s'enfuit, abandonne la patrie ; l'autre, sans expérience du passé, étourdi par le présent, se laisse emporter aveuglément vers l'avenir ; mais d'autres encore, ramenés à leurs aïeux et à eux-mêmes, se tiennent prêts avec prudence, non sans courage, maîtres de leurs âmes, assurés de leur constance, tels qu'un grand général désire ses soldats, un peuple libre, ses citoyens. Voilà les hommes à qui je livre cette histoire.

JEAN DE MULLER.

Août 1807.

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE.

LIVRE CINQUIÈME.

CHAPITRE Ier.

LA GUERRE DE BOURGOGNE.

1. Marche du duc. — Préparatifs des Suisses. — Massacre nocturne d'Yverdun. — Arrivée de Charles. — Prise de Grandson. — On marche contre le duc. — Bataille de Grandson. — Butin (les diamans). — Conduite de Louis XI.
2. Nouveaux préparatifs. — Le duc à Lausanne. — Organisation militaire des Suisses. — Marche de Charles sur Morat. — Les Suisses. — Bubenberg. — Bataille de Morat. — Retraite.
3. La duchesse Yolande. — Conférence de Salins. — Diète de Fribourg. — Ambassade en France. — Campobasso. — Charles devant Nancy. — Les Confédérés s'avancent contre lui. — Bataille de Nancy. — Mort du duc.

[6 janvier 1476 — 6 janvier 1477.]

Dans les premiers jours de l'an 1476, Charles, duc de Bourgogne, passa en revue près de Nancy, ville conquise ainsi que toute la Lorraine, une armée de

trente mille hommes d'élite[1], bien équipée[2] et pourvue de tout avec luxe et en surabondance. Il résolut de la conduire par la Haute-Bourgogne et par le Jura, au-delà duquel il attendait des renforts. Il pensait qu'il lui serait alors facile de venger sur la Suisse le comte de Romont et ses propres offenses, comme aussi de se rendre maître de ces positions élevées et fortes et de ces peuples belliqueux. Ceux-ci lui donneraient une supériorité décidée non-seulement sur les villes coupables qui avaient mis à mort le bailli Hagenbach, mais encore sur les nombreux États de la Haute-Allemagne et de l'Italie, et même sur Louis XI, son plus grand ennemi. Cette pensée était si bien en harmonie avec la grandeur de ses projets qu'il dédaigna, comme une entreprise trop facile, de soumettre les provinces hypothéquées qui s'étaient soulevées contre lui [3]; il accusa de timidité Simon de Cléron et d'autres conseillers qui inclinaient à une médiation [4], et attribua les avertissemens du roi Louis de prendre garde aux Suisses [5], à l'envie que sa fortune excitait chez ce monar-

[1] Les meilleurs historiens des deux nations sont d'accord sur ce point; ceux qui portent l'armée à soixante ou quatre-vingt mille hommes, comprennent dans ce nombre les troupes auxiliaires mentionnées ci-dessous et celles de la Haute-Bourgogne. = La guerre de Bourgogne a été racontée par M. *de Barante* au commencement du t. XI. C. M.

[2] « Avec singulière curiosité. » *Gollut.*

[3] En effet, avec la Suisse il eût conquis tout le reste. *Gollut* croit qu'il ne voulut pas donner sujet à l'Empereur de mettre l'Allemagne en mouvement.

[4] « Qu'ils étaient gens timides, peu soigneux de son honneur. » Missive de *Berne à Zurich*, 3 janvier 1476.

[5] « De laisser ces pauvres gens de Suisse en paix avec qui il n'y avait rien à gagner. » *Paradin, Chron. de Bourg.* Le roi disait à ses propres serviteurs : Mon cousin ne sait pas avec quelles gens il a affaire et quelles verges il donne pour le fouetter lui-même. *Fugger.* Il lui déconseilla

que. Il est, en effet, incertain si le roi doutait de la constance ou de la fortune des Suisses, ou si, rassuré sur ce point, il voulait seulement engager le duc à risquer toutes ses forces à la fois. La contradiction affermit dans son opinion Charles tout bouillant de colère et de courage [6].

Il se mit en route le 14 janvier, et entra dans Besançon après huit jours de marche [7]. Là se trouva réunie la nombreuse et belle artillerie au moyen de laquelle il avait long-temps tenu en respect les villes des Pays-Bas, pris Liége et conquis la Lorraine; en tête, pour effrayer, étaient placés deux énormes canons [8]. A la suite de son armée on voyait la plus grande partie de sa cour, l'ancienne et célèbre magnificence de son père, royalement augmentée par lui-même, « grande bande de valets, marchands et filles de joyeux amour, *multitude* qui bruyait de loin, » rapporte la chronique; on eût dit d'une fête bacchique et non d'une lutte contre les héros de Sempach et de Laupen. Charles l'avait ordonné ainsi, parce qu'il attendait de la riche Italie un grand concours de princes et de militaires, et qu'après le châtiment des Suisses il comptait entreprendre une expédition peu dangereuse dans des pays méridionaux. A Besançon déjà il trouva Frédéric,

probablement cette entreprise parce qu'il savait que c'était l'engager à l'exécuter; Charles n'avait-il pas accordé toute sa confiance à Campobasso depuis que Louis XI lui avait révélé que c'était un traître? = Voy. sur les conseils donnés par le roi au duc *M. de Barante, ducs de Bourg.* X, 464, 465. C. M.

[6] « Ruminans corde illud Neptuni : Quos ego! » dit ironiquement *Albert de Bonstetten.*

[7] *Dunod, Hist. de la comté de Bourg.* t. III. Selon *May, Hist. milit. des Suisses,* au bout de onze jours. *May* n'indique jamais ses sources.

[8] Ils portaient les noms de Damviller et Selenquin. *Calmet, Lorr.*

prince de Tarente [9], fils de Ferdinand, roi de Naples, à la tête de quinze mille hommes; âgé de vingt-quatre ans, intelligent et brave, ce jeune prince brûlait de se montrer, par sa vaillance, digne de l'héritière de Bourgogne. Un grand nombre d'historiens ont écrit [10] que la Confédération, surprise et effrayée, avait envoyé deux députations pour demander la paix et une alliance, exclusive si le duc l'exigeait, et qu'on dit à cette occasion qu'il y avait plus d'or aux éperons et aux mors des chevaux bourguignons que dans toute la Suisse. Le duc, il est vrai, était plus riche en ornemens de ce genre qu'en argent comptant. L'excès de son luxe le força de s'emparer au profit de sa caisse militaire d'une somme considérable que depuis nombre d'années une repentance dévote avait déposée à Auxonne pour la croisade souvent promise contre les Turcs ou les Mamelouks; cet acte scandalisa [11]. Les dispositions des Suisses n'annonçaient aucune crainte.

Le bruit s'étant répandu que l'armée bourguignonne était en marche, le margrave Rodolphe de la maison de Baden, seigneur de Neuchâtel, apprit qu'elle traverserait le défilé fortifié près de la tour des Bayards, ainsi que son pays. Il fit venir sur-le-champ de Susenberg et de Rothelin cinq cents de ses sujets badois. Il se

[9] Frédéric s'y rencontra avant Charles; on lui avait adjoint Toulongeon de la Bastie. *Gollut.*

[10] Le fait paraît être puisé dans *Philippe de Comines*. Nous ne l'avons point trouvé dans les documens. Aurait-on transporté ici l'ambassade mentionnée ci-dessus, t. VII, p. 217? Comines écrit quelquefois de mémoire et sur des ouï-dire.

[11] *Gollut* entr'autres raconte ce fait, l'un de ceux auxquels on attribua les revers du duc. = D'après M. *de Barante* (X, 468) ce trésor provenait de *taxes* levées sur les sujets du duc pour les frais de cette sainte croisade. C. M.

rendit lui-même à Berne, où il exposa au Grand Conseil avec une vive émotion son inquiétude au sujet de ses fiefs bourguignons et de son fils Philippe, seigneur de Badenweiler, qui se trouvait auprès du duc; en même temps, il déclara sans détour son dévouement à une ville à laquelle l'unissait une alliance de combourgeoisie. Connaissant les Confédérés, il ne croyait pas au succès de leur ennemi. Après une courte délibération, les Bernois résolurent de commettre à la garde du château et de la ville de Neuchâtel un de leurs meilleurs officiers avec deux cents hommes de leurs propres troupes, autant de Soleurois et cent hommes du Margraviat, de placer les milices des bords du lac de Bienne dans le défilé menacé de la tour des Bayards, et de faire occuper par quatre cents soldats du Margraviat la langue de terre située entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne. Ils assurèrent le père de leur constante fidélité et permirent que le fils demeurât auprès du duc [12]. Ils écrivirent ensuite au chevalier Marquard de Stein, commandant de la garnison suisse de Montbelliard, de résister vigoureusement et de compter sur leur secours [13]; à la ville de Bâle, de le seconder [14]; aux Strasbourgeois et au comte Oswald de Thierstein, général de l'archiduc, de tenir de la cavalerie prête à tout événement. « Nous espérons, » disaient-ils gaiement dans leur missive, « ne pas lais-

[12] *Missive de Berne à leurs milices en campagne*, mercredi avant la fête de la chaire de St.-Pierre, 1476, dans *Stettler*, 239; compar. avec la *Chron. de Neuch.* L'homme d'État bernois qui décida était l'ancien avoyer Pétermann de Wabern. *Guillimann, Chron. Austr.* Msc. confirme ce fait.

[13] *Stettler*, 241.

[14] *Missive de Berne à Bâle*, jour de St.-Blaise.

» ser languir l'affaire [15]. » Déjà de petits détachemens de cavalerie ennemie avaient pénétré dans le Pays-de-Vaud par le passage des Clées ou par un des innombrables sentiers des troupeaux, avaient surpris Aubonne, ville du comte de Gruyères, et dépouillé sur les bords du lac de Genève des messagers bernois; on savait aussi que huit mille Savoyards attendaient près de Chambéry les Bourguignons pour se joindre à eux *. Les Bernois demandèrent à Zurich d'adresser à tous les Confédérés un avertissement [16], et peu de jours après une sommation [17]. Ils écrivirent dans le même temps aux villes impériales d'Allemagne : « de se sou-
» venir de leur communauté de langage; de l'Empire,
» qu'eux-mêmes ne reniaient pas [18]; de l'honneur de
» l'Empire, que cet homme turbulent [19] attaquerait,
» s'il triomphait de la Suisse; enfin, de leur vieille
» amitié héréditaire. Envoyez-nous, » ajoutèrent-ils,
« des cavaliers, des arquebusiers, de la poudre et des ca-
» nons, et nous débarrasserons l'Allemagne de lui [20]. »

Les Confédérés avaient abandonné les avant-postes de Jougne et d'Orbe, soit par économie intempestive, soit par orgueilleuse assurance [21] : ils occupaient Yver-

[15] Cela ne se concilie point avec leur humble ambassade à Charles; les paroles sont extraites de la charte.

* « Le comte Romont amena au duc 4,000 hommes de Savoie; 6,000 Piémontais et Milanais bien armés se joignirent aussi à lui. » *Zellwéger*, II, 98. C. M.

[16] *Berne à Zurich*, chandeleur.

[17] *Berne à tous les Confédérés*, samedi av. Valentin. Berne marchera le vendredi suivant.

[18] « Auquel nous sommes dévoués. »

[19] « Son ambition ne laisse pas de repos à son cœur. »

[20] Lundi av. Valentin. V. n. 15.

[21] *Lauffer*, VI, 4; *Etterlin*, 199.

dun et Grandson. Yverdun avait prouvé sa fidélité au comte de Romont jusqu'à la dernière extrémité, et les vainqueurs l'avaient traité avec tant de ménagemens [22] qu'ils devaient croire que les habitans attendraient paisiblement l'issue de la guerre. Mais à la vue des forces considérables de la Bourgogne, les Yverdunois crurent le sort de la guerre déjà décidé. Désireux de bien mériter de la domination sous laquelle ils allaient rentrer, ils envoyèrent au comte de Romont des Cordeliers, dont le couvent touchait à leurs murs [23], pour convenir de l'heure et de la manière de lui livrer la ville. On choisit la nuit du jour où Albin de Sillinen, de Lucerne, frère de l'évêque de Grenoble, se démit du commandement et repartit pour son canton [24]. A cette occasion, les bourgeois lui offrirent le vin d'honneur, pour feindre des dispositions bienveillantes et afin de faire boire les soldats. Ceux-ci dormirent comme en pays ami [25]; ils étaient soixante-dix. Minuit sonna. Romont [26] et quinze cents hommes, marchant sur la rivière gelée, entrèrent dans la ville par deux maisons contiguës à la muraille *; la troupe se partagea; tout-à-coup on entendit une rumeur, des

[22] T. VII, p. 385.

[23] *Wurstisen*, 478.

[24] Du 12 au 13 janvier.

[25] C'était d'autant moins pardonnable qu'un bourgeois les avait avertis. *Chron. de Neuch.*

[26] D'après la *missive de Berne à Lucerne, Soleure et Strasbourg*, dim. après St. Hilaire, le chef de cette entreprise était le baron de La Sarra. Peut-être la dirigeait-il sous les ordres du comte.

* « Quand les assaillans eurent quelques prisonniers, ils firent un trou dans la glace, en ce moment fort épaisse, et y descendirent ces malheureux, qui s'étaient peut-être rendus coupables d'une cruauté pareille à Estavayer : rien n'est plus terrible que la colère du faible, quand il peut se relever un instant. » *Olivier*, 738. C. M.

clairons, des trompettes, de grands cris : « Bourgo-» gne ! ici Bourgogne ! ville gagnée[27] ! » Aussitôt tous les Yverdunois sur pied égorgèrent les soldats logés dans leurs maisons; on en tua cinq dans une auberge[28]. Le reste des Suisses, à peine vêtus, coururent dans la rue avec leurs piques, se rangèrent sous les ordres de Jean Schürpf, conseiller de Lucerne, se défendirent, blessèrent, tuèrent, [29], et finirent par se frayer un chemin jusqu'au château, où le second capitaine, Jean Muller de Berne[30], ne défendit qu'avec peine le pont-levis contre tant d'ennemis et contre la ville entière. Six hommes manquaient encore lorsqu'il ferma la porte. Pour les sauver on abaissa de nouveau le pont-levis. Un d'eux n'avait plus que son épée et une flèche[31]; il se retourna, transperça de sa flèche la tête de celui qui le poursuivait, tira son épée, le tua, reprit la flèche, renouvela la même action, puis lança encore, du seuil du château, son trait pour la troisième fois mortel. Le comte de Romont somma la gar-

[27] La *missive* n. 26 et la *Chron. de Neuch.*

[28] A la Croix-Blanche. *Berne à Strasbourg*, mercr. après St. Vincent, dans *Stettler*; la plupart des détails sont empruntés de cette lettre.

[29] Près de 30. *Missive* n. 26. On se battit dans les rues pendant environ 4 heures jusque vers le matin. *Schilling* ne parle que de deux heures; mais au 13 janvier le matin ne commence guère qu'à la troisième heure après minuit.

[30] *May*, III, 465.

[31] « Un homme grand et vigoureux avec une grande épée, qui se fraya partout son chemin, » dit *Bullinger*. Nous savons que c'était un Lucernois, et nous avons pensé que c'était ce Schürpf auquel le savant *Cysat* attribue principalement la défense d'Yverdun (dans la *Description du lac des Quatre-Cantons*). *Haffner* croit que c'était l'historien Pétermann *Etterlin*, qui raconte (p. 201) l'affaire d'Yverdun avec une simplicité modeste; cependant il dit dans d'autres occasions la part qu'il prit aux événemens (p. 199), mais ici rien de semblable.

nison de se rendre, la menaça de la passer au fil de l'épée. Les soldats déclarèrent qu'ils attendaient l'événement sans crainte; ils brisèrent les poêles et lancèrent des projectiles du haut des créneaux; car tous les bourgeois avec femmes et enfans s'empressaient de remplir de paille les fossés du château pour mettre le feu à la charpente. Soudain les assiégés firent une sortie; le comte fut blessé, le peuple s'enfuit, la surprise arrêta l'ennemi. Les Suisses, maîtres du terrain, vidèrent les caves et les garde-manger du voisinage [32], coururent vers l'église, où l'ennemi tenait conseil contre eux, et emmenèrent la serpentine. Ils mandèrent à Berne qu'actuellement ils espéraient se maintenir [33]. Le messager ayant répandu sur sa route le bruit de cet événement, le commandant bernois de Payerne se hâta de leur amener un renfort de quatre-vingts hommes [34]. Aperçus avant leur arrivée, ils furent pris pour l'avant-garde des Confédérés. Tous les habitans d'Yverdun avec leurs femmes et leurs enfans se chargèrent de leurs meilleurs effets et s'enfuirent en hâte avec Romont; déjà les faubourgs brûlaient, incendiés par la garnison du château [35].

Les cris du massacre retentirent au milieu de la nuit jusqu'à Grandson. Brandolf de Stein, commandant de la garnison, se défiant de ce qui pouvait arriver, descendit du château dans la ville, accompagné

[32] Ils fondirent des boulets avec des assiettes et des pots d'étain. *Schilling*.

[33] Ils résolurent de venger la mort de deux Suisses. *Id.*

[34] *Chron. de Neuch.*

[35] *Missive* n. 26. = Yverdun, « cette malheureuse cité, faillit être anéantie dans le cours de ces guerres. Le pillage et l'incendie l'avaient totalement ruinée. Il n'y restait que des cendres et des pierres réduites

de deux serviteurs, pour ordonner certaines dispositions. Des traîtres s'élancèrent de quelques étables; une partie des bourgeois se joignirent à eux[36]. De Stein fut pris et amené en face du château. La garnison déclara savoir qu'il aimait mieux perdre la vie que la racheter au détriment de l'intérêt public. Il fut en conséquence fort maltraité ainsi que ses serviteurs, et emmené en Bourgogne[37]. Albin de Sillinen retourna en hâte à Yverdun. L'avoyer de Wabern mit dans cette

en chaux. La ville et les faubourgs étaient déserts; les trois quarts des habitans, absolument privés de tout bien, l'avaient abandonnée, et, comme des pauvres, n'ayant que leurs bâtons, allaient chercher leur vie en mendiant et errant çà et là. Les passans rapportaient les plus tristes choses de la solitude et de la dévastation de cet endroit si florissant naguère : ils n'y avaient entrevu que quelques figures douloureuses, apparaissant parmi les ruines, et combattant avec les tisons, la chaux et les pierres; c'était le petit nombre de ceux qui, ardemment affectionnés à ce lieu jusque-là favorisé du ciel, et n'ayant pas perdu tout espoir, tâchaient de relever quelque édifice; mais il arrivait souvent qu'au moment où il leur semblait debout, il retombait en poussière, le feu ayant pénétré jusque dans l'intérieur des murs. Quatre ans après, il en était encore ainsi d'Yverdun, que la tourmente de la guerre avait presque arraché du sol. » *Grenus, docum.*, p. 101 n. et 102; *Chron. de la guerre de Bourg.*, et d'après ces sources *Olivier. C. de Vaud*, p. 738 et 739. — La chronique de Bourgogne fait rester à Yverdun les femmes et les enfans avec deux hommes « qui toujours par avant leur avoient fait bonne compagnie. » C. M.

[36] « Les bourgeois n'avaient pas été unanimes pour cette trahison. » *Bullinger.* = *La chronique de Neuchâtel* rapporte le fait un peu différemment : « Advint que par une nuict, heure de souper, le Cappitaine qui » estoit homme de bien de la ville de Berne, pensant estre en seureté, » alla souper en la ville et avec luy cinq ou six de ses hommes, lequel » fust pris prisonnier par les dits bourgeois (Bourguignons) et ce fust » par une trahison que luy fust faicte tant par ceulx de Grandson que » par un Cordelier. » C. M.

[37] *Lettre de la ville de Berne au margrave Rodolphe* l'invitant à obtenir l'élargissement de de Stein; la trève durait encore; ils menacent mercredi ap. St. Antoine. *Schilling, Stettler.*

ville une garnison de deux cents Bernois et Fribourgeois; trois habitans qui se fiaient aux Confédérés étaient seuls restés dans la ville[38]. Comme les ennemis, journellement plus nombreux, occupaient tous les villages environnans, la garnison mit le feu au château, et se fraya le chemin jusqu'à Grandson.

Le duc de Bourgogne quitta Besançon le 6 février; tandis qu'il campait à Châteauneuf, près de Villafons, messire Louis de Châteauguyon sonda le passage de Verrières. Henri Matter, membre du conseil de Berne, ayant refusé de le laisser passer près de la tour des Bayards, il menaça de faire pendre la garnison; elle répondit qu'elle n'avait peur ni de lui ni du duc[39]. Il se dirigea donc par Rivière, à travers les décombres de Jougne et d'Orbe, sur Grandson, où il trouva les premiers ennemis[40]; leurs troupes couvraient le pays *romand*. Lausanne entretenait des relations amicales avec Berne; quinze cents Italiens, que Nicolas de Campobasso commandait sous les ordres du prince de Tarente, forcèrent cette ville à capituler[41]. Genève avait acheté sa sûreté des Confédérés; un matin, le comte de Romont vint avec trente chevaux seulement pour l'en châtier; il infligea un supplice ignominieux et cruel à des citoyens considérables et à des membres du gouvernement[42]. L'armée bourguignonne formait

[38] Ils furent sans doute récompensés; voyez sur leur mérite n. 25. = Voy. aussi la fin de la note 35. C. M.

[39] *Chronique de Neuchâtel.*

[40] D'après les *comptes* du Grand-Maître de la cour ducale dans les pièces annexées à Comines.

[41] *Pontus Heuter, rer. Burgundic.; Mutii chron. German.* I, 29.

[42] *Relation d'un St.-Gallois* (vers 1482) *sur la guerre de Bourgogne*, dans la collection de Haller, t. VI.

Römerstall deux cents hommes de Bienne[52]. Berne adressa une sommation pressante aux villes et aux pays de la Confédération[53], à l'archiduc, à la ligue inférieure et à Louis XI. Elle pria les premiers de ne pas s'effrayer du nombre des ennemis[54], et de se souvenir que le salut de leurs frères, les Bernois, dépendait de cette journée[55]; elle pria le roi de réfléchir à quels expédiens il les forcerait de recourir en les abandonnant[56]. Les Confédérés, anciens et nouveaux, prirent les armes. Berne ne demanda qu'une chose, c'était de ne pas entreprendre des siéges, mais de marcher droit à l'ennemi partout où il se trouverait[57]. De Strasbourg à Inspruck et au St.-Gothard tout le pays se mit en mouvement, avec quelque lenteur, il est vrai, parce que sa pauvreté le privait de bien des ressources[58]. Les villes impériales du voisinage donnèrent des espérances[59].

52 D'après l'indication de 1492 (ci-dessous n. 90) Berne avait précisément près de Grandson 7,130 hommes, Fribourg 828, Soleure 918, Bienne 212; total 9088.

53 *Sommation de Berne à Lucerne*, mardi avant Valentin; *Stettler* cite une missive écrite en hâte à la même ville le jour de St. Valentin. On envoya dans les Cantons les anciens avoyers Thüring de Ringoltingen et Pétermann de Wabern.

54 Car « nous ne nous arrêtons pas au nombre ci-dessus mentionné » (de 60,000 hommes). *Sommation* n. 53.

55 « Toutes nos affaires dépendent de cette expédition. » *Berne à l'évêque de Sion*. Mardi avant la fête de la chaire de St. Pierre.

56 « Cela ne procurera pas beaucoup d'avantages à V. M. » *Berne au roi*, 23 février.

57 *Berne à ses milices en campagne près de Morat.*

58 *Berne à ses milices en campagne*, lundi av. la fête de la chaire de St. Pierre : « Leur retard nous inquiète presque. »

59 Les riverains du lac de Constance firent espérer mille arquebusiers. *Missive* n. 57. Les plus éloignés prétextèrent les frais et leurs dangereux voisins. *Schilling.*

Le roi épiait la tournure que l'affaire prendrait *.

Deux soldats du château assiégé s'étaient rendus pendant la nuit par le lac à Morat et à Berne; ils firent un tableau animé[60] de la situation critique du château, attaqué incessamment par cinq cents bouches à feu[61], et de la garnison à qui les vivres allaient manquer. Beaucoup de provisions de bouche avaient été envoyées

* Nous croyons devoir compléter le récit de Muller par celui de M. de Tillier, dans son *Histoire de la république de Berne*, II, 269, 270 : « Le plan des Bernois, digne de leur courage et de leur expérience militaire, répondait à la position d'un petit peuple, mais résolu à tout, luttant contre une puissance prépondérante; au lieu de se faire battre en détail en défendant méticuleusement leurs frontières, ils résolurent de frapper un coup décisif pour se débarrasser d'emblée de leur dangereux adversaire. Ils ordonnèrent donc, samedi 10 février, la levée des milices de la ville et de la campagne; elles devaient se réunir le jeudi suivant, 15, sur la place de parade à Berne, pour se mettre en marche le lendemain. La garnison d'Yverdun reçut l'ordre de détruire le château de cette ville avec toutes les provisions de guerre qui s'y trouvaient et de renforcer celle de Grandson, ce qui put s'effectuer peu avant le siége de cette place. Jean Weiler, membre du conseil, prit le commandement en chef des troupes de Grandson (après la mort de George de Stein); sous lui commandait Rodolphe Dietrich. On les exhorta à une résistance vigoureuse, en les assurant de leur prompte délivrance. Le rendez-vous de tous les contingens confédérés fut fixé à Morat. Sur ces entrefaites, les villes de Souabe et surtout Nuremberg avaient répondu plus que froidement, même avec humeur aux invitations fraternelles de Berne, pleines de sympathie pour l'Allemagne. Berne et Fribourg comprirent qu'elles n'avaient d'alliés fidèles que les Confédérés. Des missives instantes leur furent adressées de nouveau. La diète décida, le 18 février, à Lucerne, qu'on se mettrait en campagne le 22. » C. M.

60 *Paradin*. Ce nombre est exagéré, mais la succession des pièces le fit croire aussi considérable.

61 *Berne à ses milices en campagne*, 24 févr., à la quatrième heure de la nuit : « Que Dieu leur tende les bras de sa miséricorde! nos cœurs peuvent être tranquilles à leur sujet. » (Ils feront ce qu'ils pourront; personne ne doit s'inquiéter pour celui qui meurt en remplissant son devoir.)

de Berne sur la route des Confédérés qui marchaient en avant[62]; près de Morat les moulins vinrent à manquer[63]; les troupes avaient l'ordre exprès de ne pas risquer le sort de la patrie, avant l'arrivée d'autres Confédérés[64]. L'avoyer expédia quatre barques sous Henri Dittlinger[65], pour porter dans Grandson quelque nourriture et des nouvelles rassurantes; mais l'armée la plus considérable qui eût jamais touché ce sol, cernait la place par eau comme par terre. Dittlinger ne put annoncer son intention à la garnison, qu'au moyen du tambour; elle, dans l'impossibilité de faire une sortie, répondit à sa salutation en dansant sur les murs. On voyait les fortifications délabrées, la muraille percée à jour, la tour en ruine, la mort imminente. Le duc, indigné d'avoir perdu dix jours devant ce misérable manoir, ordonna de réunir tous les moyens pour un dernier assaut.

Du haut du château, ils en virent les apprêts, mais pas tous avec les mêmes sentimens. Jean Wyler, qui y commandait depuis la mort de George de Stein, perdit courage[66]. Il représenta la grande différence des temps, l'absurdité de prétendre renouveler les anciennes guerres de la Suisse, la supériorité des forces de l'ennemi, la nécessité de plier et d'attendre de meilleures conjonctures; l'audace, dit-il, serait un suicide.

[62] *Missive* n. 57. Cela s'appelait fourniture.

[63] Berne envoya du pain. *Ib.* L'ennemi poussa les reconnaissances jusqu'à Payerne. *Sommation* n. 58.

[64] *Missive* n. 58.

[65] Avec 300 hommes; une des embarcations, bateau long et étroit, allait en avant pour reconnaître la situation; mais le pays de Neuchâtel produisait d'excellent vin; l'équipage en avait bu trop. *Schilling.*

[66] « Il était fort timoré. » *Stettler.*

Son avis fut combattu par Jean Muller, qui avait amené la garnison d'Yverdun. Des pourparlers eurent lieu. Le duc les menaça de les faire pendre, s'ils l'arrêtaient plus long-temps[67]. On lui répondit d'après la décision de la majorité : « Que portes ni portelles ne » seraient ouvertes sans exprès vouloir de Messieurs » des Alliances. » On envoya du camp, comme parlementaire, un gentilhomme bourguignon, messire de Ronchant[68], qui avait précédemment parcouru la Suisse ; il leur parla en allemand et avec cordialité, à ce qu'il leur sembla. « Votre belle réponse, dit-il, di-

[67] « Que si incontinente tradition ne se fit, pendus seront ces vilains. » *Chron. de Neuch.*

[68] Nos chroniques allemandes l'appellent Runtschau; une chronique française, Rondchamp, peut-être est-ce le nom exact; quelques-uns ont rejeté sans preuve l'infamie de ce misérable sur la nation allemande et la noble famille de Ramschwag. = M. *de Barante* (XI, 11 et 12) le nomme Ramschwag ; M. *de Tillier* (II, 272) dit positivement que c'était un gentilhomme allemand de la maison Ramschwag, avec l'observation que quelques-uns écrivent ce nom Ramschweg. La *Chronique des chanoines de Neuchâtel* dans le *Geschichtforscher*, VIII, p. 271, appelle successivement ce seigneur de Ronchas et de Ronchant. L'éditeur a écrit à ce sujet la note suivante : « Le chevalier, vraisemblablement allemand de nation, auquel le duc Charles donna la mission d'engager la garnison du château de Grandson à se rendre à lui, a été dépeint par tous les historiens suisses avec les plus noires couleurs. Il est cependant incertain si ce gentilhomme n'était pas personnellement de bonne foi en faisant les promesses qu'il fit, et si ce ne fut pas le duc lui-même qui, excité par les clameurs et l'esprit de vengeance des fugitifs d'Estavayer et d'Yverdon, faussa la parole qu'il avait fait donner. Les historiens ne sont pas d'accord sur le nom de famille du malheureux négociateur. Les uns l'appellent Rochans, d'autres Ronchamps, d'autres encore Ramschwag. Dans une chronique manuscrite contemporaine, mais anonyme, conservée à Fribourg, il est nommé Reischach, et comme un exemplaire de la chronique des chanoines le mentionne sous le nom de Luc, et qu'un chevalier Luc de Reischach vivait à cette époque, cette version n'est pas sans vraisemblance. » C. M.

» gne d'hommes tels que vous, prouve la triste erreur » où vous êtes en pensant pouvoir encore attendre les » ordres des Confédérés. N'avez-vous pas vu au-delà » de la montagne la fumée et la rougeur du ciel[69]? » Fribourg n'est plus. On l'a surpris : avoyer, conseils, » prêtres, moines, bourgeois, femmes, enfans, l'on » n'a épargné personne; ils gisent tous au milieu des » décombres de leurs maisons incendiées. Une division » s'est portée de là sur Berne, une autre sur Soleure. » Les Bernois, ou plutôt leurs femmes et leurs enfans » sont venus au-devant de nous à moitié chemin, leur » curé en tête, présentant les clefs de la ville ; mais le » duc en avait juré la perte. Les Confédérés sont dis- » persés; l'Allemagne attend les ordres du grand » Charles. Vous, vous seuls lui avez résisté. Votre » vaillance lui plaît, il vous respecte. Toutefois, ne le » poussez pas à bout. Le dernier moment est venu; » s'il entre en colère, personne n'est capable de l'apai- » ser; mais à table, il a parlé de vous avec admiration ; » nous avons tous demandé votre grâce; il m'a permis » de vous annoncer votre libre sortie. C'est une faveur ; » il a pensé qu'elle me vaudrait une récompense; je » suis votre libérateur, votre sauveur. » — « Bien, » dit Muller; « et comment votre duc a-t-il tenu sa pa- » role à Briey[70]? » — « Des circonstances fort diffé- » rentes, » reprit Ronchant, « l'avaient exaspéré. » Mais aujourd'hui... songez que je suis un gentil- » homme; voudrais-je charger mon âme de votre sang, » et ma famille de l'infamie d'une trahison? Un seul

[69] Dimanche avant St.-Valentin on incendia des villages fribourgeois. *Sommation* n. 53.

[70] T. VII, p. 353.

» mot encore, je suis pressé, pensez à ce que vous » avez à faire. » Des femmes de mauvaise vie, qui passaient de la ville au château, avaient gagné au parti de la Bourgogne plusieurs soldats [71]; ces femmes étaient la peste de leur vertu militaire. Ils sollicitèrent les capitaines; Wyler jugea prudent de profiter du moment favorable. « Comment le duc Charles de Bourgogne » souillerait-il son honneur de prince par un manque » de foi? Notre ami Ronchant, qui a l'expérience du » monde, ne se prêterait pas à une perfidie. Voudrait- » il recevoir votre argent pour vous trahir? » L'avis de Wyler l'emporta sur celui de Muller.

Ils firent donc au négociateur un présent de cent florins et sortirent tranquillement du château. Parvenus au camp, on les lia de cordes par dizaines, par vingtaines, et on les conduisit au milieu de la foule des soldats comme des Suisses pris au piége, en se raillant de leur insolence et de leur simplicité. « Quelles gens sont-ce ci? » demanda le duc à leur vue. Il feignit d'ignorer la perfidie de Ronchant [72]. Des habitans d'Estavayer, ceux qui avaient été chassés d'Yverdun, vinrent lui demander vengeance [73]; Ronchant et le comte de Romont démontrèrent qu'un acte de terreur

[71] « Des filles publiques entraient et sortaient de jour et de nuit. » *Schilling.*

[72] « Par la St.-George, quelles gens sont ceci? et quelles nouvelles » sont ici? » Ronchant: « Monseigneur, c'est la garnison de Grandson, » qui s'est mise à Votre miséricorde. » *Chron. de Neuch.* Le duc répliqua qu'il n'avait rien promis à ces gens. *Dunod.*

[73] « Faisant grand criement contre eux. » *Chron. de Neuch.* Les Yverdunois et d'autres demandèrent à genoux qu'on les mît à mort. Le *greffier G. Calige* de Fribourg, dans la Bibl. de *Haller*, IV, 402.

ouvrirait toutes les portes des villes et des châteaux; qu'une guerre sans merci était la plus prompte, la plus victorieuse. Suivant le caractère de l'ennemi, ce principe est inutile ou souverainement dangereux; inutile avec des misérables qu'un rien abat; dangereux avec des hommes qu'il rend invincibles, et même avec des hommes médiocres auxquels il inspire la résolution du désespoir *. Le duc livra les captifs à son grand prévôt. La plupart, ainsi que Wyler, furent dans la journée presque entièrement dépouillés de leurs vêtemens [74], et pendus à des arbres. Le lendemain, de bon matin, Jean Muller et les autres furent traînés dans le lac, attachés à de longues cordes, et tous noyés [75]. La sentence prononcée, Ronchant crut voiler son ignominie en rappelant un procès qu'il avait autrefois perdu en Suisse. Les Suisses gardèrent le silence; pas un mot de reproche sur leur malheur; ils moururent avec un

* Exemples : Saragosse, Girone, le Tyrol en 1808 et 1809; les princes et les grands seuls lâches. Nulle comparaison entre les guerres de nation à nation, et celles que se font les gouvernemens. D. L. H.

[74] Quelques-uns furent même dépouillés de leurs culottes. Le *St.-Gallois* n. 42.

[75] Selon le *St.-Gallois*, on en pendit 160; *Schilling* estime le nombre total à 450. D'autres comptent 450 pendus et 150 noyés. Dans ces sortes d'événemens le nombre importe moins que le fait; nous croyons le chiffre de *Schilling* exact. = Afin de venger plus complètement le massacre de la garnison des Clées, le duc ordonna que l'exécution eût lieu par les mains de quelques-uns de leurs frères d'armes; Jean Kranz de Latterbach et Pierre Happach sauvèrent leurs jours en remplissant ce ministère, contraints par les mauvais traitemens que Charles leur fit endurer. Le gouvernement bernois les fit emprisonner; il avait résolu leur mort, mais il les gràcia sur l'intercession de quelques amis. Au moment de leur libération ils prêtèrent serment de ne jamais se venger. Voy. ce serment aux pages 280 et 281 du t. VI du *Geschichtforscher*. C. M.

calme [76] qui effraya l'ennemi [77]. Ce fut le dernier jour de l'honneur de Charles [78] et de sa prospérité.

Le gouvernement de Berne, alors pressé par le danger, mais toujours grand, ne craignit pas l'ennemi [79]; sa sollicitude s'efforçait de maintenir le calme parmi ses troupes [80], et de laisser au duc les illusions de l'orgueil [81]. Le bruit public accusant Philippe, fils du margrave de Bade, d'avoir coopéré à l'action abominable de Ronchant [82], leur premier soin fut de protéger contre le peuple le vieux margrave qui habitait, près

[76] Ils moururent « alacriter, animose et fortiter. » *Campbell.* « Ils moururent tous patiemment et courageusement. » *Bullinger.*

[77] « Si joyeusement et si civilement qu'ils inspirèrent à la plupart des ennemis de l'effroi et de l'étonnement. » *Stumpf.*

[78] Le gouverneur de sa maison dit : « Il fit très-dure exécution. (*Olivier de la Marche*). Mais la *Chron. de Neuch.* « qu'il aima mieux conquestre par adjecte tromperie que selon Dieu et la raison. » Le Confédéré *Etterlin :* « Le duc de Bourgogne compromit son honneur à leur égard. » *Guillimann*, autrichien de cœur : « La fortune et le sens l'abandonnèrent dès ce moment. » Un homme impartial, *Mahomet*, avait dit long-temps auparavant : « Si quelqu'un accorde la vie, même à un infidèle, et qu'en» suite il le tue, je sévirai contre lui au jour du jugement et il ne respi» rera point les parfums du paradis. » *Trompette de la guerre sainte*, p. 88.

[79] *Berne à ses milices en campagne*, jeudi ap. Esto mihi : « Le château, » le nombre et l'armement nous font plaisir; nous avons la confiance » que Dieu humiliera l'orgueil de l'ennemi; pour vous, respectez le bon » ordre, la concorde et la discipline. »

[80] *Berne à ses milices en campagne*, ap. Invocavit : « Nous n'avons pas » encore rapporté au Grand Conseil le massacre (de Grandson), afin » de voiler la chose et de prévenir les cris. » Mardi ap. Invoc. : « Nous » remettons ce malheur au Tout-Puissant; demain nous célèbrerons » leurs funérailles, mais nous en écarterons les femmes, à cause de leurs » cris. » = Ainsi qu'à Sparte après la bataille de Leuctres. D. L. H.

[81] *Post-scriptum* de n. 58 : « Il faut tenir secrète l'approche des Confédérés. »

[82] Simler dit devant le Grand Conseil, qu'ils étaient sortis sur la parole du jeune margrave. 2* *Ch.* n. 80.

de la ville, la tour de Lombach; on examina la conduite du fils; Rodolphe mit sa maison et son pays sous la protection de Berne [83]; le gouvernement le respecta, et ferma les yeux sur les torts de Philippe [84].

Le lendemain de l'exécution [85], Charles, accompagné des archers du corps [86] et d'un grand nombre d'hommes considérables, se rendit devant Vaumarcus. Ce château, situé sur un rocher élevé, domine la route de Grandson à Neuchâtel. Messire Jean, de la branche bâtarde de la vieille maison de Neuchâtel [87], l'occupait avec quarante hommes de la comté. Cédant à la peur ou aux séductions du jeune margrave [88], il descendit et se jeta aux pieds du duc. Il fut envoyé dans le camp, obtint grâce, puis du service; le duc congédia la garnison, et confia la garde du château et de la hauteur voisine au jeune chevalier George de Rosimboz et à quelques centaines d'arquebusiers [89].

[83] Ce fut positivement alors qu'on expédia la *Missive* n. 12; mais la disposition était antérieure; Matter occupait la tour des Bayards déjà depuis plusieurs semaines.

[84] *Etterlin* ne croit pas à l'innocence de Philippe : « Le bruit public l'accusait; il se justifia vis-à-vis de ceux de Berne. D'autres Confédérés se contentèrent de cette justification et dès-lors l'affaire en est restée là; mais lui et d'autres se comportèrent comme des ennemis contre leurs ennemis. » Il se peut qu'il ait donné sa parole et qu'il fût chagrin de ce que le duc ne la tint pas; mais il était au pouvoir de Charles et il croyait encore à sa fortune.

[85] Elle eut lieu le mercredi des cendres, 29 février.

[86] *Oliv. de la Marche.* Son gendre fit passer cette garde du corps au service de l'Autriche, sous la même dénomination.

[87] T. III, p. 171, n. 468.

[88] La garnison n'aurait pas jugé la capitulation nécessaire. *Chron. de Neuch.*

[89] De 4 à 500. *Ib.* A l'approche des Confédérés, Rosimboz se retira probablement sur une hauteur avec les cent hommes dont parle *Comines.*

Les Confédérés occupèrent le jour suivant Boudry et plusieurs villages voisins.

Aussitôt après l'entreprise inutile de Dittlinger pour ravitailler Grandson, l'avoyer de Scharnachthal conduisit les troupes suisses de Morat à Neuchâtel. Là se rendit aussi, la veille de l'événement malheureux, le bourgmestre Henri Göldli, de Zurich, avec environ deux mille ou deux mille cinq cents hommes de cette ville, de Bade, de Thurgovie et des bailliages libres [90]; près de lui se voyait un héros, Jean Waldmann. Peu d'heures après, le chevalier Pétermann Rott, bourgmestre de Bâle, suivit avec huit cents hommes [91] l'artillerie, qui avait pris les devants, et amena sans retard quatre cents cavaliers et douze canons de Strasbourg [92]. Dans la soirée, le célèbre avoyer Hassfurter,

[90] J'ai trouvé ces nombres 1° dans la continuation manuscrite de la *chronique* de *Tschudi*, toujours si recommandable par l'exactitude; 2° dans le compte annuel rendu à Bade en 1492, et où les Cantons eux-mêmes indiquèrent le total; 3° dans *May*, *Hist. milit. des Suisses*, t. III, 190, qui donne un chiffre bien différent, mais sans citer les sources. Il paraît que la seconde de ces indications, imprimée dans l'*Almanach helvétique* de 1798, mérite la préférence; mais ou la copie en est incomplète ou l'on n'en a point fait du tout dans l'origine, parce que les Cantons suivaient divers systèmes dans leurs indications. Les n° 1° et 2° donnent pour Zurich 1701 ou 2 hommes, auxquels il faut joindre 96 de Bade et 76 (2° 77) de Bremgarten et Mellingen; la Thurgovie n'y est pas portée du tout; le total, y compris le reste des troupes de Bade et des bailliages libres, approchera du nombre de 2600, indiqué par *May*, s'il ne l'atteint pas.

[91] *Wurstisen*, de Bâle, digne de foi quand il parle de sa ville. *May* nomme Arnold de Rotberg et lui donne 1500 hommes; une adjonction de *Tschudi* aux comptes de 1492, 1200.

[92] Dans la chron. de *Königshoven*, p. 376. Nos histoires n'en mentionment que 212; *Tschudi*, 259; il faut peut-être ajouter 85 hommes de Colmar, 26 de Schletstadt, 51 de Delémont. Il rapporte aussi que tous ne se trouvèrent pas là. Une partie (la milice de l'évêque) resta probablement avec Eptingen.

qui brillait depuis une trentaine d'années à la tête de l'armée, vint avec plus de dix-huit cents hommes de Lucerne [93]. Le jour où Charles fit mourir la garnison de Grandson, arrivèrent au-delà de quatre mille vieux Confédérés des montagnes [94], ayant à leur tête une milice nombreuse de Schwyz, animée d'un ancien amour pour Berne, et commandée par un petit-fils d'Ital Réding [95]. Celle de la ville et de l'abbaye de Saint-Gall [96] marchait sous Ulrich Farnbühler, homme distingué par son esprit et son courage; les Schaffhousois, sous le bourgmestre Ulrich Trullerey [97]; le capitaine-général Tanner était en marche avec les Appenzellois [98]; Hemmann d'Eptingen, avec les cavaliers de

[93] 1862 d'après 1° et 2° n. 90. Voy. sur Hassfurter, *Cysat, Lac des 4 Cantons.*

[94] 1° et 2° 4383; 3°, on ne sait pourquoi, 3400.

[95] Le landammann Rodolphe Réding avec 1181 hommes; Glaris en envoya 780 sous Jean Tschudi, grand-père de l'historien, Uri 483, Unterwalden 455.

[96] D'après 1° 132 et 150; 2°, 131 et 155. *Wetter*, dans le *Nouv. Musée suisse* dit qu'ils portaient des uniformes rouges avec des croix blanches.

[97] D'une ancienne et noble famille; son neveu était chevalier de l'ordre teutonique en Prusse; lui-même, bourgmestre depuis 1471. *Rüger.* Le contingent de la ville consistait en 102 hommes. *Waldkirch.*

[98] *Walser*, digne de créance sur les affaires de son pays, dit qu'il ne vint qu'après la bataille. = « *May*, III, 483, affirme positivement qu'ils assistèrent à la bataille, et ce fait est confirmé par la *Chronique des chanoines de Neuchâtel (Geschichtforscher*, VIII, 269). Il faut que May ait puisé dans une source à nous inconnue, puisqu'il nomme exactement le commandant-général, car Tanner n'apparaît que plus tard avec la qualité de landammann. Il est douteux qu'il fût de Hérisau, attendu que nous trouvons en 1494 un Ulrich Tanner, de Huntwil, avec la qualité de percepteur des contributions. On doit regretter que May n'indique pas ses sources et qu'il ne mérite pas une entière confiance à cause de ses fréquentes inexactitudes, tandis qu'il est évident qu'il a eu à sa disposition de bonnes sources que d'autres ne connaissent pas. Il dit du reste

l'archiduc [99]. Des gens affidés annoncèrent au jeune margrave, et celui-ci au duc le rassemblement des Suisses, mais non leur force ni leur plan. Les Suisses apprirent avec indignation l'ignominieux massacre, mais non sans inquiétude la position formidable de l'ennemi.

Après la prise de Grandson, le duc, en son conseil, délibéra sur la soumission de la Suisse, acheminement de celle de l'Allemagne : fallait-il renverser Fribourg et Berne, ou dévaster le plat pays, moyen plus facile; ou, avec des forces notoirement prépondérantes, user de générosité, moyen plus noble? Le duc préférait le premier de ces partis, et, comme tous les vivres étaient consommés sur la route de Payerne, il voulait marcher contre Berne par Neuchâtel et Arberg [100]. Dans ce moment il reçut la nouvelle de l'approche de l'ennemi. Il fit aussitôt ordonner par tout le camp, au son de la trompette, que chacun se tînt prêt à combattre le lendemain de bon matin contre les Allemands. Lui-même, armé de pied en cap, monta sur son grand cheval de bataille gris, assembla les chefs et les exhorta de marcher à ces vilains, bien que ce fussent gens peu dignes d'eux [101]. Il confia l'avant-garde à son frère An-

que les Appenzellois n'arrivèrent que le 2 de mars, ce qui n'est guère vraisemblable. » *Zellwéger*, II, p. 99, n. 103. C. M.

[99] *May*, III, 488, fait très-bien voir que celui-ci n'assista pas au commencement de la bataille, loin d'en avoir eu le commandement. Mais il n'a pas prouvé, en opposition aux témoignages si nombreux, que ce seigneur n'arriva que le lendemain. Voy. à n. 146.

[100] On voit par la *Chron. de Neuch.* qu'il craignait de manquer de vivres; aussi avait-il occupé Vaumarcus, afin que sa marche ne rencontrât pas d'entraves.

[101] « Marchons à ces vilains; ce ne sont pas gens pour nous. » *Chron. de Neuch.*

toine, le grand-bâtard de Bourgogne, à Baudoin, le petit-bâtard, et au prince Guillaume d'Orange[102]. Charles lui-même résolut de rester avec le gros de l'armée, auprès des Savoyards et des Italiens, sur lesquels il comptait principalement[103]; le jeune Jean de Clèves, fils du duc Jean[104], et Frédéric d'Egmond, seigneur d'Ysselstein[105], devaient commander l'arrière-garde. Au-dessus de tous brillait Antoine, enfant de l'amour, que le duc Philippe-le-Bon avait eu dans la plénitude de sa force[106], image parfaite de son père par la grandeur de sa taille et par sa beauté[107] tout comme par la rectitude du jugement, la magnanimité et l'amour du bien[108]; homme parfait, s'il était permis à l'homme de l'être[109]. Le duc l'honorait de son estime

[102] Nous suivons le récit ordinaire, adopté aussi par *Guillimann* dans sa chronique manuscrite. *May* présente une autre disposition de l'armée, mais sans nommer ses sources. Il rejette Baudoin à l'arrière-garde et place Orange au centre. En ce point nous serions disposés à nous ranger à son avis; on peut facilement avoir confondu Guillaume avec son frère Louis. Ci-dessous plus de détails.

[103] Selon *May* avec le jeune margrave, le prince d'Orange et Philippe de Crèvecœur, qui le trahit en faveur de Louis XI.

[104] *Guillimann* se trompe en l'appelant duc de Juliers : ce duché ne passa que quarante ans plus tard à la maison de Clèves par suite d'un mariage. *Hübner Généal.* S'il se trouvait là, comme *d'Alt* le dit, un duc de Juliers, ç'a été nécessairement Guillaume.

[105] Neveu de l'infortuné duc Arnold de Gueldre; il devint plus tard le premier comte de Büren.

[106] 1421; dans sa 24e année.

[107] « Avis similem atque per omnia patri
« Condierat virtus. » *Pierre de Blarru.*
« Firmo robustoque corpore. » *Meyer, Annal. rer. Flandric.*

[108] « Armorum prudens. » *Blarru.* « Artibus belli clarus. » *Meyer.* Il fit faire en 1469 la magnifique copie de *Froissart*, en quatre volumes grand in-folio, qui se trouve à Breslau.

[109] « Vir omnibus numeris absolutus. » *Meyer.* Il mourut en 1504, dans sa 83e année.

mais non de sa confiance; car Antoine désapprouvait ordinairement ses projets.

Les Confédérés, dont le nombre n'excédait guère le tiers de l'ennemi[110], se proposaient de profiter habilement des bois et des hauteurs pour rendre inutile la supériorité numérique des Bourguignons[111]. Ceux-ci appuyaient leur droite au lac, leur gauche au Thévenon, montagne de la chaîne du Jura, dont le pied était défendu par des marais et par des fossés profonds; au nord, la rivière de l'Arnon et une artillerie excellente et nombreuse les défendaient contre les Suisses; leurs derrières étaient protégés par un rempart de chariots et un grand nombre de bouches à feu; Charles avait étudié l'art des anciens camps romains[112]. Il fallait ou le faire sortir de ses retranchemens, ou l'attaquer du côté le plus faible. Quelques-uns proposèrent de tourner le lac et le camp, pour prendre le duc par derrière; d'autres, de hasarder à la fois une double attaque, là et sur l'Arnon. L'avis fondé sur son caractère l'emporta. Les Confédérés résolurent de faire une tentative contre Vaumarcus, espérant que la colère et l'orgueil l'entraîneraient hors de son camp, construit avec tant d'art[113]. Le grand-bâtard et tous les chefs

[110] On ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en portant leur nombre à 20,000; nous croyons que celui de l'ennemi ne s'élevait guère à plus de 50,000; cependant bien des écrivains de mérite l'estiment à 60,000.

[111] Cette idée n'était pas nouvelle, comme on le voit par la *lettre de Berne à l'évêque du Valais*, mardi av. la fête de la chaire de St.-Pierre.

[112] *Mézeray, Abr. de l'hist. de Fr.* Notre description est puisée dans les chroniques.

[113] Ce stratagème est rapporté par *Etterlin.*

l'avertirent, mais inutilement[114], comme il arrivait presque toujours.

Le trois mars * au matin, une petite troupe de Schwyz et de l'Oberland bernois, de Thoune principalement, fut la première sur pied[115]; renforcée, chemin faisant, par des soldats bien disposés[116], elle arriva au camp des Lucernois, dont le prêtre se hâtait de dire la messe[117]. Rosimboz les vit d'une hauteur voisine de Vaumarcus[118] et donna un signal à l'armée. Le duc était occupé à perfectionner son ordre de bataille. Dans la persuasion que l'ennemi n'oserait pas s'avancer aussi loin, il avait examiné le terrain sous le point de vue d'une route plutôt que d'une position. L'avant-garde marchait sans prévoyance[119], de même que les Schwy-

[114] *Paradin :* « Contre l'avis et conseil de tous ses capitaines. »

* « Muller place à tort la bataille au 3 mars; toutes les sources s'accordent à la fixer au samedi, qui était le 2. *Schilling,* 288. *Lettre du capitaine Pierre de Hewen à l'abbé,* dans le *Livre des copies de l'abbé Ulrich,* f. 138. » *Zellwéger,* II, 100, n. 105. Aussi MM. *de Tillier* et *de Barante* ont ils adopté le 2. C. M.

[115] « Les pieux Confédérés de Schwyz furent les premiers. » *Chant* de la bataille de Grandson, de *Werner Steiner,* à ce que je crois.

[116] *Etterlin :* « De tous les cantons grand nombre de bons compagnons, car dans ces sortes d'occasions le peuple se mêle, et un bon compagnon en entraîne un autre. » Dans ces temps vraiment militaires presque tout se faisait spontanément, par l'inspiration du bon sens et sans dénombrement exact. Le *Saint-Gallois* assure que cent de ses compatriotes partagèrent cette gloire. Selon *Edlibach,* il accourut de Zurich aussi près de 800 vaillans soldats, en général « des hommes vigoureux et qui savaient bien courir. » = Genre de guerre adapté aux localités. D. L. H.

[117] *Etterlin.*

[118] Près de la Combe des Ruaulx. *Hugues de Pierre* dans la *Chronique de Neuch.*

[119] « Ils marchoient le petit pas par le vaulx des champs, n'ayant aucun doute. » *Ibid.*

zois, qui ne se doutaient pas que le duc fût déjà sur pied[120]. Rosimboz leur parut faire seul obstacle; ils le battirent. Parvenus sur la hauteur, ils découvrirent l'armée entière. Mais ils ne demeurèrent pas seuls : dès qu'on les vit engagés, chacun accourut à leur secours, Berne et Fribourg surtout[121]. L'avant-garde, d'un pas ferme, sans crainte, sans hâte[122], s'avançait par des chemins étroits et couverts de neige[123], sous les ordres de Scharnachthal et de Hallwyll, et s'arrêta dans une petite plaine, au-dessous de la Lance, chartreuse fondée par l'antique piété de Grandson. Félix Schwarzmourer de Zurich, Hemmann de Müllinen, le premier Bernois de sa famille, vainqueur de Rosimboz[124], se portèrent tous deux avec de l'infanterie légère sur les flancs de l'ennemi. Arrivés dans les vignes, ils se mirent à genoux, suivant l'usage de leurs pères, étendirent les bras et invoquèrent le Dieu des armées. L'ennemi, ne comprenant rien à cette dévotion, fit de grands éclats de rire, croyant qu'ils se rendaient et demandaient merci. Soudain les Bourguignons poussèrent des cris aigus, formèrent un coin[125] et s'approchèrent à la course pour enfoncer les Suisses[126], dont

[120] *Etterlin* dit expressément qu'aucune des deux armées ne savait ce que faisait l'autre. Le *Saint-Gallois* de même.

[121] Les 8,000 hommes qui avaient été à Morat, ainsi que Fribourg, Soleure et Bienne.

[122] *Berne au Valais*, n. 126 : « en bon ordre avec des cœurs ardens. »

[123] *Schilling :* « Il tomba beaucoup de pluie. »

[124] *Relations de famille* entièrement d'accord avec l'histoire, p. e. avec la *Chron. de Neuch.*

[125] « Ils formèrent une pointe avec des cuirassiers exclusivement. » *Wurstisen.*

[126] *Berne au Valais*, lundi ap. Invoc, à la hâte : « l'ennemi attaquait avec une impétuosité terrible. »

les lances les arrêtèrent[127]; les bataillons suisses les pressèrent vigoureusement[128]; Müllinen et Schwarzmourer, se portant sur les flancs, rencontrèrent les corps destinés à envelopper l'armée suisse[129]. Les Confédérés avaient formé un carré long; les bannerets, placés au milieu, élevaient les bannières; de grandes épées et des hallebardes les entouraient; l'ennemi rencontra une forêt de lances; dans les intervalles les canons faisaient feu sans relâche[130]. Charles, dont l'artillerie, placée trop haut[131], avait tiré presque sans succès[132], portant le grand étendard de Bourgogne et couchant sa lance en arrêt[133], s'efforçait d'enfoncer les bataillons, tandis que le général de la cavalerie, messire Louis de Château-Guyon, frère du prince d'Orange, descendait impétueusement de la montagne à la tête de six mille chevaux[134], pour se frayer un chemin vers les bannières[135].

Là, il y eut une épouvantable mêlée[136]: le sire de Château-Guyon, exaspéré contre les Suisses, qui avaient enlevé Grandson et Orbe à son frère, fit des efforts inouïs; eux, de leur côté, avançant irrésistible-

[127] Le *Saint-Gallois*, n. 42. *Edlibach:* « Les Confédérés se levèrent après la prière, plantèrent leurs piques en terre et s'arrêtèrent. »

[128] *Chant de bataille:* « Les Confédérés commencèrent à presser, et ils culbutèrent presque l'ennemi. »

[129] « Leur cavalerie voulut nous tourner, le champ se trouva trop étroit. » *Ib.*

[130] *Berne au Valais*, n. 126 : « L'artillerie tiroit sans fin. » *Chron. de Neuch.*

[131] La batterie entre Concise et Corcelles.

[132] Elle ne tua que dix hommes. *Chron. de Neuch.*

[133] *Ibid.*

[134] *Chant de la bataille par un Lucernois*, dans *Schilling*.

[135] A bride abattue. *Edlibach.*

[136] *Chron. de Neuch.*

ment repoussèrent toute la gendarmerie de l'aile droite [137] et le rejetèrent lui-même dans une petite prairie, non loin du pont de l'Arnon [138]. Il piqua son grand cheval de bataille; une ardeur martiale allumait son regard; deux fois sa main saisit la bannière de Schwyz [139], lorsque Henri Elsner, de Lucerne [140], lui arracha la sienne, et que Jean In-der Gruob, de Berne, lui donna le coup de la mort. L'effroi saisit les Bourguignons, quand ils virent tomber ce guerrier de haute stature, que non loin de lui la même destinée abattit l'oncle de Romont, le comte Jean de Marle-Luxembourg [141], le noble Lalain, Poitiers, Ligny, Méry, Mont-Saint-Sorlin [142], Bourguignons et Flamands pêle-mêle, et Pierre de Lignano, commandant des troupes milanaises [143]. Il ne servit de rien au comte Louis Raulin d'avoir hérité des richesses amassées par son père avec

137 *Dunod.*

138 Le Maret, nom de la petite prairie. *Chron. de Neuch.*

139 *Stettler.*

140 « Le méchant Heini » (Henri). *Cysat, lac des Quatre-Cantons.* Les couleurs de la bannière de Louis étaient brun, blanc et bleu; une croix d'or de St.-André y était suspendue. *Etterlin.*

141 Le comte de Romont était uni depuis 1460 à Marie de Luxembourg, comtesse de St.-Paul, de Marle, Soissons et Conversan, vicomtesse de Meaux, dame d'Enghien, fille de Pierre, frère aîné de ce comte Jean, tous deux fils du connétable trahi par Charles. (T. VII, p. 354.)

142 Jacques d'Emery (Aimerie, Méry) était Picard. *Bâle à Erfurt*, mercredi av. Barthél. 1476, dans les *Mém. diplom. d'Anton.* Antoine de Lalain, Jean de Poitiers (quelques-uns écrivent Portier), Quintin de la Baume, seigneur de Mont-St.-Sorlin. *Guichenon, Savoye.* Ce dernier serait-il *Zscharnyrlan* dont *Bâle*, dans sa *Lettre à Erfurt*, dit qu'il avait été le favori du roi de Naples (ou du prince de Tarente)?

143 Piémontais, selon la *lettre des Bâlois.* « Moult vaillant escuyer. » *Oliv. de la Marche*, l. II.

tant d'habileté pendant un grand nombre d'années[144], il expia dans ce lieu le sang du dernier sire de Grandson[145]. Tout-à-coup des sons formidables attirèrent les regards des combattans sur les collines entre Bonvillars et Champagne[146] : de nouvelles troupes couvrirent les hauteurs ; vers trois heures après midi le ciel s'éclaircit, le soleil fit reluire les armes[147]. « Quel est ce peu- » ple? » demanda le duc à Brandolfe de Stein, qu'il menait avec lui comme prisonnier, « quel est ce peuple » sauvage ? Sont-ce aussi des Confédérés? — Monsei- » gneur, » répondit de Stein, « ce sont là seulement les » vrais anciens Suisses des hautes montagnes, les hom- » mes qui ont battu les Autrichiens; voilà les bourg- » mestres de Zurich, de Schaffhouse; là, Tschudi à la » tête des Glaronnais[148]. » A ce moment mugit par

[144] Son père Nicolas avait été presque pendant toute la durée du gouvernement de Philippe-le-Bon au service de ce prince, comme conseiller suprême, chancelier et chevalier; lorsque le duc fit en 1453 le vœu d'entreprendre une croisade et que lui « (obstant » son ancienneté et faiblesse) ne pouvait bonnement aller au saint » voyage, il promit à Dieu et après aux Dames » d'armer un de ses fils avec 24 gentilshommes pour cette expédition et de les entretenir tant qu'elle durerait. *O. de la Marche*, l. I. Il mourut à Autun le 28 janvier 1461, « sage seigneur et riche. » *Extr. d'une anc. chronique* dans le Comines de du Fresnoy. Son fils, qui périt près de Grandson, était seigneur de Presilly, Beaulieu, Beauregard, Pelapussin, Vernantois et Beffiat; l'autre mourut cardinal en 1483.

[145] Voyez ci-dessus, t. IV, p. 18, fin. Comparez le bruit rapporté par *Dunod* que Raulin s'était enrichi par des confiscations.

[146] *Chron. de Neuch.* = Muller, qui pourtant devait connaître les lieux, écrit Bonvillers et Champigny, et de même partout Arnou pour Arnon. M. de Barante a aussi Champigny. C. M.

[147] Cela confirme ce que rapporte *Guillimann*, que Hemmann d'Eptingen arriva dans ce moment avec un détachement de cavalerie autrichienne, probablement fort brillante.

[148] *Bullinger.*

trois fois le taureau d'Uri, annonçant la mort[149], et l'on entendit le retentissement étrange de la trompe d'Unterwalden[150].

Ces sons inouïs, répercutés par la montagne, et la vue de ces hommes imposans excitèrent la surprise. Le duc s'écria : « Qu'adviendra-t-il de nous, puisqu'un » petit nombre nous a déjà fatigués ? » Sentant que le moment était décisif, il parcourut l'armée et l'encouragea par ses paroles et son exemple[151]. Mais lorsque les Suisses, réunis en ordre de bataille, eurent déchargé leurs armes à feu avec une habileté admirable, lorsqu'on en vint aux mains[152], et que des chemins creux et derrière les buissons montaient incessamment de nouveaux bataillons[153], à cette heure-là se répandit sur toute l'armée cette terreur singulière que les anciens re-

[149] *Le* taureau d'Uri est un trompette, qui sonne la grande trompe, formée probablement de la corne d'un buffle et servant à donner le signal du combat. = Le nom de taureau est aussi celui de l'instrument même. C. M.

[150] Appelée la vache d'Unterwalden. *Stettler*. « Alors retentit la corne » d'Uri et aussi les cors de bataille de Lucerne (comme dans les com- » bats de Roland), et il se fit un tel bruit que les gens du duc en furent » saisis d'effroi. » *Etterlin*. Voy. aussi *Dunod*. Alors apparut « magna et horribilis e propinquo ruinæ species. » *Guillimann*.

[151] « Combattait honnêtement, mais plus n'en pouvait. » *Chron. de Neuch.*

[152] « Ils se prirent à bouter feu dans leurs bâtons et chargèrent si étroit que la bataille tourna en fuite. » *Jean de Troyes* dans la *Chron. scandaleuse*.

[153] Selon *Paradin* les Suisses avaient « une grosse embuscade d'arquebusiers, » que nous ne trouvons pas dans nos historiens; la contrée le fit paraître ainsi. « Il y avait là montagnes et rudes vallées, chemin rude et étroit par lequel ils durent passer. » *Chant de la bataille*. « Ils » tirèrent furieusement; les Bourguignons, voyant ces Suisses venir à » eux tête baissée, se mirent tous en fuite en merveilleux désordre. » *Paradin*.

gardaient comme l'œuvre du génie du monde [154]; dans de tels momens s'élève des profondeurs impénétrables de l'âme la sombre appréhension que c'en est fait; le sang se glace à l'idée du destin qui précipite irrésistiblement la puissance dans les abîmes : la bataille était perdue. La cavalerie fit un mouvement simulé pour attirer les Confédérés dans une position défavorable [155]; l'infanterie y vit le signal de la fuite [156]. Charles, malheureux pour la première fois, transporté de rage, brandissant son épée, s'opposa inutilement [157], avec des cavaliers, aux flots pressés des fuyards [158]. Que n'éprouva-t-il pas, lorsque, après une perte de mille hommes au plus [159], il perdit le renom d'invincible? Derrière l'Ar-

[154] Terreur *panique*. Ils fuyaient, dit *Paradin*, « semblans d'être chassés par une puissance invisible. » Rien de plus naturel, quand on trouve le contraire de ce qu'on attendait. Qu'on se rappelle Rossbach, = Eckmühl, Landshut, Ratisbonne, Austerlitz, Iéna, Auerstett, Preiswalk, Friedland, etc. Il ne faut insulter à personne, surtout pas au vaincu. Némésis flagelle tôt ou tard les détracteurs. « Inter regem potentem et regem nullum una nox interfuit. » D. L. H.

[155] *Guillimann*. Sans doute le mouvement par lequel le duc voulut s'appuyer contre une colline. *Wurstisen*.

[156] « Tanquam ferre nequirent. » *Guillimann*.

[157] *Chron. de Neuch.* et tous. Lui-même frappait de son épée les fuyards.

[158] « Primi ordines in præceps tracti Italos involverunt; uno prope momento acies confusa. » *Guillimann*.

[159] Le *St.-Gallois*, seulement 300; la continuation de *Königshoven*, 600; la *Chron. de Neuch.*, 1,000 Bourguignons et environ 6,000 autres; *Jean de Troyes* (par erreur), 16 à 18,000; *Guillimann*, près de 2,000, au nombre desquels, selon *Comines*, il y avait 7, selon d'autres, cités par Guillimann, 9 ou 16, selon *de la Marche*, les « hommes d'armes » mentionnés ci-dessus, « et plusieurs autres gentils personnages. » Le nombre pouvait n'être pas considérable, mais Charles perdit « la plupart des capitaines et gens de renom. » *Jean de Troyes*. = Suivant *Stettler*, p. 247, les Suisses eurent 50 tués et 300 blessés. Le capitaine Pierre de Hewen, cité par M. *Zellweger*, écrit que les Bourguignons, forts de 80,000 hommes, n'en perdirent que 200. *Livre de copie de l'abbé Ulrich*, f. 138. C. M.

non[160], derrière Grandson, dans les plaines, à l'entrée des défilés, tous fuyaient, les uns dans la ville, les autres dans des barques[161], ici les condottieri, là les bataillons désordonnés des Bourguignons, entraînant le prince lui-même dans leur fuite[162]. Les vainqueurs, d'abord en bon ordre[163], ensuite avec une impétuosité telle, que Rodolphe Haffner, porte-enseigne de St.-Gall, mourut de fatigue[164], coururent au travers du camp tout entier, ici par Montagny-le-Corbe, là vers Champvent[165], poursuivant l'ennemi jusqu'à ce que l'heure ne permît plus aux soldats de reconnaître leurs camarades[166]. Hors de lui, désespéré, Charles jeta un dernier regard sur ses quatre cents pièces d'artillerie, sur ses antiques richesses, sur la magnificence de sa maison, traversa au galop, avec cinq compagnons seulement[167], le plus voisin passage du Jura, jusqu'à Jougne, à huit lieues de là; quinze jours auparavant, Château-Guyon, brillant et plein d'espérance, lui avait fait préparer quelques chambres dans le château ruiné par les flammes; mais lui, poussé moins par l'ennemi que par la rage, ne s'arrêta qu'à Nozeroy[168], où le

[160] Ici encore il y eut près du moulin de vives escarmouches. *Chr. de Neuch.* et *Wurstisen.*

[161] Une grande barque, surchargée de seigneurs vaudois, sombra. *Schilling.*

[162] *Berne au Valais.*

[163] Eptingen détourna le petit nombre de cavaliers d'une poursuite imprudente; ils auraient risqué d'être coupés.

[164] Le *St.-Gallois, Wetter.*

[165] *Chron. de Neuch.*

[166] *Le St.-Gallois.*

[167] *Chron. de Neuch.*

[168] L'ancien siége de ceux de Châlons (Orange) dans la Haute-Bourgogne.

prince de Tarente put le premier lui faire accepter quelque consolation[169].

La fatigue et la nuit ne permettant plus à l'infanterie des Suisses et à leurs soixante cavaliers[170] de poursuivre les fuyards, tous tombèrent à genoux et remercièrent à haute voix le Ciel de cette grande et facile victoire. Le camp, dont ils étaient maîtres, excita plus d'une espèce de sentimens. La fureur s'empara des Bernois quand ils virent la garnison pendue; beaucoup reconnurent des amis, des frères; leur colère éclata. L'ennemi, encore en possession du château, en fut effrayé. Ils y montèrent; les seigneurs bourguignons se rendirent en tremblant. On songeait à les répartir comme prisonniers. Tout-à-coup les jeunes miliciens de Berne et de Fribourg entrèrent avec précipitation, enlevèrent seigneurs et valets[171], pendirent les uns aux arbres[172] après avoir détaché les leurs avec respect, en

[169] Son maître d'hôtel en fait l'observation dans les *Preuves de Comines*. Le fou du prince l'accompagna dans sa fuite et lui dit un mot qu'il eût payé cher, si les personnages de cette catégorie n'avaient pas été inviolables. Le duc avait souvent parlé dans ses entretiens du grand Annibal qui avait disputé aux Romains l'empire du monde et rendu leur existence même douteuse. Son fou, nommé le Glorieux, lui criait en fuyant avec lui : « Monseigneur, nous voilà bien Annibalés ! » *Duclos, Louis XI*, l. VIII.

[170] Ainsi le rapporte *Schilling*. Les cavaliers d'Autriche ne se trouvaient donc pas là. Quant aux Strasbourgeois, *Wurstisen* mande que comme on ne s'attendait pas à la bataille pour ce jour-là, on les avait logés ailleurs à cause du fourrage.

[171] *Etterlin, Edlibach, le St.-Gallois*. Ce dernier compte dans le château 18 Bourguignons, *Edlibach*, 30, *Schilling*, un plus grand nombre; mais *Jean de Troyes* dit qu'on en perdit plus de 500. Les premiers ne parlent que des seigneurs; or, la plupart des prisonniers faits dans le château et sur le champ de bataille étaient de simples soldats.

[172] « Aux mêmes licols. » *J. de Troyes*. Le *St.-Gallois* rapporte que

conduisirent d'autres sur la tour la plus haute, d'où ils les précipitèrent sur le rocher. Quelques pages obtinrent grâce en faveur de leur jeunesse et de leur beauté[173]. Les capitaines bernois, se souvenant de Brandolfe de Stein, déguisèrent et cachèrent parmi les Lucernois un gentilhomme d'une naissance illustre[174]; on l'échangea plus tard contre Brandolfe. La colère de la multitude prépara un sort cruel à la garnison de Vaumarcus. Le château, continuellement observé, fut cerné plus rigoureusement par les habitans de la contrée environnante[175]. Mais, après minuit, la fatigue et le vin ayant assoupi les gardes[176], Rosimboz, à la faveur du tumulte qu'il excita parmi les chevaux[177] et conduit par un paysan qu'il gagna[178], s'évada, passa sans bruit la montagne[179] et arriva dans la Haute-Bourgogne par des sentiers peu fréquentés[180]. Avant cette *évasion*, avant que l'armée se livrât au repos, Nicolas de Scharnachthal, avoyer de Berne, en qualité du plus

l'un d'eux offrit en vain 1,200 écus (couronnes?) pour racheter sa vie, et qu'il eut la tête tranchée.

[173] *Stettler*. D'autres ne parlent que du fils de Darin; *Wurstisen* de deux.

[174] *Etterlin :* Jean de la Tour. Les chroniques le nomment communément Darin. Il était de Besançon. On n'a pas prouvé qu'il ait eu le commandement de la place.

[175] « Il y avait des gens de grand état » (les ministres); Neuchâtel, Sibenthal, Wangen tinrent Vaumarcus en respect pendant la bataille. Pendant la nuit parurent près de Vernéa, hameau voisin, ceux de Boudry, du Landeron et du territoire de Grandson.

[176] « Le guet ne fut pas bien avisé. »

[177] Il coupa les guides, afin qu'ils courussent çà et là avec bruit.

[178] Au moyen de cent florins d'or.

[179] Le mont de Provence, pour se rendre à Pontarlier. Tout cela d'après la *Chron. de Neuch.*

[180] *Schilling* et *Olivier de la Marche*. Celui-ci était alors malade à Salins, et c'est de Rosimboz qu'il apprit la déconfiture.

ancien chevalier, assembla les héros de cette journée[181] et conféra la dignité de chevalier à Hallwyl et à Waldmann, aux chefs des troupes de Zurich, de Bâle, de Fribourg, de Soleure, de Bienne, au baron Raoul de Bonstetten, à Schwarzmourer, à Hemmann de Mullinen[182], en souvenir de ce fait d'armes.

Cependant, dès le commencement de la fuite, les gens du train et les volontaires[183] s'étaient mis à piller çà et là dans les grandes tentes les joyaux et les caisses des princes et des seigneurs; maint soldat acquit inopinément et conserva depuis de grandes richesses[184]. Les vainqueurs nommèrent alors des commissaires butiniers; on fit prêter serment à l'armée de remettre tout loyalement et d'attendre la distribution commune. Une injonction analogue fut faite à tous les aubergistes des environs[185]. Charles estima lui-même à un million de florins les richesses qu'il avait laissées dans son camp[186]; six princes, la fleur de la noblesse des Pays-Bas et de la Bourgogne, tout l'état-major, rivalisant de splendeur, égalaient sûrement entre eux la valeur de cette opulence; les magasins et l'artillerie formaient un troi-

181 *Edlibach, Wurstisen, May.*

182 Ce Hemmann dont il est question s'appelait communément Hænsli, Petit-Jean.

183 « Les gamins et les libertés. » Le *St.-Gallois.*

184 *Etterlin* déplore ce désordre; il peut en résulter qu'on se jette sur le butin, dit-il, au lieu de poursuivre l'ennemi.

185 *Ch.* dans la collection de Haller.

186 *Schilling* et *Edlibach.* Quand donc *Melchior Russ* (*Bibl. de Haller,* V, 70) n'estime le butin qu'à 300,000 florins du Rhin, il ne parle que de la petite partie distribuée légalement et qui, selon *Guillimann,* formait à peine un centième du total. *Bonstetten* l'évalue à 500,000 florins d'or (« aureos »).

sième million[187]; ces sommes équivaudraient aujourd'hui au décuple[188]. Outre le bled, le vin, l'orge, la viande salée et les poissons, on avait réuni pour les plaisirs de la table les fruits du midi et les épices; mille boutiques, environ quatre mille marchands et femmes complaisantes faisaient régner dans le camp le luxe et les délices de l'abondance[189]. On trouva des pièces de grosse artillerie, des pièces de batterie et des serpentines, au nombre de plus de quatre cents, huit cents arquebuses à crochet, trois cents tonneaux de poudre[190], près de dix mille chevaux de trait. On emmena aussitôt cent quatre-vingts des meilleurs canons, par terre et par eau, à Nidau et dans les places frontières; aucun des bataillons de l'armée ne se retira sans quelque partie de ces monumens de la victoire[191]. On partagea une

[187] *Haffner* parle de trois millions; *Münster* aussi de trois millions de couronnes.

[188] *May, Hist. milit.* III, 509. Ce rapport des deux pieds monétaires est fondé sur l'évaluation la plus basse.

[189] *Schilling. Münster* (*Cosmogr.* l. II, ch. 85) fournit les données positives suivantes: 3,000 sacs d'avoine, 2,000 chariots (qui avaient probablement servi au transport des provisions de bouche et des meubles; il n'y a pas de trace d'un emploi militaire); 2,000 tonneaux de harengs; une grande quantité de morues et de viande salée; des figues, des amandes, des raisins secs.

[190] *Schilling:* 420 pièces de position, canons à boulets de pierre et coulevrines, toute grosse artillerie. *Guillimann* avec plus de précision: 350 serpentines, 60 canons à boulets de pierre et 9 pièces de position. Le continuateur de *Königshoven* porte les seules serpentines à 400; c'est lui aussi qui distingue les arquebuses à crochets. Les pièces de batterie, montées sur de bonnes roues, selon le *St.-Gallois*, sont au nombre de 115 dans la *Chron. de Neuchâtel.* Tous les auteurs sont d'accord sur la poudre et sur la quantité qui en fut répandue et se perdit sur le champ de bataille, non sans grand danger.

[191] *Schilling.* Le *St.-Gallois* mande que les deux cents qui assistèrent à la bataille, rapportèrent chez eux une bannière avec les armoiries du

quantité innombrable de lances, de haches d'armes, de flèches de fabrique anglaise, en partie empoisonnées, les carabines du duc, ornées de magnifiques incrustations d'ivoire[192], plusieurs mille masses d'armes de plomb, garnies de pointes de fer[193], des arcs, des arbalètes, avec des cordes de rechange, enfin vingt-sept bannières principales et plus de cinq cent cinquante drapeaux[194].

Mais quelle surprise, lorsqu'ils montèrent sur la colline couverte de quatre cents pavillons[195] tendus de soie, qui en entouraient sept autres plus somptueux encore (chancellerie, chapelle de la cour, habitations du grand-bâtard et des seigneurs les plus rapprochés du prince), et qu'ils virent dominer au-dessus de toutes les autres la tente de Charles, la plus magnifique en Europe après celle du sultan[196]. A l'extérieur brillaient des écussons, l'or et les perles; à l'intérieur elle était doublée de velours; là se voyait son trône d'or, du haut duquel il recevait les ambassadeurs[197]; là, son

duc, cinq autres grandes bannières et vingt-deux étendards, et que peu après on vit arriver une belle serpentine et une pièce de position.

[192] On en rapporta à Berne. *Gruner, Deliciæ Bern.* 338. Nous les avons admirées nous-mêmes.

[193] *Schilling :* 4,000, chacune de quatre livres de plomb, assez forte pour assommer un bœuf. *Haltmeyer* et d'autres, 8,000.

[194] *Schilling :* plus de 600 bannières et drapeaux d'or et de soie, dont Charles et son père s'étaient souvent servis pour donner une idée formidable de leur puissance.

[195] « Cum vexillis et crystallinis globis ditissime facta. » *Bonstetten.*

[196] *Schilling. Comines :* « Un des plus beaux et des plus riches pavillons du monde. »

[197] Estimé à 11,000 florins, selon la valeur d'alors. *Edlibach. Henri de Gundelfingen* (dans le vieux Lambecius, t. II) l'estime à 600,000 florins, supposé qu'il n'y ait point d'erreur typographique; il était d'argent et richement doré.

chapeau ducal, riche et orné avec goût; au milieu d'autres armes étincelait son épée de parade, du plus fin acier de Damas : sept gros diamans, autant de rubis, des saphirs, des hyacinthes et quinze perles des plus rares embellissaient la poignée [198]. La toison d'or ne captivait pas moins les regards. On trouva dans la chapelle le rosaire d'or de Philippe-le-Bon avec des pierres précieuses en place de grains; une cassette de reliques, décorée au dehors de perles et de rubis [199]; une autre, non moins précieuse, où les images richement travaillées des douze apôtres cachaient de saints restes de chacun d'eux [200]; enfin, dans un vase de cristal à cercles d'or, le bras de saint André fécond en miracles. Là on découvrit les heures du prince reliées en velours rouge et ornées d'or et de superbes peintures [201]. Là ils enlevèrent de l'autel le grand ostensoir

198 On l'évaluait à 10,000 florins. *Id. Etterlin* dit que les pierres précieuses étaient démesurément grosses et enchassées avec tant d'art qu'on n'aurait pas pu mettre une tête d'épingle entre deux.

199 Des morceaux de la vraie croix, de la couronne d'épines, de la lance, du fouet, du manteau d'écarlate, de la robe sans couture, de la verge d'Aaron et des dix tables des Commandemens. *Schilling*. Selon *Bonstetten*, ces reliques furent trouvées sur un chariot.

200 *Etterlin* en parle avec le plus de clarté. Nous passons sous silence la montagne des Oliviers en nacre, etc. *Schilling*.

201 *Füsslin*, dans le *Musée suisse*, dit que Marguerite de Savoie (l'ancienne, fille du pape Félix, épouse d'Ulrich de Wurtemberg) pria les Confédérés de les lui céder. Selon *May*, elle les obtint. D'après la source de *Füsslin*, elles furent données au pape. Nous avons souvent examiné celles qui se trouvent dans la bibliothèque de Vienne, incertain si le hasard les y avait fait arriver, ou si la figure de la Vierge, entièrement semblable à celle de Lausanne, prouve que Charles avait remplacé ses heures par ce nouvel exemplaire, immédiatement après son désastre. Son père, lui et sa fille sont représentés priant à genoux. Voyez *Denis*, IIIe partie du t. I, du catalogue des manuscrits théologiques latins.

d'or massif[202]. Ils entrèrent dans la chancellerie d'État, et prirent le grand sceau de la maison de Bourgogne, en or, du poids d'une livre, et le sceau en vermeil du grand-bâtard[203]; ils allumèrent un feu immense avec les terriers des contributions et des droits et avec les cadastres[204]. Dans la tente destinée aux repas, ils dépouillèrent les hauts dressoirs[205] de leurs coupes, de leurs plats, de leurs assiettes d'argent et d'or, objet de l'admiration des rois et des empereurs; l'art des Romains brillait à côté du travail patient des Belges[206]. Enfin l'on ouvrit quatre cents coffres de voyage qui renfermaient des draps d'argent et d'or, du linge d'une finesse dont on n'avait pas d'idée et une quantité inouïe d'étoffes de soie. Les guerriers s'en servirent comme de toile ordinaire[207] et vendirent pour quelques sous des assiettes d'argent qu'ils crurent d'étain. L'or et l'argent du trésor furent distribués à pleins chapeaux[208]; on mesura et coupa comme dans une bouti-

[202] Partagé entre les dix États à la Diète de Lucerne, 1484. *J. H. Füsslin*, dans le *Musée suisse*, d'après les *Chartes*.

[203] *Etterlin* : Le grand sceau à Lucerne; *Münster* : Le sceau d'Antoine à Bâle.

[204] *Edlibach.* = Ainsi que les paysans firent depuis en 1801. D. L. H.

[205] *Schilling* : On distribua dans Lucerne quatre quintaux de vaisselle d'argent.

[206] Il se trouva une tasse faite d'un seul onyx, gâté par un travail fort médiocre peut-être au troisième siècle, dans la décadence de l'art, mais dont la grandeur et la beauté surpassent la plupart des merveilles de cette espèce. On était alors fort éloigné d'avoir une idée de son prix.

[207] *Schilling* : Les soldats pauvres portèrent ces étoffes tant qu'elles durèrent, après quoi ils les jetèrent avec indifférence. « Vestes de Zambeloto. » remarque *Bonstetten*.

[208] *Etterlin*.

que de marchand les étoffes brodées des incomparables pavillons [209].

Trois d'entre les diamans du duc, qui le premier avait fait tailler les pierres précieuses [210], ont brillé dans l'histoire par leur destinée, comme dans les plus grandes couronnes par leur éclat. Le premier, égal à la moitié d'une noix [211], le plus gros non-seulement de la chrétienté [212], mais même du monde, avant qu'on eût vu le diadème du grand Mogol [213], estimé par Charles valoir une province [214], fut abandonné sur la route, dans la terreur de la fuite, par ce prince lui-même, ou par un courtisan qui voulut sauver ce joyau [215]. Un Suisse le trouva dans un coffret, où il était seul et sans enchâssure [216] avec une perle non moins extraordinaire [217]. Cet homme le jeta sous un chariot avec dédain, comme un morceau de verre, se retourna pourtant et le ramassa; le curé de Montagny lui en donna un florin, puis le revendit aux Bernois pour trois

[209] *Comines* déplore cela.

[210] *Mariette, Traité des pierres gravées*, I, 96, dans *Sinner. Voy. dans la Suisse occidentale*, I, 246.

[211] *Edlibach. Stettler* : de la largeur du pouce.

[212] Selon *Comines*, V, 2.

[213] Tavernier le vit le premier. *May, Hist. milit.* III, 512.

[214] «Il l'estime la valeur d'un pays.» *Etterlin.*

[215] Il n'est guère croyable que ce diamant fût suspendu à la garde de son épée (*May*), puisque le Suisse le trouva dans un coffret. Il eût été par trop insensé de suspendre un joyau, valant une province, à la garde de son épée de bataille. *Etterlin* décrit les ornemens de cette épée.

[216] Charles avait éloigné de celui dont il va être question paillon et enchâssure, afin qu'on pût voir dans tous les sens sa grosseur et sa pureté. *Fugger, Temple d'honneur.*

[217] Une seule, selon *Comines*; le diamant entouré de rubis et de plusieurs perles eût paru plus précieux que cela, même à un œil peu exercé. *Stettler*, 2 perles; d'autres, 3; ils le confondent avec le suivant.

francs [218]. Un citoyen riche de cette ville, Barthélemi May, qui avait en Italie de nombreuses relations d'affaires et de parenté [219], sut mieux l'apprécier quelques années plus tard, car il fit un présent à l'avoyer Guillaume de Diessbach [220] par la faveur duquel il obtint ce bijou pour cinq mille florins. Il le vendit à des Génois pour sept mille [221]; le duc de Milan Louis-le-Maure Sforza le leur paya plus du double de la première somme [222]. A la dilapidation du trésor de Milan, Jules II l'acheta pour vingt mille ducats, afin que la première des pierres précieuses resplendît dans la triple tiare du souverain pontife de la chrétienté [223]. Une autre encore, mais une seule, rivalisait avec celle-là, le diamant trouvé aussi dans le camp et qui formait avec trois autres, avec de grands rubis et quatre magnifiques perles orientales [224], le collier du duc. Les vain-

218 D'autres disent deux couronnes. *Birken.*

219 Son grand-père, venu de Lombardie, s'établit à Berne. *Leu.* Son épouse, Marie Squaccini, était une noble milanaise. *May*, son descendant, l. c.

220 400 florins. *Stettler.*

221 En 1482.

222 Pour 1,100 florins en ducats.

223 Le duc perdit toutes ses possessions et sa liberté deux ans avant l'avènement de ce pape : aussi ne sait-on pas exactement de qui Jules acheta ce diamant. *May* indique des prix plus élevés; le Génois donne 12,000 florins du Rhin, le pape 80,000 ducats. Mais, comme toujours, les preuves manquent.

224 C'est ici la première fois qu'on distingue le troisième diamant du second; ni la forme, ni l'entourage, ni la destinée de l'un et de l'autre ne permettent de les confondre, et rien n'autorise à rejeter les chroniques et les documens suisses, ni le témoignage de *Fugger*. Je considère le diamant de *Fugger* comme celui qui, selon *Comines*, était entouré des « trois balais, les trois frères. » Il parle encore de la « Halte, » de la « Balle de Flandres » et d'autres joyaux semblables. Du reste, le récit de *J. J. Fugger* a été imprimé dans le t. I du *Musée suisse*, p. 37, d'a-

queurs le vendirent à Jacques Fugger, riche en sagesse autant qu'en argent et en honneurs; ils lui vendirent de même le chapeau de parade de Charles, à la forme italienne, rond et haut, en velours jaune, couvert de perles, entouré d'une guirlande de sardoines, de rubis, de perles et de diamans taillés, surmonté enfin d'un ornement de pierres précieuses enchassées dans de l'or [225]. Soliman, le grand padischah des Ottomans, et l'empereur Charles-Quint désirèrent en vain posséder ce second diamant [226]; Antoine Fugger le vendit enfin au roi d'Angleterre Henri VIII, dont les caprices ne calculaient pas; sa fille aînée, Marie, l'apporta en dot à Philippe II, petit-fils du premier possesseur [227]. Un troisième, inférieur au précédent [228], estimé toutefois dans les temps modernes à dix-huit cent mille livres de France [229], fut laissé par la diète fédérale de Lucerne, à Thibaut Glaser pour cinq mille florins [230].

près le magnifique manuscrit de son *Temple d'honneur d'Autriche*, qui se trouve à la bibliothèque de Munich.

225 Description empruntée de *Fugger;* les Fugger défirent ce chapeau et vendirent la plupart des pierreries à l'empereur Maximilien, gendre de Charles. Jacques Fugger avait payé pour le diamant et le chapeau 47,000 florins. Jean-Jacques, l'historien, était fils d'Antoine, neveu de Jacques; lui-même n'eut pas d'enfans.

226 Il paraît qu'on ne voulut pas céder ce beau joyau à l'empereur turc, par esprit public chrétien; quant à Charles-Quint, il devait déjà de grandes sommes aux Fugger; les guerres dévoraient ses trésors d'Amérique.

227 *Fugger* raconte que Henri VIII l'acheta l'année où il mourut, en 1547. *Mariette* dit qu'il ne se trouve plus à Madrid, et croit qu'on le tailla de nouveau. Il est dans le trésor de Vienne, où il entra probablement à la suite des relations de famille des deux branches de Habsbourg.

228 Puisqu'en France il n'était pas le premier en rang. *Du Fresnoy* sur *Comines.*

229 *Duclos, Hist. de Louis XI*, l. VIII.

230 Extrait du *recès* de Lucerne, 1492, dans le 84e vol. de la collec-

Le sort le fit passer dans les mains des rois de Portugal, alors les plus riches des souverains; à la chute de leur dynastie, Nicolas Harley, seigneur de Sancy[231], l'acquit pour la couronne des rois de France.

Après que les Confédérés furent demeurés, suivant leur usage, pendant trois jours sur le champ de bataille de Grandson, toutes les bannières, transportées de joie de leur victoire, se mirent en route pour leurs villes et leurs cantons; la Suisse entière formait un vaste camp. Dès le commencement de la guerre, Louis XI, sous prétexte de religion et d'autres affaires importantes[232], s'était rendu à Lyon, afin d'être plus près du théâtre des événemens et à portée d'agir avec promptitude suivant les circonstances: le premier effet de l'apparition de Charles ou un revers des Suisses pouvait donner le dessus au parti bourguignon. Les Suisses, découragés par la conduite du roi, le menacèrent de faire la paix avec Charles et une alliance contre lui[233]. Louis ordonna donc à Philippe de Comines, son ministre le plus affidé, d'envoyer dans les villes et les cantons de la Suisse un grand nombre d'espions déguisés en mendians, en pélerins, en ouvriers; il était

tion de Haller. D'après *Wattewyl*, dont l'autorité authentique est toujours respectable, ce diamant serait précisément le premier dont il a été question, et l'avoyer l'aurait fait acheter pour May par un homme nommé Glaser. Mais cela ne correspond ni aux traditions, ni même aux dates de l'*Hist. milit.*

231 Il l'acheta d'Antoine, prieur de Crato, neveu illégitime du roi Don Manoël.

232 Il dit qu'il irait en pélerinage à Notre-Dame de Puy, et qu'ensuite il y aurait à Lyon une assemblée du clergé. *Don Calmet*, Hist. de Lorraine.

233 « Dites au roi, » lui firent-ils mander, « que, s'il ne se déclare, nous nous appointerons et nous déclarerons contre lui. *Comines.* Toute sa crainte était que Charles n'apprît cette disposition.

dans une attente inquiète. La nouvelle de Grandson le dédommagea ; il ne pouvait se la faire redire assez souvent ; une seule chose le chagrinait, c'est qu'il ne fût pas resté sur le carreau assez de Bourguignons[234]. Sa joie secrète éclata dans tout Lyon en chants de victoire. Le sire de Contay vint dire au roi de la part de Charles « que le duc comptait sur son amitié, qu'il re- » grettait de n'avoir pu le voir à Auxerre, et qu'en » tout temps il était à ses ordres. » On le reçut avec distinction et on lui donna de belles paroles pour le tranquilliser. Le roi jugeait la journée de Grandson utile, mais insuffisante. Il prodigua aux vainqueurs les promesses les plus solennelles et de riches présens.

L'ambassade milanaise ne reçut pas le même accueil. Galéazzo, beau-frère du roi par sa femme[235], depuis peu de semaines allié avec Charles, qui avait des relations puissantes en Italie, offrit au roi par un message secret cent mille ducats, s'il ne gardait pas la paix avec Charles[236], ce à quoi le roi n'avait jamais songé sérieusement. Comines lui ayant transmis ce message, le roi fit venir le Milanais et lui dit : « Que votre maî- » tre garde son argent ; j'ai le triple de revenu annuel, » et ce n'est pas l'argent qui me détermine pour la » guerre ou la paix. Si le duc regrette sincèrement de » s'être laissé aveugler, nous pourrons rétablir notre » alliance. » L'envoyé ne se désista pas ; l'après-midi l'alliance fut proclamée de nouveau. Vers le même

[234] « Et ne lui déplaisoit que du petit nombre de gens qui avoient été perdus. » *Comines.*

[235] Bona de Savoie, sœur de la reine.

[236] Sforza craignait l'ambition démesurée de Charles, s'il venait à subjuguer la Suisse, et il ne croyait pas les Suisses en état de soutenir la guerre sans le roi.

temps des lettres interceptées donnèrent connaissance au roi d'un traité secret par lequel René d'Anjou, comte de Provence, qui prenait le titre de roi de Sicile, cédait la Provence au duc de Bourgogne; Philippe de Savoie, comte de Bresse, reçut de Hugues de Château-Guyon vingt mille écus dans le but de recruter des troupes piémontaises pour le service de Charles. Le roi fit signifier au vieux René de venir à Lyon, à moins qu'il ne préférât qu'on allât le chercher. Le bon René, ami des sciences et des arts, des dames et de son peuple, se rendit à l'invitation. On le fêta selon son goût[237]; il présenta quelques excuses, et, ne pouvant faire autrement, il se remit aux mains de Louis. Ce ne fut pas avec la même loyauté que la duchesse de Savoie informa secrètement le roi, son frère, que ses dispositions étaient changées; lui, sans se laisser prendre à ces apparences, manifesta le désir le plus sincère de voir la princesse. Des villes importantes d'Allemagne se déclarèrent contre Charles. Grandeur, considération, confiance, tout déclina si rapidement qu'on se hâtait d'abandonner le duc, comme si de la sorte on eût mérité un pardon[238].

Charles, dans une profonde et sombre douleur, moins abattu que furieux, mettait tout en œuvre pour renouveler la guerre. Il leva de six hommes l'un, et une contribution du sixième des biens de ses sujets[239];

237 « Le festoya avec les dames, et le fit traiter en toutes choses selon sa nature, le plus près qu'il put, et furent bons amis. » *Comines.*

238 « Et sembloit qu'il y eût très-grand pardon à lui mal faire. » *Id.* *Comines* nomme à cette occasion Nuremberg et Francfort; c'est de lui que nous avons appris ces événemens de la cour de France.

239. *Les Chroniques scandaleuses* (mais authentiques et très-exactes) *de Louis de Valois*, dans le *Comines de Godefroy* (augmenté par Lenglet du

les églises qui avaient de bonnes cloches, les maisons qui possédaient plus d'une marmite d'airain ou d'autres ustensiles de ce métal dont elles pouvaient se passer, reçurent l'ordre de les livrer à la fonderie des canons [240]. Les peuples murmurèrent [241]; les courtisans mêmes appelèrent opiniâtreté ce qu'il appelait constance [242] : toutefois le courage qu'il mit à soutenir sa cause retarda sa chute; ni la France ni l'Empereur n'osèrent lui déclarer la guerre; la duchesse de Savoie rassemblait pour lui soie, linge, vêtemens précieux; Galéazzo accordait, comme autrefois, le passage aux troupes nouvellement recrutées et ne lui refusait ni argent ni armes [243]. Il est grand de braver le malheur, mais peu sage de persévérer dans les mesures qui l'ont causé.

Après la bataille, on fit occuper Grandson [244] et le passage des Verrières [245], mais non la grande route de Charles par les défilés de Jougne et des Clées, soit qu'on voulût y attirer de nouveau le duc, soit qu'on

Fresnoy); *Paradin, Chron. de Bourgogne.* = Voici les propres paroles de la *Chronique scandaleuse:* « Pour lesquels choses luy falloit avoir argent » et gens, et qu'ils luy voulsissent ayder du sixiesme de leur vaillant, et » de six hommes, l'un, puissant de porter arnois. » P. 131. C. M.

240 *Schilling, Bullinger.* Pour le fait des cloches, *May.*

241 Ceux des Pays-Bas répondirent au chancelier Hugonet « que s'il s'agissait de ramener le duc dans leur pays, ils étaient prêts à tout; mais qu'ils ne contribueraient point pour continuer la guerre en Suisse. »

242 Nicolas de Campobasso, qui le trahît, et qui cherchait des prétextes pour se justifier, se plaignait de ce qu'il « ne faisait que perdre temps, gens et pays, par ses folles obstinations. » N. 239.

243 *Schilling.*

244 *Wattewyl :* par 1000 hommes (sous J. F. de Mullinen). *Wurstisen* dit par erreur que la ville fut brûlée.

245 Par 1800 hommes, sous Henri Matter. On en mit 800 dans Neuchâtel, sous Dittlinger. *May.*

estimât impossible de relever promptement les forteresses. Les Suisses firent avec avantage des incursions dans la Franche-Comté pendant la foire de Liesle [246] et près du retranchement de Granges [247]; les troupes bourguignonnes de Granges s'étant jetées sur Delle, dans le Sundgau, pendant un festin de noce [248], les Suisses remportèrent encore l'avantage. Une défense impériale paralysa le secours des villes d'Allemagne [249]. Du moment que l'on put croire Charles humilié, Frédéric chercha, de même que le pape [250], à mettre un terme à la guerre ou à faire différer les préparatifs des Confédérés [251]. L'un et l'autre craignaient la prépondérance de la France et l'audace des Suisses. Mais toutes les garnisons de Bourgogne et des Pays-Bas mises en mouvement avec leur artillerie, la fureur guerrière de Charles, entouré de plus de cent cinquante pièces de canon et de plus de soixante mille [252] hommes, Romont à l'avant-garde, de nouveau maître de

[246] Bâle, Montbelliard et les gens de Clerval. 200 « gens de bien » furent pris, mais bien traités et rendus contre une rançon. *Edlibach.*

[247] Il y avait là 200 Bourguignons, qui furent battus par la garnison d'Ericourt. *Edlibach.*

[248] Les Suisses étaient à table; ils se levèrent promptement : de 40 ennemis 10 seulement échappèrent. *Id.*

[249] *Münster, Cosmographie*, l. III, ch. 117.

[250] Par le cardinal légat de Pise, Triuli, de Lucques. *Don Calmet* et *Remy*, *Discours des choses advenues en Lorraine.* On consentit enfin à réunir une diète pour le légat; mais, divisée sur les opérations militaires, elle ne conclut rien. *Tschudi.*

[251] *Lettre des Bernois*, à l'occasion des déceptions dont avaient voulu user Heinzmann de Rechberg et le docteur Gerwin Hessler, chanoine de Cologne, qui, l'année précédente, avait négocié avec Charles pour le compte de l'Empereur, dans *Stettler*, 251.

[252] La plupart parlent de 100,000; nous avons adopté le plus petit nombre par toutes sortes de raisons.

son Pays-de-Vaud, la Savoie et l'Italie actives pour relever le duc, empêchèrent Berne de se laisser endormir.

Comme aux jours de Laupen [253], les Bernois adressèrent à tous leurs bourgeois internes et externes un ordre portant que les maisons où se trouvaient un père et un fils adulte ou deux frères, eussent à envoyer l'un d'eux à la défense de Morat, boulevard de Berne, et que tous les sujets se présentassent dans le chef-lieu, à jour fixe, avec armes, munitions et provisions pour un mois. L'ancien avoyer et chevalier Adrien de Bubenberg vivait dans son château de Spiez, où il s'était retiré comme partisan de la Bourgogne [254]; sa tribu le requit de prendre les armes pour la patrie. Lorsque le héros entra dans la ville, chacun le reconnut pour général. La commune jura de défendre Morat sous ses ordres, l'avoyer et le conseil de ne le laisser manquer d'aucune chose nécessaire [255]. Quinze cents hommes sortirent de Berne; Fribourg envoya Guillaume d'Affry avec quatre-vingts. La ville même reçut une garnison de mille Confédérés, que Jean Waldmann de Zurich,

[253] T. II, p. 417, où il faut faire une correction d'après ce qui est ici dans le texte.

[254] A la suite des événemens racontés t. VII.

[255] *Ballinger.* = Un État dont la politique a de la grandeur produit de grands citoyens qui l'honorent, à la tête du gouvernement ou des armées: la république de Berne méritait de posséder Adrien de Bubenberg. A peine ce magistrat guerrier disgrâcié eut-il appris les desseins hostiles du duc de Bourgogne, l'ami de sa jeunesse, qu'il oublia l'ingratitude de ses concitoyens, l'injustice de leur blâme, les poisons de la calomnie; il n'y eut plus de place dans son grand cœur que pour la patrie. Son caractère et sa loyauté inspiraient une si haute confiance, qu'en dépit de son attachement pour la Bourgogne et de son mécontentement de la marche des affaires, tous virent en lui l'homme appelé à défendre le boulevard du pays. Voy. *de Tillier*, *II*, 283, 284, C. M.

respecté comme leur chef, grâce à ses éminentes vertus militaires, exerçait à une discipline rigoureuse *. Waldmann, peu ennemi d'ailleurs des plaisirs des sens, fortifiait ses soldats pour le jour décisif, par la religion [256] et par une régularité sévère [257]; au moyen d'excursions il les tenait toujours en mouvement. La cavalerie autrichienne sous les ordres d'Eptingen, les Strasbourgeois, portés de bonne volonté, mais à qui la fortune jalouse refusa la gloire dans la journée de Grandson, ne quittèrent pas les Suisses; Grandson envoya spontanément ses canons [258].

Le duc Charles, avec de nouvelles forces et de nou-

* Muller a commis une erreur en confondant deux faits analogues et rapprochés pour le temps. Un *recès* de la *Collection de M. de Mullinen*, cité par M. *Zellwèger*, II, 102, n. 109, fait voir qu'une diète assemblée à Schwyz ordonna le 17 mars que les villes, les cantons forestiers et les alliés de la Suisse envoyassent à Fribourg une garnison de 1000 hommes. Elle ordonna aussi que tous les cantons tinssent leur milice entière et leurs bannières prêtes à marcher au secours des Bernois ou des Fribourgeois, si le duc les attaquait. Une division zuricoise, avec quelque peu de cavalerie de Strasbourg, occupa Fribourg (*De Tillier*, II, 283). Les Bernois principalement se chargèrent de la défense de Morat; ils y envoyèrent Adrien de Bubenberg avec 1500 hommes selon *Schilling*, 2000 selon *Stettler*. Dans une *lettre du gouvernement de Berne à la ville de Strasbourg* (*Geschichtforscher*, VI, 309), il est dit : « Nous avons occupé Morat avec *plus de deux mille* hommes vigoureux et éprouvés. *Votre directeur de l'artillerie* y a fait preuve de courage et d'habileté. » Les deux nombres ne sont pas difficiles à concilier : Morat avait déjà une garnison bernoise sous les ordres de Jean Wanner, qui fut adjoint avec deux autres, à titre de conseil, à Bubenberg, lorsque celui-ci prit le commandement en chef. (*De Tillier*, II, 284.) Les Fribourgeois, en qualité de co-seigneurs, envoyèrent aussi un renfort de 80 hommes. Bubenberg amena probablement 1500 hommes avec lui; le nombre plus considérable est celui de la totalité de la garnison. C. M.

256 *Bullinger* rapporte combien on fit de prières.

257 Ils ne violentèrent ni femmes ni hommes. *Schilling*.

258 Le premier fait d'après *Bullinger*, le dernier d'après *Schilling*.

velles espérances, traversa les défilés que l'ennemi ne gardait pas, et vint par Orbe et le Pays-de-Vaud à Lausanne. Là se réunirent pour prendre part à la guerre toutes les troupes qu'il avait levées depuis Gand jusqu'à Naples[259]. Il y séjourna sept semaines[260]. Ces amis, plus cruels que les Suisses avant et après ces événemens, pillèrent la campagne environnante; état, âge, sexe, rien ne mettait à l'abri de leurs traitemens barbares; quiconque ne se sauvait pas dans les Alpes, n'avait le choix que de mendier ou de mourir de faim[261].

Pendant les fêtes de Pâques, que Charles célébra avec magnificence[262], il vint de la vallée d'Aoste quatre mille Lombards, qui s'étaient rassemblés dans les États vénitiens pour son service[263]. Ils rencontrèrent dans les gorges du Saint-Bernard les Valaisans qui

[259] Il se mit en route le 9 mars et ne resta à Nozeroy que sept jours. *Comines* est d'accord sur ce point avec la *Chronique scandaleuse*, évidemment extraite des rapports d'un intendant de la maison ou de quelque autre témoin des faits. *May* n'y ajoute pas foi, parce que le duc n'aurait pas pu rassembler de nouvelles forces en si peu de temps. Mais les renforts ne le joignirent qu'à Lausanne, et nous savons qu'il n'avait pas perdu beaucoup de monde. Il vint à Lausanne en cinq jours.

[260] A proprement parler près du couvent des religieuses de Villars-Vaux (« villarum vallium »). *Rapport de l'official de Lausanne*, 22 octobre 1476.

[261] Le même *rapport de l'official de Lausanne*, après une enquête publique.

[262] Le 6 avril, il vint un ambassadeur de l'Empereur; il le reçut à sa table le jour de Pâques, avec les prélats fonctionnaires, le légat, Frédéric de Tarente et beaucoup d'autres seigneurs : on servit quatre plats de plus qu'à l'ordinaire(« 4 plats de crue »). N. 239.

[263] *Bâle à Erfurt*, n. 142. On lit dans cette lettre que le comte de Zeatalant (qui m'est encore inconnu) les commandait; qu'il surprit d'abord un petit détachement valaisan entre Bagnes et Entremont, mais que celui-ci prit sa revanche deux jours après.

les poursuivirent jusqu'à Hospital, leur tuèrent beaucoup d'officiers, de nobles et de soldats, en totalité environ quinze cents hommes, et firent un grand nombre de prisonniers; d'autres qui se réfugièrent loin des sentiers battus, dans les montagnes, périrent de faim ou dans les crevasses des glaciers [264]. L'avantage était du côté de ceux qui connaissaient le pays [265]. Quatre mille Savoyards s'avancèrent vers la frontière ennemie sous les ordres d'Antoine d'Orly, gouverneur de Nice; les Fribourgeois les dispersèrent ou les tuèrent [266]. A Romont même une forte garnison ne put empêcher qu'on n'incendiât les faubourgs [267]. A peine Charles se fut-il éloigné de Lausanne de quelques lieues, que Nicolas Zur Kinden, bailli bernois du Haut-Sibenthal, fondit avec sa vaillante milice et celle du Gessenay sur les villes de Vevey et de la Tour de Peylz, qui avaient soutenu les Savoyards et les Italiens; elles furent punies par la perte de leurs propriétés, par le massacre de tous les habitans en état de porter les armes et par leur ruine totale [268].

[264] *Edlibach*; Le *St.-Gallois* (il rapporte que chaque Valaisan remporta 18 florins); *Simler*, *Valesia*, 143; *Stumpf*, 622 et suiv. avec de bonnes observations.

[265] Nous passons sous silence un fait arrivé le dimanche des Rameaux : cinquante hommes du Gessenay, surpris entre Alijo (Aigle) et Villeneuve par 2,000 ennemis, leur tinrent tête, tuèrent vingt-quatre cuirassiers, de même que le fils de Torrens, et dispersèrent le reste. Nous passons d'autres faits encore : Les Fribourgeois brûlant Attalens, (*Bâle à Erfurt*, n. 142), ruinant le Châtelard; ceux de Tavel, après avoir détruit Gran Gotis (Grangettes), mettant en fuite les cuirassiers de Romont.

[266] *D'Alt*, d'accord avec Guichenon et Heuter.

[267] *Schilling*.

[268] Il vint avec 800 hommes, en trouva 500 dont huit seulement purent se sauver; les vieillards, les femmes, les enfans et les prêtres furent

Sans crainte tant que l'union et l'ordre règnent encore, la diète des vieux Confédérés et de la ligue inférieure, assemblée à Lucerne, ne s'occupe que de l'armement des troupes[269] et de la discipline nécessaire

épargnés selon le droit de la guerre; la contrée fut frappée d'une contribution de 500 livres. Chacun de ses gens reçut six livres, outre la nourriture (il paraît donc qu'une partie de la contribution entra dans le trésor de la ville). *Schilling.* = «Les montagnards étaient animés d'une vieille jalousie contre les vignerons, à qui ils enviaient ces riches pentes dont eux n'avaient que les pauvres sommets. Il en résultait souvent des querelles; et plus d'un combat rougit les ceps nuitamment vendangés en automne par ceux qui n'y mettaient point leur labeur au printemps. Ces montagnards profitèrent de ce que Berne les avait déchaînés, pour assouvir leur vengeance. Ils trouvèrent moyen d'écorner à Aigle la part du lion. Et Vevey les vit bientôt descendre par le rude sentier qui, s'élevant jusqu'au pied de Jaman, passage fréquenté de toute la Suisse alpestre, saute brusquement dans le ravin, et se promène ensuite sous les châtaigners et les noyers.» *Olivier, le Canton-de-Vaud*, p. 740, 741. C. M.

[269] *Le recès* dans *Wurstisen* est daté de ce jour, lundi après Oculi, 17 mars. On demanda mille arquebusiers à l'archiduc Sigismond. Du reste, on avait remarqué près de Grandson, que l'ennemi craignait plus les piques que les armes à feu (n. 277); probablement parce que les Suisses maniaient mieux les premières. = On vit à la diète de Lucerne les villes et les cantons de la Confédération siéger avec les villes de la ligue inférieure, Strasbourg, Bâle, Colmar et Schlettstadt. Tous reconnurent l'étendue et l'imminence du péril, et déplorèrent surtout le manque de cavalerie. Ils écrivirent donc le 26 avril 1476 à Ulm et aux villes de la ligue souabe, pour leur demander de tenir prêts des cavaliers et des archers, afin de pouvoir les envoyer à la première réquisition, attendu que la guerre allait se faire pour l'Empire. (*Lettre* dans les archives d'État de Wurtemberg, et *Zellwéger, Chartes*, t. II, 1° p. n. CCCCLXXIX, p. 462). Les villes impériales ne s'assemblèrent que le 6 juin à Ulm, et décidèrent de s'armer pour leur propre défense, de délibérer du reste, chacune dans son conseil, si elles fourniraient des secours ouvertement ou en secret, et, dans le second cas, de quelle manière. A la réunion suivante qui eut encore lieu à Ulm, le 17 du même mois, plusieurs villes ne parurent point. Celles qui s'y trouvèrent ne fussent guère arrivées à une résolution (*recès* dans les archives d'État de Wurtemberg);

pour contenir la fougue guerrière. On adjoint à chaque chef des conseillers [270], à chaque bannière quatre hommes pour la relever si le banneret vient à succomber; cent sont placés devant, cent derrière pour la défendre. On ne tolère plus les pillards qui se nomment volontaires [271]. Chacun marche avec armes et cuirasse et ne les quitte ni jour ni nuit tant que dure la campagne [272]. Les entreprises désordonnées [273], les duels [274], le jeu, source de disputes, sont interdits; il est défendu de s'éloigner de l'armée ou de pousser des cris sauvages au commencement de l'action. Chaque homme marche à son rang : un mot à Dieu, les yeux levés, le bras infatigable pour abattre le plus possible d'ennemis. On ne veut point de prisonniers [275]. Si quelqu'un se dispose à fuir, que son voisin le tue. Le fuyard arrêté subit le supplice des parjures. Que chacun respecte l'âge et le sexe sans défense; que, dans les églises et dans la personne des prêtres, chacun honore Dieu, l'arbitre de la guerre. L'avant-garde ne doit jamais ruiner un lieu où l'armée peut trouver encore quelque nourriture. Il est défendu de détruire les moulins,

heureusement, pendant qu'elles étaient assemblées, elles reçurent la nouvelle de la victoire de Morat, qui les tira tout ensemble d'embarras et d'inquiétude. » *Zellwéger*, II, 102, 103. C. M.

[270] Qui formaient avec eux auprès du général en chef le conseil de la guerre. «Conseil et Cent.»

[271] On ne toléra plus dans l'armée «les libertés.»

[272] «Qu'il aille à l'église, au conseil ou à la guerre, il ne doit jamais quitter sa cuirasse.»

[273] Attroupement ou marche tumultuaire.

[274] «Sous peine de mort, nul ne doit commencer un combat à mort pour se venger, tant que dure la campagne.»

[275] Ne point faire de prisonniers, mais tuer autant d'ennemis que possible.

d'exporter des provisions hors du camp, de toucher au butin; cela retarde la marche, engendre le mécontentement et les querelles, paralyse la victoire et amène des disgrâces; le partage sera fait par les autorités, équitablement[276].

Le duc de Bourgogne, ayant reçu des Pays-Bas et d'Italie assez de renforts[277] pour reprendre une attitude plus fière, même à l'égard de la France[278], assembla toute son armée dans une plaine élevée au-dessus de Lausanne. Il l'embrassa d'un coup-d'œil du haut d'une tribune, mais bien différent lui-même de ce qu'il était à Liége ou à Trèves; l'œil hagard, le visage pâle[279], la poitrine palpitante, la voix mal assurée; la colère, la haine, le mépris, la honte déchiraient son âme; il détestait, il dédaignait maintenant le conseil

[276] L'ordonnance sur le butin est une partie essentielle du réglement militaire; on était fâché de la conduite tenue à Grandson.

[277] Il lui vint 5000 hommes de Gand, puis des Luxembourgeois; Louis de Bourbon, évêque de Liége, en envoya 6,000; Bentivoglio, 4,000 de Bologne. *Berne à Strasbourg*, vendr. ap. Reminisc. *Schilling* parle aussi de Romains. Le pape était fort pour lui.

[278] Le roi, croyant empêcher le pape de s'intéresser à Charles, fit arrêter son légat (plus tard Jules II), et menaça Avignon. Aussitôt le duc lui fit dire de Lausanne que s'il ne rendait pas sur-le-champ la liberté au légat et ne se tenait pas tranquille, la trève de neuf ans serait rompue. Sans attendre la réponse, il fit faire de Mâcon quelques mouvemens et parut vouloir lui-même chercher le roi dans Lyon; celui-ci se hâta de céder. Tiré de *l'Instruction de Maximilien et de Marie*, Bois-le-Duc, 12 juin 1481, dans le *Comines de du Fresnoy*, IV, 55.

[279] « Pas bien coloré. » *Protocole des missives de Berne*, dans *Stettler*. On y lit aussi que, dans son camp au-dessus de Lausanne, on entendit pendant la nuit un bruit diabolique, qui le détermina à se rendre à la ville. Il y vint le 29 avril. Ce bruit était sans doute destiné à le faire sortir de la solitude, qui le rendait de plus en plus insupportable à lui-même et aux autres. « Il était terrible à ses gens et se tenait solitaire. » *Paradin*.

de ses loyaux Bourguignons; il prenait plaisir à la forfanterie française, demandait aux devins son avenir et frémissait de l'apprendre, hors de lui depuis Grandson, et pour toujours [280]. « A vrai dire, » s'écria-t-il enfin, « ce seul jour a suffi pour éloigner » de nous la fortune. Toutefois, hommes vaillans, » vous devant qui la France tremble, par qui mon » beau-frère s'assied en sûreté sur le trône d'Angle- » terre, par qui tomba Liége et à l'aspect desquels la » Lorraine a disparu, n'est-ce pas, vous vengerez vo- » tre seigneur de l'audace des paysans? Qu'ai-je fait à » la Suisse? Qui a mis à mort Hagenbach, mon bailli? » Ne m'ont-ils pas contraint de faire la guerre? Ne » l'ont-ils pas apportée dans mes États paisibles, le feu » et le fer à la main? Quelles atrocités, quelles provo- » cations m'ont-ils épargnées. La dignité de la Bour- » gogne, le souvenir de mon père, notre honneur de- » vant les nations seront-ils foulés aux pieds par ce » peuple grossier? Par Saint-George, il n'en sera rien. » Sus donc pour la vengeance; elle est vôtre autant » que mienne. Je ne veux pas de conquête, l'honneur » est mon seul but. Le territoire appartiendra à mes » amis; mes guerriers habiteront les maisons des Ber- » nois et des Fribourgeois [281]; je vous livre ce qu'ils » ont amassé, ces traîtres parjures, violateurs de la » paix, infâmes. Sus donc, marchons! Par Saint-

[280] Selon *Comines*. *Paradin* : « La tristesse éteignait en lui les esprits de vie. »

[281] On prétend généralement qu'il promit la ville de Berne au comte de Romont, Fribourg à la duchesse de Savoie, beaucoup de maisons et de seigneuries des nobles à ses capitaines (*Stettler* et d'autres); mais il n'est pas probable qu'il fit ces promesses dans ce discours. = C'est ainsi que de nos jours on a distribué des royaumes, des duchés, etc., aux guerriers et aux ministres du conquérant. D. L. H.

» George, à la vengeance ! [282] » Ils lui répondirent par ce cri unanime : « Vive Bourgogne ! » L'armée parut plus brillante que jamais [283], mais les troupes n'avaient plus la confiance que donne la victoire [284].

On traversa des champs de blé [285], Morrens [286], Bioley [287], en s'approchant du lac de Neuchâtel ; on marchait lentement : le duc espérait attirer les ennemis dans un lieu où le terrain et les habitans lui étaient favorables ; cependant l'impatience l'emporta bientôt [288]. Il résolut de marcher par Morat sur Berne et sur Fribourg. Il envoya le comte de Romont dans la contrée comprise entre les lacs, soit pour en recevoir des informations [289], soit parce que ce seigneur pouvait soutenir de là ses opérations de plus d'une manière, en prenant l'ennemi en flanc ou par derrière, et en plaçant Morat entre deux feux. Le corps d'armée suivit et vint à Cugy, [290], à Payerne, à Avenches, cou-

282 Tiré de la *Chronique de Neuchâtel.*

283 *La même :* « L'armée plus brave et grande que devant. » On retrouva de nouveau là des tentures en soie. *Protocole des Missives.*

284 Ils étaient « moins gaillards, moins affectionnés. » *Paradin, Bourg.*

285 Le légat et les ambassadeurs de l'électeur Frédéric du Palatinat et du duc Galéazzo Sforza étaient auprès de Charles. *Extr. d'une anc. chr.* dans *Comines, II.* = Le 29 mai, Berne écrivit à tous les Confédérés què le duc avait brûlé ses baraques près de Lausanne, et qu'il se dirigeait sur Morat. C. M.

286 Non près du lac, comme le dit la Chronique citée ci dessus, mais dans le Jorat. = Il partit de Lausanne le 27 mai, et séjourna huit jours à Morrens, pour avoir le temps de connaître les dispositions des Confédérés et leurs intentions. *Extr. d'une ancienne chron.* dans le *Comines de du Fresnoy*, II, 249. C. M.

287 *Extrait* n. 285. Le jour il campait près de Morrens.

288 « Or çà, ces chiens ont perdu courage ; me semble que devons les aller trouver. » *Neuch.*

289 « Quand serez là, nous ferez part de vos nouvelles. » *Ibid.*

290 *Ibid.* Sans doute Cugy sous Estavayer.

vrant tout l'espace qu'avait occupé Aventicum. Adrien de Bubenberg avec six cents hommes rencontra les avant-postes et fit un prisonnier qui l'instruisit de tout. Il écrivit aussitôt à Berne « qu'il avait devant » lui le duc de Bourgogne avec toutes ses forces, avec » des troupes auxiliaires d'Italie et aussi des traîtres » d'Allemagne[291]; qu'il priait l'avoyer, le conseil et les » bourgeois de ne rien craindre, de ne rien précipiter, » mais d'attendre tranquillement les Confédérés; qu'il » saurait défendre Morat. » Il convoqua la garnison et tous les habitans de la ville, leur adressa des paroles graves, et leur fit prêter serment d'égorger sans miséricorde quiconque ferait entendre une parole lâche, fût-ce un gentilhomme, un citoyen recommandable par ses services en paix ou à la guerre, fût-ce enfin lui-même. « Camarades, » s'écria-t-il, « veillez! de Mo- » rat dépend la patrie; la Suisse n'a qu'un seul boule- » vard, notre résolution. »

Dans toutes les villes et les campagnes de Fribourg, de Berne et de Soleure retentit le tocsin; des chalets voisins, des glaces éternelles jusqu'au confluent de l'Aar et du Rhin, des flots de peuple se pressaient de jour et de nuit vers Berne. Aussitôt on occupa les ponts construits sur la Singine près de Laupen et de Gūminen; on ne les rompit pas, tout comme on ne ferma pas les portes de Morat, afin qu'il fût manifeste qu'on ne cherchait la sûreté que dans la vigilance *. L'avoyer, les bannerets et le conseil demeuraient assemblés nuit et jour; de tous côtés des émissaires; au haut de la ville, sur une tour élevée, un signal en communication

291 Un Blaarer de Constance et même un Suisse, Landen. *Protoc. des Missives.*

* Ainsi qu'à Sparte. Ah! pourquoi devaient-ils dégénérer! D. L. H.

avec d'autres [292]. De rapides cavaliers se rendirent par Bâle à Strasbourg; des députés du Grand Conseil, vers tous les Confédérés, les adjurant au nom de tout ce qui est sacré, par les alliances éternelles et saintement jurées, de mettre sur pied toutes leurs forces pour une journée décisive [293], pour conquérir une paix prompte, glorieuse, durable [294], et la reconnaissance des âges à venir [295]. Ils n'écrivirent plus à Louis XI, auquel ils avaient naguère vivement représenté l'origine de la guerre, l'alliance, leur péril et son devoir [296]; ils ne lui avaient pas demandé une armée, mais l'occupation de la Savoie, afin que de ce poste il inquiétât l'ennemi; ce fut en vain : le roi se gardait bien de fournir à Charles un prétexte pour laisser les Suisses en repos, car il se flattait que ce prince courrait à sa perte *.

Les Confédérés n'étaient pas toujours unanimes : la vieille ligue dans les Hautes-Alpes chérissait la liberté; là les idées d'État et de seigneurie n'existaient pas; là l'on ne savait rien d'une Helvétie romande ni de la limite naturelle du Jura. La simplicité de ces peuplades est unie à une certaine défiance; elles ne veulent

[292] Sur la tour où l'on a érigé depuis l'image de St.-Christophe. *Gruner, Delic. Bern.* 414.

[293] « De laquelle dépend notre salut ou notre perte. » Ci-dessus, n. 277. = Il eût été plus sage de ne pas courir de pareilles chances. D. L. H.

[294] Les *sommations* sont dans *Schilling*. Ils voulaient « faire prompte fin. »

[295] « Tant que notre ville restera sur ses fondemens, nous nous en souviendrons à votre égard et à celui de vos descendans. N. 277.

[296] *Berne au roi*, 1er juin, dans *Stettler*.

* Les pensions avaient corrompu les chefs; les insensés ne voyaient pas qu'en travaillant en dupes pour ce perfide, ils détruisaient la balance de puissance qui faisait leur unique sûreté. D. L. H.

pas qu'on les abuse. Lors de l'expédition de Grandson les Alpes étaient encore couvertes de neige; à présent les troupeaux y paissaient, et tous les bergers ne pouvaient pas facilement les quitter pour prendre les armes. Plus d'un se demandait sans doute si la duchesse Yolande n'avait pas eu raison de les prévenir des vastes plans des Bernois *. On examina donc au préalable si Morat offrait une position essentielle, et s'il était compris dans l'alliance [297]. Ainsi l'on avait laissé à Charles le temps de faire de nouveaux préparatifs [298]. Mais lorsqu'il se présenta derechef devant les Suisses dans la grandeur formidable de sa puissance, et que Berne leur parla sans crainte [299], mais d'une façon pressante, du jour de Laupen, de la fidélité, des liens de l'amitié, toute la Confédération se leva sans retard; avant tout le peuple de Guillaume Tell, les hommes d'Uri, sous les ordres de Jean Imhof, tra-

* Ainsi qu'en 1792 et 1797, 1798. D. L. H.

[297] On devrait le croire; car les Bernois étaient entrés dans l'alliance « avec tous leurs bourgeois et avec leurs fiefs, hypothèques et propriétés » (*Ch.* 6 mars 1353); Morat avait contracté depuis dix-neuf ans déjà une alliance plus étroite avec Berne (*Leu*, art. Morat). Était-ce peut-être une alliance de combourgeoisie? Berne atteste en effet (dans la *sommation*, Judica, *Schilling* [115]) que les Moratois ont partagé avec eux pendant plus de deux cents ans la bonne et la mauvaise fortune; que l'alliance formée d'abord pour quelques années était devenue perpétuelle et avait été comprise par Berne dans son alliance avec la Suisse. *Sommation*, jeudi saint, à la hâte. *Ibid.* 318. = Voy. les chartes d'alliance de Berne et de Morat du 25 septembre 1318, du 7 janvier 1335, et du mois de décembre 1351, dans la *Chronique de Morat d'Engelhard*, p. 134-142. C. M.

[298] *Berne à Bâle*, mercredi av. Pentecôte : « Si l'on avait écouté notre désir pressant, nous n'aurions pas ce nouvel embarras. »

[299] *Berne à Strasbourg*, vendr. ap. Pâques. « Berne est fort satisfait de la mâle garnison de Morat, des excellentes dispositions prises, et du désir de se ruer tôt sur l'ennemi. »

versèrent avec leur bannière cantonale les vallées bernoises les plus voisines[300]; Unterwalden s'avança par la vallée de Habkeren et le Brünig[301]; les habitans de l'Entlibuch, toujours prêts, formèrent l'avant-garde de leur canton entier[302]; de Gruyères vint le comte Louis, seigneur de cette contrée alpestre; bien au-delà de la tour de Trême, les gens du Gessenay marchèrent pour leur maître et pour Berne[303]; la milice vigoureuse des rives et des montagnes du lac de Thoune et des dernières et solitaires habitations se réunirent à la bannière de la ville de Thoune; la cavalerie argovienne, doublement joyeuse parce que la guerre se faisait aussi pour l'Autriche, rivalisa de promptitude avec les villes de l'Argovie[304]; sous Foster, homme d'une rare vaillance[305], ceux de Bienne se présentèrent suivant leur antique habitude, pour combattre à côté des Bernois[306]; le chevalier Pierre Rot accourut par les gorges de Balstall avec deux mille Bâlois et cent cavaliers[307]; le comte Louis d'OEttingen amena de

300 *Wurstisen* dit qu'ils furent les premiers.

301 Eux et ceux d'Entlibuch furent les premiers après Uri.

302 Aussi *Stettler* les mentionne-t-il à part.

303 Il fut attaqué lui-même à Aubonne, Oron et Palésieux par le comte de Romont et Guillaume de Vergy, chevalier. *Revers*, lorsque ceux du Gessenay marchent pour lui à leurs propres frais. Gruyères, 8 mars 1476. La tour de Trème était la limite ordinaire du pays.

304 *Déclaration de Berne à Arau* pour obtenir que les cavaliers de ses alliés soient comptés à l'avenir d'après la division militaire de la bourgeoisie; Vérène, 1476.

305 Autrement les Biennois n'auraient pas conquis 18 bannières. *Lehmann, l'Évêché de Bâle (Bisthum Basel).*

306 Dans ces jours-là, Jean de Hallwyl, à qui Foster demanda près de Chiètres où il fallait placer les Biennois, répondit : « Berne et Bienne ne font jamais qu'un. » *Bienne dans sa constitution primitive.*

307 *Wurstisen.*

Strasbourg un secours considérable de chevaux, de fantassins et d'artillerie [308]; venaient enfin les villes alsaciennes, le triple ban de l'Autriche antérieure [309], et, unie à ceux de Rotwyl, de St.-Gall [310] et du pays d'Appenzell [311], la ville de Schaffhouse.

Personne ne captivait plus les regards et n'inspirait plus d'intérêt que le duc René, que Charles avait chassé de la Lorraine; âgé de vingt-cinq ans, remarquable par sa beauté, par la noblesse de ses manières, courageux, bienveillant, sage, une affection mutuelle l'unissait aux Allemands [312]. Lorsque, abandonné dans son

308 Outre ceux qui étaient à Fribourg, Strasbourg envoya 300 chevaux, 400 arquebusiers, 12 coulevrines; (W.) Œttingen commandait la cavalerie, Guillaume Herter était commandant en chef; Herrmann d'Eptingen, à la tête du secours envoyé par les évêques de Bâle et de Strasbourg. *May.*

309 L'archiduc fit proclamer par le comte Oswald de Thierstein que celui qui fournissait auparavant 20 hommes en fournirait maintenant 60. *Guillimann. Hist. austr.* Ordinairement on nomme spécialement parmi les villes d'Alsace, Colmar, Schlettstadt et Kaisersberg. Là se trouvait aussi la milice rhétienne dont il y a une liste à Davos. *Campbell. Gundelfingen*, n. 197, dit que Sigismond envoya 800 casques et 2,000 fantassins.

310 Ulrich Varnbühler avec 200 hommes. *Wetter.* Malheureusement il n'arriva que deux heures après la bataille. *Haltmeyer.* =Les Confédérés se plaignirent, le 7 juin, des lenteurs de l'abbé (*Protocole des copies de l'abbé Ulrich*, f° 151). Celui-ci, qui n'avait envoyé à Grandson que 150 hommes, parce qu'il trouvait que ses sujets immédiats avaient été trop grevés pour l'expédition de Héricourt (*lettre*, Reminisc. 1475 dans *Act. Togg.* t. III), envoya cette fois 441 fantassins et 5 cavaliers (*rôle de l'expédition*). Il leur fournit de l'argent, du sel, du beurre, du lard, de l'orge grillée, un cuisinier avec ses ustensiles, accompagné de l'organiste Gaspard en qualité de chapelain. Les villes suisses qu'ils traversèrent en allant et en revenant leur fournirent du vin. *Ibid.* et d'*Arx*, II, 352. C. M.

311 Il avait 600 Appenzellois. *Walser.*

312 « De stature moyenne et carrée, quoique mince; le nez un peu

malheur et pauvre, il se rendit à Lyon auprès du roi, de jeunes commerçans allemands s'étaient fait faire en secret des uniformes lorrains[313], pour le surprendre agréablement et lui servir de garde d'honneur : depuis lors sa grand'mère lui avait légué de l'argent et des habits de soie[314]. Il attendit quelque temps auprès de sa mère les ordres de Louis et l'effet de ses promesses[315], jusqu'au moment où l'approche d'une grande journée près de Morat excita un mouvement général dans les esprits. Les pleurs de sa mère ne purent retenir René; protégé par quelques centaines de soldats français, qui du reste vivaient fort amicalement avec les Bourguignons, il traversa les bataillons ennemis. Sur la frontière de Lorraine, une vieille femme pendant la messe lui jeta en soupirant ses épargnes[316]. Partout on respectait sa dignité déchue. Les Strasbourgeois lui donnérent l'hospitalité durant une semaine, après

» relevé au milieu; yeux aigus, chevelure noire pendant sur les oreilles; » parole brève et nette; le sens judicieux; peu curieux en ses habits; » jamais oisif. » *N. Remy. Disc. des choses advenues en Lorraine sous le duc René;* Pont-à-Mousson, 1605. Il rapporte aussi que ce prince répétait cette parole de St. Augustin : « Un prince non lettré est un âne couronné, » et que dans ses études il ne s'en tenait pas aux traductions, mais remontait aux sources. « Ingenua princeps bonus indole. » *Blarrorivo*, l. II.

[313] Blanc, rouge et gris. Ils portaient en outre des plumets et chacun une hallebarde. *Don Calmet, Lorraine.*

[314] Marie de Harcourt, veuve d'Antoine, comte de Vaudemont.

[315] Iolande d'Anjou, fille aînée du roi René, veuve de Ferri de Vaudemont II. Elle vivait à Joinville. Il se défiait du roi, comme on le voit par sa *lettre aux Confédérés* pour demander une diète au sujet « de choses qu'on ne confie pas à la plume. » Strasbourg, merc. ap. l'Ascension.

[316] La femme du vieux Walther le poussa du coude et lui mit dans le sein 400 francs en or : « Monseigneur, pour eyder à notre délivrance. » *Remy et Calmet.* On le respectait pour avoir fait la guerre à celui devant qui le roi tremblait encore. *Remy.*

quoi les Confédérés lui envoyèrent une sauvegarde[317]. Bon nombre de Lorrains attachés à sa maison, à sa personne et au pays, le suivirent par Zurich à Morat [318].

La ville de Morat, rebâtie avec plus de régularité à la suite d'un incendie [319], était défendue par des murs, des tours, un double fossé et maintenant encore par des fortifications et des remparts. Du côté de Fribourg, de Laupen et de Berne s'étend un pays de collines boisées qu'arrose la Singine; du côté opposé un lac assez profond, autrefois plus considérable, dont les eaux en se retirant ont laissé des marais en tout temps infranchissables [320]. Dans la direction d'Avenches s'ouvrent des champs fertiles sur une assez grande largeur. La haute presqu'île du Vully, vignoble fertile, dont la base, couverte d'une nombreuse population, se baigne dans les lacs de Morat et de Neuchâtel, appartenait au comte de Romont; l'Inselgau [321], le pays des Hu-

[317] Cent hommes à pied et à cheval. *Calmet.*

[318] 300 chevaux. Le comte Simon Wecker de Bitsch, de la vieille maison de Deux-Ponts, homme actif, l'accompagna (W); Thierstein et Œttingen se joignirent aussi à lui. *Guillimann.*

[319] Cela se voit encore; l'incendie arriva en 1416. *Leu.* = *M. Engelhard* place l'incendie en 1414. Beaucoup de documens importans y périrent. Amédée VIII, voulant relever cette ville, lui octroya, au mois d'avril 1416, des droits et des revenus. « Dum casus accidit, decet Principem quoquo modo super familia misereri, » dit-il dans la *charte* d'octroi, imprimée en entier dans la *Chronique de Morat*, p. 197-204. C. M.

[320] Le lac n'est plus aussi profond qu'autrefois, le marais est un peu desséché. = Une route a été projetée à travers les marais, d'Anet à Chiètres. Depuis bien des années on songe au desséchement de cette contrée; une association formée dans ce but s'occupe des mesures préparatoires. C. M.

[321] Contrée de l'île, peut-être appelée ainsi, moins à cause de l'île de St.-Pierre dans le lac de Bienne, que de sa situation au milieu des trois lacs, de l'Aar, de la Thielle, de la Broie et de la Bibera; celle-ci

pers[322], est habité par une race de paysans loyaux et vigoureux. Il prit fantaisie au comte[323] de s'emparer dans cette contrée des domaines autrefois propriété de la maison d'Orange[324]; des gens de Cudrefin lui montrèrent le chemin à travers le marais et par la Broie; un beau matin, le prince, avec des hommes d'armes[325], surprit à l'improviste Anet, au pied du vignoble. Au premier signal des sentinelles, les campagnards des deux sexes apparurent pleins d'ardeur avec un drapeau improvisé par eux et toutes sortes d'armes[326]; la Neuveville, Cressier, le Landeron accoururent; un Neuchâtelois, Baillodz défendit seul le pont de la Thielle avec un courage héroïque[327] : à cette vue, le comte, après s'être emparé de quelque bétail, retourna en hâte sur ses pas; il ne put pas même maintenir une position au-delà des marais[328]. Trop faible pour rien entreprendre contre la masse du peuple, il joignit le gros de l'armée.

Le même jour le duc disposa ses troupes dans le bois

n'est pas éloignée de la Singine : les marais devaient autrefois donner à cette contrée une forme encore plus insulaire.

322 « Hobarii, » habitans de métairies dispersées, qui cultivaient les terres(« Huben »)gagnées sur le marais.

323 Il dit, le dimanche à midi, à Estavayer : « Seroit-ce bon de s'évertuer à faire quelque entreprise? » *Chron. de Neuch.*

324 « Qui souloyent être à notre biau oncle d'Orange. »

325 Il avait laissé les chevaux en arrière; les « hommes d'armes la lance au poing. »

326 « Broches de fer, fourches et tels bastons qu'ils pouvoyent avoir. »

327 Père de l'auteur d'une chronique de Neuchâtel dont nous avons tiré parti. Il reçut, en souvenir de son exploit, une chaîne en or et une médaille qui représentait un porc-épic avec cette inscription : « Vires agminis unus habet. » *Haller, Cabinet des médailles suisses*, t. I, II.

328 Il chercha inutilement à prendre position « sur le bled du Percgrand, entre la Broye et Cudrefin. »

au-dessus de Faoug[329], les douze mille hommes du comte de Romont parurent avec plus de quatre cents[330] tentes sur les hauteurs à l'Orient de Morat et au Nord près de Montillier[331], de même que le grand-bâtard avec trente mille hommes sur les bords du lac. La ville fut cernée, à l'exception de la partie contiguë au lac. A peine une nacelle entretenait-elle, de nuit, des communications avec les Confédérés. Morat ayant refusé de se rendre, on lança dans la ville, à l'aide de flèches, des écrits destinés à effrayer et à séduire[332]. Ensuite Romont donna l'assaut. Les Bourguignons firent une grande brèche[333], et, poussant des cris de victoire[334], ils se disposaient à y monter. En ce moment apparut le rempart vivant d'hommes fermes et habiles. Un coup tiré de la ville tua l'artilleur de la plus grande pièce; sept cents morts abattirent le courage des assaillans; pendant la nuit, après huit heures de travail, la brèche se trouva réparée[335]. Les assiégés

329 Prononcez Fou. Le bois est au-dessus de ce village et de Courgevaux.

330 Le *St.-Gallois*, 400; *Berne à l'évêque de Sion*, lundi ap. Trinité, plus de 500 tentes et cabanes.

331 Village de pêcheurs; on écrit aussi Montellier. Ce lieu, à une portée de fusil de la ville, était devant le front de Romont, qui s'étendait depuis le lac jusqu'aux hauteurs, où il joignait l'armée.

332 *Schilling*: « Vous, paysans de Berne (toujours l'orgueil nobiliaire), » rendez la ville; tous les coins ne suffiraient pas à fabriquer assez d'ar- » gent pour votre rançon; nous allons entrer et nous vous pendrons. » Paysans de Berne, confessez-vous; car il n'y a pas de délivrance pour » vous, nous vous tuerons tous. » Les propositions destinées à les séduire paraissent avoir été faites verbalement.

333 Toutes les tours et les murailles depuis l'église jusqu'à la porte du lac. *Chron. de Neuch.*

334 « Ville gagnée! »

335 Cet assaut, commencé de bon matin (*ibid.*), nous paraît être celui du mardi ap. St.-Guy, dont le *St.-Gallois* fait aussi mention.

furent heureux dans leurs sorties[336]. Les Fribourgeois anéantirent Antoine d'Orly avec le reste de ses Savoyards [337]. Grâce à des signaux habilement combinés, la Neuveville, Cerlier et le Landeron introduisirent des renforts dans la ville [338], de peur qu'épuisées par une lutte continuelle, les forces ne secondassent plus le courage. Les Bourguignons, impatientés par les reproches amers du duc [339], n'épargnaient dans la campagne ni l'âge ni le sexe. Ils se hâtèrent aussi d'occuper les ponts construits sur la Singine, à Güminen et à Laupen, afin de couper les troupes destinées à débloquer Morat [340]. Il n'y avait dans chacun de ces deux endroits qu'un petit détachement, point de bannière, point de troupes auxiliaires; mais le campagnard, intrépide dans le sentiment de son devoir, mais le curé de la Singine, à la tête de sa paroisse, prêts à mourir en héros, chassèrent l'ennemi [341]. On sonna le tocsin à Berne pendant plusieurs heures; la bannière de la ville, forte de plus de six mille hommes, se mit en

[336] Deux, selon *Stettler*.

[337] *Dunod*.

[338] « Falloit passer par Mustier et Vuilly; de là droit à Torneflox. » Pour signal on allumait du feu dans la salle de la maison de ville. *Chron. de Neuch.*

[339] « Que puis-je dans les grandes occasions attendre de vous, qui ne savez pas prendre une aussi misérable petite ville ? » *Bullinger*.

[340] Berne aux Confédérés les estime à 8,000, les chroniques à 6,000. Berne ajoute cette remarque : « Les voilà donc dans notre vieux pays héréditaire ! »

[341] C'est là, dans May, l'attaque contre Saint-Gines, nom qui désigne le hameau contigu au pont de la Sense ou Singine ; il n'y a jamais eu un Saint-Gines. = Le nom de Singine est à la fois celui de la rivière et celui du hameau de Neueneck ; aussi l'employons-nous ici dans le second sens, à l'endroit du texte qui correspond à cette note. C. M.

marche vers les ponts [342]; l'avoyer resta encore.

L'artillerie de siége bourguignonne redoubla ses tonnerres, que les Bernois entendaient; mais ce fut en vain. Adrien de Bubenberg maintint un ordre rigoureux : toute espèce d'accident était réparé par des hommes chargés de ce soin; point de tumulte dans la ville; pas un mot prononcé sur les murs; nul ne parut étonné, lorsque Charles et Romont firent défiler devant la petite ville l'armée puissante, dans laquelle les cris de guerre alternaient avec la musique militaire. Vaincu, Adrien serait mort avec ses soldats comme on sut mourir sur les bords de la Birse. Charles redoutait l'impression que ferait un combat à outrance. Il renouvela l'assaut. Il semblait que tout Morat, avec ses murs percés et délabrés, allait tomber sous les coups d'une armée si nombreuse. L'attaque commença vers sept heures du soir, avec des cris barbares, un cliquetis d'armes et un bruit continuel d'artillerie; la garnison resta calme et froide. On dressa les échelles, on combla les fossés; les boulets ébranlaient tous les remparts; maint assiégé pouvait croire l'issue douteuse; mais Bubenberg était partout; Bubenberg, chevalier tant de fois éprouvé, avoyer, général, ne respirant que courage et patriotisme, communiquait à chacun son âme. Des milliers d'ennemis périrent; beaucoup furent pris dans les chausse-trappes des fossés, beaucoup qui emportaient les morts furent renversés sur leurs cadavres. Cet assaut, qui dura trois heures, fut aussi repoussé, et Charles réduit au désespoir. Adrien, fait chevalier en Bourgogne, avait

[342] *Stettler* et d'autres, seulement 5,500; dans les manuscrits de Bucher à Berne on indique avec exactitude 6,305. Hallwyl commandait cette troupe.

beaucoup connu Charles dans sa jeunesse; à Berne il était du parti bourguignon; mais l'homme privé fit place au citoyen.

« Tant qu'une goutte de sang coulera dans nos veines, nul de nous ne cèdera, » écrivait Bubenberg au conseil de Berne, après s'être défendu dix jours et dix nuits avec ses deux mille hommes contre soixante mille*. Les Bernois envoyèrent sur toutes les routes par lesquelles les Confédérés arrivaient, pour les supplier de se hâter[343]. Ils vinrent, comme nous l'avons dit. La plus grande partie des garnisons de Fribourg et de Neuchâtel rejoignit aussi l'armée.

On attendait encore Zurich avec impatience et anxiété. Jean Waldmann, commandant de la garnison de Fribourg, composée de Zuricois et d'autres Suisses, envoyait à sa ville message sur message. Il représentait que les mineurs étaient déjà parvenus au pied des boulevards, que les épées s'étaient rencontrées sous terre[344], qu'on ne voyait que tours abattues, murailles ruinées; que les Bernois brûlaient de l'ardeur de com-

* M. *de Barante*, t. XI, p. 75, estimant l'armée des Suisses à 34,000 combattans, ajoute : « Le duc, quoi qu'on en pût dire, n'en avait pas » davantage, peut-être même un moindre nombre. » Mais il ne cite aucune preuve à l'appui de son assertion. Voy. cependant ci-après, n. 369 et 415. M. Zellweger, II, 105, n. 117, trouve aussi l'opinion de M. de Barante invraisemblable. C. M.

343 *Tschudi* : « Aux prudens, pieux et sages capitaines, bannerets et » conseillers de Lucerne (de même aux autres *mut. mut.*), qui maintenant » viennent dans notre ville de Berne, nos très-chers amis et fidèles Con- » fédérés, à tous et à chacun : Nous supplions votre fidélité cordiale, de » toutes les forces de nos âmes fraternelles, de faire hâte autant que » possible. Chers amis et frères; si la chose n'était pas si pressante, nous » ne vous importunerions pas ainsi; mais le moment décisif est là : se- » condez-nous de votre bonne volonté, etc.

344 *Edlibach*.

battre, qu'une défaite serait le signal de la perte commune; combien il serait honteux d'être les derniers. « L'ennemi est trois fois aussi nombreux que vous l'a» vez vu à Grandson; mais il est à nous; il ne peut » échapper à notre épée; avec Dieu, grand honneur » nous attend[345]. » Le 18 juin, de bon matin, trois mille Zuricois se mirent en route sous les ordres de Jean Landenberg de Breitenlandenberg; avec eux les Thurgoviens, la milice de Sargans, et sous les ordres de messire Ulrich de Holsensax, deux mille Argoviens de Bade, de Bremgarten, de Mellingen et des baillages libres. Ils firent douze milles en deux jours et demi, par de mauvais chemins et une pluie continuelle; plusieurs[346] tombèrent de lassitude dans le Krauchthal, non loin de Berne. Toute la population de cette ville remplissait les églises. A chaque heure, à chaque moment, on s'attendait à la bataille. Waldmann fit aussitôt annoncer au camp l'approche du renfort; Berne ne voulut point laisser reposer ses troupes. Mais Waldmann savait combien la bonne disposition du corps influe sur le courage : il leur accorda quelques heures pour prendre de la nourriture et du repos. A dix heures du soir la trompette donna le signal du départ. Toute la ville était illuminée; on avait dressé des tables devant

345 *Waldmann*, votre obéissant capitaine, à ses chers et gracieux seigneurs de *Zurich*, vend. ap. la Fête-Dieu, la 7e heure après-midi, l'an 76. (Dans les manuscrits de Tschudi). Cette lettre mériterait d'être transcrite tout entière. « Gracieux seigneurs, hâtez-vous pour que nous » ne soyons pas les derniers; n'ayez aucun doute, tous ces gens nous » appartiennent; nous les tuerons avec le secours de Dieu. Que l'Éter» nel et sa digne mère et toute l'armée céleste bénissent votre expédi» tion. »

346 Beaucoup de gens. *Bullinger. Schilling* : 600 hommes, mais qui reprirent bientôt des forces.

toutes les maisons; on pressa ces braves d'emporter des vivres; au milieu des prières, des embrassemens, des vœux, s'entonna le chant de guerre[347]. La nuit était noire, la pluie battante.

Le 22 juin, le jour commençait à poindre; les nuages parurent se dissiper; les troupes entendirent les matines à Gūminen. Elles se restaurèrent avec du vin. Waldmann rangea ses soldats, et lorsque toutes les bannières furent réunies, beaucoup de gens vinrent admirer le bel ordre de sa petite armée[348]. A cet aspect s'éveilla chez les trente-quatre mille Suisses (tel était leur nombre[349]) un désir si impétueux de livrer bataille, que la plupart dédaignèrent le déjeûner. Les chefs[350] décidèrent qu'un détachement et les habitans de l'Inselgau[351] retiendraient le comte de Romont dans l'inaction, tandis que l'armée entière marcherait contre le duc. Ils formèrent l'ordre de bataille dans le bois de Morat; une colline les cachait encore. L'a-

347 Tiré du grand ouvrage de *Stettler; May.* — Il résulte de la suite des faits que Waldmann était retourné de Fribourg à Zurich, avec les Zuricois, en garnison dans la première de ces villes. La chronique de *Stettler* le fait partir de Zurich, à la tête du secours envoyé à Morat. C. M.

348 Beaucoup dirent: « Il valait, certes, la peine d'attendre. » *Bullinger.*

349 *Albert de Bonstetten* et *Nicolas Remy* comptent 40, *Baillodz* 50, le *St.-Gallois* 60,000 Confédérés. D'accord avec *Schilling* et *Stettler*, nous ne nous sommes pas beaucoup écarté du rapport que le prince Frédéric de Tarente fit au roi en présence de Comines: 11000 piques, 10,000 hallebardes, 10,000 coulevrines, 4,000 hommes à cheval (Comines, V, chapitre 3); nous ne saurions trouver plus de 34,000 hommes.

350 Jean Tschudi, porte-enseigne de Glaris, grand-père de l'historien, contribua beaucoup à cette décision. *Trümpi, Chron. de Glaris.*

351 *Chron. de Neuch.* « Ils défendaient le passage de la Broie. Pierre Wyttenbach était dans Arberg avec 400 hommes de Soleure et de Bienne. *May.*

vant-garde fut confiée à Jean de Hallwyl, chevalier, d'une antique noblesse argovienne, bourgeois de Berne, à la fleur de l'âge et de la force, versé dans la connaissance des hommes et des armes, formé dans les guerres de Podiebrad et du grand Huniade; l'épée nue, il marchait en tête; à ses côtés, Fégeli et Vuippens de Fribourg[352]; autour de lui les antiques cantons forestiers[353], l'Oberland et l'Entlibuch; sur les flancs la cavalerie, en deux rangs, commandée par Oswald; sous le duc René[354] les arbalètes, les longues piques[355], les coulevrines[356]. Venait ensuite le corps de bataille, sous les ordres de Jean Waldmann de Zurich, avec toutes les bannières des Confédérés et de la ligue inférieure; en considération de ce secours, Guillaume

352 La *Chron. de Neuch.* nomme Jean Fégeli et Rodolphe de Vuippens; ils étaient là probablement comme d'Affry à côté de Bubenberg et Herter à côté de Waldmann : partage dangereux du commandement, si la raison et l'amitié avaient souffert la jalousie et l'égoïsme.

353 Le landammann Rætzi, de Schwyz, commandait toute l'infanterie de l'avant-garde. *Cysat, Description du lac des IV cantons.* Hallwyl choisit sagement les plus impatiens de combattre.

354 Comme il fut un des premiers à l'avant-garde et dans la mêlée, on a cru que le commandement en chef de toute l'armée lui avait été déféré. Les historiens ont jugé ces anciens temps d'après nos mœurs; tous ont cherché un généralissime; plusieurs, même *Pierre de Blarru,* contemporain, ont nommé le duc, âgé de 25 ans, noble, mais inexpérimenté; d'autres, en contradiction avec l'histoire, Guillaume Herter (*Etterlin,* contemporain, et *Wattewyl*); *Guillimann* et *Hæberlin,* le comte de Thierstein. En réalité, c'était l'esprit fédéral qui commandait, de sorte que chacun agissait selon ses forces d'après un plan commun. D'autres écrivains donnent à la cavalerie lorraine une position peu convenable, selon nous, entre le corps de bataille et l'arrière-garde. Voyez ci-après.

355 « 4,000 coulevriniers, 3,000 piquiers, 3,000 alabardiers. » *Calmet.*

356 *Bullinger.* Que les lecteurs militaires nous pardonnent l'imperfection de cet exposé; nous ne sommes pas habitués à modifier savamment, d'après des idées modernes, la simplicité des documens.

Herter, chef des Strasbourgeois, partageait le commandement avec ce général[357]; au centre, les bannières étaient environnées de mille longues piques, de haches d'armes et de hallebardes[358]. Gaspard de Hertenstein, un des plus nobles Lucernois, que ses cheveux blancs rendaient plus imposant, non plus faible, commandait l'arrière-garde. Mille hommes faisaient des reconnaissances; ils rencontrèrent les avant-postes.

Le duc de Bourgogne, qui, la veille, voulait aller chercher l'ennemi[359], transporté de joie à sa vue, donna le signal pour que l'armée se rangeât en bataille. Il la disposa en profondes colonnes[360], opposa dans un champ l'infanterie du principal corps d'armée à l'avant-garde ennemie; il plaça la cavalerie sur les flancs[361]; l'artillerie, devant le front, était protégée par une haie vive qui ne donnait passage qu'à quatre chevaux, et par un *fossé*[362]. De gros nuages obscurcirent le ciel; la pluie tombait par torrens[363]. Les chefs des Suisses retenaient par divers moyens, jusqu'au moment favora-

[357] *Albert de Bonstetten* le place avec Oswald de Thierstein à la tête du premier rang de la cavalerie; le duc René eut le commandement du second. On trouve beaucoup de contradictions dans la description de l'ordre de bataille; *May*, en particulier, en fait une peinture beaucoup plus détaillée que les sources. Nous nous en tenons aux faits essentiels attestés par les documens, et conformes à la vraisemblance interne.

[358] Et sur les ailes de chacune des armes nommées n. 355, encore 2,000. *Calmet.*

[359] *Duclos, Hist. de Louis XI*, l. VIII. Une averse l'avait arrêté.

[360] Il établit son ordre et sa *pointe*. Il paraît faire allusion ici au corps avancé, placé près de l'artillerie et composé de 600 Allemands, selon la chanson de Jean Viol, Lucernois, présent à l'action.

[361] Elle paraît avoir été placée un peu en arrière.

[362] Quand tous les historiens sont d'accord sur un fait que tous rapportent, les preuves sont superflues.

[363] « Comme si elle ne devait jamais cesser. » *Etterlin*, qui se trouvait là.

ble, le courage impatient de leurs troupes[364]. Tandis qu'ils étaient encore dans la forêt, les comtes de Thierstein, d'OEttingen et Guillaume Herter conférèrent la chevalerie au duc de Lorraine, aux principaux chefs, et, sans distinction de naissance[365], à un très-grand nombre[366] de guerriers qui l'avaient mérité[367]; les circonstances obligèrent de passer sur plusieurs formalités. Lorsqu'ils arrivèrent dans la plaine, les chiens de l'armée suisse, dont la vigilance paraissait alors utile en temps de guerre, aperçurent les chiens des Bourguignons; plus forts et plus sauvages, ils les vainquirent et les forcèrent de s'enfuir vers leurs maîtres en hurlant; les deux armées virent dans cette lutte un présage[368].

A l'aspect des Bourguignons Hallwyl fit halte; son armée l'entoura; le visage serein, mais avec gravité,

[364] *Etterlin:* « Les troupes s'impatientèrent de cette fabrication de chevaliers. » *Edlibach :* « On ne voulait pas attendre davantage. »

[365] On croit que c'est la raison pour laquelle un grand nombre ne firent jamais usage de la dignité qui leur fut conférée là. En effet, le gentilhomme Gaspard de Herstenstein se prévalut seul de la dignité de chevalier. *Etterlin.* On est conduit à croire que l'orgueil des parchemins l'emporta sur l'orgueil du souvenir d'une telle journée. = Vous vous étonnez encore de ces sots préjugés qui ont fait et feront le malheur de la patrie! D. L. H.

[366] *Schilling*, 300. Thierstein seul en fit 150. *Wattewyl.* On dit que Waldmann, Roüst et d'autres reçurent la dignité de chevalier de la main de Herter, *après* la bataille.

[367] De Berne, Jean Frédéric de Mullinen, que nous avons vu à Grandson; de Lucerne, ce Hassfurter, qui se vainquit lui-même aussi bien que l'ennemi (t. VI, 464), et, quoique étranger (Silésien, *Balthasar*, *Choses mémorables de Luc.*, t. II), depuis trente ans riche en services rendus et chef de la plus grande maison de Lucerne. *Balthasar, Explication du plan de Martini* (*Erklærung des Martinischen Grundrisses*). Albin de Sillinen en fut aussi: qui voudrait les nommer tous?

[368] *Tschudi* Mscr. et la plupart.

il lui adressa ces paroles : « Vaillans hommes, Confé-
» dérés, alliés, voilà devant vous les meurtriers de vos frères à Grandson, à Briey, ceux qui à Lausanne ont décidé du sort de votre patrie, de vos femmes et de vos enfans. Ils sont nombreux[369], mais songez, Confédérés, combien d'ennemis sont tombés sous les coups de nos pères, il y a cent trente-sept ans, à pareil jour, dans la bataille de Laupen. Le même Dieu vit encore, et au-dedans de vous le même courage. Que chacun combatte comme s'il tenait dans sa main la destinée de ce jour, de la Confédération et de tous ceux qu'il aime. Frères, pour que celui qui soutint nos pères soit aujourd'hui avec nous, recueillez-vous, priez! » Ils s'agenouillèrent et levèrent les mains[370]. Tandis qu'ils faisaient leur prière, les nuages se divisèrent et le soleil parut dans tout son éclat. Hallwyl, soudain debout, brandit son épée et s'écria : « Mes braves, Dieu nous éclaire; sus donc; pensez à vos femmes et à vos enfans. Jeunes Allemands, voudriez-vous abandonner vos amoureuses aux Welsches[371]? »

369 Ceux qui disent que les deux armées étaient égales en nombre, ou même celle des Suisses plus nombreuse, peuvent avoir raison, si l'on ne compte que le corps commandé par le duc en personne, et où le combat se décida, abstraction faite des troupes du grand bâtard et de Romont. Le prince de Tarente put bien dire de cette armée qu'elle ne comptait que 23,000 combattans.

370 « Les genoux fléchis, les bras étendus. » *Déclaration du duc Charles de Bourgogne* (à la biblioth. de Vienne). Un d'eux disait la prière, tous les autres répétaient « Amen. »

371 Nous avons extrait ces paroles, sans y rien ajouter, des relations de *Tschudi* et de *Bullinger*. = Ce nom de *Welsches*, que nous avons conservé pour la vérité de la couleur nationale, ne désigne pas seulement les Italiens, comme M. de Barante le traduit; mais plus particulièrement encore, surtout dans la Suisse allemande, les peuples qui parlent le français. L'antagonisme entre les Allemands et les Welsches a subsisté

L'armée s'ébranla, mais le général sut maîtriser l'ardeur des soldats.

Tandis qu'il s'avançait, Guillaume Herter, capitaine de la ligue allemande, joignit le corps de bataille des Confédérés[372], dans l'intention de protéger l'armée contre l'attaque de troupes plus nombreuses, au moyen d'un rempart de chariots ou d'un abattis d'arbres. Il craignait probablement que la garde-du-corps bourguignonne, postée sur les hauteurs, ne prît les Suisses en flanc pendant que l'artillerie, placée derrière la haie vive, mettrait leur front en désordre. Point de réponse, mais un dépit mal déguisé. A la fin, un Zuricois, Félix Keller, ami de Waldmann, s'écria : « Si » nos alliés ont l'intention loyale de combattre à nos » côtés, qu'ils viennent; pour nous, nous marchons à » l'attaque comme nos aïeux : l'art n'est pas notre » fait*. » Aussitôt Herter retournant à son poste ordonna de marcher.

Les Bourguignons, qui avaient attendu pendant plusieurs heures à la pluie[373], jugèrent par l'attitude de l'ennemi qu'il avait voulu les attirer hors de leur bonne position. La pluie ayant endommagé plusieurs chariots de poudre et les cordes des arcs, ils voulurent, vers midi, retourner dans leur camp, lorsque, par

long-temps après la bataille de Morat; on n'en trouve encore que trop de traces dans les rapports de la Suisse orientale et de la Suisse occidentale. C. M.

[372] Ou l'avant-garde. Il y avait des Zuricois dans les deux corps, à l'avant-garde ceux de la garnison de Fribourg. Ce fait est rapporté par Bullinger et la plupart. *Dunod* appelle Herter par erreur Hartmann Foster.

* C'est ainsi que l'on vaincrait encore. D. L. H.

[373] Pendant six heures. *Gollut.* Jusqu'à midi.

un mouvement subit[374], l'avant-garde des Suisses s'avança vers l'ouverture de la haie vive. Ils approchaient en deux colonnes, Hallwyl sur la gauche, le corps d'armée sur la droite, Hertenstein derrière eux, prêt à tout événement. L'artillerie bourguignonne commença de jouer[375]; les boulets emportèrent les têtes de maints Confédérés, désarçonnèrent maints cavaliers de Lorraine[376]; le duc René lui-même eut un cheval tué sous lui[377]; plus de deux cent cinquante hommes, près de cent trente du principal corps d'armée[378] furent renversés, et les Lorrains surtout mis en péril par la cavalerie de Bourgogne[379]. Cependant, la plupart des coups portaient trop haut, dans les arbres, au-dessus de l'ennemi[380], qui, à l'abri de leur atteinte, courut sur les canons[381]. Tandis qu'on se battait dans ce lieu avec des efforts inouïs, non sans espoir pour Charles, un corps de troupes, secrètement détaché par Hallwyl, tourna la haie vive et tomba des hauteurs sur le flanc de l'ennemi, en poussant des cris formidables; le directeur de l'artillerie succomba, la terreur et le désordre livrèrent ses pièces aux Suisses. Tous les Confédérés, pleins d'ardeur, sautèrent dans les fossés[382],

374 Elle avait été couverte par les bois; on peut l'inférer du récit de *Dunod* et de la nature des lieux.

375 *Bullinger* parle de 8 serpentines, *Viol* de 30, d'autres même de 40.

376 *Etterlin* l'a vu.

377 *Remy*. Il ajoute que le duc se battit ensuite long-temps à pied.

378 La *Chron. de Neuch.*, qui donne ici la narration la plus précise, dit: « En l'assaut des pols et des canons. »

379 C'est de ce péril que Hallwyl tira le duc.

380 Des branches tombaient avec grand bruit sur les Suisses. *Bullinger*.

381 « Car on marchait vigoureusement en avant, sans s'arrêter et sans regarder derrière soi. » *Etterlin*.

382 « Les ennemis leur transpercèrent 10 ou 12 hommes. » *Edlibach*.

arrachèrent, foulèrent aux pieds la haie; ceux de l'Entlibuch et de l'Oberland transportèrent de leurs bras nerveux les canons des Suisses au-delà du fossé, tournèrent ceux de l'ennemi contre lui-même, et le forcèrent à quitter sa position[383] et à se retirer vers le duc. Le corps de bataille des Bourguignons[384], sous les ordres du prince d'Orange et de Philippe de Crèvecœur, s'étendait, encore intact, depuis Courlevon jusqu'au Bec-le-Greng; à gauche, au bord du lac, le grand-bâtard avec Adolphe de Ravenstein; à droite, Charles en personne, devant le front de ses troupes, ayant à ses côtés le prince napolitain, un duc de Sommerset, la garde-du-corps, les braves Anglais, la meilleure cavalerie; derrière Morat, Romont, maintenant masqué, mais ennemi dangereux s'il venait à se faire jour. On ne laissa pas au duc le temps de se reconnaître; Hallwyl et ensuite Hertenstein, à la tête de forces considérables, purgèrent les hauteurs de Courgevaux; le duc de Lorraine, enflammé de vengeance[385], le comte de Gruyères et Thierstein, rivalisant avec l'infanterie[386], Waldmann enfin avec tout le centre, attaquèrent le gros de l'armée avant qu'elle ne pût prendre position. Bubenberg, de son côté, ne craignit pas de faire une sortie qui jeta le désordre parmi

[383] La bannière de Thoune se distingua de telle sorte, qu'elle mérita que l'étoile noire de ses armoiries fût changée en étoile d'or. *Rubin* sur la constitution (*Handveste*) de Thoune.

[384] On ne pensait plus à se battre ce jour-là, de manière que plusieurs furent surpris par la fuite ou par la mort, dans les parties les plus distantes du camp, sans savoir ce qui se passait. *Etterlin.*

[385] « Portant grande haine et vindication au duc Charles et s'esjouissant d'en être témoin. » *Chron. de Neuch.*

[386] L'infanterie mettait en pièces ceux qu'ils abattaient. *Etterlin.* Elle emportait hors de la bataille les blessés. *Bullinger.*

les Lombards du bâtard Antoine, rangés sous les arbres au bord du lac [387]. L'armée du duc, quoique considérable et bien ordonnée, comptait beaucoup de sujets très-mécontens d'une pareille guerre, et un grand nombre d'étrangers soldés, qui redoutaient cette terrible lutte [388]; entre les uns et les autres régnaient la haine et la défiance; en général les esprits étaient mal disposés; les offenses du duc, le peu de foi en sa fortune, l'or de Louis XI, avaient ébranlé la fidélité de la plupart des chefs. L'ennemi se battait avec une ardeur unanime pour la ville de Berne, et chacun pour soi [389], rendu plus audacieux par les blessures [390], du reste, prêt à mourir, calme et résolu [391].

Non loin de Charles, qui put le voir, le sort de la journée fut décidé par un combat opiniâtre dans lequel la garde et surtout les Anglais déployèrent la plus grande

[387] On ne saurait douter de ce fait : Galiot de Genouillac, dont le duc avait dédaigné les avis, arrêta pendant quelque temps les 600 avec ses 200 lances. *Duclos.*

[388] *Olivier de la Marche*, témoin oculaire. *Blarru*, contemporain:
Plurimus illi miles, sed vi certare coactus.

[389] *Blarru* : Helvetios, propria rem pro tellure gerentes. —
Et jam pro patria fortes, obstantia frangunt
Castra, viros.

En général, dans un temps où un grand génie ne fait pas équilibre aux grandes âmes,
Optimus hic pro re, cui nomen publica, miles
Quisquis fuit, pro se et pugnans arisque focisque.

[390] Est genti Helveticæ mos, plus audere recepta
Vulnera post, fusique solo post damna cruoris.

Aussi vrai, mais moins harmonieux que « Duris ut ilex tonsa bipennibus. »

[391] Hinc læti ad letum, et nudi in prælia currunt.
. . . . Geminant animos mulgentque cruorem.
Non alio quam si peterent convivia vultu.

valeur. Mais l'avantage du lieu, la colère et le nombre l'emportèrent[392]; le désordre se mit dans la cavalerie; l'épouvante dans l'armée[393]; la terreur de sa destinée saisit l'âme du prince. Une fois encore, rassemblant son courage, Sommerset repoussa les comtes de Thierstein et de Gruyères, lorsque Charles lui ordonna de couvrir la retraite de l'infanterie; mais dans cet instant une balle ennemie lui donna la mort[394]. Quinze cents gentilshommes jonchaient la terre; Charles avait vu tomber Philippe de Grimbergh, jeune homme éminent par ses richesses et ses vertus [395]. A l'heure du péril, Jacques

[392] Il manquait aux Bourguignons un appui. *Gollut.*

[393] « On commença à fuir épouvantablement. » *Edlibach.*

[394] Nous savons qu'Edmond, dernier duc de Sommerset, de la maison royale de Lancastre, fut décapité le 6 mai 1471, après la bataille de Tewksbury, et que le même jour son frère Jean périt pendant la fuite; que le titre ducal fut supprimé alors, et rétabli seulement en 1498; que Charles Sommerset, fils naturel de Henri, frère d'Edmond, ne périt point à Morat, mais mourut en 1526 à Windsor. Pour déterminer qui fut le noble héros tué ici, nous désirerions apprendre ce que devint Thomas, frère de Henri et d'Edmond. Tout ce que nous savons par les livres, c'est qu'il mourut jeune et célibataire. Se serait-il mis au service de Bourgogne parce qu'il n'était pas en sûreté en Angleterre? Cette question se rattache à une autre : les Anglais de la bataille de Morat formaient-ils un corps levé par Charles lui-même, ou prêté par le roi Edouard IV? Dans ce dernier cas notre conjecture ne serait pas admissible, et il faudrait examiner si, après 1471, ce monarque conféra le titre de duc de Sommerset à quelqu'un qui, mort jeune et sans héritier, peut avoir échappé à l'attention des historiens anglais. *Imhof, Hist. geneal. M. Brit.* ch. XI, tab. XV; *Bolton, The extinct peerage of England* (London 1769) p. 260 sqq.

[395] *Meyer, Ann. rer. Flandr.* et *Calmet* font mention de lui. Nous passons sous silence le fils aîné du connétable de St.-Pol, qui ne laissa point d'héritiers, parce que nous croyons qu'il périt déjà devant Grandson. On parle de deux princes de Clèves que nous n'avons pas trouvés jusqu'à présent dans les registres de famille. Le duc alors régnant avait soixante-trois enfans naturels; donnait-on à ses fils le titre de princes? Il en a pu

de Maes, forcé d'opter entre la vie et la bannière confiée à sa foi, lia la bannière autour de son corps et de son bras, et choisit la mort[396]. Alors apparut sur les hauteurs, derrière l'armée, un corps nombreux, Hertenstein à sa tête[397]. Cependant on vit disparaître la bannière du grand-bâtard; un homme du Hasli l'avait enlevée[398]. Le désespoir s'empara du duc; il maudit la bataille et la vie, et tourna bride, trois mille cavaliers avec lui[399]; il s'enfuit. Au-delà du champ de bataille les cavaliers se dispersèrent; le prince, hors de lui, morne, suivi d'à peine trente hommes[400], trottant le reste du jour et lá nuit, surtout la nuit, atteignit le lac de Genève[401].

Dans le champ du carnage, près de Morat, planaient sur l'armée abandonnée tous les genres de mort. Les bannières et les drapeaux des Confédérés se

tomber à cette bataille quelques-uns dont les noms manquent dans les généalogies des familles. *Duclos* nomme encore Montaigu, Mailli, Bournonville.

396 *Pontus Heuterus.*

397 Plus loin le comte de Gruyères intercepta la route de Lausanne. *Duclos.*

398 Léonard Moser; il en fit présent à Zurich, qui lui donna en récompense le droit de bourgeoisie. *Leu.*

399 *Heuter. Bullinger* croit qu'il prit la fuite à temps. L'infortuné n'était plus maître de lui-même.

400 Avec onze cavaliers seulement, s'il en faut croire *Calmet.*

401 Il vaut la peine de remarquer avec quelle politesse le maître-d'hôtel en parle dans son journal : « Le 22 juin.... par fortune de guerre il » fut mis en déroute, tellement qu'il convint à ses gens de guerre, de » se retirer, et abandonner le camp, et à lui de les suivre; ce qu'il » fit en petite compagnie; et vint au giste de Morges, pays de Savoye, » et toutes les provisions de tous les officiers furent perdues. » Ext. d'une anc. chron. dans le *Comines* de *du Fresnoy*, II, 220.

répandirent sur la route d'Avenches[402]; au milieu des cris, « Briey! Grandson! » on massacra tout, sans pitié pour les supplians[403]. Dans le désespoir universel, des cuirassiers[404] et des Lombards[405], au nombre de plusieurs mille[406], voulurent longer Morat et rejoindre le comte de Romont à travers le lac, couvert au loin de roseaux. Ils marchaient dans l'eau, serrés les uns contre les autres[407], lorsque tout d'un coup le sol marécageux s'enfonça sous le poids des chevaux et des superbes armures[408]; d'autres, chassés en avant par des nacelles et par les coups qu'on leur tirait de la ville, furent subitement engloutis dans les profondeurs. De tant de milliers d'hommes, un seul cuirassier sauva sa vie comme par miracle[409]. Ils n'eussent pas trouvé

[402] A deux petites lieues; même jusqu'à Payerne. *Etterlin* et le *St.-Gallois*.

[403] « Plus cruel qu'à Morat » devint une expression proverbiale. *Viol* dit : « La Ligue n'a de haine que contre le sang français. » D'autres affirment qu'en général on n'épargna aucun noble, et une *chronique fribourgeoise*, que quelques-uns furent noyés à Morat même, après la bataille. L'outrage de Grandson et de Briey avait produit un ressentiment profond.

[404] Quelques-uns 10, d'autres 6 ou même 3,000.

[405] Du corps de Ravestein.

[406] Ceux-ci étaient les plus nombreux.

[407] *Etterlin* : « On croyait voir nager une quantité de mouettes. » *Bullinger* : « A les voir, il semblait qu'on pût marcher sur leurs têtes, comme sur un plancher. » D'autres les comparent à des canards, et racontent comment on les *ajusta*. La comparaison d'Etterlin manquerait d'exactitude, n'étaient les cheveux noirs des Italiens.

[408] *Wattewyl* rapporte que de son temps encore on trouvait là des armures de prix. Il y en a sans doute beaucoup au fond de la vase.

[409] Le bon *Haffner* prétend qu'il se voua à St.-Urs; il ajoute que sa cuirasse est à Soleure. Un grand seigneur, raconte-t-on (quelques-uns disent à tort que ce fut le duc), étant échappé, transperça un page qui s'était attaché à la queue de son cheval, et qui l'exposait ainsi à être pris. Nous ne connaissons là-dessus rien d'authentique.

au-delà de Morat le comte de Romont. Dès qu'il entendit les premiers cris de joie à la prise de la haie vive[410], il ne douta plus de l'issue; il fit tout préparer pour le départ, commanda deux ou trois décharges contre la ville pour l'occuper de sa propre défense, puis, afin de mettre ses troupes en sûreté, il les conduisit à Estavayer par la Broie.

L'armée détruite et le camp abandonné, valets, marchands, femmes[411] coururent çà et là, pleins d'angoisse; beaucoup se cachèrent dans le feuillage des arbres[412], d'autres dans les fours des villages voisins, attendant la nuit. Des femmes découvraient leur poitrine pour obtenir pitié; elles réussirent[413]. Jusqu'au-delà d'Avenches[414] on compta près de quinze mille tués[415];

[410] D'après la *Chronique scandaleuse* annexée à *Comines*, le duc de Lorraine l'aurait déjà mis en fuite entre 10 et 11 heures. Mais cela implique contradiction avec l'histoire authentique.

[411] *La Chron. de Neuch.* mande « qu'en place des préciosités de Grandson, on trouva cette fois 2,000 joyeuses donzelles. » Ce sont les « femmes folles » de nos chroniques; d'autres avaient suivi leurs maris ou exerçaient le colportage. *Bullinger*, On peut aussi remarquer ici les nains et les gens contrefaits qu'on avait fait venir de pays étrangers, pour égayer le prince plongé dans la tristesse. *Schilling*.

[412] Près de Faoug. *Etterlin*.

[413] « Sy les laissèrent-ils courir, » dit la *Chron. de Neuch.* On n'en abusa point, mais on les laissa passer leur chemin, assure *Bullinger*.

[414] « La route jusque là présentait un horrible spectacle; tout était couvert de cadavres. » *Id.*

[415] Chacun dut enterrer ceux qui étaient couchés sur ses terres et en déclarer le nombre à l'avoyer de Berne. Le *St.-Gallois* qui rapporte cela se trompe quand il estime le nombre total à 28,000; je vois par une *lettre de Berne* à une commune (inconnue), qui n'envoya pas son contingent, que, (mardi ap. Jean-Bapt.) le nombre officiellement reconnu par les Bernois était de 10,000. Les mêmes, dans leur *missive au Valais*, (mercr. av. Ulrici) mandent que l'ennemi évalue sa perte à 15,000; ceux qui périrent dans le lac étaient probablement compris. On sait par le rapport des hérauts et poursuivans, que le nombre total fut calculé

l'armée entière était dissoute : sans chefs, comme s'ils sentaient l'épée dans les reins, chacun s'enfuyait où il pouvait, à travers le Pays-de-Vaud bien maltraité; les Bourguignons s'évadèrent par les défilés; la terreur leur servit d'escorte; les Lombards, auxquels les Valaisans fermèrent le passage du Saint-Bernard, se réfugièrent dans la ville de Genève; tandis que, poussés par l'épouvante, ils traversaient en courant le quartier de Saint-Gervais pour gagner les ponts du Rhône, le peuple attroupé les rompit, et assomma ces fuyards, messagers de malheur[416].

Dans Avenches les Suisses réfléchirent que le comte de Romont, dont ils ignoraient la fuite, pouvait fondre sur leurs derrières, ou du moins leur enlever le plus précieux du butin; ils cessèrent donc de poursuivre l'ennemi vaincu. Ils attaquèrent le comte, enlevèrent son artillerie et tout son bagage, et détruisirent aussi ce corps d'armée. Accompagné d'un petit nombre, il

à 22, 700 (*Chron. scandal.* p. 133, qui est exacte). On peut apprécier les rapports d'après ces données authentiques. Si l'ambassadeur bourguignon à la cour de France ne convint que de 8, 000, c'était un mensonge diplomatique, et *Comines*, qui le rapporte, donne lui-même le chiffre de 18, 000; *Viol*, dans sa chanson, est d'accord avec lui. *Bullinger*, *Edlibach* et d'autres vont jusqu'à 30, 000. Ces diverses données paraissent conciliables : 15, 000 seront restés sur le champ de bataille; qui sait exactement si le lac en a englouti 3, 5, ou 10, 000? Vient ensuite l'armée de Romont, dont peu échappèrent. Sans compter le nombre probablement plus considérable encore de ceux qui ne purent jamais se rejoindre. = Une *lettre de Zurich aux villes d'Empire*, écrite à la hâte le 24 juin 1476, et conservée dans les archives d'État de Wurtemberg, porte à 20, 000 le nombre des ennemis restés sur le champ de bataille. *M. Zellwéger*, qui l'a publiée dans son recueil de documens (t. II, 1re partie, p. 464), croit ce nombre le plus exact; il pense que les historiens n'ont pas toujours compté les mercenaires et les Bourguignons mêmes. *Hist. d'Appenzell*, II, 406, n. 118. C. M.

416 *Michel Roset. Chron.*

se sauva lui-même à la faveur de la nuit[417]. Les vainqueurs tombèrent à genoux sur le champ de bataille de Morat, et firent une prière d'actions de grâces. Toute la musique guerrière célébra ensuite la victoire. Des messagers avec des branches triomphales[418] furent promptement expédiés à Berne, à Fribourg, dans les villes, dans les cantons; bientôt toutes les cloches de la Suisse jusqu'au haut des Alpes solennisèrent cette journée glorieuse.

Louis XI, qui le premier introduisit le service des postes pour apprendre plus promptement les nouvelles importantes, avait fait disposer des chevaux depuis la frontière jusqu'à Lyon; lorsque le seigneur du Bouchage et Philippe de Comines, ses chambellans et ses confidens, lui annoncèrent l'issue de la bataille, il gratifia chacun d'eux de deux cents marcs d'argent[419].

Les vainqueurs s'emparèrent du butin, bien inférieur à celui de Grandson[420]; cependant ils y trouvèrent des provisions en abondance[421], une artillerie considérable, quoique inégale[422] (le duc de Lorraine

[417] *Schilling; Etterlin.* La *Chron. scand.* dit qu'il s'enfuit lui douzième. Il y a là quelque confusion. D'Estavayer, il se sauva par Jougne. *Dunod.*

[418] Les Fribourgeois plantèrent un tilleul sur la grande place de leur ville, en souvenir de cette nouvelle; le messager de la victoire portait une branche de tilleul. *Ebel.* = Cet arbre vénérable subsiste encore. C. M.

[419] *Comines*, l. v. «Il avait ordonné postes;» mais il redoubla ici de précautions.

[420] «Joujoux et misères en comparaison.» *Etterlin.*

[421] *Schilling. Dunod* a donc cru à tort qu'on en avait manqué.

[422] On avait rassemblé nombre de pièces en mauvais état, non-seulement dans la Haute et la Basse Bourgogne et en Lorraine, mais aussi dans de vieux châteaux. *Rapport de Berne* dans *Stettler*, 253. D'après *Remy*, on en prit 63; il ne compte sans doute que ceux qui pouvaient servir.

reconnut ses canons), de belles armes, même des armes rares[423]; au quartier général, sur la colline d'où la baraque de Charles, artistement composée[424], dominait avec magnificence tout le camp, étaient le trésor, la chapelle[425], des meubles et des vêtemens superbes, ceux du prince lui-même, en étoffes d'or, brodés et doublés de martre et d'hermine[426]. Plus de quinze cents tentes et les morts richement équipés furent livrés au pillage[427]. On eut de la peine à faire observer l'ordonnance sur le butin au milieu d'une armée ivre de joie, fière de sa victoire. René reçut avec transport des Confédérés la baraque et l'ameublement de son ennemi. Un beau portrait de Charles fut placé à l'hôtel-de-ville de Morat[428]. Les chefs emmenèrent à Lucerne quelques caisses d'argent pour en faire une distribution régulière; du reste, chacun emporta sur des chariots tout ce qu'il put. Suivant l'usage antique, comme pour voir si quelqu'un leur disputait la victoire, les vainqueurs demeurèrent trois jours sur le champ de bataille. Les Moratois jetèrent les cadavres dans de vastes fossés; on

[423] «Des engins non connus par deçà, piques, couleuvrines, beaux accoutremens et armures; chacun en ramassa son saoul.» *Chron. de Neuch.*

[424] Les poutres et les planches étaient numérotées, de sorte qu'on pouvait la démonter. Cet usage se rencontre encore fréquemment chez les Oberlandais.

[425] L'autel de campagne doré fut transporté à Berne où *Storr* (*Voyage dans les Alpes* 1781) le vit à la bibliothèque.

[426] Les Bernois les achetèrent et les donnèrent à des églises. *Schilling.*

[427] *Gui Wéber*, dans son chant sur cette bataille (*Schilling*), raille à ce sujet: «Tu nous as menacés comme des mendians; les Suisses ne » te demandent pas du pain, et ne se laissent pas effrayer; leurs bâtons » de mendians s'appellent piques et lances; ils te les enfoncent dans les » dents; duc, bon appétit.» = Voy. *Rockholz*, 165-176. C. M.

[428] *Schilling.*

y répandit de la chaux vive, puis de la terre. Plus tard, après la dissolution des corps, on rassembla les ossemens dans un ossuaire[429] : ce monument laissé par Charles-le-Hardi[430], ce souvenir de la bataille, pensait-on, modérerait peut-être d'autres princes, et perpétuerait le dévouement parmi les Confédérés[431].

[429] En 1480. Ce monument de la force d'un peuple libre et uni, vénérable comme les monumens de Marathon, de Salamine, de Platée, fut détruit lors de l'invasion de l'armée révolutionnaire française, le 2 mars 1798. (On avait écrit au Directoire le 22 juin, anniversaire de la bataille de Morat.) Mais Bubenberg et Hallwyl, mais les guerriers de la journée de Morat ont leur place assurée auprès des héros éternisés par la gloire. = Un des monumens les plus respectables que la Suisse possède et qu'on ne touche pas sans émotion et sans recueillement, c'est l'épée que Jean de Hallwyl portait à la bataille de Morat, et qui avait été déposée à côté de lui dans sa tombe. Elle se voit au château de Hallwyl, avec plusieurs souvenirs qui produisent une impression différente; ce sont l'épée et la lance de cet autre Jean de Hallwyl qui périt à Sempach, dans les rangs de l'Autriche, à laquelle il était dévoué (t. III, 262 et 270), et le glaive avec lequel la reine Agnès, non loin de là, dans un lieu qu'on reconnaît encore, fit trancher la tête à soixante-trois gentilshommes et autres gens de guerre, pour venger la mort de son père Albert. (T. III, 254) C. M.

[430] « *Deo Optimo Maximo. Caroli, inclyti et fortissimi Burgundiæ ducis, » exercitus, Moratum obsidens, ab Helvetiis cæsus, hoc sui monumentum re- » liquit.* » Telle était l'inscription de l'ossuaire, sans jactance, sans insulte au malheur; le vrai héros respecte l'ennemi; il craint Némésis. = Le grand conseil du canton de Fribourg remplaça noblement en 1822 l'ossuaire détruit par un obélisque de trente-six pieds de haut, posé sur trois marches et dont le caractère et l'inscription sont dignes de la simplicité de l'ancien monument. On y lit : *Victoriam.* XXII *Jun.* MCCCCLXXVI. *Patrum concordia partam. Novo signat lapide. Resp. Frib.* MDCCCXXII. C. M.

[431] « Arrête, Helvétien, ci-gît l'armée audacieuse qui fit tomber » Liége et trembler le trône de France. Ni le nombre des aïeux, ni la per- » fection des armes, mais la concorde qui conduisait leurs bras a vaincu » l'ennemi. Frères, apprenez le secret de votre force, il est dans votre » fidélité. Puisse-t-elle revivre dans le cœur de chaque lecteur ! » Ces vers de Haller étaient aussi écrits sur l'ossuaire. Si la leçon qu'ils renfer-

Deux jours après la bataille, les Bernois, transportés de cette gloire conquise à tout jamais[432], écrivirent à leur milice[433] une lettre terminée par ces mots : « maintenant il ne manque plus qu'une chose à notre bonheur, c'est la paix, une paix solide. La guerre seule amène la paix ; la terreur des armes la fortifie. Dieu nous donne sagesse et force. Sus donc, nos frères. Souvenez-vous des complots sanguinaires de la maison de Savoie, des infidélités fréquentes de Genève. Quand serez-vous réunis de nouveau en si grand nombre * ? » L'assemblée générale de l'armée trouva incommode et superflu d'occuper avec tant de troupes un pays épuisé. Au troisième jour, la moitié de chaque contingent partit du champ de bataille pour rentrer dans ses foyers, l'arrière-garde en tête sous la conduite de Gaspard de Hertenstein, ensuite Hallwyl, puis Waldmann de Zurich et beaucoup d'autres, avec

ment avait été écoutée, l'ossuaire subsisterait encore, peut-être un second à côté de lui. = On ne combattait pas alors pour des maîtres, mais pour une commune patrie. Si l'on recouvre celle-ci, elle aussi retrouvera ses braves enfans. Nous avons vu, en 1802, les descendans de plusieurs des héros d'alors, sollicitant dans l'antichambre de l'étranger, et comme une grâce, l'indépendance de la patrie. Sans doute les ombres de leurs aïeux ont dû rougir pour de tels descendans. D. L. H.

432 « Nous ne saurions concevoir un sort plus glorieux qui pût être » notre partage. » L'honneur chevaleresque paraît surtout les animer. Cette ville se distingua dès l'origine par un sentiment élevé.

433 La lettre est imprimée dans *Stettler*, 261 : « Sévères, prudens, » sages et chers seigneurs, les chefs, fidèles collègues et citoyens. »

* C'eût été alors le moment de resserrer entre tous les habitans les liens de la fraternité, de renoncer à cette pernicieuse avidité de domination. Le salut de la patrie était dû à tous les braves, nobles, bourgeois, paysans, pâtres. On ne vit pas tout cela, probablement parce que la séparation n'était encore qu'insensible. D. L. H. = La lettre de Berne pourrait tout au plus faire présumer la conquête, mais non la domination au profit de quelques-uns. C. M.

des bannières conquises, l'artillerie enlevée et une multitude de chariots remplis de butin. Ils trouvèrent dans la plaine verdoyante de Bümpliz le jeune de Scharnachthal, fils de l'avoyer, à la tête de toute la jeunesse de Berne[434], témoignant avec enthousiasme qu'ils conserveraient à jamais dans leur cœur et transmettraient à la postérité le souvenir de ce dévouement fraternel, auquel ils devaient le salut de leurs frères. La ville de Berne, parée de ses ornemens de fête, les traita pendant deux jours, et sa population leur fit cortége jusqu'à une grande distance; jamais guerriers victorieux n'inspirèrent plus de confiance et d'amour. Le duc René reçut des Confédérés des canons en présent[435]; une jeunesse martiale se joignit à lui de tous les cantons, et il se hâta de reconquérir ses États[436]. Des changemens dans les bannières perpétuèrent en plus d'un lieu la mémoire de ces événemens[437].

Douze mille hommes se rendirent du champ de bataille au Pays-de-Vaud pour envahir les seigneuries de leur ennemi, le comte de Romont, et pour punir la Savoie, qui, infidèle à son serment, avait soutenu le duc et lui avait donné passage contre la Suisse. Tout s'enfuit sur la rive opposée du lac Léman, dans l'inté-

[434] *Stalder, Fragmens sur l'Entlibuch*, t. II. Sur Zurich, *Bullinger.*

[435] Il ne s'empara point, comme on l'a dit, de toute l'artillerie sur le champ de bataille; le *recès de Berne* du commencement de juin est très-explicite à cet égard : il *demanda* avec des paroles amicales *quelques* canons. Les autres furent partagés dans une diète à Fribourg.

[436] « Partemque abduxit ab illis. Ab omni urbe aliquot. » *Blarrorivo.* Il poussa jusqu'à Epinal; ce lieu se rendit à son apparition. On avait répandu le bruit de sa mort. *Wurstisen.*

[437] Nous l'avons vu à l'égard de Thoune; par une distinction que le duc René accorda sur le champ de bataille, la bannière de Bâle fut écartelée. *Id.*

rieur du Jura et par-delà; les vieillards et les femmes, qu'ils épargnèrent, le clergé et un petit nombre de magistrats vinrent seuls à leur rencontre dans un état pitoyable. On n'égorgea personne, mais on pilla beaucoup*. Pendant que les bannières étaient à Moudon, la nuit fut soudain éclairée par l'incendie du château élevé de Lucens[438]. Aussitôt le conseil de la guerre envoya des messagers pour préserver l'église de Notre-Dame de Lausanne d'un malheur semblable. Le comte de Gruyères avait pris les devants; il conduisait dans ses montagnes une file de chariots chargés de butin[439]. Des députations de Genève, de la Savoie, de la France vinrent auprès des Confédérés solliciter un congrès pour la conclusion de la paix. Elles leur apprirent le sort que la duchesse Yolande s'était attiré par sa politique peu sage[440].

Le duc de Bourgogne était arrivé, sans débrider, de Morat à Morges, et le lendemain dans la petite ville de Gex en Savoie, non loin de Genève. Il y demeura quatre jours[441]. Le comte de Romont l'y trouva. Le prince de Tarente ne reparut pas. Charles l'avait long-temps bercé, comme tant d'autres, de l'espérance d'obtenir sa fille unique; Frédéric était un jeune prince aussi remarquable par l'esprit que par la beauté, et magnifiquement doté par le roi son père.

* Nous ne l'avons pas rendu en 1798, malgré le souvenir récent des avanies de 1792. Les patriciens et même les baillis ont conservé leurs propriétés. D. L. H.

438 Appartenant à l'évêque de Lausanne.

439 *Stumpf*, 542, *b*. Les Confédérés ne purent pas empêcher leurs propres gens de piller les églises. *Schilling*.

440 Sur cette expédition, *Schilling*, *Edlibach*, *Etterlin*.

441 Il y resta jusqu'au 27 juin aux frais de la duchesse. *Compte du maître d'hôtel* dans l'*Extrait d'une chronique*, *Comines*, t. II.

Avant la guerre déjà il avait remarqué que Charles cherchait à gagner la Savoie par les mêmes espérances; il demanda aussitôt un passe-port au roi Louis. Mais la guerre le retint; il combattit à Grandson, peut-être à Morat; la veille de la dernière défaite, il reçut de son père l'ordre de prendre congé[442]. Charles devait du reste s'apercevoir que son crédit baissait généralement[443]. Il était alternativement dans un état de fureur et d'absence d'esprit; souvent il restait assis en silence des heures entières, négligé dans toute sa personne[444], sans nourriture, sans faim; tout à coup il se levait comme en sursaut, grinçant les dents, s'arrachant les cheveux, terrible aux siens, familier seulement avec Campobasso, qui le trahit; on a prétendu même qu'il dédaignait tout entretien avec des serviteurs loyaux, ainsi que toute communion avec Dieu[445]. Ses médecins lui donnèrent tour à tour des calmans et des toniques[446].

Il était probablement dans cet état lorsqu'il reçut la nouvelle qu'après la journée de Grandson la duchesse Yolande avait député vers le roi son chambellan Mon-

[442] *Comines; Paradin*: « Pour les dissimulations dont le duc usoit à son égard. »

[443] *Paradin* assez impoliment: « Après cette grande bastonnade. » Mais *Olivier de la Marche* trouve lui-même que « après telles rompures, le duc ne put avoir que petite obeyssance. »

[444] Il laissa croître sa barbe jusqu'à ce qu'Angelo Catto, auquel il accordait, comme Italien, une grande confiance, le fit revenir de cette résolution. *Comines*.

[445] *Le même* expressément.

[446] « Lui firent user en son manger force conserves de roses pour le rafraîchir; on lui bailla ventouses à l'endroit du cœur pour lui en retirer le sang; alors on lui ordonna du vin bien fort et sans eau. *Oliv. de la Marche* d'après *Comines*; celui-ci fait la remarque que Charles ne buvait pas de vin avant cela, mais de la tisane.

tagny. Il se souvint alors combien les lettres de la duchesse, ses paroles flatteuses, les affaires de Savoie en général avaient contribué à le jeter dans cette guerre, dans cette honte, dans cet abîme; il exhala son ressentiment et sa colère en présence du comte de Romont et de l'évêque de Genève, beaux-frères de la princesse. Celui-là, homme d'État, celui-ci, jeune homme irréfléchi et sensuel[447], soit par crainte, soit pour maintenir les relations de leur maison avec la Bourgogne, lui conseillèrent de la mettre à l'épreuve, et, au besoin, de s'assurer d'elle et de sa famille[448]. Elle venait chaque jour de Genève à Gex pour l'égayer. Charles finit par lui dire qu'il allait partir incessamment pour mettre ordre à ses affaires; qu'elle ne refuserait sans doute pas d'accompagner son ami en Bourgogne; que les grossiers paysans suisses n'offraient pas un voisinage convenable à une princesse délicate et à des princes en bas âge. La duchesse répondit que la régente ne pouvait guère se rendre aux vœux de l'amie; que le Rhône et les murs de Genève, la fidélité des Savoyards, le fort de Montmélian la mettaient en sûreté contre les Suisses[449]. Aussitôt il donna des ordres secrets, puis il la retint le plus long-temps qu'il put. Le pays est coupé de collines, parsemé de maisons et de villages; la moisson était debout. Vers la seconde heure de la nuit, Olivier de la Marche, grand maître-d'hôtel de Bourgogne, attaqua

[447] « Homme léger et fort volontaire. » *Le même* d'après *Comines*, qu'il prend ordinairement pour guide. Nous l'avons vu figurer livre IV, ch. V et VII.

[448] *Paradin, Chron. de Savoie*; les citations précédentes sont tirées de la *Chron. de Bourgogne*.

[449] *Guichenon*.

le cortége de la duchesse sur la route de Genève[450]. Tandis que Claude Raconis, maréchal de Savoie, le capitaine Taillant et beaucoup d'autres faisaient inutilement résistance, Olivier prit la duchesse en croupe et piqua des deux[451]; d'autres emmenèrent le prince Charles, son second fils, ses frères, ses domestiques. Mais Godefroi Rivarol, gouverneur du jeune duc, parvint à cacher Philibert dans les blés; Louis de Villette s'enfuit en courant avec Jacques-Louis, le plus jeune des princes. Il fit retentir l'air de ses cris, qui réveillèrent la ville de Genève; on sortit en armes. La duchesse, malgré ses pleurs, fut emmenée par Mijoux, à travers bien des vallées sauvages du Jura, au château de Rouvre, près de Dijon, où rien ne lui manqua, sinon la liberté. Lorsque le grand maître-d'hôtel revint sans Philibert[452], le duc entra dans une colère épouvantable et voulait le tuer[453].

Les États de Savoie s'assemblèrent à la hâte pour recommander leur maison souveraine et leur pays au roi de France; celui-ci mit aussitôt en son pouvoir le jeune Philibert et son frère, Chambéry, capitale de la Savoie, et Montmélian, clef du pays; le trésor d'Yolande, fruit de longues économies, tomba dans les mains dissipatrices de l'évêque de Genève[454]. Sur ces

[450] Lui-même: « Moi étant à Genève, il me manda sur ma tête que je prisse Madame de Savoye. »

[451] *Duclos.*

[452] Malcommande, colonel des Lombards, dirigea la marche à travers la Bourgogne. *Roset.*

[453] « Le duc fit très-mauvaise chère à toute la compagnie, et principalement à moi, et fus en danger de ma vie. *De la Marche.*

[454] *Guichenon.*

» ses. Que s'ils ne savaient pas le sentir, il transpor-
» terait sa résidence dans les Pays-Bas. Qu'ils pour-
» raient alors, eux, donner à leur ennemi ce qu'ils
» refusaient à leur souverain et acheter la honte au
» prix auquel ils obtiendraient la gloire. » Après les avoir accablés du reproche de lâcheté, d'infidélité, il leur ordonna de prendre la parole. L'orateur répondit : « Que dans l'ardeur de son courage sa grande
» âme méconnaissait l'état réel des choses ; qu'ils étaient
» prêts à tout faire pour lui, mais que la fleur de la no-
» blesse et la plupart des jeunes hommes, sortis de leur
» patrie, n'y étaient pas rentrés. Que l'armement et les
» levées avaient épuisé la moelle du pays au point que
» l'agriculture, le commerce, les échanges étaient in-
» terrompus en tous lieux, et qu'ils ne pouvaient pas
» lui cacher que la famine menaçait la population.
» Qu'eux aussi se rappelaient son glorieux père, dont
» les premiers soins avaient été pour son peuple. Que la
» maison de Bourgogne était assez grande pour ne pas
» convoiter des États étrangers, et pour accorder la
» paix à leurs prières, sans humiliation. Que la Suisse
» n'aspirait point aux conquêtes, et que pour la dé-
» fense de leur territoire ils lèveraient le reste de leurs
» forces, qui se réduisaient malheureusement à trois
» mille hommes. » Cette réponse courrouça le duc; mais il garda le silence.

Il écrivit ensuite aux présidens et conseils des Pays-Bas [462] : « Que lui, duc de Bourgogne, se portait bien
» et qu'il était prêt à combattre. Qu'une entreprise
» contre les Allemands lui avait mal réussi, princi-

[462] « Au président et gens du conseil à Luxembourg » (sans doute de même à d'autres), dans les Mém., n. 456. La lettre est datée de Salins.

» palement par la perfidie des Picards[463]. Qu'il trou-
» vait en général, dans les Pays-Bas, peu de véritable
» intérêt, d'affection et de sentiment d'honneur, mais
» beaucoup de ruse et de défiance. Que les Bourgui-
» gnons, au contraire, se disposaient de la manière
» la plus généreuse à défendre leur pays, afin qu'il
» pût continuer la guerre avec d'autant plus d'éner-
» gie par-delà les frontières[464]. Qu'eux, les Flamands,
» attachés à leur sens et à leur volonté, lui enviaient le
» bonheur de vaincre ses ennemis[465]. Que maintenant,
» sous peine de sa disgrâce et d'un châtiment sévère,
» il commandait à toutes ses ordonnances, fiefs et ar-
» rière-fiefs, et à tous autres gens de guerre pouvant
» porter les armes, de se mettre en marche sans s'atten-
» dre les uns les autres, et de venir joindre au complet
» ses drapeaux, pour défendre son duché de Lor-
» raine. » Il adressa aussi lettres et argent aux chefs et princes lombards. Grand par sa persévérance, mais excentrique dans ses plans, ce prince courait à la ruine de son pays et à la sienne.

Sur ces entrefaites, les Suisses s'assemblèrent à Fribourg pour une des diètes les plus brillantes, qui dura trois semaines : là siégeaient beaucoup de héros de la bataille de Morat, comme premiers magistrats de leurs cantons[466]; la ligue inférieure, des conseillers de l'ar-

[463] « Plusieurs Picards, comme faux et déloyaux, se sont retraits en nos pays de par delà. »

[464] « Afin que nous puissions tant mieux tenir les champs. » Nous avons vu ce qu'il en faut penser.

[465] « Vous ne querrez, sinon, que nous nous défaisions de nos gens (des troupes étrangères), afin que nous puissions résister à nos ennemis. »

[466] Henri Göldli, bourgmestre de Zurich; Adrien de *Bubenberg*, Wabern, Scharnachthal, Guillaume de Diessbach, Gaspard de Hertens-

chiduc[467]; le duc René avec ses amis de Leiningen et Bitsch; des envoyés des électeurs de Mayence, de Trèves, du Palatinat; les évêques de Bâle, de Strasbourg, de Genève, du Valais, de Grenoble[468]; le comte de Gruyères; les grands de Savoie[469], et, brillant au-dessus de tous[470], Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France et ambassadeur du roi, dont il était le gendre et le confident[471].

Le roi, plus sincère maintenant qu'il paraissait en sûreté, témoignait son admiration, sa joie, et le désir de faire la connaissance personnelle des héros. Du reste il souhaitait anéantir le duc, et promettait d'envahir la Flandre si les Confédérés entraient en Bourgogne. Il établit avant tout la nécessité d'occuper Genève, la clef de la Suisse[472]. Une députation des États de Bourgogne tint un tout autre langage; elle travaillait à obtenir un traité de paix. L'évêque Jean-Louis avec les plénipotentiaires de la Savoie, appuyé par les Français, intercédait plus vivement encore en faveur du Pays-de-Vaud, de Genève et de la paix du duché. René demandait instamment aux Suisses du secours pour reconquérir la Lorraine. Les électeurs de Mayence et de

tein, Hassfurter, Albin de Sillinen, Jean Im Hof, l'ammann Didier In der Halden, Pierre de Faucigny, Rodolphe de Vuippens, etc.

467 Dont Marquard de Schellenberg était le premier. Mais Guillaume Herter faisait aussi partie de cette ambassade.

468 Celui-ci, Jost de Sillinen, comme second ambassadeur français.

469 Des députés aussi des *trois* villes du Pays-de-Vaud.

470 Avec 200 cavaliers; le président du parlement de Toulouse vint avec lui. *Wurstisen.*

471 Fils du duc Charles (m. 1456), comte de Roussillon et Ligny, lieutenant-général de Normandie. Il avait épousé Jeanne, fille naturelle du roi Louis. Il mourut en 1486. Dans *Comines*, I, 151, note.

472 Il voulait faire occuper Genève par les Suisses, qu'il aimait à mettre en avant, tandis qu'il se tenait lui-même tranquille.

Trèves et le victorieux électeur-palatin Frédéric, bien connu de Bubenberg et de Diessbach, désiraient entrer en alliance avec la Suisse. L'archiduc Sigismond cherchait à s'assurer par leur moyen la possession de Sonnenberg; Fribourg et Bienne s'efforçaient de se rattacher aux alliances perpétuelles. Les vues des Suisses variaient, Berne préférant la gloire et la domination, d'autres, une vie paisible et le repos.

Bubenberg et probablement d'autres hommes d'État déploraient comme un acte de démence l'anéantissement de la maison de Bourgogne, qui devait livrer tout l'Occident au pouvoir de la France; nul doute qu'ils ne gémissent de l'aveuglement de Charles, qui courait à sa perte. Comme il n'y avait plus rien à espérer de ce prince, quelques-uns conseillaient de hâter sa fin[473]. Les États de Bourgogne n'étant point autorisés par le duc à faire la paix, on ne voulut pas entamer avec eux une négociation inutile; mais on refusa également d'envahir le duché, ainsi que le roi le proposait. Louis n'avait pas même fourni les secours en argent qu'il avait promis[474]. Les Suisses alléguèrent donc l'épuisement de leurs ressources et leur incertitude sur les mouvemens de l'ennemi; du reste, ils s'en rapportèrent à la sagesse du roi pour l'invasion de la Flandre et l'occupation de Genève[475]; toute négociation ultérieure fut laissée aux soins de l'ambassade qu'on allait lui envoyer selon son désir.

473 « De s'en défaire, » dit naïvement le *Recès*.

474 Aussi y eut-il bien des pourparlers avec l'amiral, au sujet des 20,000 francs et des 80,000 florins; l'amiral, comme de coutume, prit tout. *Recès*.

475 Pour un temps. *Wurstisen* rapporte qu'il y mit 400 cavaliers en garnison.

Ils montrèrent au duc de Lorraine la meilleure volonté, mais lui représentèrent l'impossibilité de faire marcher des troupes en Lorraine, tandis que Charles les menaçait d'une troisième guerre. Toutefois ils lui promirent loyalement et par écrit qu'ils ne feraient pas la paix sans lui, leur fidèle frère d'armes à la bataille de Morat, et que, dès que le danger s'éloignerait de leurs frontières, ils permettraient à leur peuple de s'enrôler sous ses drapeaux[476]. En effet, des partisans bourguignons inquiétaient l'évêché de Bâle au point que l'on pouvait craindre une attaque de ce côté[477].

Comme l'amiral de Savoie recommandait instamment la paix, les Bernois représentèrent qu'ils avaient envoyé mainte ambassade à la duchesse pour empêcher le passage de troupes italiennes; qu'en dépit de ses belles paroles, elle leur avait ouvert son pays[478] sous les prétextes les plus frivoles[479]; qu'au mépris des traités elle avait écarté du siége épiscopal de Lausanne Burkhard Stör, candidat du pape et de Berne[480];

[476] *Alliance de sept cantons* (Schwyz n'en est pas, à moins que ce ne soit une erreur de ma copie) *avec le duc René ;* 1er août 1476, pour tout le temps de la durée de la ligue inférieure. Beaucoup de choses restent indéterminées, comme entre bons amis; il donne une solde « équitable ; » il n'emploiera pas les troupes dans des lieux où « l'honneur des Confédérés » (un engagement antérieur) ne le permet pas. *Etterlin* fait mention de cette alliance, 211.

[477] On craignait pour Porrentruy, St.-Ursanne et Roche-d'Or.

[478] Le bâtard de Bourgogne en amena de Rome et de Venise.

[479] Elle disait que ces gens ne marchaient pas contre Berne, que la guerre n'était pas encore déclarée alors. Tout cela se lit dans *Schilling*.

[480] T. V, p. 249. Nous ignorons comment le pape fit pour se prononcer maintenant en faveur de Stör; mais il faut bien qu'il l'ait fait, puisque personne ne le contredit; probablement ensuite du traité négocié par le médiateur Philippe de Bresse, beau-frère de la duchesse; en opposition à ce traité, elle et la Bourgogne continuèrent à favoriser l'antagoniste de Stör.

que cette cour était en réalité un des principaux auteurs de la guerre; qu'ils étaient résolus de la punir; qu'ils se réservaient une satisfaction pour l'offense; que pour les frais de la guerre ils se contenteraient du Pays-de-Vaud, de Genève et du Chablais[481]. L'évêque Jean-Louis et les plénipotentiaires de Savoie supplièrent qu'on ne fît pas expier au pays innocent, au peuple déjà cruellement puni, à un jeune prince de onze ans les fautes de sa mère et de son oncle le comte de Romont. Ils rappelèrent l'ancienne amitié du temps du comte Pierre, les premiers commencemens de Berne, les alliances souvent renouvelées, les avantages de leur union précédente, puis ils jetèrent aussi un regard sur l'avenir qui les attendait. L'amiral ne parla pas seul; d'autres intercédèrent : le duc René, avec beaucoup de zèle, pour satisfaire, autant que possible, *le haut* pays; au nom de l'Autriche, mais avec une énergie personnelle, Guillaume Herter; beaucoup de vieux amis, avocats généreux. Alors il y avait de la sympathie pour les malheurs d'une maison antique et illustre. Berne, quoique toujours attentive à étendre son territoire, mettait un plus haut prix encore à l'honneur et à l'amitié. Elle choisit donc comme médiateurs l'ambassadeur français, le duc René, le comte de Gruyères, grand en crédit à la cour de Savoie, et le noble chevalier Guillaume Herter[482]. Ils arrêtèrent la convention suivante.

« Genève donne des cautions pour le paiement en

[481] Au lieu du Chablais, la charte dit vaguement « quelques districts; » mais on sait que les Valaisans, alliés des Bernois, avaient déjà conquis la plus grande partie du Chablais.

[482] On lui avait accordé auparavant déjà pour les Savoyards une trève et un sauf-conduit. *Ch.*

» trois termes des vingt-quatre mille florins, contribu- » tion de guerre imposée l'année précédente. La terre » romande, appelée Pays-de-Vaud, telle que le comte » de Romont l'a possédée, à l'exception de Morat et » de quelques autres contrées importantes pour Berne » et pour Fribourg[483], sera rendue par les Confédérés » au duc Philibert de Savoie, dès qu'il aura payé cin- » quante mille florins pour les frais de la guerre. Le » Pays-de-Vaud ne sera jamais gouverné par le comte » Jacques de Romont ni par un autre que le duc de » Savoie. La paix, la liberté du commerce et des com- » munications, la marche de la justice sont rétablies; » aucun des deux États ne donnera passage aux enne- » mis de l'autre[484]. » Cette cession, peu considérable en apparence, mit les Bernois en contact immédiat sur plusieurs points[485] avec les plus grands lacs de l'Helvétie

[483] Grandcourt, Cudrefin et d'autres lieux. *Schilling*. Ces autres lieux étaient la seigneurie de Cerlier sur le lac de Bienne, les Ormonts, Aigle et Bex, jusqu'au lac de Genève.

[484] *Schilling* et tous unanimement. La *Ch.* n. 432 nous fournit un échantillon du style diplomatique : « Au sujet des difficultés, mésintelli- » gences et discords qui subsistent entre haut et puissant seigneur, mon- » seigneur de Savoie, la maison de Savoie, son Eminence monseigneur » l'évêque de Genève, vénérable en Dieu notre Père et notre Seigneur, » enfin la ville et le pays de Genève, d'une part; et, de l'autre, mes- » sieurs des ligues et de l'alliance des Bernois et d'autres villes, etc. »

[485] *L'avoyer et le conseil aux habitans des Ormonts*, confirmant leurs franchises et les affranchissant de la main-morte. Ils y sont appelés anciens sujets de la ville. (On trouve en effet, déjà avant 1450, un prononcé de l'avoyer Hofmeister, concernant la montagne Ysarin (Isenau? C. M.) dans les Ormonts. Il fut confirmé en 1477. *Registre des conventions du Gessenay*, 1653, msc.) Les Bernois annoncent aux Ormonnens qu'ils les défendront. 20 nov. 1476. (En 1479, Jean de Rovéréa avait été co-seigneur de cette haute vallée et de St.-Tryphon.) A *l'abbé de St.-Maurice*, lettre de garantie pour toutes ses propriétés; 31 octobre.

occidentale; suivant leur habitude ils gagnèrent aussitôt le cœur du peuple*.

Ils déclinèrent l'alliance avec les électeurs ecclésiastiques; ils ajournèrent à une autre diète la délibération sur l'alliance avec l'électeur palatin, mais le célèbre Frédéric mourut au mois de décembre. L'archiduc Sigismond ne pouvant payer immédiatement au comte Eberhard Truchsess de Waldbourg le comté de Sonnenberg, ils lui promirent d'intercéder en sa faveur[486]. Fribourg jouissait sous la suzeraineté de la Savoie d'une liberté presque complète[487]; on lui permit de se rattacher pour ses affaires aux villes suisses; les cantons forestiers étaient peu disposés à recevoir un plus grand nombre de villes dans leur alliance perpétuelle[488].

Peu après, l'ambassade des Suisses, composée de tous les chefs qui avaient commandé à la bataille de Morat[489], Adrien de Bubenberg à leur tête, se rendit auprès de Louis XI dans sa résidence favorite de Ples-

* S'ils eussent persévéré jusqu'à nos jours, ces cœurs leur seraient demeurés. D. L. H.

486 Voy. sur ce comte t. VII, p. 74. Une partie de ses prétentions remontaient probablement à cette époque. Il est vrai toutefois, que pendant un différend sur les droits seigneuriaux, Sigismond se mit en possession de Sonnenberg, pour le prix auquel Eberhard de Werdenberg l'avait acheté. C'est abusivement qu'on donne le titre de comté à cette seigneurie, parce qu'elle appartenait à des comtes; maintenant elle forme une juridiction dans la circonscription de Bludenz.

487 Cette maison souveraine devait à la ville 25,650 florins du Rhin; aux termes du traité de paix de la Savoie, la reconnaissance de la dette devait être renouvelée.

488 Tout ceci est tiré du *Recès* qu'on trouve dans les manuscrits de *Tschudi*.

489 Quoique Guillaume de Diessbach soit nommé comme membre de la députation (*Stettler*), on ne saurait révoquer en doute le récit de *Bullinger*, qui dit que Hallwyl en fit aussi partie.

sis-les-Tours. Le roi leur fit le plus grand accueil, reconnut qu'il leur était redevable de la sûreté de son trône, et annonça l'intention de faire à toujours, de la fidélité suisse, l'appui et la garde de la personne et du sceptre des rois de France[490]. Leur loyale bonhomie plut au roi cauteleux. Il leur faisait raconter leurs deux victoires, et répéter les détails concernant le butin et la fuite honteuse de l'ennemi; il demandait à Bubenberg comment avec si peu de troupes la petite ville de Morat avait pu être défendue contre toutes les forces de la Bourgogne. Ils furent reçus à l'exemple du roi par tous les seigneurs de la cour, par l'amiral, qui connaissait leur patrie, par la maison de Bourbon[491], qui ne prévoyait pas les services que lui rendraient leurs descendans. Ils trouvèrent là l'évêque de Genève et la duchesse de Savoie.

Dans sa captivité, voyant Charles inexorable[492], cette princesse avait résolu d'implorer pour sa délivrance le roi, son frère, qu'elle n'avait jamais aimé. Comme elle n'osait pas écrire, elle lui envoya un secrétaire avec la bague que Louis lui avait donnée à son départ. Le secrétaire fut arrêté comme un espion qui avait volé la bague. Elle délégua ensuite son fidèle Rivarol. La Savoie intercéda aussi pour elle[493]. Louis déclara « qu'il » n'abandonnerait jamais sa sœur, qu'il la délivrerait, » si elle voulait embrasser son parti. » Ils se connaissaient l'un l'autre : elle promit ce qu'il voulut, mais à condition « qu'il s'engageât à son tour à la rétablir dans

490 *Bullinger* dit qu'il les traita comme des princes.

491 Probablement le duc Pierre, gendre du roi.

492 Elle le revit à Rochefort; il dina avec elle le 14 juillet. *Journal du maître d'hôtel.*

493 Tout cela dans *Guichenon*.

» son pays et dans sa puissance. » Cette précaution ne déplut pas au roi. Il envoya donc Bouchage, son confident, avec Charles d'Amboise-Chaumont, gouverneur de Champagne, et trois cents lances pour l'enlever *. Elle fut reçue par les Français comme la sœur du roi, et par le roi, à l'entrée du palais, avec un léger reproche en forme de plaisanterie[494]. Tous deux savaient à quel point ils pouvaient se fier l'un à l'autre[495]: elle ne resta pas trop long-temps, ils se réconcilièrent pour toujours. Elle parla au sentiment des ambassadeurs suisses, et leur persuada de mettre le passé en oubli et de renouer l'ancienne amitié. Un entier raccommodement et l'intercession en faveur d'un emprunt pour la Savoie étaient dans les instructions de l'ambassade[496].

Du reste, Louis, conformément à son véritable intérêt, insistait sur l'anéantissement de Charles. Il désirait que la Suisse envoyât en Lorraine trente mille hommes, offrant de payer les cinq sixièmes de leur

* « Le sire d'Amboise prit une escorte de cent lances, et arriva sans nul empêchement à Rouvre. Le pauvre secrétaire, qui avait si bien manqué d'être pendu, était revenu préparer tout pour l'évasion de sa maîtresse. Elle sortit du château avec ses deux filles, pendant la nuit, et en peu de jours arriva au Plessis-les-Tours, où le roi l'attendait. Il envoya ses principaux serviteurs au-devant d'elle pour lui faire honneur, et lui-même vint la recevoir à la porte. » *De Barante*, XI, 111.

494 « Madame la Bourguignonne, soyez la très-bien venue. Elle res» pondit bien sagement qu'elle estoit bonne Françoise, et preste d'obeyr » au Roy en ce qu'il lui plairoit commander. » *Comines*, l. V, ch. IV. Il était présent.

495 *Brantôme* avec son naturel ordinaire : « Elle ne devoit rien au roy » son frère; elle se reviroit le plus doucement qu'elle pouvoit, de peur » de l'offenser; elle étoit cent fois plus fine que luy. » *Dames ill.*, t. I, 297 (ou 266 de l'édit. de Leyde, 1722).

496 *Instructions de Berne* dans *Stettler*. La paix devait être ratifiée par les États.

solde, tandis que lui-même attaquerait l'ennemi de tous les côtés avec les forces de la France. Après quelques échanges de paroles, peu convenables de la part des conseillers royaux [497], on arrêta une convention modérée [498]; ce qui ne paraissait pas acceptable fut modifié, au moment de la rédaction. Outre une somme d'argent comptant pour les villes et les cantons forestiers [499] et une indemnité de mille couronnes, applicable aux frais d'ambassade, le roi fit à chacun d'eux un présent de vaisselle d'argent en souvenir des jours passés auprès de lui; à Bubenberg, par estime singulière et pour chercher à le captiver tout-à-fait, il donna le plus illustre de ses ordres, celui de Saint-Michel, et cinq ou six fois autant d'argenterie qu'aux autres [500]. A leur retour, pendant tout le trajet ils fu-

[497] On diminua les subsides de guerre, parce que les Confédérés n'avaient pas été plus de six mois sous les armes; la cour voulait que la pension courût, non du jour de la date du traité, mais du jour de l'échange.

[498] Ils reçurent 32,500 francs, avec l'agio, 34,018 fl. du Rhin et 18 gros de subside de guerre, 27,027 fr. de pension en trois termes; à l'avenir la pension devait être payée régulièrement par Nicolas Stoss à Lyon.

[499] Tous les historiens parlent de 24,000 flor. du Rhin; la pension aura donc été payée tout à la fois, ou, comme les termes sont stipulés dans le traité, le roi aura fait un présent extraordinaire; économe ou prodigue suivant son intérêt, il devint dès ce moment très-libéral pour eux. *Comines.*

[500] Quelques-uns, comme *Stettler*, qui rapporte le fait des 1,000 couronnes, estiment l'argenterie que chacun reçut à 20 marcs, celle de Bubenberg à 120; d'autres, comme *Rahn*, n'évaluent la première qu'à 12 marcs. = *M. de Tillier* n'a pas trouvé dans les sources la confirmation du fait rapporté par Muller, que Louis XI donna l'ordre de Saint-Michel à Bubenberg : ce monarque lui fit un présent de cent marcs d'argent pour lui avoir rapporté un ordre royal trouvé près de Morat. T. II, 305 et n. 1. C. M.

rent reçus de la manière la plus honorable, surtout à mesure qu'ils approchaient de la frontière[501]; à Genève[502], le peuple et le comte de Genevois[503], à Chambéry la cour de Philibert les accueillirent avec la même distinction.

Autant le peuple se montre communément admirable dans la guerre, autant les magistrats se laissent souvent guider dans les diètes par des idées étroites et fausses : le partage du butin[504], la domination sur Morat[505], l'alliance avec Fribourg[506] furent traités tout autrement qu'on ne devait s'y attendre dans une époque si héroïque. Les Suisses, héros au jour du danger, sont en général une peuplade économe, qui se renferme dans les habitudes de famille. Cependant le roi ne put les déterminer à faire les premiers la guerre, ni telle ou telle puissance, à conclure une paix précipitée.

L'illustre fils de l'illustre Hunyade, Matthias, roi de Hongrie, sous les drapeaux duquel Jean de Hallwyl avait appris, dans la guerre contre les Turcs, l'art de vaincre, et dont la cour brillante avait formé bien des

501 L'abbé de St.-Claude recommande son pauvre monastère.

502 Cette ville tenait surtout au passage des marchands français; mais ils ne devaient pas transporter des objets nécessaires à la guerre.

503 Le comte de Genevois était Janus, frère du duc précédent. Du reste, pour tous ces événemens, nous avons suivi la *Relation d'ambassade* qui se trouve dans les manuscrits de Tschudi.

504 *Recès de Zurich*, septembre : Différend entre Berne et Schwyz (à cause d'Einsidlen) au sujet de l'ostensoir de Bourgogne. Délibération sur la question, si l'on enverrait une députation à Milan pour vendre le diamant. Jusqu'alors Lionnet en offrait le prix le plus considérable. *Relation d'ambassade.*

505 Tous les Cantons voulurent y participer; Berne et Fribourg s'y opposèrent.

506 Fribourg s'adressa aussi à Zurich; mais les cantons forestiers ne voulaient plus de villes.

gentilshommes suisses [507], ne cessa jamais de prendre intérêt à leur nation, à cause de l'Autriche [508]. Ce prince fit donc offrir à George de Stein, Bernois, d'être médiateur entre la Suisse et la Bourgogne [509]. Sixte, pape éclairé, même l'empereur Frédéric, en quelque sorte auteur de la guerre [510], désiraient aussi un accommodement. Ces deux chefs de la chrétienté accréditèrent le légat Alexandre, évêque de Forli : Guillaume Herter lui aplanit le chemin. Les Confédérés demandèrent que le duc de Lorraine fût rétabli dans ses États. Charles leur fit offrir la paix, mais il ne voulut pas entendre parler de René [511].

Le duc, après avoir rassemblé les débris de son armée, menaça de nouveau les Suisses et fit une revue générale de ses troupes à Rivière [512]. Là il apprit avec un égal dépit que les États flamands, refusant de nou-

507 Il y eut à ses noces un «*Nobilis a Bern.*» *Relation de l'ambassade* du Palatinat, dans le t. 1er de *Schwandtner, script. rer. Hungar.*

508 J'ignore comment son *traité avec l'Empereur* (Mar. Magd. 1458) se trouve dans les archives de Schaffhouse; mais il y a plus d'un indice de ses relations avec la Suisse.

509 *Stettler* et d'autres.

510 Dans *l'alliance avec la Lorraine*, où les parties contractantes n'avaient pas intérêt à se tromper réciproquement, les Confédérés attestent qu'ils font cette guerre à la réquisition de l'Empereur.

511 *Diète de Bâle*, 2 nov. (nous en possédons le recès) : les Confédérés n'étaient pas mal disposés; ils voulaient, « autant que possible, » se montrer à l'égard des souverains chefs de la chrétienté, comme des » sujets soumis à l'Église et à S. M. Impériale et comme gens bien enclins » à une paix solide et véritable, dans l'intérêt de la nation allemande, » et pour éviter toute effusion de sang. » Le légat promit au nom de Charles satisfaction et même une alliance. (*Remy, discours.*) Mais il ne parut aucun négociateur immédiat de Charles, et les Confédérés estimaient avec raison peu équitable et peu sage d'abandonner la Lorraine. *Edlibach; Wurstisen.*

512 *Olivier de la Marche.*

veaux sacrifices, se bornaient à lui donner des conseils, et que le duc René, à la tête de sept mille Lorrains et de huit mille alliés allemands, et appuyé par le roi, avait reconquis la majeure partie de son pays, de façon que Jean de Rubempré ne se maintenait qu'avec peine dans Nancy, la capitale [513]. Ce fut alors qu'il tenta de conclure avec la Suisse une paix séparée; en même temps il marcha vers la Lorraine avec toutes les forces qu'il put réunir [514]. Une guerre d'escarmouches se faisait sur les frontières : tantôt on ruinait une petite ville de la Haute-Bourgogne [515], tantôt les Bourguignons se jetaient sur les pâtres paisibles du Locle en Valangin. Ceux-ci, soutenus par les habitans des cabanes disséminées de la Sagne, repoussèrent l'ennemi dans les vallées basses arrosées par le Doubs [516]. Déjà les petits districts les plus voisins avaient cherché leur sûreté sous la protection de Berne [517]. Dès qu'on connut les dispositions des États assemblés à Salins, les Bernois défendirent que l'on inquiétât désormais les paisibles

513 *Edlibach* : Les 8,000 Allemands, mais qui ne restèrent pas longtemps, appartenaient à la ligue inférieure. Le nombre des Confédérés est confirmé par *Blarra*.

514 *Bullinger* prétend qu'il remit sur pied une armée de 40,000 hommes; mais *Gollut* la réduit d'une manière probablement plus exacte au quart de ce nombre.

515 Baumes, à quatre milles de Besançon, dans une situation assez forte et où l'on avait mis en sûreté beaucoup de propriétés, fut ruiné, au commencement de septembre, par mille hommes d'Héricourt et de Montbéliard (le duc était encore à Rivière). *Edlibach*.

516 *Schilling; Edlibach*. Le nom des Sagnards a été changé en « Cassaniers. » Il est aussi fait mention de gens du Sibenthal; est-ce une garnison, ou bien le nom est-il altéré? Cela eut lieu vers la fin d'octobre.

517 *Recès de Fribourg* : « Que personne ne fasse de mal à Morteau et à Réaumont, qui sont assurés à messieurs de Berne. »

habitans de la campagne [518]. A Montbéliard, dans le Sundgau, la petite guerre fut continuée à l'avantage des Allemands. En dépit de la hâte et des efforts de Charles, trois jours avant son arrivée, la ville de Nancy fut perdue pour lui, par la trahison de son confident le plus intime.

Le comte Cola-Campobasso, originaire des montagnes du pays de Molise, était petit-fils du comte de même nom qui avait brillé parmi les capitaines du roi de Naples, Ladislas d'Anjou [519], et fils de ce Charles dont la beauté, l'habileté, l'audace et le rare talent avaient gagné toute l'affection et la confiance d'un autre roi de Naples, Alfonse d'Aragon [520]. Lui-même, dès sa jeunesse entraîné par la passion de la guerre, n'avait pu se plaire à la cour de don Fernand, successeur d'Alfonse, père du prince Frédéric que nous avons vu sur les derniers champs de bataille. Il se voua donc au service de la maison d'Anjou, non point comme son aïeul à une famille royale, mais à des rois titulaires qui prodiguèrent inutilement pour un trône dont ils étaient dignes leurs richesses et leur courage [521]. Alors régnait en Provence le vieux roi René, si connu par la douceur de ses mœurs; il survécut à son vaillant fils Jean de Calabre, duc de Lorraine par sa mère, et à son petit-fils, le duc Nicolas, jeune

518 *Stettler*, 266 : 400 venaient de se mettre en marche.

519 *Leodrisio Crivelli de rebus Sfortiæ*, l. I; *Muratori*, XIX.

520 *Paradin*, *Bourg*. Il fut un des principaux condottieri; voy. le continuateur de la Chronique de Bologne, du frère Barthol. *della Pugliola. Murat.* XVIII, 771. Il fut en Romagne vice-roi d'Alfonse.

521 La première maison, celle de Charles, frère de St. Louis, s'éteignit en 1442 avec la reine Jeanne II. La seconde, celle de Jeanne I, appelée à lui succéder, descendant de Louis, fils du roi de France Jean, n'entra jamais en possession du trône.

homme de la plus belle espérance, qui avait ambitionné la main de Marie de Bourgogne [522]. Après leur mort, Campobasso dédaignant la cour paisible de Provence et le jeune René, auquel échut la Lorraine et qui préférait les soldats allemands, opta pour la carrière entreprenante de Charles de Bourgogne, qui comptait chasser l'un et hériter de l'autre. Charles, singulièrement prévenu en faveur de l'art stratégique et de toute la méthode des capitaines italiens, le reçut avec la plus grande distinction, lui donna sa confiance et lui assigna quarante mille ducats pour enrôler et pour équiper quatre cents hommes d'élite qu'il choisirait lui-même en Italie, et cent mille livres par an pour son entretien et le leur [523]. Mais, soit que l'humeur altière et l'opiniâtreté de Charles l'eussent blessé, soit que sa prudence lui fît prévoir une issue fatale, ou qu'à l'expulsion du jeune René le souvenir des jours heureux passés auprès de son grand-père et dans sa famille [524]

[522] Campobasso fut spécialement au service de Jean. Continuateur de *Pagliola*, 746. C'est avec lui qu'il fut auprès de Charles de Bourgogne, dans le temps des guerres de son père. *Comines*, I. *Paradin* rapporte qu'il servit aussi sous son fils.

[523] *Comines* même 100,000 ducats; nous suivons *Paradin*, et nous allons exposer les faits d'après les documens. Le 17 juin 1475, il donne au payeur de la guerre, Dompierre, pour un trimestre, une quittance de la somme de 13,789 écus et demi, à 48 gros flamands, comme « état de gages et soldie de 237 gens d'armes, 132 arbalétriers, 84 provisionnés, 27 couleuvriniers allemands, un fourrier, un médecin, 2 chapelains, 7 trompettes, 2 chanceliers, 2 secrétaires, 28 mulets campanés à porter bagages; pour lui-même, 200 écus par mois, 12 pour l'homme d'armes, 5 pour l'arbalétrier, 4 pour le provisionné, 60 sous de 2 gros aux couleuvriniers, au fourrier, au médecin, au chapelain, au trompette 5 écus, à un chancelier 9, à un secrétaire 6, pour un mulet 1. *Ch.* dans les *Preuves de Comines*.

[524] Il paraît qu'il reçut du roi René Montfort-l'Amaury, dont il prit le titre. Il avait perdu Campobasso pour avoir servi la maison d'Anjou;

le touchassent, Campobasso ne put pas donner son cœur à Charles. Avant la guerre déjà, alors qu'il se rendit en Italie, il chargea un médecin italien d'offrir ses services au roi, prenant l'engagement d'abandonner le duc dans la bataille ou de le tuer si Louis lui payait cent mille couronnes, lui donnait un comté et prenait à sa solde la compagnie qu'il avait formée. Tandis que le médecin devait chercher l'occasion d'insinuer ces propositions, Campobasso fit une ouverture semblable à l'ambassadeur de France à Turin [525]. Ensuite il rendit au duc des services essentiels, lors de la prise de Lausanne [526]. Vers ce temps il vit le roi. Louis avait pris à son service plusieurs seigneurs de la cour de Bourgogne [527]. Campobasso déplut. Le roi le congédia en lui donnant des espérances, mais s'empressa de communiquer sa proposition à l'ambassadeur de Bourgogne : si Charles ajoutait foi à la communication, pensait le roi, il se priverait de cet homme incontestablement habile et de son parti parmi les Italiens, et s'il n'y croyait pas, cette conduite, généreuse en elle-même, hâterait sa perte [528]. Campobasso ne pouvait, en effet, obtenir une meilleure recommandation auprès de Charles; dès ce jour celui-ci le regarda comme le plus fidèle et le plus essentiel de ses serviteurs, que le roi lui enviait tout particulièrement. Depuis ce moment Campobasso seul eut libre accès

Jacques Piccinino le possédait (*F. D. Pugliola*). Ils voulurent sans doute l'indemniser en France.

[525] *Stettler*.

[526] *Pontus Heuterus*.

[527] Même Philippe de Comines.

[528] *Heuter*.et *Meyer, rer. Flandric.*

auprès de lui[529]. Après l'énorme perte éprouvée près de Grandson, quand il fallut apporter quelques délais, quelques restrictions aux paiemens si considérables, Campobasso put se croire autorisé à faire des représentations avec franchise; elles furent inutiles[530]. Alors il demanda un congé, qui lui fut accordé. Il prit pour prétexte un pélerinage à St.-Jean de Compostelle[531]. En route, dans plusieurs cours, il peignit le duc de Bourgogne comme un insensé dont la vanité[532], la dureté et l'obstination[533] précipitaient la ruine. Voyant la retenue du roi, qu'il attribuait à l'avarice, il tenta d'entrer en négociation avec le duc René, descendant par sa mère de la maison d'Anjou.

Cependant il revint auprès de Charles plein d'une apparente sérénité, sans embarras, et rentra dans toute sa confiance surtout après le malheur de Morat, alors que le duc avait plus besoin que jamais d'hommes de talent et entièrement dévoués. C'est lui qu'il chargea de sauver la Lorraine et d'assiéger une seconde fois Nancy, qu'il venait de perdre. Mais pour se faire un mérite auprès de René, Campobasso avait été la véritable cause de la reddition de la ville. Au lieu de repousser promptement les assiégeans, il avait écrit en

529 *Paradin.*

530 *De la Marche* : « Qu'il étoit bien mal content pour certains deniers qu'il disoit que le duc lui devoit. » *Duclos* dit qu'après la bataille de Grandson Charles réduisit sa compagnie de moitié. Nous ne croyons pas que ce fût pour le nombre des hommes; le duc ne se montra jamais plus ardent à réunir le plus de troupes possible; mais il se peut qu'il fit une réduction sur la solde.

531 *Chron. scandal.*

532 « Ostentations, » qui lui faisaient aussi perdre du temps. *Notes de Comines.*

533 « Folles obstinations. » *Chron. scand.*

Flandre qu'on ne devait pas se hâter, que son jugement à lui, homme de guerre, était d'un tout autre poids que l'impatience du chancelier [534]; qu'il répondait de Nancy jusqu'à la fin de l'hiver. Les Flamands n'envoyèrent donc que peu de monde [535]. René, de son côté, avec des troupes de siége peu nombreuses ménageait la ville [536]. Mais lorsque le vaillant Cohen, chef des Anglais, eut succombé [537], ses gens perdirent courage, et comme, malgré sa valeur personnelle, le commandant, bon à l'excès, n'inspirait pas assez de crainte [538], la ville se rendit, comme nous l'avons dit, tandis que Charles accourait [539]. Il vint, non pas tel qu'ils l'avaient vu partir, magnifique dans son armure, beau d'héroïsme et de fierté; mais les yeux baissés, les joues creuses, semblable à une ombre [540].

534 Hugonet, commissaire du duc aux États de Bruxelles.

535 Le comte Engelbrecht de Nassau, et le comte Croy de Chimay, avec les fiefs de Flandre. *Olivier de la Marche; Paradin.*

536 «Quelque peu de gens et de peuple.» *Comines.* Ceux qui lui avaient aidé à reprendre son pays, étaient retournés chez eux. Le siége dura 12 semaines. *Edlibach.*

537 Quelques-uns le nomment Colpin, entre autres *Gollut*, qui l'accuse aussi de trahison. *Comines* ne parle pas de cela. Sa mort fut accidentelle : il se promenait sur le rempart; un boulet l'emporta. *Fugger. Pierre de Blarru* rapporte que les Anglais disaient ne s'être pas enrôlés pour mourir de faim.

538 *Comines.* Il était vieux, homme intelligent, modéré, bon et généralement aimé, «*ad cunctos* communis et unus» (*Blarru*); d'ailleurs cousin de René. Il resta dévoué à Charles jusqu'à sa mort.

539 Le 5 octobre, selon *Calmet.* Le 6, le duc vint de Bourgogne en Lorraine (*Compte du maître d'hôtel*); il ne mit le siége devant la ville que le 22.

540 Nec venit ut quondam comtus, nec pulcher in armis,
Nec bene compositus plumis faleravе; . . . .
. . . . sed vultu deformis et acres
Vi tollens oculos, nil gestu nobile præfert.

Blarrorivo.

S'il n'apprit pas la trahison, c'est que son opiniâtreté rendait toute révélation non-seulement inutile, mais dangereuse [541].

Campobasso résolut alors d'achever son ouvrage. Il fit dire au duc René qu'au prix de la solde de quatre cents lances, de vingt mille écus et d'un comté, il déjouerait le nouveau siége de sa capitale et lui livrerait son ennemi mort ou vif. René se servit pour cette négociation du maréchal de sa maison [542], Cifron de la Vachiere *, provençal que Campobasso devait connaître. On dit qu'il lui fit promettre le comté de Vaudemont [543]. Dans une guerre si juste et pour un peuple si fidèle, ce moyen lui sembla licite. Pendant le siége, Cifron tenta de pénétrer dans la ville pour porter à la garnison des nouvelles encourageantes de Suisse. Comme il tentait de passer une tranchée, affaibli qu'il *était* par la fièvre, il fut pris. Campobasso et d'autres remontrèrent qu'on obtiendrait plusieurs prisonniers en échange de sa personne. Le duc s'écria : « Il sera pendu, c'est le droit de la guerre. » Le comte Engelbrecht de Nassau, le comte de Chimay, le grand-bâtard, tous ceux qui osaient parler intercédèrent, mais en vain. Campobasso représenta que cet homme n'avait fait que son devoir et que sa mort provoquerait

541 Il reçut néanmoins quelque avertissement, « mais... ne voulut le croire. » Le fidèle *O. de la Marche*.

542 Maître d'hôtel. *Calmet*. « Œconomus. » *Heuter*. Maréchal de la maison. *Fugger*. « Præfectus aulæ. » *Blarror*.

* *M. de Barante* lui donne aussi le titre de maître d'hôtel, mais il l'appelle Siffrein de Baschi ; le nom de Cifron lui est donné par Comines. C. M.

543 *Gollut*. Si René fit effectivement la promesse, il ne songea sûrement pas à la tenir. Au traître son prix.

des vengeances : le duc de son gantelet de fer lui donna un soufflet; plus le vieux guerrier fut blessé de l'outrage, moins il parut y prendre garde [544]. Ce moment fut pour lui celui du plus grand péril. Poussé par l'amour de la vie, Cifron demanda la faveur de faire au duc une révélation. Charles crut que c'était un subterfuge pour prolonger ses jours. « Qu'il te confie son secret, » dit le duc à Campobasso, « et qu'on le pende. » « Qu'on le pende, » repartit Campobasso, lorsque Cifron eut refusé de lui parler. « Ce que je voulais dire au duc, » s'écria le prisonnier, « vaut plus qu'un duché. » Quelques personnes coururent pour prévenir le prince; mais Campobasso faisait bonne garde dans l'antichambre. Cifron fut donc pendu à un arbre en vue de la ville, malgré toutes les offres qu'on fit du haut des murs pour racheter la vie de cet homme universellement aimé. « Le duc Charles aussi, » s'écria-t-il encore, « sera bientôt perdu; qui le sait » mieux que celui qui possède sa confiance [545] ? » On vengea sa mort par l'exécution de cent vingt prisonniers bourguignons, dont le premier fut pendu dans le lieu le plus élevé de la ville, sous les yeux de Charles transporté d'une fureur impuissante [546]. On peut déplorer les décrets de la destinée, mais depuis que Charles

[544] *Calmet.*

[545] *Comines.* = Les paroles citées ne se trouvent pas dans Comines. C. M.

[546] On le laissa exposé avec un écriteau portant : « Pour la très-grande » inhumanité et meurtre cruellement commis en la personne de feu le » bon Cifron de Baschier et ses compagnons, après qu'ils ont été pris en » bien et loyaument servant leur maître par le duc de Bourgogne, qui » par sa tyrannie ne se peut empêcher de répandre le sang humain, faut » ici finir mes jours. » *Duclos*, l. VIII.

prenait l'irritation de ses passions pour du caractère, il n'était plus possible de le sauver [547].

Le duc de Lorraine, au lieu de s'enfermer, résolut d'aller chercher personnellement des secours. Il composa donc la garnison de Nancy principalement de Lombards, transfuges de l'armée ennemie, de Français, secrètement encouragés par le roi [548], de volontaires allemands de la ligue inférieure [549] et d'un certain nombre de gens audacieux du comté de Vaudemont auxquels il ne se fiait pas moins qu'aux citoyens de la ville [550]. Il resta dans le pays des troupes de partisans qui coupaient les vivres à l'ennemi et inquiétaient continuellement ses quartiers. La ville promit de tenir deux mois. Lui-même, accompagné de douze cavaliers seulement, passa la montagne couverte d'une neige profonde, par un froid extraordinaire, pour se rendre vers les Confédérés : la ligue inférieure déclarait qu'avec la meilleure volonté tout dépendait de leur secours [551]. Il prit donc toute l'argenterie de sa grand'mère de Vaudemont, en fit fondre une partie, et hypothéqua le reste ; le roi aussi lui envoya quelque argent [552] ; les Strasbourgeois lui prêtèrent dix mille florins. Le principal obstacle qu'il rencontra ce fut le cardinal légat, qui, tout dévoué à la Bourgogne, vou-

[547] A la reddition de Nancy, Rubempré dit tristement : « Je vois bien » que la guerre ne finira que par la mort de mon maître. » *Le même.*

[548] *D'Alt, Hist. des Helv.* V, 75.

[549] Jean de Rheinach à leur tête. *Münster.*

[550] Petit Jean de Vaudemont, Pierre Cotterel, Menal de Guerre, Fortune, Picard-de-Fer. *Calmet.*

[551] *Id.*

[552] 20,000 écus d'or, selon *Beaucaire;* dans *Comines,* 40,000 francs, y compris (suivant son secrétaire *Lude* dans *Calmet*) la pension annuelle de 15,000 que lui payait le roi.

lait, par des représentations sur l'incommodité de la saison et sur l'espoir d'une bonne paix, gagner du temps au profit de Charles. Le duc se rendit dans les Cantons. Il reçut à Berne l'accueil le plus amical; mais on lui fit comprendre que dans un temps où le secours des Confédérés était réclamé journellement, cette ville ne pouvait rien résoudre sans eux. Berne convoqua donc aussitôt une diète, dans des termes pressans[553]. A Zurich, Jean Waldmann, alors tribun[554], parla dans le conseil, avec son éloquence victorieuse, de la reconnaissance due au jeune prince, de l'honneur qui obligeait à le secourir. Lorsqu'il eut enthousiasmé l'assemblée, le duc parut lui-même[555]. Zurich promit[556]. La diète se réunit à Lucerne; la raison triompha de toutes les objections. « Puisque le duc de Lorraine garantit par un acte formel quarante mille florins pour » les frais de la guerre[557], et comme, dans le cas où » son ennemi, après la conquête de son pays, entrerait » en Alsace, nous serions obligés de prendre les armes » à nos frais[558], on publiera dans toutes les églises que » la milice s'arme pour le duc, et l'on adressera des » sommations à l'abbé et à la ville de St.-Gall, au pays

553 *Stettler.*

554 C'est sans doute le grand tanneur dont *Calmet* fait mention. Il exerçait primitivement ce métier.

555 Il avait l'habitude de mener avec lui un ours apprivoisé; celui-ci gratta à la porte de la salle du conseil. *Id.*

556 Son suffrage et un appui efficace à la prochaine diète, puisque Waldmann était bien prononcé pour lui.

557 *Ch.* dans les manuscrits de Tschudi : « Sur son honneur et sa di- » gnité de prince, engageant son duché de Lorraine, avec juridictions, » droits seigneuriaux et dépendances. »

558 En vertu de l'alliance; l'obligation n'était que conditionnelle dans le traité du duc.

» d'Appenzell, aux villes de Schaffhouse et de Rothwyl » et aux seigneuries communes. Le Wurtemberg en- » verra de la cavalerie, et les seigneurs de la ligue in- » férieure nous ouvriront leurs marchés [559]. » La solde du simple soldat fut fixée à quatre florins et demi; la double solde [560] à huit florins.

René avait demandé six mille hommes; l'enthousiasme du peuple en réunit plus de huit mille; il fallut retenir de force mille jeunes garçons [561]. Bientôt parut en avant de tous les autres Jean Waldmann [562] avec six cents Zuricois; les Bernois avaient pour chef Brandolfe de Stein, que nous avons vu à Grandson et à Yverdun [563]. Ainsi renforcée, la ligue inférieure marcha sous les ordres de Guillaume Herter. Sur ces entrefaites un cavalier, appelé le Picard-de-fer, accourut de Nancy à Zurich afin d'annoncer au duc qu'après plusieurs tentatives infructueuses pour approvisionner la ville, on était réduit à manger les chevaux et les animaux domestiques [564]. René se rendit aussitôt à Bâle. Le rendez-vous de toutes les troupes était là. Lorsque le duc apprit que Waldmann approchait, il courut à sa rencontre, descendit de cheval, et le conduisit dans la ville. Le roi fit remettre à chaque soldat un florin d'or

[559] *Recès de Lucerne*, Ste.-Cather.; servant à rectifier les erreurs de la plupart des historiens.

[560] Ceux qui recevaient la double solde étaient les plus distingués, « duplarii » chez les Romains.

[561] *Edlibach.*

[562] Son porte-enseigne Henri Holzhalb. *Id.*

[563] Avec lui Kilian de Rümligen. *Schilling.* (Non Ringoltingen, comme on lit dans *Bullinger*); il avait sous ses ordres 184 bourgeois de Berne (d'après les manuscrits de *Rucher*).

[564] *Edlibach*; le continuateur de *Königshoven*; *Calmet.*

pour les premières dépenses [565]. Les Confédérés, de leur côté, firent des sacrifices [566]. Tout le peuple était ivre de joie : Urbain de Muhleren, banneret de Berne; de Lucerne, le vieux avoyer et chevalier Hassfurter, Albin de Sillinen et l'avoyer Kremer, bon nombre de héros passionnés de la guerre accoururent comme pour une partie de plaisir [567]. Pendant une absence du duc, à qui son astrologue avait conseillé de faire ce jour-là une promenade à Blozheim [568], deux bateaux chargés de troupes chavirèrent sur le Rhin par la pétulance des soldats; il n'échappa que peu d'hommes et une fille de joie [569]. Cet accident rendit la plupart des

565 « Aureum lilium. » *Heuter*.

566 *Comines* le dit expressément. Des gouvernemens firent des sacrifices, probablement Berne. Le soldat n'avait rien de trop et ne pouvait rien donner.

567 Muhleren vint à Bâle. *Schilling*. Les Lucernois ne joignirent l'armée qu'en Lorraine. *Etterlin*.

568 Il s'appelait Pacot. Le fait est raconté par *Remy*. Ce conseil pouvait avoir été donné fort naturellement; le reste fut l'œuvre de la Providence.

569 Cet accident est raconté si diversement par les contemporains, qu'on voit combien l'exactitude historique est difficile. Selon les relations lorraines de *Calmet*, les bateaux échoués étaient venus de Zurich, et il périt vingt hommes; selon *Remy*, dix-huit des plus délibérés. *Edlibach* raconte que les bateaux contenaient 200 soldats mercenaires; qu'au moment du départ un d'eux tira un coup de feu qui en précipita un autre hors du bateau par derrière; que tous coururent pour le sauver, que le fond du bateau céda, et que le capitaine, boucher bâlois, se noya avec 100 hommes à peu près les meilleurs, et deux « filles ambulantes. » D'après le récit d'*Etterlin*, de « gentils lansquenets se rendaient à Brisach pour préparer les quartiers des Confédérés qui approchaient; ils venaient de faire bombance; ils sautèrent d'une façon désordonnée dans les embarcations, et firent un tel bruit que les bateliers ne s'entendaient pas. Il se démenèrent si bien que les bateaux cédèrent, et qu'il périt plus de 40 hommes. » *Schilling* nous apprend qu'il se noya cent et quelques filles de mauvaise vie, qu'on en retrouva 40, et que le duc les pleura.

guerriers plus sérieux pendant quelque temps [570]. Le jour du premier paiement venu, il manqua au duc douze cents florins; pour en obtenir le prix, le comte Oswald de Thierstein donna ses deux fils en otage [571]. Tombé en disgrâce auprès de l'archiduc Sigismond [572], il était entré au service du duc en qualité de maréchal. Au moment du départ, un bon Lorrain courut de Bâle à Nancy; osant ce que nul n'avait tenté depuis Cifron, il pénétra dans la ville, déguisé en porteur de bois; avant d'annoncer la bonne nouvelle il courut à l'église, remercia le ciel, puis il répandit la joie dans tout Nancy [573].

L'armée se mit en route le jour de Noël, après la messe. Elle rencontra dans Blozheim le duc René, qui, à pied, en simple soldat, marchait la hallebarde sur l'épaule. Il gratifia chaque porte-enseigne d'une pièce d'or. Il avait lui-même six cents chevaux; les troupes étaient au nombre de quinze mille hommes [574]. Il ré-

[570] On regarda ce désastre comme un jugement de Dieu. « Ils avaient » passé la semaine sainte dans des lieux déshonnêtes et au jeu, et n'a- » vaient pas mis le pied à l'église depuis bien des jours. » *Schilling*. En général ces gens de guerre étaient moins rangés que nous; mais ils conquirent ce que nous avons perdu.

[571] *Calmet*. *Duclos* ne parle que de 12 florins; c'est une erreur. Pour une si chétive somme on n'aurait pas laissé deux comtes en ôtage.

[572] A cause de quelques maladresses, dit *Wurstisen;* il avait fait beaucoup d'innovations à Ensisheim, à Fribourg et à Neubourg, et perçu des contributions injustement. *Knebel* (dans *Schöpflin*, *Als. Illustr.* II, 599) d'après une relation de Herrmann d'Eptingen.

[573] Thierry le drapier de Mirecourt; Picard-de-Fer n'avait pas osé se hasarder. *Calmet*.

[574] A peu près. L'armée se grossit de plus en plus de gens qui la joignaient ou la suivaient. Elle monta enfin à 20,000 hommes. *Relation du duc René* dans le recueil des pièces de *Comines*. = T. III, p. 491-493 sous ce titre : *La vraye déclaration du fait et conduite de la bataille de Nancy*, etc. Nous l'indiquerons simplement par le nom de René. C. M.

gnait un froid excessif; on manquait de vivres; néanmoins l'armée fut nourrie aussi bien que possible, suivant le traité [575]; elle en usa fort librement avec les juifs [576]. C'est ainsi qu'elle passa par Ensisheim, Colmar, Schletstatt, près d'Ortenbourg, le long de la vallée de Wyl jusqu'au haut des Vosges; de là, René vit son pays; le ciel était parfaitement pur [577]; il fut bientôt au bord de la Meurthe. Les Lorrains ont de tout temps aimé leurs souverains : combien s'estimèrent heureux, à St.-Diez, ceux qui au retour de leur prince purent toucher seulement la queue de son cheval [578]. L'armée se porta sur Lunéville [579]. Là Hassfurter et ses amis la rejoignirent pendant la nuit. Les guerriers se formèrent en assemblée; le héros les harangua. Il rappela Morat, les devoirs des hommes, l'amitié, la double victoire sur le même ennemi. Ému jusqu'au fond de l'âme, le jeune prince se leva précipitamment, embrassa ses compagnons d'armes, leur recommanda sa personne, son pays, son peuple [580]. Les vedettes placées, la faim et la soif apaisées avec modération, l'armée se livra au repos.

On cacha aussi long-temps qu'il fut possible aux

[575] *Recès d'Ensisheim*, 3 déc. (immédiatement après la diète de Lucerne) : combien chaque district doit livrer de farine et de pain ; de quelle manière il convient d'organiser la boulangerie, de conduire l'armée, de régler le butin. *Manuscrits de Tschudi.*

[576] On leur enleva tout ce qu'ils avaient. *Edlibach*; *Wurstisen.*

[577] *Blarru.* Ce fut le dernier jour de l'an 1476.

[578] *Blarru* expressément.

[579] Les chroniques suisses nomment le premier de ces lieux St.-Didolt, le second *Lienstatt.*

[580] L'honnête *Etterlin*, sans doute présent, dit que « le duc fut si enthousiasmé, qu'il s'inclina humblement, et il se mit à faire de tels » remerciemens, que tous ceux qui en étaient témoins furent enflammés d'ardeur. »

troupes bourguignonnes l'approche d'une armée supérieure en nombre et composée des vainqueurs de Grandson et de Morat [581]. Celle de Bourgogne était peu considérable [582], en mauvais état, sombre comme l'âme de Charles, abattue par les maladies et la disette [583], sans argent, sans courage, trahie par Campobasso, mais fidèle et dévouée. On représenta au duc l'état des choses ; il s'écria transporté de colère : « Quand je serais seul, je me battrais; je ne ferais jamais la paix » avec le jeune Lorrain ; je vois bien que vous êtes partisans de Vaudemont [584]. » Le froid terrible des nuits aux environs de Noël fit périr quelques centaines d'hommes et de chevaux [585] ; alors on perdit patience ; on maudit le duc [586] ; quelques-uns même l'abandon-

[581] « Les Suisses, » disait Charles, « aiment les chambres chaudes, ils » se gardent bien de faire la guerre en hiver ; René n'a que de la canaille ; » il voudrait paraître un chevalier, et il n'est qu'un jeune renard craintif. » *Blarru.*

[582] *Olivier de la Marche :* « Je prends sur ma conscience que le duc n'avait pas 2,000 combattans. » Le comte *Chimay* dans *Duclos :* à peine 3,000 hommes en état de porter les armes. D'autres : pas plus de 1,200. *Dunod* déjà sentait que c'étaient là des exagérations. Il n'est probablement question dans ces témoignages que de *bons* officiers et soldats ; mais d'après cette manière de calculer, il faudrait changer le chiffre de toutes les armées. *Fugger, Stumpf* et d'autres évaluent l'armée à 40,000 hommes. *Edlibach* compte 25,000 cavaliers et 30,000 fantassins. 10,000 nous paraîtrait le nombre le plus vraisemblable. Nous avons pour nous *Pontus Heuter.*

[583] Sans autres provisions que celles que fournissait le prince George de Bade, évêque de Metz. *Münster.*

[584] *Duclos.*

[585] Trois à quatre cents hommes dans l'armée et parmi les vedettes, auxquels il fallut amputer pieds et mains. Le *Continuateur de Königshoven,* 384.

[586] Un chevalier, du nombre de ses principaux officiers, disait : « Notre » seigneur le duc affectionne singulièrement la guerre ; il aimeroit à être » dans Nancy : je voudrais qu'il fût dans notre grand canon ; nous le

nèrent [587]. Alphonse, roi de Portugal, se rendit dans le camp pour interposer sa médiation [588]. Charles était fils unique de la tante paternelle de ce monarque; personne ne voyait d'un œil indifférent la prochaine ruine de la maison de Bourgogne [589]. Charles lui demanda s'il voulait se charger de défendre Pont-à-Mousson contre les Lorrains [590]. Alphonse comprit alors l'inutilité de sa présence.

Fortifiées par le repos de la nuit, les troupes qui approchaient se mirent en route pour St.-Nicolas-de-Varengeville [591], lieu florissant par l'affluence des pélerins [592]. Elles furent aperçues par les valets d'écurie logés avec leurs chevaux dans les villages, derrière l'armée [593]. Charles, qui ne s'attendait à rien, n'avait placé dans ce poste important que peu de Bourguignons; ils s'enfuirent ou se cachèrent. Toutefois la plu-

» tirerions dans la ville, il aurait assez de la guerre, et nous ne gèlerions » pas ici. » *Id.*

587 Le 4 de janvier, messire Jean de Montfort, avec 120 hommes, et le sire Angelo (*relation de la bataille de Nancy* dans le recueil des pièces de *Comines*); celui-ci n'était sans doute pas Catto, plus tard archevêque de Vienne, mais quelque capitaine. Angelo Catto se trouvait déjà auprès du roi à cette époque; il avait pris congé honorablement après la journée de Morat. *Même recueil.*

588 *Compte du maître-d'hôtel*, du 29 déc. : « Régalé de vin et d'épices. »

589 A Rivière déjà, Charles reçut des ambassadeurs de Castille et de Pologne (*Ibid.*). Les premiers vinrent sans doute pour qu'il détournât le roi Louis de faire la guerre à Isabelle; tout comme ceux du Portugal, pour qu'après le rétablissement de la paix, Louis soutînt cet État contre la Castille. Casimir, roi de Pologne, était un de ces souverains qui aiment à se mêler de tout.

590 *Comines*, qui lui accorde la gloire d'un monarque bon et juste.

591 *Chron. scandal.* C'est l'ancien nom; aujourd'hui on l'appelle généralement St.-Nicolas-au-Port.

592 *Pierre de Blarru* : « Felix et victu et mercibus uber. »

593 *Edlibach* dit qu'ils capturèrent 2,000 chevaux.

part périrent par l'épée, ou furent poussés dans la Meurthe, ou jetés du haut du clocher, sur les piques plantées au bas, ou pendus à des arbres [594], parce que le duc avait naguère renouvelé sur des Allemands très-valeureux l'acte de cruauté commis à Grandson [595]. L'armée conduite par René se pourvut de vivres [596], et se tint tranquille.

Le duc de Bourgogne assembla un conseil de guerre. « Les voilà de nouveau, les gueux, s'écria-t-il; ces masses » de chair sans âme [597], gonflées de vin et de viande [598], » sont arrivées ici; quel est votre avis? » A l'exception de Campobasso, la plupart des capitaines [599] estimaient que l'approvisionnement de Nancy « était le seul » mal inévitable; que le duc devait se garder surtout » de ce que l'ennemi désirait le plus, une bataille, qui » pourrait facilement tourner à sa perte. Ils lui conseillaient de se porter à Pont-à-Mousson sur la Moselle, » vu qu'il n'était pas encore réduit à tout risquer dans » un moment de désespoir; qu'il y avait à Luxembourg

594 *Etterlin* : « Grande occision. » *René* dans sa relation.

595 300 hommes du Sundgau, qui rencontrèrent des Bourguignons là où ils croyaient trouver des Lorrains, se défendirent contre 8,000 cavaliers depuis midi jusqu'à la nuit; 480 tombèrent; ceux qui se rendirent furent massacrés; cela eut lieu au mois d'octobre (probablement le 15). *Edlibach*. Ce fut sans doute l'expédition contre Rappolstein, mentionnée par le *continuateur de Königshoven*, p. 379.

596 Beaucoup se rendirent malades à force de manger du miel, raconte *Etterlin* en guise d'avertissement.

597 « Non homines in pollice metior et ulna (pas encore à cette époque!) solus at in pretio est animi vigor. » *Blarru*.

598 Fata mero atque voragine quærunt,
Nunc manus ad calices sese occupat utraque latas. *Id.*

On se représente les grands verres contenant une bouteille, et que nous avons encore vus dans les festins des tribus.

599 Car *quelques-uns*, probablement les traîtres, représentaient « qu'il serait réputé cohart » (couard). *Paradin*.

» un trésor considérable[600]; que, bien qu'ils désirassent » la paix, on pouvait refaire l'armée pendant l'hiver. » Où le duc René prendrait-il le nerf de la guerre [601], » l'argent nécessaire pour entretenir les Suisses pen- » dant plusieurs mois ou pour les faire revenir? tandis » que lui, puissant duc de Bourgogne, n'avait perdu ni » un pouce de terrain ni autre chose qu'il ne pût recou- » vrer par son esprit et son courage. » Le duc répondit : « Mon père et moi avons battu les Lorrains [602], » me retirerais-je devant un enfant? Cette nuit même » nous livrons l'assaut, et demain la bataille. » Ils s'en allèrent attristés; l'âme de Charles fut tour à tour en proie à la colère et à une sombre appréhension [603]. Bientôt le roulement de l'artillerie, les ordres à donner vinrent l'étourdir et le distraire.

L'assaut fut donné à Nancy avec des efforts inouïs; l'artillerie épuisa toutes ses munitions de boulets et de poudre. René entendit les coups et remarqua des signaux de détresse. Vers minuit donc il convoqua les chefs; ils lui promirent de faire lever le siége le lendemain [604]. Tourmenté de la crainte que Nancy ne

[600] 450,000 écus selon *Comines*, qui pense aussi qu'il y aurait eu des moyens de salut.

[601] Sola dat omnipotens et sancta pecunia robur
Principibus,

était l'opinion de Charles, suivant *Blarru*.

[602] Il rappelle ici la bataille de Bullegneville du 2 juillet 1431, où le vieux René, grand-père du duc actuel, alors lui-même fort jeune, fut fait prisonnier par Philippe. *Id.*

[603] « Relictus tristibus, heu, fati curis, et ignes ejectans oculis. »

[604] *Etterlin.* Il est bizarre qu'après avoir pesé les témoignages, nous ne puissions pas décider si la bataille eut lieu le 5 ou le 6 janvier. Les habitans de Nancy ignoraient que René fût si près. *Lui-même.* Ils allumèrent du feu sur la tour de St.-Nicolas, en signal de détresse. *Calmet.*

tombât plus tôt, il attendit impatiemment l'aube tardive. On dit la messe à plusieurs endroits à la fois. Toute l'armée ayant déjeûné marcha sur Neuville. Un brouillard couvrait le pays.

On amena de bonne heure au duc de Bourgogne son excellent cheval de bataille noir [605]. Au moment où il le monta, le lion d'or, qui formait le cimier de son casque, tomba sur la selle. *Hoc est signum Dei* [606], soupira-t-il avec tristesse; puis il remit à un de ses serviteurs des ordres scellés pour le cas de sa mort [607], et piqua des deux. Un fossé plein d'eau, creusé exprès [608] ou dont on profita, couvrait son front; des haies s'étendaient à la gauche; la Meurthe protégeait le côté droit de l'armée. Lui, le grand-bâtard Antoine, et le bâtard Baudoin commandaient au centre la longue et profonde colonne de l'infanterie [609]; à droite, appuyée contre la rivière, était la cavalerie italienne, sous les ordres de Jacques Gaillot [610], aussi fidèle qu'intelligent, et de Campobasso; sur la gauche, le reste de la cavalerie sous le grand-bailli de Flandre, Josse de

[605] « Le Moreau. » *Calmet*. *René* aussi en fait mention.

[606] *Calmet*. Il ne le fit pas remettre; aussi ne fut-il reconnu qu'avec peine après sa mort.

[607] *Fugger*.

[608] *Edlibach* le rapporte ainsi. La relation dans la *Chron. scandal.* parle d'un ruisseau naturel près de la maladrerie Magonne. Nous sommes disposé à préférer cette version. Puisque le duc n'attendait pas l'ennemi, pourquoi aurait-il fait faire cet ouvrage? = On lit dans *M. de Barante*, t. XI, 145 : « Le ruisseau d'Heuillecour, assez profond et coulant presque partout entre deux haies, couvrait son front et lui servait de retranchement. » C. M.

[609] « En un seul bataillon assez long. » *Gollut*.

[610] Ou Galéotto. Nous suivons l'usage. Il était posté le long d'une prairie, au bord d'un bas-fond.

Lalain, vaillant chevalier [611]; du haut d'un petit tertre trente serpentines balayaient la route de Nancy [612].

Tout-à-coup l'aile droite se vit à découvert; Cola Campobasso, suivi de huit cents lances [613], arracha son écharpe rouge et sa croix de Saint-André, passa du côté de l'ennemi et se présenta devant René. « La vio- » lente injure qu'il avait reçue de Charles, dit-il, ne » lui permettait pas de rester plus long-temps auprès » de lui; partisan d'Anjou dès sa jeunesse, il revenait » vers ses anciens amis, au service desquels il avait au- » trefois mérité ici en Lorraine le château de Commercy; » il ne désirait que la confirmation de ce don [614], prêt à » fournir dans ce jour important les plus grandes preu- » ves de son zèle. » René, qui était encore à Saint-Nicolas, s'en entretint avec les Confédérés. Ils répondirent sans balancer : « Combattre à côté de ce traître italien » serait indigne de la coutume de nos pères et de l'hon- » neur de nos armes. » A cette nouvelle, Campobasso se hâta d'occuper le pont près Bouxières-aux-Dames, poste de la plus haute importance au confluent de la

[611] Appelé « le souverain de Flandre » (pour bailli souv.) et aussi « grand juge. » Lui-même le long des prairies jusqu'à Saulrupt. *Calmet.*

[612] *Id.* On prit un beaucoup plus grand nombre de pièces de campagne, mais qui restèrent alors dirigées contre la ville.

[613] *Comines*, avec la remarque qu'il était très-fâché de ne pouvoir pas faire plus de mal. Si d'autres ne parlent, comme *Dunod*, que de 140, ou, comme *Paradin*, de 180 hommes d'armes, il faut se rappeler que chacun d'eux était suivi de 5 ou 6 hommes à son service. *Schilling* nomme aussi deux fils de Campobasso. Si la *Chronique de Lorraine* dont *Calmet* s'est servi ne mentionne que 30 chevaux, c'est par erreur. Qu'aurait-il pu faire ensuite près de Bouxières avec un si petit nombre?

[614] La *Chronique de Lorraine.* Il n'y avait pas de convention proprement dite entre eux, et le duc, qui n'avait plus besoin de lui, ne se montra pas fort enchanté de sa démarche.

Meurthe et de la Moselle, où se dirigerait la fuite qu'il prévoyait, et où Charles se jetterait lui-même pour arriver à Luxembourg [615]. Il avait laissé dans l'armée de Bourgogne vingt de ses gens, capables de tous les crimes et résolus, pour observer les événemens et faire le plus de mal possible.

En marchant sur Neuville, l'armée rencontra George Schreiber de Frauenfeld, en Thurgovie, et un homme d'Arth, au canton de Schwyz, nommé Schindler. Tous deux, autrefois exilés de leur pays, avaient pris par dépit du service en Bourgogne. Ils promirent, si le gouvernement leur accordait leur pardon, de révéler les mesures du duc et la manière de les déjouer. Les chefs, non moins désireux de ménager le sang des braves que de remporter la victoire, ne dédaignèrent pas cette offre : on connaissait les deux hommes; on les accepta comme guides [616].

On disposa l'ordre de bataille à huit heures du matin, au-delà de l'étang de Neuville. Le commandement de l'infanterie de l'avant-garde, composée de Zuricois et de Fribourgeois, fut confiée à Guillaume Herter, à qui son expérience, son talent, son éloquence, ainsi

[615] Il avait l'intention, qu'il remplit effectivement, de s'emparer de riches seigneurs bourguignons pour en tirer une rançon. *Campbell.* La position était convenue et importante, parce que l'ennemi pouvait recevoir des renforts de Luxembourg par la vallée de Metz. *Paradin.*

[616] *Etterlin; Bullinger.* = *M. Zellwéger,* II, 408, n. 125, dit que ces deux hommes furent exilés pour avoir pris du service sous un prince étranger, sans autorisation. Mais on voit qu'en cette occasion l'amour de la patrie l'emporta sur toute autre considération, et que les Suisses les regardèrent comme de fidèles compatriotes et non comme traîtres envers le duc. C. M.

que l'éclat de sa conduite devant Morat avaient concilié l'affection et l'estime universelles [617]. Oswald de Thierstein commandait la cavalerie [618]. La bannière était portée par le fauconnier dom Julien de Vaudemont [619], que suivaient avec joie le bâtard et un grand nombre de gentilshommes de Lorraine [620]. Le chef de l'entreprise, le duc René, commandait l'armée principale, monté sur le cheval qu'il avait à Morat [621], vêtu de l'ancien uniforme lorrain, gris-clair et rouge; il ne se déguisa point, un manteau de drap d'or couvrait son armure [622]; il prit position à l'aile droite, à la tête de sa cavalerie lorraine [623]; là étaient ses amis de Bitsch, Leiningen,

617 « Vir Helvetus (erreur, il était de Tubingue), ampli nominis, Hertherus miles. » Nous avons vu qu'il était aussi conseiller de l'archiduc Sigismond.

618 *Pierre de Blarru* ne lui donne que 2000 chevaux; d'après la relation de *Calmet*, il pouvait avoir avec lui un égal nombre de cuirassiers (« hommes d'armes »). C'est le comte Abstein de la *Chron. scand.*

619 Tum.... Donnojulius affuit....
Accipitrum oblitus.... quos ipse domando
Principibus percarus erat, nec inutilis bello.

620 Parte nothus Vademontis in hac, et fida Renati
Præfecto juncta hic propria tutela.

Ce « præfectus » était probablement Jacques Wyss, capitaine de la garde. *René.*

621 « Un cheval grison nommé la Dame. » *René.*
Et cultum se novit equus, cultore superbus
Magnanimo. *Blarru.*

Voy. n. 377. Ce cheval avait probablement été guéri; ou comme le duc en monta incontestablement plus d'un à Morat, ce fut un autre qui fut tué.

622 « Une robe de drap d'or à une manche de drap gris, blanc et rouge. *René.*

623 Environ 780 chevaux et 800 des garnisons et de ses amis. *Calmet.*

Salm, sa cour [624], tous les grands du pays [625]. On avait réuni, dans le centre de ce corps d'armée [626], toutes les bannières, sans distinction honorifique [627], afin d'éviter la jalousie; la plupart des cantons suisses [628], la ligue inférieure, les troupes auxiliaires de l'archiduc combattaient dans le gros de l'armée. A la gauche, en tête de la cavalerie alsacienne, le grand Guillaume de Rappoltstein [629], homme grave, courageux, puissant, voulait prouver par son ardeur qu'il n'avait un jour reculé qu'à regret devant Charles [630]. Huit cents hommes à l'arrière-garde [631] n'attendaient qu'un coup

624 Huic reliqui patriæ primores, clerus et aulæ
Sanguis, et officiis fulgens majoribus, astat,
Et quæ Teutonico fatur Lotharinga boatu;
. . . . Arma potestatum.

625 Nobilitas ergo tota huic sincera. . . . . .
Aderat.

Lenoncourt, Ligneville. *Remy.*

626 « Tous emmy la bataille en un flot. » *René.*

627 « Enrichissemens particuliers. » Les seuls Zuricois ne voulurent pas se laisser enlever la bande de pourpre que Rodolphe de Habsbourg leur avait accordée 199 ans auparavant, pour s'être battus vaillamment contre le roi Ottokar. *Remy.*

628 Nous n'avons pas trouvé de donnée précise pour savoir si les Lucernois se battirent à l'avant-garde, ou dans le principal corps d'armée. Les Bernois firent évidemment partie de celui-ci, puisque la *Chron. scand.* attribue le commandement à leur chef; de même Glaris, Uri, Zoug, (Blarru : « Zeucha »), Unterwalden, canton qui perdit le plus d'hommes, 25, qui payèrent de leur vie la victoire; (*Zelger et Buesinger*, II, 122) sans doute aussi Schwyz. Bâle et Soleure marchèrent avec les Suisses.

629 Successeur d'Oswald de Thierstein dans la charge de bailli autrichien d'Alsace. *Schöpflin, Als. illust.* II, 599, 615. *Blarru* le représente comme un seigneur sévère et même dur (« dominus in gente severus..... ....tutorque sui rigidissimus agri »), et nous voyons dans *Schöpflin* qu'on dut lui rappeler l'orgueil de Hagenbach.

630 Ci-dessus n. 595. Ou bien avait-il livré Pont-à-Mousson? Il le semble d'après le récit de *Blarru.*

631 *Blarru* l'appelle « postcustodia. »

de canon pour signal. L'artillerie, peu considérable dans cette armée, ne joua pas [632]. Tous marchèrent en bon ordre, serrant leurs rangs [633], joyeux comme à une fête militaire [634]; le sol était gelé; la neige remplissait l'air; quand elle cessa, il resta du brouillard. Celui-ci trompa les Bourguignons; ils firent une décharge d'artillerie tirée hors de portée [635]. On escarmoucha comme si l'on ne songeait pas à une mêlée plus sérieuse [636].

L'armée suivit la route de Jarville. Près de l'ennemi elle se mit en prière *. Guillaume Herter se porta sur la gauche [637]; il suivit par un ancien et rude chemin,

632 « Sy, n'en besogna-t-on pas. » *René*, qui ajoute qu'il y avait environ 15 « faulcons. »

633 « Serrés, non étendus. » *Remy*.

634 « Fiers comme des lions, » c'est le témoignage que leur rend *René*.

Ecce ubi magnanimo cœperat gens Helveta gressu,

c'est dans ces termes que *Blarru* débute; on croit entendre les pas de l'armée :

Saltantis et ipse superbus
Gentis gressus, humumque pressam occupat omnem!

(Je n'ai pas le poème de Blarru à ma disposition, pour rectifier le second vers et quelques autres çà et là. C. M). « Ils étaient tous bien dispos et d'un esprit libre » dit le *continuateur de Königshoven*.

635 *Seconde relation* dans le recueil des pièces de *Comines; Paradin*; de même les autres.

636 D'après le conseil de Vautrin de Wyss, qui connaissait parfaitement la contrée. *Calmet*. *Blarru*, qui écrivit à l'instigation de René et sous sa direction, ne raconte rien des deux Suisses, pas plus que de Campobasso.

* « Les Suisses s'arrêtèrent : un vieux prêtre de leur pays leur fit la » prière. Dieu combattra pour vous, dit-il, le Dieu de David, le Dieu des » batailles! Tous s'étaient mis à genoux; ils baisèrent la terre neigeuse. » *M. de Barante*, XI, 149. C. M.

637 Audacis vocem Hertheri fortissimam tota
Vix legio audierat.

au milieu des broussailles [638], le lit profond d'un ruisseau, et monta par derrière sur la colline qui dominait le champ de bataille; une neige fine continuait de tomber. Dès qu'ils furent sur la hauteur, le soleil parut répandant une chaleur et un éclat extraordinaires[639]. Lorsque le duc de Bourgogne vit qu'on l'avait tourné, il commanda en hâte à Gaillot de fortifier l'aile droite et de donner à l'artillerie une direction opposée. Tout-à-coup le cor d'Uri retentit trois fois sur la hauteur [640]. Trois fois les terreurs de la mort traversèrent le cœur de Charles; ce son, il l'avait entendu près de Morat [641]. Soudain Herter, Waldmann, Eptingen [642], tous les rangs de l'infanterie descendirent à la course comme un torrent irrésistible; les plus agiles franchirent la haie et massacrèrent officiers et soldats de l'artillerie ennemie; la haie renversée, les Bourguignons virent les bataillons animés par la fureur pénétrer dans leurs flancs ouverts [643]. En cet instant, Charles se releva de sa sombre tristesse; il se montra « en grande assurance, » ainsi qu'un très-expérimenté capitaine [644], » présent

[638] Il s'appelle le vieux chemin dans la relation de *René*. Quant à la nature de ce chemin, les témoignages sont unanimes.

[639] *Etterlin* voit là un miracle; le soleil était brillant et chaud comme en été.

[640] Tum gravi, et noto per cœlum et tartara, cornu.

[641] « Il esbahit fort Monsieur de Bourgogne. » *René*.

[642] Herrmann d'Eptingen, au service de l'archiduc Sigismond, commandait l'infanterie rhénane et lorraine. *Heuter*.

[643]. « Ils se virent attaqués plus tôt qu'ils ne pensaient; un de leurs rangs était ouvert. » *Chant de Nancy par deux jeunes garçons suisses*, dans la collection de *W. Steiner*. « Comme un impétueux torrent. » *Paradin*. « Plus orgueilleusement que jamais gens firent. » Relation dans la *Chron. scandal*. Pour le reste *Edlibach*. C'est près de Malegrange qu'ils tombèrent sur le milieu du flanc gauche de l'ennemi.

[644] *Gollut*.

en tous lieux, ordonnant, encourageant, renforçant les positions, même couvert de sang ennemi; l'invariable fidélité de Rubempré veillait sur sa personne; autour de lui combattaient Gaillot, Contay, Nassau, le jeune margrave de Neuchâtel, de sorte que dans la dernière heure de la maison de Bourgogne, lui et eux se battirent d'une manière digne de Jean-l'Intrépide et de l'honneur de Philippe. Cinquante Suisses et Lorrains sont tombés à cette place [645].

A la fin, toute résistance dut céder à la supériorité du nombre et des forces [646], à l'avantage du lieu [647], au souvenir des batailles précédentes : Lalain tomba grièvement blessé en combattant avec valeur [648]; un même sort dompta le courage de Gaillot [649]; la mort atteignit le bon Rubempré, contre le gré des Lorrains [650]; l'espoir du secours des Allemands s'évanouit

645 Les cavaliers résistèrent vigoureusement. *Edlibach*. *Etterlin* avoue qu'on fut mal mené près de la haie. Nous ne pouvons guère admettre ce que dit *Edlibach*, que les Suisses ne perdirent en tout que 80 hommes, tués en pillant. Gaillot repoussa le premier choc. *Calmet*.

646 « Ils frappèrent dedans tellement qu'ils furent incontinent défaits. » *Chron. scandal.* La résistance ne dura pas plus d'une demi-heure, selon les manuscrits de *Tschudi*.

647 *Paradin* parle de « cette grêle d'escoupeterie, » la *Chron. scand.*, *Paradin*, *Calmet* et d'autres, des « couleuvrines à la main. »

648 *Meyer, Ann. Flandr.* Il fut fait prisonnier.

649 Il remplit tous les devoirs d'un excellent général. *Paradin*. Il resta. *Relation* dans le recueil; *Edlibach*. Le capitaine napolitain Josselin d'Albin, comme *Edlibach* l'appelle, mourut aussi : preuve que les Italiens ne suivirent pas l'exemple de Campobasso.

650 Hoc in hoste patrem gens Nancejana piumque
Protectorem habuit. Heu mitis genti clemensque
Subactæ.

Blarru.

Il fut enterré dans la ville près du duc Jean de Calabre. *Paradin*.

avec la vie de leur chef[651]; derrière le camp montait la flamme de la ville, que la garnison avait allumée; Charles, défiguré par le sang et la terreur, reconnut alors l'invincible fatalité; son armée se prit à fuir[652]. « A Luxembourg, » tel fut le dernier ordre. Le grand-bâtard, qui avait vu tomber son fils aîné[653], et Olivier de la Marche, ce grand maître d'hôtel si loyal, si expérimenté, se rendirent avec tristesse; le jeune Philippe, fils du margrave Rodolphe de Neuchâtel, avec angoisse; Vaumarcus vit en mourant toute l'étendue du malheur dont il avait été le premier témoin[654]; Nassau sentit moins le poids de ses fers que la douleur d'une épouse aimante[655]; Contay déplora la mort de son excellent père; Chimay, les maux qui menaçaient la patrie[656].

651 Frédéric de Flörsheim commandait les troupes auxiliaires que lui avait fournies, en vertu d'un traité, l'électeur palatin (Frédéric-le-Victorieux était mort; Philippe régnait).

652 « Largement se sauvèrent. » *Comines.* « A vau de route » *Paradin.*

653 *Relation* dans le recueil.

654 Nous savons que la bataille de Grandson commença sous les murs de son château.

655 Zimburge, fille du margrave Charles de Bade, fit vœu, s'il échappait, de donner à un ermitage près de Tours une quantité de cire égale au poids du corps de son mari, avec armes et cuirasse. Le comte Engelbrecht fut amené à Strasbourg avec un seul confident; il y resta prisonnier dans une tour pendant 15 semaines, jusqu'à l'entier acquittement d'une rançon de 50,000 florins. *De Goor, Description de Bréda,* (*Beschr. v. B*). (où le comte repose dans un tombeau, ouvrage de Michel-Ange); *Arnoldi, Hist. des États de Nassau.* Orange (*Gesch. der N-O. Lænder*), II; *Wurstisen.*

656 On nomme ordinairement parmi les prisonniers, Roland de Hallwyl. On a peut-être confondu ce nom avec celui de *Hallewin,* qui appartient aux Pays-Bas; quoi qu'il en soit, ce prisonnier était un enfant naturel. *Contin. de Königshoven. Bonstetten* nomme aussi le sire d'Orbe (Hugues de Châteauguyon); *Edlibach* et *Schilling,* un gentilhomme de

Un plus grand désastre encore attendait l'armée. Campobasso occupait le pont de Bouxières [657]. Beaucoup d'hommes périrent par son épée ; beaucoup perdirent la vie dans les flots ; la plupart, sous les coups de l'ennemi qui les poursuivait, ou des paysans postés dans les bois près de Pont-à-Mousson [658]. Dès ce moment les Français n'épargnèrent plus les fuyards [659]. La bataille fut décidée à deux heures après-midi [660] ; la mort continua ses ravages dans un espace de quatre lieues jusqu'à deux heures du matin [661]. Le comble du malheur, ce fut moins la perte de quelques milliers de gens tués [662], que la mort ou la captivité de tous les bons

très-haute naissance, dont je ne puis pas encore tirer au clair le nom : Vobieners? Vieners? Était-ce peut-être le grand Picard de Bonstetten? Beaucoup de noms ne sont pas reconnaissables. *Schilling* mentionne un gendre de Hagenbach. *Fugger* dit par erreur qu'un margrave de Rothelin fut tué; c'est le même que Philippe de Neuchâtel. = Philippe, comte de Rothelin, fils du margrave Rodolphe. » *De Barante*, XI, 154. Cet historien ne cite aucun nom qui ressemble à celui que Muller n'a pas pu déchiffrer. C. M.

657 La *Relation* dans la *Chron. scand.* et un grand nombre d'auteurs d'après elle mentionnent premièrement un pont près de Bridores.

658 *Chron. scand.*; *Paradin.*

659 *Albert de Bonstetten*, doyen d'Einsidlen, qui raconta ces guerres d'abord après Pâques, dit que, des châteaux voisins, des Français coururent à bride abattue sur les fuyards. Ce sont là sans doute les cavaliers « de par deçà qu'on y laissa aller, » ou qui attendaient en embuscade l'issue de la bataille, dans *Comines.*

660 *Edlibach.*

661 *Chron. scand.*

662 3,900 sont enterrés à Bonsecours. *Calmet*; *Bonstetten* et *Edlibach* en comptent 5,000; une *relation* dans la *Chronique souabe de Crusius*, 5,678; les manuscrits de *Tschudi*, 6,000; *Etterlin*, 7,000; *Bullinger*, au-delà de 7,000; la chanson d'un *Bernois* sur cette bataille, rapportée par *Schilling*, 8,000. Ces divers nombres sont probablement exacts suivant que l'on compte les seuls morts restés sur le champ de bataille ou qu'on y ajoute ceux qui furent tués en fuyant ou qui périrent dans

serviteurs, de tous ceux qui aimaient leur pays, et dont la vertu inspirait de la confiance [663].

Le duc, encore étourdi d'un coup reçu dans la mêlée [664], fut entraîné par les flots des fuyards vers St.-Jean, son quartier général. A trois portées de fusil de Nancy, au pied d'une éminence, on voit un terrain fertile, alors marécageux et coupé par le ruisseau du Laxon; Vireley est le nom de cette contrée [665]. Charles voulant franchir le fossé, la force lui manqua ainsi qu'à son cheval : il tomba, la glace se brisa sous lui, il fit des efforts pour remonter. L'ennemi le surprit dans ce moment, sans le reconnaître, lui enfonça des piques au bas des reins et dans les hanches, et frappa le cheval, qui se remit sur pied, jeta le duc à bas et s'enfuit [666]. Beaucoup de gentilshommes bourguignons trouvèrent ici la mort [667]. Nul n'assista Charles dans ses derniers momens. Il cria au châtelain de St.-

l'eau. Selon la *Chronique scandaleuse* c'est parmi les fuyards, comme il arrive communément, que se fit « la grande déconfiture ; » *Dunod* se trompe assurément quand il croit qu'il ne resta là que 600 hommes sur le carreau.

663 *Comines*, qui fait des réflexions touchantes sur tout ce désastre. D'après la *Chron. scand.* aussi, « la plupart des gens de bien » périrent.

664 Il put à peine se soutenir; un gentilhomme bourguignon le prit dans ses bras pour l'empêcher de tomber, et fut lui-même tué pendant cette action; le duc se tira de là. *Tradition* dans *Gollut*. Est-ce là le coup de masse mentionné par *O. de la Marche?*

665 *Calmet*. *Blarru* a décrit cette contrée.

666 *Calmet* rapporte ce fait un peu autrement : « Comme il passait à la queue de l'étang, il se trouva embarrassé dans le bourbier ; » il ajoute que la première blessure renversa le duc, mais qu'il se releva pour se défendre.

667 D'après *Remy*, 500 gentilshommes étaient couchés autour de lui. La *relation* dans la *Chron. scand.*, ne comptant que les plus grands seigneurs ou principaux chefs, les réduit à 14. *Comines*, ainsi que *Paradin*, parle d'une « grande flotte de gens qui le suivirent et le portèrent à terre. » Ses derniers momens sont entourés d'obscurité.

Diez [668], qui l'avait blessé : « Sauve le duc de Bourgogne ; » celui-ci un peu sourd, comprit : « Vive le duc de Bourgogne [669], » et lui plongea sa hallebarde à travers la tempe jusqu'aux dents. Un de ses pages, un Romain, Jean-Baptiste Colonna [670], le vit tomber. Le massacre s'étant éloigné, un inconnu retira Charles du marais sans savoir qui c'était. Aux portes de Metz, René cessa la poursuite ; il demanda des nouvelles du duc [671]. Le lendemain on s'enquit inutilement tout le jour, jusqu'à ce que Campobasso apprit de Colonna le lieu où il était mort. Une femme, la blanchisseuse de Charles, cherchait dans ce moment parmi les cadavres celui qui portait l'anneau ducal [672] ; après d'autres elle retourna le sien : « Dieu ! le prince ! » s'écria-t-elle. Couvert de son propre sang, la plus grande partie du corps gelée, le visage gonflé, il était méconnaissable pour la plupart. Quand on l'eut lavé avec du vin et de l'eau chaude, on

[668] Claude Beaumont ou Bezaumont. *Gollut.* Cet écrivain ajoute que des Allemands l'achevèrent ; il jette aussi quelques soupçons sur les vingt hommes laissés par Campobasso. Mais *Heuter* croit que ceux-ci avaient été tués ou dispersés, et *Fugger* le félicite de n'être du moins pas tombé par la main des traîtres. *Bonstetten* était incertain ; quelques-uns croyaient que des Français lui avaient enfoncé leurs lances dans la gorge.

[669] *Calmet.* Peu après, le châtelain mourut de regret.

[670] D'autres nomment le page de la Rivière ; mais un jeune homme de la Haute-Bourgogne ne se serait pas attaché à Campobasso. C'était lui qui portait ordinairement le casque du duc. *Fugger.* C'était donc un jeune homme intelligent. T. VII, p. 190.

[671] Il s'enquit auprès du greffier de la ville Jean d'Aix, si Charles n'y était point passé. *Paradin.*

[672] *Blarru* très-authentiquement, puisqu'il rapporte expressément qu'elle s'écria : « *le* prince » et non « *notre* prince. » Un soldat trouva dans un de ses goussets un anneau à cacheter, et le vendit ensuite à Milan pour deux ducats. *Comines.*

amena les prisonniers, Antoine le grand-bâtard, Olivier de la Marche, le médecin portugais Lobo et les valets de chambre du prince[673]. « C'est lui ! » s'écrièrent-ils en sanglotant[674]; on reconnut la cicatrice d'une blessure reçue à la bataille de Montlhéry, les particularités de son corps, ses ongles excessivement longs, les traces de sa fistule[675]. Les ennemis eux-mêmes furent saisis d'émotion et de terreur[676].

Son père avait décidé la querelle entre la France et l'Angleterre; son père avait donné asile au roi Louis, et tour à tour à Lancastre et à York; jamais pays ne fut plus heureux et plus prospère que le sien; Charles lui-même, s'il n'avait pas voulu être un Alexandre, eût été un excellent prince. On l'exposa solennellement à Nancy sur un lit de parade. René suivant l'ancienne coutume des chevaliers, quand ils avaient tué leur ennemi en

[673] Le tailleur mentionné par *Schilling* était sans doute dans leur nombre.

[674] « C'était là notre seigneur de Bourgogne, affirmèrent-ils en pleurant lamentablement. » *Relation poétique sur le duc Charles*, à la bibliothèque impériale de Vienne. Antoine, le noble bâtard, pleura surtout amèrement, selon *Blarru*, qui rapporte aussi que les dames arrachèrent leurs voiles et leurs vêtemens de soie pour couvrir sa nudité. = Il avait la tête fendue depuis l'oreille jusqu'à la bouche. Les loups et les chiens avaient commencé à dévorer son corps. *Zellwéger*, II, 109. C. M.

[675] Il avait sur la poitrine une grosse verrue; il lui manquait deux dents. *Jæger*, dans sa biographie, p. 164. La fistule était « au bas du ventre, en la pennillière, » *Chron. scand.* « Quasi fractus in membro virili. »

[676] Tantus erat bello princeps, ut mortuus hosti
Ingerat horrorem. *Blarru.*

On pensait que tout dans sa destinée devait être extraordinaire; aussi douta-t-on de sa mort pendant plusieurs années. On disait qu'il avait été transporté par magie dans une solitude, où il ferait expiation pendant sept ans, après quoi il reviendrait pour des temps meilleurs. *Schil-*

champ clos[677], portant une barbe d'or qui descendait jusqu'à la ceinture, d'ailleurs vêtu d'habits de deuil, s'approcha du mort, à la tête de sa cour, lui prit la main, et dit : « Cher cousin, Dieu veuille avoir votre » âme, vous nous avez fait bien des maux et des dou- » leurs[678]. »

ling et la plupart des autres. On crut la même chose de l'empereur Frédéric II. = « Il fut impossible de persuader aux peuples que le duc de Bourgogne était mort. Mille histoires fabuleuses se débitaient : on l'avait vu à tel endroit : c'était en tel pays qu'il était caché : on le tenait enfermé dans une prison : il s'était caché en un couvent. Enfin, dix ans après, il y avait encore des gens qui faisaient la gageure qu'on allait voir reparaître ce grand duc Charles, et des marchands livraient leur marchandise gratuitement, sous condition qu'on la leur paierait le double, lors de son prochain retour. » M. *de Barante*, d'après *Amelgard*, XI, 162.

Long-temps aucun ne l'a cru ;
On disait : Il va paraître. *Béranger.*

Au milieu des misères et des vulgarités journalières de la vie, il y a dans le fond de notre cœur tant de sympathie pour la grandeur primitive, mais déchue, de l'homme, que les croyances populaires se plaisent à reculer pour les grandes destinées les bornes de la nature humaine. C. M.

677 Cérémonie déjà en usage chez les Romains. « Præcipue sunto, sitque illis aurea barba. *Persius, Sat.* II, 58.

678 « Chier cousin, vos ames ait Dieu, vous nous avez fait moult maux et douleurs. » Il fut enseveli à St.-George, près Nancy, dans un cercueil de pierre, qu'alors on estimait de grand prix (*Edlibach*). Son arrière-petit-fils, nommé de son nom l'empereur Charles V, le fit transporter 73 ans après à Luxembourg, dans le tombeau de sa fille et son héritière Marie, et sa sœur Marie dans l'église de Notre-Dame à Bruges (*Fugger*). Marie-Thérèse fit restaurer cette sépulture en 1755. Son image sculptée sur le tombeau porte dans la poitrine une lance brisée. Les étrangers ne pouvaient voir ce tombeau qu'avec l'autorisation du magistrat; aux jours de fête, on le montrait au public. *John Fenn, Orig. letters*, où l'on trouve son portrait copié d'un vitrail des Frères-Prêcheurs de St.-Omer.



CHAPITRE II.

SUITES DE LA GUERRE DE BOURGOGNE JUSQU'A NICOLAS DE FLUE.



1. Suites immédiates : auprès de Louis XI; pour la Haute-Bourgogne. — Seconde ambassade en France. — Alliance héréditaire avec l'Autriche, paix avec la Bourgogne. — Les Français dans la Franche-Comté; les Suisses au service de France.
2. De la folle vie. — Alliance avec la Savoie; émancipation de Fribourg. — Relations avec Milan, avec le pape Sixte; état de la religion en Suisse. — Guerre avec Milan et bataille de Giornico; la paix. — Guerre des Grisons avec le Tyrol. — Les Dix Juridictions sous l'Autriche. — Ligue Caddée; Trivulce. — Les Suisses et Matthias Corvinus.
3. État général de la Suisse, y compris les sciences. — Des quatre Cantons forestiers. — Appenzell, l'abbé et la ville de St.-Gall, Mötteli; Stein sur le Rhin. — Schaffhouse. — Zurich. — Bâle. — Berne. — Traits communs.
4. Divisions. — Pierre Am Stalden. — Nicolas de Flüe. — Le convenant de Stans.

[1477 — 1481.]

Après le succès de cette guerre, on se montra dans les relations extérieures, non pas toujours fidèle à l'honneur et à la justice, mais toujours plein d'énergie et d'audace; dans l'intérieur la simplicité austère des mœurs antiques lutta plus difficilement contre la licence du peuple et l'ambition des grands, jusqu'à ce que la Confédération victorieuse, en danger de périr,

fut sauvée et consolidée par les paroles sages d'un ermite.

Les vainqueurs de Nancy, las de poursuivre l'ennemi, se reposèrent dans son camp; la ville reçut son seigneur, mais non dans le château, dont la toiture avait été enlevée pendant le siége. Le lendemain, de bon matin, comme la disette de vivres se faisait sentir fort au loin, on chargea tout le butin sur des chariots, habillemens, armes, or[1] et argent; le duc racheta de l'armée le grand-bâtard, la plupart des prisonniers et plus de cent cinquante pièces d'artillerie[2]; il s'engagea par écrit à payer aux vainqueurs un mois et demi de solde[3]; le même jour, ils se mirent en route[4], peuple guerrier, magnanime, fier aux ennemis, prêt à tout pour les amis. En retournant chez eux, ils pillèrent Sainte-Croix[5] dans le Jura, qui les avait mal reçus. A Bâle, des jeunes gens s'étant plaints de ce que l'évêque violait les immunités universitaires, ils le forcèrent aussitôt à céder[6]; il était difficile d'empêcher l'abus des

[1] Henri Strübi, de Liestall, directeur de l'artillerie des Bâlois, rapporta dans sa ville natale la coupe en vermeil de Charles avec son portrait; on y grava ces mots : « Fuis l'orgueil, crains Dieu, garde sa parole. » *Brukner*, 1759. Elle y est encore. *Almanach de Bâle*, 1798.

[2] *Edlibach* : 3 (*Schilling*, 2) grands canons, 65 serpentines, 100 arquebuses à crochet (*Sch.* 103 et 6 qui lançaient des pierres de la grosseur de la tête d'un homme).

[3] La solde fut loyalement envoyée dans tous les cantons. *Edlibach*. *Wurstisen*, vers Pâques.

[4] *Etterlin*. Exception à l'usage de rester sur le champ de bataille jusqu'au troisième jour.

[5] Dans le château de l'insensé bailli Wetzel de Tambach. *Wurstisen*.

[6] Un étudiant avait blessé un prêtre « secrètement lié » avec l'évêque. Ce prélat le fit emprisonner sans consulter le tribunal de l'Université; on le tira de prison, en vertu des immunités universitaires, qui exigeaient une enquête régulière et ne permettaient pas d'arrêter celui

armes, surtout hors de la patrie[7]. C'est ainsi que, chantant leurs exploits[8], ils revinrent joyeux dans les villes et les cantons.

Que dut éprouver Louis XI, lorsque Lude, son confident[9], entra dans sa chambre au point du jour, et lui annonça l'issue de la bataille de Nancy et la mort probable de Charles? L'incertitude de cette mort tempéra seule l'éclat de sa joie. Cependant il résolut « à l'heure de ce grand épouvantement » de prendre possession de la majeure partie de ses États, en maître, si Charles était mort, et s'il vivait, sous prétexte de les protéger contre l'invasion des Allemands. Il se trouvait à Tours des seigneurs et des chefs militaires qui furent sur-le-champ appelés à la cour, pour entendre la nouvelle; le roi les fit manger à sa table. L'intérêt qu'ils manifestèrent pour cet événement ne fut pas exempt d'hypocrisie; celui qui venait de succomber était le seul que Louis craignît, qui le contînt, et auprès de qui l'on trouvait un refuge

qui pouvait fournir des cautions. Comme la faculté des arts libéraux (dans la suite la faculté de philosophie) s'intéressa particulièrement au jeune homme, l'évêque, en qualité de chancelier, ne voulut accorder à aucun étudiant de cette faculté le grade de maître-ès-arts. Quelques Lucernois s'en plaignirent aux chefs de l'armée qui revint et leur offrirent du vin excellent et des fruits confits. Les chefs militaires parlèrent si haut que le chapitre craignit pour sa sûreté. L'évêque fut obligé de céder. *Wurstisen.*

[7] Exemple chez *le même*, p. 491.

[8] Voy. une des chansons, composée par un Bernois, dans *Schilling;* nous en avons trouvé dans la collection de *Steiner* une autre composée par deux jeunes garçons. = Voir *Rochholz*, p. 194 et 200. C. M.

[9] Il lui avait donné le surnom de « Jean des habiletés, » à cause de sa promptitude à trouver des ressources. *Comines*, V, 13, donne une idée de son caractère. Dans cette occasion, il coucha hors du château pour épier les courriers; il prit de nuit les lettres importantes du courrier dont nous parlons.

contre le roi[10]. Le repas achevé, le bâtard de Bourbon, grand-amiral de France, et Philippe de Comines montèrent à cheval et reçurent l'ordre d'ouvrir toutes les lettres, s'ils rencontraient des courriers, et, dans le cas où la mort se confirmerait, de se rendre en hâte vers la Somme; bientôt arrivèrent les déclarations du jeune Colonna et du médecin portugais. Au-delà de la Somme, ils ne virent que morne tristesse, abattement[11], désespoir. La princesse Marie, âgée de moins de vingt ans, apprit la bataille et la nouvelle vague, long-temps incertaine[12], de la mort de son père, à Gand, environnée de sa belle-mère, de ses cousins de Clèves et des ministres de Charles. Sa situation était plus critique que celle dans laquelle nos pères ont admiré la dernière héritière de sa nouvelle famille, Marie-Thérèse. Le duché de Bourgogne, qu'il échût au vieux comte de Nevers[13] selon le droit, ou à la France par la force, était perdu pour elle; on ignorait quelles bornes Louis mettrait à ses projets; on voyait la Haute-Bourgogne en grand péril, sans secours; toutes les discordes des villes et des États des Pays-Bas, ravivées par l'esprit de parti et l'amour de la liberté; la noblesse tombée; les finances épuisées; le lien, l'ordre, l'amour et le respect anéantis; la cour de Londres consternée[14]; l'empereur Frédéric tout plein de vues pour

[10] *Comines* rapporte que dans ce repas aucun d'eux ne mangea la moitié autant qu'à l'ordinaire.

[11] « Tous bien épouvantés.... parloient en grand' humilité. »

[12] Elle le croyait encore en vie le 23 janvier. *Lettre de la princesse* au président, directeur de la chancellerie et de la cour des comptes à Dijon; dans le recueil des pièces de *Comines*.

[13] Son père Philippe, frère de Jean l'Intrépide, avait péri 62 ans auparavant, près d'Azincourt. Cet héritier légitime ne reçut rien.

[14] *John Paston* à son frère, Londres, 14 février : le roi Edouard as-

profiter des circonstances à une époque où il se maintenait avec peine à Vienne contre les Hongrois[15]; l'archiduc Sigismond songeant, au préalable, à réclamer de Bâle l'argent de l'hypothèque que Charles n'avait pas voulu recevoir[16]; les Confédérés sans plan*, mais calmes et préparés.

Le roi s'empara du duché, non à titre de fief ouvert, mais de fief diversement forfait[17]. Il fit promettre au prince Jean d'Orange[18], le plus grand propriétaire de Bourgogne, la lieutenance des deux pays[19]. Celui-ci proposa aux États assemblés à Dole et à Dijon[20], comme chose acceptable, que le roi prît possession de Dole, de Salins et de Gray, pour que Marie ne pût pas être contrainte par les armes à épouser un étranger contre son gré. C'est ce qui fut exécuté, malgré la répugnance des villes et l'opposition des États, avant que ceux-ci

semble un grand conseil; on est inquiet au sujet de la révolution importante de Bourgogne : « The world is all quavering, it will reboil somewhere. » *Fenn, letters*, II, 206.

[15] *Chronique de Mölker*, 1477; *Pez, S. R. Austr.* I.

[16] *Campbell, Hist. Rhæt.*; *Burgklechner.*

* Comme toujours. D. L. H.

[17] *Hénault* et dans le sens de la *ch.* n. 25. Cela explique comment Jean de Nevers fut oublié.

[18] Mari de Jeanne de Bourbon, fils de Guillaume qui avait épousé Catherine de Bretagne, petit-fils du bon Louis que nous avons vu depuis 1424 à Grandson et ailleurs. (Les mêmes biens passèrent aux Château-guyon, issus de Louis et de sa seconde femme Eléonore d'Armagnac). *Dunod.*

[19] Et la cassation de la sentence, que nous aussi trouvons injuste, rendue en faveur des Châteauguyon, au détriment de son père. Pourquoi ceux-ci auraient-ils hérité de ce que Louis avait acquis de sa première femme, Jeanne de Montfaucon?

[20] La noblesse siégeait à Dijon, à Dole les États de la Haute-Bourgogne et du fief de St.-Laurent. *Dunod.*

rompissent leur assemblée[21]. Les États chargèrent l'archevêque de Besançon, Charles de la maison de Neuchâtel en Haute-Bourgogne, de se rendre, à la tête d'une députation considérable, auprès des Suisses, pour obtenir la paix et du secours. Bien des seigneurs désiraient prendre part aux négociations, dans l'espoir que des garnisons suisses assureraient la liberté de la Haute-Bourgogne. Si tous les Confédérés avaient eu les vues grandes et souveraines de Berne, il n'eût pas été difficile de gagner les deux versans du Jura et une partie des Vosges, et de fonder une ligue respectable de peuples libres, depuis l'Engadine jusqu'à la Saône, et depuis Strasbourg jusqu'à Bellinzone. Mais ce projet déplut aux vieux cantons des Alpes centrales, non-seulement parce qu'il les entrainerait dans des guerres, mais parce que leurs humbles vallées seraient entièrement éclipsées, et que, dans l'alliance dont leurs pays étaient le berceau, d'autres deviendraient leurs maîtres *. L'archevêque obtint une trêve [22]; pour accorder la paix on demanda à titre d'indemnité cent mille florins [23], et l'on écrivit préalablement au roi. Louis s'efforça de démontrer que

[21] *Gollut.*

* Ce fut sans doute une faute en politique, mais elle aurait été fort atténuée si les Suisses s'étaient bornés à se faire céder la limite des montagnes en appelant leurs habitans *citoyens*. Toute autre incorporation eût été peu durable; les nobles, les bourgeois et le clergé de la Franche-Comté n'auraient pas consenti long-temps à servir MM. les Suisses comme sujets. Il les fallait incorporer à la manière des Achéens. D. L. H.

[22] *Recès* d'une diète tenue à *Neuchâtel*, en janvier.

[23] Les manuscrits varient à l'égard de la somme; nous adoptons la donnée de la charte, dans le recès de Neuchâtel et n. 44. *Anshelm* parle de 200,000 florins.

plus de cent soixante-dix ans auparavant la Franche-Comté avait été cédée à la couronne de France par le dernier possesseur; que des princes français avaient épousé ses filles, que d'eux était issue la maison de Bourgogne [24]; que la condescendance du roi ne changeait pas son droit; qu'on savait du reste comment Charles avait toute sa vie foulé aux pieds ses devoirs féodaux [25]. Peu de jours après, l'Empereur écrivit aux États de la Haute-Bourgogne, que Charles avait confirmé, avant sa mort, le mariage de sa fille avec l'archiduc Maximilien [26]; que père et empereur, il les exhortait, eux fidèles sujets de l'Empire, à ne pas prêter l'oreille aux insinuations des étrangers [27]. Il chargea l'évêque de Constance [28] d'expliquer aux Confédérés les relations de la plupart des provinces de Bourgogne avec l'Empire [29], et de les recommander instamment à

[24] Otton, fils d'Adélaïde de Méran et de Hugues de Châlons; il mourut en 1303; ses sœurs épousèrent des fils de Philippe-le-Bel; Jeanne (m. 1329) eut de Philippe-le-Long Marguerite (m. 1382), épouse de Louis, comte de Flandre, et mère d'un fils du même nom; de celui-ci naquit la jeune Marguerite, épouse du premier duc de Bourgogne de la nouvelle ligne (m. 1369).

[25] *Lettre du roi* « à nos amés et très-chers les députés de Messieurs de la grande ligue de la Haute-Allemagne, assemblés à Bâle; » Conversion de Paul. *Manuscr. de Tschudi.* Il avait tort; comment le comte Otton aurait-il pu céder son fief d'Empire à une puissance étrangère? Charles ne pouvait donc pas le forfaire au profit de la France. Il en était autrement du duché. Comparez *Gollut.*

[26] Dans le billet ci-dessus, chap. I, à n. 607.

[27] *Gollut;* du 12 février.

[28] Otton, de la famille des Truchsess de Waldbourg-Sonnenberg (il ne fut pas universellement reconnu.) (Voy. plus loin.)

[29] Proprement avec le royaume d'Arles, dont l'Empereur était le chef. Mais la nation allemande tient extrêmement à ces pays (*Instruction de l'évêque*).

leur bienveillance pacifique [30]. Les Confédérés prolongèrent la trêve, et donnèrent même de plus grandes espérances [31]. Afin de complaire à la maison de Wurtemberg, ils mirent pour condition [32] qu'on rendrait la liberté au bon Henri, que Charles avait injustement fait arrêter [33].

Louis XI savait mieux se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles, que mettre à profit les conjonctures favorables. Au jugement de ses serviteurs les plus expérimentés [34], il pouvait, par des procédés aimables et pleins de franchise, obtenir pour son fils la main de la princesse Marie avec tous ses États; mais il employa intempestivement la violence et la ruse, et s'aliéna pour toujours les esprits. Malhabile à l'égard des grands vassaux, il ne tint pas parole au prince d'Orange, et offensa ainsi la noblesse de la Haute-Bourgogne [35], au point que tous les États se liguèrent pour chasser les Français [36]. Cet embarras l'obligea d'autant plus à recourir derechef aux Suisses, que ses adversaires recherchaient leur alliance avec plus d'ardeur. Il envoya une ambassade à Berne. « Les Confédérés, dit» elle, ne peuvent pas ignorer les intentions que montre » la maison d'Autriche. Voudraient-ils être entourés de

[30] Pour que la crainte ne les engage pas à se placer sous une domination étrangère.

[31] *Recès de Lucerne*, vendredi apr. Dorothée, 1477.

[32] *Même recès.*

[33] Ci-dessus, t. VII, 244.

[34] *Comines* : qu'il n'avait pas pris les choses « du bout qu'il les devait prendre. »

[35] Hugues de Châteauguyon, Guillaume de Vergy, Claude Toulongeon, Louis de Vienne, Guillaume de la Baume, Vauldrey, Andelot.

[36] *Gollut* : Il laissa à Craon la charge de gouverneur. L'orgueil de cet homme lui aliénait les cœurs.

» trois côtés par leur plus constant ennemi ? Ne vau- » drait-il pas mieux aider le roi, leur vieil ami, à » recouvrer les droits de sa couronne? Il leur de- » mandait six mille hommes auxquels il donnerait » une solde considérable. Il paierait volontiers sur- » le-champ les cent mille florins que la Franche- » Comté ne pourrait jamais fournir, et même au-delà » de cette somme. Leur bienfaiteur connu, leur » protecteur puissant, valait mieux comme voisin » que le gendre et la fille de Charles de Bourgogne. » Ces raisons, plausibles ou spécieuses, fortifièrent le parti français, et donnèrent à réfléchir au parti opposé. La France l'emporta. Le roi fit ensuite représenter à la diète de Lucerne « que son serment royal » l'obligeait à défendre les droits de la couronne ; » qu'il ne devait y avoir aucune puissance intermé- » diaire entre la France et la Suisse [37]. L'indépendance » de la Bourgogne occasionerait des guerres infinies. » Des partis se formeraient pour la princesse, pour » l'Empereur, pour Maximilien, pour Sigismond ; » quelques-uns rêvaient même la république. Le roi assi- » gnera les subsides des Confédérés sur la Haute-Bour- » gogne [38]. Il sera leur ami pour le reste de sa vie, et » ne mourra tranquille que lorsqu'il verra le dauphin » uni à eux par les mêmes relations [39]. »

Dans cette diète aussi, Marquard de Schellenberg, maréchal du duc Sigismond, fit, au nom de l'Empereur, les sollicitations les plus pressantes pour que les

[37] « Ce serait un verrou qui vous empêcherait de nous secourir. »

[38] Particulièrement sur Salins, lieu important pour la Suisse occidentale, à cause de ses salines.

[39] *Recès de Lucerne*, 13 avril 1477. Ces recès se trouvent parmi les manuscrits de *Tschudi*.

Suisses aidassent le prince Maximilien à s'établir dans la Haute-Bourgogne. « Sigismond lui-même, si les » Confédérés le soutenaient, leur fournirait autant d'ar- » gent que l'Empereur ou le roi de France ; la ville de » Venise et le duc de Milan recherchaient son alliance » à prix d'argent ; mais las des continuelles infidélités » des cours, il désirait s'attacher pour toutes choses » aux Confédérés ; il se comporterait en bon voisin, » afin qu'après lui encore les Suisses fussent de bons » voisins pour son pays [40]. » Les Confédérés en voulaient à l'Empereur : durant la guerre, faite à leurs périls, toujours égoïste, il ne les avait soulagés en aucune façon [41]. Ils étaient disposés à maintenir de bonnes relations avec Sigismond ; mais il leur parut difficile d'entreprendre quelque chose de plus contre la France ; les espérances de la Bourgogne leur parurent peu solides ; la demande du roi, conforme à son alliance [42]. On ne pouvait consentir à ce que l'Autriche cernât la Suisse de trois côtés, tandis qu'il était possible d'obtenir de la France des boulevards et d'autres avantages [43]. On accorda donc au roi six mille hommes [44]. Bien des gens estimèrent qu'en ce point la diète dépassait ses pouvoirs.

Les ambassadeurs bourguignons, en parlant de la misère d'un pays innocent, de la cause de la liberté et

[40] *Ibid.* « Afin que son pays et ses gens restent en paix avec nous après sa mort. »

[41] Nous l'avons vu, au contraire, détourner d'eux les villes impériales ; ils ne reçurent du secours que de Sigismond d'Autriche.

[42] T. VII, p. 259.

[43] « Que la route commerciale de Genève à travers la Suisse soit favo- » risée, que des châteaux tels que Jugey (Jougne?) qui n'appartiennent » pas proprement à la Comté soient abandonnés aux Confédérés. » *Recès de Lucerne.* St.-Marc, 1477.

[44] *Recès ibid.*, 21 avril. *Ch.* dans les Preuves de *Comines.*

d'un peuple qui avait donné des preuves de courage[45], touchèrent le cœur des hommes de guerre. Au mépris des défenses, plus de cinq mille hommes les suivirent[46], impunément grâce au nombre. Cette troupe, ardente mais peu disciplinable, s'est battue contre les Français avec grande perte, mais non sans gloire[47], dans et devant Gy, bourg des montagnes de la Franche-Comté; des Bernois ont sauvé Dole, en sacrifiant beaucoup de monde[48]. Les Confédérés faisaient la force de la maison d'Orange[49]; mais au retour, un grand nombre de ces guerriers périrent à Berne et ailleurs par le glaive de la loi, dont se servit le parti opposé[50]. Les sentimens de cette jeunesse étaient en contradiction flagrante, non-seulement avec les vues de tel ou tel parti, mais avec l'honneur du gouvernement : Adrien de Bubenberg était un homme parfaitement loyal, le docteur Thüring Frickard, ce greffier si considéré, un homme de la vieille roche, religieux, ami de l'ordre.

Les paroles les plus éloquentes en faveur de la Fran-

[45] Victoire des Francs-Comtois près du pont de Magny, sur l'avant-garde de Craon; auparavant déjà Dole, Verdun, Beaune avaient chassé leurs garnisons. *Gollut; Dunod.*

[46] « Compagnons de guerre qui allaient à leur avanture. » *Comines.*

[47] Près de 8,000 Suisses restèrent dans ces petites rencontres. *Schilling.* C'était dix fois plus que dans la guerre de Bourgogne (*Edlibach*), où ils servirent régulièrement. = C'est qu'ensuite des enrôlemens illégaux et irréguliers il se trouva, près de Gy et de Dole, des volontaires dans les deux armées; on y vit se battre Suisses contre Suisses avec leur opiniâtreté accoutumée. *Chronique de Vadian,* f° 462; *Schilling,* 388; *Zellwéger,* II, 115. C. M.

[48] Contre Craon. *Fugger; Stettler; Duclos.*

[49] *Comines.* Il parle aussi du ressentiment du roi contre ce prince qu'il aurait voulu faire pendre ou brûler. Mais le prince sut se maintenir.

[50] Presque tous eurent la tête tranchée. *Bullinger. Schilling* parle même de la roue.

che-Comté ne purent amener la paix [51]; les lois furent impuissantes pour arrêter les excursions illégales des volontaires [52] : une diète solennelle fut convoquée en conséquence à Zurich. Les ambassadeurs bourguignons, faisant allusion à la vieille et bonne amitié sous Philippe-le-Bon, rappelèrent combien leur cause était honorable [53], tandis que le parti français, en conseillant des choses indignes [54] et même impossibles [55], trompait l'équité naturelle des Suisses [56]. Les Français opposaient la promesse qu'ils avaient subitement obtenue à Lucerne, et des offres d'argent plus considérables *. Les membres de la diète, pressés par la foi de la parole donnée et par une irrésistible sympathie [57] pour les malheureux, trouvèrent un moyen terme dans le rôle de médiateurs [58]. Trois héros de la bataille de Morat, Waldmann, Bubenberg et Imhof, landammann d'Uri, furent députés en France; deux autres, le bourg-

[51] Prolongation de la trève et intercession auprès du roi. *Recès de Lucerne*, 11 juin.

[52] *Même recès*, et dans la semaine de Pentecôte.

[53] « Pro libertate tuenda et fide servanda. » *Relation de cette ambassade*, qui m'a été communiquée par un savant investigateur de l'histoire, M. le diacre *Cless*, de Schorndorf en Wurtemberg.

[54] De rendre la *Franche*-Comté *tributaire*.

[55] De payer sur le champ et sans délai ce qui avait été promis alors que ce pays était encore uni à la Bourgogne.

[56] Qu'il fallait considérer combien ils avaient souffert, tandis que la Suisse n'avait pas souffert du tout, et que la guerre n'était pas nationale, mais le résultat d'offenses personnelles.

* Quelle honte! et certes elle n'appartenait qu'aux gouvernans. D. L. H.

[57] Au point que *Duclos* s'imagine, mais à tort, qu'il existait une alliance formelle avec Marie; *Gollut* connaissait mieux le fait, mais il pouvait à peine se l'expliquer.

[58] Pendant ce temps on ne mit pas sur pied les 6,000 hommes.

mestre Göldli et le landammann Didier An der Halden, dans les Pays-Bas [59] *.

La Haute-Bourgogne accueillit les députés comme des hommes sur lesquels reposait l'espérance du pays [60]; le commandant français, au contraire, le sire de Craon [61], qui ne voulait pas entendre à une suspension des hostilités, les reçut avec des manières fort hautaines. La seule faveur qu'il accorda, sur leur intercession, après la prise d'Oiselet, fut de ne pas faire pendre les Bourguignons qui avaient défendu cette place, mais de les faire décapiter et jeter dans les flammes [62]. Son orgueil ne voulait d'autre moyen que la violence; il espérait par des traitemens cruels soumettre le pays à son joug, et, à force de grossièretés et de fanfaronnades, détourner les Suisses de prendre part à la guerre; homme audacieux, avide, chargé d'embonpoint, et qui n'avait rien d'avenant [63]. Les députés comparèrent son ton tranchant avec les paroles bienveillantes de Jost de Sillinen, évêque de Grenoble, qui plaida auprès d'eux la cause du roi avec le plus de succès [64]. Ils firent mention des puissances allemandes, et Jean Waldmann ne put retenir une me-

[59] *Schilling*. Aux frais du gouvernement ou des États de Bourgogne. N. 60.

* Envoyer de pareils hommes était déshonorer son caractère. Il fallait attendre Louis XI chez soi. D. L. H.

[60] Nous suivons le rapport général de *Waldmann, Bubenberg et Imhof*, du 24 août; nous n'avons pas trouvé la date du lieu, ce pourrait être Gray.

[61] George de la Trémouille, sire de Craon et Jonvelle.

[62] Il agit ainsi par vengeance; lorsqu'il eut été battu près de Vesoul, les gens du pays ne firent pas grâce à un seul Français. *Fugger*.

[63] *Comines*, VI.

[64] Il répondit qu'il se moquait des prêtres.

nace[65]. Pour la première fois depuis la mort de Charles, ils éprouvèrent l'insolence d'un insultant orgueil qui, dans sa première effervescence, ne respectait pas même le droit des gens[66]. La colère et la haine enflammèrent leurs âmes[67]. Même quand Craon se contenait pour les traiter avec politesse, ils sentaient que les Suisses sympathisaient bien plus avec le caractère allemand[68]. Ils reconnurent vivement qu'une loyauté

[65] « Quand nous sortîmes de la tente il m'échappa une parole grossière : Sacr....! si l'on nous dédaigne ainsi, on nous trouvera plus tôt » qu'on ne pense. » Sur cela, on baissa un peu le ton. = Il ne fallait pas s'abaisser au point d'aller chez Craon. D. L. H.

[66] Il fit mettre à la torture un messager qu'ils lui avaient envoyé, afin de voir si les Confédérés prenaient les choses au sérieux et si on avait à craindre réellement une guerre. Mais le roi lui-même fit mettre aux fers un messager du bourgmestre Göldli, de Zurich, et du landammann Dietrich, de Schwyz, et lui fit enlever ses lettres (*second rapport*), pour voir ce qu'ils avaient négocié avec Marie. = Juste récompense de leur impolitique conduite à l'égard de la Bourgogne ! Si ces fameux hommes d'État, dont l'auteur loue avec tant de complaisance les talens et les vertus, en avaient eu, ils auraient, à l'instant même, usé de représailles, déclaré et fait la guerre à Louis XI; *mais ils s'étaient vendus.* D. L. H.

[67] « Par la vérité divine, nosseigneurs, vous n'avez jamais vu une race » plus exécrable, plus impitoyable, plus dissimulée. Nous sommes affligés au fond du cœur que la fidélité gardée au roi soit ainsi dédaignée, » et qu'on nous trompe avec de l'argent et de belles paroles; ce qu'ils » ont écrit et scellé, ils ne le gardent pas. »

[68] « Ne vous laissez pas engager par l'argent du roi ni par les paroles » mielleuses de ses conseillers à faire des choses *que nos descendans expieraient.* Je voudrais que nous eussions moins affaire avec les Français, comme au temps de nos pères et alors que nous-mêmes ne recevions point de pensions et n'en conservions pas moins nos gens et notre territoire. Nosseigneurs, restons Allemands; la langue française » est infidèle. » Ne croit-on pas entendre Bubenberg ou un des héros de Marathon envoyé en ambassade en Perse?

inébranlable était la plus haute politique de la Confédération [69].

La dernière décision de la diète empêchait l'exécution de la première; Louis le ressentit profondément; personne n'était disposé pour son service; on prenait bien plus d'intérêt au peuple bourguignon. Adrien de Bubenberg lui déplaisait surtout: avoyer de Berne, il défendait dans les négociations l'équité et l'intérêt général avec autant de fermeté qu'il avait défendu Morat. L'ambassade fut reçue froidement; on la fit aller de résidence en résidence sans qu'elle pût être présentée au roi [70]; au lieu de lui laisser accomplir sa mission, on travaillait à la gagner. Quand Bubenberg vit ce manége, l'inutilité et l'importunité de sa présence, le relâchement de ses collègues, l'impossibilité d'informer le gouvernement bernois de l'état des choses et le peu de sûreté qu'il y avait pour lui *, il se déguisa en musicien ambulant, prit une vielle, et parvint en Suisse [71].

[69] Ils exhortent sérieusement à ne pas souffrir qu'un canton promette plus qu'un autre; « si nous demeurons unis, nous serons, avec le secours de Dieu, assez forts pour tenir tête au monde entier. » = Une Confédération dépourvue d'un centre d'unité ne pouvait négocier avec avantage. Il est presque miraculeux qu'elle ait subsisté jusqu'en 1798. Des conjonctures qui ne se renouvelleront qu'après des siècles nous permirent de la refondre à cette époque, et nous commencions à reconnaître les avantages d'un gouvernement central, lorsque les ennemis intérieurs, aveuglés par leurs passions, se laissèrent séduire par la France, qui commençait à redouter ce gouvernement central. L'acte de médiation de 1803 mit fin à notre indépendance. D. L. H.

[70] *Second rapport*, Amiens, 18 septembre 1477. Le roi les fit inviter par un chevalier à se rendre à Dourlens, ensuite à Amiens. Le motif ne leur échappa point: « Je crains que la Haute-Bourgogne ne soit perdue avant notre retour. »

* Envoyer des négociateurs dans un lieu où ils ne peuvent communiquer librement est un acte digne des petites maisons. D. L. H.

[71] Le 6 novembre, *Berne à Henri Roüst*, bourgmestre de Zurich,

La cour en éprouva moins de chagrin que le parti français à Berne d'embarras pour effacer l'impression de son discours au Grand-Conseil et de sa lettre aux Confédérés[72]. A la fin, on attribua son départ à des craintes personnelles, peut-être exagérées[73]; on l'excusa auprès du roi[74]; mais, dans la crainte du peuple[75], on n'osa pas ne pas blâmer ce procédé insolite envers l'ambassade. La France n'en devint que plus ardente à livrer des assauts à la vertu de Waldmann et d'Imhof*. Dès ce moment leurs rapports ne parlent plus que de la puissance irrésistible du roi et de la faiblesse de ses ennemis[76]. Honorés ostensiblement de riches présens[77], liés par des chaînes secrètes[78], ils revinrent

7 nov. : « Il est revenu hier, mal vêtu et en grande hâte, et il parle de » traitemens qui l'ont ému. » On dit que cette relation lui fut suggérée à Berne même par le parti anti-français.

[72] « Envoyez-nous une copie de ce qu'il vous a écrit. » Il n'existait donc pas une grande confiance mutuelle entre ce noble citoyen et ses gracieux seigneurs. = Méritaient-ils mieux? D. L. H.

[73] Berne au roi; 11 nov.

[74] « Nos députés ont enduré des peines inouïes; le sauf-conduit royal » n'a servi de rien au noble Jean de Priscin, notre vieil et assuré ami, » autrefois notre concitoyen; le roi le retient encore prisonnier. L'a- » voyer, par l'aide et les soins duquel le duc a été chassé, aurait mérité » d'être traité plus favorablement par Votre Majesté. »

[75] « Notre conscience prend à cœur son affliction comme la sienne propre. » Et *à Jost de Sillinen* en lui envoyant cette lettre : « Il serait à désirer qu'on n'en fût jamais venu là; les dispositions de notre conscience en seraient meilleures.

* La tactique usitée de nos jours : on calomnie ceux qu'on n'a pu corrompre, ou l'on fait leur éloge; le but est le même. D. L. H.

[76] *Rapports du 18 et du 30 septembre :* « Le roi a 100,000 hommes; personne ne peut lui résister. » = Il fallait le mettre à l'épreuve. D. L. H.

[77] De beaucoup d'argenterie. *Schilling.*

[78] Le 19 nov. *Lettre du roi au sujet de la pension de Waldmann,* « au » Plessis-du-Parc-les-Tours : afin qu'il aye mieux de quoi entretenir son » état; » 600 livres tournois par an.

dans leur patrie, se raillant des craintes de Bubenberg.

Après la diète de Zurich, l'ambassade bourguignonne [79] s'était présentée devant l'avoyer, les conseils et les bourgeois de la ville de Berne; invoquant d'un ton lamentable ce qu'il y a de plus sacré pour les chrétiens[80], elle avait recommandé à leur protection loyale la Bourgogne exposée au plus grand péril (on connaissait le roi[81]). L'accueil honorable que l'ambassade suisse reçut à Bruges en Flandre, aux noces de la duchesse Marie avec l'archiduc Maximilien[82], effaça les souvenirs de la guerre, et jeta les fondemens d'une amitié nouvelle; les présens, plus riches que ceux du roi[83], furent offerts d'une manière honorable et publique. Dès ce moment, l'opinion devint favorable à la cause de la Bourgogne et de l'Autriche[84]. On peut affirmer que la conduite du roi et celle de Craon firent perdre à la France, pour deux siècles, la Franche-Comté. L'évêque Jost proposa un partage; mais on se refusait alors à concevoir qu'une convention avec un tiers pût convertir en droit l'injustice envers un pays.

[79] L'archevêque de Besançon, chef de l'ambassade; l'orateur Guillaume de Rochefort, docteur et chevalier. *Schilling.*

[80] « Au nom de la mort cruelle de notre seigneur et sauveur J. C.; au » nom de la croix, des clous, de la lance, de la couronne d'épines, des » cinq blessures sacrées; au nom de Notre-Dame, de tous les saints et » de tous les anges, messieurs de Berne, tournez vos yeux vers nous. » *Schilling.*

[81] On savait que la médiation des Suisses ne l'engagerait pas à suspendre ses mesures.

[82] Remarque à la fin de la relation manuscrite mentionnée n. 53. Malheureusement nous ne possédons pas la relation de l'ambassade.

[83] *Schilling.*

[84] *Recès de Zurich,* lundi av. St.-Gall (milieu d'octobre).

On prolongea la trève avec la Bourgogne[85], on déclina l'extension de l'alliance française, enfin on projeta une alliance héréditaire et perpétuelle avec la maison d'Autriche[86]. La duchesse Marie et Maximilien d'Autriche, maintenant son époux, avaient dissipé chez les Suisses, à Bruges et à Zurich, la crainte qu'on ne vengeât la mort de Charles[87]. Les auteurs de la mort du duc, dirent-ils, ne sont pas les artisans de tout le mal. Zurich, Berne, Lucerne, Uri et Soleure, de même que les conseillers de Sigismond, considérèrent combien l'ancienne alliance avait été utile aux deux pays, et leur union dans la guerre, importante pour l'un et pour l'autre; ils conclurent donc une paix perpétuelle et une loyale alliance héréditaire, pour la défense, en cas de besoin, soit des Confédérés, soit des provinces extérieures et intérieures du duc Sigismond : il fut stipulé que tous les engagemens antérieurs auraient le pas sur cette alliance; mais celle-ci, sur tous les traités subséquens[88]. Unterwalden et Schwyz, Zoug et Glaris ne tardèrent pas à y accéder[89]. Les deux parties mirent le même empressement à renouveler la ligue inférieure avec Bâle, Colmar, Strasbourg et le duc René[90]. Si tous avaient eu autant de loyauté que

[85] Jusqu'à la Chandeleur (2 février) 1478.

[86] Il en fut question au mois d'avril; le projet fut appuyé en octobre par l'évêque de Constance et Hugues de Montfort.

[87] *Anshelm.*

[88] *Ch. de l'alliance héréditaire et perpétuelle,* Zurich, lundi av. St.-Gall, 1477, dans le *Nouv. Musée suisse,* t. I, 389, et dans beaucoup d'autres collections. Les variantes dans *Waldkirch* (*Hist. polit. de la Suisse,* t. I, pièces justif. 101-106) sont des fautes de copie ou de typographie.

[89] Lundi ap. Paul 1478. *Ch.* dans les Msc. de *Tschudi.*

[90] *Ch.* 23 avril 1478. *Haffner.*

les Suisses et même Sigismond, ceux-là eussent pu être gagnés en faveur de l'Allemagne; mais, par la faute, sans doute, de la noblesse de l'Autriche antérieure, chaque fois que les Suisses paraissaient se brouiller avec la France, on les traitait d'une manière équivoque ou avec indifférence[91]; dans un pays travaillé par l'esprit de parti et par la vigueur même de la population, il fallait une sagesse plus qu'ordinaire pour garder ce juste milieu qui obligeait les voisins à donner de bonnes paroles et les empêchait d'abuser de leur force.

Après que les cantons eurent pris connaissance des relations de leurs ambassades en France et en Flandre, dans les premiers jours de l'an 1478[92], une diète se réunit à Zurich; là parurent les députés des huit cantons de la Confédération suisse, ceux des alliés et de la ligue inférieure, les ambassadeurs de l'Empereur, du roi[93], des archiducs Maximilien[94] et Sigismond[95], le duc René en personne[96], en personne aussi avec une suite nombreuse Charles de Neuchâtel, archevêque de

[91] *Recès de Lucerne*, commencement de juillet 1479; on se plaint de ce que les États de l'Autriche antérieure tardent incroyablement à sceller les traités avec l'Autriche. *Recès* du commencement de septembre : beaucoup de lettres et d'invitations pressantes demeurent sans réponse. En effet, la cour du bon Sigismond n'était souvent pas maîtresse d'elle-même, et l'Empereur n'agissait pas loyalement.

[92] Lundi ap. le jour des Rois.

[93] Le chef de l'ambassade du roi etait Jost de Sillinen, évêque de Grenoble. *Schilling*.

[94] Le comte Hugues de Montfort. *Anshelm*.

[95] Le maréchal chevalier Marquard de Schellenberg et quatre autres avec quarante chevaux. *Edlibach*.

[96] Avec trente chevaux. *Id.*

Besançon[97], un grand nombre de comtes, de seigneurs et de chevaliers; les séances étaient ordinairement fréquentées par quatre cents personnes. Il se rassemblait aussi là tant d'aventuriers revenus des armées, qu'on défendit à Berne, sous une amende de dix livres, de se rendre à Zurich sans mission[98]; ils faisaient renchérir les vivres[99], et s'efforçaient d'entraîner la diète dans des guerres. Cette assemblée mit fin à la guerre de Bourgogne. Les Confédérés, dans le sentiment que quelques présens imposés ne devaient avoir aucune influence sur les objets d'intérêt public[100], conclurent une paix perpétuelle avec Marie et Maximilien[101], et renoncèrent, moyennant une somme de cent cinquante mille florins, à toutes leurs prétentions sur la Haute-Bourgogne résultant du droit de la guerre[102]. Les

97 C'est lui que nomme la *Ch.*, et non Quentin de Flavigny, qui mourut octogénaire seize ans auparavant.

98 *Schilling.*

99 Un muids de vin valait neuf livres, une grive deux schellings, ce qu'*Edlibach* trouve fort cher.

100 Le 22 août 1478, le Petit Conseil de Berne, le 23, le Grand Conseil, peu nombreux, le 24, le même Conseil, dans une séance où assistèrent beaucoup de bourgeois, avaient discuté si l'on pouvait accepter les présens offerts par Sillinen le 21; enfin, le 27, la *commune de Berne décréta :* « qu'on pouvait accepter ce que le roi offrait; mais que l'honneur » et le devoir exigeaient qu'on n'en agît pas moins en hommes loyaux; » que si cela ne convenait pas au roi, on n'accepterait pas ses présens. » *Anshelm.*

101 *Ch.* 24 janvier, conservée par Jean Roll, un des serviteurs de Maximilien. (*Duell, Miscellanea,* I, 253.) Lucerne, plus dévoué à la France qu'aucun autre canton, ne prend point part à ce traité. De la ligue inférieure se présentent les évêques de Strasbourg et de Bâle, leurs villes, Colmar, Schletstatt, le duc René aussi. L'archevêque de Besançon, la ville de Salins, avec laquelle on faisait un grand commerce de sel, les villes de Gand et de Louvain, avec qui l'on avait le plus de relations commerciales, signèrent aussi.

102 *Schilling.*

Lucernois seuls s'en tinrent à la promesse qu'ils avaient faite au roi [103].

Avant que les États et Marie confirmassent cette négociation [104], l'éloignement de Craon et la sagesse de son successeur donnèrent aux affaires une tournure inattendue. Du jour où Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont et lieutenant du roi, vint en Bourgogne, il entreprit d'exécuter ses plans par le moyen des gens de guerre qu'il attirait de la Suisse malgré les défenses des gouvernemens, et, sans s'inquiéter de leur mauvaise humeur, il fit aux Cantons mêmes des propositions avantageuses. Il avait une connaissance des hommes, une activité, une souplesse peu communes [105]. Louis XI lui fournissait tous les moyens nécessaires; les Pays-Bas étaient épuisés; l'Empereur n'ouvrait jamais ses trésors en temps opportun [106], les conseillers de Sigismond et beaucoup de Suisses étaient gagnés [107], d'autres trop faibles contre l'ardeur belliqueuse du peuple; à la fin on ne pouvait plus refuser les six mille hommes demandés [108]. De concert avec eux, d'Amboise résolut d'exécuter une action décisive. Dans l'aimable et

[103] *Le même* et Duclos.

[104] La cour n'avait pas beaucoup d'argent, et l'archevêque ne craignit pas de sceller la négociation, vu que la responsabilité n'en pouvait retomber que sur les États ou même sur l'archevêché.

[105] « Très-vaillant homme, sage et diligent. » *Comines*, VI. *Duclos*, IX : « Ferme, humain, prudent, désintéressé, il donnait l'exemple de la fidélité. » L'humanité n'est pas un trait à signaler ici.

[106] « Thesauros cumulat Fridericus, inutilis armis, » a dit de lui à Vienne *Gaspard Velius*.

[107] Au renouvellement de l'alliance, on fixa non-seulement les subsides pour chaque canton, mais aussi les pensions des particuliers.

[108] La promesse avait été formelle; la négociation pour un accommodement n'avait été qu'un prétexte; on aurait pu l'éviter; plus tard ce fut chose impossible.

fertile Val d'Amours brillait la capitale de la Haute-Bourgogne, Dole, sur le Doubs, ville forte, belle, riche par son commerce, refuge universel, guide et appui de toutes les entreprises; Rochefort, dans le voisinage, étant tombé, et la jeune milice de Dole ayant considérablement souffert dans une sortie, le duc Sigismond renforça la garnison par des troupes de la Haute-Alsace; il se trouvait aussi dans la ville beaucoup de Suisses et des francs-archers transfuges du service du roi. Ceux-ci, d'accord, dit-on, avec des Suisses ou des Alsaciens, livrèrent une des portes[109]. Au milieu de la nuit, Amboise-Chaumont entra subitement dans la ville avec de grands cris; on se battit dans toutes les rues, dans toutes les maisons, près de l'église de Notre-Dame; Dole entier, sans distinction d'âge, de sexe ni de rang fut abandonné à la fureur de la soldatesque; dans les églises les choses saintes furent profanées, le sang des prêtres, des femmes, des enfans, confondu. Les Bourguignons, sérieusement dévoués à leur pays et à la liberté[110], n'avaient épargné ni argent, ni pierreries, ni ornemens d'église, ni chaînes d'or, ni vases précieux, et, tandis qu'on hésitait à payer aux Suisses la somme due, ils avaient dissipé sans plan le sextuple[111]. Après la ruine de Dole, le prince d'Orange s'enfuit[112]; Salins, Arbois, Poligny

[109] *Gollut* attribue cette trahison aux Alsaciens; *Dunod*, aux francs-archers; *Stettler*, aussi aux Suisses; chacun avec une entière impartialité.

[110] « Nous les prélats, les seigneurs, les chevaliers et les écuyers, les » villes, les campagnes et toute la communauté des pauvres et désolés » habitans de la Bourgogne à la ville de Berne. » Salins, 22 juin 1478.

[111] *Schilling*. *Comines* aussi fait la remarque que ces bonnes gens, autrefois si heureux, ont en quelque sorte perdu le sens à la suite de coups si répétés.

[112] Dans la ville de Bâle. *Wurstisen*.

capitulèrent; Auxonne tint six jours; tout le bailliage d'Aval fut soumis; celui d'Amont, ravagé; Vesoul, brûlé par vengeance; Jouy dans le Jura, acheté; Besançon même, forcé de rendre honneur au roi[113]. Lorsque les Confédérés apprirent le désastre de Dole, ils convoquèrent à Lucerne une diète, où ils décidèrent de faire mettre à la torture tous ceux qui en reviendraient[114], de faire pendre et rouer les auteurs de la trahison et d'infliger pour le reste de leur vie des peines infamantes[115] à tous leurs complices. Le dernier soulèvement en Bourgogne fut promptement dompté[116]; çà et là quelque gentilhomme résistait encore dans les forêts, dans les gorges des montagnes[117]; le roi semblait le maître du pays; il acheta les prétentions des Confédérés; la guerre se dirigea vers les Pays-Bas.

Le succès et la supériorité de ses forces ayant soumis au roi presque toute la Bourgogne, les Suisses lui abandonnèrent leurs prétentions, et conclurent avec lui, sans noblesse, mais sans injustice, une alliance, défensive comme toujours, et non offensive[118]; ils lui

[113] *Comines* et *Dunod* disent que Besançon rentra dans ses anciennes relations avec l'archicomte, et que Louis fit la remise de la finance de protection; Besançon, comme on sait, relevait de l'Allemagne à titre de ville impériale.

[114] *Bullinger.*

[115] Inhabiles à témoigner, à siéger dans un tribunal ou un conseil. *Schilling.*

[116] Verdun fut surpris à cette occasion; l'évêque Guillaume d'Haraucourt était pour l'archiduc Maximilien. Quelques-uns prétendent que 800 Confédérés furent tués dans cet endroit; nos renseignemens ne nous apprennent rien de semblable; mais *Comines* dit qu'il rencontra 600 Alsaciens sous les ordres de Simon de Quingey.

[117] *Dunod.*

[118] *Alliance,* Lucerne, 9 septembre 1479. Dans les célèbres disserta-

recommandèrent le pays conquis [119], et obtinrent de lui des assurances de bonne volonté [120]; en cherchant l'appui d'un État ami, ils n'avaient entendu conspirer contre aucun autre. Une jeunesse onéreuse à sa patrie pacifique [121] exerçait ainsi l'esprit militaire sans lequel

tions de *Waser* [1] (Correspondance de G. J. R. *Schlözer*, t. VI), les 150,000 florins du Rhin sont estimés équivaloir en 1780 à 495,000 florins; la contribution du roi aux frais de la guerre, les indemnités et les présens donnés à la première députation, les 20,000 francs stipulés pour les premiers dix ans (1479-1489) en faveur de chaque canton. et 20,000 autres pour les gouvernemens, formeraient avec la première somme, calculée pour la même époque, un total de 1,520,000 florins. Comines, qui pouvait savoir ce qui fut donné secrètement en mainte occasion, estime à un million l'argent que les Suisses reçurent du roi. C'était beaucoup pour eux, mais peu de chose en comparaison des services qu'ils lui avaient rendus. On a fait un calcul d'après lequel la Suisse a fourni à la France, de 1480. à 1715, 700,000 hommes, et a retiré en subsides publics et en pensions particulières 1,146,868,621 florins. En additionnant la solde et tout le reste, on peut arriver à une telle somme. Mais nous ne trouvons pas la moindre probabilité que cet argent ait été livré effectivement. Combien de promesses n'ont pas été tenues! Combien d'hommes sont morts avant d'avoir retiré leur solde! Quels désordres pendant ce seizième siècle! que d'étrangers dans l'armée! Rien de moins sûr, en général, que l'article des dépenses secrètes, pour lesquelles on a porté en compte bien plus qu'on n'a payé.

119 *Anshelm.* Non sans effet; voy. dans *Duclos*, l. IX, comment il fonda un parlement à Salins, etc.

120 Les habitans de la Haute-Bourgogne durent voir l'embarras des gens de bien et leur propre impuissance; ils remercièrent pour la bonne volonté (*Anshelm*), et l'on demeura toujours uni autant que possible; les deux pays en ont retiré de grands avantages comme nous aurons souvent occasion de le remarquer.

121 « Vous autres Confédérés, il vous faut une ouverture, » dit alors le landammann Réding. *Anshelm*, 1840 : il fallut faire cette expédition dans le courant de l'année pour occuper la multitude turbulente. = Peut-être pour le moment, mais d'un fâcheux exemple pour l'avenir. » D. L. H.

[1] Qui lui ont coûté la vie. D. L. H.

un peuple libre ne saurait subsister, et gagna des sommes devenues indispensables au milieu des richesses croissantes des peuples voisins, noble prix d'armes dévouées à la justice[122]. Ce n'est certes pas une institution à dédaigner que celle qui pendant plus de trois siècles a conservé et rajeuni la gloire des armes suisses, et n'a pas produit dans les mœurs plus de changemens que n'en amènent inévitablement et peu à peu les relations commerciales et autres avec les pays voisins. Les agriculteurs et les guerriers font la sûreté d'un peuple libre.

La querelle entre la France et la Bourgogne fut décidée près de Guinegate, sans la participation des Confédérés, par une victoire douteuse et sanglante[123]. Le roi ménageait trop ses troupes pour désirer de semblables victoires. Les États de Marie avaient surtout besoin de la paix, mais ils ne voulaient pas l'acheter au prix de leur soumission, et Maximilien, autrefois ami de la chasse et de la volerie, commençait à briller dans l'armée[124]. Le roi jugea pour lors que l'acquisition du duché de Bourgogne, des villes situées sur la Somme, et la mort de son ennemi suffisaient à sa cou-

[122] Leur emploi était conforme à la *justice*, puisqu'il s'agissait de défendre le royaume dans les limites des traités. Le roi vanta au pape cette alliance qui le rendait plus puissant dans l'intérêt de la cause de la chrétienté. *Discours de l'ambassade française* dans l'audience privée, 26 janvier 1480, dans les *actes de la négociation en Italie. Comines* de Lenglet du Fresnoy. t. IV.

[123] *Anshelm* parmi les Suisses, *Fugger* et *Roo* parmi les Autrichiens, *Comines* et la *Chron. scand.* parmi les Français ont parlé de cette bataille, dans laquelle le comte de Nassau, fait prisonnier devant Nancy, et surtout Romont arrachèrent à la France une victoire décidée.

[124] *Olivier de la Marche :* « Voulontiers et moult bien joutoyt et tournoyoit, et aimoyt le déduit des chiens et d'oyseaux sur tous les princes du monde; toutefoys éloigna vertueusement toutes ces plaisances. »

ronne, à son repos et à son honneur : il n'aimait pas à tenter la fortune au-delà des bornes; d'ailleurs il vieillissait. Il témoigna donc de l'amitié à l'archiduc[125], entretint les espérances du comte de Romont[126], et prépara la paix par des trèves souvent renouvelées[127]. L'ancien fief de Bourgogne demeura réuni à la France, mais la Franche-Comté, fief féminin, familiarisée d'ailleurs avec le nom de l'Empire germanique, fut rendue à Marie[128]. Les deux parties réservèrent chaque fois la paix avec les Suisses[129].

Le roi avait une si haute idée de leur utilité dans la guerre sous une foule de rapports, que, pour consolider l'alliance, il consentit à tout ce que la nation pouvait demander raisonnablement dans l'intérêt de

[125] Il lui fit présent d'un beau cheval, magnifiquement équipé. *Fugger.*

[126] Romont avait contribué le plus à enlever aux Français la victoire à Guinegate; le roi lui promit son intervention pendant la prochaine trève, pour le faire rentrer en possession du Pays-de-Vaud, ce qui, à supposer le roi sincère, ne pouvait se faire sans le consentement des Confédérés, et n'eut jamais lieu.

[127] La première trève à Arras, 11 juillet 1478; la paix, 23 décembre 1482.

[128] Déjà en vertu de la première trève.

[129] « La seigneurie et *committé* de Berne, les Confédéres de la grande et » ancienne ligue d'Allemagne (la Suisse), les princes, Confédérés et alliés » de la grande et nouvelle ligue d'Allemagne (la ligue inférieure); » *première trève d'Arras* dans les pièces de *Comines*. Dans la *paix* de cent ans *avec l'Angleterre*, « Dominium et *communitas* villæ Bernensis et eorum alligati » et confœderati, item illi de liga altæ Alemaniæ, » sont réservés par la France, tout comme l'Angleterre réserve la ligue anséatique. *Maximilien et Marie*, Instruction pour les commissaires, 12 août 1480; ils ordonnent de réserver « les vieilles et nouvelles ligues d'Allemagne. » *Ibid.* Berne est nommée à part, parce qu'elle était assez forte pour agir seule au besoin; le mot *committé* ne désigne pas la commission qui, avant la guerre, traita les affaires avec la France, mais la commune.

son honneur[130] et par sollicitude pour ses troupes[131]; bien plus, il leur offrit les franchises les plus désirables pour les engager à s'établir dans son beau royaume[132]; il réforma toute son organisation militaire; il prenait plaisir à voir les Confédérés plus que toutes les autres troupes[133], et donna la première garde suisse à son fils[134]; si, par pénurie d'argent[135] ou par une exactitude impolitique de ses conseillers[136], les paiemens

[130] Qu'ils ne serviraient jamais contre l'empire germanique ni contre des alliés, ni sur mer, ni isolés, ni quand la patrie aurait besoin d'eux; que la milice de chaque canton amènerait son chef. *Continuation de Tschudi*, 1480.

[131] Qu'on les indemniserait pour les chevaux et les armes qu'ils perdraient, et que, blessés ou malades, ils continueraient de recevoir leur solde. *Ibid.*

[132] Les célèbres *lettres patentes* de Plessis du Parc-les-Tours, septembre 1481, au commencement des *Priviléges des Suisses* par le grand juge *Vogel*: liberté d'acheter et de vendre des terres; exemption pour eux et les leurs de tous impôts, gardes et services, même quand d'autres hommes libres ou nobles sont imposés. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à ce que la cour de France, peu avant sa ruine, alors que la générosité disparut avec les maximes d'Etat, ne songea plus qu'à calculer et mécontenta les Suisses. = La cour de Versailles répara un peu ce tort en s'engageant de fournir des troupes aux gouvernans pour maintenir leurs sujets dans l'obéissance. D. L. H.

[133] Par exemple, à la revue dans la belle vallée près Pont-de-l'Arche. *Comines VI; Zurlauben, Hist. milit. des Suisses*, t. III.

[134] Composée de beaucoup de gens qui restèrent en France après l'expédition de Châlons (n. 139). Ce n'est peut-être pas à tort qu'on fait remonter à cette époque l'origine des Cent-Suisses.

[135] Cela put arriver lorsqu'on dut payer tout ensemble, outre les subsides et les pensions, les arrérages du temps de la guerre et les indemnités pour la Franche-Comté. Il y eut plainte sur plainte (*Tschudi*, ad 1480); *Bullinger* prétend même savoir que les 150,000 florins furent à la fin réduits à 8000 et payés par le roi en billon.

[136] Il y a un écrit de ce genre dans le recueil des pièces de *Comines*, 1480.

éprouvaient quelque retard, il s'appliquait à le compenser à la plus grande satisfaction des Suisses. Bientôt les enrôlemens furent accélérés par l'envoi de seize mulets chargés d'argent qui entrèrent à la fois dans Berne[137]. Bientôt aussi les sept mille hommes que, dans sa dernière guerre, Guillaume de Diessbach et Jean Waldmann conduisirent si rapidement à Châlons[138] dans un moment décisif pour la paix[139], rapportèrent chez eux, en espèces d'or[140], pour trois semaines de service, la solde de trois mois[141]. Tout cet argent ne rendait pas plus mauvais ceux qui s'y étaient accoutumés[142] ; les âmes communes succombaient sans

[137] En juin 1480 ; ils apportèrent des avances pour les volontaires ; mais du reste les arrérages seulement. *Tschudi.*

[138] Trève pour sept ans, 1480. *Anshelm,* qui rapporte aussi que, pour en hâter la conclusion, une ambassade de tous les cantons vint jusqu'à Genève.

[139] Zurich et Berne fournirent 1,200 hommes (selon *Schilling,* Zurich seulement 1,100, mais selon *Edlibach* 1,200), Fribourg et Soleure 1000, Lucerne 800, les trois cantons primitifs, Zoug, Glaris, St.-Gall, les bailliages et Rothwyl 2,000, Bienne 150. Auparavant de 5 à 6,000 hommes s'étaient enrôlés sans autorisation sous ses drapeaux. *Schilling, Tschudi.*

[140] *Haffner* en fait la remarque, avec quelque plaisir ; il raconte qu'on payait quatre ducats pour cinq florins du Rhin.

[141] Au cavalier 27 florins, au fantassin, la moitié. Le premier tiers de cette solde fut payé d'avance (n. 137) ; le second pendant la campagne ; le troisième avant le terme convenu. *Schilling ; Tschudi. Recès de Lucerne,* mercr. ap. Ulrich 1480. Ambassadeurs du roi : Antoine de Lamet, président du parlement de Bordeaux, et Bertrand de Brosse.

[142] Les soldats irrités ayant pillé et commis des extorsions près d'Orlay, sur le territoire de Louis de Châteauguyon, Guillaume de Diessbach paya les indemnités de sa poche. *Les mêmes.*

cela[143]; le cœur n'appartenait plus exclusivement à la patrie[144].

Peu après leur retour de l'expédition de Nancy, quelques centaines de jeunes Suisses célébrèrent gaiement le carnaval dans la ville de Zoug. Dans ces temps où la guerre était le principal plaisir de la jeunesse, l'agriculture et la vie pastorale, la seule occupation, où la Suisse ne craignait aucune puissance de la terre et où l'on obtenait à bon compte le pardon des péchés, il régnait partout une vie joyeuse, dont la santé, la vigueur, l'amour de la liberté étaient la source. Souvent les jeunes gens, non moins souvent des gouvernemens sages organisaient une fête, à laquelle se rattachait une revue[145], ou un tir. Un homme simple, bien dispos, enjoué, ami de fêtes fraternelles, tel qu'à Lucerne Fritschi An der Halde[146], était alors l'âme d'une ville entière. Quand ce Fritschi, qui d'ordinaire cultivait tranquillement son petit domaine, voyait à l'époque du carnaval, fiers de leurs armes et réunis par la joie tous les Lucernois avec lesquels, ainsi qu'avec leurs pères, il s'était battu contre les Autrichiens, comme il venait de se battre contre Charles-le-Téméraire, sa joie allait jusqu'à l'ivresse, et sa libéralité jusqu'à la dissipation. Près de mourir, il institua une

[143] Urs Stèger, banneret de Soleure, fut accusé d'avoir trompé le roi avec de faux rôles de troupes. Il put se soustraire à l'enquête; mais il paraît qu'on ne le crut pas innocent, puisqu'il ne reçut plus d'emplois. *Haffner.*

[144] *Comines* déjà en a fait la remarque au livre VI. = Ce cancer rongea donc la patrie plus de trois siècles! D. L. H.

[145] A Lucerne, p. e., le dernier jeudi du carnaval.

[146] Le domaine de Fritschi était sur le penchant d'une colline près de la ville. *Stalder, Fragm. sur l'Entlibuch,* t. II. *Schilling* (le lucernois) et *Cysat* font mention de lui.

fête : chaque année un homme de sa taille devait porter à travers la ville sa grande coupe artistement travaillée en buis et ornée d'argent [147], pour offrir à boire à tous ceux qu'il rencontrerait. Un jeune homme d'une famille considérable, couvert d'une armure d'acier, conduisait la cavalcade; venaient ensuite Fritschi et sa femme habillés comme de leur temps. Le cortége traversait villes et campagnes [148]; pendant plus de trois siècles il rappela le souvenir du bon vieux temps [149].

Le même enjouement animait les jeunes gens réunis à Zoug. Après les jeux, entre les verres et les pots, ils s'entretinrent des batailles, du butin partagé inégalement et lentement [150], de l'argent de Savoie qui tardait trop à venir. Tels ou tels en avaient demandé des nouvelles aux députés à la diète de Fribourg, mais n'avaient pas reçu de réponse satisfaisante. Les seigneurs, pensait-on, auront gardé la meilleure part pour eux-mêmes [151]; quant à la bourse publique, ils s'en inquiètent peu. « Sommes-nous gens à nous laisser bafouer ? » dit l'un deux. « Faut-il du sang, on sait nous trouver; mais le fruit des armes ou des traités, les grands le gardent. » — « Nous sommes trop bons, » dit un autre; « il faut que des hommes libres tentent parfois une aventure pour leur compte,

[147] La *tête* de Fritschi (*Kopf*, tête, est ici une altération de *coupe*).

[148] Peut-être alla-t-il lui-même dans les petits cantons; en 1508 le cortége fut invité à se rendre à Bâle. *Brukner; Stalder*.

[149] Fritschi mourut en 1480; la fête fut abolie en 1784; fut-ce par économie, ou par dévotion, ou parce qu'elle ne cadrait plus avec le goût délicat de notre âge philosophique?

[150] Il en est question dans presque toutes les diètes, p. e. *recès de Lucerne*. Lætare, § 9.

[151] Ils se laissèrent gagner au moyen de 2,000 écus couronnés pour ne pas faire d'investigation sévère. *Schilling*.

afin que les chefs ne croient pas avoir affaire à des esclaves. » — « Frères, » s'écria un troisième, « écoutez-moi : les troupeaux ne montent pas encore dans les Alpes ; la campagne n'a pas non plus besoin de nous ; marchons sur Genève, il faudra bien qu'on nous délivre l'argent. Qu'est-il besoin de science militaire ? Nous avons des bras vigoureux et savons manier les massues ; ils ne nous résisteront pas plus qu'à un sanglier impétueux, irrésistible dans sa colère. » Cet avis plut ; ils se levèrent, poussant des cris de joie : « Le sanglier et la massue seront notre bannière. Quel nom portera l'armée ? Jurons-nous fidélité. » Et ils prêtèrent serment à *la joyeuse bande de la folle vie* [152]. Avec cris de joie et musique, ils traversèrent villes et cantons. Les communautés s'assemblèrent ; mais ni la décence craintive ni la conscience surprise ne purent résister.

Ceux d'Uri s'embarquèrent aussitôt ; Weggis était le lieu du rendez-vous [153] ; près de Brunnen les Schwyzois les joignirent ; de Buochs, de Stanz, de la baie d'Alpnacht arrivèrent les Unterwaldiens ; le district extérieur de Zoug parut sur les hauteurs [154] ; les Glaronnais accoururent, beaucoup de Zuricois aussi [155]. La diète siégeait à Lucerne ; une garnison occupait la ville ; rien ne les arrêta ; les députés d'Uri et de Schwyz

[152] *Stalder* rapporte que leur étendard se conserve encore à Zoug.

[153] *Recès de Lucerne,* ap. la Conversion de Paul : envoyer vers eux pour les engager à s'arrêter. *Balthasar, Fragmens pour servir à la connaissance des anciennes mœurs (Fragmente zur Kenntniss der alten Denkungsart).*

[154] *Recès de Lucerne,* vendr. av. Invocavit. Uri et Schwyz s'avancèrent ensemble les premiers.

[155] *Schilling* croit qu'il ne vint point de Glaronnais ; d'autres affirment le contraire.

trouvaient qu'il fallait permettre à la jeunesse cette partie de plaisir, et empêchèrent leurs collègues de rien statuer contre elle [156]. Les jeunes gens de l'Entlibuch sautaient de joie à l'idée de marcher avec les autres. Les Bernois, apprenant que la folle vie, forte de sept cents hommes qui attendaient encore un renfort considérable, venait d'entrer sur leur territoire et proférait des outrages principalement contre quelques-uns de leurs seigneurs, appelèrent sous les armes trois mille campagnards pour protéger la ville ; ils envoyèrent ensuite une députation aux jeunes gens. Ceux-ci répondirent avec modération, qu'ils se rendaient à Genève pour chercher la contribution de guerre ; que, Confédérés, ils comptaient sur le passage ; qu'ils traverseraient le pays sans l'inquiéter, et paieraient ce qu'ils consommeraient. Mais comme ils parlaient très-librement de la corruption produite par l'argent, Berne douta si l'on pouvait les recevoir dans la ville, sans scandale et sans trouble. Cela les blessa. « Nous sommes, » direntils, « fils de pères qui à Laupen et à Morat ont mieux » mérité des Bernois ; songez que de pareils procédés se » gravent profondément dans les jeunes âmes. » Déjà ils tentaient de traverser l'Aar, lorsqu'on leur ouvrit les portes de la ville et leur offrit l'hospitalité. Ils protestèrent de ne vouloir point entraver l'action du gouvernement contre des traîtres. A Fribourg ils attendirent leurs compagnons : il en vint moins qu'on ne croyait ; deux mille hommes toutefois se rassemblèrent [157]. Leur esprit de liberté, leur loyauté, leur énergie inspirèrent

[156] Il faut chercher l'origine de cette expédition dans les cantons démocratiques, qui, depuis les fréquentes négociations avec les monarques, se crurent négligés par leurs frères politiques.

[157] *Bullinger* dit qu'ils perdirent un peu courage.

de l'estime à Berne [158]. Le pays romand s'effraya; la stagnation du commerce pouvait amener un soulèvement dangereux [159]. Les Bernois firent prêter à tous leurs sujets, âgés de plus de quatorze ans, le serment de ne prendre aucune part à des armemens illicites, d'éviter toute parole offensante envers des Confédérés, des étrangers, des concitoyens, et de travailler à la concorde et à la prospérité de la ville et république de Berne [160].

Une diète médiatrice de députés de toute la Confédération ainsi que des villes d'Alsace se réunit dans les murs de Fribourg [161]. L'évêque Jean-Louis, le chapitre, les syndics, les conseils et la commune de Genève [162] envoyèrent dans les cantons forestiers huit cautions pour les paiemens dont les termes étaient fixés [163]. La société de la folle vie ne se sépara que lorsque, à défaut de ponctualité, on leur eut livré en gage les bijoux de la duchesse [164]. Ils se contentèrent de deux

[158] Dans une *lettre à Zurich, à Lucerne et à Soleure*. Berne les appelle « gens pieux » et promet de leur montrer toute sorte de fidélité et d'affection fraternelle. « Pieux, » comme « virtus » a une tout autre signification dans les siècles militaires et dans les siècles théologiques.

[159] Dans la lettre n. 158, Berne témoigne quelque inquiétude sur la manière dont le roi prendra cela.

[160] *Formule du serment* jointe à la lettre. = Quelques détails de plus sur toute cette affaire dans *de Tillier*, II, 315-317. C. M.

[161] *Recès de Fribourg*, 5 mars 1477.

[162] Députés de la ville : Boniface Fabrie, Aymon de Castellan, Claude de Solona, Jacques Bugetti.

[163] 8,000 florins avant Pâques; la fête tombait au 6 avril. Seize jeunes militaires conduisirent les otages dans les Petits Cantons; 4,000 florins pour la contribution de guerre de Lausanne furent payés sur le champ. *Schilling*.

[164] Ils envoyèrent même à Genève; dans cette nécessité, Yolande fut obligée de livrer ses bijoux, une couronne d'or, une croix d'or et des colliers. Tout fut transporté à Uri. La cour, inquiète pour ces

florins chacun, que Genève leur donna, outre quatre tonneaux de vin pour fêter leur départ. On parlait, il est vrai, du vieux comte de Neuchâtel, dont les sentimens étaient douteux, et du jeune margrave qui avait servi le duc de Bourgogne; on trouvait équitable d'aller vider leurs bonnes caves. Rodolphe, effrayé, courut à Berne; cette ville se prononça en faveur de son combourgeois, et lui fournit mille hommes. Les jeunes gens retournèrent alors dans leurs foyers en bon ordre; ils dédaignèrent les alimens et le vin que Berne leur offrit. Sur le cautionnement de cette ville et de Fribourg, les Strasbourgeois avancèrent à la maison de Savoie les sommes promises par elle [165]. Du reste, toutes les assemblées de communes, les assemblées plus générales, les prises d'armes, tous les actes de vengeance contre des personnes calomniées, furent sévèrement défendus, à moins que l'autorité légitime n'intervînt [166].

Peu après, la Savoie obtint une alliance; Fribourg, son émancipation. Même dans ces commencemens d'une réorganisation des États, les princes calculaient rare-

choses précieuses, envoya des députés à Lucerne pour qu'on ne les vendît pas avant l'expiration des termes. *Schilling.*

[165] *Anshelm* est-il croyable lorsqu'il affirme qu'on fit au Pays-de-Vaud remise de la moitié des 50,000 fr. qu'il devait payer? Ce qui est certain c'est que Berne compléta au nom de Genève et de Lausanne, à titre de prêt, la contribution imposée à ces villes, et que par là le tumulte fut apaisé. *Ch. des neufs cantons* pour Berne. Rameaux 1478.

[166] *Recès de Lucerne* av. la mi-carême : « Quand les conseils, qui » pourtant n'ont pas mal gouverné jusqu'à présent » (leur conscience leur rendait ce témoignage) « ordonnent quelque chose dans l'intérêt » du pays, on ne doit pas changer leur décision dans des assemblées il- » légales et secrètes, sans consulter la raison. » *Ibid.* Vendr. ap. Lætare : « Si l'on découvre des gens qui se soient laissé corrompre par de » l'argent, on doit porter plainte devant les Confédérés et ne pas causer » de semblables soulèvemens. »

ment leurs entreprises d'après leurs forces. Il n'y avait point de système de crédit public. On empruntait de l'argent des villes commerçantes sur la caution de villes plus ou moins libres. La Savoie se trouva dans un embarras de ce genre, obligée qu'elle était de payer la contribution de guerre et les cinquante mille florins pour lesquels le Pays-de-Vaud était hypothéqué. Yolande pressait d'autant plus activement le rachat, qu'une grande partie de son douaire lui était assigné sur le Pays-de-Vaud [167]. Elle reconnut une solide alliance avec les Suisses comme la condition première de l'affermissement du gouvernement [168]. La réintégration de la duchesse ne rencontra pas de difficulté, parce que les Bernois ne pouvaient guère se maintenir dans le Pays-de-Vaud sans le secours des Confédérés, et que ceux-ci n'étaient point disposés à servir d'instrumens à leurs conquêtes [169]. La question essentielle concernait Fribourg : cette ville serait-elle un boulevard de la Suisse, ou, comme sous l'Autriche, une place d'armes

[167] 10,000 écus couronnés. *Recès d'Annecy* (qu'ils écrivent Nessi). St-Georges. La paix y fut arrêtée le 23 avril.

[168] A la même diète.

[169] Une députation de Confédérés avait cherché les sommes jeudi av. Esto mihi. *Recès de Lucerne,* 25 mai, où se trouvèrent les huit cantons, Fribourg, Soleure, ainsi que Bienne et la Savoie. Là fut accepté le *traité de paix,* par lequel « le Pays-de-Vaud, qui aurait dû nous échoir » et nous demeurer, a été de nouveau abandonné par amitié et pour » 50,000 florins, et devra appartenir à la Savoie à perpétuité. » A l'avenir, en cas de prétentions formées par les Confédérés, l'évêque de Lausanne sera l'arbitre de la Savoie, l'évêque de Bâle, l'arbitre des Suisses, Neuchâtel, le lieu de l'arbitrage. Outre l'évêque Jean-Louis, le comte Janus signa comme témoin. La participation de Bienne avait été décidée à Annecy. Cette ville était commerçante, et, dans les vieilles guerres comme dans les nouvelles, elle avait servi loyalement, avec courage et à ses frais.

contre Berne[170]? Ce point et des négociations à terminer avec le Valais firent différer pendant quatre mois la conclusion de l'affaire[171]. Cependant la duchesse Yolande, courbée sous le poids, non des ans[172], mais de chagrins divers et de l'inquiétude pour ses enfans en bas âge, déclinait et souhaitait la consolation de voir résoudre encore cette difficulté à cause de Philibert.

Le 23 août 1477, vingt-cinq ans après que Fribourg fut passé de la suzeraineté de l'Autriche sous la suzeraineté savoisienne[173], se présentèrent dans ses murs des plénipotentiaires de la duchesse régente de Savoie[174]. Sous la médiation des Bernois[175], qui insistérent avec persévérance en faveur de la liberté de Fribourg[176], cette ville se chargea d'une partie considéra-

170 La Savoie avait expressément réservé dans le traité de paix ses droits et sa juridiction sur Fribourg.

171 Trève entre la Savoie et le Valais jusqu'à la St.-Michel, 1477. *Recès* n. 167. La Savoie désirait recouvrer ses anciennes possessions en Valais, et demandait des indemnités pour les châteaux ruinés (t. VII, p. 349.

172 Elle était née en 1433 (*Guichenon*); il faut rectifier d'après cette donnée le récit d'*Anshelm*, qui la croyait plus âgée que le roi son frère.

173 Les *pleins-pouvoirs* sont expédiés par « Iolant, primogenita et so» ror christianissimorum regum, nomine filii nostri; » Turin, 20 juillet; l'*acte* est du 23 août, la *ratification* du 10 septembre. *Schilling* parle aussi d'une confirmation par les trois villes et la campagne. La *ch.* n. 182 montre suffisamment le consentement de Jean-Louis; l'objection partiale de *Guichenon* contre la légalité du traité, qu'alors personne absolument ne contestait, n'a pas le moindre fondement.

174 Dont le premier, Urbain de Chivron, était un homme très-considéré, protonotaire du pape et abbé « samedei » (« S. Amadei »), le second « magnificus dominus de Menthone; » il y en avait encore trois autres.

175 « Speciali medio, promotione et hortatu. »

176 *Schilling*.

ble de la dette de la Savoie[177]; l'avoyer, le conseil et la commune, hommes et femmes, jeunes et vieux[178], furent dégagés de leurs sermens, la charte d'affranchissement fut expédiée, et, dans la trois-centième année de sa fondation, cette ville devint pour la première fois entièrement indépendante[179]. Elle arbora ensuite l'aigle d'Empire. Elle donna pour hypothèque la seigneurie autrefois si puissante de Montagny. Quelques jours plus tard, Yolande conclut pour Philibert une alliance avec Berne et Fribourg[180]. Peu après, Jean-Louis, prince-évêque de Genève[181], fit avec ces deux villes un traité de combourgeoisie pour lui et pour Genève[182]. On autorisa les Bernois à terminer l'affaire du Valais à l'amiable ou par sentence arbitrale[183]. Le

177 Le capital considérable de 25,000 florins, dû à Strasbourg; Fribourg prend 10,000 florins à sa charge et emprunte le reste sur l'hypothèque de Montagny.

178 Ainsi qu'ils avaient prêté serment autrefois, t. VI, 368.

179 Sous les Zæringen de 1178 à 1218; sous Kibourg jusqu'en 1277; sous Habsbourg jusqu'en 1452; sous la Savoie jusqu'en 1477.

180 *Ch.* Berne, 18 août 1477. Les limites de l'alliance sont : La Limmat, le Hauenstein, Pierre-pertuis, les diocèses de Lausanne, de Sion, de Genève, pour le cas, p. e., où les Bourguignons ou bien des étrangers venant de ce côté, envahiraient le territoire d'une des parties. C'est pour cela sans doute que le roi déclara (*Ch.* Plessis-les-Tours, 3 nov. 1477) que son alliance avec les Suisses avait le pas sur celle-là. *Holzer, collection des alliances.*

181 Nous l'appelons ainsi suivant l'usage. Il était proprement administrateur et gouverneur (« perpetuus administrator »).

182 Nous avons sous les yeux la Ch. du 14 nov. 1477 en allemand et en latin. La route commerciale y est présentée comme considérant principal. En cas de plainte des villes, l'évêque de Lausanne est arbitre; en cas de plainte de Jean-Louis, c'est le comte de Gruyères ou de Neuchâtel; le lieu de l'arbitrage est Lausanne. Le traité est fait pour la durée de sa vie; son peuple ne voulait pas d'alliance perpétuelle. *Spon.*

183 Dans le dernier cas Berne doit prendre conseil des Confédérés.

Chablaïs fut rendu, mais le Bas-Valais, porte du pays, resta aux Valaisans[184]. Ceux-ci, en diète publiquement tenue dans la grande salle du château de Majorie, remirent l'administration à Walther Von der Flüe, évêque et comte du Valais[185], offrirent aux nobles des dédommagemens équitables[186], et réjouirent le peuple par des bienfaits[187].

La duchesse mourut avant la majorité de Philibert[188], peu de jours avant le mariage de sa fille aînée avec ce prince napolitain que nous avons vu figurer à Grandson et à Morat[189]; le jeune margrave Philippe épousa la princesse Marie[190]; la douce Louise consa-

[184] Nous n'avons pas trouvé l'accommodement ou la sentence, mais la n. 185 en fait voir le résultat.

[185] *Ch.* « In stupha (allem. « Stube, » chambre) magna castri Majoriæ, de causa terrarum et hominum a Morgia Contegii (Conches) inferius; » 31 déc. 1177 (n. 82 des mscrs. de Hohendorf dans la Bibliothèque impériale de Vienne). « Nobiles se amplius intromittere non debent » (la noblesse campagnarde du Bas-Valais)! Il nomme des fonctionnaires.

[186] Chacun recouvre ses propriétés; ceux qui ont émigré paient pour les frais de l'administration 1/8 de leurs revenus tant qu'ils les retirent, mais en cela l'on doit agir « humaniter; » ou bien on leur compte pour ce 1/8e le produit de leur juridiction; leurs créanciers ne doivent pas les inquiéter pendant une année, mais ils doivent eux-mêmes revenir dans le courant de cette année.

[187] Excepté pour la défense du pays, les pauvres gens sont exempts de corvées et d'impôts (« talliabilium servitutum ») *ut se aliquo modo refectos videant.*

[188] 29 août 1478. *Guichenon.* Ce ne fut donc pas quelques jours, comme le pense *Schilling*, mais un an et six jours après l'*acte* de Fribourg, si du moins il ne parle pas de la confirmation par les États. Adrien de Bubenberg fut délégué en Savoie pour exprimer au duc la condoléance de Berne.

[189] Dont la fille renouvela les prétentions, souvent combattues, de la Trémouille sur Naples.

[190] Dont la fille fit passer Neuchâtel aux mains de princes français.

cra ses soins à la vieillesse solitaire de Hugues de Château-Guyon, et après lui, au salut de son âme dans le couvent de Sainte-Claire à Orbe[191]. A la mort d'Yolande, les États de Savoie furent entraînés dans des guerres de famille, surtout par la faute de Louis XI. Il lui eût été facile de consolider une administration régulière, mais il préféra soutenir tous les partis les uns contre les autres. Au moment où Philibert allait atteindre la fin de sa minorité, il mourut d'un échauffement occasioné par la chasse; son frère cadet, Charles, que sa mère avait fait élever avec non moins de soins que lui-même[192], devint duc à sa place[193], sans avoir une fortune sensiblement meilleure. La même année mourut le prince-évêque de Genève, Jean-Louis, chez qui la volupté ni l'amour des armes n'étouffèrent jamais de nobles sentimens[194].

Aucun de ces troubles n'interrompit la paix de la Suisse. Le Pays-de-Vaud, rentré sous la domination de la Savoie[195], désira obtenir de Philibert la confir-

[191] Elle trouva *plus aisé* de renoncer aux plaisirs du monde que d'en jouir innocemment. *Guichenon.*

[192] Philippe Béroalde fut le précepteur de Philibert; Nicolas de Tarse, celui de Charles. *Ib.*

[193] 1482.

[194] T. VI, 342, où il faut ajouter aux preuves, qu'en 1474 il déclara expressément aux Génois, dans l'intérêt du commerce de Genève, que sa ville n'était *pas savoisienne. Spon.* Nous saisissons avec empressement cette occasion de rétracter une assertion que nous avons avancée sur la foi de beaucoup d'écrivains : Jean-Louis *n'a pas assassiné* son ancien favori Montchenu (aussi appelé Pommières et depuis 1479 évêque de Viviers), pour avoir usé de violence contre son favori subséquent, le comte de Chissy; *Lévrier, Hist. des comtes de Genevois,* II, 57, fait observer avec raison que Montchenu survécut près de quinze ans à l'évêque Jean-Louis.

[195] *Ch.* 1478 : Prise de possession du Pays-de-Vaud par Urbain de Chivron et d'autres commissaires.

mation de ses franchises[196]; le bailli convoqua dans Moudon la noblesse[197] et les délégués des villes[198], et leur en donna la charte[199]. Les limites à l'extrémité du lac furent fixées de manière qu'outre les Ormonts la ville florissante d'Aigle demeura aux Bernois[200]; il

[196] Amédée de Gingins, seigneur de Beaumont, était ambassadeur et député du Pays-de-Vaud. = Voyez *Ch.* 20 avril 1480 dans *Grenus, Documens relatifs à l'histoire du Pays-de-Vaud*, Genève, 1817, p. 101. C. M.

[197] *Ch.* 20 avril 1480 : Nic. de la Sarra, seigneur dudit lieu, Amédée de Divonne (Gingins), seigneur de Beaumont, Humbert Cerjat, seigneur de Combremont, Humbert de la Molière, seigneur de Font, Jac. de Glane, seigneur de Cugy, Jean de Fallerans, François de Billens, seigneur de Maconnens, Louis Cerjat, co-seigneur de Combremont-le-Petit (évidemment les représentans). = Il y en eut d'autres encore; voy. *Grenus*, l. c. p. 100. C. M.

[198] Députés d'Yverdun, de Morges, de la châtellenie de Romont, de Cossonay, de Payerne (Patriciniaco), d'Aubonne, de Nyon, d'Estavayer, de Cudrefin, de Moudon « proborum hominum, » de Ste.-Croix; aussi d'autres nobles et bourgeois qui ne sont pas nommés.

[199] Datée du 18 mars 1480, à Chambéry : pour des franchises « de quibus irrefragabiliter usi sunt. » Le bailli se nommait Jean de Montchabot. Le lieu où les États s'assemblaient à Moudon n'était pas un édifice public, mais la maison de François de la Rava; nous n'en connaissons pas les raisons peut-être très-fortuites. Voy. la *Ch.* dans le t. VI de la collection de *Haller*, in-4°; M. *de Mullinen* s'en est essentiellement servi dans ses *Recherches sur les États du Pays-de-Vaud.* = Pourquoi n'osez-vous citer l'ouvrage auquel la brochure de M. de Mullinen répondait? Un historien doit rapporter fidèlement les pièces. D. L. H. = Cet ouvrage est l'*Essai sur la constitution du Pays-de-Vaud*, par M. *de Laharpe* lui-même, Paris, 1796, 2 vol. in-8. La *Ch.* dont celle du 20 avril 1480 citée plus haut n'est que le vidimus, se trouve dans *Grenus*, p. 100 et 101. La maison où s'assemblaient les États existe encore, vieille et petite. C. M.

[200] Yolande laissa Aigle dans les mains de Berne jusqu'à la paix avec le Valais. Dans la suite ceux d'Aigle ne voulurent absolument pas redevenir Savoyards. Le revenu était peu considérable. On offrit 2,500 florins pour le rachat. *Instruction pour l'ancien avoyer P. de Wabern*, délé-

était plus facile de rétablir la confiance entre les gouvernemens qu'entre les peuples[201].

Dans le temps même où l'ambition insatiable de Charles de Bourgogne lui coûta la vie devant Nancy, Galéazzo Sforza, duc de Milan, odieux par sa volupté effrénée et par sa barbarie, fut assassiné dans une église de sa capitale[202]. A la renaissance de l'étude des grands écrivains de l'antiquité, alors que bien des hommes se contentaient d'admirer la simplicité majestueuse de leur langage, des esprits d'un ordre supérieur furent enflammés de l'amour de cette organisation sociale qui développa si admirablement la vigueur et le génie des Grecs et des Romains[203]. Tel est le triomphe et la noblesse de l'esprit humain. La puissance des tyrans qui ébranlèrent le monde, la terreur qu'ils répandirent, leur joug enfin ont disparu avec les tourmens de leur conscience et les soupirs des nations; mais aujourd'hui vit et agit encore, plus même que dans l'origine, et jusqu'à la fin du monde vivra et agira ce que de grands

gué en Savoie à ce sujet l'an 1481. *Prononcé* dans le différend entre la Savoie, le Valais et Berne, 1482, cité par *Anshelm.*

[201] Sur la plus légère apparence d'un mouvement dans le Pays-de-Vaud, les districts de la campagne de Berne prirent les armes contre le gré des autorités, qui eurent bien de la peine à les contenir. *Anshelm*, 1480. = On n'y avait pas oublié le pillage exercé l'année précédente. D. L. H.

[202] Selon *Edlibach*, le jour des Rois 1477, celui de la bataille de Nancy, mais, selon *Macchiavel, Storie Fiorent.* VII, le jour de St. Etienne 1476. Le premier n'indique peut-être que le jour où l'on apprit le fait à Zurich.

[203] Surtout comme la plupart des États italiens étaient gouvernés par des usurpateurs durs et avides; l'esprit de l'antiquité se concilie avec de bonnes monarchies; où cultive-t-on plus la littérature classique que dans la Grande-Bretagne? Mais ses rois sont en sûreté depuis que les sujets le sont aussi.

esprits ont déposé dans des ouvages immortels pour soutenir, diriger, enflammer les âmes, sans autre puissance que la sympathie des gens de bien. Aujourd'hui encore le naturel d'Hérodote nous charme, la douceur de Xénophon trouve le chemin des cœurs, Polybe instruit, les foudres de Démosthène ne sont pas éteintes, et Cicéron proscrit encore Antoine[204]. Il y a des temps d'insensibilité, mais ce qui est éternel trouve une fois son temps. Les applications peu sages amènent des malheurs, mais la bonne conscience en dédommage. C'est ce que sentirent Giovan Andréa Lampognano, Carlo Visconti, Girolamo Olgiati, jeunes Milanais nobles et riches; c'était le fruit des leçons d'un maître, leur ami. Galéazzo avait séduit les femmes des deux derniers, et, suivant sa manière, il s'en vantait; il avait menacé outrageusement le premier, qui lui reprochait d'avoir manqué à sa parole[205]; ils se rappelérent alors Harmodius, vengeur de son ami Aristogiton. Ils conspirèrent[206]. Au jour fixé, ils se rendirent avec un grand nombre de serviteurs et d'amis, qui n'étaient point dans leur confidence, à l'église de St. Étienne,

[204] Ainsi l'entendait *Velleius*, II, 66, où il parle encore en Romain.

[205] Cela concernait la prévôté Miramondo que le pape donna, du consentement de Galéazzo, à un parent de Giovan-Andréo-*Macchiavel*, complété par *Edlibach*, dont le père, Gérold, fut employé dans les affaires milanaises; sa relation mérite ainsi confiance; il dit que le duc s'exprima dans ces termes : « Si j'ai eu le pouvoir de le promettre, j'ai » celui de retirer ma parole et de te faire pendre; » que sur cela Lampognano quitta tristement le château.

[206] *Macchiavel* ne parle que d'eux; *Edlibach* en mentionne un cinquième. Ce qu'il dit qu'ils mêlèrent de leur propre sang à leur vin, semble peu naturel de la part d'hommes cultivés; mais de quoi le cœur humain n'est-il pas capable?

entendirent la messe, et implorèrent la protection de St. Ambroise, patron de la ville, sur l'œuvre de l'affranchissement de Milan. Galéazzo vint, sans armure, poussé par la destinée[207]. Lampognano s'approcha, lui présenta une requête, lui plongea son poignard dans le bas-ventre, les autres l'achevèrent à coups redoublés. Plusieurs des meurtriers périrent sur-le-champ; un seul, dans des supplices douloureux[208]. Cette action n'affranchit pas plus les Milanais, que le meurtre de César n'affranchit les Romains. Un peuple qui parle beaucoup et n'agit pas, à qui tout sert de spectacle, et rien de leçon, n'est pas digne de la mort de nobles martyrs *. Bonne de Savoie, duchesse douairière[209], et son fils Giovan Galéazzo, âgé de huit ans, furent affermis dans le pouvoir, grâce surtout à la prudence singulière de Checco Simonetta, le principal ministre[210]. A la nouvelle de la mort de Charles de Bourgogne, qui avait entraîné le duc de Milan à prendre une attitude hostile à l'égard de la Suisse, Checco chargea Pier Francesco Visconti de faire quelques sa-

207 *Macchiavel* raconte des incidens singuliers : le duc vint là dans le moment désiré, sans armure, contre sa volonté; il sortait d'embrasser et de quitter ses enfans et de leur faire ses adieux avec une émotion inaccoutumée.

208 On arrêta Olgiato, dont les dernières paroles furent : « Mors » acerba, fama perpetua, stabit vetus memoria facti. » *Macchiavel.* = Voy. cette histoire dans *Sismondi, Républ. ital.* t. XI, 57-67; *Ildephons Fuchs, Die mailandischen Feldzüge der Schweizer,* I, 101-108. C. M.

* Grande et triste vérité applicable aux Français comme aux Suisses modernes et à d'autres. D. L. H (*Note écrite vers* 1809).

209 Fille du duc Louis, belle-sœur d'Yolande.

210 De Caccuri dans la Calabre citérieure, frère de l'historien Jean Simonetta, tous les deux dévoués aux Sforza depuis un demi-siècle avec une fidélité inébranlable. *Muratori, Script. rer. Ital.* XXI. Il signe *Cichus. Ch.* dans *Salis, Hist. de la Valteline,* IV, 89.

crifices d'argent pour rétablir la bonne harmonie avec les Confédérés[211]. En conséquence la capitulation fut éclaircie, renouvelée et acceptée par plusieurs cantons[212]. Peu après, le pape alluma la guerre entre eux et Milan.

Sixte IV, né dans le village génois de Cella, monta, par les dons extraordinaires de son esprit et par son savoir, de la condition la plus humble[213] au trône qui donnait des lois au monde et représentait la majesté de Dieu. Il y avait dans son âme de la grandeur et de l'audace; jamais timoré, il agissait avec la supériorité d'un homme de génie; le premier, il apprit à l'Italie ce que pouvait la puissance sacerdotale unie à l'esprit entreprenant d'un prince[214]; il avait la main dans toutes les grandes affaires; les monarques les plus éminens le flattaient ou le redoutaient. Il orna Rome de palais, du pont de Sixte et de rues pavées[215]; il jeta le fondement

[211] 8,000 florins. *Recès* de Lucerne 11 juin, 9 juillet 1477. Les pensions arriérées furent acquittées au moyen de 24,000 florins.

[212] Voy. sur l'ancienne capitulation de 1467, t. VI, 402. La nouvelle est du 10 juillet 1477 : Uri reçoit à perpétuité l'investiture de la Léventine; Milan devra faire passer à l'avenir à l'hôpital de Poleggio ses revenus; St.-Gall accède; les négocians jouiront de la franchise du péage pour les marchandises et les produits de l'étranger, et n'en abuseront pas pour ceux qui leur viennent de la Lombardie.

[213] Rovère, son père, était un pêcheur. *Guichenon* fait la remarque qu'il aurait pu rattacher son origine à la maison piémontaise des Rouvères de Vineuf (*Hist. de Sav.* Charles I, a. 1484). Sa famille, en effet, éclipsa bientôt cette maison.

[214] *Panvinius* in *Vita* : « Hunc primum majestati quæ religione tantum venerabatur, armorum terrorem addidisse. » D'après *Macchiavel* aussi (*Fiorent.* VII) il fut « il primo che cominciasse a mostrare quanto un pontifico poteva. » Voy. sa biographie très-bien faite, probablement par *Platina* dans *Muratori, Scriptt.* III, 1051.

[215] *Ascensius* dans *Hottinger*, H. E. N. T. t. IV.

de la bibliothèque du Vatican[216]. On l'accuse, en revanche, d'une excessive prodigalité envers ses neveux[217] et un grand nombre de beaux jeunes gens[218], et d'une indulgence inouïe pour des égaremens auxquels lui-même prenait plaisir[219]. La guerre de Bourgogne lui ayant fait connaître à fond les Suisses, il ne négligea aucun moyen de les gagner pour ses projets. Il voulait renverser les ducs de Milan, soit pour affranchir Gênes[220], soit pour priver Laurent de Médicis de leur appui[221].

A cet effet, il envoya en Suisse l'évêque de Catane, Pierre de Camuli, et après lui l'évêque d'Anagni, Guido

216 Et quæ squalore latebat
Cernitur in celebri bibliotheca loco. *Gaspard de Vérone.*
Les amis des beaux-arts, que dis-je? de la vertu même, apprendront avec plaisir qu'on lui doit la conservation de Marc-Aurèle et de son cheval. *Platina.* A beaucoup d'égards il était animé de l'esprit des anciens Romains.

217 On a fait passer Pierre et Jérôme pour ses fils (*Macchiavel*) et l'on a voulu ajouter qu'il les avait eus de sa sœur (*Hæberlin, Hist. d'Empire,* VII, 688) ; on a donné d'autres raisons encore de sa singulière tendresse (n. 218). Ce que les Suisses savaient à cet égard n'est pas bien clair; *Anshelm* écrit « qu'on ne saurait s'en expliquer. »

218 Le greffier romain *Stefano Infessura* est fort explicite à cet égard dans son journal, en sorte que *Muratori* par égard pour les mœurs supprima ces articles dans son édition; mais on les trouve en entier dans *Eccard, Corpus historic. medii ævi,* t. II. Pourquoi ne peindrait-on pas les mœurs des modernes avec la même franchise que les anciens ont peint les leurs?

219 Voy. dans *Wolf, Lectiones memorab.* t. I, 886, d'après le témoignage de M. Jean *Wessel* (m. 1489, et qui avait connu particulièrement ce pape pendant bien des années), quelle permission ses neveux obtinrent de lui en faveur des serviteurs du cardinal de Sainte-Lucie, pour les trois mois les plus chauds de l'été.

220 Ce qui eut lieu : les Fiesque s'élevèrent contre les Adorni et les Spinola. *Matth. Palmerius.*

221 Il se brouilla avec lui à l'occasion de la conjuration des Pazzi.

de Spolète, comme légat, avec de grandes indulgences, une bannière consacrée et des projets républicains. Sixte avait appris à connaître les Bernois par le greffier de Berne, le docteur Thüring Frickard, qui, pendant l'année du grand jubilé, avait sollicité à Rome une indulgence semblable pour la construction de l'église de St. Vincent[222]; homme éloquent, versé dans le droit et dans l'histoire, comme il convient à un homme d'État, loyal et habile, chrétien croyant, attaché aux anciennes mœurs, plein de respect pour la tradition. Les grandes familles, Berne tout entier, à proportion que leur puissance s'accroissait par leurs victoires et leurs entreprises, s'attachaient davantage à Dieu et aux choses sérieuses; semblables en cela aux Romains, qui dans le temps de leur grandeur furent religieux jusqu'à la superstition. On apprend mieux, au milieu des agitations, des efforts et des dangers, que dans la mollesse du repos, que les choses dépendent bien peu de nous, mais essentiellement d'une combinaison mystérieuse des circonstances[223] : aussi le gouvernement libre d'un peuple énergique doit-il suivre de tout autres principes que celui qui, à la faveur d'armes mercenaires, règne sur des millions d'esclaves.

Les grâces du jubilé que Sixte accorda aux prières des Bernois ou pour leur argent[224], furent reçues avec

[222] *Gruner, Deliciæ Bern.* p. 183.

[223] Considérez l'histoire de la guerre de sept ans, ou plutôt ouvrez les yeux et regardez. César voit là sa fortune; Frédéric, le jeu des circonstances; David ou Gustave Adolphe, la main de Dieu. = L'audace toujours croissante des uns, la sottise toujours croissante des autres. D. L. H.

[224] D'obtenir par des dévotions dans l'église de Saint-Vincent à Berne ou dans la grande église de Zurich les mêmes indulgences que si l'on avait visité à Rome, en 1475, les sept églises.

une dévotion qui lui donna de l'espérance relativement à ses projets politiques. Leur arrivée fut solennisée par le son de toutes les cloches, par la présence des évêques, de tous les prélats du pays[225] et de quatre-vingts à cent confesseurs[226], enfin par la lecture de la bulle significative[227] que le savant curé[228] interpréta d'après les opinions des Suisses. Les âmes furent d'autant plus vite soulagées du poids des péchés commis dans la guerre de Bourgogne, pendant les expéditions volontaires et la folle vie, qu'on proclama qu'il suffisait de confesser, sans longs détours, les plus gros péchés; une banque fut organisée et chacun jetait dans le tronc une pièce de monnaie proportionnée à la gravité de ses fautes[229]; les pénitenciers les plus savans siégeaient dans une chapelle pour juger les cas difficiles. Cette fois on pouvait acheter le repos même des âmes qui,

225 Walther von der Flüe, de Lausanne Benoît de Montferrand, de Bâle Gaspard Ze Rhyne; les membres les plus considérables du clergé étaient ce Burkhard Stör, prévôt d'Amsoldingen, qui avait été porté au siége épiscopal de Lausanne, essentiellement l'homme d'affaires de Berne à la cour de Rome, et le prévôt de Zofingue, Pierre Kistler, fils du fameux avoyer. Du reste l'année du jubilé fut célébrée quatre fois à Berne, à dater de cette époque, en 1475, 78, 80 et 81, sept fois même, selon *Schilling;* Zurich obtint la même faveur. Nous avons réuni tous ces traits dans un tableau unique.

226 Comme ils n'étaient que cinquante, trop de gens avaient dû faire la route sans parvenir à se confesser. *Hottinger, H. E. Helvet.* II, a. 1476.

227 *Hottinger,* a. 1478. Le pape agit sagement; il ne blessa point l'opinion publique et ne ferma pas sans nécessité la source des grâces. Combien la Suisse était plus sévère que Rome, quand on découvrait dans un canton des péchés tels que ceux qui sont mentionnés aux nri. 218 et 219.

228 Maître Jean de Stein. Il avait été envoyé par le margrave de Bade; maître Henri Halm, par la ville de Strasbourg. *Hottinger.*

229 *Gruner.*

peu après avoir péché, étaient passées du champ de bataille dans l'éternité, ou que le sort des mortels avait atteintes au milieu des plaisirs ou des affaires[230]. Tant de facilités ravivèrent les jeunes hommes, et peu après on établit à Berne une maison de prostitution[231]; le gouvernement sembla reconnaître que, quand il est impossible d'extirper certains vices, il faut les placer sous la surveillance des lois civiles et morales : mais ces idées accommodantes, bien que partagées par le pape, trouvaient un adversaire dans le curé de la ville[232], qui estimait que l'homme est appelé à un combat continuel contre les sollicitations des sens[233]. Le souverain Pontife, afin d'honorer ses Confédérés, leur envoya une bannière de soie rouge, symbole du sang qu'ils étaient prêts à verser pour la liberté de l'Église; on y voyait le prince des Apôtres les bénissant, et le nom de Sixte, marque de son affection[234].

230 *Campbell* dit qu'on trouva la chose un peu singulière.

231 « En faveur de qui, c'est ce que je ne dirai pas, » écrit le pieux doyen *Gruner*, en faisant allusion aux étrangers. Nous croyons qu'en considération de la jeunesse guerrière aux passions indomptables, on trouva bon de suivre le précepte de Caton :

Huc, juvenis, æquum est descendere, non alienas
Permolere uxores. *Horat.*

232 Il prêcha avec tant d'insistance qu'on fut obligé l'an 1481 de transformer la maison de débauche en maison d'école. *Gruner*. C'est ainsi que dans l'ancienne Rome *Dion Chrysostome* censura une condescendance dont on abusait. *Orat.* 7.

233 Beaucoup penseront à cet égard comme la princesse Louise, n. 191. L'homme le plus parfait serait celui qui profiterait de cette période de son organisation sans que l'esprit public et les soins pour la postérité cessassent d'être *l'âme de son existence.*

234 La bulle est dans *Bullinger;* mais elle a aussi été imprimée dans l'*Histoire ecclésiastique* de *Hottinger,* écrite en latin, t. IV, p. 349. Selon *Anshelm* (mais il y a quelque obscurité sur ce point), Henri Müller, prévôt de Schönenwörd, ne devait apporter la bannière qu'en 1479, mais

A la fin, le légat, ayant accepté le droit de bourgeoisie à Berne, fit dans une séance secrète de la Diète fédérale[235] l'ouverture suivante : A Milan, beaucoup de nobles et de bourgeois notables, las depuis longtemps de la tyrannie des Sforza, ont l'intention de profiter de ce moment où le chef de la maison est un enfant, pour établir, avec le secours du margrave Guillaume de Montferrat et d'autres seigneurs, une commune libre unie à l'Empire; le succès ne saurait être douteux à l'aide des faveurs papales et de quatre millions et demi d'argent comptant qui se trouvent dans les trésors de Milan et de Pavie, mais surtout avec le secours des Confédérés, si Milan et Rome peuvent les gagner au moyen d'une somme annuelle, considérable et fixe[236]. L'Italie est dans un péril extrême; Checco Simonetta projette de livrer l'État milanais aux mains du roi de Naples, prince astucieux et turbulent, ami des Turcs[237]; par le plan proposé la cause de la liberté serait gagnée en Italie. Ce projet, si séduisant, avait pour adversaires, non-seulement la puissance et la ruse des Sforza, mais les Médicis et les Vénitiens, que favorisait la France; le pape lui-même s'intéressait moins à la liberté des communes qu'à ses neveux; il était âgé, et l'on ne pouvait prévoir la personne et le

il la perdit en chemin. On ne l'envoya probablement pas après lui : Sixte avait l'habitude de promettre bien des choses de brillante apparence; mais il oubliait de tenir sa parole. Les Confédérés paraissent s'en être doutés (dans *Anshelm*).

235 A Lucerne, 1er nov. 1478. *Anshelm.*

236 Lui, le pape, promit annuellement 10,000 ducats; 20,000 florins à ceux qui feraient une invasion sur-le-champ.

237 Le jeune duc était fiancé à la petite-fille du roi Don Fernand.

caractère de son successeur. Les Confédérés témoignèrent le dévouement le plus entier; mais en Suisse, dans les affaires essentielles, les chefs ont l'habitude de ne prendre aucune résolution sans le concours du peuple[238] *; or, des projets secrets de cette importance ne peuvent pas lui être communiqués. Les diplomates romains avaient prévu cet obstacle; ils s'adressèrent directement et avec succès aux gens d'Uri, leur inspirèrent de la colère et du mépris pour le gouvernement milanais, aigrirent les esprits, les encouragèrent, et firent si bien qu'on projeta une alliance avec le pape[239], et qu'une guerre s'alluma entre Milan et la Suisse entière au sujet d'une châtaigneraie.

Les habitans de la Léventine prétendaient posséder la propriété d'une forêt dans laquelle des sujets de Milan avaient coupé du bois de construction [240]. Leurs plaintes renouvelèrent le souvenir fâcheux de la perte de Bellinzone[241]. La neige, qui fermait les Alpes aux troupeaux, n'empêcha pas des jeunes gens d'Uri de passer le St.-Gothard pour faire une incursion dans le Milanais. Afin de légitimer cette action, Uri fit une déclaration de guerre, arbora sa bannière, se mit en marche, et appela aux armes tous les Confédérés.

238 C'est sous un prétexte différent qu'ils favorisèrent l'armement de ceux d'Uri.

* Vous avez prouvé le contraire à l'occasion des affaires de Bourgogne. D. L. H.

239 Ce projet du 9 oct. 1478 est celui que *Hottinger* a donné dans les pièces justificatives de son *Hist. eccl. de l'Helv.* t. IV, p. 107.

240 Cette forêt était située sur le territoire des villages d'Iragna et de Lodrino, comme on le voit par le *traité de paix*.

241 T. IV, 263, 264.

Leur médiation[242], la bonne volonté des Milanais[243] et leur prudence[244], tout fut inutile. Berne, se rappelant les journées de Laupen et de Morat, ne voulut pas abandonner d'anciens et perpétuels Confédérés aux conséquences d'une erreur. Les Zuricois, les Lucernois, presque tous désapprouvaient cette expédition[245]; mais ceux d'Uri avaient si bien mérité de la patrie, et l'attachement confédéral était si fort, qu'on aima mieux partager leur faute que de les voir succomber devant des étrangers. Berne envoya donc en même temps des commissaires médiateurs[246], et, avec la bannière de la ville, trois mille hommes sous les ordres d'Adrien de Bubenberg, l'avoyer, le héros[247]; cinq cent cinquante hommes de Soleure et de Fribourg, des Zuricois, non moins prompts et vigoureux, sous les ordres de Waldmann, des troupes bien équipées de tous les cantons passèrent le St.-Gothard au mois de novembre.

A cette nouvelle, Checco reconnut les artifices de

[242] Diètes à Coire. *Edlibach. Recès de Lucerne,* Othmar. Faire représenter à ceux d'Uri par des députés fédéraux « combien ce nous est peu commode à tous, en raison de l'hiver; que personne ne les a attaqués, qu'aucun serment ne les oblige, et qu'ils ne nous ont pas requis (préalablement à l'expédition); il faut absolument les inviter à rentrer dans leurs foyers. » *Balthasar, Droit fédéral (Eidg. Recht)*, p. 129.

[243] Les Milanais offrirent de se soumettre à une inspection locale et de payer des indemnités si le tort était du côté de leurs gens. *Id.*

[244] *Lettre de Bonne et de son fils à Uri,* Milan, 15 mai 1478 : Que ceux de la Léventine ne se présentent pas en nombre ni armés au jour fixé pour l'accommodement. *Schmid, Hist. d'Uri,* II, 145.

[245] *Anshelm,* expressément.

[246] Le gentilhomme Rod. d'Erlach; archer, ancien banneret; Soleure envoya l'ancien avoyer Cuenzmann Vogt; Fribourg, l'ancien avoyer Pétermann Pavillard. *Schilling.*

[247] Avec lui l'ancien avoyer Guillaume de Diessbach, les bannerets Huber et Baumgarten. *Id.*

Rome; il n'avait pas attendu de la Suisse autant d'accord. Souvent la froide politique s'est trompée dans ses calculs pour avoir ignoré la puissance des sentimens populaires*. La régente et son fils ayant reçu une déclaration de guerre conçue avec l'énergie allemande[248], Checco adressa aux villes des réponses telles que la colère les lui suggérait[249]. « Puissans seigneurs, nous » attendions de vous plus de raison que du peuple des » Alpes, dont l'extravagance et la grossièreté ne nous » sont que trop connues. Chez vous, nous le voyons, » il n'y a pas de différence entre les villes et les cam» pagnes. Qu'a-t-on fait à vous ou à vos négocians, » pour qu'un an après une paix chèrement renouve» lée[250], vous attaquiez notre pauvre peuple avec une » armée semblable? L'avarice vous pousse, une ava» rice aveugle, une soif insatiable du bien d'autrui. » Elle ne sera pas assouvie. Nous avons pour nous Dieu » et la justice; nous avons aussi des soldats et pouvons » les remplacer. Uri a des Confédérés; nous aussi[251]. » Nous recevons votre déclaration de guerre. Cette ré» ponse vous sera portée par votre messager auquel

* Les Espagnols, les Portugais, les Tyrolois ont prouvé qu'il existait encore des nations, au milieu de la servitude générale. D. L. H. (*Note écrite vers* 1809).

248 *Déclaration de guerre de Schwyz,* jeudi ap. Othmar (Nov. med.) 1478 : De les attaquer dans leurs corps et leurs biens par le fer, le feu et le pillage, de ruiner villes et châteaux, de jour et de nuit, par terre et par eau, le plus que possible.

249 Nous possédons en latin et en allemand les *Réponses à Zurich et à Lucerne*, 27 nov. 1478. Les autres étaient sans doute de la même teneur; l'abbé *Silbereisen,* de Wettingen, en donne la traduction dans sa chronique.

250 Allusion à n. 241.

251 Mais pas de la même espèce; Florence et Venise n'étaient pas pour Milan ce que Zurich et Berne étaient pour Uri.

» nous n'avons pas cassé le bras, comme ont fait au » nôtre les gens d'Uri, violateurs de tout droit et de » toute loyauté. » Immédiatement après il envoya le comte Borelli avec dix-huit mille hommes sur les frontières de la Suisse.

Dix mille Suisses, en avant Zurich, parti avec Uri, marchaient contre les Milanais. Les Zuricois et ceux d'Uri avaient fait bombance à Wasen, peut-être bu à Göschinen; ils montèrent en courant les Schöllinen, théâtre des dévastations d'une nature dont les formes gigantesques réduisent l'homme aux proportions d'un nain. Comme si le génie de la montagne voulait punir leur manque de respect, l'air ébranlé par leur tumulte détacha de cimes inconnues une avalanche qui, dans un clin-d'œil, ensevelit soixante hommes perdus sans ressource[252]. Les autres, contenus, s'avancèrent par le St.-Gothard contre le Milanais. Près d'Iragna, ils commencèrent à exiger des contributions de guerre[253]. Les médiateurs, pleins d'espérance, attendirent à Bellinzone le dernier mot de Milan, lorsque tout-à-coup parut sur la Muésa le landammann André de Béroldingen avec la bannière d'Uri; les cavaliers lombards placés en observation, furent repoussés; et même, tant l'infanterie suivit avec impétuosité! on prit d'assaut dans la soirée la première muraille, et l'on fit une brèche à la seconde. Les Italiens crurent cette surprise concertée avec les médiateurs, qui eurent bien de la peine à

252 D'autres rapportent que cet accident eut lieu comme ils retournaient; mais la date indiquée, le 28 déc., ne cadre pas avec les événemens; nous suivons *Edlibach*.

253 *Témoignage de l'armée en faveur de la commune Uranye*, jeudi, 8e. jour ap. St.-Martin 1478 (*Schmid*, p. 146) : qu'il faut les considérer dès ce moment comme Suisses.

se sauver. Les Suisses les reçurent pleins de colère pour s'être abouchés avec les ennemis. Il n'était guère difficile de pénétrer dans la ville et plus avant. Mais Bellinzone est un entrepôt entre le Midi et le Nord, important pour le commerce d'expéditions; le pillage de cette ville eût causé du dommage à beaucoup de maisons suisses; aussi l'assaut fut-il mal dirigé ce jour-là; plus tard les tentatives échouèrent. Les Suisses passèrent le Monte-Cenere et menacèrent Lugano. Mais l'hiver déploya toutes ses rigueurs; une neige abondante tomba dans les montagnes; l'air obscurci, les chevaux de somme ne trouvaient pas les sentiers. Ainsi, avant que l'arrivée des vivres et le retour ne leur fussent entièrement coupés, le conseil de la guerre décida de suspendre les hostilités; on occupa l'entrée de la Léventine[254].

En apprenant que le village fortifié de Giornico n'était gardé que par la milice de la Léventine, par cent hommes d'Uri et à peine autant de Zurich, de Lucerne et de Schwyz, en tout moins de six cents, le comte Borelli crut pouvoir, avec des forces supérieures et de la ruse, s'emparer d'un poste qui arrêterait tout court les troupes en marche contre le Milanais. Il fit faire à un petit détachement un détour par les montagnes qui séparent la Léventine de Verzasca[255], et

[254] *Schilling* et *Edlibach* plus en détail.

[255] Ou bien il l'envoya de la vallée de Palenza par Brugiasca. *Edlibach* dit positivement que Borelli voulut les couper et faire arriver la petite troupe au milieu d'eux par la vallée « d'Oergend. » *Stumpf* écrit ce nom Oerienz (Airolo). Mais comment croire que les Milanais osassent s'avancer autant? Nous prenons la contrée *au nord* en général; il n'est pas dit de quel côté cette troupe vint; il n'en est même plus question dans la suite de l'histoire; l'état des chemins l'aura retardée.

lui ordonna de se montrer à un jour fixe au-dessus de Giornico; lui-même, avec environ quinze mille hommes remonta le long des rives alors belles [256] du Tessin, et fit une irruption près du couvent de Poleggio. A l'aspect du taureau d'Uri [257], on ne put empêcher le soldat de piller et de ravager la contrée [258]. Henri Troger, de l'ancienne maison de Sillinen, capitaine général du canton d'Uri et commandant de Giornico, l'apprit. Or, ce village est situé sur les deux rives du Tessin dans une vallée très-étroite; des châteaux en ruine et des tours puissantes montrent l'importance qu'il avait eue pour les Lépontiens et les Lombards : alors encore des remparts le défendaient; au nord règnent les terreurs d'une nature sauvage; au midi le ciel et le sol font pressentir l'Italie[259]. Dès qu'on sut l'approche des ennemis, le juge Stanga, commandant de la milice léventine, conseilla de diriger les flots rapides du Tessin sur la grande route et les prairies et de pourvoir les soldats de crampons [260].

Le jour des Innocens [261], de grand matin, les Lombards montèrent par la route inclinée. Quel mécompte

[256] Nous dirons dans la suite comment elles changèrent en 1514.

[257] *Chanson de Viol* : « Ils aperçurent près du petit couvent la terrible tête de taureau, ils firent les braves et ils l'abattirent à coups de piques. » = C'était le taureau d'Uri peint sur les murs, comme armoiries. C. M.

[258] « Ils coupèrent les arbres fruitiers. » *Viol.* La destruction de ces sortes d'arbres est toujours le signe d'une dévastation barbare.

[259] Voy. sur le lieu de cette scène *H. R. Schinz, Mémoires pour la connaiss. de la Suisse* (*Beytr. zur Kenntniss d. S.*), t. II, ouvrage excellent.

[260] *Schmid*, qui se sert ici de renseignemens manuscrits qu'il a trouvés dans la Léventine et dans les collections de MM. *Camozzi.*

[261] Je ne comprends pas comment *Edlibach* peut dire que cela arriva dix jours après la Toussaint.

lorsqu'ils durent marcher sur la couche de glace récente, les cavaliers avec beaucoup d'efforts, les fantassins péniblement aussi, appuyés sur leurs piques! Les Suisses les regardaient du haut de leurs boulevards; dès qu'on les vit pour la plupart dans ce cruel embarras, Frischhanns Theilig, excellent jeune homme, chef des Lucernois, à la tête des arquebusiers, suivi du plus grand nombre d'entre eux, d'un pas affermi par les crampons, courut le long de la descente, et fondit sur l'ennemi, dont le courage fut ici vaincu par la nature[262]. Les Italiens se virent forcés, pour prendre pied, de rebrousser en hâte, l'espace d'une lieue, jusqu'à Bodio. Avec des cris formidables répercutés par la montagne, les troupes fraîches attaquèrent les troupes fatiguées dans un lieu où la supériorité du nombre ne pouvait pas se déployer et où cavalerie, infanterie, artillerie, s'entravaient mutuellement. Beaucoup de nobles renversés par terre ayant été faits prisonniers, les canons enlevés et tournés, comme la mort sévissait sans laisser d'espoir, le Lombard se prit à fuir. La terreur le saisit : Henri Troger ne craignit plus alors une contrée plus ouverte. Lui donc, Theilig, Stanga, ivres de joie, avec six cents hommes en chassèrent quinze mille jusqu'au-delà du district de Riviera. Les vainqueurs s'arrêtèrent sur les bords de la Muésa. Plus de quinze cents Italiens[263]

[262] Lecteur, remarquez ici Frischhanns, vous le verrez un jour martyr de cet exploit, mais aussi vengé. *Edlibach* rapporte cette action, mais, beau-fils de Waldmann, il n'en nomme pas l'auteur. « Facto globo, » dit un italien qui raconte ce fait, « excelso animo Mediolanenses adorti in fugam vertunt. » *Frà Jacopo Filippo da Bergamo. Suppl. chronicor.* fol. 311, Venet. 1513.

[263] D'après l'*annuaire d'Uri*, il en aurait péri plus de 1600.

rougirent la neige de leur sang; les flots en dévorèrent aussi un grand nombre; leur défaite fut si complète qu'elle parut surnaturelle [264]. On ramena à Giornico des chevaux magnifiques, beaucoup de mulets, une quantité considérable de superbes canons [265]. Stanga se réjouit de cette issue, ne retint pas davantage le sang de sa blessure, et tomba sur le seuil de sa maison [266]. Comme à Morat et à Nancy, Jean Viol composa le chant de la victoire à laquelle son bras avait contribué *. Cette action valut aux armes suisses une renommée formidable par toute l'Italie; Sixte avait été le premier à les apprécier. Dès ce jour le gouvernement milanais rechercha la paix par l'intermédiaire du roi Louis.

Les Suisses repoussèrent la proposition d'une trêve [267], mais la plupart des gouvernemens consentirent à une paix, toutefois sans empressement [268]. Giornico, pourvu d'artillerie par la victoire [269], reçut une plus

[264] L'honnête *Schilling* pense qu'ils souffrirent ainsi « pour leurs péchés contre nature, attendu que les Suisses n'avaient guère le droit pour eux. » La chronique de *Bergamo* raconte bien loyalement : « Paucissimi » (50 seulement, selon elle) « paucissimo negotio octingentos » trucidarunt; nemo virtutis Italicæ memor; magna profecto nedum » jactura, sed ignominia nostrorum hæc clades. »

[265] *Viol :* « Huit précieuses serpentines de campagne, beaucoup de lourdes arquebuses à crochet, trois cents bonnes arquebuses, plus de cinq cents arbalètes.

[266] D'après l'*annuaire d'Uri,* Martin Stalder, de Schwyz, mourut aussi de ses blessures.

* Voir *Rochholz, Eidg. Lieder-Chronik,* 307-314. C. M.

[267] *Diète de Lucerne,* commencement de février 1479.

[268] *Ibid.* St.-Matthieu ; peu de députés avaient des pleins pouvoirs.

[269] Des canons y sont restés jusqu'à nos jours, mais ils ne provenaient pas de cette bataille, comme le croit *Leu* dans ses notes sur *Simmler*,

forte garnison, sans frais pour Uri. Les Confédérés n'appuyèrent pas les réclamations exagérées qu'on fit à Milan[270], mais les demandes d'indemnités, compatibles avec l'honneur, ainsi que l'adoption de principes fixes pour les relations commerciales : les produits suisses[271] furent soumis à un droit de péage; aussi semblait-il impossible de balancer équitablement l'introduction des marchandises du Midi. Mais on ne viole jamais plus les traités de commerce que là où l'absence de modération les rend le plus nécessaires; il faut pouvoir, comme eux, imposer l'équité par la force.

Avant la paix, Pierre de Brunnenstein, prévôt de Lucerne, se rendit à Rome pour consolider l'alliance avec le pape[272]. Rien de plus désirable pour le siége pontifical que le dévouement d'un peuple dont le nom seul était une égide. En revanche, rien, après la patrie, n'était plus sacré pour sa loyauté que l'Église et l'Empire. Si les grandes puissances avaient uni la fermeté à la loyauté, elles auraient trouvé dans ce centre de l'Europe une milice toujours prête. Sixte céda pour lors aux Suisses ses prétentions sur Milan comme une chose d'importance; on fit une convention

145; ils portaient les armoiries de France et de Milan réunies et celles de Venise.

[270] Les habitants d'Uri exigeaient au moins 100,000 florins, ou pour les conquêtes faites hors de la Léventine, ou parce que le pape avait abandonné aux Confédérés des prétentions qu'il estimait à 60,000 florins. *Anshelm.*

[271] Spécifiés dans *Edlibach :* Beurre, caillebotte, fromage, chevaux, peaux, cuir.

[272] *Sixte aux Confédérés,* Rome, 21 janvier 1479 : il a rapporté des chartes dans lesquelles tous les cantons se montrent prêts à marcher contre les ennemis de l'Église.

pour les subsides[273], les avances[274], la solde[275]; l'alliance fut conclue[276]. Ils étaient à ses yeux les premiers des chrétiens; il se souvint de l'antique gloire que leurs pères avaient acquise par leur justice[277]. Ses projets en Italie et contre le grand Mahomet leur parurent si vastes, qu'ils jugèrent utile de faire des réserves[278]. Ce qu'on apprit de sa cour et de ses mœurs parut bien surprenant; mais la divinité de l'Église était indépendante de l'humanité de son chef. Les subsides furent payés aux Confédérés avec l'argent qui leur avait servi à acheter le pardon de leurs péchés[279].

L'ambassadeur français, Bertrand de Brosses, négocia, moyennant une indemnité modique[280], la paix entre la Suisse et Milan, aux conditions suivantes: « Uri reçoit du chapitre de Milan, à titre de fief héré- » ditaire et perpétuel, la Léventine, y compris la vallée

[273] Mille ducats chaque fois qu'il les requerra et chaque année tant qu'ils le serviront.

[274] Un paiement « avanti che i soldati marchino, per le preparative che avranno a fare. »

[275] Cinq florins d'or du Rhin au fantassin, dix au cavalier.

[276] *Bulle*, 19 octobre 1479.

[277] « Semper enim majores vestri, uti ex historiis constat, justitiæ cultores fuerunt. »

[278] Le traité d'alliance portait qu'ils ne serviraient pas sur mer, ce que probablement on n'eût guère exigé d'eux.

[279] Spécialement 1,900 livres en 1480, qui furent livrés pour la construction de St.-Pierre de Rome. *Bullinger.*

[280] 24,000 florins de frais; 1,500 pour quelques réclamations isolées. La première de ces sommes fut distribuée aux militaires après déduction des frais de la chancellerie de Lucerne, de 100 ducats pour le maître d'école d'Uri, de 160 florins offerts par reconnaissance à de Brosses, et de 60 pour l'interprète Stoss. *Diètes de Lucerne,* Laurent 1479, Judica 1480.

» de Brugiasca[281], et donnera annuellement, pour re» connaître la suzeraineté, un cierge de trois livres[282]; » Uri demeure en possession des forêts de châtaigniers » et des pâturages alpestres en litige[283], du village d'A» biasco et de ce qu'il a pu conquérir le long de la ri» vière du Blégno[284]. On renouvelle les traités concer» nant les capitulations, la marche de la justice et la » route commerciale. » Les Suisses réservèrent encore le pape. Louis XI se porta garant de la paix[285]. Bientôt aussi les péages furent rectifiés[286].

Ce fut la dernière affaire dans laquelle le vénérable chancelier Checco Simonetta servit l'État auprès des Suisses, au nom de la duchesse Bonne et du duc Giovan-Galéazzo-Maria. Lodovico-le-Maure, frère du souverain assassiné, s'empara ensuite du pouvoir suprême, relégua le duc encore enfant à Pavie, et sa mère à Abiagrasso; quant au vieillard Checco, qui pendant près de cinquante ans de service avait mérité l'affection de son père, le grand Francesco, la confiance de toute sa maison, le respect universel de

281 Vallée latérale débouchant dans celle de Palenza.

282 Uri possédait aussi le droit de nommer les curés, mais ceux-ci devaient recevoir leur confirmation à Milan.

283 Celles-là près d'Iragna et de Lodrino, ceux-ci çà et là.

284 Dans ma copie du traité de paix se trouve nommé le val Bolegna; on s'intéresse aussi à l'hôpital de Bolez; il ne paraît pas cependant qu'alors déjà tout le val di Blegno devint Suisse.

285 Elle fut acceptée à *Lucerne* le jour Esto mihi et signée par le roi, le 29 sept. 1479. *Ch.*

286 *Ch.* Milan, 3 mars 1480. = Cette guerre a été racontée avec les détails les plus attachants par M. *Ildefonse Fuchs* dans son *Hist. des guerres des Suisses dans le Milanais (die Mailandischen Feldzüge der Schweizer)*. t. I, 101-145. Voyez aussi *Simondi, Hist. des républ. ital.* XI, 160-166. C. M.

l'Italie, il le fit torturer et décapiter[287]. Lodovico, homme de la plus grande souplesse, d'une culture achevée, foulait aux pieds la justice, sa parole, l'humanité. Les fonctionnaires crurent ne pas devoir se conformer à la convention des péages stipulée par Checco; le trésor retardait aussi ses paiemens. Soudain une multitude de jeunes hommes belliqueux se rassemblèrent à Schwyz[288]. Lodovico réfléchit au danger d'un pouvoir mal affermi, recourut à la médiation des Confédérés et de la cour de Rome[289], donna des déclarations satisfaisantes concernant les péages[290], envoya les sommes dont le paiement lui fut imposé[291], et sut gagner les esprits par des présens[292]. Les villes obtinrent le renouvellement des capitulations[293].

Dans le pays des Grisons, où un grand nombre de communes libres formaient trois ligues, celles-ci une *seule* confédération, et où les droits seigneuriaux et les franchises, dans leurs combinaisons bizarres, mettaient incessamment aux prises le pouvoir des petits souverains et celui du peuple, les troubles étaient fréquens plutôt que considérables. Pendant la guerre de

[287] Au mois d'octobre 1480; *Stettler* commet ici plusieurs erreurs. = *Sismondi*, l. c. 172-174. C. M.

[288] *Diète* contre cette expédition, Lucerne, sept. 1481.

[289] Qui employa Bartholomeo Maraschi de Mantoue, évêque de Castell, légat *a latere*, maintenant uni avec Sixte contre Venise.

[290] *Convention*, Lucerne, 16 sept. 1483. Exemption des péages à Como, Bellinzone, Lugano, Chiavenna, dans la Valteline, à Varèse, Locarno, Arona, Galerato, Legnano, Domo d'Ossola, jusqu'aux fossés de la ville de Milan, pour aller et revenir.

[291] 1,700 flor., somme des réclamations présentées à l'avoyer de Scharnachthal; le onzième florin était absorbé par les frais. *Anshelm*, 1482.

[292] 1,500 florins pour les Cantons, 200 pour leurs députés.

[293] Les Cantons forestiers y prirent peu d'intérêt; « nous ne savons pas le latin, » dirent-ils. = *Ildefonse Fuchs*, t. I, 151 et suiv. C. M.

Bourgogne eut lieu dans l'Engadine la guerre des poules. De toute antiquité, nous l'avons vu [294], les comtes de Tyrol exerçaient une souveraineté héréditaire le long de l'Inn jusqu'à Pontalt, sur un territoire entremêlé de fiefs et de domaines de l'évêché de Coire. L'inégalité des franchises, l'orgueil des Tyroliens, appuyés sur leur prince, l'orgueil des sujets de la Maison-Dieu, appuyés sur leur ligue, enfin l'opiniâtreté firent, de simples malentendus, naître une guerre. Dans une de ces querelles, pour des péages et des mines, le commandant tyrolien de Schlandersberg, à la tête d'autant de troupes qu'il en avait pu rassembler sans donner l'éveil, tomba subitement sur la Basse-Engadine par le pont de St.-Martin. Au point du jour les voisins virent le vieux manoir de Tschanuff [295] en flammes, et entendirent le bruit formidable de ses crénaux qui s'écroulaient dans les profondeurs de la Wraunca. Les habitans de Remuss, de Schlins (*Celinenses*) coururent aux armes. Au pied de la colline du château incendié se tenait l'ennemi qui avait déclaré « ne vouloir pas même épargner les poules [296]. » Telles étaient, sans doute, les menaces de Martihanns, guide de Naudersberg, fier de sa vigueur et de sa taille gigantesque. Gebhard-Guillaume, l'orgueil de Remuss, remarqua son insolente fureur, et marcha droit à lui; les troupes s'arrêtèrent étonnées. « Je puis périr, » s'écria Guillaume, « mais avec honneur. » A ces mots il se jeta sur Martihanns comme sur une bête fauve qu'il aurait combattue pour défendre son troupeau. Il ter-

[294] T. II, 159; t. VI, 416.

[295] Canitiès, château situé près de Remuss; voy. *Campbell*.

[296] *Campbell* : de là le nom de la guerre; il ne s'agissait pas des poules du carnaval.

rassa son ennemi, le tint sous ses genoux, lui ôta la vie, se releva d'un saut, et pénétra jusqu'au onzième rang de la horde effrayée. Là il saisit la bannière de la ville de Hall. Les Tyroliens combattirent pour l'honneur de leur pays, qui avait toujours enflammé leurs âmes. Guillaume, heureux de son exploit, succomba, mais il revit dans les chants de sa nation[297]. Les habitans de tous les villages et des montagnes de l'Engadine accoururent, et déjà brillait sur les hauteurs la taille et l'armure de messire Munzasch de Castelmur, si vigoureux, qu'il avait un jour assommé un chanoine d'un coup de poing[298]. Bientôt ils crurent voir Rodolphe Castelmurer[299] avec la milice de Bergaglia, et de tous les recoins du Julier et de l'Albula les drapeaux des communes; ils rebroussèrent chemin et consentirent à un accommodement[300]. Quelque temps après, l'archiduc fit cesser une occasion de fréquens désordres en abandonnant à l'évêque de Coire l'avouerie du couvent de Münsterthal[301].

Au bout de quelques années l'Autriche acquit une autorité prépondérante dans le Prettigau voisin, sans

[297] *Campbell* en fait mention cent ans après lui. Une de ces chansons est dans le *Recueil des chansons grisonnes (Bündnerlieder)* Coire 1781, p. 33; celle-ci a été rajeunie à la manière de Gleim.

[298] *Arduser*, p. 18. Homme âgé à cette époque, puisque 35 ans auparavant il était intendant de l'évêque.

[299] Milan lui accorde en 1477 d'exporter annuellement 50 boisseaux de blé. *Campbell*.

[300] Par les soins des évêques de Trente et de Brixen, le savant Jean Hinterbacher et George Golser.

[301] 1479. Voy. *Lehmann, Grisons*, t. I, ouvrage fait avec soin. Nous ne saurions néanmoins voir dans cet acte le titre légal ni l'occasion de la prise de possession de cette vallée; auparavant déjà elle se rattachait à la ligue de la Maison-Dieu.

qu'il fût possible de l'empêcher. Elle acheta, peu à peu, toutes les seigneuries de Vorarlberg, pour reculer les frontières de ses États jusqu'au Rhin et au lac de Constance, et les mettre en contact avec les provinces antérieures et avec les limites de la France[302]; dans ce but elle ne négligea aucune des occasions que lui fournissaient les embarras pécuniaires des seigneurs. Lorsque, par exemple, les comtes de Montfort, chevaliers plutôt que princes, dans une situation de plus en plus difficile, durent vendre leur part de l'héritage de Tokenbourg dans le Prettigau, à une époque où Sigismond lui-même manquait d'argent, il acheta ces domaines[303], et les remit aussitôt à son bourgrave du Tyrol, Ulrich, bailli de Metsch[304]; celui-ci, à son fils Gaudenz[305]. Cela eut lieu avant la paix perpétuelle et l'alliance héréditaire, de sorte que la cour d'Inspruck pouvait douter si les Confédérés verraient de bon œil cet accroissement de territoire. Les habitans de Davos, de Kloster, du Prettigau, de Lenz, de Belfort, de Churwalden, de la juridiction postérieure et antérieure de Schanfik[306], ne conçurent point d'inquiétude : Gaudenz leur était connu[307]; il leur garantit leurs anciennes coutumes et leur inaliénabilité, et,

[302] La Forêt-Noire, le Brisgau, le Sundgau, la Haute-Bourgogne.

[303] 1471. *Hugues de Montfort-Rothenfels à la commune et à la juridiction de Davos*, etc. Ratisb. Visitation de Marie. Dans la *Déduction des négociations grisonnes*, 1622 (*Pündtnerischer Handlungen Deduction*) ci-dessus t. V, 8, t. VII, p. 128.

[304] Il était aussi commandant dans le pays de l'Adige. On sait du reste qu'ils s'écrivaient Comtes de Kirchberg.

[305] *Confirmation des franchises* par lui, vendr. av. St.-Gall. 1471.

[306] L'antérieure à St.-Pierre, la postérieure à Langwiesen.

[307] Ne tenait-il pas de sa mère, Marguerite de Razüns, les juridictions de Castels et de Schiersch, dans le voisinage? T. V. 159.

afin qu'ils pussent le trouver toujours en cas de besoin, il leur promit d'habiter au milieu d'eux [308]. Deux juridictions lui furent inféodées par l'Empire, deux autres par l'évêque de Coire [309]; enfin, il tenait les deux dernières de sa mère.

Pendant six ou sept années tranquilles ils firent paître leurs troupeaux; sur ces entrefaites les meilleures relations s'établirent entre l'archiduc Sigismond et la Suisse. A la fin Gaudenz crut devoir déclarer à la diète de Davos : « que son attachement pour ce bon pays ne » lui permettait pas de le remettre à d'autres mains sans » la volonté des habitans; mais que Sigismond, appuyé » sur une convention avec son père [310], insistait sur le » rachat [311]; qu'il ne lui restait à lui-même d'autre » parti que de les délier de leurs sermens. » Eux, consternés à l'idée de passer d'un régime paternel à l'état de province, refusèrent leur consentement, engagèrent les Grisons à déléguer une ambassade à Inspruck, et demandèrent des secours aux Suisses [312]. Sigismond avait résolu de les posséder, mais de leur plein gré. Non-seulement il confirma l'alliance avec les Grisons et leurs anciennes franchises, il leur en accorda une

308 *Gaudenz au pays*, 1471, jeudi av. St.-Gall, dans la Déduction citée.

309 Par l'Empire Davos, Kloster, Lenz, Churwalden; par l'évêque les deux de Schanfik. *Acte de vente*, 1477.

310 Sous la condition de la réemption, dont il n'avait pas été question en 1471.

311 Son *acte de vente*, mentionné n. 309, est daté d'Inspruck, vendr. av. St.-Thom. 1477; l'ouverture *à l'ammann, aux conseils et communes* l'est de Fribourg en Brisgau, St.-George 1478. Il reçut 5,000 fl. du Rhin pour prix d'achat et 5 marcs pour la réemption. En 1479, mercr. av. St.-George, Gaudenz de Churberg signa l'*abandon de son fief à l'Empereur*; mais il conserva encore ceux de Schiersch et de Castels.

312 *Zschokke, Hist. des Grisons*, t. I, 168; très-exact.

nouvelle, c'est de ne jamais leur imposer un bailli étranger ou qui leur déplairait, et d'obliger ce magistrat à demeurer au milieu d'eux ; il propagea ces franchises[313], et, chose importante! il y ajouta l'exemption du péage dans toute l'étendue de sa domination[314]. Par ces motifs et d'après le conseil des Confédérés, les habitans du Prettigæu, pleins de confiance dans leur secours et en eux-mêmes, donnèrent les mains à cet arrangement. Ils sont demeurés cent soixante-dix ans sous la domination de l'Autriche, fidèles à eux-mêmes durant une longue paix tout comme dans les plus grands périls ; leurs libertés ont été transmises à leurs descendans intactes et agrandies. Tel fut l'effet de la proximité de la Suisse et de leur patriotisme inaltérable.

Ortlieb de Brandis, évêque de Coire, dont le père avait combattu contre les Confédérés près de Ragaz et dans beaucoup d'autres rencontres, fit tourner à l'avantage de la patrie son ascendant sur la haute noblesse. Les frères de Brandis, qui tenaient de l'héritage de Tokenbourg Maïenfeld et d'autres domaines au-dessus de Luciensteig[315], entrèrent dans la Confédération rhétienne[316] ; le comte George de Werden-

313 Il les étendit aussi à Churwalden. *Gubert de Wizzel, Hist. de Churwalden* (*Hist. Ch.*) dans *Haller*, *Bibl.* III, 416.

314 *Sigismond aux six juridictions*, Radolfcelle, sam. ap. Erasme 1479. « Exemption du péage pour leurs propres biens, là où il se trouve une charte de l'ammann ou du lieutenant. » Il ajoute : « comme jusqu'à ce jour. » L'avait-il accordée par attachement pour ceux de Metsch ou seulement depuis l'achat?

315 Wolfhard, Sigismond, Ulrich, ses frères ou ses neveux.

316 *Ch.*, St.-George 1475, jointe à la Déduction n. 303 : Union avec « l'évêque, le chapitre, la ville de Coire et autres de la ligue Caddée, de la Haute-Ligue et de celle des Juridictions. »

berg-Sargans[317], dans la ligue de la Maison-Dieu; son père avait été tour-à-tour ennemi et allié des Suisses pendant la guerre de Zurich; il possédait lui-même dans la Haute-Rhétie une seigneurie souvent attaquée[318]. Cette démarche consolida le pouvoir du comte, les droits du peuple, la paix du pays[319]; tout prospéra dans la joie. Mais, par suite de la vie chevaleresque qu'il avait menée dans sa jeunesse, George s'était obéré au point qu'il dut abandonner à l'évêque ses beaux domaines de Razüns, héritage de sa pre-

317 Avec Barbe de Sonnenberg, sa (seconde) femme. Nous avons sous nos yeux une copie de la longue *Ch.* lundi av. Barthél. 1475.

318 Il ne conclut l'alliance que pour ses domaines au-dessus de la Landquart et « en deçà de la montagne, » savoir Rheinwald, Savien, Ortenstein.

319 Point de guerre sans le consentement de l'alliance; celle-ci même ne consentira qu'après une délibération en commun. Point d'asile pour les sujets rebelles. Le comte ne prend aucune part aux contributions. Quand on lève une contribution générale sur le pays, lui et ses gens n'y sont jamais soumis sans son consentement. Pour les diètes et les guerres défensives l'ancien usage du pays fait loi. Les députés de la Maison-Dieu jugent arbitralement tous les différends, en cas de besoin la ville de Constance nomme le surarbitre. Les signatures font connaître l'organisation de la ligue et les hommes les plus considérables de chaque localité : l'évêque, le chapitre et la ville de Coire; Jean de Marmels, bailli d'Aspermont, appose son sceau pour les juridictions de Trimmis et de Zizers; le bailli Joachim de Castelmur de Fürstenau pour les habitans du Domleschg, du Heinzenberg, de Tschapina et d'Obervaz; Ragetto Fontana, bailli de Ryems (Réams), pour Avers; l'ammann Gaudenz Planta, de Zoug, pour Zernez dans l'Engadine sous Pontalt; Joseph Goldin, pour la Basse-Engadine au-dessus et au-dessous du val Tasna, à Scuols; l'administrateur Joseph Mohr, pour Remuss; le gentilhomme Herrmann Kilchmatter, lieutenant à Fürstenbourg, pour Münsterthal et pour le pays de l'Adige (ci-dessus n. 304).

mière femme[320], et se soumettre à une tutelle pour la dot de la seconde[321].

Vers le même temps Jean-Jacques Trivulce, noble Milanais, d'un esprit vaste et apte à tout, et d'un caractère inquiet, conçut l'idée d'acheter en Suisse et en Rhétie des biens qui le rendissent indépendant des caprices du duc et même important à ce prince par ses nouvelles relations. Jean-Pierre, baron de Sax, comte de Masox, seigneur de Belmont, petit-fils d'un des fondateurs de la ligue Grise, lui vendit la seigneurie de Masox pour le prix de dix mille florins[322] : Trivulce prenait plaisir au château-fort qui dominait Créméo; toutefois, il choisit à Rogorédo une belle habitation qu'il voulait orner avec magnificence. La seigneurie de Masox s'étend depuis les frontières de Bellinzone sur plusieurs vallées jusqu'aux sources de la Muésa et le long de l'Adula. Le duc régent, Lodovico-le-Maure, désirant que ce jeune et riche seigneur ne fût ni son ennemi, ni trop puissant, mit des obstacles au paiement jusqu'à ce que le pays fût entraîné dans une guerre[323]. Trivulce ne se donna point de repos qu'il n'eût, outre Masox, acquis du comte George de Werdenberg beaucoup de domaines dans les Alpes; pendant

[320] Tusis, Heinzenberg, Tschapina, 1475 (le même jour que la ch. précédente) pour 3,000 florins. *Sprecher*, Pallas, 207. Anne de Razüns, sœur du dernier seigneur, avait été sa première femme.

[321] De Henri de Brandis, son beau-frère. *Sprecher*. La dot était hypothéquée sur Ortenstein.

[322] *Lettre de Lodovico-le-Maure*, 18 janvier 1482. Jean-Pierre porte le nom de *Montfort* à cause de son mariage avec une comtesse héréditaire de Montfort.

[323] Le vendeur fit une irruption; il était du canton de Glaris.

trente ans il joua un rôle brillant dans toutes les affaires d'importance.

Du reste, la faveur de la libre exportation[324] protégeait les champs et le vignoble de Milan contre l'avidité du peuple rhétien. Le sage abbé de Disentis, Jean de Schönegk, contribua puissamment à faire triompher la justice de la force dans le pays et au dehors[325].

A cette époque, les Confédérés décidaient avec énergie les différends ou les guerres dans leur voisinage, et l'on ambitionnait, avant tout, leur secours dans les complications du monde chrétien. La puissance ottomane, que le sultan Mahomet Ier et son fils Murad II, grands guerriers et nobles caractères, avaient relevée avec gloire et gouvernée avec modération, fut agrandie par le génie vaste et le courage infatigable du sultan Mahomet-le-Conquérant, au point de faire trembler les nations[326]. L'Europe occidentale, sa liberté, tout le trésor de nos sciences trouvèrent un défenseur dans Matthias Hunyade, roi de Hongrie, héros comme son père, le vainqueur de Belgrade, mais supérieur à lui par les dons de l'esprit, et l'un des plus accomplis

324 *Ch. de Bonne et de Galéazzo*, pour Rheinwald, 9 janv. 1478; *des mêmes*, au sujet de Bergaglia pour 800 boisseaux de froment, 80 chars de vin, de l'Engadine pour 100 chars, de Schams (« sex ami ») 55, d'Oberhalbstein et Avers (« Avrea ») 50; cinq jours auparavant. Ces communes déléguèrent André Prévost et André de Salis; Wald, Jacques Parli, de Médels, et Pierre-le-Rouge, de Casanna. *Salis, Valtelline*, IV, 84, 93.

325 Accord avec Milan, 1478. *Leu*, art. Disentis. Convention avec la commune de Waltenspurg, 1479. *Sprecher*.

326 *Anshelm*, dont on aime à entendre le jugement sur les grands hommes de toutes les nations, dit : « Il faillit pousser la chrétienté au pied du mur. »

d'entre les monarques. A lui s'alliaient les Vénitiens dans tout l'éclat de leur puissance. Ceux-ci avaient contre eux les discordes de l'Italie; lui, la jalousie de l'empereur Frédéric et les prétentions de l'Autriche sur la couronne de Hongrie[327]. Lorsque la ruine des puissans Bourguignons retentit sur les rives du Bosphore, le Padischa étonné s'écria qu'il aimerait à se mesurer quelque part avec les vainqueurs[328]. Mahomet à la tête des Jannissaires, contre Jean de Hallwyl à la tête des Confédérés, les cris « Allah! Allah! » répondant au taureau d'Uri, eussent offert un spectacle aussi imposant que la phalange sous Alexandre supposée aux prises avec la légion sous un des Scipions. Matthias invita les Confédérés à une diète à Bude, où, après la chute de la principale forteresse de Scanderberg, on devait examiner avec les Vénitiens la cause de la chrétienté[329]. Ceux-ci l'abandonnèrent[330]; il fit avec les Suisses une alliance pour la durée de sa vie[331], moins dans l'espoir d'obtenir une armée à cette distance, que dans l'intérêt des enrôlemens[332], et surtout pour empêcher l'Empereur d'attaquer la Hongrie pendant que lui-même

[327] Albert d'Autriche, gendre de l'empereur Sigismond, avait transmis cette couronne à son fils Ladislas; après celui-ci, le chef de la seconde ligue autrichienne, l'Empereur, aurait volontiers hérité de la Hongrie.

[328] *Anshelm.*

[329] 1478. Continuation de *Tschudi; Chronique d'Engelberg.* Députés des huit cantons : de Zurich, Thomas Schaub; de Lucerne, Melchior Rüss, fils du greffier de la ville, et Jean Schilling.

[330] 1479 : « une paix équitable qui mérite d'être excusée. » Mais, à l'instigation de Rome, les Suisses se fâchèrent et ne voulurent pas entendre leur députation. *Anshelm.*

[331] 1479. Si d'autres l'appellent alliance de onze ans, c'est que le roi vécut encore cet espace de temps. *Ch.*

[332] Des volontaires.

ferait la guerre aux Turcs[333]. Des Suisses s'enrôlèrent même aux environs de Salzbourg[334]. Si autrefois le droit des gens avait été violé dans la personne d'un courrier des Confédérés[335], maintenant le chemin à travers l'Autriche était sûr, grâce à la satisfaction exigée de force par le roi[336]. Il y avait toujours des Suisses à sa cour[337], brillante par la culture de l'esprit et par l'éclat de l'héroïsme. L'Empereur ne put parvenir à troubler cette harmonie[338]. A la diète de l'Empire à Nuremberg, il demanda que les Suisses lui envoyassent une ambassade et des secours contre les Turcs[339]. Ils refusèrent la première demande, vu que pendant un règne de plus de quarante ans il n'avait jamais confirmé les franchises impériales de la Suisse[340], ni

333 Expressément dit dans l'alliance.

334 D'après la *Chronique salzbourgeoise de Petri* (*Pez, Austr.* II, 427), Ebran, prévôt du chapitre, enrôla « aliquos Suetenses. »

335 Jacques Héger, courrier de la ville de Lucerne. Arrivé près de Falkenstein, château d'Oberheimer, ce seigneur l'assaillit et ouvrit les lettres dont il était porteur.

336 L'Empereur fut obligé de faire comparaître Oberheimer à St.-Pölten; là Jean Schilling et les délégués de Matthias le condamnèrent à payer 9,000 ducats, n. 329. On peut voir dans la *Chronique de Schamdocker* (*Œfelein*, I, 317) à quelles vexations les péages autrichiens donnaient lieu dans cette contrée, non sans la participation de l'Empereur.

337 *Anshelm.*

338 *Matthias aux Cantons* (« magnificos, nobiles, prudentes, circumspectos—conjurationis antiquæ et magni fœderis Alamaniæ superioris confœderatos); » Bude, 13 avril 1480 : il dit que ce n'est pas lui, mais Frédéric qui a rompu la paix en négligeant les paiemens.

339 *Anshelm*, 1481 : 1,400 hommes à pied, 200 chevaux.

340 T. V, 300 et 301. L'Empire s'aliéna proprement la Suisse parce que quelques empereurs de cette maison, tout occupés de leurs prétentions personnelles, négligèrent leurs devoirs comme chefs de l'Empire.

octroyé d'autres chartes indispensables [341], mais les avait toujours leurrés par des paroles, puis abandonnés au jour du danger, sans jamais leur rendre le moindre service [342]. Quant à la guerre, ils savaient que la résolution impériale resterait sans effet [343]. Bientôt après, la diète apprit à Lucerne, par un courrier milanais, la mort de Mahomet, le conquérant de Constantinople, de deux cents villes et de douze royaumes, ainsi que la querelle née pour la succession au trône entre ses deux fils, le paisible Bajazet, qui était l'aîné, et Tschelebi Zem [344]. La chrétienté sembla respirer; on consolida l'amitié avec la Hongrie [345].

En moins de deux ans, les Confédérés furent *quinze* fois médiateurs, et firent, outre leurs alliances avec Rome, avec la France, avec la Savoie, et la paix avec Milan, une alliance nouvelle avec les deux Eberhards, comtes de Wurtemberg [346]. Lorsque ceux-ci réglèrent la succession de leur oncle et de leur père, les Confédérés firent respecter en leur faveur la paix et le bon droit [347]. Le comte Henri ne fut pas enfermé, et pour-

[341] Les communes se plaignaient de ce qu'une *ch.* au sujet de Stein sur le Rhin ne s'expédiait point.

[342] *Recès de Stanz*, 1481, dans *Anshelm*.

[343] *Le même* : « suivant l'usage des délibérations allemandes. »

[344] Par erreur « Zizim. » *Leuenklau, pandect. hist. Turc.*, 345. Édit. de Venise.

[345] *Additions à l'alliance*. 1481.

[346] Alors avec le premier duc, fils de Louis, et ensuite avec le second, fils d'Ulrich.

[347] *Recès de Rothwyl*, 1480; médiation auprès de l'archiduc. *Burgklechner*, 1481, décrit la pompe avec laquelle ils reçurent ensuite les fiefs de l'Autriche antérieure. Médiation des Confédérés auprès du même dans l'intérêt d'Ital-Jean et de Jean-Thüring, frères de *Fridingen à Hohenkræhen*, ch. 1479. *Traité à Tubingue avec Rothwyl sous la garantie du bourgmestre et du conseil de Biberach*, 1481. *Anshelm*.

tant, au sortir de sa captivité en Bourgogne, d'où le tira le secours des Confédérés, ce jeune seigneur avait abusé de la fille d'un gentilhomme bernois[348], et négligé de la consoler par une somme modique[349].

Si le héros de Hallwyl conserva la possession tranquille du lac dont les flots baignent son manoir[350]; si le différend de l'archiduc Sigismond avec son serviteur infidèle, le comte Allwig de Sulz, fut apaisé sans inquiéter les frontières[351]; si les projets dangereux d'Oswald de Thierstein, qui sut exciter, contre le bourgmestre[352] et le conseil de Bâle, non-seulement l'archiduc[353], mais aussi Soleure[354] et même les tribus de la ville[355], furent déjoués, ces bienfaits, d'autres déjà

[348] Du gentilhomme et chevalier Conrad d'Aargau, qui du reste était « une tête brûlée, homme corrompu et déplaisant. » *Anshelm.*

[349] De 600 florins. *Id.* Elle trouva un mari quand même.

[350] A l'exclusion des Helsch d'Esch, situé à la partie supérieure du lac. Berne se prononça pour lui, les six cantons pour la partie adverse. *Convention* 1481. *Anshelm* en dit un mot.

[351] L'archiduc fit arrêter en 1479 à Radolfcelle Allwig et son frère Rodolphe, parce que dans sa querelle avec le Wurtemberg ils avaient livré par trahison Nellenbourg aux comtes, qu'ils s'étaient rendus maîtres de cette contrée et de Radolfcelle et qu'ils retenaient de force le Klekgau. *Guillimann, Chron. austr.*

[352] Le chevalier Jean de Bérenfels.

[353] Sous prétexte que la seigneurie de Büren lui appartenait. *Actes entre Thierstein et Bâle,* 1478.

[354] La querelle concernait la haute-justice à Sissach et à Büren. *Actes.* Dès le début, le comte mit ses domaines et ses métairies sous la protection de Soleure. *Haffner.* A cette occasion, Soleure fit marcher des troupes à Wallenbourg, et anéantit la haute juridiction de Bâle. *Anshelm.*

[355] Comme si le bourgmestre avait agi pour son propre compte. *Actes.* Sa lettre est à la fois insolente et adroite, la réponse, franche et claire. En 1480, par la *médiation* du margrave Rodolphe de Neuchâtel, le landgraviat du Süssgau fut abandonné avec tous les droits et les juridictions de la ville à Oswald, et le village de Büren à son frère Guillaume. *Brukner*, p. 992.

mentionnés[356], d'autres encore dont il sera parlé[357], l'aplanissement de difficultés étrangères[358] et de celles qui naquirent de la succession litigieuse aux siéges épiscopaux de Constance[359] et de Lausanne[360], furent dus à l'intervention et à la considération des Suisses. Leur manière simple et prompte donnait du poids à leurs paroles.

La même cause fit la sûreté du pays après les guerres : une diète à Bade décida que quiconque volerait la valeur d'une corde serait pendu sans miséricorde[361]. Cette punition fut appliquée en peu de temps quinze cents fois[362]. Dès lors une femme ou un enfant aurait pu porter à découvert par toute la Suisse les bijoux les plus précieux. Un vieux point d'honneur et la crainte de la Providence soutenaient le gouvernement. Des habitans de Valangin ayant été accusés à Berne d'un

356 A l'occasion du Prettigæu.

357 Entre l'abbé et la ville de St.-Gall; cela sera raconté plus tard.

358 Entre l'évêché d'Augsbourg et le chapitre d'Ottobeuren; entre les villes d'Ulm et de Nuremberg et Manz de Habsberg, bailli de Sigismond; entre la ville de Constance et les sept cantons au sujet de Frauenfeld et de la juridiction provinciale; entre le Valais et St.-Maurice. *Anshelm*, 1480.

359 Médiation (infructueuse) entre Louis de Freyberg, élu par le pape, et Otton de Sonnenberg, élu par le chapitre et soutenu par l'Empereur; entre les mêmes lorsque, à la fin, Freyberg voulut s'emparer de l'abbaye de Weingarten au profit de l'évêché; il mourut en 1480. *Le même* et *Tschudi, Hauptschlüssel*, p. 133. Bref du *pape aux Confédérés* en faveur de Louis; ils avaient recommandé Otton; Rome, 16 mars 1475; dans *Martene, Collect. ampliss.*, t. II, 1488 et suiv. Berne était pour Freyberg. Voy. chap. suiv.

360 Berne prononça enfin contre la Savoie en faveur de Benoît de Montferrand.

361 *Bullinger*.

362 Maître Pierre en exécuta cinq cents à Zurich. *Id.* Ils se tenaient dans les pays frontières.

meurtre, et par leur seigneur d'un acte d'insubordination, ils furent moins sensibles à l'amende[363] qu'au déshonneur légalement infligé « d'être appelés leur vie » durant les plus méchans de Valangin. » Jean Spiess d'Ettiswyl, soldat farouche, à la conscience cautérisée, était resté insensible au milieu des tortures; mais lorsque dépouillé de ses habits, les cheveux coupés, une jambe attachée à une corde, il dut marcher sur le cadavre de sa femme assassinée, la voix du sang et celle de la conscience se firent entendre; tremblant de tous ses membres, il avoua son crime[364].

La religion d'alors s'occupait moins des mystères de la divinité que de la grande et mystérieuse puissance que la foi exerce sur l'âme. Quel aliment ne reçut-elle pas lorsque Walther Auf der Fluh, évêque du Valais, découvrit les cadavres des guerriers martyrs qui autrefois, sous Herculius, préférèrent la mort à l'abjuration[365]! Il en fit part à un grand nombre d'églises[366]. Tandis que des reliques des patrons du pays[367] réjouissaient Berne, Soleure, Zoug et Schwyz, le chevalier

[363] 500 flor. du Rhin. *Anshelm*, 1481. On ne découvrit pas l'auteur du meurtre; ceux qu'on soupçonna étaient en trop grand nombre.

[364] *Etterlin*: le fait eut lieu en 1503; le même historien rapporte que Buggerli, cabaretier de Zurich, après avoir long-temps nié un meurtre, le confessa lorsqu'il vit le couteau qu'on lui présenta suer du sang.

[365] T. I, l. I, chap. VI. *Soleure à Thoune*, 1474 : en 1473, pendant la semaine sainte, des ouvriers découvrirent 37 cadavres d'hommes, tous la tête placée à côté d'eux; les Soleurois joignirent leur part aux ossemens de St.Urs, compagnon d'armes de ces martyrs.

[366] Outre Soleure, Zoug (*Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.*, II, 469) et Thoune. *L'évêque Walther* à l'avoyer, aux conseils, au clergé et à la commune de cette ville, 1474, dans *Rubin, Constitution* (*Handveste*) de Thoune.

[367] Πολιουχῶν.

Jean de Tokenbourg[368] acquit à Francfort, avec une peine inouïe, en faveur du pays de Schwyz, quelque partie du corps de St.-Martin; le zélé curé, maître Eberhard, fondateur d'une église et de la première bibliothèque à Zoug[369], procura les ossemens du roi Oswald de Northumberland[370]; à Berne, on honora d'un culte plus religieux les restes des dix mille chevaliers[371], dont l'anniversaire avait aussi été solennisé à Morat. On voyait, mais moins que jadis dans Rome libre, un mélange de cérémonies chrétiennes, de spectacles et de plaisirs[372], qui offraient les plus choquantes contradictions de la foi et du bon sens.

La ville de Berne, voyant les fruits des champs rongés par une espèce de chenilles[373] effrayante par sa

[368] *Gaspard Lang, Esquisse du monde chrétien (Grundriss der christlichen Welt)*, p. 798, d'après les *documens*. On a regardé ce Tokenbourg comme un fils naturel du dernier Frédéric; t. V, 23. Le témoignage en faveur des reliques est de l'archevêque de Tours, 16 mai 1481.

[369] *Ch.* 1478 dans les manuscr. de Zurlauben.

[370] *Haller, Bibl. suisse*, III, 583. Je n'ai absolument rien trouvé sur les rapports de ce roi avec la ville de Zoug. Maître Jean Eberhard aurait-il fait choix de lui par vénération pour sa vertu? Ou bien serait-ce un souvenir plus ancien du temps des vieux apôtres écossais? Il avait été instruit en Ecosse. Par la religion, il enthousiasma une petite armée pour la défense de la patrie; il avait exercé sur les rois et les peuples de toute la Grande-Bretagne un empire si bienveillant qu'il semblait faire consister en cela toutes les vertus; et lorsqu'il mourut pour la patrie, il ne pensa pas seulement à lui, mais à son peuple. *Beda Venerabilis*, l. III.

[371] Nous avons rapporté comment on les obtint, t. VI, 474.

[372] C'est ainsi que les Romains introduisirent chez eux la comédie dans le temps d'une peste. *T. Live*, VII, 2. Les anciens Bernois étaient assez dans les mêmes sentimens; t. II, 447. La sérénité est une condition de la santé et de la présence d'esprit; comment put-on défendre plus tard la comédie dans des temps difficiles?

[373] Les chartes leur donnent les mêmes noms qu'aux vers blancs qui forment les hannetons.

multitude, demanda conseil à son chef spirituel, l'évêque de Lausanne. La cour ecclésiastique, ainsi que jadis beaucoup de juifs et de païens[374], ainsi qu'avant et depuis cette époque bien des autorités de l'Eglise catholique[375], estima que les hommes possédaient une puissance de conjuration, mais dont il ne fallait pas user légèrement. Cette opinion n'étonna point le savant greffier Thüring Frickard, dont la sagesse était en singulière estime à Berne. En conséquence on adressa aux insectes une sommation solennelle de s'éloigner[376]. Pour le cas de désobéissance on fixa la marche de la procédure; on évoqua de l'enfer, comme défenseur officieux, l'ombre de Perrodet, avocat de beaucoup de mauvaises causes; ensuite on lança un ban contre les vermisseaux[377], montrant au peuple entier que son

[374] *Basnage, Hist. des Juifs*, t. VI, 470, 471.

[375] Ci-dessus t. VI, 278 et suiv. Nous ajoutons un document mis en lumière par le baron *de Hormayr* dans l'*Almanach tyrolien* de 1804. C'est un *protocole* du juge de Glurus et Mals de 1519 et suiv. contre une espèce de souris (« Lutmusse »), dont l'avocat demande à la fin un sauf-conduit contre les chiens et les chats et un court délai pour celles qui portent : on accorde quinze jours à celles-ci et aux très-jeunes. Le *baron de Hontan* fait mention d'un procès intenté (dans le 18ᵉ siècle) par l'évêque de Québec à des tourterelles.

[376] Voy. dans l'*Hist. eccl.* (en latin) de *J. H. Hottinger*, IV, 318, le monitoire prononcé par le curé Schmid sur la plate-forme de Berne : « Créatures sans raison et imparfaites, vermisseaux, votre race n'a pas » été dans l'arche de Noé; au nom de mon gracieux seigneur, l'évêque » de Lausanne, par la puissance de la très-sainte Trinité, par les mé» rites de notre sauveur Jésus-Christ et par l'obéissance à la sainte Église, » je vous ordonne, à tous et à chacun, de vous éloigner dans les six » premiers jours de tous les lieux où naît et croît de la nourriture pour » les hommes et le bétail. » En cas de désobéissance, il les cite à comparaître le sixième jour, à une heure après midi, près d'Avenches devant monseigneur de Lausanne.

[377] L'*avoyer et conseil* au lieutenant du doyenné de Köniz, jeudi ap.

gouvernement paternel ne négligeait aucun moyen de sauver ses récoltes. Une antique cérémonie ne paraît ridicule qu'à un peuple qui juge les sentimens de ses vénérables aïeux d'après les vues de sa propre sagesse; pendant les grands siècles des triomphes et de la gloire, le gouvernement bienveillant et la sévérité de tous s'opposèrent à ce manque de respect.

La principale science d'un peuple libre, l'histoire de ses pères, était l'objet des soins du gouvernement *: Benoît Tschachtlan, banneret de la ville de Berne, en cite la chronique jusqu'au commencement des querelles avec la Bourgogne [378]; celles-ci, la guerre et ses

l'Invention de la Croix. Sursis, 15 mai, à cause d'un doute sur la forme. Seconde *citation:* « Maudite et impure vermine, qui ne portez ni ne » méritez le nom d'animaux. » *Sentence:* « Nous, Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, avons entendu la supplication des puissans seigneurs de Berne contre les chenilles, nous nous sommes signés » du signe de la Sainte-Croix et avons eu devant les yeux Dieu seul, » de qui procède tout jugement juste; nous accusons et chargeons en » conséquence ces affreux vermisseaux, nous prononçons contre eux » ban et malédiction, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en » sorte qu'ils soient confinés dans la personne de Jean Perrodéti, leur » patron, et qu'il n'en reste absolument que ce qui est nécessaire » pour l'usage des hommes. » Tout cela en beaucoup plus de paroles. Le gouvernement ordonne sérieusement de lui mander le résultat; mais *Schilling* rapporte qu'on n'apprit rien, « à cause de nos péchés. » *Hottinger*, l. c. 320. = Voyez sur l'état de la religion et de l'Église dans la république de Berne, au xve siècle, *de Tillier*, l. IV, ch. 17, t. II, p. 514-532. C. M.

* Certes le gouvernement ne doit pas s'en mêler; ce serait là un moyen sûr de n'être jamais cité au tribunal de la postérité, seule ressource des opprimés. Les gouvernans suisses se sont donné assez de peine pour empêcher les recherches historiques et dégoûter ceux qui auraient pu publier quelque chose sans subir la censure. Les archives n'étaient ouvertes qu'aux frères et amis. Il en a coûté la vie à Waser pour avoir publié de vieux documens. D. L. H.

[378] Jusqu'en 1470; il eut pour collaborateur Henri Titlinger, dont

conséquences, trouvèrent un narrateur dans Diebold Schilling[379]. Son livre fut lu par l'avoyer et les Conseils, et déposé comme monument sous les voûtes des archives[380]. La suite de l'histoire que nous racontons fut écrite à l'invitation du gouvernement par Valérius Ruod, surnommé Anshelm, de Rothwyl, maître d'école et médecin, homme sérieux et loyal, digne, par son caractère, de l'ancienne Rome[381]. Albert de Bonstetten, doyen de Notre-Dame-des-Ermites, composa pour les étrangers, et à l'instigation de Louis XI, une histoire de la Suisse entière, des guerres de Charles, enfin de sa propre abbaye, non pas avec l'énergique simplicité de ces Allemands[382], mais en latin et d'un style pom-

le nom s'écrit aussi Dittlinger, et dont nous avons fait mention dans les guerres de Bourgogne. Du reste, le banneret Tschachtlan mourut après 1492. *Haller, Bibl. suisse*, IV, n. 614. Nous avons comparé et consulté sa chronique. = Voy. sur les historiens bernois au XVe siècle de *Tillier*, t. II, 580-584. Muller ne les nomme pas tous. C. M.

379 De 1452 à 1480. Il était Soleurois et au service de Berne. Nous avons profité du volume publié à Berne en 1743. Il ne faut pas confondre cet écrivain avec le prêtre lucernois Diebold Schilling, qui finit en 1509. *Haller*, ibid. n. 686.

380 Ancienne tradition dans *Haller*, l. c. n. 617. On voit dans *Anshelm*, 1484, que sa veuve fut punie pour avoir vendu sa chronique. Il l'avait présentée à la ville, mais gardée chez lui, comme cela se pratique. Après sa mort, sa femme y mit la main. = Déjà la crainte de la publicité, le système de cachotterie commençait à s'établir. D. L. H.

381 Jusqu'en 1526. Il vivait à Berne depuis au moins 1483. Il n'y a guère de chronique suisse aussi digne d'être comparée à l'ouvrage capital de *Tschudi*. C'est un homme d'antique vertu. Il fait des efforts pour donner à son allemand l'énergie et la concision romaine.

382 1481. Nous avons eu la copie de la description et de la chronique d'Einsidlen qui se trouve à la bibliothèque du roi à Paris sous n. 4789 des manuscrits; le manuscrit de la guerre de Bourgogne de M. Charles Victor de Bonstetten avec quelques additions extraites par M. le diacre Cless d'une chronique souabe. Son histoire d'Autriche dédiée à Charles VIII, qui devait épouser une princesse autrichienne, est à la biblio-

peux ; en même temps que lui, vécut le docteur Turst, de Zurich[383], auteur sans prétention, remarquable par une précision laconique. Pour la connaissance du droit le greffier Frickard ne le cédait à personne; sans parler des universités, on connaissait à Zurich toutes les formalités de la jurisprudence[384]. Quoique les temps modernes s'éclairassent essentiellement au flambeau de l'antiquité, et que Jean de Wyl aussi, disciple du bon maître Hemmerlin[385], servît la science par des traductions[386], la rectitude et la liberté de pensée qui distin-

thèque de la cour de Vienne. On l'a souvent cité autrefois au sujet de l'origine de cette maison qu'on fait remonter aux Scipions; mais nous ignorons si son écrit *De majoribus Maximiliani* était distinct de son *Hist. austr.* Il reçut de l'empereur Frédéric, en récompense (*Ch.* 20 oct. 1482), la dignité de comte palatin (« S. Lateranalis palatii nos» træque aulæ et imperialis consistorii; cum jure notariatus, tabellio» natus et judicatus ordinarii, officia dandi, bastardos et alios ex » damnato coitu procedentes legitimandi. » Le tout « propter virtutum » claritatem morumque venustatem »); il reçut aussi quelques centaines de lettres de noblesse [1] (*Généalogie* de sa maison), qu'il vendit à bon compte aux Mörikofer, à Rodolphe Herbort de Willisau (Ch. 1494) et à d'autres. *Stumpf*, l. IV. Du reste, il était fils d'André Raoul de Bonstetten, mentionné t. VI, 473. Sa famille fut propagée à Berne par son frère Béat-Guillaume et à Zurich par Béat-Guillaume, fils de son oncle Béat.

383 Conrad Turst était médecin de la ville en 1489. Nous avons eu le beau manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne.

384 *Témoignage du prévôt et du chapitre.* « Quod ibidem sunt juris » doctores, licentiati et alii viri docti, habentes practicam procedendi » in judicio. »

385 Il était de Bremgarten, d'abord maître d'école à Zurich, puis secrétaire du conseil à Nuremberg; en 1462, greffier municipal à Esslingen, en 1478 chancelier à Stuttgart. *Denis, de la Bibliothèque de Garelli.*

386 *Denis* en connaît dix-huit. Il les fit à la demande de personnes considérées. Du reste, il était aussi poète. *Hottinger*, *Schola Tigurina.*

[1] Comme des indulgences. D. L. H.

guent les anciens, éveillèrent spontanément l'esprit vif et pénétrant de Jean Geiler, qui appartient en quelque sorte à Schaffhouse[387].

L'invention de l'imprimerie, rempart puissant contre le retour de l'ignorance[388], fut mise en pratique

[387] Il y naquit en 1445, mais fut conduit encore enfant à Kaisersberg. *Leu.* Il se trouva en rapport avec une autre ville, située sur le sol suisse; il occupa la chaire de philosophie à Bâle dès 1471. *Gernler, de acad. Basil. ortu et progress.*, 28. « Pericle eloquentior, Socrate continentior, Numa religiosior. » *Beatus Rhenanus, ibid.* Outre son *Navire des fous* et son *Navire des pénitens*, il a écrit des sermons pleins de vivacité, qu'il prononça la plupart à Strasbourg.

[388] En tant que les ouvrages se conservent dans un plus grand nombre d'exemplaires. La barbarie peut néanmoins fondre périodiquement sur le monde : la scolastique, telle qu'on l'a vue renaître dans les quinze dernières années; le pyrrhonisme qui, en niant la réalité, ôte à tant de monumens importans de l'antiquité leur considération et leur intérêt, et le despotisme, qui méprise tous les titres de propriété ainsi que les constitutions, lui aplanissent le chemin. Alors les plus excellentes productions de la pensée pourront rester sous nos yeux, lettre morte, inaperçue même, comme les classiques pendant le moyen-âge. Toutefois un tel malheur ne sera plus ni si général ni de si longue durée. = Pas faits vers la barbarie dans un pays où le despotisme trouve autant d'instrumens qu'il veut : 1° création d'une université centrale et d'une école exclusivement chargée de former des maîtres pour remplacer les hommes à principes; 2° concentration des établissemens d'instruction publique pour diminuer le nombre des foyers; 3° organisation presque claustrale; 4° liberté de la presse insidieuse, la censure refusant de parler jusqu'à ce que la police saisisse et ruine; 5° obligation de faire timbrer les ouvrages; 6° défense de réimprimer les anciens ouvrages sans permission du gouvernement; 7° création de bibliothèques des lycées, composées en majeure partie d'ouvrages faits pour remplir les vues du chef, d'abrégés, d'extraits destinés à établir le dogme de l'obéissance passive; 8° triage des bibliothèques publiques et probablement des bibliothèques privées; 9° diminution du nombre des imprimeries, leurs propriétaires patentés, forcés de fournir de forts cautionnemens; 10° abolition des priviléges des universités et leur diminution en Allemagne; 11° système suivi mathématiquement pour atteindre le but. D. L. H. = Domicilié à Paris lorsqu'il écrivit la note qu'on vient de lire,

dans de petites villes[389] et des couvens solitaires de la Suisse[390], sans parler de Bâle[391] et de Genève[392], bien

en relation avec des hommes en position de suivre de près la marche du gouvernement, M. le général de la Harpe acquit la preuve que Napoléon suivait le système ici exposé. C. M.

389 *Jacobi de Clusa, Tractatus de apparitionibus animarum post mortem*, imprimé à Berthoud en 1745. J'ai vu ce livre à Vienne, où les soins de M. l'abbé Strattmann ont formé une des collections les plus complètes de livres incunables; l'impression est, ainsi que le papier, belle, nette et soignée. Tandis qu'il ne s'établit à Lucerne une imprimerie qu'en 1530, on imprima à Soursée, en 1500, la *Chronique de la guerre de Souabe*, par *Schradin*, *Haller. Bibl.* V, 313.

390 Béronmünster précéda, pour cela, toutes les autres congrégations religieuses. Dès 1470 un chanoine septuagénaire, Helyes Helye de Laufen (m. 1475), imprima le dictionnaire de *Marchesini Mammotrectus sive primicerius; arte imprimendi* (voy. *Balthasar*, *Mus. Lucern.* et *Sinner*, Voy. dans la Suisse occident., t. II); le même publia aussi *Roderici Zamorensis Speculum vitæ humanæ; absque calami exaratione, feria* 6 *post festum B. Jacobi* 1473. Naudé (additions à l'hist. de Louis XI dans le *Comines* de Lenglet du Fresnoy) indique une édition de ce livre, de Paris, vers 1470; nous avons vu à Vienne celle de *Helye alias de Lauffen, canonico ecclesiæ villæ Beronensis in pago Ergowie sitæ*, avec la date ci-dessus. Le célèbre *Fasciculus temporum* doit avoir été publié en 1481 à Rougemont, dans le comté de Gruyères (aujourd'hui au canton de Vaud), par un moine du monastère de ce lieu, Henri Würzbourg de Vach. Nous n'avons jamais vu cette édition, mais *Sinner* en parle.

391 Le premier livre publié à Bâle fut probablement le vocabulaire de Conrad de Muri, imprimé par Berthold Rodt. *Denis, Biblioth. de Garelli*, t. I, 227; bientôt, en 1474, parut chez Bernard Richel la *Concordance du miroir des Saxons*, par *Didier de Burgsdorf*, évêque de Naumbourg. Le même donna une Bible latine de 1477. (En 1464, encore, Matthias Eberler, de Bâle, fit écrire par Jean Lichtenstern, étudiant de Munich, une très-belle copie de la Bible en allemand suisse; elle est à la bibliothèque impériale à Vienne. *Denis, Codd. theol. lat.*, t. I, p. 1.) Outre Richel, *Lucas Gernler, de acad. Basil.* en nomme six autres avant Jean Amerbach; les Amerbach sont originaires de Reutlingen; les Froben, de Hamelbourg en Franconie.

392 *Senebier*, dans son *Hist. littér. de Genève*, t. I, 30, rapporte avoir lu dans un manuscrit, dont il ne garantit pas le mérite, que les fran-

plus tôt qu'en France[393]. Ce qui est une garantie des progrès, on sentit la nécessité d'en faire : dans les traités d'alliance avec les États d'Italie, alors siége principal de la science, on stipulait ordinairement qu'ils admettraient dans leurs universités et à leurs frais quelques jeunes Suisses[394]. Dans l'Allemagne entière, on pourrait dire en Europe, le quinzième siècle fut une époque de jeunesse florissante, qui ne demeura pas infructueuse, quoique les disputes théologiques,

chises de cette ville y avaient été imprimées en 1454; ce serait le monument typographique le plus ancien dans les villes dont nous écrivons l'histoire : mais le fait est invraisemblable; ce savant investigateur n'a découvert aucune production de la presse genevoise antérieure à 1478, où parurent : *la Vie des SS. Anges, par François Eximines* (plus tard cardinal), mentionné aussi par Gabriel *Naudé* et par *Denis*; *Guy de Roye, livre de Sapience* (*Denis Garell*, I), et le roman de Fier-à-Bras. *Sinner* attribue le livre des Anges à Pierre d'Artis, chambellan aragonais; nous ne l'avons jamais aperçu. Mais nous avons vu à Vienne un ouvrage original d'un Suisse : *Thurecensis physici* (le médecin Rodolphe) *Tractatus de cometis*, 1472, très-bien imprimé deux ans plus tard, sans nom de lieu; mais nous ignorons de quelle presse il est sorti. En revanche, il paraît prouvé que ni Lactance ni St. Augustin *de civitate Dei*, n'ont été imprimés pour la première fois en Suisse; tous les deux sont de Subiaco.

393 Ulrich Gering, né à Constance, selon le prince abbé *Martin Gerbert* (*Hist. silvæ nigræ*, t. II, 303), qui en appelle à son propre témoignage, mais originaire du canton de Lucerne, selon *Balthasar* (*Mus. Lucern.*) se rendit en 1740 à Paris avec deux ouvriers, à l'instigation du docteur Jean a Lapide (chap. suiv.); il y exerça l'art typographique pendant quarante ans (1510), et légua le fruit de son travail à la jeunesse studieuse et aux pauvres; son souvenir fut célébré en Sorbonne. *Naudé* (*addition à l'hist. de Louis XI, dans le Comines* de du Fresnoy, t. IV, 237) doit être complété à cet égard; il faut sans doute aussi rectifier la donnée de Gerbert dans ce sens que Gering s'appela *Constantiensem*, en raison du diocèse.

394 Le duc d'Urbino et la ville de Florence allouèrent annuellement 50 florins d'or à quatre étudians Zuricois qui étudieraient à Pise. *J. H. Hottinger, Schola Tigur.*

quelques malheurs et quelques erreurs politiques aient étouffé bien des germes.

Les vieux Confédérés riverains du lac des Quatre-Cantons, les habitans de Glaris, ceux de la ville et du territoire de Zoug, guerriers audacieux là même où la race humaine participe de la douceur du sol et du climat[395], jouissaient avec joie de leur liberté et de leur considération. Si le laps du temps, qui change tout, avait effacé dans les montagnes les noms des frontières[396], si les limites étaient moins déterminées encore dans la Marche conquise au bord du lac de Zurich[397], la parole loyale d'un landammann d'Unterwalden terminait la difficulté. Lucerne, où Hertenstein et Hassfurter brillaient à la tête d'une jeunesse ardente et belliqueuse[398], où se tenaient la plupart des diètes et le marché des Alpes centrales[399], prit à tous égards un plus grand essor. Les servitudes envers le chapitre de St.-Léodegar, subies pendant sept siècles[400], les charges que la dévotion de mainte génération avait léguées

[395] *Albert de Bonstetten :* les Zougois ont déjà quelque ressemblance avec les habitans des plaines.

[396] *Ch. de délimitation entre Uri et Glaris,* 1483, postérieure à celle de 1196.

[397] *Prononcé entre Schwyz et Glaris* sur les limites de leur souveraineté respective près de Rychenbourg par Henri Z'Niderist, ancien landammann d'Unterwalden-le-Bas, jeudi ap. Urbain, 1478. L'arbitre devait être respectable aussi par son âge ; il avait été sept fois landammann entre 1441 et 1455. *Leu.*

[398] *Bonstetten :* « Juventus Veneri et luxui inclinata. »

[399] Pour les produits du sol ; on y portait aussi d'autres denrées ; on y envoyait des Alpes du bétail, du beurre et du lait. *Id.*

[400] T. I, 169. Le chapitre possédait de certains droits sur le lac et beaucoup de terres sur lesquelles la ville avait été bâtie.

aux citoyens[401] furent annulées par un rachat[402]. Le chapitre si distingué de Béronmünster[403], dont le prévôt, Jost de Sillinen, s'était rendu illustre dans les plus grandes affaires politiques, était redevable d'un ordre juste et sage[404] à l'avouerie de Lucerne, maintenant assurée[405], de nouveaux ornemens à son intercession[406], d'une augmentation considérable de ses revenus[407] à la riche et noble maison de Lütishofen, si généreuse envers l'Église[408]. Le pape Sixte, à qui les Lucernois avaient rendu plus d'un service, leur ac-

[401] Loyers des jardins et des maisons pour la célébration des anniversaires et des vigiles.

[402] *Ch.* 1479.

[403] « Condonatum infinita servitute (d'un nombre infini de serfs) locupletissimi agri. » *Turst.* « Famosum ædificiorum structura, personarum numero, ac redituum ubertate. » Il y avait 21 chanoines; mais l'incendie et la guerre avaient tellement ruiné cette congrégation, qu'elle dut aliéner de riches patronages, tels que Soursée et Stauffen, et qu'elle avait encore pour 10,000 florins de dettes. *Sixte IV, pour Béronmünster,* Rome, janv. 1479.

[404] *Convention*, St. Pierre ès-liens, 1469. En grande partie conforme à la *ch.* d'Arbourg (t. IV, 859 et suiv.) renouvelée sous le prévôt de Hewen.

[405] T. IV, l. c. *Sixte à Lucerne*, 1479; confirmation de la collature.

[406] « Armutiam de variis. » *Sixte*, 1479. Ces ch. se trouvent dans le 5e vol. in-folio et dans le 4e in-quarto de la collection de *Haller*.

[407] *Ch.* n. 403. Le pape incorpore cette église à la table du chapitre. Comme il nous apprend que Lucerne même demanda cette incorporation, elle n'a pas dû être aussi nuisible qu'une telle mesure l'est ordinairement; ou bien aurait-on sacrifié l'intérêt du pays à celui de quelques familles?

[408] *Ch.* mi-carême, 1479. Ils donnèrent les patronages ecclésiastiques de Dietwyl, Rothenbourg, Doppelschwand, Wangen, Wyl et Culm, contrées situées sur les deux rives de la Reuss et dans les montagnes, en partie florissantes déjà du temps de Rome. Leurs ancêtres avaient fondé ces églises, et l'on disait annuellement des messes pour eux aux jours anniversaires de leur mort.

corda, selon l'esprit d'une constitution libre, de faire juger les fautes des prêtres par des autorités du pays[409]. Le clergé tenta vainement de défendre ses intérêts temporels par l'organe de l'évêque ou par d'autres armes spirituelles ; le gouvernement réprima sévèrement ces prétentions[410]. A l'occasion de calamités publiques, Lucerne engageait, à force de bienfaits, des villes placées sous sa protection et autrefois conquises à l'Empire[411], à se soumettre à son autorité[412]. Dès-lors le droit d'élire ses magistrats[413], les jugemens en dernière

[409] *Ch.* 1479. Jamais Sixte n'accorda plus de grâces que cette année-là ; le prévôt Brunnenstein se rendit à Rome, et l'on conclut un traité d'après lequel le prévôt de Béronmünster ou celui de Lucerne devait décider où Lucerne possédait le droit de patronage.

[410] *Lucerne* aux respectables, savans, nobles, chers et pieux, messire *Rodolphe Asper*, doyen, le chapitre et le clergé de Soursée, jeudi av. Thomas 1477 : à l'occasion de difficultés relatives aux accises, au droit de protection, ils avaient obtenu secrètement de l'évêque de Constance un interdit contre Soursée. Lucerne ordonna sur-le-champ de le faire révoquer aux frais du clergé. Celui-ci promit, mais ne tint pas sa promesse, « ce qui nous étonna grandement. Notre sérieuse résolution est » donc que, si vous voulez continuer à jouir de notre protection, » vous vous exécutiez encore aujourd'hui, et que vous vous soumettiez » à notre sentence ; sinon, nous aviserons à protéger les nôtres contre » vos prétentions. Ceci pour votre gouverne. » La *Ch.* dans *Balthasar*, *Choses mém. de Lucerne*, t. III.

[411] 1415. T. IV, 210, 342 et suiv.

[412] Soursée brûla en 1461 ; Lucerne envoya sur-le-champ quinze cents florins, se chargea des dettes les plus urgentes, libéra la ville de contributions annuelles et lui prêta de l'argent. *Ch. de Soursée*, 1480 : « Le conseil et les Cent de Lucerne ont à jamais le droit le plus entier » à notre dévouement ; nous paierons annuellement l'intérêt de la » somme avancée, sans pouvoir le racheter. » Cet argent, dit M. le trésorier *de Balthasar*, est le seul que Lucerne ait jamais tiré de Soursée.

[413] *Ch.* Lucerne, mercr. av. Thom. 1480 : le conseil et les bourgeois de Sempach proposent quatre candidats pour la charge d'avoyer ; le gouvernement choisit entre ceux-là.

instance[414], le droit de grâce[415] furent exercés par la ville de Lucerne, ou du moins avec sa participation. Elle augmenta son territoire et ses revenus par l'achat des collines fertiles et des charmantes prairies de Littau[416] et de Malters[417]; les familles des seigneurs qui très-anciennement les avaient cultivées avec leurs serfs et avaient vu naître et prospérer Lucerne, s'étaient éteintes, tandis que la chose publique prospérait. La population augmentait[418], la ville s'embellissait[419]. C'est à Lucerne que des ecclésiastiques jouèrent les premières pièces de théâtre[420].

[414] *Ch.* Lucerne, vendr. av. Trinit. 1482 : « Si quelqu'un, ayant une » affaire devant le conseil ou le tribunal de Soursée, croit qu'on lui a » fait tort, il peut en appeler à nous. »

[415] *Ch.* Lucerne, 1481 : « A la prière des paysans et des habitans de Sempach, Henri Schmid, de cette ville, banni pour cause de meurtre, pourra y rentrer, parce qu'il y est accouru lors d'un incendie et qu'il a vigoureusement aidé.

[416] 1481, du conseiller Sürli, de Bâle, qui tenait la basse-justice des nobles de Meggen, héritiers des anciens de Littau. *Balthasar*, t. II.

[417] 1477, du conseiller Manzet de Lucerne, qui avait acquis la basse justice de Malters des de Moos, telle que ceux-ci l'avaient achetée des Meyer de Stanz, héritiers des anciens seigneurs.

[418] Les Pfyffer transportèrent leur domicile, de Büren, village considérable près de Soursée, à Lucerne, en 1479. *Généalogie, Haller, Bibl.*, II, 587.

[419] 1481, la belle fontaine en pierre du marché au vin; cette fontaine et la grille de la grande église coûtèrent autant que, 70 ans auparavant, toute la muraille de la Musek (t. III, 403). *Balthasar, Explicat. des tableaux du pont de la chapelle.* Maître *Conrad* Lux, auteur de la fontaine, reçut, outre son paiement, le droit de bourgeoisie. *Le même, Explicat. du plan de Martini.*

[420] *Le même,* dans *J. J. Ulrich, Hist. des Juifs en Suisse* (*Schw. Judengesch.*), p. 179. Lui-même, p. 175, fixe l'époque à l'an 1471, et p. 178 à 1480. Le chapitre du clergé des quatre cantons en conçut l'idée; la plupart des drames étaient tirés de la Bible; il y avait toujours affluence de monde. Au commencement les représentations coûtaient 4 livres et

Ailleurs on économisait lentement et avec des efforts inouïs les ressources nécessaires pour les progrès. Lorsque, au pays d'Appenzell, les habitans de Groub[421], les hameaux voisins de la colline de Teufen[422], même ceux de la vallée solitaire de Brüllisau[423], eurent amassé par le travail assez d'argent, ils bâtirent des églises, honneur de chaque village et qui le rendaient indépendant. L'abbé de St.-Gall obtint contre ces constructions une défense[424], dont le seul résultat fut de faire payer l'autorisation de bâtir[425]. Du reste ils se protégeaient eux-mêmes et protégeaient aussi le bailli de Blatten, devenu leur ami[426]. L'abbé étendit son pouvoir

2 plapparts; dans la suite, plus de 2,000 florins; c'est pour cela sans doute qu'elles furent abolies en 1616. On peut vraisemblablement se faire une idée du genre des pièces par la *chanson des Juifs* (*Ulrich*, l. c.).

Nous pauvres Juifs souffrons la faim
Et périssons faute de pain.
Oi melas compassio
Cullis mullis lassio.
L'Égypte était un bon pays,
Wau, wau, wau, wau, wau, wau
L'Égypte était un bon pays, etc.

421 1475. Walser, 356. Ils rachetèrent aussi pour 90 flor. du Rhin la contribution en poules du carnaval.

422 1479. *Ch.* (Walser). « Les vieillards, les femmes enceintes, les malades ne peuvent pas se rendre sans danger à l'église pendant l'hiver; on a été obligé de baptiser des enfans en route; comme la ville est fermée la nuit, bien des gens meurent privés des derniers sacremens; il y a dans le village des septuagénaires qui n'ont jamais reçu le saint-chrême. = Voy. *Zellwéger*, t. II, p. 120-128, où l'on trouve entre autres la kirielle des conditions imposées par l'abbé à la dévotion de ses ouailles. C. M.

423 1474 *Bischofberger*, 440. = Zellwèger II, 118. C. M.

424 1478. *Hottinger*, *Hist. eccl. de l'Helvétie*, II, 474.

425 Teufen payait 300 flor. au curé de St.-Laurent, 120 fl. du Rhin à son église, beaucoup aussi au couvent. *Bischofberger*, l. c.; *Haltmeyer*.

426 *Convention avec Jacques Mangold*, 1480; *Bischofberger*, 298.

dans le Rheinthal, à la mort de l'héritier de la mairie d'Altstetten[427], et, suivant sa coutume, il fit éclaircir les droits sur Bernang et Marbach[428]. Dans ce temps-là les arbitres s'attachaient uniquement à la loi; on laissait à la vigilance le soin d'améliorer la situation présente et de prévenir les dommages.

L'abbé Ulrich Rösch, prince toujours entreprenant[429], avait trouvé son alliance avec quatre cantons suisses si avantageuse à ses intérêts, que, dans un nouveau différend avec la ville de St.-Gall, sa première pensée fut de consolider cette base de sa sûreté. Il stipula par une convention perpétuelle que Zurich, Lucerne, Schwyz et Glaris, lui enverraient tour à tour, de deux en deux ans, à Wyl, un capitaine-général, commandant de toutes ses troupes, et qu'il le solderait[430].

Conformément à la simplicité d'une tradition de huit siècles, une haie séparait la ville et le couvent, et l'usage des portes était commun; le prince Ulrich voulut

[427] Jacques Thum de Neubourg, 1479 (il y avait 69 ans que l'héritière du dernier maire avait apporté son bien à Jean Thum). *Prononcé* entre l'abbé et chevalier Sigismond de Fribourg et Rodolphe Mötteli de Rappenstein, beaux-frères du défunt, 1479 : mairie, juridiction, fiefs, alpe de Camor, dîme du bled à Kirchberg, voilà ce que l'abbé conserva, moyennant 950 flor.; ils gardèrent, eux, comme fief héréditaire, le château, la dîme du bled à Widnau, la dîme du vin.

[428] *Walser*, 356.

[429] T. VI, 422 et suiv., 430, 435.

[430] *Ch.* Wyl, S. Mart. 1479. « Le capitaine-général doit être un homme prudent, pieux (vaillant), loyal, sage, mûr, et amener avec lui un valet et deux chevaux; l'abbé lui donnera farine, fourrage, clous et fer outre 50 florins du Rhin. Voy. *Lex* sur *Simler*, 272. — Ces négociations et l'administration de l'abbé Ulrich VIII à cette époque et jusqu'en 1484 sont exposées avec beaucoup de détails dans l'*Hist. du canton de St.-Gall* par M. *d'Arx*, t. II, section IX, p. 357-398. C. M.

une muraille pour clôture et une porte pour lui personnellement. Il eût été facile de faire entrer par cette porte, à la faveur de l'obscurité d'une nuit orageuse, assez de troupes pour surprendre la ville et lui enlever son bien le plus précieux, sa liberté. C'est ce que comprit Ulrich Varnbühler, qui avait commandé les St.-Gallois à Grandson et à Morat, homme d'une ancienne et bonne famille, d'une grande intelligence, plein d'éloquence et de patriotisme[431]. La ville l'écouta et résolut de déjouer le projet de l'abbé. Cette affaire traîna en longueur chez les Confédérés des deux partis[432], soit parce qu'ils tâchaient, suivant leur habitude, de terminer le différend à l'amiable, soit parce que sur ces entrefaites l'abbé conclut le traité concernant le capitaine-général, espérant par là gagner les juges[433]. Après de longs délais et de grandes complications, la ville de St.-Gall soumit tout à un arbitrage. Ensuite elle investit Ulrich Varnbühler, élu bourgmestre, et trois principaux membres du conseil[434], de pleins pouvoirs illimités pour agir dans cette grande affaire, au nom de la patrie, sans ultérieure délibération, de manière à sauver les intérêts du pays[435]. On enleva ainsi à l'abbé toute possibilité d'exciter des divisions dans le conseil. A Zurich, où les arbitres s'assemblèrent, il s'excusa, en raison du serment féodal prêté à l'Empire, de ne

[431] Ce témoignage lui est accordé par l'homme qui pouvait le mieux le lui donner, *Vadian* (le célèbre bourgmestre de Watt).

[432] T. VI, 429, 430; la ville aussi était comprise dans l'alliance.

[433] Première plainte de l'abbé. *Recès de Zurich*, St.-Gall, 1477; son offre d'un arbitrage, *recès de Lucerne*, 12 juin 1479; acte par lequel il demande un sursis à cause de la vendange, Nativité de la Vierge, 1479.

[434] 1480; au vice-bourgmestre Kranch, au trésorier maître-d'hôtel et au greffier. Hältmeyer, 201.

[435] « Videant ne quid detrimenti capiat respublica. »

pas oser faire à la concorde les sacrifices auxquels il serait disposé; il exposa ses griefs : le refus de remplir certaines obligations [436], les achats trop considérables de fiefs pour le compte de l'hôpital [437], l'abus des franchises [438], même les distributions d'aumônes [439], mais surtout l'incorporation de ses sujets dans des bourgeoisies [440] et quelques erreurs de la police [441]; il se fondait sur des principes, dont on ne pouvait admettre l'application illimitée [442]. Le bourgmestre, à son tour, parla sur les points de justice rigoureuse avec franchise et fermeté; sur les points douteux, avec

[436] Sermens féodaux; à leur occasion, il s'étend beaucoup sur la nature des fiefs de haubert et sur les vassaux. Il rapporta que, se trouvant un jour au château de Rosemberg pendant les querelles appenzelloises, le possesseur de ce château, le seigneur de Mundprat, avait reconnu que la propriété lui en était toujours demeurée et qu'il avait mis les clefs sous son chevet. Nous copions les actes du *Traité des VIII cantons*, 1480. *Voy.* aussi dans le *Musée suisse* l'exposé de ces faits par M. *Gaspard Weller*, historien exact et loyal.

[437] « Les fiefs s'affaiblissent en passant dans les mains d'une corporation; et pour tant de fiefs le vasselage n'est représenté que par l'intendant de l'hôpital. »

[438] « On a permis bien des choses à la ville avant sa séparation d'avec le couvent. »

[439] « Chaque vendredi un quart des bourgeois accourent au couvent avec des paniers; ce sont les enfans qui mendient, tandis que les pères sont atablés dans les tavernes. »

[440] Il dit que cela diminuait pour lui les contributions et les revenans-bons.

[441] La ville ne voulait permettre ni jeu ni vente de vin le dimanche avant la messe; l'abbé croyait ne devoir pas interdire ces choses aux gens qui venaient de loin sur le territoire de l'abbaye aux jours de fêtes et de marchés. En revanche, il en voulait au gardien du clocher de la cathédrale, sous prétexte que celui-ci pouvait favoriser les relations amoureuses des jeunes conventuels, en réalité, parce qu'il pouvait voir ce qui se passait la nuit.

[442] Il prétendait que tout prince possédait nécessairement la régale des monnaies, le droit des armes et le droit de chasse.

un esprit conciliant; puis il développa sans amertume d'une manière convaincante les rapports contraires à l'équité[443], les empiètemens[444], les ruses secrètes, les dommages causés. Les Confédérés, la justice devant les yeux, prononcèrent avec impartialité[445]. La porte neuve, objet principal, fut interdite comme innovation; les droits fondés sur des documens furent confirmés à l'abbé (toute la société humaine repose sur le respect pour la loi), mais on ne défendit point aux bourgeois et aux sujets de l'abbaye de s'associer dans l'intérêt de leur sûreté[446], ce qui eût été condamner le principe même de la Confédération suisse. Dès ce jour l'abbé Ulrich médita de transporter ailleurs le siége de l'abbaye[447]. La ville prospéra par son industrie paisible, par son commerce de toilerie si envié[448], qui enrichis-

443 Il représenta que l'église de St.-Laurent comptait trois mille cinq cents communians, que l'abbé lui avait enlevé créances et usufruits, de sorte que bien peu de prêtres y trouveraient leur entretien.

444 Selon l'usage, les sujets de l'abbaye qui aspiraient à devenir citoyens devaient se faire recevoir bourgeois de la ville de St.-Gall; or l'abbé avait fait prêter aux habitans de Romishorn et à d'autres un serment contraire, etc.

445 L'abbé avait peut-être gagné bien des membres de la diète, mais la ville avait loyalement servi pendant la guerre, et Varnbühler s'était comporté en vaillant capitaine.

446 Le droit et la juridiction de l'abbaye réservés; ces sortes de personnes marchent en temps de guerre avec celui qui les requiert le premier.

447 On se plaignait alors déjà de son intention de transporter ailleurs la cour de justice. Cependant peu auparavant il avait dépensé plus de 700 florins pour faire arranger l'église plus convenablement.

448 En 1481 ceux de Constance voulurent les engager par ruse à adopter avec eux une marque commune pour les toiles. *Haltmeyer*, 204.

sait citoyens et communauté[449]. On acheta aussi pour lors le mont Bærnegk[450].

Peu auparavant un habitant du village de Sennwald fit voir à quel point un seul homme peut tenir tête à une ville considérable, et parvint à se soustraire pendant long-temps aux gouvernemens si faibles de tant de seigneuries. Un bailli st.-gallois résidait à Forstek, château-fort des barons de Sax[451]. Le baron Ulrich, que nous verrons figurer souvent, avait trouvé son patrimoine dans un tel délabrement, qu'il dut tenir à bonheur singulier d'être reçu bourgeois de St.-Gall, et à grand avantage que la ville rachetât Forstek de Lütfried Mötteli[452]. Les Mötteli de Rappenstein s'étaient enrichis par le commerce, de telle sorte que non-seulement leur argent les élevait beaucoup au-dessus de leur rang[453], mais que leur opulence est demeurée proverbiale jusqu'à ce jour[454]. Sennwald, au pied de la

[449] 1481; *Ch. des VIII Cantons* autorisant la ville à prélever son schelling sur le droit de péage des toileries.

[450] 1479; de Jean Brendler, pour 590 livres. *Stumpf*, 329. = Bærnegk ou Berneck est une montagne tout près de la ville de St.-Gall. C. M.

[451] Elle avait un puits et un moulin à bras, dans l'endroit le plus bas un escalier de 35 pieds de long qu'on pouvait relever. *Bluntschli, Memor. Tigur.*

[452] 1474, pour 2,100 flor. *Stumpf*, 328.

[453] Nous les avons vus, n. 427, alliés par mariage à l'héritier du maire d'Altstetten. Combien le loyal *Anshelm* se scandalisait de ce qu'André Raoul de Bonstetten, beau-frère d'Adrien de Bubenberg, donna en 1490 une de ses trois filles, Justine, à Rodolphe Mötteli, tandis que les deux autres avaient épousé un Scharnachthal et un de Diessbach! Mais Eberhard de Klingenberg, seigneur de Hohentwiel, n'avait-il pas auparavant déjà, en 1464, épousé Ursule Mötteli? *Rüger, Chron. de Schaffh.* t. II, sous Klingenberg.

[454] « Le riche Mötteli; riche comme Mötteli, » était devenu un proverbe, dont on ne comprenait plus le sens dans ma première jeunesse;

paroi nue et escarpée du Camor, était le village paroissial de Forstek. Là vivait Jean Hotterer, ennemi si acharné de Mötteli d'abord, ensuite du bailli st.-gallois, qu'il ne craignit pas de déclarer la guerre à la ville et d'exécuter ses menaces à l'aide de l'incendie et du brigandage. La nécessité rend ingénieux, l'audace fait des amis. Tantôt dans les montagnes d'Appenzell, tantôt à Feldkirch ou à Hohenems, il était toujours hors d'atteinte; il traversait le Rhin dans sa nacelle en sûreté et avec la rapidité de la flèche; aucune autorité ne savait ou ne voulait le découvrir; il ruinait incessamment les propriétés de ses ennemis. En vain les conseils autrichiens insinuèrent aux Confédérés que l'arrestation de Hotterer, particulièrement sur le territoire autrichien, ne serait pas une violation de la souveraineté; en vain trois cents St.-Gallois passèrent le Rhin au cœur de l'hiver[455], incendièrent la métairie impériale de Lustnau, et emmenèrent ceux qui avaient hébergé Hotterer : à la prochaine foire d'Altstetten, il se tint en embuscade dans la forêt du Bruderholz, blessa mortellement un négociant st.-gallois, lui enleva son argent et s'enfuit, blessé lui-même, dans la maison de Herrmann Schwendiner, Appenzellois considéré, son égal en ruse et en audace. Les Appenzellois ne souffraient chez eux aucun espionnage contre qui que ce fût[456]. Hotterer échappa, traversa le Vorarlberg et se perdit en Souabe et en Bavière. La ville de St.-Gall ayant donné cent florins à un homme de Kempten[457]

comme je demandais un jour qui était ce personnage, on me répondit : « un ancien romain, Metellus. »

[455] Le 2 janvier 1475.

[456] Décision formelle de la landsgemeinde. *Stumpf.*

[457] Rhoni Summeringer, pieux (vaillant) et pauvre compagnon.

avec la promesse de pourvoir à son entretien sa vie durant, il suivit les traces du fugitif, le découvrit à Landsberg et se fit arrêter avec lui. Aussitôt arrivèrent des délégués du Conseil de St.-Gall, et Jacques Stapfer, député de Zurich. Le duc de Bavière ouvrit une procédure régulière à Landsberg. Là on produisit une quantité d'ossemens d'enfans et de femmes que cet homme avait brûlés dans leurs maisons contrairement au droit de la guerre. Il subit lui-même, comme incendiaire, le supplice du feu [458].

Au bord du lac de Constance et du Rhin, les villes libres s'allièrent de plus en plus avec la Suisse : la ville impériale de Buchhorn, entrepôt de commerce, fondait la sûreté de sa communauté indépendante sur ses rapports de combourgeoisie avec Zurich [459]; Wangen, où se trouvaient les moulins privilégiés d'une juridiction [460], fondait la sienne sur des relations avec St.-Gall par lesquelles il reconnaissait l'autorité de cette commune [461]. Les Confédérés laissèrent encore, par bonté, à la ville

Stumpf. On lui tint parole et l'on récompensa aussi son ami Gaspard Meyer.

458 *Stumpf* et *Haltmeyer* d'accord. C'est ainsi qu'en 1494, à Francfort, on brûla sans autre forme de procès Jean de Hohenberg, pour avoir aidé à mettre tout à feu dans Bornheim. *Kirchner, Hist. de la ville de Francfort* (*Gesch. d. St. F.*), t. I, 387, ouvrage estimable.

459 *Turst* : « Perpetuum jus civitatense nobiscum servat gaudetque » tutela, qua vivunt in tuto. »

460 Pour la bruyère de Leutkirch, pour la libre Pürsch. *Busching, Géogr.*

461 1477. *Traité de combourgeoisie* pour quinze ans : ni guerre ni alliance sans St.-Gall; arbitrage de cette ville, qui du reste ne leur doit aucun secours; annuellement à St.-Gall la contribution des bourgeois externes; 3 schellings de fennings pour la solde des troupes. Dans *Haltmeyer*, 196 fennings.

de Constance, l'honneur d'un tribunal thurgovien[462]. Ici un incendie ruina pour jamais l'ancienne prospérité de Pfyn, frontière de l'Helvétie du côté des forêts[463]. La liberté de Stein, attaquée dans la ville par l'abbé, dans le Hégau par la noblesse, risqua d'être vendue à celle-ci par la trahison du bourgmestre[464]; Stein se mit aussitôt sous la protection de Zurich[465], où l'abbé lui-même trouva sa sûreté[466]. Associé par cette démarche à une communauté puissante[467], Stein acquit pour plus de trois cents ans un gouvernement indépendant[468], et même l'autorité souveraine sur le charmant territoire qui l'environne et sur Hohenklingen[469]; ses dettes furent

[462] D'après le traité de 1483, les trois quarts du produit du tribunal provincial appartenaient aux Confédérés. *Leu*, § *Thurgovie*.

[463] 1476. *Haffner*; *Bluntschli*. Les Mötteli occupaient le château; c'est de là probablement que s'étendait jusqu'en Rhétie dans les temps anciens la forêt qu'Ammien Marcellin décrit et que St. Gall trouva.

[464] Le bourgmestre fut enfermé dans un sac et jeté du pont dans le Rhin. *Leu*.

[465] 1484. *Ch.*

[466] *Traité de combourgeoisie*, ch. 1478. La ville de Stein doit se contenter de recourir contre lui aux voies juridiques; si Zurich met garnison dans Stein, l'abbé ne supportera aucune partie des frais; Zurich l'appuiera auprès de seigneuries étrangères; à la St.-Martin il fera un don par reconnaissance.

[467] *Ch.* 1484. Les Zuricois ne feront pas de différence entre ceux de Stein et eux-mêmes.

[468] Nomination et déposition du bourgmestre et du conseil, des tribunaux et des fonctionnaires. *Ib.* Zurich ne peut nommer que des citoyens de Stein. *J. G. Füsslin.*

[469] Ils sont, avec Klingen aussi, au service de Zurich; ils conservent la haute et la basse justice et les fiefs impériaux, les marchés, les péages, les accises, le droit de monnayage. *Turst*, édit. de Klingen et de Stein. « Arx jucundissimi aditus et amœni, nemore omni venatu abundo, » vinetisque opimis. »

payées ; la concorde se trouva solidement rétablie [470].

La ville de Schaffhouse, dont les Suisses avaient bien mérité dans la guerre de Waldshut, venait de leur prouver loyalement sa reconnaissance à Grandson, à Morat et dans l'expédition contre Milan. Maintenant en pleine paix avec Bilgéri de Hewdorf [471], elle s'unit plus étroitement pour le terme de vingt-cinq ans [472] avec tous les Confédérés, sans exception cette fois d'Uri ni d'Unterwalden. Le nom de la Suisse donnait du poids à son amitié ; il était donc juste de faire des sacrifices à son principe fondamental, l'indépendance et la paix. Les Schaffhousois promirent en conséquence de ne s'engager ni dans des guerres ni dans des relations avec des étrangers, sans le consentement de la majorité des Cantons, et de ne jamais intervenir dans les troubles intérieurs que comme médiateurs. Cette ville était le marché, le château avancé, la porte de la Souabe. Les comtes de Sulz avec le Klekgau, leur seigneurie, se ralliaient ordinairement aux Zuricois [473] ; les comtes de Thengen durent soumettre leurs prétentions à la décision de Zurich [474].

Les Zuricois, dans leurs hautes maisons, bâties en

[470] Zurich se chargea de 8,000 florins.

[471] Je ne possède pas cette *ch.*, mais en 1476 sept frères et cousins confirmèrent ce traité avec les Schaffhousois, comme on le voit dans les papiers du bourgmestre de Schaffhouse *Balthasar Pfister*, I.

[472] 1479, Zurich, 12 mars. *Ch.* Négociations antérieures : *Recès* Doroth., Invocavit, même année. On n'était pas entièrement rassuré contre toute contradiction, comme on peut l'inférer de la clause : «si *de cette cause* il devait naître une guerre.»

[473] *Tarst* : «Non minori jure (que Buchhorn) nostræ civitati obligantur.»

[474] *Sentence de Zurich* dans le procès relatif à la juridiction d'Oberhöri sur la Glatt, entre le comte Jean de Thengen et la ville, vers Vérène 1476.

pierre et bien arrangées [475], soit qu'ils habitassent leurs campagnes florissantes, fertiles en blé, en vin, en fruits, en bétail [476], ou la ville aux rues bien pavées [477], formaient un peuple libre et heureux, dont l'alliance était une faveur [478]. L'ancienne résidence des seigneurs [479] était changée en place publique consacrée au plaisir [480]. Dans la presqu'île, à l'endroit où la Limmat sort du lac, et où l'on croit que les patrons de la ville avaient scellé le christianisme de leur sang [481], une vieille chapelle fut changée en une superbe église, grâce aux contributions abondantes dont une indulgence fut le prix [482]; Jean Waldmann, le héros, dirigea la construction; elle devint un temple de la victoire; là brillaient les bannières conquises [483]; au pied, on voyait sourdre

[475] « Ædes cum quadratis et magnis lapidibus; dispositæ stubis, salis, » cubilibus, atque culmariis (mansardes?), mirabile visu. » *Bonstetten.*

[476] *Id.* Il vante aussi « capones, » les plantations de noyers, les perdrix, les pêches; le vin des bords du lac, dit-il, est d'abord un peu âpre (« bruscum »), mais il devient bientôt agréable (« redolens, » d'un bon goût).

[477] « Coctis lapidibus ubique muratæ. » *Bonstetten.*

[478] Nous ne devons pas omettre de rapporter qu'en 1480, Jean Scheuchzer, de Rapperschwyl, père d'une famille illustrée par ses travaux, reçut le droit de bourgeoisie pour ses mérites et ceux de ses amis. » *Jean Schoop,* d'après une vieille généalogie zuricoise.

[479] Le Lindenhof (place des tilleuls). T. I, 207 et suiv. (le palais du roi).

[480] « Theatrum et civium spectaculum atque æstivalis palæstra. » *Bonstetten.*

[481] T. II, p. 71, n. 318.

[482] 1497. *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helvét.* II, 470 et suiv.

[483] Sur cette construction *Hottinger* l. c.; le précédent *Hottinger Spec. Tigur.* 207; *Rhan.* Elle fut commencée en 1472, et achevée en sept ans, comme le temple de Salomon; selon *Edlibach,* il coûta, outre les contributions volontaires et sans les corvées, 7,500 flor.; *Bluntschli* compte 15,000 livres, environ la même somme, sans les corvées. *Ch. de Brandis,* 1483, évaluant le florin à deux livres.

une eau fréquemment salutaire, grâce à la nature et à la foi [484]. Une prospérité croissante frappait les regards, aussi loin qu'ils pouvaient embrasser les vergers et les prairies des rives populeuses du lac [485], les châteaux fortifiés [486], les belles églises [487] et les progrès de l'industrie [488]. La sagesse de la ville maintenait la discipline des couvens; Waldmann exigeait des abbés moins une dévotion rigoureuse qu'une bonne administration [489].

Les gentilshommes turbulens du voisinage de Bâle, Jean Bernard d'Eptingen, Conrad Mönch de Mönchenstein, contraints par leur luxe [490], par leurs

[484] Cette source doit contenir du soufre; on la ferma en 1556 par zèle religieux. Maître Albert de Weissenstein, prédicateur d'indulgences et lecteur en théologie, écrivit dans ce temps-là les louanges (*laudes*) de ce don de Dieu (*Schinz* dans le *Musée suisse*, t. XII), et le chanoine *Martin* de Bartenstein, du mont de Zurich, parla très-naturellement de cette source dans la légende des patrons de la ville.

[485] *Tarst*: « Oræ verno pratis rident, autumno gravidæ, villis, villagiis uberrime refertæ. »

[486] *Le même* mentionne Wædischwyl, Regensberg, Eglisau « arx non minus fortis quam voluptuosa; » Jules-César, ajoute-t-il avec sa bonhomie, anoblit les sires de Thengen. Il nomme aussi Wülflingen (« Cæsareis præveligiatum litteris ») et Uster, passé, dit-il, de la maison de Rapperschwyl aux Bonstetten.

[487] *Le même* parle de Rüti (« abbatia optimi decoris, illic cultior cultus ») et d'Embrach, superbe chapitre de chanoines.

[488] *Bonstetten* vante « conterranea artificia. »

[489] En 1480 il parvint à faire nommer abbé de Capell, en dépit des moines, Jean Schönenberg, de Zurich; la chasteté n'était pas au nombre de ses vertus, mais il fit admirablement prospérer l'agriculture et le soin des troupeaux. L'abbé d'Einsidlen, Gérold de Sax, qui, selon *Tschudi*, avait dépensé beaucoup d'argent de la Sainte-Vierge et malmené les affaires, fut si mécontent de ce choix, qu'il quitta sur-le-champ l'hôtel-de-ville de Zurich, lorsque le nouvel abbé fut proclamé. *Bullinger*, ann. Cappell. dans la collection de *Simler*.

[490] Dès qu'Eptingen eut acquis quelque argent par son mariage avec

dettes, par leur fausse position à l'égard du peuple[491], vendirent leurs châteaux à la ville[492] ou firent des concessions à la suite de procès[493]. Mais il était moins difficile de terminer heureusement ces sortes d'affaires et même des guerres considérables, que les tracasseries de vingt-quatre religieuses dans le couvent de Klingenthal au Petit-Bâle. Soustraites depuis nombre d'années à l'ordre de St. Dominique[494], elles jouissaient d'une indépendance peu compatible avec la vie claustrale. Le pape Sixte l'apprit et rendit le monastère à l'ordre religieux[495]. On n'avait pas achevé la lecture de la bulle, que les nonnes déclarèrent à grands cris qu'elles brûleraient plutôt le couvent; deux seulement se soumirent à la force. Treize des sœurs reçurent un appel de l'abbaye de Gebwyler; l'Empereur et le pape le confirmèrent. Mais les religieuses émigrées excitèrent leurs amis des bords du Rhin, sur la route de la foire de Francfort. Le jeune Albert de Klingenberg[496] déclara la guerre à l'ordre des frères-prêcheurs; il porta ouvertement sa déclaration au bout d'un bâton

Lütgarde d'Ow, il le dépensa pour embellir son manoir de Pratelen. *Brukner.*

491 Voy. dans le même les assemblées inutiles de Pratelen et de Sissach, 1471 et suiv.

492 1479. Le château, le château avancé et le village de Mönchenstein, Wurtenberg antérieur et inférieur, le village de Muttenz, le Hardt. *Brukner.* Conrad de Mönschenstein mourut en 1493.

493 Conventions d'*Eptingen*, 1465, 76, 81.

494 1431. Elles devaient relever immédiatement de l'évêché de Constance et non de celui de Bâle, quoique plus rapproché.

495 1480. *Wurstisen.*

496 Ses aïeux, au XIII[e] siècle, avaient jeté les premiers fondemens de ce monastère. Lui-même était alors âgé de 28 ans; il a vécu jusqu'en 1528. *Rüger, chron. de Schaffh.*

à travers la ville de Bâle [497]. Des négocians furent pillés, le désordre croissant exigea l'intervention des Confédérés et du gouvernement autrichien. La diète, convaincue de la difficulté de réformer un semblable couvent contre son gré [498], n'en voulut pas courir les risques. Elle convainquit sans peine la prudence du pape. Il eût soutenu la lutte contre l'Espagne, l'Italie, la France; mais une lutte contre des religieuses opiniâtres paraissait peu digne de lui. Les sœurs, dont une avait fait ses vœux soixante-dix ans auparavant, recouvrèrent la libre possession de leur Klingenthal, avec une indemnité de onze mille cinq cents florins [499]. Autant de centaines de couvens pour le moins qu'il y avait ici de religieuses furent non pas réformés, mais supprimés quarante ans plus tard, sans résistance. L'art le plus difficile, le plus rare, c'est de connaître les temps et de savoir en profiter *.

Le prince-évêque de Bâle, Jean de Venningen, qui, sans négliger les fonctions épiscopales, avait su, dans les temps les plus critiques, renouveler et augmenter l'éclat de son siége, par la sagesse de son administration, par le choix de ses alliances et le bonheur de ses armes, mourut peu de mois après la paix [500], dans

[497] Il menaça de châtier les prisonniers. *Anshelm.*

[498] *Crusius, Chron. souabe*, II, 109, rapporte la peine inutile que Wurtemberg prit pour rétablir l'ordre à Gnadencelle.

[499] *Wurstisen* raconte en détail cette histoire dont le dénouement eut enfin lieu en 1483.

* Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, le pape Pie VII fut enlevé de son palais de Monte-Cavallo, sans qu'il y ait eu d'insurrection, et on le promena dans l'Italie, sans courir, à ce qu'il paraît, de grands périls. D. L. H.

[500] La paix qu'il conclut après celle de Bourgogne, pendant l'été de 1478, par la médiation de son archevêque, Charles de Neuchâtel, avec

la vingtième année de son épiscopat. Il fut transporté en grande pompe, à la lueur de trente flambeaux, de son palais de Porrentruy dans le caveau de sa cathédrale à Bâle. Librement élu, le custode du chapitre, Gaspard Ze Rhyne, se chargea d'un gouvernement destiné à moins de bonheur [501].

La plupart des chefs et des magistrats de Berne, placés à la tête des plus grandes affaires depuis la guerre civile de Zurich, moururent en peu de temps. D'abord le trésorier Jean Frænkli, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, digne du sénat romain au temps de sa grandeur morale[502]. Après lui, le ci-devant avoyer Pierre Kistler, qui, dans la querelle des seigneurs, ruina l'ancien esprit de Berne avec des principes généraux [503] *. (Dès-lors une autre querelle de seigneurs fut apaisée sans bruit, en Argovie, parce que le gouvernement, au lieu de passer tumultuairement le même niveau sur tout, s'efforça dans sa sagesse de concilier à l'amiable, dans

le cousin de celui-ci, le comte de Blamont. Il y gagna Franquemont. *Wurstisen*, 492.

[501] Le 4 janvier 1478. *Id.*

[502] 1478. *A. L. de Wattewyl* donne la date de 1477, mais nous avons une *ch.* de 1477, dans laquelle on le voit, de concert avec l'ancien avoyer Pétermann de Wabern et deux autres amis, fonder une lampe perpétuelle dans l'église du St.-Esprit. Pierre, son fils, entra au Conseil; sa fille épousa le trésorier Archer. Frænkli, qui avait déjà hérité de son père des domaines à Köniz et à Müllenberg, les avait augmentés en 1463 par l'achat d'un tiers d'Illischwyl. *Wattewyl, Msc.*

[503] Il mourut en 1480. Son fils, prévôt à Zofingue, jouissait de la plus grande considération pour les négociations avec Rome.

* Heureuse Berne si elle l'eût soutenu alors! les Diessbach et consorts n'eussent pas entraîné la Suisse dans les honteuses négociations avec la France, qui corrompirent l'esprit public, et jetèrent les semences de ces vices qui amenèrent la révolution de 1798. D. L. H.

chaque lieu, la tradition et la nécessité [504].) La foudre ayant incendié le clocher de la grande église, l'ancien avoyer Nicolas de Scharnachthal éprouva, au milieu de la foule empressée à éteindre le feu, une luxation incurable [505]; il mourut onze ans plus tard. Deux ans après l'incendie, le grand Adrien de Bubenberg, encore peu avancé en âge, rejoignit les ombres de ses pères [506]; il ne descendit pas sans contestation dans leur sépulture. On s'indigne en apprenant comment sous un gouvernement pieux, dont la dévotion servit alors de manteau à l'esprit de parti, l'impudence d'un envoyé de la cour

[504] Cette querelle aussi concernait : 1° les infractions aux stipulations; 2° le droit de chasse; 3° le haut vol; 4° les bêtes de somme; 5° 10 livres en matière matrimoniale. Elle eut lieu avec les de Hallwyl au sujet de Séengen, Meisterschwend, Egliswyl, Hentschikon, Oberendfelden et le comté de Fahrwangen; avec les de Luternau, au sujet de Liebek et Schöftlanden; avec les Truchsess de Wollhausen, pour Beinwyl; avec les de Rhynach, pour Trostbourg, Teufenthal, Süss; avec les de Bannemoos, pour Wildek, Dietikon, Amerswyl, Otmasingen; avec le couvent de Königsfelden pour Staufen et Rubiswyl. Afin de donner une idée de l'exactitude qu'on portait dans ces sortes d'affaires, nous extrayons ce qui suit de l'arrangement avec Hallwyl : infractions aux stipulations en paroles; amendes matrimoniales, pêcherie, bêtes de somme, petits délits, les héritages des bâtards et des étrangers, (« gens venus de dehors, qui n'ont point de seigneur et qu'il est avantageux d'hériter ») appartiennent au seigneur; droit de la ville de Berne d'ordonner et d'interdire la fréquentation des assemblées générales, et d'y faire des ordonnances et des défenses; infractions de fait, parjure, transposition de bornes, violation des droits d'église, droit de chasse et haut vol, amende matrimoniale à Endfelden. Par l'avoyer Rodolphe d'Erlach. G. de Diessbach, Th. de Ringoltingen, Tschachtlan, Schilling, etc.; c'était une grande commission. *Ch.* vendr. ap. la Conception de la Vierge, 1480.

[505] Cet incendie eut lieu en 1477.

[506] 1479, peu de mois après la malheureuse ambassade envoyée en France.

de Rome, pour se venger d'une offense reçue [507], tenta de faire jeter ce héros, loin de ses ancêtres, dans une terre souillée, hors de la ville [508], et comment Berne dut calmer cet homme par de bonnes paroles [509]*. Puis mourut aussi (1483) l'ancien avoyer Thüring de Ringoltingen, co-seigneur de Landshut [510], laissant à ses trois filles [511] ses belles et anciennes richesses en

[507] Nicolas Garriliati, qui reçut je ne sais quelle offense de La Sarra (Bubenberg avait épousé une fille de cette maison). *Anshelm*, 1481.

[508] Sur le penchant de l'Engi, où l'on enfouissait les ânes morts. *Id.*

[509] Le pape fut gagné par de l'argent. *Id.* Mais Garriliati resta bourgeois de Berne, prévôt de Riggisberg, chanoine de Lausanne, *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helvétie*, t. II, 477. = Kistler eût-il souffert une pareille avanie? D. L. H.

* Dans les circonstances où se trouvait la Suisse et la république de Berne par suite des rapports des Cantons entre eux et avec la France, avec Milan et le Pape, « la mort d'Adrien de Bubenberg fut un événement grave. Quoique le Conseil n'eût pas toujours partagé ses vues, sa loyauté irréprochable, sa valeur, digne à tous égards des anciens héros bernois, et son opposition infatigable aux progrès de la corruption lui avaient valu l'estime, la vénération du peuple. A Pâques il avait été confirmé pour la seconde fois dans la charge d'avoyer; mais ses jours étaient comptés. Le 25 juillet il présida le Conseil pour la dernière fois. Une contagion pestilentielle qui régnait à Berne vers cette époque, détruisit en peu de jours les forces de son corps, qui semblait ferme comme le roc. Dès le 1er août, pressentant sa fin prochaine, Adrien fit venir son confesseur, le curé de la ville, et son fidèle domestique Jacques Erken; il leur confia sa dernière volonté, recommanda sa vieille mère aux soins de sa femme et de son fils, et supplia qu'on payât ses dettes, de peur que son âme n'eût à gémir des pertes de tant de pauvres gens qui lui avaient confié leur argent. Il institua héritier de tous ses biens le seul fils qui lui restât, Adrien, avec qui s'éteignit vingt-sept ans plus tard la vieille et noble race de ces héros, mais non leur souvenir parmi le peuple. » *Stettler, Biogr. d'A. de Bubenberg; de Tillier*, II, 332. C. M.

[510] Il possédait en entier la basse justice, et la haute en commun avec Berne. Son *Testament*, 1479. Nous avons vu figurer son père Rodolphe dans diverses occasions.

[511] Il eut de Vérène de Hunwyl Antonie, qui épousa Louis de Dies-

terres et en droits seigneuriaux [512], richesses qui ne préservent pas toujours de la pénurie d'argent [513], mais forment le fondement d'une bonne maison.

La disposition et la largeur des rues, des arcades abritées, des fontaines abondantes, les beaux hôtels des familles nobles avec leurs terrasses et leurs jardins, enfin la grande et superbe église, faisaient de Berne la plus belle des villes de la Suisse [514]. Le gouvernement inspirait du respect, sans offenser par de l'orgueil [515]; tout respirait la grandeur, la loyauté, la fermeté [516]; peu de populace [517]; partout dignité, sagesse, ordre. Cependant beaucoup de conseillers, favorables à la cause de Louis XI [518], étaient devenus odieux au peu-

bach et lui apporta Landshut estimé à 7,500 florins; Barbe épousa Jean Im Thurn, de Schaffhouse; Jeanne, Thüring de Bannmoos et en secondes noces Rodolphe Ségesser; Claire prit le voile dans le couvent de l'Ile. = Thüring de Ringoltingen fut le dernier de son nom; il mourut en 1483. C. M.

[512] Il retirait des métairies de Wyler et d'Ey dans la paroisse d'Uzistorf 43 muids d'épeautre, 40 muids et 4 grandes mesures d'avoine, 35 poules, 70 poulets, 1005 œufs, tout ce qu'on entrait dans la grande grange en sapin de Landshut; dans plusieurs lieux les œufs du seigneur, l'avoine du seigneur; les dîmes, etc. (bijoux et vaisselle; capitaux placés).

[513] Il emprunta 100 florins du Rhin du greffier Nicolas, père de Thüring Frickard; de l'argent aussi d'Adrien de Bubenberg, quelque chose de Henri Matter et de George Brandolfe de Stein.

[514] *Albert de Bonstetten.*

[515] « Populus non superbus, grassa utens lingua (comme ses pères, t. I, 246 à n. 99). *Id.*

[516] *Turst :* « Senatores constantis propositi; firmi semper tum æquitatis tum necessariorum defensores. » = Encore vrai à beaucoup d'égards avant 1788. D. L. H.

[517] *Bonstetten :* « Non popularis in se Berna. » Ce fut une vraie politique des anciens gouvernemens d'empêcher que la ville ne pût s'agrandir trop et se peupler de cette multitude qui contrecarre la sagesse des autorités et les entraîne dans l'ornière de ses passions.

[518] On porterait un jugement bien faux, en attribuant cette faveur à

ple, toujours allemand de cœur; alors l'avoyer Guillaume de Diessbach, à la tête de tout le conseil, se présenta devant l'assemblée des bourgeois, pour déposer le pouvoir *, car un gouvernement républicain sans confiance est comme un gouvernement despotique sans gardes. A ce moment se réveilla le sentiment de leur sagesse éprouvée, et, ce qui honore un peuple surtout, la crainte de l'ingratitude. Les bourgeois supplians jurèrent d'aider leurs magistrats à porter le fardeau et de les soutenir comme eux-mêmes soutenaient la patrie[519]. Sur la représentation du curé de la ville,

la corruption. Sans doute on ne peut nier l'influence de celle-ci sur des âmes communes, mais les chefs comprenaient la différence de position des deux pays; c'est beaucoup qu'ils aient su conserver si long-temps une attitude pleine de dignité. L'Autriche pouvait et voulait-elle les soutenir d'une manière décidée contre la puissance de la France? A peine aurait-on pu compter sur un tel appui de la part de Confédérés. Il ne s'agissait pas pour la Suisse de quelques batailles qu'elle pouvait facilement gagner, mais de l'oppression durable d'une puissance compacte et indestructible que nulle autre n'égalait en Europe. La grande faute politique, bien comprise par Bubenberg, fut la guerre de Bourgogne; mais le caractère de Charles l'avait rendue presque inévitable. = On ne voit pas qu'ils aient fait auprès de Charles des démarches amicales, conciliantes; bien au contraire. Par leurs négociations avec l'Autriche et avec Louis XI, ainsi que par leurs procédés à l'égard de Hagenbach, et par les actes de férocité qu'ils commirent dans ses États, ils devaient exciter au plus haut degré son ressentiment. La conduite entière de cette affaire atteste que l'intrigue et la corruption s'étaient emparées de Berne, et que les intérêts de la nation furent vendus, ainsi que son sang, par les meneurs. D. L. H.

* Comédie ou ruse pour connaître mieux ses adversaires. D. L. H.

519 Lundi ap. Jubilate, 1480. *Ch.* dans *Anshelm.* Si le roi se comportait hostilement envers Berne ou d'autres Confédérés, ce que Berne ne souffrirait pas et n'attendait pas de la part du roi, toutefois sans pouvoir rien affirmer, ils feraient preuve de loyauté et de vaillance; malgré cela on les appelait des traîtres dignes d'être foulés aux pieds, etc. Les bourgeois promirent d'aider le gouvernement de leur sang et de leurs biens.

le renouvellement ordinaire des autorités, absorbant les esprits, fut transporté du jeudi-saint aux jours joyeux qui suivent Pâques[520]. Quant au nombre[521] et à l'origine[522] des membres du conseil, rien n'était prescrit à la sagesse publique*. On fixe à cette époque le commencement de l'*État extérieur*, institution dans laquelle les jeunes citoyens imitaient toutes les formes et les opérations du gouvernement, afin d'acquérir l'habitude de la parole, des délibérations, de la sollicitation des faveurs, de la législation et de l'exécution des lois, pour l'époque de la vie où la réalité des affaires demande des hommes tout formés[523].

Ils dirent que servir les républiques était une rude tâche, dont on ne recueillait que de l'ingratitude. = *Experto crede Roberto.* D. L. H.

[520] Les efforts de Jean de Stein obtinrent ce changement en 1480; les élections furent d'abord fixées au lundi ou au mardi, enfin au jeudi ap. Pâques. *Anshelm*; *Stettler*, mscr.

[521] En 1458, le grand Conseil se composait de 837 membres, en 1480 de 309, en 1485 de 330. *A. L. de Wattewyl* dans ses collections formées avec le plus grand soin. = Voy. sur cela et sur la forme du gouvernement, *de Tillier*, II, 456 et suiv. *de Rodt*, *Berne au* XVe *siècle* (*Bern im* XV*ten Jahrhundert*). C. M.

[522] En 1480 Urs Werder de Soleure était membre du sénat. *Anshelm.*

* C'était encore trop tôt. Il fallait d'abord réduire ce nombre tout doucement, accoutumer les esprits à cette réduction, ainsi qu'à ce qui devait s'en suivre, avant que de sanctionner par des décrets les nouveaux procédés. La coalition des familles patriciennes de la bourgeoisie avec les nobles ne put être bien consolidée qu'après un long espace de temps. Il fallait que les anciens préjugés pussent s'oublier, et que le mélange des races confondît tous les intérêts dans ceux du patriciat. L'oligarchie naquit seulement alors. D. L. H.

[523] *Scheuchzer, Itin. Alpina*, t. IV. On ne sait pas exactement l'époque où commença cette institution; plusieurs la placent dans les dernières années de la période dont nous racontons ici l'histoire (1513 et suiv.). = L'*État extérieur*, véritable école de magistrats et d'hommes d'État, comptait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle environ quatre cents membres, nobles et bourgeois. La considération publique entoura cette insti-

Les richesses nouvelles, l'outrecuidance, le mélange des peuples[524] corrompent les mœurs au détriment de la patrie. Comment la religion du serment, principal bien des villes libres[525], subsisterait-elle avec l'habitude des juremens ? Celle-ci fut bien contenue par la crainte de délateurs secrets que l'on croyait sur parole[526]. Quand le luxe et la coupe des vêtemens de femmes était contraire à la santé[527] ou à la décence[528], ou même, dans les classes inférieures, à l'économie[529], quand de

tution pendant plusieurs siècles; mais son plus grand honneur est d'avoir vu sortir de son sein des hommes qui, parvenus au timon des affaires, gouvernèrent la république avec sagesse. On n'y apprenait pas seulement la marche du gouvernement et les principes de la politique; mais on se préparait à servir la patrie en se nourrissant de ses plus glorieux souvenirs, en réchauffant les âmes au feu du patriotisme; témoin le volume de discours publiés sous ce titre : *Patriotische Reden gehalten vor dem hochlöblichen aussern Stande der Stadt Bern.* Bern 1773, in-8°. L'État extérieur avait son hôtel, c'est celui où s'assemble la diète fédérale quand elle se tient à Berne. C. M.

524 On voyait souvent dans une même tribu des Souabes, des Bavarois, des Franconiens et des Suisses. *Bodmer, Hist. de Zurich.*

525 Qu'on parcoure le *livre rouge* des Bernois; la foi du serment n'était-elle pas le lien de toutes choses?

526 *Loi de* 1481 dans *Anshelm :* pour chaque jurement un plappart d'amende, pour chaque imprécation, le carcan.

527 *Livre du mariage,* imprimé en 1475 à Blaubeuren, (*Almanach helvét.* 1780) : les femmes mettent leur corps à la gêne dans une robe de cotonnade; elles refuseraient de la porter, si on le leur ordonnait comme punition.

528 Vieux vers dans la *Petite Chronique suisse de Heinzmann,* t. I, 328 : « Les demoiselles portent aujourd'hui ce qui déshonorait autrefois les » courtisannes, souliers, robes, corsets bien ouverts, afin de ne pas cacher les sacs à lait (la poitrine); elles se font de grandes cornes sur la » tête, comme si elles étaient des taureaux sauvages, » etc.

529 Même des femmes d'artisans portaient des robes à longues queues (*Ibid.* 345), « elles en revêtent la terre, amassent des puces et couvrent » de poussière les saints. Plût à Dieu que leur visage eût autant de rides » que leurs robes ont de plis. Le diable a des compagnons qui se font

beaux chevaliers et de jeunes bourgeois orgueilleux excitaient les passions en découvrant[530] ou dessinant sans pudeur des formes voilées[531], quand leurs habits à jour comme des réseaux[532], et leur énorme chapeau surmontant leurs cheveux courts[533] remplaçaient une gravité mâle par des airs évaporés, les pères de la patrie croyaient utile d'interposer leur autorité. Eux qui savaient ce que peut dans les batailles l'imprévu (c'est là la main de Dieu), tenaient beaucoup à une régularité calme, disposition la plus agréable au ciel. Ils défendirent l'usage des courses des bouchers, pendant le désœuvrement du carême[534], l'immersion plaisante des jeunes filles dans des ruisseaux, sous prétexte de les purifier de leurs péchés, les danses pendant les ennuis du carême, les danses aussi et même les jeux innocens dans les fêtes annuelles de la dédicace[535]. A l'exemple

» traîner sur les queues des robes (n. 527). » *Loi de Berne*, ordonnant de couper, à l'hôtel-de-ville, les longues queues et d'en distribuer l'étoffe aux pauvres.

[530] La poitrine et les épaules, *Erasme*, *Colloq.* (Bâle, 1683), p. 340.

[531] Vestes courtes, culottes de peau serrées. « Interulam præcidunt » supra nates; partes pudendas, turpiter prominentes, lupinis pellibus » vestiunt. » *Même loi* 1481 : contre les vêtemens qui ne couvrent les parties honteuses ni devant ni derrière; un florin d'amende pour celui qui les porte, deux pour le tailleur. *Recès de Stanz*, 19 mars 1481. = Ressemblait un peu aux habillemens des jeunes Français de 1809, au costume des *Titus* modernes. D. L. H.

[532] « Vestem quæ thoracem tegit et brachia, totam conscindunt, velut » rete facientes. Caligæ diversis coloribus variegatæ. »

[533] « Capillos tondent; addunt pileum undicunque sectum cum in- » genti fasciculo plumarum. » Quiconque étudie ce temps-là verra que les caprices du nôtre ont peu ajouté d'inventions à ces anciennes sottises; le luxe en soie, en or, en pierreries, était bien plus grand autrefois.

[534] *Loi de* 1481. *D'Erlach* rappela cet usage à la bataille de Laupen.

[535] Cette même *loi* considère les cartes, les dés, les quilles, le palet, a paume et le tir, comme des violations des fêtes de dédicace.

de l'antiquité ou par l'inspiration de la nature et de la vigueur, le moyen-âge, ami de la joie, avait légué aux générations subséquentes bien des usages qui scandalisaient des prêtres zélés[536]. Le gouvernement, toujours en lutte, tantôt transformait une maison de prostitution en école, qui à son tour ne subsistait pas[537], tantôt défendait le port d'armes aux jours de dédicace[538], ou rapprochant les revues et le service divin, ordonnait de se rendre armé dans les temples, sans doute de peur de surprise; il multipliait les lois[539], et ne voulait du moins pas autoriser ce qu'il ne pouvait empêcher entièrement[540].

A la suite de la guerre de Bourgogne, cinq années mauvaises, la cherté croissante et même la famine[541], la fureur des torrens alpestres[542], les ravages des ma-

536 La sévérité du gouvernement ne suffit point à satisfaire le curé; Stein quitta Berne.

537 1478. Nicolas Weidebusch, de l'ordre de Cîteaux, fut admis comme maître d'école, moyennant 40 florins par an et un habit; on lui permit aussi de pratiquer la médecine; mais il ne resta pas long-temps. Pour les deux faits, n. 520.

538 Piques, hallebardes, arbalètes, épées, arquebuses. *Loi de* 1481.

539 « Le petit nombre des lois prouve un gouvernement sage, l'obser- » vation des bonnes lois un gouvernement juste. » *Anshelm*. Les ordonnances sur les mœurs se succédaient coup sur coup.

540 Parce que les hommes outrepassent toujours ce qu'on leur permet. Quand une habitude est devenue trop puissante, il vaut mieux garder le silence que de l'approuver ou de trahir, par une défense inutile, le triste secret de sa faiblesse. Il faut alors d'autres remèdes.

541 D'après *Anshelm*, des personnes moururent de faim en 1481. Il est certain qu'en 1478 les Oberlandais vécurent sans pain pendant trois mois. *Schilling*.

542 A l'occasion de ces inondations, les Bernois se rendirent le 6 août 1480 avec toutes les choses saintes au Marzili, pour prier sur les bords de l'Aar gonflé; on fit de même le long du Rhin. *Anshelm*.

ladies contagieuses, surtout parmi les enfans (1478 et 1479), modérèrent l'insolence des passions et rendirent plus active la sollicitude des autorités. De l'argent des pensions de la France on acheta à Strasbourg du pain pour le peuple; le gouvernement supporta les frais du transport; villes et seigneurs accordèrent honorablement l'exemption des péages[543]. Le gouvernement déjoua l'égoïsme des vendeurs[544], tour-à-tour il entravait ou défendait l'exportation[545], ménageait et soulageait les citoyens[546], et leur fournissait du travail pour les occuper et les nourrir[547]. Il veillait au bon état des routes depuis les plaines de l'Argovie jusqu'au désert glacé de l'hospice du Grimsel[548]; il n'y avait

[543] 1478, même année que le fait précédent. *Schilling* lui-même fut envoyé à Strasbourg avec le conseiller Dittlinger; ils achetèrent 6000 muids, dont le transport coûta plus de 6000 florins du Rhin; les péages dont on fit grâce s'élevaient environ à 1000 florins.

[544] *Berne aux juridictions*, 1479 : défense d'accaparer le blé, les bestiaux, le petit-lait, etc.; tout doit être transporté au marché public.

[545] *Berne à tous les Confédérés*, 1481 (*Anshelm*) : concernant le pain, le vin et le beurre. Berne fait payer pour chaque tonneau, entre Brougg et Nidau, un demi-florin; était-ce pour le transit?

[546] *Ordonnance de Berne*, 1481. Quand les sujets ne pourront pas payer tout de suite les intérêts et les amendes, les percepteurs prendront patience et ne les grèveront pas de frais de poursuite; ils renverront chez eux les fainéans, les colporteurs, les vagabonds et ne permettront pas aux pélerins de séjourner long-temps. Les monastères de Fraubrunnen, Thorberg, Buchsée, Köniz et Frienisberg enverront tous les quinze jours une voiture de bled, à la St.-Martin chacun d'eux 20, Fraubrunnen une fois 200 muids, et la chartreuse de Thorberg fera transporter le bled de Koppingen dans la ville même de Berne; les Chartreux n'en achèteront point sans autorisation. *Anshelm*, 1482.

[547] En 1478, pendant la disette, on fit construire le mur neuf sous la terrasse de la grande église; toutes les sociétés aidèrent à supporter les frais, mais le Conseil aussi envoya beaucoup de vin et d'argent. *Schilling*.

[548] 1479. *Plein pouvoir à l'avoyer de Berthoud* de faire corriger les

pas de meilleure auberge entre Lyon et Nuremberg que celle de Jacques Lombach, le plus riche aubergiste de Berne. Les lois combattaient l'usure; l'intérêt ordinaire était de cinq pour cent[549]; Werner Löblin, apparenté aux Diessbach, faisait de grandes affaires comme banquier[550]. Ayant rendu des services au pape, ils obtinrent de lui le droit de frapper des florins d'or du Rhin[551]. Cela leur réussit mieux que la tentative de forcer la nature, par des dévotions et des formules sacramentelles, à faire jaillir près de Riggisberg une source d'eau salée[552]. Le commerce de la poudre, d'abord restreint, devint une attribution de l'Etat[553].

Dans tout l'Oberland, depuis les hautes régions ha-

routes, même à Bipp et à Wangen. *Ib.* Octroi de contribution à l'hospice du Grimsel.

[549] Benoît Stör, qui paya toujours cher les bonnes paroles de la cour de Rome et finit par mourir pauvre (*Anshelm*), fait en 1478, en qualité de *prévôt d'Amsoltingen*, à deux bourgeois de Brougg, une *reconnaissance* de 800 florins, dont il doit payer 40 florins d'intérêt annuel; deux mois d'avertissement.

[550] Berne donne en 1479 une *assignation* sur lui de 600 florins, payable à Nuremberg. Il était payeur général de la France en Suisse. *Anshelm*, 1480.

[551] *Bulle de Sixte* IV, Rome, 10 mai 1479 : « Motu proprio, non ad » vestram instantiam, sed ex nostra mera liberalitate. » Mais *Anshelm* nous révèle qu'on avait déjà envoyé, le 25 mars, le greffier Schmid de Thoune, à Rome avec cette mission, et, malgré cette date, le 25 octobre Stör était encore occupé à expédier la bulle ou à négocier la suppression de la clause « tant que Berne serait en bonne intelligence avec le pays. » Mais on ne donna point d'argent; la somme devait être déduite des subsides pour la guerre de Milan.

[552] 1480 : *Censure adressée à l'agent* (*Freiweibel*) *de Seftigen*, parce que les ouvriers ont juré et tenu de mauvais propos. *Anshelm* : on fit prononcer des paroles magiques par le docteur Pierre, ancien chartreux, pour faire monter la source.

[553] 1480 : Défense de vendre de la poudre qui n'a pas été éprouvée dans la ville; de même des épices.

bitées par la population vigoureuse du Hasli[554] jusqu'à la langue de terre d'Unterséen, entre deux lacs poissonneux[555]; dans la vallée de Frutigen, où les communes les plus écartées, de plus en plus populeuses, réclamaient leurs propres juges et ne fréquentaient plus que l'assemblée annuelle[556]; dans les belles seigneuries des nobles[557] et dans les nombreux villages du Sibenthal, riches d'une agriculture chaque jour plus florissante[558]; dans ces domaines du comte de Gruyères, que la masse de ses dettes rendait si dépendant des villes[559]; dans les contrées inférieures où le fort de Brandis servait maintenant aux Bernois[560], où le château redoutable de Berthoud[561] et l'admirable

554 *Turst* : « Robustissimi. »

555 « Piscatura voluptatis plurimæ, quæ nec imbre, nec hieme, neque glacie impeditur. »

556 *Berne pour les gens d'Adelboden*, mi-carême 1478 : la seigneurie de Frutigen se composait de trois parties, Frutigen, Adelboden et la vallée de la Kander. Vu l'éloignement et la difficulté des chemins, ceux d'Adelboden acquirent une juridiction en propre; pour les affaires les plus importantes et pour la guerre ils restèrent unis à Frutigen, leur paroisse et lieu de réunion de l'assemblée générale.

557 *Turst* distingue le château en pierre (des Scharnachthal) à Oberhofen, celui de Stæfisbourg appartenant au conseiller Matter, Reichenbach, seigneurie des d'Erlach, et Bümpliz.

558 *Id.* : « Agri aptiùs culti multis villagiis populosi. »

559 1480, le 31 déc., le comte Louis emprunte, sous la garantie de Fribourg, 2,000 florins de Techtermann, conseiller de cette ville.

560 Il passa des anciens barons dans les mains de Gaspard de Scharnachthal, par sa fille dans celles de Jean Frédéric de Mullinen, qui le vendit en 1478 à Pierre de Pesmes, de Genève; mais Berne conserva l'avouerie de Truob et la haute justice. *Anshelm.* Avant et après (1484), les ordonnances émanaient de Berne. De Pesmes ne pouvait emmener des habitans de Brandis en Savoie pour sa sauvegarde qu'avec l'autorisation de cette ville. *Anshelm.*

561 *Turst* : « Arx præfortis munitionis. » Il écrit Burtolf au lieu de Burgdorf, conformément à la prononciation du pays.

palais de Lenzbourg[562] défendaient désormais la liberté; dans les plaines dominées par le manoir de Grünenberg[563] et dans les prairies fertiles de Zofingue, où les Bernois se présentaient à cette heure comme avoués[564] et seigneurs des vastes domaines d'un chapitre vénéré[565]; dans la ville d'Arberg, que la main secourable de Berne relevait de ses cendres[566]; à Morat, dont la juridiction fut protégée comme précédemment la ville[567] elle-même; à Neuchâtel enfin et dans le Valangin, dont le margrave et comte Claude[568], grâce à Berne, n'était pas moins rassuré sur ses droits seigneuriaux que le peuple sur sa liberté; partout on respectait le nom de l'avoyer et du conseil, partout régnait l'ordre et la prospérité; et cet état de choses dura plus de trois siècles encore.

Tels étaient les huit cantons de la grande et perpétuelle Confédération de la haute Allemagne; cinquante-quatre mille cinq cents hommes en état de porter les

562 *Id.* : « Arx insignis amplaque palatiis, cum ingeniose tum voluptuose singulari industria constructa. »

563 1480 : Le chevalier Rodolphe de Luternau vend à la ville la moitié de Grünenberg et Langenstein pour 3,000 flor. (*Anshelm*); l'autre moitié à Rodolphe de Grünenberg même. *Stettler*, 281.

564 *Bulle de Sixte IV* autorisant Berne à nommer le prévôt (*J. R. Suter* dans la *Bibl. de Haller*, IV, 352). En 1479 Stör négocie à Rome pour Berne au sujet des fiefs de cure des prêtres, des chanoines et des chapelains. *Anshelm. Ch.* 1484, le chapitre se soumet.

565 1480, *Benott Stör*, en qualité de nonce au *prévôt Kistler* : condition d'âge, libre choix du confesseur.

566 *Schilling*, 1477.

567 *L'avoyer, le conseil et les bourgeois* avec les commissaires de Fribourg, 4 févr. 1479 : l'appel peut avoir lieu huit jours, non pas *avant*, mais *après* la sentence prononcée à Morat.

568 1478. Le comte Claude d'Arberg, seigneur de Valangin et Beauffremont, fait pour Valangin un traité de combourgeoisie avec Berne. *Stettler*, 277.

armes[569], sans compter les alliés, peuple vigoureux[570], germanique[571], fier de ses belles femmes et de ses fils élevés pour la liberté[572], peuple pieux[573], cultivant ses champs[574] lui-même, punissant la lâcheté jusqu'à la troisième génération[575] et jaloux de l'honneur du pays[576]. On commença de friser les cheveux[577] et de prodiguer à la volupté la force de l'homme[578]; mais les landammanns étaient intelligens[579], les vieillards possédaient la vigueur de l'esprit[580]; gens modestes, étonnés de se voir recherchés par les rois[581].

Dans les vallées, berceau de la liberté et de la Confédération, dont les habitans ne s'enfermèrent jamais dans des murailles, le nombre des hommes en état de porter les armes ne dépassait guère quatorze mille,

569 Ces nombres nous sont fournis par *Albert de Bonstetten*; sa source ne nous est pas connue; mais c'était un investigateur zélé qui par sa naissance et sa position avait en tous lieux de nombreuses et importantes relations, et vivait à Einsidlen comme dans un centre.

570 Surtout les campagnards « corpulenti, grossissimi. » *Bonstetten*, ci-dessus, t. VI, 254, 255.

571 Aussi par son costume, « vestibus subcinctoreis. *Id.*

572 « Pueri delicate vivunt. »

573 Bons chrétiens même dans la guerre. Toujours *Bonstetten*.

574 Les femmes travaillaient peu aux champs.

575 Quand quelqu'un s'était enfui de la bataille.

576 Les routes étaient sûres, et ils respectaient les voyageurs.

577 « Crispis crinibus, aurifrisiatisque (boucles?) contra ipsorum priscum morem. »

578 Les jeunes hommes étaient très-adonnés à la volupté. *Bonstetten* avait pu apprendre bien des choses dans le confessional.

579 « Intelligentes. »

580 « Multum de sale habent. »

581 Un d'eux dit à *Félix Faber, Hist. Suev.* l. I : « Certissima plaga » mundi et confusio ordinis est, ut quærant principes auxilium paupe- » rum rusticorum. — Prudentes eorum (ajoute *Faber*) bene intelligunt » inconcruitatem illam. »

tandis que dans trois ou quatre cités on en comptait près de quarante mille[582]. Ceux-là étaient protégés par leurs montagnes contre les dangers du dehors et contre l'ambition de s'étendre ; les villes étaient plus exposées, et la Confédération ne touchait pas encore aux limites naturelles de l'Helvétie. La ruse étrangère eut donc beau jeu pour faire renaître la jalousie*. Quant aux relations extérieures, la simplicité des cantons forestiers se sentait inférieure à l'instruction des villes et à leur connaissance des langues étrangères[583] ; dans les guerres, quelquefois inutiles, pour eux surtout, les hommes libres de ces cantons sentaient le désavantage d'être si fort surpassés en nombre par les citadins et leurs sujets. Et quoi ! si, en minorité aussi dans les diètes, ils allaient devenir les instrumens de l'ambition des conquêtes ! Pour prévenir ce malheur, ils jugèrent nécessaire d'enlever Lucerne à l'autre parti et de ne plus admettre de villes dans l'alliance perpétuelle. Les Bernois s'efforçaient à cette époque de faire recevoir dans la Confédération Fribourg et Soleure, et songeaient, en cas de refus, à des alliances de combourgeoisie qui assureraient à une ligue des villes la supériorité sur les plus anciens Confédérés. Ils se croyaient obligés à cela dans l'intérêt de leur conservation, pour ne pas dépendre, en cas d'une guerre subite et redoutable, du bon plaisir de chefs populaires, capricieux ou gagnés. Toute

[582] *Bonstetten* donne 20,000 hommes à Berne, 10,000 à Zurich, 9,000 à Lucerne. Comme il compte 2,500 pour Zoug, nous croyons ne pas nous tromper beaucoup en attribuant environ deux cinquièmes à la ville et trois cinquièmes au district.

* Notre avenir. D. L. H.

[583] Les seigneurs de Berne parlaient bien le français au rapport de *Bonstetten*.

alliance exige, non pas précisément l'égalité des forces, mais la conformité du but; son fondement est une confiance loyale dans la volonté commune *. L'ancienne Confédération a subsisté tant que l'égoïsme prédominant n'a pas étouffé la foi au dévouement : à l'heure de cette nouvelle tentation elle eut besoin d'un homme semblable à ceux du Grütli **.

Peu de mois après la bataille de Nancy et bientôt après les violences de la folle vie, cause immédiate des événemens qui vont suivre, les bourgmestres, avoyers, conseils et communes [584] de Zurich, de Berne et de Lucerne formèrent entre eux et avec Fribourg et Soleure un traité de combourgeoisie, en vue de leur commune défense, et qui devait avoir le pas non sur la Confédération perpétuelle, mais sur toutes les alliances à venir [585]. Les hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwalden, voyant là un orgueilleux abus de la force ***, se rendirent dans les villes et représentèrent cette ligue comme une ou-

* C'est une erreur grave. Il est indispensable que les Confédérés soient à peu près égaux, parce que la confiance ne résulte que du sentiment de cette égalité, qui fait évanouir les illusions de la domination, en montrant la certitude d'une résistance décisive. La confiance a dû s'évanouir à mesure que les gouvernans suisses ont manifesté davantage l'envie d'avoir beaucoup de sujets, la soif des conquêtes, etc. Voilà contre quoi il fallait travailler. D. L. H.

** Si des hommes pareils se fussent présentés, on les aurait proscrits comme des novateurs. Que de persécutions n'ont pas essuyées les auteurs de la mesure salutaire qui fit de l'Helvétie, en 1798, une seule république? La postérité seule sera juste, mais la patrie, qu'ils avaient voulu sauver, sera asservie. D. L. H.

584 Cette expression, à cette époque, signifie sans doute que les bourgeoisies réunies par tribus ou dans une assemblée générale jurèrent ce que leurs représentans ordinaires avaient résolu.

585 *Ch.* vendr. av. Urbain, 1477. *Edlibach.* Après cela on admit aussi la ville de Constance.

*** Certes leurs craintes étaient fondées. D. L. H.

trageuse dissolution de la Confédération. Ils rappelèrent en particulier aux Lucernois que l'alliance perpétuelle ne leur permettait pas de contracter de nouveaux engagemens, sans qu'ils y eussent consenti[586]. Les Zougois et les Glaronnais s'interposèrent comme médiateurs. Les villes n'eurent pas de peine à faire voir que la lettre du pacte autorisait de telles combourgeoisies[587]; il eût été plus difficile de montrer leur conformité avec son esprit. Cependant on conservait le souvenir tout récent des services rendus par Soleure et Fribourg pendant la guerre, du jour où tous les Confédérés promirent leur alliance à la première de ces villes[588], du jour aussi où l'on avait résolu de hâter l'accomplissement de cette promesse[589], et l'on rappela sérieusement que ces villes, situées entre la Suisse et des puissances étrangères, n'avaient d'autre choix que d'être les boulevards de la Suisse ou ses adversaires les plus redoutables. Les cantons forestiers, surtout Unterwalden, qui n'aimait pas Soleure[590], reproduisirent leurs représentations auprès de Zurich et de Berne et menacèrent Lucerne d'une défense péremptoire. Les députés des villes se rendirent dans les petits cantons, et se pré-

[586] *Acte d'alliance*, 1332 : « Nul d'entre nous ne se liera par des sermens ou des engagemens particuliers envers qui que ce soit du dedans ou du dehors, à l'insu et sans le consentement commun des Confédérés.

[587] Bien expressément, mais la Confédération toujours réservée. = Cette nouvelle liaison détruisit indirectement l'ancienne. D. L. H.

[588] *Recès de Zurich*, ap. Maurice 1476.

[589] *Recès*, ap. Antoine 1477 : « pour ne pas paraître les dédaigner et les ajourner. »

[590] *Recès de Lucerne*, ap. Oculi 1476 : Les Unterwaldiens ne veulent pas souffrir la bannière de Soleure, parce qu'elle ressemble à la leur; les Confédérés, par leur médiation, apaisent cette querelle, funeste pendant la guerre.

sentèrent devant les communes pour expliquer les combourgeoisies conformément à leur but, à leur nature et à l'usage[591]. Tandis qu'ils persistaient eux-mêmes dans leurs vues et leurs intentions, les cantons forestiers, de leur côté, s'obstinèrent à ne reconnaître à Fribourg et à Soleure d'autre titre que d'avoir été nommés comme les autres cantons, près de quatre-vingt-dix ans auparavant, dans le réglement militaire suisse appelé le traité de Sempach[592].

L'animosité s'envenima; on craigait une rupture[593] et bien des soulèvemens partiels. En effet, Pierre Am Stalden, homme riche et considéré, aubergiste et sautier d'Escholzmatt, fils et neveu de citoyens morts au service de la ville, commandant de la milice d'Entlibuch dans la guerre de Bourgogne[594], demanda, de concert avec d'autres, satisfaction pour sa contrée accusée de vouloir se séparer de Lucerne[595]. Les cantons arbitres citèrent les parties à Békenried, non loin du Grütli, conformément aux alliances[596]. Une grande

591 *Recès de Lucerne*, ap. Ambroise 1478; de plus, vendr. ap. George.

592 *Recès*, mercr. ap. Ulric. Du reste Soleure seul est mentionné dans le traité de Sempach. T. III, 318 et suiv.

593 *Schilling; Balthasar, Fragmens.*

594 *Cysat*, dans la *Biblioth. de Haller*, IV, 362, où tout ceci est représenté sous un jour très-odieux, comme dans la plupart des livres. Pierre était un homme loyal, sans mauvaise intention, mais ébloui par un excès de confiance; le gouvernement ne put pas agir autrement; toutefois Pierre n'était pas le traître que les modernes ont vu en lui.

595 *Protocole du conseil de Lucerne*, vendr. ap. Nicolas 1478 : Pierre Trub, Am Stalden et deux autres font citer en justice Jean Von Stuben et un garçon boucher pour avoir dit que l'Entlibuch se révolterait. *Sentence* : les deux accusés jureront qu'ils ont menti et paieront les frais, sans préjudice des autres peines.

596 1478. Samedi ap. la Toussaint. *Sommation*.

dispute s'éleva sur la forme, qui est tout, quand le cœur n'est plus rien. Dans les anciens temps, alors que les trois cantons n'avaient qu'un pacte et qu'une âme, la triple communauté n'en faisait qu'une dans les négociations avec des villes étrangères[597]. Cette fois aussi les trois n'avaient qu'une volonté; mais comme ils formaient trois cantons, ils entendaient l'emporter au moyen de quinze voix sur les cinq de Lucerne[598]. Ce mode, rendant un arbitrage inutile et asservissant à jamais Lucerne, était réprouvé par la raison, qui revendique pour les deux parties, quand elles recourent à la justice, l'égalité de position et un juge impartial. Sur ces entrefaites les citoyens d'Uri commencèrent une guerre contre Milan; les villes, au lieu de l'empêcher, s'empressèrent de donner du secours pour montrer leur esprit fédéral[599]. Immédiatement après les affaires avec l'Italie, la citation fut renouvelée et acceptée[600], mais les villes ne souffrirent pas que Lucerne devînt victime de la forme. On finit par s'entendre sur la marche de la procédure, mais sans se rapprocher, preuve que le ressentiment avait des racines profondes[601]. L'irritation s'accrut au point que Berne stipula son alliance de combourgeoisie avec Fribourg dans les termes les plus forts, à perpétuité, sans la réserve qui devrait ne manquer jamais

[597] T. II, 89, n. 32. Il y a d'autres exemples.

[598] *Protocole du conseil de Lucerne,* ap. le vieux carnaval 1481.

[599] *Edlibach* le dit expressément de Zurich.

[600] *Protocole du Conseil,* mercr. ap. St.-Martin 1479; *Lucerne aux cinq cantons,* Cather. 1480. *Diète des IV cantons forestiers* à Lucerne, déc. 1481.

[601] *Convenant des IV cantons forestiers,* mercr. av. les Rameaux 1481. C'est le premier convenant, qu'il faut soigneusement distinguer du dernier, fait à Stanz, à la fin de l'année.

dans les chartes des États suisses[602], tandis que les Lucernois jugèrent nécessaire de munir leur ville du côté du lac contre une attaque soudaine[603]. Ils apprirent que Pierre Am Stalden, dont nous venons de parler, avait été gagné par des Unterwaldiens, pour renverser les murs de la ville et les lois.

Dans la partie supérieure du Haut-Unterwalden, au bord du lac de Lungern, vivait le landammann Henri Bürgler, magistrat cher au peuple. Il se rendait souvent avec son beau-frère Küenegger par les montagnes dans l'Entlibuch, et logeait à Escholzmatt chez son cousin[604] Am Stalden. Celui-ci, riche, jovial, valeureux, dont les paroles et la loyauté étaient l'oracle du peuple et surtout des soldats qu'il avait menés à la victoire, plaisait au landammann. Il le loua, parla long-temps du bonheur d'un pays entièrement libre et de la position qu'un homme comme lui pourrait y occuper; il déplora les sentimens si peu suisses des seigneurs lucernois : « Mais, » ajouta-t-il, « il y a encore des hommes dis- » posés à aider et qui le peuvent, par exemple Adrien

602 *Ch.* 30 avril 1480 : « Amour bien fraternel, fidélité, inclination » et amitié cordiale; par le châtiment de la damnation éternelle que » nous demandons à Dieu de faire retomber sur les contrevenans; nous » resterons éternellement unis tant que subsisteront les fondemens et » les murailles de notre ville; aucune disgrâce, animosité ou infidélité » ne doit jamais éteindre cette flamme; nous en faisons le serment, en » levant la main et avec des paroles sacramentelles; aucune méchante » invention, rien de ce que l'esprit humain ou la précipitation peut » imaginer ne doit nous écarter de là. Nous réservons le pape, l'Empire, » mais *personne autre.* » Dans les alliances perpétuelles on réservait les relations antérieures. Ce traité de combourgeoisie fut considéré comme un renouvellement de celui qui subsistait déjà depuis 1236, plus de cent ans avant les alliances confédérales.

603 Meurtrières dans les tours et les murailles et une herse.

604 *Balthasar, Fragmens.*

» de Bubenberg, le fils, jeune homme audacieux, re-
» venu naguère du Saint-Sépulcre[605]; tout puissant
» dans l'Oberland, il n'est pas trop satisfait de l'état
» des choses. Toi, Pierre, tu pourrais aussi soulever
» l'Entlibuch. Autrefois commandant de ce peuple,
» pourquoi ne pas te présenter comme landammann[606]?
» Qu'a-t-on besoin d'un bailli? Traitez Frankhausen[607]
» comme vos ancêtres ont traité Landenberg. La Suisse
» entière vous admirera; la postérité vous célèbrera
» dans ses chants! » Pierre, déja captivé, promit d'y réfléchir. Dès ce jour il n'eut plus un instant de repos; ses connaissances s'apercevaient bien d'un changement, et, le soir, auprès d'un verre de vin, devinaient à moitié le sens de ses paroles ambiguës.

Au bout de quelque temps le landammann revint une seconde fois avec son beau-frère à Escholzmatt. Pierre dit alors qu'il avait tout pesé; que l'entreprise était belle et noble, digne qu'on risquât sa vie; que lui ne la ferait pas manquer; que toutefois quand il se représentait l'avoyer de Hertenstein, le vieux Hassfurter, Albin de Sillinen, si expérimenté, Frischhans Theilig, tant de jeunes hommes vigoureux, la force de la ville, leurs partisans dans le pays; quand il réfléchissait avec quelle promptitude Zurich et Berne seraient là, alors son espérance s'ébranlait. « Moi-même, » répondit le landammann, « j'ai réfléchi de mon côté,
» comment pourrais-je vous oublier? Les affaires
» d'État m'en ont d'ailleurs fourni l'occasion; les cho-

605 Vers la fin de 1480. *Anshelm.*

606 Il n'est pas bien clair si l'on voulait détacher l'Entlibuch ou démocratiser la ville et la campagne de Lucerne. = Plutôt la seconde alternative. D. L. H.

607 *Tschudi* le nomme Frunthofer.

» ses en sont venues à la dernière extrémité ; les Lu- » cernois sont prêts à fouler aux pieds le droit, en » cessant d'être Suisses. Ainsi tout est permis contre » eux. Pour prévenir la guerre, qui n'épargne pas non » plus les gens loyaux, il n'y a qu'un moyen, un coup » prompt et infaillible. Ce moyen, » ajouta-t-il, et Pierre prêtait l'oreille avec une attention redoublée, « ce moyen est trouvé ; réjouis-toi, écoute. A la dédi- » cace de St.-Léodegar, tu le sais, au jour du grand » cortége [608], afflue de toute la campagne et du voisi- » nage une multitude immense ; depuis l'avoyer jus- » qu'au garde de nuit, tout passe la journée dans les » jeux et dans la bombance ; nous y serons aussi avec » force gens de l'Entlibuch et d'Unterwalden. Mais les » véritables amis viendront dans le silence de la nuit » par la baie d'Alpnacht, abordant à Lucerne même » ou à Winkel. Alarme subite ; l'avoyer, le conseil et les » Cent passent dans l'autre monde ; on enlève les por- » tes ; on allume tours et circuit ; on ouvre les mu- » railles ; Lucerne devient un beau village ; toute la » campagne, libre comme Schwyz ; l'Entlibuch, un » canton, et celui qui le gouvernera, cousin, nous le » connaissons. » Dans l'ivresse de leur imagination ils oublièrent et la loyauté unterwaldienne et la vénération du peuple lucernois pour les héros qui le gouvernaient avec sagesse. A l'approche de la crise, Pierre Am Stalden, emporté par l'exaltation de sa secrète espérance, laissa échapper des paroles par lesquelles il voulait accoutumer ses concitoyens à concevoir de lui une plus haute idée.

Le bruit d'un complot se répandit à Lucerne, sans

[608] En souvenir de la conspiration nocturne. T. II. 332, 333.

qu'on pût en déterminer les circonstances ni l'étendue. L'insouciance était impossible; la précipitation paraissait dangereuse. Le gouvernement ordonna au bailli Frankhausen de venir à Lucerne, et d'amener avec lui Pierre Am Stalden, comme lui officier supérieur pendant la même guerre[609]. A peine arrivé, Pierre fut incarcéré dans la tour de l'eau; avant qu'il pût se recueillir parut l'avoyer de la ville avec les membres les plus considérables du conseil, ses chefs dans plusieurs guerres[610]; il lui demanda l'explication de ses propos, et lui lut les rapports faits sur son compte. Pierre, abasourdi, fut quelque temps sans pouvoir proférer une parole. A la fin, ouvrant sa chemise et découvrant sa poitrine, il montra les cicatrices de ses blessures[611], tomba à genoux et demanda sursis et grâce. L'avoyer lui fit espérer son pardon; mais un sursis était impossible[612]. Il n'épargna ni menaces ni représentations touchantes. L'ancienne loyauté, que les illusions de la vanité avaient étouffée pendant quelque temps, se ranima. Pierre avoua tout. On prit des mesures de sûreté. La nouvelle du complot ne tarda pas à circuler dans toute la Suisse. Le Bas-Unterwalden fit porter par une députation des assurances de dévouement et demander qu'on ne permît pas que la honte des aveux souillât le nom d'Unterwalden entier[613]. Le

[609] *Schilling*, le Lucernois, le nomme banneret; *Tschudi*, porte-enseigne. Il porta sans doute une bannière dans la guerre de Bourgogne.

[610] On nomme Pierre d'Allikon et Henri Feer.

[611] « Il avait mainte grave blessure. » *Tschudi.*

[612] Il dit qu'il parlerait en sa faveur, mais qu'il devait rapporter immédiatement sa réponse.

[613] L'ancien landammann Paul Ennentach ou Entacher et Henri Winkelried. *Ch. de Lucerne*, lundi av. St.-Martin 1478. Cette date,

landamman Bürgler et Küenegger furent les plus ardens à taxer le prisonnier de légèreté, de mensonge; ils demandèrent un procès en forme et un sauf-conduit qui leur permît de le soutenir. On leur promit aussitôt le sauf-conduit pour se rendre en justice; mais le gouvernement lucernois ne dit pas clairement si le sauf-conduit déploierait encore son effet, la sentence rendue et au cas qu'ils fussent coupables. Dans le Haut-Unterwalden on jugea inconvenant de permettre la confrontation d'un ancien chef d'un État confédéré[614] avec un menteur fieffé. Une députation se rendit à Lucerne pour exhorter sérieusement le prisonnier. Il répéta sa déclaration avec assurance, et s'engagea, si jamais Bürgler et Küenegger se présentaient, à les réduire au silence par ses preuves. Ces deux hommes ne risquèrent pas la confrontation. Après les avoir attendus plus de quatre mois, les Lucernois craignant, s'ils faisaient grâce, d'exciter le soupçon d'une secrète intelligence, résolurent de juger le prisonnier conformément aux lois. Celles-ci punissaient du supplice de la roue le crime de haute trahison; mais au dernier moment les autorités respectèrent les blessures du prisonnier, et eurent pitié de ses enfans en bas âge. En dépit de la loi, il fut condamné à la décapitation, et reçut les sacremens[615]. Aux portes de l'éternité on l'interrogea une fois encore sur la vérité de ses assertions;

dans l'*Hist. d'Unterw.* de *Zelger et Buesinger*, II, 127, est probablement une erreur typographique; toutes les autres relations placent cet événement en 1481.

[614] Il avait été landammann en 1476. *Zelger et Buesinger.*

[615] Le bourreau de Constance ne voulait pas y consentir; il avait prêté serment d'exécuter conformément aux lois; Lucerne dut prouver préalablement son droit par les franchises de la ville.

il les confirma solennellement devant tout le peuple[616], remercia et mourut. Le souvenir de cet événement fut perpétué par la commémoration annuelle des mesures prises à la fête de St.-Léodegar[617].

Peu de jours avant sa mort, tous les Confédérés, de même que St.-Gall et Appenzell, Soleure et Fribourg, tinrent une grande diète à Stanz, le chef-lieu du Bas-Unterwalden, au sujet du partage du butin, de l'admission des deux villes, du droit de combourgeoisie et des formes de la procédure que les quatre cantons forestiers auraient à suivre entr'eux[618]. Les trois petits cantons persistaient dans leur opinion avec de grandes menaces; Lucerne, assurée du prompt secours de *toute la campagne lucernoise*[619] et des villes[620], ne voulut pas cé-

[616] Quelques-uns crurent que « le diable et la vanité l'avaient entraîné » à calomnier l'innocence » (*Tschudi*); c'était par trop fort.

[617] Le conseil et les cent bourgeois, arquebusiers, gens à cuirasses, toutes les armes principales, près de 800 hommes en tout se rassemblaient ordinairement aux flambeaux devant la maison du landammann en charge; plus tard, seulement un certain nombre d'hommes en cuirasses. *Balthasar* d'après un *vieux manuscrit*. Tout cela, ainsi que le cortége n. 608, a cessé en 1718; en général, les souvenirs de l'ancien temps ont été de plus en plus effacés pendant le XVIIIe siècle; c'est pour cela qu'il a fini si misérablement. = Il y avait de la sagesse à abroger des fêtes destinées à entretenir les guerres nationales, telles, par exemples, que celle-ci, celle de St.-Jacques, etc. On aurait pu leur en substituer qui rappelassent les grandes et belles époques de la nation; mais ces époques eussent rappelé en même temps celles où il n'y avait encore ni patriciens dominateurs ni citoyens sujets. D. L. H.

[618] Nous avons cité n. 601 le recès relatif à ceci, tiré des Fragmens de *Balthasar* et de la collection de *Haller*; les IV cantons n'y adhérèrent-ils pas tous? Alors on mit en délibération le sujet de leur différend.

[619] A la fête de St.-Léodegar elle avait tout offert avec un dévouement touchant, à l'occasion des inquiétudes causées par Am Stalden. *Diebold Schilling*, le Lucernois.

[620] *Protocole du conseil de Lucerne*, ap. le vieux carnaval, 1481 :

der. Il s'en suivit des explications si violentes, des discours si âpres[621], une si ardente colère, que les Fribourgeois et les Soleurois furent prêts à sacrifier leur intérêt pour sauver la Confédération de sa ruine[622]. Ainsi se passèrent trois séances; on ne trouvait pas de remède; à l'entrée de la nuit, les députés se séparaient déjà sans adieux, les visages enflammés. Un cri retentit dans tout le bourg : « Ce qui n'a pu réussir à l'Autriche ni » à la Bourgogne, la discorde le fait : le dernier jour de » la Suisse est venu. » Ces paroles remplirent d'effroi le curé Henri Im Grund[623], homme pieux et dévoué; il se souvint de son ami, le frère Nicolas, sage qui marchait devant Dieu et que Dieu soutenait; il se leva, prit son bâton, et se rendit en hâte dans la solitude.

Le frère Nicolas, de la bonne famille des Löwenbrugger[624], venue peut-être anciennement de l'Helvétie italienne, mais appelé de Flüe[625], d'un rocher près de Saxelen dans le Haut-Unterwalden, où il cultivait son bien avec ses parens et ses enfans[626], avait

Zurich, Berne, Fribourg et Soleure promettent de la manière la plus forte toute espèce de secours.

621 « La ville trouvait que les petits cantons étaient presque gens grossiers et déraisonnables. » *Bullinger*.

622 Ils avaient là huit députés, parmi lesquels on distingue principalement Jean Vom Staal, greffier à Soleure (pendant 46 ans, 1453-99). *Haffner*.

623 Son nom s'écrit aussi Heymann; il était Lucernois.

624 « Leoponti, de Ponte Leonino. » *Pierre Hugo*. Venait-elle de la Léventine, ou de Rome, comme le porte une tradition?

625 « Fluh „Flüe » (rocher) « de Rupe. » Il y avait deux maisons sur le *Flüeli* (petit rocher) dans l'une desquelles habitait son père et probablement son frère Pierre, dans l'autre, lui-même. = Sa maison subsiste encore; la cuisine et une des chambres ont un caractère de haute ancienneté. C. M.

626 Son père s'appelait Henri, sa mère, Hemma Roberta; il naquit le

rempli, pendant les cinquante premières années de sa vie, tous les devoirs de l'homme et du citoyen[627]. Sa jeunesse fut laborieuse et irréprochable; il avait eu de son mariage dix enfans[628]; près de Ragaz et dans la guerre de Thurgovie, il allia le courage à l'humanité[629]; membre du conseil, il avait montré une singulière habileté à terminer heureusement les affaires qui se présentaient. Mais on remarquait en lui une aspiration intime, extraordinaire vers la source primitive, vers l'Être des êtres, l'Éternel; aspiration émanée, non d'un livre, car il ne savait pas lire; non du commerce avec les hommes, mais du Dieu qui habitait en lui; il n'était ni sombre, car il y avait peu de chose à expier dans son innocente vie, ni disposé aux dédains de l'orgueil, car sa religion était soumission et amour. Ne connaissant pas de plus grande jouissance que la contemplation, il s'était de tout temps soustrait à l'influence des impressions des sens, au point d'en venir à une abstinence incompréhensible[630]. Il refusa la charge

jour de St.-Benoît, 21 mars 1417. Il se peut qu'il ait médité de bonne heure sur la vie de St.-Benoît. C'est par erreur qu'on a dit son père landammann.

[627] L'art pastoral fut l'occupation de sa jeunesse : il fournit le loisir et l'occasion de méditer.

[628] Cinq fils et cinq filles. Deux de ses fils remplirent la charge de landammann; il fit étudier un troisième à Bâle et à Paris, celui-ci devint curé de Saxelen. Les biographes rapportent avec surprise qu'aucun de ses enfans ne fut exempt de quelque défaut corporel; mais ces défauts ne devaient pas être bien graves : les enfans de Nicolas de Flüe ont laissé une postérité nombreuse.

[629] T. VII, p. 60. *J. Conrad Füsslin* (*Géogr.* I, 364) rapporte qu'il exhortait en général les gens de guerre à épargner vaincus, prisonniers, églises, veuves et orphelins. Cela était d'ailleurs conforme aux lois.

[630] *Hugo* rapporte qu'il jeûna dès sa jeunesse quatre fois par semaine. Nous suivons cet ouvrage, qu'un jésuite lucernois écrivit à Fribourg en

de landammann ; la marche des affaires journalières ne méritait pas le sacrifice qu'on lui demandait. Après avoir vécu un demi-siècle pour sa patrie et sa maison, il s'éloigna ; sa femme le permit[631] ; il se retira premièrement vers l'extrémité du Jura, où il ne trouva pas à satisfaire son goût[632], ensuite dans son Alpe solitaire[633] ; enfin, et pour toujours, dans un lieu sauvage, plein de charme pour lui dès sa jeunesse, au Ranft, au-dessus d'une gorge profonde que le torrent de la Melch anime du bruit de ses cascades[634].

Des chasseurs le découvrirent sous un mélèze[635]. Les Unterwaldiens, reconnaissans des nombreux services rendus par sa vertu et son bon sens, lui bâtirent une cellule aussi petite et aussi modeste qu'il voulut et bientôt une chapelle[636]. D'après un examen fait de son vivant[637], il a été raconté dans divers pays[638], transmis

1636 et que nous avons sous les yeux réimprimé dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes (*Mart.* III, 398-439) ; nous suivons aussi la biographie très-soignée, publiée en 1787 par *J. A. Weissenbach,* chanoine de Zurzach ; nous avons également profité des renseignemens d'*Ulrich Wittwyler* (Dillinger, 1571) et d'autres.

631 En septembre 1467. Elle s'appelait Dorothée Wyssling. Le père de Nicolas vivait encore.

632 Il arriva jusque dans un village non loin de Liestal, au pays de Bâle.

633 Au Kluster (« claustrum »).

634 A une petite lieue de Saxelen.

635 *Bullinger.*

636 Haute de 6 pieds, c'était sa taille, longue de 2 1/2, large d'1 1/2. *Id.*

637 D'abord par une observation officielle durant un mois ; ensuite par le suffragant de l'évêché de Constance, comme le raconte *Bullinger,* l'un des zélés fondateurs de l'église réformée ; enfin par Burkhard de Hornek, médecin de l'archiduc Sigismond. *Trittenheim.*

638 Voy. surtout les passages remarquables du savant abbé de Sponheim. Trittenheim, Ann. II, 504 ; contemporain, il parle avec une pleine conviction.

à la postérité par ses contemporains[639] et regardé comme prouvé, même après la réformation[640], que Nicolas de Flüe vécut vingt ans dans cette solitude, sans autre nourriture que l'usage mensuel de l'eucharistie. Les déclarations ont été trop précises, l'étonnement trop grand pour n'entendre par là que le défaut d'alimens apprêtés ou seulement de viande; il parlait lui-même de son abstinence comme d'une propriété, non comme d'un mérite[641]. Il semble résulter de quelques exemples qu'une telle abstinence est possible à la nature humaine[642]; celle de Nicolas de Flüe s'explique en

[639] Dans *Weissenbach*, 172, le *livre d'église de Saxelen*, 1485, deux ans avant sa mort. Précédemment déjà entre 1477 et 81, *Albert de Bonstetten* avait écrit à son sujet à Louis XI. Une année après sa mort, maître Henri Gundelfinger, chanoine de Béronmünster, remit au conseil de Lucerne son éloge magnifiquement écrit sur parchemin (13 août 1488. *Schilling*, le Lucernois; *Balthasar*, *Mus. Lucern.*; *Haller*, Bibl. III, 551; nous avons tiré parti de quelques passages isolés). Ensuite Pierre *Numagen*. En 1501, à l'invitation d'Unterwalden, le chanoine bernois maître Henri Wölflein (« Lupulus ») écrivit sa vie, qu'il adressa à l'évêque de Sion Matthieu Schinner. *Charles Bovillus*, de Paris, 1508 dans *Wolf*, *Lectt. memorabil.* t. II, 19. La première légende imprimée est de l'historien lucernois *Jean Salat*, 1536. Nous passons sous silence la multitude des ouvrages écrits plus tard ou par des hommes célèbres, tels que Cysat, ou après un long séjour dans l'Unterwalden. Voy. *Weissenbach*.

[640] *Bullinger* : « Il en est venu enfin à n'avoir plus besoin de nourriture corporelle. » *Stumpf* et *Flacius*, écrivains savans et très-peu favorables aux miracles de l'église catholique. *J. J. Hottinger*, souvent si amer dans la controverse, a examiné ce fait avec soin dans son *Hist. eccl. de l'Helvét.* l. II, 485, et n'a pas pu le nier.

[641] Il en parlait peu et disait que ce n'était pas un miracle, mais une chose naturelle. *Fortemius Licetus, de his qui diu vivunt sine alimento*, Padoue, 1612, l. III. Il regardait comme un bien plus grand sacrifice d'avoir quitté sa femme que de se passer de nourriture. *Bullinger*.

[642] *Albert de Haller* dans la grande *Physiologie*, t. VI, 171-174. Outre *Licetus* (dans l'ouvrage cité et dans *Dispp. nemesetica* contre

quelque sorte par l'organisation de son corps, la tranquillité de son âme, la longue préparation, l'absence de la plupart des causes d'absorption[643]. Ainsi vivait cet ermite dans la contemplation continuelle de la perfection suprême, dans la méditation et la pratique des moyens d'élever notre nature passagère et bornée au-dessus d'elle-même. Il ne songea nullement à ériger son exemple en loi; mais il croyait que l'homme pouvait naître avec une aptitude à vivre comme lui. Pour comprendre ses idées et ses sentimens[644], son intuition du monde invisible qui nous entoure et que nous trouverons à notre réveil du songe de la vie, pour pénétrer

Étienne Rodriguez de Castro, 1631), voy. *Wier, opera,* Amst. 1660, in-4°, *Floris Jacobus Voltelen, Hist. apositiæ septennis,* Leide, 1777 in-8°.

643 Par exemple, la suppression de la transpiration insensible dans cet air vif, et avec un corps sans chair, *Voy. de Suisse par Reboulet et La Brune.*

644 On connaît l'image allégorique qu'il fit peindre à la suite d'une vision et dont non-seulement *Bovillus* (dans *Wolf,* où l'on en trouve le dessein), mais *Luther* lui-même, selon sa manière, a fait l'application au pape; voy. ses Œuvres, édit. de *Walch,* t. XIV, 248 et suiv.) J'ai trouvé à la bibliothèque impériale de Vienne une représentation et une explication toutes différentes; c'est un ouvrage sans titre, mais placé avec raison parmi les impressions très-anciennes. En voici le début : « Lorsque dans ma misère je visitai le lieu des grâces et du pardon » (Einsidlen !), je vins et je trouvai un homme, dont le nom était frère » Nicolas, lequel me serra dans ses bras. » La tête humaine au centre est Dieu : les six rais sont ses perfections ou bien la trinité, la Sainte-Vierge, l'hostie, notre vie; parallèlement aux rais se lit l'indication d'autant de bonnes œuvres. Nous regardons cette interprétation comme plus conforme à la simplicité et à la modestie de Nicolas de Flüe. A l'époque de la réformation chaque parti voulut le compter dans ses rangs. Il avait désiré une réforme des abus; il n'aurait jamais donné les mains à une scission. Sa vision a été représentée sur une médaille par le célèbre *Hedlinger. Haller, Cabinet des monnaies,* t. I, 76.

enfin tout le sens de ses paroles, il faudrait lui ressembler, ce que nul ne peut se donner à soi-même.

Il restait dans sa cellule depuis le soir jusqu'à midi; une pierre lui servait d'oreiller, il couchait sur quelques planches[645]; il fréquentait parfois les églises des environs; il avait si peu de présomption, qu'il ne dédaignait pas les prêtres les plus simples; « que la » source de la vie, » disait-il, « coule à travers le plomb » ou l'or, ses eaux sont toujours salutaires; » pour les questions difficiles concernant l'Ecriture, il renvoyait à Im Grund et à d'autres prêtres instruits[646]; son Dieu vivait dans son âme, sans commentaire et sans livres. L'après-midi il parcourait le désert et visitait souvent son ami, gentilhomme allemand qu'une vive affection pour lui avait conduit dans ces lieux[647]; celui-ci menait dans un rocher une vie semblable, mais il prenait de la nourriture[648]. Du reste, on vit se rendre au Ranft ceux qui, dans Unterwalden ou en Suisse, avaient besoin de conseil ou d'encouragement[649], des étrangers venus pour adorer à Einsidlen la Mère de toute grâce, l'évê-

645 Pendant les rigueurs de l'hiver il avait une couverture. *Bullinger.*

646 En général « nihil unquam fuit ad ostentationem; simplex, aper- » tus, sincerus animus. » *Ulrich Muz, de reb. German.* XXIX.

647 Frère Ulrich; son nom de famille resta son secret, quelques-uns le disent originaire de Munich; d'autres, de Memmingen. Il doit avoir fait auparavant le commerce des chevaux. Il habita au Möslein (petit marais) de 1473 à 1491, année de sa mort. *Bullinger; Cysat* (*Lac des IV Cantons*); *Rader, Bavaria S.; Weissenbach,* 268. La jeune Cécile, du bourg de Kerns, voisin de là, âgée de 18 ans, à l'époque dont nous parlons, avait sa petite cellule non loin des deux ermites, dont elle imitait la vie; elle y resta encore 78 ans après la mort de Nicolas de Flüe. *Cysat.*

648 Nicolas le voulut; il était ennemi de toute affectation.

649 *Anshelm* rapporte qu'on le consulta aussi sur l'alliance avec la France, et qu'il conseilla de tenir bon sur quelques points.

que Otton de Constance, les délégués de l'archiduc Sigismond[650] et de l'empereur Frédéric, des membres de la diète, des héros, des magistrats en cheveux blancs; l'austérité de sa figure, l'inaltérable et affectueuse sérénité de son âme, ses paroles pleines de sens, brèves, énergiques[651], attiraient tous les esprits vers cet homme clairvoyant, méditatif, frère Nicolas.

Au milieu de la nuit, son ami, le curé de Stanz, parut dans sa cellule; il avait fait en hâte trois lieues et demie. « La diète que vous-même avez conseillée[652] » prend une issue funeste. » Il raconta les faits, suppliant l'ermite de mettre tout en œuvre auprès de Dieu et des hommes dans ce dernier moment de la patrie en ruine. Le vieillard se leva avec sa dignité bienveillante que rien ne troublait : « Dis-leur que le frère Nicolas » veut aussi donner un avis à la diète. » Le pasteur retourna sur-le-champ, et revint au chef-lieu comme les députés allaient partir. Ils restèrent.

Peu d'heures après on vit arriver l'ermite[653], homme

650 Sans doute à l'instigation d'Éléonore d'Ecosse, sa femme.

651 *Chronique bernoise* citée par *Bullinger* : il parlait peu, saluait chacun et recommandait la paix. Il exhortait particulièrement les Suisses au travail des mains, à la simplicité, à l'hospitalité et aux mâles vertus de leurs aïeux.

652 *Etterlin* l'atteste. Nicolas de Flüe doit avoir employé pour cela les Zougois et les Glaronnais. Il s'était proposé sans doute d'intervenir à la dernière extrémité. L'*annuaire* de Zoug nous apprend que cette année-là « le pieux et honorable frère Nicolas du Hærnest (par erreur au » lieu de Ranft) a donné à Dieu et à St.-Oswald un florin d'or. » Peu après, son fils Hænnsli (petit Jean, c'est l'ammann Von der Flue) fit de même.

653 C'est en vain qu'on oppose à tant de preuves la conclusion tirée du récit trop abrégé du Lucernois *Schilling*, que Nicolas se contenta de *faire dire* son opinion.

de très-haute taille[654], bien fait, point affaibli par l'âge. Sa peau basanée ne couvrait que des os; ses cheveux longs, plats et noirs grisonnaient; sa barbe mince, de moyenne longueur, se terminait en deux pointes; son regard lumineux exprimait, comme toute sa manière, affection et gravité; une robe d'un brun grisâtre[655], un bâton[656], la tête et les pieds nus, voilà son costume. Lorsque cet homme, toujours calme et serein, grâce à la puissance de son Dieu, entra dans l'assemblée, et, selon sa manière, salua avec des paroles lentes et une voix mâle, les membres de la diète se levèrent de leurs siéges et s'inclinèrent. « Messieurs, » dit-il, chers et fidèles Confédérés, je viens ici, *faible* » vieillard, appelé de ma solitude par mon excellent » père et ami[657], pour vous parler de la patrie. Je ne » possède ni art ni science, je suis un homme sans ins- » truction; ce que j'ai je vous le donne; c'est du Dieu » qui a sauvé vos pères aux jours des périls, et qui » vous a aussi donné la victoire aux jours des combats, » c'est de lui que je le tiens, c'est de sa part que je vous » le donne. Confédérés, pourquoi avez-vous fait la » guerre? parce qu'elle était inévitable. Par quoi avez- » vous triomphé? par la force de vos bras réunis. Et » maintenant vous vous diviseriez pour le butin[658]!

654 A peine pouvait-il se tenir debout dans sa cellule haute de six pieds. *Bullinger.*

655 Utenberger de Lucerne lui en donna une fois une neuve; la vieille se garde à Lucerne, l'autre à Saxelen. *Scheuchzer, Itin. Alpin.* III. Sa robe descendait jusque sur les pieds. *Bullinger.*

656 Ce bâton se conserve à Fribourg dans la famille de Techtermann, dont un membre a chanté Nicolas de Flüe. *Haller, Bibl.* III, 559.

657 Il appelait le curé son père spirituel.

658 Il savait que l'égoïsme était le principal obstacle à l'admission de

» Oh! qu'on ne dise pas cela de vous, Confédérés! » dans les pays environnans. Je vous conseille en toute » loyauté, je vous supplie instamment, vous, villes, » de rompre des combourgeoisies inquiétantes pour » vos vieux Confédérés[659]; vous, campagnes, de vous » souvenir que Soleure et Fribourg ont combattu à » vos côtés, et de les recevoir dans l'alliance. Tous » ensemble, dans ces cas de mésintelligence qui peu- » vent se présenter même entre frères, demeurez fidèles » à l'équité et à l'ancienne coutume de faire nommer » par chaque partie le même nombre d'arbitres. Que » dans les guerres les conquêtes soient réparties par » cantons, le butin par têtes. N'élargissez pas trop la » haie qui vous enceint; évitez les querelles étrangères; » soyez voisins pacifiques; loin de vous de recevoir de » l'argent pour prix de la patrie; gardez-vous des divi- » sions, elles feraient votre ruine. Aimez-vous les uns » les autres, ô Confédérés, et que le Tout-Puissant » veille sur vous, clément comme jusqu'à ce jour[660]. »

« Dieu, » comme dit la Chronique[661], « accompagna » de sa grâce les paroles du saint ermite; au bout d'une » heure tout fut arrangé. » « C'est pourquoi chaque » député, » le recès commence ainsi[662], « racontera » chez lui le dévouement, la peine et le travail du pieux » frère Nicolas dans cette affaire, afin qu'on en soit

Fribourg et de Soleure. Dans les partages, les Cantons recevaient une meilleure part que les alliés.

659 L'acte de combourgeoisie n. 585 fut lacéré alors.

660 Ce discours est essentiellement extrait de *Tschudi*, de *Witwyler*, de *Pierre Hugo* et du troisième morceau des Fragmens de *Balthasar*. Toutes les sources sont d'accord sur le fond.

661 *Tschudi* dans la continuation manuscrite.

662 *Recès de Stanz*, dans *Balthasar*, l. c.

» reconnaissant. » Depuis le bourg de Stanz jusqu'au St.-Gothard, jusqu'à Zurich, jusque dans la Rhétie et au Jura les cloches annoncèrent la joie universelle, comme après la bataille de Morat; avec raison : les Confédérés venaient de triompher d'eux-mêmes *.

Le même jour, samedi après St.-Thomas, le 22 décembre 1481, Fribourg et Soleure entrèrent dans l'alliance perpétuelle de la Confédération suisse. Le même jour un convenant, nouvelle loi fondamentale, donna une nouvelle consistance à toute la Confédération[663]. Ses limites furent reculées jusqu'aux Alpes de la Gruyère, au Jorat, aux lacs de Neuchâtel et de Morat, jusqu'aux frontières de l'évêché de Bâle et au Hauenstein[664]; on fixa le droit de défense, la procédure[665], les rapports commerciaux, et l'on interdit aux nouveaux Confédérés de former d'autres alliances sans la majorité des anciens[666]. Or, voici le convenant arrêté à Stanz par les Confédérés, de concert avec Nicolas de Flüe[667] : Confirmation des alliances éternelles et des anciennes ordonnances du *Pfaffenbrief* et du *traité de Sempach*[668], avec la clause du renouvellement quin-

* Que n'est-il ressuscité ! D. L. H.

[663] Nous avons un exemplaire du convenant daté du *dimanche*; la chancellerie ne put sans doute pas les expédier tous le même jour, mais la décision fut prise le samedi.

[664] Oron, Moudon, Estavayer, Grandcourt, Gümminen, Granges, Moutiers-Grandval, Thierstein, Gilgenberg, Pfeffingen, Schönthal, Falkenstein, les deux Bechbourg, Kienbourg, la fontaine de St.-Laurent dans la seigneurie de Gösgen, l'Erzbach jusqu'à l'Aar sont nominativement désignés.

[665] Willisau, Zofingue sont les lieux de l'arbitrage.

[666] Mais ils peuvent recevoir des bourgeois.

[667] N. 662. C'est pourquoi plusieurs historiens racontent que les Cantons le prirent pour arbitre.

[668] T. III, 81 et suiv., 318 et suiv.

quennal; maintien de la paix dans toute la Confédération; défense de l'ordre public et du respect pour les gouvernemens contre les soulèvemens et les complots[669]; enfin, le partage ci-dessus proposé des conquêtes et du butin.

On ne saurait pardonner aux temps subséquens d'avoir négligé le renouvellement périodique de ce pacte dans les divers cantons, ou avec plus de solennité encore dans un seul lieu. Par là on a éloigné l'intelligence et le cœur de la nation de sa véritable arche sainte. Aussi ne songea-t-on ni à graver l'ancien pacte dans les âmes ni à le perfectionner. L'esprit de la constitution d'un peuple libre, vaillant, loyal, fit place aux formalités glaciales d'un gouvernement de conseillers, timoré même quand il était bon[670].

La diète de Stanz ayant ainsi d'un commun accord

669 « A l'avenir nul ne devra former des assemblées, réunions communales ou faire des propositions particulières et dangereuses de » quelque nature qu'elles soient, sans l'ordre ou l'autorisation de ses seigneurs et supérieurs. Si les sujets d'un de nos États devenaient désobéissans ou rebelles, nous nous entr'aiderions fidèlement pour les faire » rentrer sous l'obéissance de leurs maîtres, suivant la lettre et l'esprit » des alliances que nous avons jurées. Voy. le *Convenant de Stanz* dans *Simler*, édition de *Leu*, p. 156. = Si cette mesure fut le résultat du calcul des gouvernans, ils montrèrent beaucoup d'adresse, car elle seule riva pendant trois siècles les fers des *sujets*. D. L. H.

670 Le premier prétexte fut le refus des réformés de mentionner les Saints à côté de Dieu dans la formule du serment. Chaque canton ne pouvait-il pas jurer selon sa conscience, comme Berne et Fribourg en convinrent entr'eux? = Dans le serment qu'on prête annuellement pour l'inauguration de la Diète, les députés des deux confessions disent la formule entière jusqu'à ces mots inclusivement : « je jure ces choses au nom du Dieu Tout-Puissant, comme je veux que sa grâce m'assiste; » puis le premier député du Vorort catholique (Lucerne) ajoute, « et tous les saints; » paroles que répètent seulement les députés de la même communion. C. M.

garanti l'ordre établi et défendu les mouvemens irréguliers, on lui reproche à tort d'avoir enlevé au peuple les moyens de se défendre contre l'abus du pouvoir*. En effet, à cette époque, il s'agissait avant tout de contenir la turbulence militaire, comme plus tard de combattre l'apathie qui ouvre la porte aux abus. Cependant, toutes les époques ont vu, sous des formes diverses, des séducteurs du peuple, ruine d'un pays, dont la répression réclame les premiers soins d'un gouvernement paternel; les abus, au contraire, n'ont jamais été poussés assez loin pour arrêter les progrès de la prospérité publique**. L'ordre est une condition du bien général : quand le désordre prend le dessus, il n'y a pas de clause qui empêche l'action populaire ou la dissolution.

Sa tâche remplie, Nicolas de Flüe est retourné dans sa solitude. Les Confédérés lui ont fait des présens pour décorer sa chapelle[671]. Il a continué d'enseigner

* Ce fut la base de l'édifice oligarchique. Peut-être ne s'en douta-t-on pas alors et ne pensa-t-on qu'au présent, mais le reproche n'en est pas moins fondé, puisqu'on ôta aux peuples le moyen d'obtenir justice, ce qui entraîna les insurrections et le bouleversement de 1798. D. L. H. Voy. *Appendice* C.

** Ceci n'est pas vrai : deux siècles de paix avec les voisins auraient dû produire des miracles ; or la Suisse n'était pas cultivée comme la Hollande, les Pays-Bas, la Lombardie, l'Autriche, le Palatinat ou la Saxe. Les établissemens destinés à l'instruction publique n'y étaient pas comparables à ceux de l'Allemagne. Il en est ainsi du reste. Le tableau des vexations, des monopoles, etc., se trouve dans les pamphlets du temps; on n'a jamais fait voir qu'il ne fût pas exact. D. L. H.

[671] Soleure donna comme d'autres cantons, dit *Haffner*, 20 florins d'or; Fribourg 50 ducats, qu'il n'accepta pas (d'après un ancien protocole de conseil, t. III de la collection de *Haller* in-4°). Tous lui firent probablement des dons plus ou moins considérables, en sorte que l'année suivante il put fonder la cure auprès de sa chapelle et assurer à son

la somme de la sagesse et de la vertu, l'obéissance et la charité. Suivre pour soi-même la direction divine et se rendre utile au monde, voilà le secret du bonheur et l'abrégé de la morale[672]. Le premier jour du printemps de l'an 1487, anniversaire de celui où il avait vu le jour soixante-six ans auparavant[673], le frère Nicolas, après avoir souffert huit jours de crampes nerveuses[674], mourut dans sa cellule du Ranft, en présence de ses amis Ulrich et Im Grund, et de Cécile imitatrice de sa vie austère[675], en présence aussi de sa femme et de ses

fils Jean, qui y avait été jusque là simple sacristain, huit livres par an. *Chartes*, samedi av. St.-Gall 1481, dans *Weissenbach*.

672 *Lettre de N. de Flüe* aux respectables, pieux et sages avoyer et conseil de *Berne*, Ste.-Barbe 1482 : « Soyez attentifs à être obéissans et » vous aimer les uns les autres ; la paix se trouve toujours en Dieu, » Dieu est paix ; avisez donc à maintenir la paix. Si vous prospérez sur » la terre, soyez-en reconnaissans et soutenez la justice. Quant à la foi, » n'ayez point de doute ; je vous écris ceci : si l'esprit malin attaque » quelqu'un, qu'il résiste chevaleresquement. » Cette lettre se trouve encore dans les archives de la chancellerie de la ville de Soleure, qui l'obtint des Bernois. Dans sa *lettre à la ville de Constance*, qui s'était recommandée à ses prières, il l'invite à terminer ses différends d'alors, Mercr. av. St.-Blaise 1482, dans *Buesinger et Zelger, Hist. d'Unterw.* II, 141. Sa prière était : « O seigneur Dieu, enlève-moi à moi-même ; » donne-moi en propre à toi ; ô Seigneur Dieu, donne-moi tout ce qui » conduit à toi ; ô mon Dieu et mon Seigneur, ôte-moi tout ce qui » m'éloigne de toi. » == Ci-dessus entre n. 629 et 630 on a vu que N. de Flüe ne savait pas lire ; ici il écrit des lettres ; il pouvait les dicter ; Im Grund, son ami, devait savoir écrire ; son fils Jean avait fait de bonnes études. C. M.

673 Les *Bollandistes* fixent la commémoration de sa mort au 22 mars ; mais on est généralement d'accord qu'il mourut le 21. Quelques-uns ont placé sa mort à l'an 1502 ; cette erreur provient de ce qu'ils datent sa vie solitaire de 1481, époque où il figura dans l'histoire.

674 « Grandes douleurs, surtout dans les jambes. » *Chron. bernoise* dans *Bullinger*.

675 Ci-dessus n. 647, alors âgé de 24 ans.

enfans[676]; tout Unterwalden accompagna sa dépouille mortelle avec respect et amour jusqu'au cimetière de Saxelen[677]; tous les Confédérés le pleurèrent; des monarques même honorèrent sa mémoire[678]. S'il y eut jamais un saint homme, ce fut Nicolas de Flüe; toutefois Unterwalden n'était pas assez riche, Rome pas assez généreuse pour l'élever au rang des saints canonisés[679]; mais son autel est érigé à toujours dans les âmes qui le comprennent.

676 On voit qu'il leur envoyait quelquefois des messages, p. e. il leur faisait demander un bon souper pour frère Ulrich; une des *chartes* n. 671 prouve qu'il n'étouffa pas inhumainement tout sentiment pour sa famille. Mais *Bullinger* paraît être dans l'erreur, quand il croit *qu'il la* visitait.

677 Tous les ateliers furent fermés, le culte même, suspendu. Il est enterré dans un beau marbre devant le maître-autel de l'église de Saxelen. Sa maison et sa cellule subsistent encore; on possède aussi de la première époque de sa vie ses deux épées, deux cuillers de buis et son gobelet d'argent. *Weissenbach.* = Son squelette, tiré de sa sépulture, couvert d'une étoffe couleur de chair et orné de pierreries dans le plus mauvais goût, est placé au-dessus de l'autel, un peu en arrière, caché par une porte qu'on hausse au moyen d'un ressort; la taille et la configuration de la tête sont conformes à la tradition et au type d'une partie de la race unterwaldienne; un landammann de Flüe, descendant de Nicolas, mort il y a peu d'années et que j'ai vu, ressemblait d'une manière frappante aux portraits de l'ermite; mais il n'en avait pas la taille élevée. C. M.

678 La cour d'Inspruck fit dire cent messes pour le repos de son âme; Lucerne fonda une lampe perpétuelle sur son tombeau.

679 *Nicolas Wyssing* (*Haller, Bibl.* III, 561) : il ne manque qu'un nombre suffisant de bienfaiteurs riches. Clément IX le béatifia le 8 mars 1669; Clément X, en 1671. *Bulles* dans *Weissenbach.*





CHAPITRE III.

DEPUIS LE CONVENANT DE STANZ JUSQU'A LA MORT DU BOURGMESTRE WALDMANN.



1. Conséquences immédiates du convenant. — Affaire des monnaies. — Visite joyeuse à Uri. — Mœurs. — Richard de Hohenbourg. — Le riche Mötteli — Le Val Moutiers. — Achat de Sargans et de Werdenberg. — La Thurgovie. — L'archevêque de Crayna.
2. Rapports avec l'étranger; avec Rome et Venise. — Religion. — Guerre des Grisons contre Milan. — Expédition à Roverédo. Le Valais contre Milan. — Les Suisses contre Saluces. — Affaires de France. — St.-Aubin-le-Cormier. — L'Empereur et l'Empire; l'archiduc Sigismond; le roi Maximilien; la Ligue souabe.
3. Situation intérieure. — Schaffhouse. — Thurgovie. — St.-Gall. — Grisons. — Le Pays-de-Vaud; Genève; Lausanne; l'Oberland; Neuchâtel. — Bâle à l'occasion de Mönchenstein et contre Heitersheim; l'Université. — La ville de Berne; l'église de St.-Vincent.
4. Le bourgmestre Waldmann. — Ses lois. — Attentat sur Frischhanns Theilig. — Comment il se rend odieux. — Les paysans des bords du lac. — Soulèvement contre lui. — Le bourgmestre arrêté. — Sa mort. — Régime de terreur. — Accommodement avec les paysans. — Fortune de Waldmann. — Les troubles apaisés.

[1482 — 1489.]

Des affaires diverses, des querelles armées, les préliminaires d'événemens importans, toutefois sans guerre

générale, remplirent les années suivantes, qui s'écoulèrent dans la joie et avec gloire, jusqu'à ce que le plus grand des Confédérés périt dans une émeute subite, victime de l'envie. Nous dirons les traits généraux, l'attitude de la Suisse à l'égard des puissances étrangères, et, dans les différends moins considérables, celle de chaque canton dans son intérieur, les germes de troubles et de guerres, la triste fin de l'héroïque bourgmestre.

Lorsque l'envie et l'égoïsme se remirent de la surprise par laquelle Nicolas de Flüe les avait subitement vaincus, le convenant de Stanz déplut [1]; dans les cantons forestiers, parce qu'ils étaient jaloux des villes; à Fribourg et à Soleure, parce qu'il établissait une différence de condition entre eux et la vieille Suisse [2]. Ces deux villes aussi se divisèrent pour le rang [3]. D'un autre côté, quand on dut prêter serment au convenant, les Waldstetten estimèrent que d'après sa teneur les conquêtes des Bernois et des Fribourgeois, dans la guerre de Bourgogne [4], devaient appartenir en com-

[1] Principalement aux trois cantons primitifs, à Zoug et à Glaris. *Anshelm*, 1482; le convenant ne favorisait ni les passions de la jeunesse ni l'ambition des chefs.

[2] Ces deux cantons devaient entre autres jurer aux cantons anciens, d'observer les alliances, et se contenter de la supposition que ceux-ci les observeraient à leur égard. Alors déjà l'on proposa de réunir toutes les alliances dans un seul pacte; mais on a toujours résisté à une réforme complète dans la Confédération. — On n'a jamais su y abjurer le petit esprit communal, voir un peu en grand ou d'un peu haut. Ce petit esprit empêcha, en 1798 et 1799, de consolider l'unité. L'étranger s'en servit pour dissoudre celle-ci, en 1802 et 1803. D. L. H.

[3] Surtout parce que Soleure avait toujours été libre, Fribourg toujours sous des maîtres.

[4] Morat, Grandson, Orbe, Echallens, Montagny, Illens, Aigle, les Ormonts, Yverdon et Cerlier.

mun à tous les cantons[5]. Le zèle de plusieurs diètes parvint enfin à régler ces divers points; pour toutes les affaires concernant la Confédération entière, les deux nouveaux États acquirent voix et séance comme les autres, mais les huit anciens cantons conservèrent leurs rapports particuliers entre eux[6]; la question du rang fut décidée en faveur de Fribourg, en considération du duc de Zæringen, son fondateur, de son alliance presqu'aussi ancienne avec Berne, de sa nombreuse noblesse et d'un certain éclat étranger; comme les conquêtes étaient antérieures de six ans au convenant, et que de tout temps les autres cantons avaient eu des relations particulières avec Berne et Fribourg, ils dûrent se contenter de vingt mille florins pour leurs prétentions[7]. Vers le même temps, les choses saintes et les reliques trouvées dans le butin de Grandson furent divisées à Lucerne en dix parts égales, et, la messe entendue, un innocent enfant les répartit entre les can-

[5] *Recès de Lucerne,* Judica 1483. Soleure fut obligé de s'informer du produit. *Recès de Lucerne*, Ulrich.

[6] Les deux autres se retirent alors. *Recès de Lucerne,* Ulrich, 1483. *Anshelm.*

[7] *Prononcé entre les Confédérés* (7 cantons et Soleure), *Berne et Fribourg,* par Henri Göldli, chevalier, ancien bourgmestre de Zurich, Béronmünster, 4 mai 1484. Tout est raconté en détail. Le droit était du côté des Fribourgeois. Cependant les arbitres se divisèrent; la décision fut laissée à Göldli, surarbitre; celui-ci amena un accommodement. La somme devait-être placée à 4 p. 0/0 d'intérêt. Mais Berne imposa au canton une taille assez forte pour chaque maison, une livre de fennings, (6000 livres pour la ville, 28,000 pour la campagne), et paya la somme dès l'année suivante. Nous avons les *quittances* de Zurich et d'autres cantons, dont chacun reçut, en 1485, des Bernois, 2500 livres de heller. Les quatre districts nommés les premiers n. 4, restèrent en commun aux deux villes, Montagny et Illens à Fribourg, (*Ch. de Berne.* Trinité 1484). Yverdun rentra sous la Savoie, le reste demeura aux Bernois.

tons[8]. On les reçut partout avec des processions[9]. L'épée et les pierreries furent vendues pour faciliter le partage[10]. Ensuite se réunirent dans les murs de Berne de nombreuses députations des villes et des cantons forestiers, sans oublier le tranquille Gersau, heureux par la liberté[11]; cinquante pères de famille, en habit de fête, de chacune des quatre juridictions, les agens (Freyweibel) en tête, des délégations de la campagne depuis l'Argovie jusqu'au Hasli, Rodolphe d'Erlach, chevalier et avoyer, le conseil et les bourgeois reçurent les Confédérés : on renouvela les alliances éternelles.

Les sentimens fédéraux ravivés contribuèrent beaucoup à calmer l'agitation dangereuse au sujet des monnaies. La Confédération suisse était en général une institution de sûreté, et pour la liberté on ne ménage jamais la vie. D'ailleurs chaque canton conservait ses anciens usages* : pour une seule chose régnait l'esprit fédéral; pour le reste, la plus grande diversité; la

[8] *Recès de Lucerne*, Judica 1483. L'ostensoir fut mis en pièces.

[9] « Parce qu'alors la disette et la mort régnaient partout. »

[10] Le pater noster en or, le pacem avec 9 perles et 12 pierres précieuses, 2 tablettes pesant cinq marcs chacune, 8 grosses perles, 3 balais, autant de saphirs dans des cassettes d'or, restèrent à Lucerne; les tablettes échurent à Bienne, qui les vendit à Berne; Zurich acheta l'épée pour 200 florins; Notre-Dame-des-Ermites obtint le fauteuil d'or, à force de sollicitation de la part de Schwyz. Le diamant ne fut pas encore vendu. *Almanach helvétique*, 1798.

[11] Le patronage de l'église appartenait encore aux nobles de Büttikon, de qui Barbe de Roth l'hérita; elle le rendit par amitié au gentilhomme Jean, qui le vendit au bourg, en 1483. *Cysat, Lac des IV cantons.* La convocation adressée à ceux de Gersau est mentionnée par *J. H. Füsslin*, dans le *Musée suisse*. Dim. ap. Ulrich, 1487. *Anshelm.*

* Pour certaines parties de l'administration intérieure, cela pouvait être fort utile, mais il fallait rattacher ces branches à un tronc commun. D. L. H.

guerre exceptée, chaque canton était indépendant. Dès les anciens temps les empereurs avaient autorisé bien des lieux à battre monnaie pour des circonscriptions aujourd'hui oubliées [12]. Les négociations, les armes, les progrès de l'industrie ayant ouvert la Suisse à l'argent étranger, qu'on rognait ainsi que celui du pays, le désordre fut inévitable. Des citoyens sages demandèrent en vain un hôtel fédéral des monnaies. Les Suisses n'ont jamais su sacrifier à la patrie un droit privé ni autre chose que la vie sur les champs de bataille*. Les Waldstetten, de concert avec Glaris et Zoug, baissèrent d'un cinquième les pièces zuricoises de cinq liards, non-seulement chez eux, mais aussi dans les bailliages communs; Bade, voisin de Zurich, suivit, non sans mauvaise intention, l'exemple des cantons. Zurich rompit aussitôt tout commerce et toute relation avec Bade, et menaça cette ville de façon qu'elle fit des préparatifs de défense et invoqua le secours de tous les Confédérés [13]. Comme les députés des cantons interposaient leur médiation d'une manière énergique, mais affectueuse [14], les Zuricois leur firent

[12] Zurich au moins avant 972, Berne en 1218, Lucerne en 1418, Uri vers 1424, Schwyz de même, Bâle avant 1139, Fribourg en 1422, Soleure en 1381, Schaffhouse avant 1080. *Am. E. de Haller, Cabinet des monnaies suisses*, Berne, 1780, 1784.

* C'est ainsi qu'on est arrivé là où l'on est. En 1798 et 1799, on put remédier au mal; mais, loin de profiter d'une occasion favorable, on calomnia et persécuta les patriotes généreux qui s'étaient placés à la brèche. D. L. H.

[13] *Edlibach*, 1483. On interdit la fréquentation des marchés, les voyages aux bains; on établit des sentinelles et des postes militaires; on plaça des canons. Les chefs craignaient-ils pour eux-mêmes, ou voulaient-ils se donner de l'importance?

[14] Ils veulent montrer en toute occasion « que leur cœur est attaché à Zurich. »

voir qu'ils manqueraient à leur honneur[15] en permettant qu'on rabaissât ainsi une monnaie bonne en elle-même[16], d'ailleurs près de disparaître[17]. Cependant le chef de la république, Jean Waldmann, chevalier et bourgmestre, esprit capable de comprendre l'intérêt général, sut contenir l'agitation jusqu'à ce que les pièces de cinq liards eurent disparu presque entièrement, et que les cantons orientaux eurent conclu une convention pour dix ans[18]. Recommandé par les Confédérés, l'avoyer de Bade, à la tête de onze autres députés, se présenta devant le Grand Conseil de Zurich pour faire des excuses[19]; Waldmann leur adressa une exhortation qu'il termina par des paroles amicales. La Suisse orientale conserva une monnaie un peu meilleure que celle d'Autriche[20]; la Suisse occidentale adopta le pied de Bourgogne, pays avec lequel elle avait ses relations commerciales[21].

Waldmann se servit d'un moyen excellent pour dé-

[15] On pourrait croire que jusqu'alors ils avaient surpris la bonne foi avec de la monnaie altérée.

[16] Avec deux livres ils en frappaient 46, et y mêlaient tant d'argent qu'ils couvraient à peine les frais du monnayage.

[17] Sur 10 florins, on recevait à peine encore pour un quart de florin de ce billon.

[18] L'ancienne subsista provisoirement. *Bullinger. Ch.* de la nouvelle *Convention*, Lucerne, mercr. av. la Conversion de Paul, 1487. Voy. le taux de chaque sorte dans le livre de *Waser, de l'Argent*, p. 103 et suiv.

[19] « Si nous avons offensé votre éminente sagesse, veuillez nous le » pardonner, au nom de Dieu, nous vous en supplions instamment. »

[20] *Waser*, 90, 97. Le marc d'argent à 8 fl. 25 sch.; rapport avec notre pied monétaire d'aujourd'hui (1778), 2,65 : 1. *Id.* 83.

[21] Pas uniformément : l'argent fribourgeois était toujours de cinq pour cent au-dessous de la valeur de l'argent bernois. *Haller*, II, 124.

jouer les tristes intrigues de l'égoïsme et de l'ambition. Au fort de la fermentation monétaire, envoyé en mission dans les Waldstetten avec son ami, le tribun Jean Bieger, il prit part aux réjouissances du carnaval des habitans d'Unterwalden et d'Uri, et les pressa de se rendre à Zurich l'année suivante dans la même intention. Ils vinrent, députés à la diète pour les affaires, mais accompagnés de deux cents jeunes hommes vifs et gais. Le bourgmestre adjoignit à la jeunesse de la ville une élite nombreuse de jeunes campagnards. On ne regarda pas à une dépense de sept cents livres pour deux jours, l'abondance régna dans des repas fraternels, et l'on goûta tous les plaisirs qui rapprochent les cœurs. L'automne suivant, à l'époque des fêtes de la Dédicace dans le pays d'Uri, Zurich résolut de faire une visite à ses Confédérés des montagnes. On se mit en route : le bourgmestre Henri Röoust, expérimenté dans la guerre et dans la paix, un grand nombre de conseillers, le prévôt du grand chapitre, Jean de Cham[22], beaucoup de chanoines, les plus beaux jeunes gens de Zurich, cent trente hommes à pied, quatre-vingts à cheval passèrent l'Albis; le pays des Alpes se déploya devant eux; joyeux, ils traversèrent Bliekenstorf, berceau de leur Waldmann, les belles prairies de Baar, entrèrent à Zoug, d'où, après un accueil amical et avec un cortége d'honneur, ils se rendirent au bord du lac des Quatre-Cantons, les uns par la langue de terre de Küssnacht, les autres par le pays hospitalier de Schwyz. Les habitans d'Uri les attendaient dans des barques bien pavoisées, et ils forcèrent deux conseillers

[22] Dont le père, greffier de la ville et l'un des boucs, exerça beaucoup d'influence pendant la guerre de Zurich.

schwyzois de les accompagner. Au milieu des cris de joie partis des rives, passant devant le Grütli et le rocher de Tell, ils abordèrent bientôt au pays d'Uri. Les magistrats du Vorort ayant mis le pied sur le sol primitif de la Confédération et de la liberté, le landammann[23] et les conseillers, dans une grande prairie devant le chef-lieu, leur souhaitèrent la bien-venue. « Nobles, sages et chers Messieurs, fidèles Confédérés, » j'ai reçu l'ordre de nos seigneurs d'Uri de vous témoigner que l'honneur de cette visite restera gravé » dans la mémoire de nos descendans mêmes; et maintenant, messieurs de Zurich, si l'un de vous a quel» que grief ou du ressentiment contre quelqu'un de » nous, qu'il le dise; nous le satisferons. N'est-ce pas » auprès de vous que nous allons avant tout chercher » des conseils? Oui, vous êtes notre espérance et notre » appui. Tout ce qui est au pays d'Uri, nous, nos mai» sons, nos biens, nous remettons tout en votre pou» voir; tout est à vous, vous êtes venus chez des » frères[24]. » Ce que les Alpes et les forêts du Saint-Gothard nourrissent en bestiaux et en gibier[25], les vins mûris au soleil de la Grèce et de l'Italie[26], les mets apprêtés dans les grandes villes pour le plaisir du pa-

[23] Jean Friess, peut-être fils de l'homme jovial que les boucs firent prisonnier, t. VI, 241.

[24] « L'ammann du pays les reçut avec beaucoup de paroles fines et » bien tournées; ensuite il fit conduire chacun d'eux à son logement. » Chron. dans *J. H. Hottinger, Spec. Tigur.* 180. Voy. aussi *Balthasar*, 2e fragment.

[25] Chamois, bouquetins, cerfs, ours, sangliers. *Edlibach*, notre principal guide ici.

[26] Malvoisie, Claret, hypocras, vins rouges et blancs de la Valteline, vins d'Italie; le plus commun était celui d'Alsace. *Id.*

lais[27], tout fut prodigué pendant trois jours dans des festins joyeux. Après cela ces hommes s'embrassèrent, et l'on accompagna les Zuricois jusqu'à Brunnen.

De là ils remontèrent les prairies jusqu'à l'entrée du bourg de Schwyz, où le landammann Rodolphe, petit-fils d'Ital Réding, héritier véritable de la vigueur de son aïeul, les attendait à la tête de trois cents hommes. Ils virent avec étonnement cette jeunesse à stature imposante, salués par des cris de joie jusqu'au moment où le chef des huissiers commanda de faire silence, et que Réding, au nom de ses concitoyens, adressa aux Zuricois des paroles de cordialité fraternelle et les conduisit dans les demeures préparées. Tandis qu'ils prenaient un repas exquis[28], et que plusieurs s'étaient déjà mis à la danse ou au jeu, deux conseillers d'Uri arrivèrent en hâte rapportant les deux cents florins laissés secrètement au départ comme un présent pour les femmes et les jeunes gens. Les Zuricois essayèrent en vain de les leur faire reprendre. Ceux de Schwyz demandèrent instamment un jour de plus. Mais le bourgmestre Röoust et les conseillers de Zurich répondirent : « Notre ville est sans magistrats ; » samedi nous avons conseil et tribunal ; il ne peut se » faire que nous laissions les gens de la campagne venir » inutilement à la ville[29]. » Les Schwyzois les prièrent de leur accorder au moins encore la nuit. Sur ces en-

[27] Dessert, confiture, dragées dont on couvrit les tables avec une profusion au-delà de toute expression. *Id.* Aucun aubergiste ne voulut recevoir de paiement; personne n'osait rien acheter, de peur que les marchands ne voulussent rien recevoir.

[28] Chez ceux de Schwyz la collation fut superbe. *Id.*

[29] Ce n'est pas à dire qu'il ne fût point resté de magistrats à Zurich, mais le nombre n'en était pas suffisant pour les affaires importantes.

trefaites il vint une multitude de campagnards condamnés à des amendes pour avoir pris illégalement du service et pour d'autres délits; on leur fit grâce de leur peine, à la sollicitation des hôtes; les Schwyzois, à leur tour, intercédèrent pour ceux qui se trouvaient à Zurich dans la même position [30]. Le lendemain de bon matin, Zurich et Schwyz se mirent en route, à cheval, à pied, et arrivèrent aux frontières du canton près d'Arth. On accorda aux Zougois la soirée et la nuit. Le vendredi, dès l'aube, le bourgmestre repartit avec les Zuricois. Bientôt ils découvrirent du haut de l'Albis leurs rives populeuses [31]. Le soir, ils firent leur entrée à Zurich, au son d'une joyeuse musique. C'est l'année suivante que le renouvellement de l'alliance et la convention monétaire furent conclus.

Le premier soin d'un grand nombre de diètes fut le maintien des mœurs nationales et la belle union des vertus domestiques et des plaisirs décens. On avait surtout à combattre les effets du service illégal à l'étranger, l'oisiveté débauchée, l'insolence soldatesque, les excès de boisson, la séduction des jeunes gens et des valets. Les Confédérés assemblés à Béronmünster résolurent, à l'exemple des Bernois, de faire prêter serment d'obéissance à toute la population mâle au-dessus de quatorze ans, de traiter les vagabonds militaires comme assassins, et de les faire mettre à mort en quelque lieu qu'on les trouvât, de même que les séditieux et les brigands, toujours prompts à nuire; de ne jamais appuyer leurs prétentions auprès des

[30] Ce jour-là l'on ne se refusa rien les uns aux autres. Dans *Hottinger*, 182.

[31] De dix paroisses, chacune fournissait 200 hommes en état de porter les armes. *Edlibach*, 1483.

princes, et de bannir les gens sans patrie, d'interdire enfin les habits courts et les longues épées[32]. Plusieurs approuvèrent l'exemple donné par les Lucernois d'établir dans chaque district pour les violateurs de la loi un registre d'infamie et de le faire lire de temps en temps devant les communes[33]. Mais les listes des noms devinrent trop considérables, les lois eurent le dessous. Une diète se réunit à Bade pour prendre des mesures de sûreté publique de concert avec le chef de la société du bouclier de Saint-Georges et avec les délégués de la noblesse du Hégau. Elle statua que « quiconque marcherait dans des lieux écartés ou à des heures indues, » ou serait dénoncé par des aubergistes comme suspect, » serait arrêté, et ceux qui le recevraient chez eux, » punis comme lui-même; qu'en tous lieux on pourrait juger les gens dangereux[34]. » On combattit avec constance un mal plus odieux encore que l'immoralité des soldats, c'est l'usure. Les Juifs, qui généralement passaient leur vie à fair dese affaires d'argent, avaient à force d'habileté subjugué la Thurgovie au point que les Cantons les bannirent de la Suisse entière[35], sans inhumanité, avec des ménagemens, mais pour toujours[36]. Dans ces temps d'agitation, au milieu d'un

[32] *Recès de Münster*, dans *Anshelm*, 14 janvier 1484.

[33] *Ordonnance*, mars 1485. *Ibid.*

[34] *Recès de Bade*, 1485. *Id.*

[35] A l'exception de deux villages badois, Lengnau et Endingen.

[36] *Recès de Bade*, ap. Invocavit, 1483; *Ch.* comme quoi ils chassèrent de leurs maisons et de leurs métairies les pauvres gens de Steckborn avec leurs petits enfans; Zurich au bailli, 1487, ordonnant d'aviser à l'exécution, après l'expiration du sauf-conduit: 1491, ils demandent un sursis de deux ou trois ans. *Ulrich, Hist. des Juifs*, 244, 257, 272.

luxe croissant, l'usure conduisit des villes entières au bord de l'abîme[37].

Pendant ces années les vices d'un chevalier, un procès du riche Mötteli et la turbulence d'un carnaval excitèrent des troubles dans quelques cantons.

Richard Puller de Hohenbourg, chevalier d'une bonne famille des Vosges[38], fils unique de Wyrich, qui par l'activité d'une longue vie avait considérablement agrandi sa maison[39], fut, dans sa jeunesse, chassé du château de Kléebourg par l'électeur palatin Frédéric, parce qu'il inquiétait le pays[40]. Ce même chevalier était porté à des voluptés contre nature, inusitées dans ces contrées. Ce qui dans un malheur semblable inspirait pour d'autres de la pitié ou servait à voiler leurs fautes lui manquait; savoir, une vie illustre, de nobles actions[41]. Au lieu d'ensevelir sa maladie morale dans

[37] *Recès de Lucerne*, 18 mars 1483 : Mulhouse, qui devait payer 25 florins par semaine, tomba dans un tel embarras qu'on parla d'abandonner la ville. *Anshelm*, qui fait voir aussi comment cette ville se releva par sa prudence, dès qu'on lui eut donné quelque secours.

[38] Apparenté originairement aux Fleckenstein, plus tard aux Wurmser et aux Sickingen. Richard, dont nous parlons, était oncle maternel du célèbre François de Sickingen.

[39] Nous le trouvons à diverses époques : en 1412 il obtient Kléebourg, en 1420 il acquiert la moitié de Gamsheim; en 1423, Rheinau; en 1427 au sujet de Mutzig, en 1432 au sujet de Griessheim im Loch, en 1436 à Weyersheim, en 1444 à Firdenheim, en 1450 acquérant Hofen et Büren; il doit être mort vers 1455, du moins sa femme est veuve en 1459. *Schöpflin. Als. illustr.* t. II, 187, 160, 154, 148, 145, 161, 264, 253. Il reçut des fiefs impériaux d'Albert et de Frédéric. *Ib.* 438. Des renseignemens sur un fief de Sigismond se sont probablement perdus.

[40] *Schöpflin*, 187. L'électeur le força de lui céder Firdenheim, 264.

[41] Ce n'est pas à dire que les actions ne soient pas bonnes ou mauvaises en elles-mêmes; les hommes le plus à plaindre sont précisément ceux dont un vice semblable déshonore, aux yeux du monde, la grandeur et la vertu. Toutefois il y a une différence entre César et Néron.

un cloître, ou de chercher un pays où l'on s'en scandaliserait moins, il brava l'opinion, il usa de violence. S'étant souillé du sang d'un innocent qui l'avait surpris par hasard en flagrant délit, il fut incarcéré par l'évêque Robert de Strasbourg, de la maison palatine, de tout temps ennemi de la famille du chevalier[42]. Le prélat fit faire sur la voie publique une enquête juridique circonstanciée de toutes les honteuses folies du coupable[43]; puis, Richard ayant tout avoué, il lui accorda son pardon[44], soi-disant en considération de sa promesse de se retirer dans un couvent, mais en réalité, parce qu'il obtint du chevalier la cession de deux villages[45]. Cependant celui-ci, au lieu de se faire moine,

entre Titus et Héliogabale, entre Trajan et le dernier des Valois. Que le jeune homme pur évite donc le vice, comme le serpent au bord de la route, et que le blessé ne désespère pas de la vertu et ne succombe pas à la honte. Voy. *Herder, Idées pour servir à la philosophie de l'hist.* l. XIII, ch. IV.

[42] Voy. dans *Schöpflin* quelles furent, déjà 32 ans auparavant, son astuce et son injustice à l'égard de Wyrich. L. c. 148.

[43] « In strata publica montis de castro Geroldsek (alors ruiné) marchiæ Maurusmünster. » *Ch.* 7 juin 1476. C'était le tribunal de la Marche ou du canton, dans l'ancienne circonscription duquel se trouvait sans doute Hohenbourg (*Schöpflin*, 212) : un huitième de la Marche était hypothéqué à l'évêque.

[44] *Edlibach* mande que Richard substitua une fausse déclaration de son innocence; il se peut toutefois que la chose se soit passée autrement : on peut lui avoir donné cette déclaration, sans laquelle Bock ne lui aurait pas accordé la main de sa fille, et si l'instrument de 1476 n'a pas été anéanti de cette manière, comment pouvait-on avoir des doutes sur ses mœurs, et en particulier sur le meurtre en question, puisqu'il avoua l'ordre donné à son secrétaire Erasme de noyer cet homme?

[45] Hindisheim et Lipsheim. *Schöpflin*, 146. Son ancien ennemi, l'électeur Frédéric s'empara aussi de quelques châteaux. *Edlibach.* Quand on convoitait quelqu'une de ses propriétés, on s'enflammait d'un beau zèle contre le vice; pour lui, on se contenta de lui faire jurer qu'il ne se vengerait pas. N. 43.

crut par un mariage s'accoutumer à une vie régulière, ou cacher son désordre, et, au scandale d'un grand nombre de gens, il épousa une riche héritière : Conrad Bock, chevalier, ami du père et dont les domaines étaient en partie enclavés dans les siens, lui donna sa fille. Celle-ci ne tarda pas à se convaincre que pour la conversion de son mari la volonté manquait moins que la force. Elle s'éloigna de lui, emportant tous ses biens; sa famille puissante et nombreuse[46] et la défaveur publique ne permirent pas au chevalier de se montrer à Strasbourg. Il pouvait se présenter avec plus d'assurance devant le pape Sixte[47], et, chose importante! il avait en sa faveur à la cour impériale la forme du droit[48] et le paiement exact des épices; pape et empereur ordonnèrent donc aux Strasbourgeois de lui livrer sa femme et la dot. Mais leurs ordres n'étaient pas appuyés par des moyens d'exécution. Richard réclama en conséquence la protection de Berne, mais pour une cause privée ce fut en vain[49]; il eut plus de succès à Zurich.

Il gagna le peuple par la fréquentation des églises, les nobles par la splendeur de sa maison et de sa table. Il est difficile de croire que la vérité ait échappé aux regards pénétrans et à l'expérience de Waldmann; mais peut-être était-il bien aise d'attirer à Zurich cette opulence; il fit amitié avec Richard. Le beau-père de celui-ci mourut[50]. Richard se présenta devant le Conseil, et

[46] « Fœcundissima stirps. » *Schöpflin*, 701.

[47] Voy. le chapitre précédent, n. 219.

[48] Tout ce qui avait précédé fut effacé par la *ch.* n. 44; il prit sans doute des précautions pour qu'aucun fait subséquent ne pût être prouvé.

[49] Il avait un procès avec George Freybourger (*Edlibach*), homme très-considéré de cette ville. *Leu.*

[50] Je le trouve pour la dernière fois en 1480. *Schöpflin*, 220.

dit « que, sur des prétextes calomnieux, ses ennemis » strasbourgeois lui retenaient sa femme et son héri- » tage ; qu'il désirait leur répondre devant l'ammestre » et le conseil de Strasbourg ; qu'il priait Zurich de lui » obtenir un sauf-conduit pour aller demander justice ; » que si l'on prouvait son crime, il se soumettrait à la » peine de mort. » Les Strasbourgeois refusèrent sauf-conduit et justice ; leurs procédés purent faire croire qu'ils n'étaient pas sûrs de leur fait ou qu'ils craignaient des reproches à leur tour. Ils redoutaient à tel point sa langue, son audace ou sa ruse, sa figure imposante ou son argent, que lorsque le chevalier Henri Göldli, bourgmestre de Zurich[51], leur offrit de s'en remettre au jugement des évêques et des villes de Constance et de Bâle, ils l'écoutèrent à peine, et portèrent plainte auprès des Confédérés et des États d'Empire de l'appui que Zurich donnait à cet homme. Les choses en vinrent au point que les Zuricois voulurent venger par la force l'affront d'un déni de justice. Ils permirent que le chevalier s'emparât dans une auberge de Zurich des gentilshommes alsaciens qui se rendaient à Einsidlen, et qu'il les retînt prisonniers, jusqu'à ce qu'ils jurèrent qu'ils n'étaient pas strasbourgeois[52]. Par l'intermédiaire des Confédérés on offrit au chevalier huit mille florins de dédommagement[53] ; mais malgré la conscience de ses fautes et de sa position, il fut assez présomptueux pour les refuser, si les Strasbourgeois ne lui accordaient

[51] Délégué avec le tribun Jean Dazelhofer. *Edlibach.*

[52] Cela offensa ceux de Schwyz, avoués du monastère, protecteurs des pélerinages. Un des pélerins fut arrêté, parce qu'il était Strasbourgeois.

[53] *Edlibach.*

pas un acte de réhabilitation. Ils craignirent qu'il n'en abusât[54]. Lui, au lieu de terminer promptement l'affaire, bien qu'il dût appréhender que tant d'éclat n'amenât des découvertes, eut l'audace d'insister sur la réparation d'honneur.

La querelle s'envenima; Zurich déclara la guerre à Strasbourg, arbora la bannière de la ville à l'hôtel du gouvernement, ordonna une levée de troupes dans la campagne, adressa une réquisition à tous les Confédérés. Les Strasbourgeois députèrent en hâte vers Berne. Berne convoqua une diète à Zurich[55]. Le bourgmestre prévint les députés de l'ouverture du Grand Conseil, et leur accorda la parole lorsqu'ils se présentèrent[56]. L'amitié de Strasbourg, épouvée dans la guerre et dans la paix, le caractère douteux de la cause du chevalier, les inconvéniens d'une prise d'armes à l'époque de la moisson, leur zèle pour l'honneur de Zurich, rien ne fut omis pour recommander une médiation. Les Zuricois, blessés de l'orgueil de Strasbourg[57], voulaient l'abattre : « Demain nous marchons, » dirent-ils, « et » nous attendons nos Confédérés. » Les membres de la diète déposèrent alors tous sur le bureau des sommations de se soumettre à un arbitrage fédéral à Einsi-

[54] Parce qu'il n'y aurait plus eu de motifs de lui refuser la possession de tous ses biens.

[55] Berne prit en même temps ses mesures pour qu'aucun canton ne répondît isolément à la réquisition. *Anshelm.*

[56] *Edlibach* dit : « il leur ouvrit la bouche, » expression qui n'est plus guère usitée que dans le consistoire papal.

[57] Cet orgueil frappa tout le monde, au rapport d'*Edlibach;* ils ne respectèrent pas même les députés zuricois malgré leur innocence; il y avait dans tout cela beaucoup de passions personnelles.

dlen[58]. Les Zuricois, persuadés d'avoir autant de droit à faire cette guerre et à requérir la Suisse qu'Uri quand il marchait contre Milan, décrétèrent à la fois l'arbitrage fédéral et la guerre[59]. Le soir du même jour les Confédérés obtinrent une seconde audience du Grand Conseil, et avec une peine infinie la promesse d'attendre encore un essai de médiation. Le statmeistre strasbourgeois de Kagenek, l'ammestre Schott et d'autres parcoururent tous les Cantons, non sans argent, à ce qu'on assure, peut-être pour arrêter çà et là la fureur aveugle de la guerre. Grande diète à Bade[60]. En voyant siéger dans cette assemblée le vieux margrave de Neuchâtel avec de sages conseillers, des députés de la Lorraine et de l'Autriche antérieure[61], des évêques de Strasbourg[62] et de Bâle[63], des villes de Schletstatt et de Colmar, les avoyers de Wabern, Hertenstein et Vuippens, outre quatorze autres députés

[58] Sur la question de savoir si l'on devait du secours à Zurich dans cette affaire.

[59] D'après le pacte, la Suisse ne pouvait pas refuser le secours; tout dépendait de l'opinion de la ville qui le réclamait. Si à cette époque de guerres continuelles, chaque réquisition avait dû être soumise à une discussion préalable, à quoi aurait servi la Confédération? Nous croyons aussi que la plupart des cantons ou tous auraient fini par marcher, mais pour un mince résultat. Strasbourg n'avait qu'un petit territoire, et ils étaient peu versés dans l'art des siéges.

[60] Le 22 juillet 1482 selon *Edlibach,* le 1er août selon *Anshelm.*

[61] Oswald de Thierstein était de nouveau bailli de Brisach et de l'Alsace autrichienne; l'archiduc s'était réconcilié avec lui trois ans auparavant. *Schöpflin, Als. ill.* II, 205.

[62] Aussi de la maison palatine, mais un autre que celui dont il a été question plus haut.

[63] L'évêque Gaspard Ze Rhyne envoya son frère ou son neveu, Frédéric du même nom, chevalier, grand-maître de la cour, et Herrmann d'Eptingen, souvent mentionné dans ce qui précède.

suisses, le bourgmestre de Saint-Gall, celui de Schaffhouse, Ulrich Trüllerey, un des héros des dernières guerres, des magistrats de Bâle délégués vers Kagenek, Waldmann et cinq autres députés strasbourgeois et zuricois[64], on put juger du prix que ces vingt-et-un seigneurs, villes et cantons mettaient à l'ancienne amitié et à des relations pacifiques[65]. Hohenbourg parut aussi malgré la conscience de ses fautes et sa cupidité à s'emparer de biens qui ne lui revenaient pas, assez hardi pour que plusieurs le crussent innocent. Il choqua toutefois en dédaignant de pareils arbitres et demandant à n'être jugé que par la cour impériale[66]; cela rapprocha un peu les villes, mais l'affaire principale ne fut pas vidée. Dès-lors on vit en Richard un homme qui cherchait sa sûreté dans les intrigues et les brouilleries; beaucoup de récits relatifs à sa passion firent naître des doutes, excitèrent l'attention; on désira se débarrasser de sa cause. Waldmann se tint à l'écart. Le chevalier seul ne se doutait pas de son danger.

On observa les allures, les regards, la riche livrée du beau jeune homme qui le servait[67]; diverses accu-

[64] Le bourgmestre Röoust et le trésorier Daxelhofer étaient de ce nombre.

[65] *Recès* d'une diète précédente à *Lucerne* : « ne pas rompre avec une » ville aussi loyale que Strasbourg pour un étranger d'une réputation » équivoque. »

[66] Se fiait-il sur son argent ou sur la précipitation d'une cour si éloignée?

[67] Ce jeune homme s'appelait Antoine Schærer; il jouait de la lyre, portait des vêtemens d'argent et de soie, et un col de chemise brodé en or. Hohenbourg lui-même était ordinairement habillé en soie verte. Il avait un second domestique et trois chevaux. *Edlibach; Anshelm.*

sations furent faites[68]; à la fin, sur de nombreux indices, en considération des troubles causés par lui à la ville, les maîtres suprêmes[69], après avoir tenu conseil, le firent arrêter inopinément[70] avec son valet et appliquer à la torture[71]. Dès qu'Antoine se vit perdu, ainsi que son maître, il avoua tout dans le plus grand détail; Richard niait imperturbablement; mais, par une confrontation publique avec son valet, il fut convaincu d'un double meurtre et de la falsification de quelques documens[72]. A cette époque il y eut une seconde diète à Zurich, à laquelle assistèrent les députés strasbourgeois et les Confédérés médiateurs. Le lendemain de l'arrestation, ceux-ci, de leur propre autorité[73], offrirent aux Zuricois, de la part des Strasbourgeois, huit mille florins pour leurs frais[74]. Les Zuricois n'auraient, à aucun prix, abandonné un de leurs bourgeois opprimé; mais la position du chevalier fit prévoir sa fin. Lorsque Waldmann lut sa confession, les conseillers furent surpris, épouvantés; il saisit ce moment pour mettre en délibération la pro-

[68] Par un jeune homme de Soursée. *Edlibach.*

[69] Waldmann et deux autres, qui, dans des cas extraordinaires, formèrent une sorte d'inquisition d'État.

[70] En chemin pour se rendre à l'église.

[71] Le 19 septembre. *Edlibach.* Hohenbourg fut exécuté le 24.

[72] *Edlibach* prétend que Richard fit des aveux, *Bullinger* le nie entièrement. Peut-être avoua-t-il, comme en 1476, pendant qu'il était à la torture, et, comme alors, rétracta-t-il, immédiatement après, l'aveu arraché de force. Du reste, on ne sait pas bien s'il fit périr un ou deux hommes pour n'être pas trahi.

[73] « Ils promirent dans l'âme des Strabourgeois, que ceux-ci fussent disposés ou non à tenir la promesse. » *Edlibach.*

[74] Parce qu'ils avaient traité Zurich avec mépris, altéré les paroles du bourgmestre Göldli, et par là occasioné une levée de troupes qui avait mis la ville en frais. *Edlibach.*

position des Confédérés; elle fut acceptée sur-le-champ. Une délégation du Grand Conseil fit subir un interrogatoire aux prisonniers; Antoine persista dans ses aveux; Richard nia tout crime capital : « Mon ar» gent, » dit-il, « est mon crime[75]. » Si on l'avait jugé d'après les anciennes lois romaines, ses richesses l'auraient sauvé[76]. Mais le bailli impérial prenait pour règle les ordonnances par lesquelles on crut relever autrefois les mœurs de l'Empire à sa décadence[77]. Richard et son serviteur furent condamnés au feu. Il n'avait pas mérité la pitié, il ne la demanda pas[78]. Un hérault le proclama déchu de la dignité de chevalier; on l'emmena hors de la ville au milieu d'un concours de dix mille spectateurs; il demanda pardon aux Strasbourgeois des chagrins qu'il leur avait causés[79], dit quelques mots de sa femme, puis se tut, inébranlable aux exhortations des prêtres[80]; à la fin, il avoua d'une

[75] Il resta dans la persuasion qu'on n'aurait pas puni ainsi son malheureux penchant, si une politique intéressée ne s'en était pas mêlée; il croyait que Waldmann l'aurait averti et fait partir.

[76] « Ingenuum stuprasti; solve decem millia. » *Quintilian.* l. IV, 2. Hohenbourg avait dans ces derniers temps beaucoup de dettes.

[77] Valentinien, Théodose et Arcadius statuèrent la peine de mort, (l. VI, *Cod. Theodos.* de adult.); car il n'y eut jamais ni un lieu ni un temps où les mœurs publiques fussent plus dévergondées qu'alors dans l'Empire (*Chrysost.*), περὶ πατέρα πιστόν. *Opp. Montf.* t. I, 75). Mais l'expérience prouva pour lors, et Montesquieu a fait voir combien les lois trop sévères manquent leur but.

[78] « Quoiqu'il eût la conscience de sa culpabilité, il n'en persista pas » moins à exciter une guerre funeste. » *Bullinger.*

[79] *Bullinger* nie cela : *Edlibach* était présent; mais que de fois on entend mal!

[80] De « l'éloquent maître-lecteur Hauteler, de l'ordre des Augustins. » *Id.*

manière générale « qu'il avait été un pécheur [81], » et mourut. Son cruel supplice fut abrégé au moyen d'un sac de poudre attaché à son corps [82]. On se convainquit que Nicolas de Flüe avait eu raison de déconseiller les réceptions irréfléchies de nouveaux bourgeois [83].

Jacques Mötteli de Rappenstein, dont nous avons fait connaître la richesse et la parenté [84], s'était servi d'une espèce de torture pour arracher à sa sœur naturelle l'aveu du vol d'une somme d'argent [85]. Comme il ne possédait aucune espèce de juridiction pénale, il fut arrêté au nom de l'Empereur pendant un séjour à Lindau. Le fils de sa véritable sœur, Ulrich, baron de Sax, en porta plainte auprès des Unterwaldiens, dont Mötteli était le combourgeois. Mais ceux de Lindau refusèrent de le livrer à un tribunal suisse; le conseil de Constance corrobora cette décision. De là naquit un conflit si hostile, que des députés de Lindau furent incarcérés à Unterwalden, et qu'on ne maintint qu'à grand' peine la sûreté des frontières et de la route commerciale. Lorsque ensuite l'Empereur, fuyant devant les armes victorieuses du roi Matthias, vint dans l'Autriche antérieure et à Constance, de Sax résolut de s'emparer de sa personne pour obtenir la liberté de son

[81] Il ne confessa jamais spécialement sa malheureuse passion. Il cita Waldmann et d'autres devant le tribunal de Dieu.

[82] On était plus humain que dans le Nord, puisque vers le même temps, à Riga et à Reval, des négocians de la ligue anséatique firent rôtir vifs quelques Russes (*Sartorius, Hist. de la ligue anséat.* t. II.) auxquels on reprochait le même vice; la loi condamnait ces mêmes hommes pour le crime de fausse monnaie à être bouillis dans de l'huile. *Kirchner, Hist. de Francfort,* t. 1, 505.

[83] *Bullinger.*

[84] Chap. précéd. à n. 453 et suiv.

[85] Il fut accusé de lui avoir serré les pouces.

oncle. Il choisit, à cet effet, une belle soirée que Frédéric avait passée à l'île de Reichenau. L'Empereur fut sauvé par un hasard; comme il se trouvait confondu avec sa suite, son trésorier fut enlevé au lieu de lui. Une diète fédérale se réunit aussitôt à Constance, et obtint l'échange de Mötteli contre le trésorier. Mötteli déposa quinze mille florins, avec la promesse de se présenter, dans un délai fixé, devant l'archiduc Sigismond ou ses villes, pour répondre aux habitans de Lindau ou à l'Empereur[86]. Le neveu obtint son pardon[87]. Mötteli se retira dans son château de Pfyn, et l'empereur Frédéric garda volontiers l'argent déposé dans ses mains[88].

La prévôté de Moutier-Grandval, dont nous avons raconté précédemment la fondation et la liberté[89], était au chef-lieu d'une population belle et nombreuse qui avait vu prospérer et fleurir dans le cours des siècles, sous le patronnage de ce monastère, la grande et la petite vallée, au-dessus du rocher et au-dessous. L'évêque de Bâle était prince souverain dans les choses spirituelles et dans les temporelles. Les chanoines nommaient ordinairement le prévôt, mais Rome trouvait souvent des prétextes pour le nommer elle-même; il n'en était que plus indépendant de l'évêque. Le docteur Jean Dörflinger, d'une famille considérable d'Ar-

[86] *Ch.* 1486, dans la collection de *Haller*; il avait offert auparavant 10,000 florins.

[87] Par lettres patentes impériales.

[88] Cette affaire dura de 1482 à 1486. *Recès.* Zurich, avril 1482; Bade, jour des Rois 1483, celui de Constance 1486. *Anshelm* 1485; *Tschudi*, msc.

[89] T. I, 150 et 256.

govie[90], choisi par le pape, ayant résigné dans sa vieillesse, Jean Pfyffer deSur sée, à qui le pape avait donné cette expectative; d'ailleurs apparenté au bourgmestre Waldmann, prit possession de la dignité vacante. Avant son installation l'évêque fut averti que Jean Meyer, curé de Büren, avait obtenu sa nomination d'Innocent VIII, par l'organe du commissaire papal Kistler[91], et qu'il pouvait compter sur la protection des Bernois. L'évêque s'en tint au prescrit de son devoir[92]. Pierre Kistler remit au conseil de Berne la bulle qui autorisait le curé Meyer à recourir au bras séculier.

Les Bernois permirent qu'au carnaval suivant il emmenât avec lui cent vingt-six jeunes hommes vigoureux de Büren[93], ses ouailles, animés par des rasades de bon vin, qu'il marchât sur Moutiers et qu'il forçât la population et le chapitre à lui rendre hommage. Le maire de l'évêque l'apprit à Delémont, arma le Salzgau, surprit les adversaires qui se croyaient en sûreté, et força Jean Meyer de jurer qu'il se soumettrait à la

[90] Dörflingen est proprement dans le Hégau, et Jean fut peut-être abbé du couvent de Tous-les-Saints à Schaffhouse (1353); c'était une famille riche et considérée. *Rüger*. Depuis, ils s'établirent à Béronmünster, où Jean, cousin du prévôt, contribua beaucoup au perfectionnement de l'imprimerie (*Holzhalb*, supplément de *Leu*); d'autres membres de cette famille ont conservé jusqu'à ce jour, dans le même lieu, la gloire de l'amour des sciences.

[91] La cour de Rome commit-elle une méprise, ou bien le pape précédent considéra-t-il l'expectative comme éteinte?

[92] L'autorité ecclésiastique suprême ne lui avait probablement rien intimé.

[93] Nous avons pris ce nombre dans une relation de la collection de *Haller*. Pour le reste nous suivons principalement *Anshelm*, qui raconte ce fait à l'an 1486.

décision de l'évêque. A cette nouvelle, Berne estimant son honneur compromis, requit Soleure d'exercer une surveillance fidèle; Bienne, de ne pas ouvrir ses portes à l'évêque, s'il se présentait; toute la contrée située entre les lacs, de se porter sur Moutiers*. Le commandement fut confié au banneret Louis Dittlinger. Le bourgmestre Waldmann, cousin de Pfyffer, et la ville de Lucerne, dont celui-ci était bourgeois, déterminèrent les Confédérés à désapprouver ces procédés [94]. A l'heure même les Bernois mirent sur pied deux districts voisins, tout le pays de Bipp et de Berthoud jusqu'à Cerlier (des Soleurois se joignirent à l'armée)[95]; ils prirent possession de la prévôté, de la vallée entière, ainsi que du mont de Diesse que baigne le lac de Bienne, et imposèrent à l'évêque deux mille cinq cents florins de contribution de guerre pour avoir porté atteinte à leur honneur. « Comment se fait-il, » demanda le greffier Ammann, ami de Waldmann, que les Confédérés députèrent vers le conseil de Berne, « comment » se fait-il qu'une ville, plus que toute autre célèbre » par sa sagesse et son amour de l'ordre, oublie subitement, dans une affaire si désagréable pour tant » de Confédérés, toute modération et les décrets de » Stanz [96] ? » En même temps il demanda, non sans menaces, que Berne revînt en arrière et payât des indemnités. Berne répondit : « que le pape était réservé dans » toutes les alliances; que l'honneur de la ville exigeait

* Cette conduite était une violation du convenant de Stanz. D. L. H.

[94] *Balthasar, Choses mémorables de Lucerne*, III, d'après le *Mémorial* de la ville.

[95] Tiré des *recès* par *J. J. Hottinger, Hist. eccl.* 1486.

[96] Le *convenant* opposé à tout mouvement tumultuaire.

» tout particulièrement cette fois-ci [97] qu'elle protégeât les siens. » L'évêque voyant, ainsi que Waldmann, cette résolution, estima qu'il fallait avant tout arrêter le progrès des armes ; il obtint, par l'entremise du prévôt du chapitre, Hartmann de Hallwyl, frère du héros, le traité de Rennedorf [98], par lequel les Bernois renoncèrent à la guerre en conservant le val de Moutiers.

L'évêque Gaspard avait irrité le mal par sa fierté ; pour y remédier, il n'avait pas d'autre moyen que de se rendre en personne à Berne. Il était accompagné du prévôt du chapitre et de Herrmann d'Eptingen, cher aux Suisses depuis la guerre de Bourgogne. Cette démarche lui valut la restitution de sa souveraineté entière ; mais comme Berne tenait plus aux hommes qu'au territoire, elle stipula que les habitans du val Moutiers seraient à perpétuité combourgeois de leur ville, qu'ils jouiraient de sa protection, défendraient la république dans toutes les guerres, et ne garderaient la neutralité qu'en cas d'une guerre avec l'évêque de Bâle [99]. L'af-

[97] Le parti de l'évêque, fier peut-être de l'appui de Waldmann, parait avoir parlé d'une manière inconvenante. = Et que faisait cela ? D. L. H.

[98] Correndelin dans le val de Moutiers. Sam. ap. Valentin 1486.

[99] Le *Traité de combourgeoisie avec le val de Moutiers* est du 14 mai de la même année ; il se trouve dans le *Nouveau Musée suisse*, II, 213. La *convention avec l'évêque* est du dimanche ap. Cather. (nov.) *Ibid.* 207. Le village de Reiben, près de Büren, resta à l'évêque ; mais on abolit le droit de refuge qui mettait les malfaiteurs à l'abri des poursuites des Bernois. Il est question dans la convention de beaucoup d'autres choses : du lac de Nidau, à l'usage duquel les Biennois pourront participer, mais sans contrebande ; du pâturage près de Nidau, dont les habitans de cette ville faucheront la première fleur, mais dont les coupes suivantes seront propriété commune ; elle détermine qui peut faire brouter les petits prés. Berne acquit la haute justice du mont de Diesse. Voyez sur beau-

faire des prévôts fut abandonnée au pape; les Confédérés administrèrent les revenus. Pfyffer se contenta d'un petit bénéfice; Meyer, d'une bonne cure [100]. La combourgeoisie de Berne garantit à l'évêque son ancienne souveraineté, mais à la vallée ses franchises et le repos; celle-ci, rattachée à l'Empire germanique [101] sous la protection de la Suisse, se chargea d'un quatorzième des obligations de son seigneur envers l'Empire; elle les a remplies jusqu'à la dernière révolution.

Les comtes de Montfort, seigneurs de Sargans, étaient bien connus de l'ancienne Suisse comme amis et comme ennemis; les interminables querelles et la mauvaise économie de George, l'un d'eux, firent tomber cette seigneurie sous la dépendance de sept cantons voisins [102]. Là, dans des vallées charmantes et des prairies fertiles, entre le mont Scala [103] et les gras pâturages d'une chaîne d'Alpes qui s'élève jusqu'aux glaces éternelles [104], entre le Rhin et le lac de Walenstadt, habi-

coup d'autres particularités *Bienne dans sa constitution primitive (Biel in seiner Uranlage)*, 1795, 8°, ouvrage fondé sur les documens.

[100] Il devint curé de Berthoud. Les choses restèrent douze ans dans cet état; Hartmann de Hallwyl remplit les fonctions de prévôt. *Balthasar, Choses mém.* III. A la fin, en 1498, Jean Burkhard fut élu à Moutiers (*Leu;* cet article est du reste très-superficiel), et les Confédérés prièrent l'évêque Gaspard d'examiner les dettes que Meyer avait faites au nom de la prévôté. *Hottinger,* l. c. d'après les *recès.*

[101] Il y avait appel à Wetzlar. Voy. *de Wattewyl, Hist. de la Conf. helvét.*

[102] En 1483. *Edlibach* commet sans doute une méprise lorsqu'il exclut de la participation non-seulement Berne, mais encore Uri. N'y eut-il pas à Sargans, en 1494 déjà, un bailli d'Uri ? *Leu.*

[103] Les noms sont ici à moitié rhétiens; le mont Scala est sans doute ainsi appelé à cause des escaliers anciennement taillés dans le roc.

[104] Les eaux de la vallée de Calfeis sortent du glacier de Sardona; la Tamina vient du Kunkel par Vettis; la Sarn descend du Granhorn, de là le nom de la contrée tantôt Sarngans ou Sangans, tantôt Sargans, et

tent les descendans des antiques Rhétiens, race excellente à bien des égards. On croit que dans la nuit des âges primitifs, alors que le vieux Océan couvrait encore les demeures des générations actuelles, le Rhin roulait ses flots à travers cette contrée[105]. Quoi qu'il en soit (et qui pourrait découvrir les routes des premières eaux dans les abîmes des mondes naissans?), les Confédérés avaient conquis pendant la guerre de l'an 1460[106], les domaines autrichiens de ce pays[107]; le peuple jouissait des plus grandes libertés; le comte George, sans enfans, après bien des peines inutiles sous les armes et devant les tribunaux, ami du repos et du plaisir, consentit à vendre aux Suisses le reste de ses terres[108]. Lui-même tenta une fois encore la fortune dans les querelles de l'archiduc. Uni avec Oswald de Thierstein et Gaudenz de Metsch, il entreprit d'enlever le Tyrol à l'Autriche au profit de la Bavière. L'Empereur les mit au ban[109]. George s'enfuit avec Victor

sans doute, dans *Pline*, Sarunetes. Voy. *Guler, la Rhétie; d'Orell, Description*. Zurich et Leipsig, 1791, 8°, ouvrage très-exact; *Ebel, Manuel du voyageur en Suisse*.

[105] Ce n'est pas seulement une idée des observateurs récens (*Ebel*); on voit par les chroniques du XVII° siècle qu'on craignait autrefois que le fleuve ne reprît son ancien lit.

[106] Racontée t. VII, p. 53 et suiv.

[107] Uri, Schwyz et Glaris s'emparèrent de Walenstadt, de Freudenberg et de Nydberg; Zurich, Lucerne, Zoug et Unterwalden devinrent coseigneurs, après la paix, par le traité du 17 févr. 1462. *Leu*.

[108] Pour la modique somme de 13,000 florins, de sorte qu'il ne lui resta guère de produit net au-delà de 650 florins. Voy. n. 121. Ils l'achetèrent de son beau-frère et tuteur Jean Truchsess, comte de Sonnenberg. *Anshelm*, 1482.

[109] Prouvé authentiquement dans les riches *Archives pour l'Allemagne méridionale* (*Archiv für Süddeutschland*) Francf. et Leips. 1807, p. 288.

Büchlin, à la fois son valet de chambre et son cuisinier, dans son château d'Ortenstein, situé dans la vallée rhétienne de Domleschg. Il y vécut pour lui-même sans inquiétude, principalement au moyen du prix de domaines aliénés. A la fin, Victor, craignant le résultat de ce désordre, détermina son maître à vendre aux frères de la comtesse [110], pour un secours modique [111], l'inaliénabilité d'Ortenstein. Il vécut dix-huit ans dans ce château magnifique; on montre encore dans le mur de la puissante tour la place de son lit [112]. Les Truchsess, ses beaux-frères et ses héritiers, tinrent leur parole à l'égard de sa veuve [113]; ils honorèrent aussi l'intelligence et la fidélité de Victor [114].

Deux ans après la vente de la seigneurie de Sargans, que depuis lors les Suisses administrèrent en commun, le comte Jean-Pierre de Sax-Masox [115] vendit à la ville

[110] Les Truchsess de Waldbourg, seigneurs de Sonnenberg. Nous avons vu Barbe au chap. précédent, n. 317.

[111] Si son revenu ne suffisait pas.

[112] *Lehmann, les Grisons*, t. I, 257 et 258; belle description suivant son habitude.

[113] Il mourut en 1501; Barbe fut entretenue « satis laute. »

[114] « Via industrius et frugi. » Nous suivons l'*Hist. Rhæt.* de *Campbell.* Il ajoute qu'ils laissèrent l'administration du château à Victor pendant vingt ans; que lorsque Louis Tschudi, frère de l'historien, eut acheté Ortenstein en 1521, Victor devint percepteur des péages en 1527; on vendit le château en 1528 à Jacques Travers de Zutz. *Lehmann*, d'après les documens. *Campbell,* qui vivait peu après et ne pouvait guère ignorer l'histoire de la famille de Travers, ajoute qu'il épousa Apollonie, fille du riche Victor. Celui-ci mourut en 1529, des suites d'un accident, podestat de la Valteline; Jacques Travers lui succéda jusqu'à l'expiration de ses fonctions. *Porta, Compendio*, 337, comparé avec *Leu*, XVIII, 426.

[115] Au chap. précédent, n. 322.

de Lucerne pour vingt et un mille florins la seigneurie agréable et fertile de Werdenberg, qu'il tenait d'une héritière des comtes de Montfort [116]. Il ne sut pas gouverner [117] et dissipa toute sa fortune [118]. L'ancienne noblesse, ainsi que dès-lors de plus grands seigneurs, perdit son éclat et sa puissance quand une molle vulgarité l'emporta sur la magnanimité héréditaire.

Grâce donc à l'argent non moins qu'aux armes, toute la contrée du nord-est depuis le pont de Thardis [119] jusqu'à Stein fut incorporée à la Suisse, sans devenir indépendante. Tandis qu'ailleurs le joug des princes s'appesantissait, plusieurs cantons gouvernèrent ce bailliage commun, sans rien changer aux anciennes franchises ni aux anciens droits [120], sans augmenter les impôts [121], et au sein de la paix si extraordinairement longue due au respect pour le nom suisse.

[116] Soit qu'Adélaïde (*Leu*, XIX, 308) ait été l'héritière du comte Guillaume, ou, selon *Campbell*, sa belle-mère, enceinte de son fait et qu'il épousa après la mort de Guillaume.

[117] Il fut impliqué dans des querelles avec ceux de Werdenberg.

[118] En 1482 il aliéna Masox, en 1485 Werdenberg. Son frère Gaspard donna la meilleure cure dans le Lugnez pour une lyre. C'est ainsi que plus anciennement un comte du nom de Werdenberg vendit tout ce qu'il possédait contre une rente viagère pour lui et pour ses serviteurs. *Faber, Hist. Suev.* l. II.

[119] Limite sud-est de Sargans, presque vis-à-vis de l'embouchure de la Landquart. *Guler.*

[120] *Confirmation de la constitution de ceux de Sargans* et d'autres droits; 1483 : « la foire restera, parce que les villes veulent des foires. Outre » cela le bailli reçoit de ceux de Walenstadt sur les Alpes le repas des » oiseaux, » etc.

[121] Werdenberg fut vendu 21,000 florins; il en produisait 1,000, sans les revenans bons; ainsi 5 pour cent. *Tschudi.*

On fit deux choses pour purger indéfiniment la Thurgovie de toute influence étrangère. La justice provinciale pour les crimes capitaux et les autres délits graves fut administrée au nom de la ville de Constance, suivant une ancienne coutume, par deux fois douze jurés. Au temps de la disgrâce de Frédéric d'Autriche, elle avait acquis de l'empereur Sigismond ce droit important par voie d'hypothèque [122]. Les sept cantons qui aspiraient à la souveraineté complète en Thurgovie, résolurent le rachat moyennant trois mille et cent florins, qui furent déposés à St.-Gall. Constance obtint, par la médiation de l'évêque et de Berne, que la ville, en abandonnant les trois quarts de ses revenus, conservât encore son honneur et son influence [123]. A cette occasion on défendit, par prudence, d'aggraver les peines.

L'évêque de Constance, Otton de Sonnenberg [124], fut traité conformément à la politique sage, qui se décide d'après la nature des choses, et non d'après les personnes et au gré de la passion. L'adversaire auquel il avait enlevé l'évêché, avait donné sa nièce à l'avoyer bernois Guillaume de Diessbach [125]; l'évêque blessa d'ailleurs les Bernois en exerçant le droit de proposition dans la circonscription ecclésiastique de Zofingue [126]; à la fin il prétendit établir une telle séparation

[122] T. IV, p. 257.

[123] *Convention, Bade,* 12 janv. et Sébast. 1483. *Anshelm* et *Tschudi.*

[124] Oncle des Truchsess n. 110; Louis de Freyberg, son adversaire; chap. précéd., n. 359.

[125] *Lettre d'Otton aux Cantons,* 1483.

[126] Ils appellent cela « diminution de quelques donations du Saint-Siége. » N'avons-nous pas fait voir ci-dessus que Berne avait reçu la collature des cures des Zofingiens ? = On trouve depuis le XIIIe siècle sous

entre *ses* Thurgoviens et ceux des Suisses, qu'en cas de guerre ils fussent dispensés de se lever *au cri du pays*. Les Suisses étaient si peu diposés à céder, qu'ils laissèrent absolument sans réponse [127] sa proposition de renouveler l'alliance [128]. Lorsqu'il céda, le renouvellement fut adopté sans contradiction de la part de Berne [129]. Dans la suite, quand le même prélat gémit sous le joug de Rome, tandis qu'il faisait de son côté peser sur les prêtres de nouvelles impositions, et qu'il évoquait à sa cour les différends relatifs aux intérêts et aux dîmes, il trouva tout ensemble une protection

la dénomination de *jus primariarum precum,* un droit relatif à la collation des bénéfices; il consistait, pour l'Empereur, dans la prérogative de nommer pendant son règne à un bénéfice vacant dans chacun des chapitres de l'Empire, et pour un seigneur, dans une prérogative semblable, mais uniquement applicable aux chapitres immédiats de sa seigneurie. Le pape, chef suprême de l'Église dans toutes ses parties, pour ne pas reconnaître formellement ces *droits,* les avait concédés sous forme de *prières* adressées au Saint-Père, reconnu par là comme le véritable souverain de toutes les églises. Une *lettre de l'empereur Rodolphe* I dans *Goldast, Constit. Imp.* t. III, 406, renferme sur ces relations un passage classique : « Cum ex antiqua et approbata ac a divis imperatoribus ac regibus ad nos producta consuetudine quælibet ecclesia in » nostro Romano imperio constituta ad quam beneficiorum ecclesiastico» rum pertinet collatio, *super unius beneficii collatione precum nostrarum primarias admittere teneatur,* devotionem tuam etc. » On trouve même des exemples de ce droit de première requête exercé par des impératrices et d'autres souveraines dans des chapitres de religieuses. *K. F. Eichhorn, Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte;* IIᵉ. Th. s. 440 u. 441. C. M.

[127] *Recès de Bade,* 1483, ap. Invocavit.

[128] Il s'agit du traité conclu en 1469, par l'évêque Herrmann de Breitenlandenberg pour la durée de sa vie.

[129] *Alliance de l'évêque Otton avec les huit Cantons,* 9 avr. 1483. *Stettler* atteste que Berne seul n'y prit point de part; dans la copie de *Lünig* (*Spicil. eccles.* II, 169) Berne est expressément nommé avec les autres.

bien décidée contre le pape et non moins de résolution contre ses propres empiètemens [130].

Le pape même, Sixte IV, reçut à Bâle, et en quelque sorte à la face de l'Église, l'affront d'être publiquement accusé par un noble cardinal, entre autres crimes, de celui pour lequel Hohenbourg fut brûlé à Zurich cette année-là [131]. Un Esclavon, André, de l'ordre des frères-prêcheurs, connu sous le nom d'archevêque de Crayna, cardinal du titre de St.-Sixte [132], était un homme bien intentionné, franc, non sans instruction, mais étranger à la connaissance des hommes et à l'art de jouer avec les mots et les mœurs, néanmoins ambassadeur de l'Empereur à Rome. Par la lecture et d'après son honnêteté naturelle, il s'était fait du vicaire de Jésus-Christ, dépositaire des clefs du ciel et chef de la plus vaste société morale qui ait jamais existé, une image dont il ne retrouva dans la réalité pas un seul trait. La cour du Saint-Père lui parut bien moins sainte que celle de Vienne, que le vieux Empereur, exempt de passion, maintenait en bon père de famille dans la décence, dans l'ordre et dans le respect que le Nord professe pour les mœurs. Probablement ses rapports étaient remplis de ses lamentations, et la cour avait loué son

[130] Ces négociations ont été exposées d'après les *Recès* de 1484 par *J. Hottinger, Hist. eccles.* II, 506, 507.

[131] La source principale pour l'histoire qui suit ce sont les *Gesta archiepiscopi Craynensis* de *Pierre Numagen*, de Trèves, notaire de ce même archevêque, ensuite greffier du grand chapitre de Zurich, où il mourut en 1514; ce livre a été extrait d'abord par *Wurstisen* dans la *Chronique bâloise*, ensuite en latin par *Hottinger*, l'ancien, *Hist. eccl.* t. IV, 347.

[132] Il paraît qu'à la recommandation de l'Empereur il fut nommé en cette qualité par le pape, mais qu'il manquait encore quelque chose à la forme. Voy. *Hottinger*, le jeune, *Hist. eccl. de l'Helv.* t. II, 498.

zèle. Il osa faire au pape en personne, et même en présence de cardinaux, des représentations sur la pratique impudente des péchés les plus scandaleux. Sixte, d'abord un peu confus, se remit en prince politique, loua tant de zèle, déplora la perversité incorrigible du monde, mais éloigna le plus qu'il put un homme si incommode. Cependant l'indiscrétion du prélat alla si loin que le pape dut à la fin s'assurer de sa personne[133]. L'Empereur lui-même, s'apercevant que son ambassadeur à Rome était meilleur censeur que bon diplomate, le rappela. André prit alors la résolution la plus étrange. Sans parler beaucoup de son rappel, il se rendit en hâte de Rome à Bâle. Arrivé à Berne, il déclara que, dans l'intérêt d'une réforme de l'Église, affaire la plus importante, la plus nécessaire, il se rendait dans la ville où le dernier concile œcuménique avait été convoqué; qu'il entretenait des relations étroites avec la cour impériale; qu'il était l'organe des sentimens les plus intimes de beaucoup de grands prélats. Les Bernois, bien persuadés des abus du gouvernement de l'Église, se laissèrent engager à lui donner des recommandations pour Bâle[134]. La chaleur de son âme le rendait éloquent, et ceux qui ne comprenaient pas la confiance qu'un tel homme puise dans sa foi lui supposaient des moyens puissans[135]. Il vint à Bâle.

[133] Il fut remis en liberté à l'intercession de l'Empereur. *Missive de l'Empereur à Bâle*, Vienne 20 oct. 1482. Il était, non un ambassadeur ordinaire, investi de tous les droits introduits dès-lors, mais seulement délégué pour certaines affaires, peut-être sans titre.

[134] *Anshelm*, 1482. *Numagen* : « Bernenses in sui amorem traxit. »

[135] *Numagen* : « Facundia sublimatus, nihil ponderavit, consilium nec quæsivit nec cepit. »

Il y fit afficher « que des opinions hérétiques, la » sodomie et d'autres vices, qui souillaient en quelque » sorte la chaire de St.-Pierre, exposaient l'Église uni- » verselle au plus grand péril. Qu'on avait trouvé, à » Constance, un remède au mal, les assemblées pério- » diques de l'Église. Que la cour avait su les paralyser. » Que lui, sans respect humain, sans crainte, était » venu au nom de Dieu, à Bâle, où s'était assemblé » pour la dernière fois un concile légal. Qu'il renou- » velait ce concile, et invitait la chrétienté à se montrer; » que le pape eût à se justifier, sans quoi l'on ne lui » devrait plus obéissance; que la résistance aurait » pour conséquence sa destitution [136]. » Après cela il lui adressa cette allocution : « O François de Savone, » élevé par simonie sur la chaire de St.-Pierre, que » tu déshonores, que de fois, tandis que tu enrichissais » tes favoris, m'as-tu raillé sarcastiquement quand je » te reprochais le trafic intéressé des bénéfices et des » prérogatives ecclésiastiques, ton ardeur pour enri- » chir des paysans, tes cousins [137], ton indulgence et » ta préférence pour les scélérats audacieux, les far- » ceurs et les chasseurs, pour les ivrognes, pour les » libertins abusant des religieuses et souillant leurs » propres familles, pour les jeunes gens à la chevelure » frisée [138] et les sodomites [139] ! Des imitateurs de tes » voluptés gouvernent l'Église. Tu as dilapidé des

[136] Ceci dans le chœur de la cathédrale, 13 juillet 1482.

[137] « Cupis ditare rusticos, attinentes tibi. Quis pontificum magis exæstuavit in ditando filio suo? »

[138] « Crines calamistrantes, longos nutrientes. (Κομῆται, comme chez les anciens).

[139] Cette tolérance rend assez digne de foi la n. 219 du chapitre précédent.

» trésors amassés contre les Turcs et les Hussites. La » religion du Christ devient semblable au culte des » dieux du paganisme [140]. Le temps est venu de l'af- » franchir et de te juger. Tes foudres sont impuissan- » tes; j'en appelle au Seigneur et à l'Église. » André dit toutes ces choses dans une maison particulière [141] du Petit-Bâle, avec l'effusion d'une âme ardente, plein de confiance dans l'effet qu'il produirait, sans aucune certitude de secours; il adressa ses écrits à tous les souverains.

L'inquisiteur de la foi dans la Haute-Allemagne, Henri Kræmer, comme lui de l'ordre des frères-prêcheurs, fit aussitôt afficher, par mesure préalable, qu'il ne pouvait s'étonner assez en voyant un Esclavon en démence traiter de la sorte le restaurateur de la ville de Rome [142], le fondateur de tant d'églises, le père, non-seulement des Romains pauvres [143], mais des familles royales déchues [144] et des prélats expulsés [145], celui qui défendait la chrétienté de son argent et de

[140] Sixte aimait l'antiquité; une religion bornée au culte ne lui déplaisait pas.

[141] Dans la grande chambre de la maison à l'enseigne du roi, en présence d'un Strasbourgeois, d'un clerc de Trèves, d'un tailleur, d'un cordonnier et d'un barbier. *Numagen.*

[142] Il confirme tout ce qui est mentionné au chap. précédent, n. 216. Il déblaya l'arc de triomphe de Titus, la petite rotonde de Vesta; c'est lui qui, en 1474, donna, pour l'embellissement de la ville, la constitution *Etsi de cunctorum. Carlo Fea,* dans l'excellent ouvrage *Dei Diritti del principato sulli antichi edifizi.* Rome 1806.

[143] Les pauvres honteux de chaque Rione reçoivent des assistances.

[144] Qu'il entretenait la reine de Chypre, et donnait chaque mois 50 florins à celle de Bosnie (était-ce la veuve de Thomassevich?)

[145] Ceux-ci reçoivent de la camera chacun de 8 à 15 florins d'or par mois.

ses troupes[146], Sixte enfin, responsable à Dieu seul. « Qu'un homme, » répondit André, « souillé des mê- » mes vices que le pape[147], chef d'un ordre rempli de » pécheurs et d'hypocrites de la même espèce[148], voie » avec étonnement un cardinal qui ose enfin ouvrir la » bouche, seul, d'entre un si grand nombre[149], rien de » plus naturel ; mais il n'en est pas moins faux que le » pape soit le père de l'Église (comment serait-on père » de sa mère[150] ?), ou même un homme respectable » par son caractère ; les constructions romaines ont » servi de prétexte pour de nouveaux impôts ; dans la » guerre des Turcs, Bajazet a reçu du pape de bonnes » armes et l'autorisation de marcher contre *Flo-* » *rence*. »

Rome lança ses foudres contre lui et contre ceux qui lui donneraient asile ; le pape demanda son extradition. Bâle sollicita des ordres de l'Empereur pour la conduite à tenir ; Berne s'excusa auprès du pape[151]. L'Empereur, se croyant bien mieux qualifié pour convoquer un concile[152], somma le cardinal esclavon de

[146] 12,000 ducats aux Rhodiens, beaucoup aux Hongrois ; participation à trois expéditions ; deux vaisseaux chargés d'armes et de munitions pour les Rhodiens.

[147] « Simili criminum qualitate deturpatus. »

[148] « Adducto supercilio, grandia verba trutinantes, inter mulierculas » de S. Litteris philosophantur, a feminis discentes quod viros do- » ceant. »

[149] « Cardinalium nullus se murum opponere voluit pro Christo. »

[150] « Le bœuf suit la crèche, et non la crèche le bœuf. »

[151] « Qu'on avait respecté en lui un cardinal. » *Anshelm.*

[152] « Ad nos plurimum respicere noscitur. » Que si la corruption du chef et des membres nécessitait un concile, le droit de le convoquer appartenait incontestablement au chef temporel de la chrétienté.

rendre compte de son entreprise[153]. Celui-ci répliqua[154] « que la conservation de la foi ne saurait être indifférente à un cardinal; que son entreprise, méditée depuis des années, avait pour elle l'approbation de beaucoup d'hommes éminens et respectables et d'ambassades illustres; qu'il fournissait à l'Empereur l'occasion de remplir un grave devoir; que la vie qu'il avait souvent exposée pour le servir, ne lui paraissait pas trop précieuse pour servir la cause de Dieu; que l'Empereur devait songer à son grand âge et au tribunal de Christ. » L'évêque de Bâle répugnait à se mêler de cette affaire; l'université voyait ce mouvement avec satisfaction; la cour d'Inspruck, sans déplaisir; Laurent de Médicis, le Magnifique, et la ligue italique envoyèrent des ambassadeurs[155]. Sixte aussi en délégua huit en peu de temps[156], et tandis qu'il semblait lui-même captiver Bâle par des bienfaits[157], Angélo de Sessa, un de ses légats, mit la

[153] « Qua auctoritate, cujus ope et consilio. » C'était de la part d'un particulier une chose si extravagante, que chacun soupçonnait par derrière un mobile puissant.

[154] *Lettre*, St.-Laur. 1482 : « Magnificentissime Frederice, tertius hujus nominis ecclesiæ advocatus ! »

[155] Baccio Ugolino. *Roscoe, Life of Lor. called the Magnificent* (*Vie de Laurent de Médicis*), t. II. *Wurstisen* en nomme un second, l'archiprêtre Bartoloméo de Plaisance.

[156] Le prévôt d'Erfurt, Hugues de Landenberg, dans la suite évêque de Constance; le prévôt de Feldbach, Pierre de Kettenheim; lorsque l'affaire devint plus sérieuse, Antoine Gratia-Dei, Antoine de Roche, prévôt d'Aigues-Mortes, le légat évêque Angélo de Sessa, à la fin aussi Sillinen; le minorite Emerich Kemel, tout à la fin le commandeur Servicio Orsini.

[157] *Confirmation de ses hypothèques* (Liestal, Wallenbourg, Homberg), 1482. *Brukner*, 1003.

ville à l'interdit; mais les seuls chartreux s'y conformèrent [158].

A la fin, après l'arrivée d'Antoine Gratia-Dei, docteur de l'ordre des chartreux [159], que le pape avait envoyé à Bâle par Vienne, le bourgmestre et le conseil s'assemblèrent en présence du célèbre évêque Jost de Sillinen, du vieux margrave de Neuchâtel, du comte Philippe de Savoie, d'Oswald de Thierstein [160], des ambassadeurs bourguignons [161] et d'un grand nombre de seigneurs spirituels et temporels, de docteurs et de chevaliers [162]. Antoine se leva et prit la parole. Après avoir passablement excusé l'interdit lancé prématurément par excès de zèle, il exprima l'étonnement universel « de ce qu'une bourgeoisie en tout temps loyale [163] » accordait asile et protection au calomniateur [164] du » pape le plus savant, le plus illustre, le plus recom- » mandable par ses mérites, qui avait blanchi au ser- » vice de la religion; mais, » ajouta-t-il, « les meilleurs

[158] Comme on leur défendit à cause de cela de mendier, ils risquèrent de mourir de faim. *Anshelm.*

[159] Dont le pape même avait été général; André était de l'ordre des frères-prêcheurs.

[160] Il se trouvait là en qualité de comte palatin de l'évêché. Gaspard Ze Rhyne, dont l'inaction dans cette affaire est si remarquable, était alors en grande querelle avec la ville, qui avait nommé chef des tribuns un autre candidat que celui qu'il avait proposé. Pour se venger, il entreprit, mais sans résultat, de retirer tous les droits et les domaines hypothéqués à la ville par l'évêché, après déduction préalable de 100,000 florins pour la longue jouissance; dans cet état de choses, il ne vint sûrement pas à la ville. *Anshelm.*

[161] Au nom de Maximilien; Claude Toulongeon de la Batie, Guillaume de Rochefort, docteur en droit et chevalier.

[162] La séance eut lieu le 18 déc. 1482.

[163] « Optime ab antiquo famati cives et populus egregius. »

[164] « Plenus furia, lubricus, fallax, stolidus, insolens. »

» hommes peuvent être dupes de l'hypocrisie. » André comparut; on eut pour lui des égards. Cependant une missive impériale exprima la désapprobation souveraine des démarches insensées par lesquelles le cardinal, abusant de sa dignité, s'était attiré, à Rome déjà, les plus grands désagrémens, ajoutant qu'à Bâle ce fanatique s'était rendu coupable du crime de lèse-majesté; qu'il avait parlé imprudemment devant des gens du vulgaire de vices inconnus; qu'il méritait assurément d'être enfermé; qu'en conséquence l'Empereur requérait Bâle et chaque État de l'Empire de pourvoir à l'exécution. Antoine abordant André d'un air amical : « Tous deux, » dit-il, « nous appartenons au même » ordre, et nous nous sommes connus dans des mis» sions communes; avoue que la calomnie est née de » l'envie, et je serai ton intercesseur. » André persista dans ses accusations, demanda trois jours pour exposer ses preuves, et déclara les soumettre à l'Empereur, au roi Louis et à l'université de Paris; ses paroles étaient empreintes d'une émotion profonde. Antoine s'efforça de prévenir ces longueurs. « Vous avez appris de sa » bouche qu'il persévère dans sa désobéissance et sa » folie. De quel droit un archevêque convoquerait-il » l'Eglise entière? L'Empereur a fait connaître au » bourgmestre et au conseil leur devoir. » Au bout de trois jours, André, qui n'avait ni pris la fuite ni fait une rétractation, fut arrêté. Sixte ne le persécuta pas davantage [165]; trois mois après la mort de ce pape, on le trouva pendu dans sa prison [166]. Mourut-il, comme

[165] L'Empereur ne permit pas l'extradition. Il savait que ce prélat n'était point méchant, mais imprudent.

[166] Le pape mourut le 13 août 1484; André vers le milieu de novembre, ou selon *Stumpf* le 23 janvier 1485.

on l'a dit, accablé sous le poids d'une vie inoccupée[167], ou, comme on l'a cru aussi, victime de la crainte ou de la haine des ennemis qu'il s'était faits[168] ? Pendant les jours de sa captivité naquit Martin Luther.

La liberté de la Suisse et son organisation sociale furent de tout temps en lutte avec l'ambition et l'avidité de la cour de Rome. Les Suisses persistèrent à soumettre à la justice ordinaire les affaires temporelles du clergé[169] et les gens d'église, déchus de leur immunité par des crimes[170], et à faire régner la loi, quand l'évêque fermait les yeux en faveur de prêtres riches[171] ou se montrait en général trop indulgent[172]. Leur foi s'accommodait des croyances les plus singulières. Mais lorsque le landammann d'Appenzell obtint à Rome, à prix d'argent, l'autorisation d'épouser sa commère, le bon sens de son peuple se réveilla, et la landsgemeinde décida que ce qui était licite au landammann, pour

167 Accusé de suicide il fut mis par le bourreau dans un tonneau et jeté dans le Rhin. *Wurstisen.* = « Cœlo tegitur qui non habet urnam. » *Lucan.* D. L. H.

168 *Schilling* le Lucernois. On dit que le pape lui paya la corde. *Wurstisen; Hottinger*, le jeune.

169 En 1490, à l'occasion des dettes du curé de Wohlen; en 1494 à l'occasion d'une cause criminelle; en 1503 deux prêtres sont interrogés par le tribunal provincial de Thurgovie sur un meurtre; en 1504, le même tribunal fait pendre un prêtre comme voleur. Ces faits et les suivans jusqu'à n. 172 sont constatés par des documens dans l'écrit si utile de *Balthasar : De juribus Helvetior. circa Sacra.* Zurich, 1768.

170 En 1489 on prie le pape d'autoriser les évêques à dégrader et à livrer les prêtres au bras séculier.

171 En 1492, un prêtre, coupable du même crime que Hohenbourg, lui ayant été livré, on lui déclara que s'il favorisait les riches, les Confédérés puniraient eux-mêmes à l'avenir les criminels tonsurés.

172 En 1491 on rappelle son devoir à l'abbé de Salmanswyl, visiteur du couvent de Wettingen, où régnaient les plus grands désordres.

de l'argent, le serait désormais à tout Appenzellois[173].

Sixte fut tiré de son dernier embarras politique par la Confédération, alors que pendant la guerre des Vénitiens avec le duc Hercule de Ferrare[174], le pape ne put les forcer, même au moyen de l'excommunication[175], à faire une paix désavantageuse. La riche Venise, qui avait en Suisse des relations commerciales[176], trouva beaucoup de faveur chez la jeunesse belliqueuse. Elle s'émut lorsque René, duc de Lorraine, l'ami des Suisses depuis les journées de Morat et de Nancy, prit les armes pour cette république. A son rapide passage, la bourgeoisie de St.-Gall lui fit cortége avec des démonstrations de joie[177]. Le pape chargea de ses représentations l'homme qui devait le mieux connaître la Suisse, Ulrich, abbé de St.-Gall. Une députation vénitienne, munie de beaucoup d'argent, vint pour acheter la médiation des Confédérés ou leur secours; le prélat sut lui faire perdre quinze jours à St.-Gall, en lui refusant un sauf-conduit, indispensable puisqu'elle était à peine en sûreté dans la ville, tant étaient

[173] 1489. *Walser.*

[174] Au sujet des salines de Comachio.

[175] L'excommunication est du 28 mai 1483; elle fut notifiée à l'abbé de St.-Gall le 5 juillet, à l'archiduc Maximilien le 13. Le doge et le gouvernement furent destitués de tout pouvoir et de tous honneurs; leurs sujets, déliés du serment de fidélité; le commerce, interdit. Mais ce gouvernement, fondé sur la sagesse alliée à la force, n'en fut pas ébranlé.

[176] Il paraît qu'alors comme anciennement une route commerciale traversait la Rhétie, le Gaster et Zurich; le transport faisait probablement gagner ceux de St.-Gall et de Schwyz.

[177] *Haltmeyer,* 204, 205; le soir des Rameaux 1483; lui avec cent chevaux.

véhémentes les réclamations d'une foule de gens [178]. Il se rendit ensuite à la diète de Bade, où il fit la proposition suivante : « Sa Sainteté, le pape, a la ferme » confiance que la Confédération n'ignore pas avec » combien d'audace et de ruse Venise tend à la domina- » tion sur l'Italie ; le doge Jean Mocénigo, frère de » celui sous lequel Chypre a été conquise injustement, » voudrait orner ses cheveux blancs [179] d'un laurier » semblable. Les Vénitiens ont trompé le pape, chose fa- » cile quand on ne connaît, comme lui, que la droiture et » la loyauté. Tandis qu'on négociait à Césenne, ils ont » muni leurs places, enrôlé force troupes même parmi » les Turcs, puis demandé l'impossible ; et comme le » pape a refusé d'être parjure envers le Saint-Siége, » ils s'en sont fait un titre pour lui déclarer la guerre. » L'Italie, Rome, sont en danger ; les Alpes même » finiront par n'être plus un rempart. Venise a fait » alliance avec l'ennemi mortel de la foi chrétienne. » Lui, l'abbé, et Hugues de Landenberg, conseiller » intime du Saint-Père, supplient, exhortent, conju- » rent, au nom de l'alliance et du devoir des chrétiens, » de rappeler les volontaires accourus à Venise, et aux- » quels on donnera l'absolution ; de ne pas permettre » que la Lorraine abuse d'une manière inconvenante » de l'ancienne amitié, et, si les négociations reprises » demeuraient sans succès, de marcher au secours du » Saint-Siége [180]. » Vers le même temps, Schwyz et

[178] On ne dit pas si leurs réclamations concernaient la solde, ou des frais de transport, ou des fournitures de marchandises.

[179] Il avait 75 ans.

[180] Nous réunissons des traits épars dans cinq *lettres du pape*, dont quatre à l'abbé et une aux Confédérés, 1484, toutes dans la collection de *Haller*.

Glaris firent prisonniers dans le Gaster, sur la route de Bade ou de Zurich, le noble Giustiniani et son compagnon Gabriel Morosini. Les Confédérés désapprouvèrent cette action et se refusèrent à punir les représailles dont Venise usa contre les Schwyzois [181]. Les volontaires qui, pour leur compte ou sous les drapeaux du duc René, avaient joint les ennemis du pape, furent rappelés avec menace et avec succès [182]. Avant que Sixte ne pût s'en réjouir, il apprit qu'Hercule avait acheté la paix au prix de la Polésine de Rovigo [183]; il l'apprit, en fut saisi [184] et mourut (13 août).

Innocent VIII, du nom de Cibo, homme d'un bon caractère [185], mais inférieur à Sixte en savoir et en énergie, tout occupé d'enrichir ses nombreux enfans [186], fit la paix avec Venise [187]. Il s'efforça de maintenir avec la Suisse l'alliance renouvelée [188] : l'intérêt de sa considération en Italie l'exigeait; aussi la France

[181] Venise augmenta aussi les péages et le droit de conduite au détriment de ces deux cantons, qui demandèrent inutilement une ambassade fédérale. *J. H. Füsslin*, dans le *nouveau Musée suisse*, 3, d'après les sources. Comment peuvent-ils dire que l'ambassade coûterait à peine un florin à chaque canton? Ne devait-elle être déléguée que vers celle qui se trouvait encore quelque part en Suisse?

[182] *Stettler*, 283. Pierre Kaiser, de Berne, était capitaine au service du duc de Lorraine. *Anshelm*.

[183] Le 7 août 1484. Il fut lui-même compris dans le traité de paix, mais sans qu'on lui eût demandé son avis.

[184] « Obstupuit, doluit valde, obmutuit. » *Infessura*.

[185] *Infessura*, qui ne flatte pas : « Vir bonus in se justitiam semper propositam habuit. »

[186] *Le même* dit qu'il eut sept enfans de plusieurs femmes; *Hottinger*, d'après *Marcellus, Hist. eccl.* II, 509, lui en donne seize.

[187] Il réconcilia aussi l'Église avec Florence et Milan. *Anshelm*.

[188] Par le moyen de l'archiprêtre n. 155, de Bletz, chanoine de Constance (cousin d'Anshelm) et de l'abbé de St.-Gall. *Anshelm*, 1485.

ne trouva-t-elle pas de meilleur moyen de gagner le pape qu'en lui promettant d'engager les Suisses à lui fournir quatre mille hommes [189]. Le bourgmestre Waldmann saisit cette occasion de négocier pour Zurich un concordat qui assurait à la ville la juridiction sur les ecclésiastiques [190], la haute tutelle des biens d'église [191] et la collation des bénéfices dans les mois du pape [192]. Quoique cette convention elle-même n'ait ja-

[189] *Infessura*, 1486 ; il doute néanmoins que l'écrit soit authentique.

[190] Le droit de leur infliger des amendes (« car un grand nombre se comportent de jour et de nuit moins décemment que des laïques, heureux que nous ne puissions pas les punir »), de les tenir en prison pendant trois jours pour les livrer ensuite à l'évêque, de juger comme des laïques ceux qui laissent croître leurs cheveux par-dessus leur tonsure, qui portent l'habit séculier, etc.

[191] De veiller sur les successions des ecclésiastiques jusqu'à ce qu'il se présente des héritiers ou des créanciers; de les faire contribuer aux frais de la guerre comme le reste du pays; de leur faire rendre compte de l'administration des revenus; de les obliger à ne pas laisser se dégrader les presbytères.

[192] Sixte avait accordé cela; dignités et bénéfices à Embrach tous les mois. Pas de cumul de cures dans les chapitres de la ville. Point d'opposition de la part des candidats recommandés par le pape. *Hottinger*, l. c. donne ces articles d'après la *ch.*; ils sont tout-à-fait dans l'esprit de Waldmann. = C'est au pape qu'appartenait la collation des bénéfices de certains prélats quand ils mouraient dans certains mois de l'année, désignés dans le texte par l'expression de *mois du pape*; il ne faut pas confondre ceux-ci avec les *mois romains*, imposition qu'on levait sur les États de l'Empire dans les besoins extraordinaires. Les candidats dont il est question dans la note portaient, en Suisse du moins, le nom de *courtisans*; c'étaient des ecclésiastiques, souvent sans emploi, qui avaient acheté du pape des recommandations pour des bénéfices vacans. Mais loin que ce fussent là des recommandations véritables pour des prêtres, qui parfois ignoraient même la langue du pays, quelques cantons, notamment celui de Berne, avaient statué des peines sévères contre ceux qui se présenteraient à ce titre. Les mois du pape, *menses papales*, objet de concordats, variaient suivant les conventions des parties contractantes, comme on le voit, par exemple, dans le concordat du 17 février

mais reçu son exécution, les principes en furent maintenus. Le légat dut promettre de faire absoudre le canton d'Uri, que l'archevêque de Milan avait excommunié à cause de la Léventine[193]. On laissa tomber les subsides arriérés[194]; on renouvela l'alliance, et l'on empêcha que Milan ne pût se liguer avec Naples contre Rome, au cas que le Maure l'eût voulu.

Ce même pape envoya vers les Confédérés deux commissaires pour extirper les petites communautés disséminées dans les montagnes, qui, avec la simplicité des chrétiens primitifs, quelques-unes aussi dans un sens plus élevé, dédaignaient les lois de l'Église romaine[195]. Il invita la Suisse à venir prendre part aux grandes conférences de Rome contre les Turcs, alors que Dshem[196], frère du sultan tombé dans son pouvoir, apparut comme un merveilleux instrument

1448 entre l'Empereur et le pape, par lequel celui-ci gagna, outre un grand nombre de réserves, les *menses papales*. Il fut stipulé que les bénéfices qui deviendraient vacans dans les mois impairs seraient conférés par le pape, les autres par le collateur ordinaire. Mais on réserva au prochain concile le droit de modifier cette disposition. Voy. *Würdtwein, Subsid. dipl.* IX, p. 78 ss; *de Horix, Concordd. nat. Germ. additamentis illustrata*, t. II et III; *K. F. Eichhorn, Deutsche Staats- und Rechtsgeschichte*, IIIe Th., s. 501. C. M.

193 *Anshelm*, 1486; *Recès de Zurich*, ap. la Chandeleur, 1487.

194 Les 1,000 ducats dus à chaque canton. *Anshelm*, l. c.

195 *Bulle d'Innocent* à Albert Capitanei et à Biagio da Bena, 26 avr. 1487 (on a imprimé par erreur 1477), dans *Léger*, *Hist. des églises vaudoises*, Leyde 1669, t. II, 8. L'évêché de Sion y est nommé; de là sans doute la recommandation aux Confédérés. Le mémoire de Capitanei sur ces gens est remarquable, p. 21. Ils paraissent avoir été de bons vieux chrétiens sans mélange d'idées pataréennes. = Les idées *pataréennes* étaient les idées ou doctrines des Vaudois. Les diverses étymologies qu'on donne de ce mot ne sont guère satisfaisantes. C. M.

196 Que nous appelons Zizim. Son père, le grand et savant Mahomet pouvait connaître le mythe du vieux Dshemshid.

pour semer le trouble dans l'empire des Osmanlis. Peu après, le pape prit envers Bajazet l'engagement de retenir Dshem dans l'inaction à Rome, moyennant quarante mille ducats par an [197]. Mais ce qui fâcha le plus les Confédérés, ce fut la réponse du pape à leur ambassade au sujet des désordres du clergé [198] : elle portait « qu'ils devaient se garder de mettre la main sur les » oints du Seigneur [199]. » Beaucoup furent d'avis à cette occasion de rompre l'alliance avec Rome [200].

Du reste, dans une seule année les Suisses firent quatre guerres en Italie.

Innocent VIII, brouillé avec le roi de Naples, don Fernand, l'ancien, craignait que Lodovico-le-Maure, régent du Milanais, ne soutînt ce roi, son allié [201]. Pour y mettre obstacle, il souleva contre lui Ortlieb de Brandis, évêque de Coire. Les vallées élevées, salubres et fertiles de Poschiavo et de Bormio, passages importans, au milieu des Alpes rhétiennes, avaient été soustraites fort anciennement, comme nous l'avons fait voir [202], à l'évêque de Coire et à l'union avec la Rhétie, sous l'archevêque et seigneur Jean Visconti. Mais

[197] *Tschudi* et tous les autres.

[198] Pierre de Hertenstein et Roland Göldli (eux-mêmes candidats du pape et chanoines peu chastes, » dit en soupirant *Anshelm*), délégués par les Lucernois au nom des Confédérés. Leur mission était celle dont il est parlé n. 170.

[199] « Les bénéfices furent conférés aux ecclésiastiques immoraux et aux moines échappés » (les oints du Seigneur). *Anshelm.*

[200] *Recès de Lucerne,* George 1491.

[201] Depuis 1482. En outre, le véritable duc de Milan avait épousé une petite-fille du roi.

[202] T. III, 134, 135 ; d'après *Sprecher, Pallas,* p. 87. Une faute typographique de ce même ouvrage, p. 266, répétée dans beaucoup d'autres et par nous-mêmes, t. VI, 411, a fait croire qu'un fait semblable avait eu lieu en 1450 ; *Campbell* décide pour 1350.

Poschiavo surtout appartenait de cœur à la Rhétie[203]. Lodovico, prince rusé, qui estimait peu la droiture des Grisons, ne jugea pas convenable de leur accorder plus long-temps la franchise de certains péages[204], tandis qu'il la renouvela, par des considérations personnelles, en faveur de la vallée de Bergaglia[205]. L'évêque détermina sans peine les communes à redemander à Cisermundo, commandant milanais de Bormio, par l'organe du bailli d'Ardez, Ulrich Massol, de Sus, dans l'Engadine, cette vallée ainsi que Poschiavo. Cisermundo refusa. « Que vous vouliez la paix ou la guerre, » dit-il, « cela m'est plus indifférent que le verre de vin »placé devant moi. » Le Rhétien répondit : « Dans »peu vous désirerez sans doute racheter la paix au »prix de bien des tonneaux de ce vin. » Cisermundo donna un signal. Soudain la garnison remplit la grande place. « Ne crois-tu pas, » dit-il à Massol, « que je »puisse tenir jusqu'à ce que le duc débloque la ville? » Lodovico était alors occupé de la guerre de Saluces que nous raconterons bientôt.

Lorsque les Rhétiens eurent appris ces choses, les milices de l'Engadine remontèrent, au troisième jour, la vallée de Livino, précédées d'une si grande terreur, qu'il ne resta dans Bormio que sept vieilles femmes : le reste de la population, avec bétail et richesses, chercha son salut dans les montagnes. Cisermundo s'enfuit abandonné[206]. Poschiavo fut pris aussi ; le vin, répandu dans les caves. Le tocsin retentit plus loin encore ; des

[203] Depuis 1408 il se rattacha de nouveau à l'évêque. *Leu*, Poschiavo.

[204] Voy. t. VI, p. 40 et suiv.

[205] 1484 : *Campbell.*

[206] Nicolo Zenoni perdit probablement à cette occasion ses fiefs de Sondal et Luere, dont Lodovico investit aussitôt un Milanais. *Guler.*

vallées sauvages du Septimer et d'Oberhalbstein, les bannières, grossissant comme les flots de la Maira, se répandirent depuis sa source élevée, le long de ses bords, jusqu'à Chiavenne, unies à celles de l'Engadine et de Bergaglia. De l'autre côté du Splügen vint la ligue Grise. Un homme fut tué près de Madèsen[207]; portant sa tête au bout d'une pique, un habitant du Jacobsthal donna l'alarme au pays. Le comte Balbiani[208], Landolino à la tête de l'infanterie, s'empressèrent d'occuper les passages, suivis des peuplades épouvantées; le cœur leur manqua lorsque les hordes grisonnes, poussant des cris sauvages, descendirent de la montagne comme des avalanches[209]. La noblesse espérait défendre les bords de la Rabiosa; mais quand Andréa de Pestalozzi, Rato, Volpi, Stampa eurent succombé, la cavalerie débandée s'enfuit avec une telle frayeur, qu'Eliud Limaga mourut de saisissement sur les bords du lac de Come. Peu de jours après, Chiavenne devint la proie des flammes, et Pleurs allait subir le même sort. Mais un citoyen d'Oberhalbstein, Bertoldo Fontana, s'écria: « Verrai-je brûler le lieu où j'ai reçu tant de bienfaits, » alors que mon frère Enrichetto y guérissait de ses » blessures? » L'été vint, l'hiver se passa, les troupes rhétiennes occupaient toujours le pays. Dès le printemps de l'année 1487, les Grisons se portèrent de Bormio, par Tirano, jusqu'à Sondrio, qui fleurit au milieu de la Valteline; ils ravagèrent tout sur leur passage. L'armée milanaise s'avança de Léno vers le lac

207 Tarvesède d'Antonin. *Campbell*, notre unique guide dans cette partie.

208 Voy. t. VI, 405 et 406 comment son père acquit Chiavenne.

209 *Vertemata* (de Pleurs, dans *Campbell*) : « ils s'enfuirent comme des chevreuils et des lièvres devant des lions. »

de Come sous Lodovico-le-Maure, et Renato Trivulzio, offrant la paix plutôt que menaçante. Des lettres saisies chez le duc Gianni Galéazzo, et dirigées contre son oncle, inspirèrent aux gouvernans une juste défiance[210]; Lodovico trouva prudent de sacrifier à sa conservation Poschiavo, moyennant quatorze mille florins. Il s'affermit dans son pouvoir, entoura Chiavenne et Tirano de murailles, fortifia le passage de Poschiavo, près de Piatta-Mala, par un rempart[211]; les habitans de Poschiavo devinrent Grisons et libres.

Ces mêmes Grisons et un bon nombre de Confédérés servirent merveilleusement le duc Sigismond contre Venise. Sur les confins de l'Italie, depuis les lieux où la Sarca se précipite dans le lac de Garda pour en ressortir sous le nom de Mincio, s'étendent jusqu'à la marche de Riva les domaines patrimoniaux des comtes d'Arco. Les Vénitiens avaient autrefois conquis Riva sur les sires de Scala, seigneurs du Véronèse. Des querelles de famille[212] et des difficultés au sujet des frontières[213] avaient allumé une haine trop passionnée au gré des seigneurs, entre les habitans de la campagne et Riva, que soutenaient fortement les comtes de Lodron; une inimitié plus ancienne subsistait entre ces comtes et la maison Castelbarco, qu'ap-

[210] Lettres de Roberto de S. Severino, qui prouvaient que le régent avait cherché à le faire mourir. *Campbell.*

[211] *Guler; Porta.*

[212] Ulrich et André d'Arco avaient chassé leur frère Camille, qui ensuite prit femme à Riva. *Marino Sanuto, Duchi di Venezia,* édit. de *Muratori,* p. 1241.

[213] Elles concernaient les eaux entre l'embouchure de la Sarca et le Monte Bréonio (*Tamburini*, Benacus; Mantoue 1756) qui était dans le Tridentin, et des domaines d'Arco situés près de Torbole.

puyait l'archiduc Sigismond[214]. Agostino Barbarigo, vieillard d'une beauté admirable, homme éloquent et magnanime, mais fier et dur, était doge de Venise[215]; l'archiduc Sigismond, presque du même âge[216], adonné aux plaisirs des sens, savait défendre, au besoin, son peuple épris de la liberté[217]. Les habitans de Riva, ayant opéré des saisies sur quelques sujets des comtes Ulrich et André d'Arco, Sigismond ordonna d'arrêter à la foire de Botzen cent trente marchands vénitiens[218], de séquestrer une mine d'argent[219] sur laquelle Venise formait des prétentions, et défendit les importations. Par son ordre, ce Gaudenz, bailli de Metsch, que nous avons vu dans la ligue grisonne des Dix-Juridictions, partit en qualité de commandant du Tyrol, à la tête d'une armée[220], pour mettre le siége devant Roverédo[221]. Ce lieu florissant est arrosé par le

[214] George et Mattéo; le Castelbarco de Gresta appartenait à Venise; *Baroni*, valle Lagarina, 1776. Sigismond se plaint d'une manière générale à la diète d'Empire, que Venise encourage la désobéissance de la maison Lodron.

[215] C'est ainsi que le dépeint *Jacq. Phil. de Bergamo*, *Suppl. supplem. chronicor.* p. 320, *b* : « Gravi præsentia vir, sed terribili aspectu. »

[216] Il avait 60 ans, le doge 67.

[217] A supposer que ce n'ait pas été un prétexte et que ses conseillers n'aient pas excité la guerre pour avoir l'occasion de gagner beaucoup d'argent.

[218] Les États lui firent observer dans la suite que c'était contraire au droit des gens. *Ch.* dans les *Archives pour l'Allemagne méridionale*, ouvrage extrêmement instructif. Francf. et Leips. 1807, p. 151.

[219] Selon *Piero Giustiniani*, *Bembo*, *Tamburini* : celui-ci pouvait le savoir bien exactement; *Navagiero* et *Sabellicus*, Enn. X, l. VIII, 1001, croient que c'étaient des mines de fer. *Storia Venez.*, *Murat.* XXIII, 1194.

[220] *Sanuto*, 8,000; *Navagiero*, 7,000 fantassins, 500 chevaux.

[221] Nous prenons surtout pour guides, le rapport de l'archiduc à la

Léno, qui, un peu plus loin, confond ses flots avec l'Adige. Ulrich de Frundsperg, évêque de Trente, auteur principal de tous ces événemens[222], fournit des vivres aux Tyroliens; le duc Albert de Munich, désireux d'obtenir de Sigismond les domaines qu'il avait perdus et la main de sa fille, leur envoya de l'argent et des troupes; ils reçurent enfin des secours du roi romain Maximilien, toujours jaloux d'avoir la haute main dans les affaires du Tyrol[223].

On ne peut guère douter qu'avec de l'héroïsme Gaudenz ne se fût mis promptement en possession de Rovérédo. Nicolo Priuli, le podestat surpris, avait un seul homme fidèle, qui connaissant bien le pays pût lui amener des munitions et des troupes par des sentiers

diète de Nuremberg (*Muller, Théâtre d'Empire*, VI, 181); Conrad Wenger, chanoine de Brixen, qui adressa l'année suivante à l'archiduc un rapport véridique, mais orné de trop de passages classiques (*Freher, scriptt. R. G., Struv;* II, 445); d'après celui-ci essentiellement *Guy Arnpeck*, de Bavière, dans *Pez, scriptt. Rer. Austr.* t. I; *Sabellicus*, historiographe de Venise; *André Navagiero*, qui écrivit en 1498; le *Bergamasque*, 1503; *Marino Sanuto*, vers 1520; le cardinal *Piero Bembo*; ensuite le vénérable chancelier *Matthias Burglechner*, dont le récit s'appuie essentiellement sur Wenger. *Baroni* renferme aussi des *chartes*. Nous avons tiré parti, à leur place, d'*Anshelm*, de *Fugger* et d'autres. D'après *Fugger* le bailli de Metsch servait alors dans la guerre des Pays-Bas sous les drapeaux de Maximilien, qui l'envoya au secours de son cousin, de même que George de Sargans (si ce ne fut pas plutôt Sonnenberg, père de Jean).

222 *Baroni*, 129, dit qu'il avait espéré recouvrer Riva et ses anciens droits dans la vallée Lagarina.

223 Il paraît que le duc Albert de Saxe, qui donna sa fille, âgée de seize ans, à Sigismond, qui en avait 57, envoya aussi quelque secours, n. 215. A Venise on exagéra tout : « Conspiraverunt omnes fere Germaniæ principes; » *Piero Giustiniani* croit qu'ils vinrent « cum ingenti » barbarorum exercitu. » On s'imagina même qu'ils voulaient rétablir à Padoue le pouvoir des Carrara, *Marino Sanuto*, p. 1241.

de montagnes inconnus aux autres[224]. Par le moyen jusqu'alors inouï des premières bombes[225], la ville ayant été forcée de se rendre, après quarante jours de siége, puis aussi la Rocca, après une plus longue résistance, Berne, Zurich et plusieurs centaines de joyeux volontaires des Grisons et de la Thurgovie volèrent sous les drapeaux de Sigismond[226]. Les villes de la ligue inférieure se souvinrent alors de la guerre de Bourgogne[227]; on enrôla bien des lansquenets. Ce sont eux qui ont dévoué leur vie, non à un souverain ou à un peuple, mais à la guerre, qui leur procurait une solde[228]. Cependant les Vénitiens, sous le noble Girolamo Marcello, leur provéditeur, commandés par Jules Camertius[229], formaient une garnison nombreuse dans Serravalle. Bientôt un des meilleurs généraux italiens[230], Robert de San Séverino, renforça leurs troupes. Ce guerrier, ayant offensé par son orgueil et sa dureté le pape et presque tous les princes Italiens[231], et ne pouvant rien espérer des ducs de Milan, malgré les liens de la parenté[232], était entré au service

224 Tomaso del Murer di Brentonico. *Baroni*, d'après des documens.

225 *Bembo*, l. I.

226 *Anshelm*, 1487 (*Stettler* est ici tout-à-fait inexact); *Sabellicus* et *Giustiniani* : « Rheti et Suitenses. »

227 Les Alsaciens sous le gentilhomme Frédéric Cappeler (*Schöpflin*, *Als. ill.* 640) s'attachèrent aux troupes du Brisgau sous Didier de Blumenek et autres troupes souabes.

228 Ces hordes portaient le nom de lances.

229 *Roo* et *Navagiero* : Jules César Verani Camertius (d'autres Camers). Il avait commandé dans la Romagne une armée vénitienne. *Sanuto*.

230 *Anshelm* l'appelle avec raison un des *princes guerriers* les plus célèbres. Aussi lui paya-t-on 60,000, ducats. *Navagiero*.

231 Le *Bergamasque*, 321, *b*.

232 Sa mère était sœur du grand Francesco Sforza.

de Venise avec des troupes d'élite. Son fils, Antonio-Maria, jeune homme éminemment distingué par sa beauté, sa stature et son esprit guerrier, brûlait d'un désir extrême de mesurer les armes italiennes avec les armes allemandes. Dès son arrivée, emporté par son ardeur, il sortit des rangs et invita quelque chevalier allemand à un combat singulier. Un jeune homme non moins remarquable se présenta, le comte Jean de Sonnenberg, de la maison des Truchsess de Waldbourg. Long-temps égaux en souplesse et en force, à la fin l'Italien renversa sous lui l'Allemand; mais celui-ci vainquit son adversaire, en le blessant par derrière à la cuisse[233]. Après cela, les Vénitiens reçurent une déclaration de guerre des Confédérés qui venaient d'arriver, et qui réservèrent leur honneur[234]. Les Italiens l'emportaient pour le nombre, par les armes et par toute espèce d'approvisionnement[235]; l'armée allemande, composée de corps dont plusieurs se détestaient[236], diminuait de jour en jour, par découragement, attendu que, dans le pays même, un parti nombreux regardait la guerre comme inutile[237], et qu'on ne leur fournissait pas suffisamment de vivres. En venait-on aux mains, la ruse et la promptitude de

[233] Le fait est supérieurement raconté par *Bembo*, très-bien aussi par *Burglechner*.

[234] *Capitaine et bannerets*, en campagne, à ceux de Zurich; imprimé dans le Musée suisse.

[235] Sigismond n'eut jamais au-delà de 12,000 hommes (*Wenger*), à la fin à peine 5,000 (n. 234). *Sabellicus* exagère ce nombre jusqu'à 20,000.

[236] Surtout les lansquenets suisses, exposés chaque jour à des propos injurieux et au danger d'être assassinés. *Ib. Gaudenz, Blumenek, Sonnenberg* donnèrent raison aux Suisses.

[237] N. 218, l. c.

messire Robert[238] le cédait avec perte et péril[239] à la connaissance que les Suisses avaient des montagnes[240], au courage irrésistible d'Ulrich de Sax[241], à ce feu dont le souvenir des batailles bourguignonnes enflammait Frédéric Cappeler, enfin à l'émulation des différentes troupes[242].

La victoire est à celui qui persévère. Gaudenz de Metsch fut réduit, par le manque total de solde et de vivres, à la nécessité de brûler Roverédo, de mettre de chétives garnisons dans Telfan et Trente, et de remmener son armée[243]. Sansévérino résolut aussitôt, non-seulement de recouvrer ce qu'il avait perdu, mais de pénétrer par Trente dans le pays de l'ennemi; il se renforça au moyen d'une levée en masse, et marcha. D'abord les Tienois, population campagnarde du Vicentin, arrivèrent, sans beaucoup de résistance, dans les murs de Roverédo, ruiné par les flammes[244]. Puis Nomi fut battu en brèche, et l'on mit une garnison dans le château de Pétra, qui, situé au dessus du bourg Galliano, dominait un passage important sur

238 Il voulut surprendre et fut surpris.

239 Je crois que ce fut là le fait d'armes près de Ravazzone, arrivé le 23 (ou le 24) juin. Antonio-Maria y sauva la vie à son père, mais fut lui-même fait prisonnier. *Giustiniani.*

240 « Castelwart accourut à travers pierres et blocs par un sentier étroit. » N. 234.

241 Il accourut avec un grand nombre, portant une longue pique, et se mit à la tête; messire Melchior de Landenberg de même. *Ibid.*

242 « Les villes des bords du Rhin, 800 hommes de la Forêt-Noire, ainsi que les lansquenets, suivirent les Suisses avec tant d'empressement qu'ils en furent loués. » *Ibid.*

243 Par une économie mal calculée, la diète de Méran renvoya de nouveaux auxiliaires de Churwalchen et du Rhin que Sigismond avait levés. *Wenger* et *Arenpeck.*

244 *Monument* sur la place de Tiène, cité dans *Baroni.*

l'Adige. Le général établit là un pont de bateaux. Bientôt la population effrayée apporta aux Tridentins la nouvelle grossie de l'imminence du danger. Frédéric Cappeler avait sous ses ordres des hommes courageux, Gaspard de Mörsberg (Morimont), Schmasmann de Rappoltstein, mais leur nombre ne s'élevait pas en tout au-delà de sept cents[245]; on estimait les Italiens à douze mille[246]. Dans ce moment, Michaletto[247], venant des Giudicaries, joignit Cappeler et lui amena trois cents hommes de cœur. Il fut envoyé en avant avec un faible détachement pris dans la milice du pays[248]; Cappeler suivit; la bourgeoisie arma. Vers le milieu d'un jour excessivement chaud[249], les Tyroliens ayant été battus près de l'Adige, et Michaletto repoussé avec une perte considérable, Roberto rencontra les Alsaciens et ceux du Brisgau[250]. Cappeler tint bon. Soudain des nuages de poussière annoncèrent l'approche des bourgeois, que l'ennemi prit pour une armée. Cet événement et une vigoureuse attaque de Cappeler répandirent la terreur dans les rangs vénitiens; l'avant-garde fut refoulée sur le

[245] *Burglechner* fournit un catalogue des capitaines et des chevaliers d'après un *tableau* en bois placé dans l'église (allemande) de St.-Pierre, à Trente. Ceux qui ont été mentionnés plus haut sont tirés de la *chronique d'Ensisheim* dans *Guillimann*.

[246] « Ingentissima cataphractorum manus. » *Bebelius, de laudib. Suevor.*

[247] Michalet; il combattit peut-être sous le chevalier Firmian. *Arenpeck.*

[248] Sous George de Pietrapiana, gentilhomme campagnard du Tridentin, d'une grande renommée.

[249] Le 10 août 1487; *Sanuto*, le 13.

[250] Nous ne sommes pas certain qu'il y eût là des Suisses; cependant d'après le récit d'*Anshelm*, cela n'est pas invraisemblable.

corps d'armée, où Sanséverino redoublait d'efforts pour ranimer, de la voix et du geste, les courages. Ce fut en vain : les Allemands, voyant ces dispositions, s'avancèrent avec impétuosité ; la multitude, se précipitant vers le pont de bateau, entraîna le général et chercha son salut dans la fuite. Sous le poids de son armure et de son âge, Roberto s'enfonça dans un sol marécageux avec son cheval de bataille. Dans cet instant, les câbles rompirent[251] ; le pont, les troupes qui s'y trouvaient, ceux que la hâte avait précipités dans les flots, tout fut entraîné par l'Adige, et mis en pièces par les saillies des rochers ; à Vérone, enfin, une digue arrêta les cadavres amoncelés[252]. Le camp, neuf mille deux cents chariots avec leurs chevaux, tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Ainsi finit avec au moins six mille hommes[253] l'illustre Roberto, privé du secours de son fils, retenu prisonnier[254] ; six autres

[251] D'après *Bembo*, sur un ordre donné (par Andréa Burgo ou Guidone Rossi !) pour les *forcer* de combattre.

[252] *Arenpeck*.

[253] *Anshelm ;* le *Bergamasque*, plus de 5,000 ; *Arenpeck*, au moins 7,000 ; dans le *Statut tridentin*, près de 10,000 (*Baroni*) ; *Infessura*, 15,000. Le duc donna trois florins pour chaque prisonnier. *Guillimann*.

[254] Relâché après le combat singulier dont nous avons parlé, il fut repris près de Ravazzone ; *Infessura* raconte qu'on lui coupa la main et qu'on le pendit, parce qu'il avait juré de ne plus servir contre les Allemands. Ce n'est pas plus exact que le récit de *Wenger*, qui le fait périr près de Ravazzone. *Infessura* manque d'exactitude au point de confondre Roverédo avec Feltre. *Navagièro* mande expressément que le noble Antonio fut libéré sans rançon au commencement des négociations pour la paix, et *Bembo*, qu'il entra au service de Venise. Un autre récit n'a probablement pas plus de fondement, c'est que les Allemands enlevèrent la peau à un noble vénitien, la portèrent en triomphe, et le laissèrent courir en cet état. *Sanuto* ni les autres n'en parlent ; c'était un bruit de ville à Rome.

fils attendirent en vain leur père[255]; l'ennemi victorieux l'ensevelit avec les honneurs dus à son nom[256]. Les milices continuèrent la guerre pendant près de trois mois entre le lac et la Sarca, Ampezzo et Cadore; les Confédérés n'y prirent aucune part. Lorsque l'archiduc eut dépensé pour cette guerre plus d'un demi million de florins, et l'ennemi probablement davantage, le pape et l'Empereur intervinrent et rétablirent l'ancien état des choses[257].

Dans le temps même où des Suisses contribuèrent à la victoire de l'archiduc, près de Roverédo, d'autres cantons portèrent contre Milan des armes malheureuses. Walther Auf der Fluh, évêque de Sion, comte du Valais, sage et ferme en paix et en guerre, était mort la vingt-cinquième année de son administration. Son dernier acte fut le renouvellement des chartes relatives aux prétentions de la Savoie sur le Valais; ces chartes établissaient que, lorsque jadis le grand Amédée, appuyé sur un traité de son oncle, prétendit exercer en Valais tous les droits régaliens[258], l'évêque et les gens du pays s'opposèrent fermement à une telle infraction aux prérogatives d'un fief de l'Empire[259],

[255] L'un d'eux devint cardinal; le *Bergamasque* a les noms de Gaspard, surnommé « il Fracasso, » et des quatre autres.

[256] Dans le dôme de Trente. Inscription sur un marbre noir :

Italiæ victor, Severina stirpe Robertus,
Sigmundum Australem sensit in arma ducem, etc.

Bébel remarque toutefois qu'on y voit les bannières et les armoiries de Venise renversées et brisées.

[257] Le traité de paix se trouve dans *Sanuto*, p. 124 et 125.

[258] Il était dit que l'évêque Landerich les avait cédées en 1233 au comte Aymon (ou Amédée).

[259] Amédée-le-Grand, neveu de Pierre et de Philippe, régna de 1285 à 1323; il adressa sa réclamation à Pierre de Thurn, qui l'assista en

et qu'il fut enfin décidé que le ruisseau froid, près de Villeneuve, formerait la limite de la Savoie, la cime du St.-Bernard celle du territoire épiscopal[260]. Après la mort de Walther, ce diocèse, important par sa situation, fut confié à Jost de Sillinen, jusqu'alors administrateur de l'évêché de Grenoble, prévôt de Béronmünster, ministre et confident de Louis XI pour les affaires de la Suisse[261]. La sage organisation du Bas-Valais, la fixation d'un revenu annuel pour le Haut[262], le rétablissement de son dôme, de beaucoup de châteaux et de ponts[263] importans, la fondation de nou-

ami, quoique son ennemi pour tout le reste; pour reconnaître la suzeraineté des Empereurs on avait coutume de leur donner trois pots de terre, et un mulet blanc ferré de quatre fers en argent.

[260] La première *charte* est dans l'*extrait des titres concernant le Valais*, Msc. Hohendorf, n. 82, dans la bibliothèque de la cour impériale à Vienne; cette charte a été donnée dans le château de Majorie où l'évêque Walther habitait ordinairement; nous venons d'en exposer le contenu. Venait ensuite l'*accord à l'amiable* dans le verger de St.-Maurice. Ceux qui le rédigèrent furent : pour la Savoie, l'évêque de Lausanne, Louis baron de Vaud, les nobles chevaliers Éval d'Aoste et Guillaume de Ponneto, les nobles sires Rod. de Muntmaggon (Makenberg), de Christones, de Monthey; pour l'évêque et le Valais, le « Sacrista » de Louèche, Pierre Im Thurn (« procurator diœcesanor. Sedunensium »), Rod. d'Ulono (Ollon), Théodule de Surro (Sierre) etc.; probablement en 1290.

[261] Walther mourut en juillet 1482; la même année Jost fut demandé.

[262] *Ch.* donnée à Majorie « in concilio generali patriotarum, » 28 févr. 1483 : à chaque centurie annuellement 200 florins à 12 gros, dont chacun vaut en Valais 9 fennings; mais les gens du pays en paient deux tiers en « structuris et munitionib. collufrinarum seu pulverum. » On ne lèvera pas de taille extraordinaire sur le Bas-Valais. L'évêque prendra ses fonctionnaires dans le Haut. Il se charge des dettes hypothéquées à Fribourg sur Conthey et sur Saillon.

[263] A St.-Maurice, à Martigny. *Simler, Vallesia.*

velles églises[264], le rétablissement des bains de Louèche et l'exploitation des mines d'argent de la vallée de Bagnes, dans l'Entremont, l'entourèrent de respect et de confiance dès son début. Peu après, il fit admirer son énergie en protégeant des marchands de chevaux valaisans, en querelle avec le comte d'Arona, sur le lac Majeur; Milan soutint ce seigneur. L'affaire fut portée devant les Confédérés. Le bourgmestre Waldmann était fortement prononcé pour le duc régent Lodovico-le-Maure; avec la même chaleur, se prononça pour l'évêque la ville de Lucerne, dont il était bourgeois, et où son frère Albin jouissait de la plus haute considération. Les Valaisans virent à Zurich les esprits si mal disposés, qu'ils quittèrent la diète sans que rien fût décidé. L'évêque, rassemblant inopinément la milice du Valais, de jeunes montagnards belliqueux de la Suisse[265] et un renfort de Lucerne, résolut d'obtenir par force, du comte d'Arona, la satisfaction vainement demandée.

Dès les premiers mois de l'année 1487, le Simplon étant encore à peine praticable, l'armée le passa, fondit sur Artigoria et Veghiezza[266], pilla, ravagea ces pauvres vallées. Le duc régent l'apprit, et donna l'ordre secret d'arrêter l'ennemi aussi-long-temps que possible. Les habitans du val d'Ossola firent des propositions de paix; les Suisses exigèrent des conditions plus avantageuses; ceux-là promirent de les recommander au

[264] Ste.-Barbe à Louèche, où il fit d'autres belles constructions. *Stumpf*, XI, 9.

[265] Sous la conduite de deux députés de Schwyz et d'Unterwalden, envoyés vers lui par la diète, pour le détourner de l'armement.

[266] On trouve un voyage pittoresque dans ces vallées inconnues au t. III des *Œuvres nouvelles* (*Neue Schriften*) *de Ch. Victor de Bonstetten.*

conseil de la vallée, qui les soumettrait aux communes[267]. Les soldats parcoururent cependant les villages avec pleine licence, et se comportèrent même d'une manière fort indécente, dit-on, dans l'église de Dovedro; tout-à-coup, Jean-Jacques Trivulce, avec son frère René[268] et d'autres capitaines distingués, à la tête de deux mille fantassins et de douze cents chevaux[269], attaquèrent les Valaisans de trois côtés à la fois, dans une gorge voisine de Ponticello[270]. Aucun ne s'est rendu; huit cents sont tombés[271]; les autres ont obtenu une retraite honorable[272]; les bandes dispersées se sont sauvées par les montagnes. Les Italiens abusèrent insolemment de la victoire[273]; le Maure même désapprouva cette conduite, comme un obstacle à la paix. Dès ce jour l'évêque Jost déclina *, parce que

[267] *Simler, Vallesia*, 155; Elzevir.

[268] Voy. dans *Giovio* (*Hist.* I, p. 29, édit. de Bâle 1578) combien Jacques se vante « Helvetios a se justa acie (exagération) superatos. »

[269] Le *Bergamasque*, 321, *b*.

[270] *Campbell*, *Hist. Rhæt.*

[271] *Id.*; le *Bergamasque*, au-delà de 1,000. On compte 500 Valaisans, 300 Lucernois. Si *Etterlin* ne parle que de 50, il ne fait sans doute mention que des bourgeois de la ville; le reste était de la campagne. La bataille eut lieu le 28 avril 1487.

[272] On voit par une plainte postérieure que les ennemis en égorgèrent quelques-uns même après cette *assurance* donnée.

[273] Si à Domo d'Ossola ils portèrent des têtes sur des piques, ce n'est là que peu de chose; ils mirent à leurs chapeaux des doigts coupés; ils firent des mannequins avec les habits des Suisses remplis de paille, et leur prodiguèrent insultes et railleries; ils enlevèrent aux morts la graisse du ventre comme pour la vendre à Milan : là, ils brûlèrent devant le château-fort une femme à laquelle ils mirent une épée suisse. Tout cela fut constaté à la diète de Zurich où l'on conclut la paix. *Anshelm*, 1487.

* Il était temps de mettre fin aux intrigues de ce traître, auteur de tant de maux. D. L. H.

les Valaisans et les Lucernois ressentirent vivement cette honte, et qu'en France régnait un nouveau roi qui ne le soutint plus. Le roi Matthias de Hongrie négocia la paix entre la Suisse et Milan, sans vengeance, sans satisfaction donnée.

La Suisse orientale était impliquée dans la guerre de Sigismond; au midi on se battit contre Milan, les Rhétiens avec succès, le Valais sans bonheur; Berne, la Suisse occidentale, porta ses armes auxiliaires contre Saluces. Depuis l'époque de la faiblesse malheureuse du duc Louis et du bienheureux Amédée, sous la tutelle d'Yolande, pendant la minorité de Philibert et de Charles, la cour de Savoie avait servi d'arène à l'esprit de parti. Le maréchal de Raconis en devint la victime. Il s'enfuit vers le margrave Louis de Saluces, du sang des premiers princes de Montferrat[274]. Louis avait épousé la sœur de la duchesse[275]; néanmoins, opposé à la Savoie, à son suzerain[276], il s'appuyait sur des relations étroites avec la cour de France. Le duc Charles s'en fâcha non sans raison; il arma, fit des enrôlemens en Suisse, requit le secours du comte puissant des Hautes-Alpes, Louis de Gruyères, et envoya le maréchal de sa cour, Pierre de Pesmes, seigneur de Bran-

[274] La ligne masculine de cette maison finit en 1305; dès-lors des Paléologues régnèrent à Montferrat. Si la loi salique et l'indivisibilité avaient été adoptés, la maison aurait pu devenir puissante. Alors elle était divisée en deux branches, dont l'autre aussi, les Cardès, favorisait Raconis. Louis succéda, l'an 1475, à son père du même nom. *Guichenon.*

[275] Filles de l'infortuné margrave Guillaume de Montferrat, qui mourut en 1483, prisonnier des Milanais.

[276] Le droit de suzeraineté sur Saluces était contesté; il possédait toutefois quelques fiefs, mais il refusa de demander à en faire la reprise; à ce que nous apprend *Anshelm.*

dis, demander formellement l'appui de Berne et de Fribourg.

Les Bernois, ayant inutilement tenté une médiation par le moyen du parlement de Grenoble, et avec tout aussi peu de succès auprès du roi, envoyèrent le conseiller Kilian Summerau et trois cents hommes d'élite[277]; Fribourg, l'avoyer Didier d'Endlisperg avec deux cents hommes pour protéger la personne du duc[278]; des députés médiateurs les accompagnèrent[279]. Kuni (Conrad) Lossner, de Soleure, qui traversait le pays avec trois cents volontaires revenus de la guerre de Maximilien, fut enrôlé à Genève pour le service de la Savoie[280]. Le comte de Gruyères et son frère Antoine, seigneur d'Oron, amenèrent douze cents montagnards[281]. La guerre eut lieu pendant l'hiver[282]; cinq camps cernaient Saluces. Les Piémontais manquaient de résolution ou d'ordre[283]; les Bernois et les Fribourgeois entouraient le duc pour le défendre; Lossner et les Gruyériens livraient des assauts avec un héroïsme qui alluma l'émulation des autres Confédérés[284]. Un

[277] Qui « n'avaient jamais forfait à l'honneur. » *Anshelm. Guichenon* parle de 2,000, y compris sans doute ceux qui vinrent ensuite.

[278] Ils ne voulaient pas faire une guerre offensive contre un allié de la France.

[279] Berne, George de Stein; Fribourg, Pierre Pavillard.

[280] Jean Kutler, dont le père avait bien mérité de Berne en qualité de banneret, portait la bannière; les lois ne permirent pas de lui pardonner; c'était un corps franc. *Anshelm.*

[281] *Castellaz,* dans la *Chronique de Gruyère.*

[282] On se mit en marche le 8 janvier 1487.

[283] Le camp de ceux de Turin et de Carignan fut incendié le 21 février, par une partie de la garnison, qui fit une sortie en chemises blanches; ceux de Mondovi n'eurent pas un sort plus heureux. *Anshelm.*

[284] On dit que ceux des bords du lac de Genève perdirent courage

corps de troupes venu du Dauphiné pour débloquer la place ayant augmenté par un désastre le danger qu'il y avait pour la France dans cette participation, les Bernois envoyèrent un renfort sous le commandement du banneret Nicolas Zur Kinden; Soleure, Bâle, le Valais armèrent en hâte[285], passèrent le Saint-Gothard et la vallée d'Aoste. Le margrave Louis tomba malade; la ville se rendit (le 7 août); Carmagnole fut pris; le margraviat entier, conquis, à l'exception de Revel[286]. Les Confédérés, rappelés dans leurs foyers, furent congédiés honorablement[287]. Les députés de Lodovico-le-Maure et les avoyers de Berne et de Fribourg[288] tentèrent, au pont de Beauvoisin, un accommodement entre la France et la Savoie. La réconciliation tarda jusqu'à ce que le jeune duc, prince magnanime, mourut de maladie, de chagrin ou par le poison, et que sa cour et ses États se virent exposés à de plus grands troubles[289].

On vivait en bonne amitié avec la France; sous Louis elle subsista toujours; il voulait être maître absolu et connaissait le courage fidèle des Confédérés.

dans cette occasion; on en rejeta la faute sur les chefs, qui faillirent être égorgés.

285 Haffner évalue leur secours à 1000 hommes; *Anshelm* élève à ce nombre le seul renfort bernois.

286 A la prière de la duchesse, on laissa Revel à sa sœur. *Guichenon.*

287 Excepté que le duc soupçonnait faussement Lossner d'avoir cédé quelques-uns de ses gens à l'ennemi. Le duc paya 10,200 florins de Savoie aux 1700 auxiliaires. N. 277 et 285.

288 Diessbach, Erlach, Faucigny.

289 1489. Pendant la minorité de Charles II, la duchesse mère rendit Saluces et fit grâce à Raconis. — Dans ses *Mémoires historiques* si intéressans *sur la maison royale de Savoie, M. le marquis Costa de Beauregard* (I, 283-285) complète les faits racontés ici. Le duc Charles I n'avait que quatorze ans lorsqu'il succéda à son frère; à la mort de sa mère, il

Ils l'aidèrent à la fin à soumettre Aire en Artois[290]. Au déclin de ses forces ils l'honorèrent par une ambassade, lorsque suivant les idées du siècle, il vint à Saint-Claude dans le Jura faire des prières plus efficaces pour son rétablissement[291]. Il les accueillit amicalement pour la dernière fois. Chez les Confédérés aussi, quoique les pensions n'arrivassent pas régulièrement, et que des gens de bien vissent de mauvais œil le désordre des enrôlemens illégaux, des hommes intelligens aimaient mieux que la jeunesse se livrât à

passa sous la curatelle de Louis XI, qui continua de régir ce pays absolument comme une province fançaise. Lorsque Louis XI mourut, Charles n'avait que quinze ans; mais en prenant le timon des affaires, il déploya plus de courage et de résolution qu'on ne devait en attendre d'une aussi grande jeunesse. « Claude de Raconis, nouveau maréchal de Savoie, ayant osé résister aux ordres de son jeune souverain, et s'étant mis en Piémont à la tête d'un parti rebelle, fut assiégé et forcé dans le château de Sommariva, obligé de se rendre à discrétion, et dépouillé de tous ses emplois. Ce seigneur, issu d'une branche bâtarde des princes d'Achaïe, était fort dangereux par son caractère inquiet, par son humeur vindicative et par sa fortune. Il engagea le marquis de Saluces à s'emparer, de concert avec lui, des places fortes situées en-deçà des monts; ce qui attira sur eux de nouvelles rigueurs. Charles fut prompt à ressaisir par force ce qu'on lui avait enlevé par surprise. Il fit pendre les garnisons mises dans ses forteresses par Raconis, et décapiter les gouverneurs nommés par lui. Il pénétra ensuite dans la vallée de Saluces, qu'il ravagea après s'être rendu maître de la capitale de ce marquisat et de la ville de Carmagnole. » Menacé par Charles VIII, protecteur du marquis de Saluces, le jeune duc de Savoie se rendit à Tours auprès de ce monarque. En revenant de ce voyage, il tomba malade à Turin, et mourut le 13 mars 1490, après avoir langui tout l'hiver, ce qui fit attribuer sa mort au poison. Il n'était âgé que de vingt-deux ans. C. M.

290 Le 20 juillet 1482. *Molinet* dans le recueil des pièces de *Comines*. *Chron. de Jean de Troyes*. Six mille hommes.

291 Berne au nom des cinq villes, 1482. *Anshelm*.

ses passions impétueuses en France plutôt qu'au sein de la patrie [292].

L'âme profonde de Louis XI ayant à regret abandonné sa dépouille mortelle, les principes du gouvernement changèrent, comme il arrive presque toujours. Les grands se relevèrent. Ils estimèrent que sans les Suisses le roi dépendrait davantage de leurs milices. On ne paya donc plus les arrérages que lentement, en mauvaises espèces, avec humeur [293]; la paix et la minorité du roi servirent de prétexte pour ne renouveler que les assurances amicales de Charles VII, mais non les traités de Louis XI relatifs aux subsides; on confirma les lettres patentes par lesquelles on avait favorisé les établissemens des Suisses en France [294]. Une confiance nouvelle parut resserrer les relations, lorsque Marguerite, fille de Maximilien et de Marie, fiancée au roi, lui apporta comme dot la Haute-Bourgogne. La Franche-Comté consentit à ce changement sous la réserve de ses franchises et sous d'autres conditions favorables [295]; le roi délégua donc deux nobles Bourguignons [296] vers la diète de Lucerne pour lui

[292] *Le même*, peu avant. = Il fallait lui trouver des occupations républicaines au-dedans. D. L. H. = A chaque âge d'un peuple ses goûts et ses besoins. C. M.

[293] Barthélemi May, membre du conseil de Berne, les reçut à Lyon; mais aux portes de la ville, on lui enleva l'argent, qui ne fut restitué que sur les menaces des Confédérés. *Anshelm*, 1484.

[294] *Lettres patentes*, Beaugency, 10 nov. 1483; signées aussi par les « généraux conseillers du roi. » *Vogel*, *Priviléges*.

[295] Voy. dans *Dunod* ce que demandèrent les États assemblés à Besançon, au mois de décembre 1483; les documens rapportés par *Gollut* prouvent qu'ils obtinrent presque tout.

[296] Maître Philippe Boudot, chancelier du duché, et Jean d'Andelot, bailli d'Amont.

proposer une alliance dans l'intérêt de la sûreté publique. Les députés suisses, chefs des Cantons, la signèrent[297]; les Cantons mêmes la reçurent avec indifférence et ne la scellèrent jamais par un serment. Jean de Hallwyl et d'autres capitaines distingués, qui avaient amené des troupes au roi précédent à leurs frais, virent avec chagrin que la nouvelle cour négligeait les paiemens[298]. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'aux nouvelles brouilleries de la cour avec l'archiduc Maximilien et le duc François de Bretagne. Aussitôt on paya toutes les sommes réclamées[299]. Les Cantons restèrent tranquilles; les volontaires vagabonds trouvèrent dans les deux armées une telle pénurie d'argent, qu'ils firent des rois l'objet de leur risée[300], et ne se portèrent plus à la guerre sérieusement[301].

[297] Le bourgmestre Waldmann, Guillaume de Diessbach. Pétermann de Wabern, Gaspard de Hertenstein, Rodolphe Réding, etc. Le roi réserva l'Église, l'Empire, la Castille, l'Écosse, la Navarre, la Savoie, la Lorraine. *Lettre de Charles VIII*, Gien, 24 nov. 1483. Traité d'alliance 4 août 1483.

[298] Il en fut de même de Didier de Hallwyl; les mercenaires se rattachaient à ces chefs. *Anshelm*. 1484.

[299] Même les frais de transport d'une députation de Zurich à Zoug et à Glaris pour déterminer les communes. La dette bourguignonne fut complètement payée en 1486 : à dix cantons 1648 flor. du Rhin; 1377 écus au soleil, 430 ducats, 1198 écus vieux, 900 flor d'Utrecht. *Anshelm*.

[300] Ils appelèrent Maximilien un roi de pommes (?), et Charles un nain bossu, qui ne tenait jamais parole. Lois sévères contre de tels propos. *Anshelm*, 1486. = Les gouvernans devaient se mettre en mesure de se faire respecter eux-mêmes. Ils se laissaient bafouer par des princes ou perfides ou incapables, que nul ne pouvait respecter. D. L. H.

[301] Au point que Conrad Gæchauf, chevalier thurgovien, osa bientôt leur préférer les lansquenets : lui-même avait coutume de faire des enrôlemens illicites. *Id*.

L'autorité royale, si imposante sous la domination forte de Louis, déchut par les divisions de la cour au point que des gens établis en France n'y voulurent plus demeurer, qu'un soldat de Sempach menaça le roi[302], que Zoug, le plus petit des Cantons, ne craignit pas de menacer la Bourgogne française d'une invasion, au sujet de la réclamation d'un maréchal-ferrant, créancier de la ville d'Auxonne[303], et qu'enfin des villes de la Franche-Comté, intimidées par un Biennois audacieux, achetèrent la protection de Berne[304].

La gloire militaire acquise par les Suisses dans les guerres de la France refleurit au combat décisif de St.-Aubin-le-Cormier. François II, dernier duc des Bretons indépendans, issu de la maison royale de France[305], et, quoique esclave de la volupté, très-actif et rusé pour le maintien de son pouvoir, faisait la guerre à Charles VIII, dont les États de Bretagne avaient pris le parti. Maximilien, empereur romain, soutenait François à l'aide de lansquenets; des Suisses coururent aussi sous ses drapeaux; le premier prince

[302] *Balthasar, Choses mémor. de Lucerne :* « Jean Schifflin jure devant le Conseil et les Cent, de ne rien entreprendre contre le roi, ni par la voie des armes ni autrement, sans la permission de messeigneurs. » *Lucerne,* St.-Gall, 1485.

[303] *Tschudi* 1487. Dans *Anshelm.* 1489. Il avait lui-même emprunté de l'argent pour cautionner cette ville, et il réclamait en même temps des soldes arriérées. Schwyz l'appuyait. Une nouvelle société de la folle vie vint jusqu'à Bienne. Alors on s'arrangea.

[304] St.-Hippolyte et Montréal (s'il n'y a pas erreur dans ce nom). L'homme s'appelait Benoît Beppet; il s'était emparé déjà de Franquemont. *Anshelm,* 1488.

[305] Le roi Louis-le-Gros (m. 1137) était père du comte Robert de Dreux, qui devint par son petit-fils Pierre Mauclerc (1213-1250) la souche des ducs de Bretagne.

du sang, Louis d'Orléans se trouvait près de sa personne. Dans le même temps la France était représentée auprès des Suisses par Antoine Lamet, qu'ils avaient déjà connu sous le feu roi[306]. Avec ou sans autorisation, huit mille Confédérés se battirent contre François II, sous les ordres de Louis de la Trémouille, l'un des meilleurs généraux français[307]; un St.-Gallois, Spæting, fit prisonnier le duc d'Orléans[308]; plus de onze mille lansquenets mordirent la poussière[309]. Le duc vit sa puissance à jamais ruinée; il demanda la paix; puis il mourut de douleur. Ainsi lors de la réunion des deux derniers grands fiefs à la couronne de France, les armes suisses soumirent seules la Bourgogne, presque seules la Bretagne*.

L'Empereur continuait à demander de temps en temps de l'argent et des troupes contre les Turcs, mais sans succès[310], et à montrer de l'humeur contre l'amitié des Suisses pour la Hongrie; il se servit même d'expressions si fortes que les Bernois jugèrent convenable de laisser la lettre impériale sans réponse[311]. La

306 *Anshelm.*

307 Cette bataille fut livrée le 21 juillet 1488; *Stumpf* par erreur dit 1489.

308 Il consentit à remettre à un Français ce prince qu'il ne connaissait pas et qui monta sur le trône sous le nom de Louis XII: Louis lui fit une pension pour ne l'avoir pas tué dans le moment où il le tenait en son pouvoir. *Anshelm,* 1484.

309 *Stumpf,* XIII, 22.

* C'est-à-dire qu'ils comblèrent la mesure de leur impolitique et de leur imprévoyance; nous en voyons les fruits. D. L. H.

310 Ainsi, en 1486 et plusieurs fois selon *Anshelm.* Le sultan ne possédait pas l'esprit énergique et entreprenant de son père.

311 *Anshelm,* 1482, dit qu'on ne fit aucun usage de cette lettre grossière, pour qu'elle n'occasionât pas un soulèvement. = Bien; pourquoi pas toujours la même fierté? D. L. H.

bonne intelligence avec la Hongrie fut entretenue dans la prévision d'événemens possibles[312]. Un hasard voulut que l'avoyer de Berne fût honoré de présens par le sultan Bajazet[313]. La Suisse était unie à l'Empire germanique par ces liens bienveillans qui devraient rapprocher toutes les populations allemandes. Les Confédérés aussi furent invités au dernier des tournois[314]; ces anciens jeux de la chevalerie se perdirent dès-lors, parce qu'au milieu de la confusion des rangs et de la corruption des mœurs, on ne pouvait pas prononcer sans offense les exclusions indispensables, et que d'ailleurs les armes à feu remplacèrent l'ancienne armure, la vigueur et l'art chevaleresques. On reçut des empereurs des ornemens[315], des confirmations[316], c'est là tout ce qu'ils pouvaient donner.

La convention perpétuelle avec l'Autriche subsista; l'alliance héréditaire rencontra des obstacles chez les villes forestières des bords du Rhin; leurs nobles et

312 Nous l'avons vu ci-dessus dans le texte à n. 278. *Anshelm* en cite un exemple en 1485 : le roi demanda qu'on arrêtât en Suisse Jacques Rommelshausen, son secrétaire, qui l'avait volé.

313 *Anshelm* raconte une histoire singulière. En 1484 et derechef l'année suivante, un Grec, nommé Nicola, vint à Berne pour prendre des informations sur une sultane, ensuite desquelles le sultan lui-même envoya des présens à l'avoyer de Diessbach, au greffier Frickard et au prévôt du chapitre. Si ce ne fut pas une mystification, ce fait, qu'il est impossible d'éclaircir aujourd'hui, se rapportait sans doute à une personne du sérail originaire de Suisse ou d'Allemagne.

314 A Ratisbonne, 1488. *Fugger*, 977. L'invitation fut faite par deux gentilshommes bavarois.

315 *Ch. de M. roi de l'Empire romain*, autorisant le Bas-Unterwalden à mettre dans sa bannière la croix, la Sainte-Vierge et St. Jean; 29 sept. 1487. *Bussinger et Zelger*, II, 881.

316 *Confirmation des franchises de Zurich* par le même; Anvers, 1487. *Hottinger, Spec. Tig.*, 148.

leurs bourgeois voyaient avec déplaisir qu'en cas de guerre, elles seraient occupées et protégées par des Suisses[317]. Pour donner de la défiance au duc et du mécontentement aux Confédérés, tantôt le comte de Metsch répandait le bruit d'un projet d'empoisonner Sigismond et de surprendre le Vorarlberg[318], tantôt un chevalier de Stauffen tenait des propos irritans[319]. Sigismond le calma, et donna aux Confédérés des preuves de sa confiance[320]; à leur tour ils vinrent au-devant de lui et gardèrent le silence pendant cinq ans sur le point litigieux relatif aux Waldstetten[321]. Avec d'autres voisins on stipula la neutralité[322]; en cas de différend, la bonne volonté facilitait la solution[323]. Aussi ne vit-on pas sans plaisir le duc rentrer par voie de rachat en possession du bailliage de Souabe[324], et lui promit-on du secours lorsque ceux du Palatinat s'emparèrent de Hohengéroldsek[325].

317 1483. Contin. de *Tschudi.*

318 *Anshelm*, 1483, qui attribue ces calomnies au ressentiment de Gaudenz de Metsch, que l'on refusa de soutenir dans un différend avec Milan. *Burglechner* rapporte qu'on donna inutilement la question à 72 personnes. Après 1486 on en brûla trois à Feldkirch, qui, disait-on, avaient reçu d'Unterwalden 50 flor. pour incendier Lindau, Mörsbourg et trois villes du Vorarlberg. *Silberisen.*

319 *Anshelm*, 1482.

320 Par un message, au moment où ils allaient lui envoyer une ambassade. Il donna 600 florins du Rhin aux Zougois, que Staufen avait particulièrement insultés. *Anshelm.*

321 *Ch.* Inspruck, 1484; *lettres reversales* des Confédérés; l'une et les autres dans la collection de *Haller.*

322 *Traité de Sigismond avec Ravensbourg*, 1484; avec les *de Brandis*, Maienfeld et les VIII Juridictions, 1485. *Guillimann*, *Chron. Austr.*

323 Avec Appenzell, 1485. *Walser*, 357, 358.

324 En 1486 des mains de Jean Truchsess de Sonnenberg pour 13,200 flor. *Guillimann.*

325 Les comtes Thiébaut et Gangwolf, mentionnés dans le livre IV.

Ce prince, dès sa jeunesse, spirituel, aimable, mais peu laborieux, à qui ses deux femmes, princesses d'Écosse et de Saxe, ne donnèrent pas d'enfans, mais qui en eut hors du mariage plus de quarante[326], se dégoûta des affaires dans un âge avancé. Les États du pays remarquèrent ce relâchement ainsi que sa dissipation et son désordre, et lui firent des représentations à chaque nouvelle pénurie d'argent. Frédéric et Maximilien, héritiers présomptifs, prirent part à ces affaires, à l'occasion suivante : Sigismond avait depuis long-temps une confiance illimitée dans le duc Albert de Munich, justement surnommé le Sage. Précédemment déjà, fâché de l'indiscrétion de ses cousins à se mêler du gouvernement, il lui avait assigné par contrat de fortes sommes sur ses domaines[327]; il lui avait même donné la fille de l'Empereur[328], contre le gré de ce monarque. Il forma le projet de le soutenir et de lui laisser

possédaient la seigneurie, mais ils avaient beaucoup de fiefs autrichiens dans l'Ortenau. *Anshelm*, 1486. Quelques-uns attribuent cette entreprise à l'électeur Philippe, d'autres au comte Palatin Louis; nous croyons que le premier l'ordonna, et que Louis-le-Noir, souche de la maison de Deux-Ponts, la dirigea. *Schöpflin* rapporte que la même année l'électeur Philippe s'empara de Grosgéroldseck en Alsace (*Als. ill.* II, 213). Y a-t-il coïncidence bizarre ou confusion?

[326] D'après les *plaintes des États provinciaux*, 1490, (*Archives pour l'Allemagne méridionale*, 154); ce furent de joyeux compagnons, qui par excès de luxe « portaient des bas de soie. » On ajoute, il est vrai, que « tous ceux qui manquaient d'argent se faisaient passer pour enfans de son Altesse. »

[327] Dès 1479 Sigismond lui assigna pour l'époque de sa mort, en deux fois, 160,000 florins (sur les mines de Schwartz, etc.), mais à condition qu'il le défendrait ainsi que ses États (contre ses cousins). *Guillimann*.

[328] Cunégonde, qui, menacée par les Turcs et les Hongrois, s'était réfugiée en Tyrol. *Félix Faber, Hist. Suev...* 68; il ajoute : « de his omnibus posset confici magnus sane et mirabilis tractatus. »

l'héritage de ses États, à titre de dot de Cunégonde. Dans ce but il emprunta de la Bavière cinquante-cinq mille florins sur l'Autriche antérieure, et lui donna le reste de ses provinces en hypothèque[329] pour un million; à d'autres divers autres domaines[330]. Sigismond en informa lui-même l'Empereur. Les conseillers de l'Autriche antérieure, préférant un souverain éloigné à un souverain du voisinage[331], recoururent à l'activité de l'archiduc Maximilien. Mais le dénouement et l'exécution approchaient. L'Empereur, qui présidait la diète à Nuremberg[332], sans se laisser arrêter par le froid et les glaces de décembre, se rendit à Inspruck. Les deux princes se virent non loin de la ville; Sigismond, dans une vieillesse hâtée par les jouissances et la vivacité des sentimens, l'Empereur dans la soixante-et-treizième année de son âge et la quarante-huitième de son règne, fils d'une mère qui brisait un fer à cheval[333], toujours égal à lui-même dans l'heur et le malheur, chaste sans effort. On dit qu'ils versèrent des

[329] Il lui céda les premiers domaines sous réserve de réemption après six ans (craignait-il de se repentir?), après les six ans, à perpétuité; le tout pour l'époque de sa mort.

[330] A Albert de Bade, frère du margrave Christophe de Bade-Bade, et qui mourut peu après, en 1488, le comté de Hohenberg. *Hist.* (de St.-Blaise) *de l'Autriche antér.* II, 175. Au comte de Fürstenberg, Prilingen au bois. *Guillimann*, qui rapporte aussi que ce contrat fut annulé par l'Empereur en 1490.

[331] Voici le portrait qu'*Oswald de Thierstein* fait de ces conseillers dans son *manifeste* : « Formés de petits volereaux, ils se sont élevés par leur flatteries, dignes d'être évités comme des serpens. »

[332] En décembre 1487. *Haberlin, Hist. de l'Emp.*, VII, 410; *Faber*, 1488, d'après une autre manière de compter l'année.

[333] Cimburge de Masovie était femme à traîner d'une main un chariot bien chargé. *Hormayr, Plutarque autrichien*, III.

larmes[334]; l'Empereur avait élevé Sigismond. On en vint aux affaires; Frédéric parla comme chef de la maison archiducale, comme source et défenseur du droit; le duc Albert de Saxe, un des princes influens, beau-père de Sigismond, qui, précédant l'Empereur, n'avait pas été reçu en messager de bon augure (sa fille favorisait l'Autriche), soutint ses demandes[335]; tout fut annulé[336]; on mit au ban les conseillers de Sigismond, et l'on défendit de rien entreprendre sans Frédéric ou Maximilien contre l'ordre établi dans leur maison[337]. Les reproches ne restèrent pas sans réponse. « Les » conseillers estimaient, ils le dirent ainsi, que leur » premier devoir était la conservation du souverain » qui les avait choisis; ce prince avait cru parfois » qu'un pays donné par une héritière aux comtes de » Görz, par une héritière de la maison de Görz à l'Au- » triche, pouvait passer à l'époux d'une princesse au- » trichienne sans crime de lèse-majesté. » Mais les États du pays étaient dévoués à la ligne masculine des souverains de Habsbourg; l'archiduc, subjugué par le respect, céda. Il fut ensuite entraîné dans la guerre de Roverédo qui lui coûta plus d'un demi-million. Aussi

[334] Ce fait est rapporté par *Faber* : « Ambo senes se complexi cum tantis lacrymis, ut totus exercitus (leur suite) in fletus solveretur. »

[335] Le messager fut plutôt reçu « contumeliose, » au dire de *Guillimann*. Selon le même historien se trouvaient aussi là Christophe, frère et ennemi d'Albert de Bavière, et Albert de Bade; nous ne savons si celui-ci reçut Hohenberg en hypothèque seulement alors.

[336] Ce que la Bavière avait avancé fut payé dans le terme d'une année.

[337] Maximilien avertit la capitale du Brisgau dès le 16 août 1487. *Hist.* (de St.-Blaise) *de l'Autr. antér.* l. c.

donna-t-il son consentement à une constitution qui limitait son pouvoir [338]. Ses conseillers s'enfuirent : Oswald de Thierstein, après une réclamation de 28,000 florins, se retira en Suisse, où Soleure protégea son combourgeois; de Metsch passa dans le Prettigau; nous avons vu le comte de Sargans à Ortenstein; le gouverneur en chef, Ulrich de Gægging, accusé d'infidélité avant cela, se trouvait à Jestetten, château du Klekgau, chez le gentilhomme George Oening, nommé Jünteler, frère du bourgmestre de Schaffhouse [339]. C'est là qu'allèrent le chercher les landgraves du pays, Rodolphe et Allwig de Sulz. Ils étaient bourgeois de Zurich; Jünteler l'était de Lucerne; il avait *épousé* une fille de Hertenstein. Il établit par des preuves le privilége de Jestetten de ne livrer personne à moins qu'il ne fût convaincu d'un crime. Quatre-vingt-dix Lucernois gardaient le château. L'affaire devait être décidée entre la haute et la basse justice et d'après les coutumes. Zurich et d'autres cantons intervinrent : le château conserva sa prérogative, mais le serviteur tyrolien obtint d'attendre à Schaffhouse l'issue de son

[338] *Constitution du pays* dans les *Archives pour l'Allem. mérid.* p. 152; plus complète dans *Guillimann*. On accorde à Sigismond pour sa dépense 200 fl. par semaine (peu après, 400); on ne lui défraie que douze gentilshommes; 22 conseillers provinciaux, l'Empereur en nomme deux (un en Tyrol, un dans l'Autriche antérieure !), tous sont tenus uniquement envers la maison archiducale. Si l'archiduc veut aliéner une province, celle-ci peut se donner à un autre prince de la maison.

[339] Les richesses de Jünteler passèrent vers 1410 à Jean Oening, qui fut nommé à Schaffhouse premier tribun de la tribu des vignerons. *Rüger*. Jean Ulrich devint bourgmestre de la ville de Schaffhouse, en 1488 selon *Leu*, en 1505 selon la liste probablement plus exacte de M. le bourgmestre de Meyenbourg.

procès[340]. Le landgrave Allwig de Sulz acheta dans la suite le château de Jestetten[341].

L'Empereur apprit avec terreur à Inspruck que les citoyens de Bruges en Flandre avaient fait prisonnier son fils, le roi romain[342]. L'indigne sort de ce prince du plus noble caractère excita aussi l'intérêt de la Suisse. Une chronique raconte que Mang Thömming, originaire de Bavière, propriétaire des forges au-dessous de Neuhausen sur la rive de la chute du Rhin, fabriqua une voiture en fer, de la forme et de la couleur usitées pour les voyages, qu'il la remplit d'hommes de cœur, déguisés en moines, et la fit pénétrer jusque sous la porte de la ville rebelle, et que la herse n'ayant pu l'arrêter, on vit entrer dans la place des troupes libératrices[343]. Ce qui est certain c'est que Mang transmit à son fils[344] l'usine héritée de son frère[345], et que le roi des Romains le distingua par des récompenses hono-

[340] D'autres rapportent avec moins de vraisemblance qu'il s'enfuit comme traître gagné par Venise.

[341] Les juridictions et non les domaines acquis par Michel, abbé de Tous-les-Saints, et sur lesquels la veuve d'un George Jünteler cherche sa dot en 1506. *Rüger*. Nous avons puisé tout ceci dans le *prononcé des Confédérés*, Bade, 1er oct. 1487, imprimé dans le Musée suisse avec les excellentes remarques de *J. H. Füsslin*.

[342] Fin de janvier 1488; voy. parmi les Suisses *Anshelm*.

[343] *Rüger*. Le roi ne dut point sa liberté à ce fait, comme on a cru, les histoires détaillées le prouvent; il nous manque un journal qui entre dans des détails suffisans pour faire voir si, par ce moyen, des libérateurs entrèrent dans la ville et à quel moment; ou si cette voiture servit à l'exécution de quelque autre dessein et en quel lieu.

[344] Guillaume Thömming, son fils, vaillant homme, rebâtit en 1502 la forge consumée par le feu. *Document* dans les msc. du bourgmestre *Pfister*.

[345] Thomas Thömming reçoit en 1470 la forge à titre de fief héréditaire. *Document* dans *Rüger*.

rifiques[346]. En général Maximilien sut gagner les Confédérés, que Sigismond tentait en faveur de la Bavière[347] : il confirma les franchises impériales aux Cantons qui accédèrent à son alliance héréditaire[348]; il se rendit favorables par des présens modiques les hommes influens[349], et se servit dans ce but du bourgmestre Waldmann, qui exerçait un grand ascendant par ses relations personnelles, et ne dédaignait pas les moyens de soutenir ses dépenses[350].

La Souabe, dont une partie appartenait à l'Autriche, menacée tantôt par les Suisses, tantôt par la Bavière, quelquefois même par la France, n'avait, pour unir ses cent États, ni un chef ni un lien[351];

346 En 1495 Maximilien invite Mang à son triomphe. *Manuscr. histor.* 151, d'après la liste de Gentilotto, à la bibl. impér. de Vienne. *Rüger* rapporte en effet qu'il fut créé chevalier et reçut une pension, et que l'université de Fribourg institua deux bourses pour sa famille, aujourd'hui éteinte depuis long-temps. Il mourut en 1517. *Leu,* art. Thönig.

347 *Anshelm,* 1487. Sigismond proposa une réunion semblable dans une diète tenue à Hall, dans la vallée de Inn. *Berne,* dans une *missive à Zurich,* ne la croit pas acceptable, en dépit du commerce du sel.

348 *Ch.* Anvers 6 nov. 1487, pour Zurich, Berne, Zoug et Soleure. Berne ne voulut pas d'une alliance plus étroite. *Missive* ci-dessus. Il y est dit que cette alliance n'avait guère été avantageuse aux Confédérés, que l'Empereur cherchait toujours à les mettre sous sa dépendance. On sait combien la France avait alors de crédit à Berne.

349 4,000 florins pour tous ses adhérens; au bourgm. Waldmann, 400.

350 Provision au bourgmestre Waldmann pour les services rendus à Sigismond aussi, à l'occasion de l'alliance héréditaire; fête de la Croix, automne 1487. = Ces républicains ne ressemblaient certes pas aux Curtius et aux Fabricius. Il faut savoir vivre de pommes de terre, quand on veut être indépendant et vertueux. D. L. H.

351 « Elle n'a ni un prince à elle, ni personne qui exerce sur elle une surveillance commune. » *Mandàt pénal impérial,* Nuremb., 4 oct. 1487, dans *Burgermeister, Archives de la chevalerie d'Empire* (*R. Ritterschaftl. Archiv.*) t. I, 70.

aussi l'Empereur, qui perdait alors ses résidences[352], et le roi des Romains, plutôt écrasé que soutenu par les Pays-Bas rebelles, ne trouvèrent-ils pas de moyen sûr pour la garantir. Depuis plus de cent ans des nobles et des villes avaient formé de temps en temps des associations de diverse nature, la plupart hostiles les unes aux autres[353]. Deux d'entre elles, les Séer du Poisson et les Schneitholzer du Faucon, qui voyaient parmi leurs comtes, leurs seigneurs, leurs chevaliers et leurs écuyers la plus haute noblesse de la Suisse[354], se réunirent sous la royauté du comte Ulrich de Montfort-Tettnang; institution fondée pour le maintien de l'ordre et de la dignité dans les tournois, divertissement sans rapport avec l'État, et non point moyen de défense. La grande confédération des princes, des seigneurs et des villes de la Souabe, dans l'intérêt de la sûreté publique, doit son origine à la cour impériale[355], soit qu'elle fût un fruit de l'ex-

[352] Vienne et même la Nouvelle Ville (« Neustadt ») par convention avec Matthias, 24 nov. 1487.

[353] T. III, 242, 243, auparavant déjà du temps de Coucy, plus tard pendant la première guerre d'Appenzell.

[354] L'*Acte d'association*, St.-Barthél. 1484, est dans *Burgermeister*, 63. Nous nommons nos connaissances : le vieux margrave de Neuchâtel, Pierre de Höwen de *Hohentrüns*, le comte Jost Nicolas de Zollern, seigneur de *Radüns*, le comte Allwig de Sulz, landgrave du *Klekgau*, Oswald de *Thierstein*, Gaudenz de Metsch dans le *Prettigau*, le comte Jean-Pierre de Masox, tous les *Werdenberg*, les *Brandis*, Ulrich de *Sax*, André Raoul de *Bonstetten*, le héros de *Hallwyl* et plusieurs Hemmann de ce nom, Jean-Albert et Frédéric de *Müllinen*, une foule de *Landenberg*, Hemmann d'*Eptingen*.

[355] Quelques-uns attribuent cette idée aux villes impériales; il se peut qu'un bourgmestre ou un greffier à vues étendues l'ait communiquée à la cour; mais tandis que nous connaissons passablement les actes publics, nous ne savons presque rien sur le mérite personnel des grands magistrats.

périence de Frédéric ou un commencement de ces idées, belles, neuves et fécondes, par lesquelles le génie de Maximilien s'efforça de soutenir la vieillesse de l'Empire. Pour défendre une institution semblable contre l'égoïsme et l'ambition, il faut, ainsi le veut la nature, unir l'habileté à l'énergie.

Dès l'origine, la Confédération souabe fut l'opposé de celle de la Suisse : celle-ci, émanée du peuple, était éclose de nuit, dans une prairie, par les soins d'une amitié confiante; les villes et les pays du voisinage regardaient comme le plus grand bonheur d'y être associés. La première impulsion pour la Ligue souabe fut donnée par un mandat pénal de l'Empereur : les menaces et le ban de l'Empire la rendirent obligatoire d'abord pour huit ans [356]. C'était la différence entre un amour qui s'empare des sens et de l'âme et un mariage ordonné par un père.

Dans les villes et les cantons de la Suisse régnait un esprit de civisme et de liberté; la confiance suppose l'égalité : entre l'avoyer, le conseil et les bourgeois de la ville de Berne et le landammann, le conseil et la communauté de Glaris, il y avait moins de distance qu'entre Dinkelspühl, Gmünd ou Wörth et la maison d'Autriche ou le duc de Wurtemberg. De gré ou de force, l'abbé de St.-Gall, le comte de Neuchâtel et les évêques devaient se soumettre à cette règle; en Souabe un simple chevalier se mettait au-dessus de la loi. L'organisation des peuplades alpestres, formée par les mains de la nature, a traversé

[356] Pour le terme adopté pour la paix du pays le 17 mars 1486, savoir dix ans, mais dont il faut déduire le temps écoulé jusqu'à la diète d'Esslingen, tenue en 1488 ; reste huit ans.

les siècles dans sa simplicité primitive; leur alliance naquit pour subsister à perpétuité; au milieu des révolutions du monde elle est restée la même; la formation des seigneuries de la Souabe et de leur ligue a subi l'influence de l'Empereur, de l'Empire et de monarques puissans; elle fut successivement conclue pour dix, pour huit, pour trois, pour douze ans, se modifiant au gré de chaque époque.

Quoi qu'il en soit, les lenteurs des chevaliers [357] et les scrupules des villes [358] ayant dû céder à l'énergie de Frédéric et à l'activité de Maximilien, leur union se forma dans la quatre-vingt-huitième année du quinzième siècle, sous la présidence du procureur impérial, comte Hugues de Werdenberg [359]; elle comprit l'archiduc du Tyrol et de l'Autriche antérieure, Eberhard l'aîné, comte de Wurtemberg, Frédéric et Sigismond, fils d'Albert, Achille, margrave de Franconie, les quatre sections de la société du Bouclier de St.-George sur le Kocher et le Neckar, sur le Danube, près du lac de Constance, et dans le Hégau, Ulm, Augsbourg, Nördlingen, Memmingen, Lindau, Kempten et toutes les villes considérables de Souabe, le grand archichancelier de Germanie,

[357] *Mandat pénal* de l'Empereur aux chevaliers du *Craichgau*, Antorff, 12 sept. 1488. *Burgerm.* 74.

[358] *Ordre à Augsbourg* (au nom de ses obligations et sous peine de privation de tous ses priviléges). Nuremberg, 26 juin 1487. *Fugger*, 976.

[359] *Projet d'alliance*, Esslingen, 14 févr. 1488; le même jour la société du bouclier de St.-George; d'autres ordonnances (prières publiques pour la louable association du pays de S.) et liste des impôts; l'union des rives du Kocher, jeudi après Pâques; sur le Neckar et dans la Forêt, 14 févr. etc., dans *Burgermeister*. Voy. *Hæberlin, Hist. d'Empire*, VII, 409-416, le tout d'après les sources.

Berthold, comte de Henneberg, prince électeur de Mayence [360], et peu après la société des chevaliers du Lion [361]. Chaque prince, chaque section de chevaliers nomma un commandant et des conseillers. Le comte de Werdenberg fut le commandant en chef de la noblesse; Guillaume Besserer, bourgmestre d'Ulm, celui des villes [362]. On fixa l'ordre des diètes, des élections, des délibérations, les contingens à fournir par chacun en hommes, en argent, en munitions, pour le maintien de la paix du pays, convenue à Francfort, de la justice, du commerce et de la prospérité publique : institution bien louable en vérité, qui réveillait le sentiment de l'indépendance et inspirait de la considération.

On commença par opposer une barrière à l'esprit entreprenant des Bavarois [363], une barrière à l'audace des Confédérés des montagnes. Ils résistèrent avec fermeté au riche duc de Landshut; ils adressèrent aux Suisses une invitation [364]. Les Suisses y répondirent amicalement, mais la déclinèrent en termes convenables [365]. Une ligue fondée par l'Empereur, dans laquelle dominaient les princes et qui donnait de la consistance à une noblesse presque de tout temps hos-

[360] Jeudi ap. St.-Hilaire, 1489. *Serrarius* et *Joannis*.

[361] Mercr. ap. l'exaltation de la Croix, 1490. *Burgerm.*, 98.

[362] *Fugger*, 1004; *Burgermeister*, 82. Le Hégau, province la plus voisine de nous, avait pour commandant J. J. de Bodman, et pour conseillers Ytelhanns Bodman, Wolf de Klingenberg, commandeur du pays, et Balthasar de Randek.

[363] *Adlzreitter*, II, 208, ne nie pas que le duc fut obligé de céder. *Rescrit impér.* adressé à lui, 1489. *Burgerm.*, 91.

[364] *Anshelm*, 1488.

[365] « Les affaires ne leur permettent pas pour le moment de prendre une résolution sur cette démarche. »

tile, devait exciter leur défiance. Le temps pouvait la dissiper; le roi Maximilien le désirait, la plupart des alliés montraient de la bienveillance, mais le sentiment d'une force nouvelle, réveillé chez la noblesse et ses serviteurs, réveilla la haine endormie. Comme dans la suite maint État sans intelligence et sans vie crut tenir un gage de la victoire dans l'imitation des uniformes et de l'armement de Frédéric-le-Grand, de même ces seigneurs se crurent déjà victorieux des Suisses pour avoir, comme eux, une confédération. Au lieu de s'instruire de leur expérience, ils s'estimaient si supérieurs à leur ligue, qu'ils se permirent de la railler en vainqueurs, avant d'avoir tenté de la vaincre. De là naquirent des conflits dès la première année [366].

La ville de Schaffhouse était un lieu intermédiaire. L'Empereur lui imposait-il en faveur de l'Empire une contribution exagérée, les Confédérés intercédaient pour cette ville un peu apauvrie [367]; en général elle prétendait ne remplir envers l'Empire que les obligations indispensables [368]. La noblesse, le comte Allwig de Sulz lui-même, trouvait dans son droit de bourgeoisie à Schaffhouse une protection utile qui

[366] Justification à Constance au sujet des propos injurieux de Didier de Blumenek (que nous avons vu à Roverédo). *Anshelm.*

[367] Lorsqu'on dut payer un florin pour mille de contribution à l'Empire, la cour estima la fortune de cette ville à un million, et exigea d'une manière pressante mille et quatre-vingt-dix florins; mais les Confédérés représentèrent à l'Empereur que Schaffhouse s'était appauvri (par des guerres) pour lui et pour eux. *Tschudi*, 1487.

[368] Le couvent de Sainte-Agnès se refusa d'avoir égard aux « primæ preces » du roi Maximilien en faveur de Walpurge Lüti, 1488. *Ch.* dans le msc. du bourgmestre *Pfister.*

n'amenait aucune complication[369]. Cette ville formait une administration de famille, où présidait l'équité : des bourgeois affermaient, contre des impôts modérés, les vignes[370] et les pêcheries[371] du couvent; les contributions foncières, respectées comme toute propriété, étaient néanmoins rachetables[372], faculté précieuse pour le contribuable, mais avec laquelle les institutions ne pouvaient subsister à la longue[373]; les corvées appartenaient aux châteaux[374], qui, à leur tour, devaient offrir un asile sûr en cas de péril[375].

En Thurgovie, chez la bourgeoisie saint-galloise, régnaient la sérénité, le courage, la prospérité. Giel

[369] *Droit de bourgeoisie* héréditaire d'Allwig pour le Klekgau, Thüngen et Balm, 1488 (année du différend au sujet de Jestetten. A l'occasion de Balm (t. VII, 10) Ulrich de Stoffeln l'avait réconcilié avec la ville en 1484. Le second fait est tiré des msc. du bourgmestre *Pfister*, le premier d'une chronique écrite, à ce qu'il paraît, à *Marthalen*.

[370] En 1475 l'abbé et les conventuels de Tous-les-Saints afferment aux bourgeois le Herrenberg pour le tiers du produit de ce vignoble.

[371] Fief héréditaire de l'*abbé Conrad Tettikhofer*, de la pêcherie du Rhin, entre le ruisseau de Kirchberg et la forge du couvent; on l'afferme en 1486 à Jean Vögeli pour 10 livres et 130 poissons par an. *Information* plus exacte en 1434 sur les limites. *Annuaire officiel*, 1476.

[372] *Gh.* 1481 : une livre de hellers rachetable par 20 livres, un florin par 20 fl., un muids de bled par 20 livres de hellers.

[373] Parce que le taux de l'argent change, tandis que les revenus des caisses chargées des dépenses publiques doivent être fixes. Par là l'on ne fait de tort à personne; les domaines grevés de ce genre de contributions se vendent à meilleur compte.

[374] *Convention d'Adam Crow*, seigneur de *Herblingen*, avec la commune, 1483 : quiconque possède une charrue lui laboure un arpent pour les semailles d'hiver et pour celles d'été; celui qui ne possède que la moitié d'une charrue, un demi arpent; celui qui n'en a point, fait quatre corvées de sa personne.

[375] Crow, en échange, ouvre son château à la commune en cas de danger.

de Glattbourg[376] refusant de relâcher sur caution un débiteur, la contrée se mit sous les armes et rasa son château, inexpugnable pendant sept siècles[377]. De bien des côtés on garantissait aux villages leurs droits par des statuts[378], tout comme l'Empereur garantit à la ville de St.-Gall son indépendance, et, source de prospérité, la marque de ses marchandises[379], son marché[380] et l'impôt sur les produits fabriqués[381]. Les plaisirs publics ornaient et encourageaient les progrès de l'industrie; dans les grandes réunions Frauenfeld rivalisait avec des villes plus considérables[382]; St.-Gall, par son fameux tir à l'arbalète et au mousquet, attira dans ses murs, pour un jour, trois mille joyeux tireurs de la Suisse, des bords du lac de Constance et même d'Ulm[383]. Peu après, quelques centaines de bourgeois visitèrent dans son château de Kesswyl le vaillant chevalier Gæchauf, puis à leur tour hébergèrent les quatre-vingts beaux hommes qu'il leur donna comme cortége d'honneur[384].

[376] Il est singulier que *Leu* dans l'article *Giel* place cette histoire cent ans plus tôt, et dans l'article *Glattbourg* à la même date que nous.

[377] 1485. *Stumpf*, V, 22. Giel s'appelait Werner.

[378] Statuts du tribunal de *Muola* 1467, 1477; de *Morschwyl*, 1469; de *Höchst de Ste.-Marguerite*, 1483. Collect. de *Haller*.

[379] Si quelqu'un falsifie les marques et les sceaux, les couleurs et les tissus, la ville peut le punir d'après le droit de l'Église. *Privil. impér.*, 1487.

[380] A deux milles à la ronde aucun péage ni marché ne gênera ses franchises. *Ib.*

[381] Impôt de la laine, de la toile et des marchandises, suivant les besoins. *Ib.*

[382] 1483. *Stumpf*, V, 27.

[383] 1485. *Stalder, Fragm. sur l'Entlibuch*, t. II; 208 arbalétriers, 415 arquebusiers; du 19 juillet au 12 août. *Haltmeyer*, 207, 208.

[384] 1483. *Haltmeyer*, 206.

Cependant l'abbé, ou plutôt le prince Ulrich[385] ne laissait échapper aucune occasion de consolider et d'arrondir sa domination. Il acquérait successivement, de l'hôpital de la ville, Grimmenstein et ses dépendances dans les deux villages de Höchst, près de l'embouchure du Rhin dans le lac de Constance[386]; les terres du château ruiné de Glattbourg[387]; de quelques chanoines, Schwarzenbach, jadis objet de haine[388]; d'une veuve, le château de Blatten[389]; de la maison de Bonstetten, l'église où Zwingle fut baptisé[390]; des comtes d'Ems, le beau Rebstein dans le Rheinthal[391]; il fit vidimer ses chartes[392] et déterminer ses anciens droits dans l'Appenzell[393] et dans le Rheinthal, *qu'il*

[385] *Visitation de Bursfeld,* 1485 : « Invenimus temporalia competenter, spiritualia claudicant; nec calidi nec frigidi. » *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.,* additions 110.

[386] *Acte d'achat de Grimmenstein,* 1483 : Nous gardons la métairie de Höchst pour Ste.-Marguerite; les serfs paient annuellement 10 livres, ensuite la donation à cause de mort et la portion mainmortable; il y avait des fiefs libres sur les deux rives du Rhin; à Höchst de St.-Jean nous trouvons plus d'un impôt pour les forêts.

[387] Elle était autrefois déjà un fief du couvent. *Ch.* 1484 : chambres de bain, boulangeries, 4 étangs, 6 fossés y sont mentionnés.

[388] T. II, 155. *Acte d'achat du château et de la seigneurie de Schwarzenbach* pour 3,000 fl. des barons, frères de Höwen, 1483.

[389] *Acte d'achat de Wichenstein et d'une partie de Blatten,* vendus par Gertrude de Hürnligen, veuve de Jacques Mangold, 1486. Ci-dessus ch. II, n. 426.

[390] *Rachat du fief des deux prébendes, de la cure et des matines de Wildenhaus* des mains d'André Raoul de Bonstetten, 1486. Zwingle y était né en 1484.

[391] 1473. *Histoire du Rheinthal,* St. Gall 1805; d'après les chartes.

[392] *Vidimus* de ces chartes devant l'official Conrad Winterberg à Constance, 20 janv. 1484.

[393] *Confirmation papale* de la convention de 1465, en 1486. Ci-dessus t. VI, 443.

convoitait; il cherchait pour le moment à les défendre du moins contre tout empiètement[394].

Une pensée l'occupait surtout, c'était de soustraire son siége à la gêne que lui imposait le voisinage d'une ville libre, et de bâtir pour sa résidence un nouveau couvent sur la hauteur qui domine Rorschach, marché florissant de l'Empire, dans un des plus beaux sites, au bord du lac de Constance. Il obtint d'abord et sans peine du pape Sixte l'autorisation d'établir l'abbaye unique de St.-Gall dans les deux lieux, avec les mêmes droits et les mêmes franchises, en fixant toutefois dans le nouveau monastère le siége de l'élection abbatiale[395]. L'empereur Frédéric, avoué suprême et protecteur de tous les couvens, ne permit pas avec moins d'empressement et cette construction[396] et toutes les autres qui pouvaient consolider dans ce lieu l'autorité de l'abbé comme bailli d'Empire[397], faire fleurir le commerce[398] et rendre les péages plus pro-

394 *Sentence des arbitres st.-gallois* dans le différend entre l'abbé et Appenzell, 1486 : il doit abandonner l'idée de racheter le Rheinthal pour son compte (t. VI, 441, 442); mais eux ne doivent point le troubler dans l'exercice de la basse justice ; toutes les affaires seront jugées au dedans des marches du pays. *Walser*, 358 ; *Haltmeyer*, 211 ; *Hottinger*, additions, 110.

395 *Bulle de Sixte IV*, 23 mai 1483 (dans la collection de *Haller*). Les abbés de Salmanswyl et de Fischingen et l'évêque de Tricarico (dans les États de Naples, probablement légat) doivent le soutenir dans ses projets.

396 *Ch.* Constance, 17 août 1485.

397 *Ch.*, Nuremberg, 15 sept. 1487. Haute justice, droit de potence et de torture. *Certificat du comte Hugues de Montfort-Rothenfels*, Élisab., 1487, comme quoi il a reçu en qualité de commissaire impérial le serment de l'abbé pour le droit renouvelé de punir de mort.

398 *Seconde ch.*, Constance, 17 août 1485, concernant marché, péage, entrepôt de marchandises, tavernes, accises, poids, mesures, aune.

ductifs[399]. Il favorisa les droits de l'abbaye d'une prééminence décidée sur ceux de la ville[400]. Lorsque le prince eut secrètement obtenu des hautes puissances spirituelles et temporelles toutes ces prérogatives, il fit au peuple, dans plusieurs proclamations, la communication suivante[401] : « Chacun sait par la tradition » et par l'histoire comment les travaux et l'intercession » de St. Gall, la sagesse vigilante de tant de grands » abbés, leur gouvernement paternel, leurs armes sou» vent heureuses ont fait naître et fleurir dans une » solitude inhospitalière, l'abbaye, la ville et le pays » de St.-Gall; comme il arrive, de l'activité protégée » est né le bien-être; de la richesse, l'orgueil; cet or» gueil a, depuis plus de cent ans[402], engendré des » querelles pénibles, fatales et toujours renaissantes. La » sainte maison a cessé d'être un monastère, attendu » qu'elle était ouverte aux bourgeois, qui souvent, » au milieu de leurs séditions, s'y précipitaient par » troupes, cherchant leurs ennemis dans les cel» lules des conventuels et jusque dans la chambre de » l'abbé; elle était ouverte aux servantes allant à l'eau, » ouverte même aux courtisannes que parfois le gar» dien de la tour introduisait auprès des jeunes cha-

pain, vin, viande, le tout avec des franchises et des droits considérables et en grand nombre.

399 En revanche il se charge de la construction des routes ; le péage sera le même qu'à Lindau et à Constance.

400 *Ch.* 1487 : si lui (l'Empereur), sur la proposition de la ville, décrète quelque chose au détriment de l'abbaye (compar. n. 380 et 398), son décret sera nul et non avenu.

401 Nous réunissons ici l'essentiel de trois ou quatre proclamations qu'il fit depuis 1487. *Tschudi; Wetter.*

402 Il date précisément la décadence de la mort de Bonstetten et de l'administration de l'abbé George de Wildenstein.

» noines. Au milieu du bruit des tavernes voisines, du » tumulte continuel des jeux militaires, de la danse, des » chevaux, des voitures, sur le Bruel et dans les rues; » au milieu du vacarme des teinturiers, des tisserands, » de leurs ouvriers, des mendians, peut-on espérer, » je ne dirai pas le recueillement que demandent les » exercices de piété, mais même quelque sûreté contre le » feu, le meurtre et le vol? En vain prend-on des me- » sures, des précautions; tout se trahit, la plupart des » serviteurs du couvent étant des fils de bourgeois. » Ainsi donc, au nom de la sainte Mère de Dieu et de » son serviteur Saint Gall, le pieux confesseur, avec » l'autorisation et par le conseil de Sa Sainteté le pape » et de Sa Majesté Impériale, ainsi que du consente- » ment de la majorité des conventuels, le prince-abbé » a résolu de transporter l'antique siége, les priviléges » du culte et son autorité à Rorschach, dans un monas- » tère qu'il se propose d'y construire [403]. A cet effet, il » réclame de la fidélité de ses villes et de ses pays un » prêt annuel de quinze cents florins, hypothéqué sur » les dîmes et les créances que l'abbaye possède dans » le Rheinthal. »

Ce projet inquiéta la ville de St.-Gall; elle craignit les entreprises que formerait à une telle distance un prélat de ce caractère, riche de tant de ressources; les pertes qui résulteraient pour elle de l'éloignement des saintes reliques et de la cour du prince-abbé, vers lesquelles affluaient les fidèles, étrangers et gens du pays. Comme l'abbé devait nécessairement avoir des partisans secrets dans un conseil nombreux, on investit le

[403] Il finit par annoncer cette intention; il ne fut question d'abord que de la construction d'une prévôté.

bourgmestre Ulrich Farnbühler de pleins pouvoirs pour prendre, de concert avec quatre conseillers, des mesures tendant à préserver la ville de ce malheur. Farnbühler ressemblait à beaucoup d'égards à Jean Waldmann, homme d'énergie et d'intelligence, expérimenté dans les armes et les affaires, magistrat bien pensant, digne chef de la ville. On lui doit ces réjouissances publiques instituées pour entourer la ville d'amis[404]. Souvent arbitre dans les procès de l'abbé, il gagna sa confiance par une parfaite impartialité[405], toujours prêt d'ailleurs à couper court aux différends par des rachats[406]. A Rorschach s'élevait la construction[407]; tout le pays était dans une attente extrême[408].

La liberté grisonne devint de plus en plus indépendante, lorsque la ville de Coire s'affranchit par rachat du bailliage de l'Empire germanique[409], et que la maison de Werdenberg fut réduite à vendre à l'évêché de Coire ses droits sur les habitations solitaires derrière le Heinzenberg dans la sauvage Tschapina[410], et le comte

[404] M. *Wetter* rapporte à cette intention le tir même de 1485. On savait déjà sans aucun doute quelles faveurs il demandait secrètement au pape et à l'Empereur, aussi l'abbé s'en plaint-il.

[405] N. 394. C'est ainsi qu'il *supplia* en 1488 que St.-Gall prononçât entre lui et Altstetten. En effet la sentence et la détermination précise du mode d'élire l'ammann, le conseil et les juges sont un modèle de prudence et d'équité. Voy. *Wetter*. On termina de même à l'amiable le différend au sujet de Bernang et de Marbach.

[406] Achat de la blancherie de St.-Fiden jusqu'au Linsenbühel, pour 360 livres; dans *Wetter* d'après un *document*.

[407] La première pierre fut posée en 1487.

[408] Les principales localités de la campagne se joignirent à l'abbé.

[409] En 1489. *Sprecher Pallas*, l. VIII, p. 223; *Füsslin, Géogr. de la Suisse*, III. Ce bailliage était hypothéqué à l'abbé depuis 1299 (t. III, p. 180, n. 250. *Sprecher* et *Leu* commettent ici un anachronisme).

[410] 1482. Collection de *Haller*, t. XXXIII.

Jean-Pierre les droits de ses aïeux de Sax sur Gruob[411]. Les habitans de Schiersch et ceux de Castels, voisins du défilé du Prettigau par lequel on se rend le long de la Landquart vers les libres métairies de Davos, répugnaient à subir la domination de l'archiduc. Le bailli Gaudenz de Metsch, au déclin de sa fortune, les lui céda; mais eux résistèrent énergiquement[412].

Les pères de la liberté en partageaient la paisible jouissance avec ceux qui vivaient sous leur protection; chez eux, la construction d'un bel hôtel-de-ville[413], ou la bonne organisation d'une chancellerie[414], ou la restauration d'une forteresse[415], ou l'explication d'un droit obscur[416], occupaient, avec les enrôlemens illégaux d'une jeunesse effrénée, l'attention publique.

Tel était le régime de la liberté. A l'occident régnait la ville de Berne; à Zurich, Jean Waldmann.

Lorsque, à la cour de Turin, la fureur des partis menaça d'une confusion générale, on y appela des délégués de Berne et de Fribourg, qui fondèrent la paix sur un bon système de gouvernement et sur l'équité[417].

411 1484. *Füsslin*, l. c. 160.

412 1489. *Déduction de négociations grisonnes; Zschokke, Hist. des Grisons*, I, 170. Ils tinrent bon jusqu'en 1500.

413 A Lucerne en 1484. *Balthasar, Tableaux du pont de la chapelle.*

414 *Prononcé d'Ital Réding* entre la ville et le district de Zoug, 1483, décidant que le greffier habitera la ville.

415 En 1488 les huit cantons rétablirent le château-fort de Bade. *Werner Steiner.*

416 *Mellingen* prend en 1485 des informations sur le droit de Winterthur, parce qu'il tient de l'Autriche un droit semblable. *Information :* les deux Conseils ont le droit de vie et de mort; le Conseil punit ceux qui s'adressent à des seigneurs étrangers.

417 En 1482, lorsque la faction de Philippe de Bresse fit arrêter le comte Loys de la Chambre et le sire de Lyns, le premier couché auprès du duc Philibert, que les dispositions de Louis XI étaient plus qu'équi-

Leur intervention fut si bienfaisante que le duc et les grands cherchèrent la sûreté principalement dans leur alliance[418]. Sous le sage règne de Charles, le pays romand vit renaître une bonne administration*. Le duc vint au Pays-de-Vaud avec une suite nombreuse et fit l'investiture solennelle des fiefs[419]; il eut égard aux négligences qui provenaient des troubles[420]. Il confirma l'état des familles nobles[421], agrandies dans le cours du temps[422] par leur sagesse et leur fortune[423]; dans leurs superbes manoirs[424], en possession de juridic-

voques et que les comtes de Gruyères, bourgeois des deux villes, furent offensés et leurs jours mis en péril. *Comines; Anshelm.*

[418] *Alliance renouvelée*, 1483, « ut humanitati locus ubilibet pateat, » et que chaque partie « suam dominationem eo nervosius sustentare possit. » *Traité de combourgeoisie entre de la Chambre et Berne*, 1487; il paie annuellement, comme bourgeois externe, la contribution extraordinairement forte de 50 livres. *Anshelm.*

* S'ils eussent persévéré de la sorte, ainsi que nos pères, nous serions demeurés leurs amis. Ils nous ont forcés à ne plus l'être, à nous défier d'eux pour long-temps. D. L. H.

[419] *Lettre d'investiture du sire de Villardin*, à Glannaz, 1484. Présens Janus, comte de Genevois, Hugues de Châlons, le margrave de Gex, des députés des deux villes, le chancelier de Savoie, le comte de Gruyères, etc.; « in camera sua parlamenti. »

[420] « Cum quittancia excheytæ, » si, faute de reprise, le fief retournait au duc.

[421] *Lettres d'investiture pour Jacques de Gingins*, 1486 (« Nomen originis inclytum »), rénovation de celle du duc Louis, Genève, 4 mars 1441.

[422] Autrefois l'abbé de Bonmont possédait des prérogatives nombreuses; le baron de Vaud jouissait aussi de plus grands droits à Gingins. *Acte d'association*, 1349.

[423] Jean de Gingins à Divonne était conseiller d'Amédée VIII (le pape Félix). Amédée l'était maintenant du duc Charles.

[424] « Fortalitium notabile » de ce Jean, n. 423. Autrefois la maison « cum scala, pilo, gallo et omni tenemento, » appartenait aux six nobles de Gingins qui s'unirent en 1349 au baron de Vaud, *et aussi à l'abbé.*

tions étendues [425], elles ne dépendaient immédiatement que de lui [426]. On ne permettait pas aux surveillans de la foi [427] de disposer de la liberté d'un citoyen sans le consentement du pouvoir temporel [428]. La police protégeait la bonne économie rurale [429]. Charles favorisait aussi les divertissemens des sociétés d'arquebusiers, les franchises et les droits de leur roi [430]. Le peuple, tou-

425 « Jurisdictio amplas obtinet facultates; etiam construendi bouchale, fourchat, pilloria et alia supplicia infligendi. »

426 Comme d'autres chevaliers du Pays-de-Vaud portant bannière. Il reçoit l'investiture, « traditione daguæ. » Le château lui est inféodé par le duc; celui-ci perçoit de chaque feu huit sous de Genève et peut « subsidia exigere. »

427 Ci-dessus, n. 195.

428 Le *bailli* (savoisien) *de Vaud ou châtelain de Nyon*, Moudon 2 août 1485 : que Françoise Munier n'aurait pas dû être arrêtée « à l'importune instance de l'inquisiteur, » sans que son procès fût soumis à *deux* membres de l'Église et à *trois* du Conseil, comme les *États du pays* l'avaient ordonné autrefois. (A rechercher à Nyon si elle était sorcière ou de la religion des Vaudois.) = M. *Grenus* n'a pas publié de pièce concernant cette affaire dans ses *Documens relatifs à l'hist. du Pays-de-Vaud*, et je me suis assuré qu'il n'en existe aucune dans les archives du tribunal du district de Nyon ni dans celles de la ville. C. M.

429 *Supplique des nobles, bourgeois, incoles et habitans de Nyon et du ressort*, 1485, contre ceux de Gex qui vendent aux Genevois « la pelure des pins, » ce qui fait pourrir les arbres; le commerce du bois est la principale ressource de Nyon.

430 *Ch.* 1485 : « Plusieurs des gentilshommes, bourgeois, marchands et autres jeunes compagnons pour avoir passetemps et chasser oysiveté, marâtre des vertus. » Celui qui abat le papegai est roi pendant une année, exempt de péages, de gardes, de contributions pour les colléges (corporations de métier ?), les abbayes (tribus), et les charavaris (festins). Le duc ratifie tout. = Il a existé de ces sociétés du papegai jusque dans ce siècle, celle de Lutry jusque vers 1820 ; elles ont été remplacées par les sociétés de carabiniers, et leur divertissement par les tirs cantonaux et fédéraux, fêtes agrandies au profit du patriotisme et de l'habileté militaire. C. M.

jours prêt à prendre les armes et à donner de l'argent, respectait le prince; le prince, les libertés[431].

Le comte de Romont, l'un des auteurs de la guerre de Bourgogne, chef près d'Héricourt, témoin de la bataille de Morat, espérait après la paix de Louis XI avec Marie rentrer en possession du Pays-de-Vaud[432]. Il avait déployé au service de Bourgogne de grands talens militaires. Le roi, suivant sa manière, n'épargna pas les bonnes paroles[433]; il savait bien que Berne n'y consentirait pas, et que la Savoie n'oserait pas recourir à la force[434]. Après cela Romont quitta l'archiduc, veuf de Marie, honoré par lui de la toison d'or et des marques de la plus haute confiance, et se joignit aux rebelles soutenus par le monarque français. Il porta, comme fugitif, sa fortune ruinée et cette ignominie en France, où il mourut[435]. La maison de Savoie satisfit son héritière au moyen de trente mille florins[436].

L'illustre prince-évêque de Genève Jean-Louis[437] mourut de la peste[438], à l'âge d'environ quarante ans,

431 *Lettres reversales* de 1487, concernant les contributions des villes et des châtellenies (1500 flor.), pour le mariage de sa sœur et pour le secours envoyé à Saluces. Voy. aussi *de Mullinen, sur les États du Pays-de-Vaud.*

432 C'est là *la paix d'Arras* (« en la ville de franchise »), 1482.

433 Qu'il le favoriserait dans cette affaire.

434 *Anshelm:* que Berne refusait absolument de s'en mêler.

435 En 1486 à l'âge de 48 ans, au château de Ham. *Fugger*, 938, 944.

436 Louise-Françoise, épouse du comte Henri de Nassau et Vianden, qui ne laissa point d'enfans d'elle.

437 Nous avons déjà dit ailleurs que, comme il était aussi archevêque de Tarantaise, il se nommait proprement « administrateur perpétuel » du diocèse de Genève.

438 C'est la « grande mortalité de 1482, » dans *Michel Roset*, laquelle fit mourir à Genève plus de 7000 personnes.

peu après l'avénement de Charles[439]. La bourgeoisie demanda pour son successeur, son frère François de Savoie, archevêque d'Auch : depuis plus de quarante ans des princes savoisiens administraient l'évêché avec une splendeur bienfaisante[440]. Mais le chapitre se rendit à Jussy et choisit le chanoine Urbain de Chivron, seigneur de Villette, homme pacifique, intelligent, agréable à la Confédération, et conseiller du duc[441]. A la nouvelle de ce dissentiment, Sixte IV nomma l'évêque de Turin, Jean de Compoys, afin de pouvoir donner le siége de Turin au cardinal de la Rovère[442], qu'il favorisait. Mais le duc Charles soutint François, l'élu du peuple, et opposa une volonté inébranlable au chapitre de même qu'au pays. Le seigneur de Chivron céda ; il se contenta d'une dignité moins avantageuse, mais plus considérable, vacante aussi par la mort de Jean-Louis, l'archevêché de Tarantaise[443]. Compoys, chassé de force[444], s'enfuit auprès du pape, qui le soutint en lançant un interdit et la grande excommunication sur le ministère ducal, sur la ville de Genève, la Savoie[445] et tous les partisans de son

[439] Philibert mourut en avril, lui en juillet 1482. *Anshelm* qui décide ainsi pour la *Gallia christiana* contre *Guichenon*.

[440] Le pape Félix, Pierre et Jean-Louis, ses neveux.

[441] *Anshelm*, 19 juillet 1482.

[442] Dominique, du titre de St.-Clément, dont le pape aurait voulu devenir le parent. *Guichenon*.

[443] Déjà dans l'acte n. 418, il apparaît comme commissaire ducal, encore en qualité d'« Electus Gebennensis. »

[444] Il s'enfuit de nuit à l'approche de Philippe de Bresse ; sa résidence fut occupée sans que personne résistât.

[445] Sur le diocèse de Genève s'il ne se soumet pas dans le terme de huit jours, sur le pays situé au-delà (pour nous en deçà) de la montagne, six jours plus tard. Le duc et sa maison (François lui-même !) sont exceptés.

adversaire[446]. Sixte était dans son droit en défendant la liberté genevoise[447]; il avait pour lui, sinon l'ordre canonique, du moins la hiérarchie. Mais il se trouva bien des personnes et des moyens pour le calmer, de sorte qu'il consentit à la fin que Compoys acceptât un dédommagement[448]. François exigea ensuite le serment des syndics et des conseils, mais il se contenta néanmoins de leur bonne volonté[449]. Le duc, suivant son habitude, reconnut leurs franchises[450]; il fut donc reçu dans Genève avec les fêtes inspirées par la joie publique[451]. On donna en son honneur (chose sans doute inouïe jusqu'alors, toujours rare à Genève) un spectacle[452]. Une antique simplicité présidait encore au gouvernement de la ville; chaque syndic élisait ses assesseurs[453]; le droit de bourgeoisie était souvent moins un titre que la récompense d'une bonne administration[454]. Alors seulement des conseillers furent

[446] *Balle*, Rome 11 févr. 1483; *Lünig, Codex dipl. Italiæ*, t. III.

[447] La charte du temps d'Arducius (t. I, 358) est citée.

[448] 1485. Il devait avoir la survivance de la Tarantaise, après Chivron; on lui donna sans doute, en attendant, une autre indemnité.

[449] Le 8 sept. 1485; tous les bourgeois et les habitans jurèrent ensuite obéissance aux syndics, à l'Évêque et à leurs officiers. *Mém. de M. de Rochemont, si les Habitans ont été admis en G. C.*

[450] 12 oct. *Lévrier* (descendant de Pierre, secrétaire ducal), t. II, 61.

[451] Seulement pour les flambeaux et les dragées 2200 florins, (sans doute des florins genevois de 12 sous). *Michel Roset. Spon :* en confitures, dragées, malvoisie et hypocras, plus de 400 écus.

[452] Les auteurs étaient Pierre Mantillon, serrurier, Jacques Neveu et Jean Piney. *Senebier, Hist. littér. de Genève*, t. I, 37.

[453] Ils prêtaient le même serment que les conseillers; leurs décisions, quand ils siégaient avec le Petit Conseil, étaient aussi valables que celles de la commune. *Conseil général*, 2 févr. 1484, dans les *Lettres populaires* du procureur général *Robert Tronchin*.

[454] « Egregius Cavarin fuit creatus Burgensis, et fiant litteræ testi-

élus à vie[455], mais par la commune; un d'eux ayant voulu introduire les artifices des aristocraties italiennes, on décida de ne choisir les membres du conseil que parmi les bourgeois[456].

Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne, conseiller d'État soldé, serviteur zélé des rois de France[457], déplaisait au pays par son orgueil. Il étendait la juridiction des cours épiscopales à tant de choses temporelles, que le duc, à la demande des États, fut obligé de lui opposer une défense[458]. Ses innovations dans l'administration engagèrent la haute et la basse ville de Lausanne à s'unir pour le maintien des anciens droits[459]. Il tenta d'effrayer par des emprisonnemens arbitraires[460]. Le pays prit part à cette lutte; les amis de l'évêque furent pillés à Lutry et dans d'autres lieux de la Vaux. Berne et Fribourg soutinrent l'évêque par attachement

» moniales, quomodo fuit Syndicus et de Consiliis civitatis et Scriba » multis annis » (il donna deux pots d'étain); 1487. *Mém. de Rochemont.*

455 Pour la première fois en 1487, Michel l'Espagne. *Rousseau, Lettres de la montagne,* l. VII.

456 Michel Guillet, de Thonon, *Ibid. Tronchin* ni *Rousseau* n'étaient des investigateurs dirigés par la critique historique; mais pendant les troubles civils, avant qu'on ne se perdît dans les idées métaphysiques, d'autres firent des recherches approfondies qu'ils communiquèrent à ces écrivains éloquens.

457 *Ch. de Charles* VIII, 1489, où sont aussi mentionnés les services rendus à Louis XI.

458 1480. *Edit de Philibert*, Chambéry, 1480; dans *Ruchat, Hist. eccl. du Pays-de-Vaud.*

459 1481. *Union de la Cité et de la Ville.*

460 *Anshelm,* 1482. *d'Alt* rapporte qu'il les greva d'impôts. On parle aussi de l'assassinat d'un chanoine, qu'il ne voulut pas permettre de juger selon le droit de la ville.

pour le pouvoir spirituel[461] et sans doute plus encore à l'instigation du parti français; on engagea la contrée à se soumettre[462], et le duc Charles, encore mineur, à y donner les mains[463]. Comme il arrive quand on étouffe la guerre, mais non ses causes, le mécontentement éclata peu d'années après; soutenus par Jean Mayor, maire héréditaire des quatre paroisses de la Vaux, les habitans de Lutry surprirent l'habitation de l'évêque, et tuèrent ou blessèrent ses serviteurs qui se réfugiaient dans l'église. Berne et Fribourg envoyèrent une grande commission, l'avoyer Guillaume de Diessbach en tête; elle déposa Jean Mayor, condamna la commune à quatre mille florins de Savoie pour indemniser le prélat, et à des offrandes perpétuelles pour les victimes[464]. Tels furent les fruits de l'arrogance de Benoît.

Dans les plaines fertiles d'Aigle, à partir du lac Léman, et dans les montagnes des Ormonts jusqu'aux limites de la Gruyère, contrée devenue Suisse[465] pendant la guerre de Bourgogne, les Bernois s'efforçaient d'apaiser les querelles incessantes[466], au moyen d'or-

[461] Berne prétendait que son devoir envers l'Empire l'obligeait à protéger l'évêque. *Anshelm.*

[462] *Convention à Fribourg*, 8 nov. 1482. Un des hommes les plus influens dans cette affaire fut Brandolfe de Stein, que nous avons vu figurer à Grandson et à Nancy.

[463] En janvier 1483. *Stettler.*

[464] Nous suivons *Anshelm*, mai 1488. D'autres évaluent l'amende à 3500 florins (peut-être d'une autre espèce). *Anshelm* nous fournit aussi le jugement qui termine le récit.

[465] Bernoise; mais, comme nous l'avons vu, certains revenus restèrent au Gessenay.

[466] Les statuts furent réservés en 1485, les domaines seigneuriaux et les serfs vendus.

donnances écrites selon le droit allemand et du consentement du peuple[467]. Du reste, ils favorisaient la division des grands fiefs[468]. Là où les campagnards avaient des droits en propre, il se formait une espèce de communauté : les habitans de Rougemont ne prêtèrent serment au prévôt que lorsqu'il eut garanti ces droits, et même promis diverses améliorations dans l'administration de la prévôté[469]. La ville de Berne possédait alors, à titre de propriété privée[470], la cime de ce pays, le puissant et chauve Rubli, qui, s'élevant au-dessus d'un bois sombre et d'Alpes escarpées, cache dans les fentes de sa pyramide la nourriture balsamique de quelques brebis[471].

[467] Le peuple se montra satisfait, lorsqu'on lui exposa clairement le but; *Anshelm*, 1482 : « Ils avaient beaucoup de plaidoyers, suivant l'habitude des Welsches. »

[468] Grégoire et Guignon de Rovéréa réclament en vain à Otton les domaines qu'Antoine de Rovéréa avait hérités de leur aïeul, et dont l'abbé de St.-Maurice avait investi (« albergavit et infeodavit ») Louis et Guillaume Tavelli, gendres d'Antoine. Les Tavelli se fondaient sur les coutumes du Chablais et les ordres de la ville de Berne. Là figure Cabanis, docteur en droit, chanoine de Sion. *Chartes* de *l'investiture* et du *prononcé*.

[469] *Accommodement par le comte de Gruyères*, 1482, (dans le terrier du château de Gessenay) et *charte d'André de Quidartardis*, l'un des sires de Veron, dans le XLIVe vol. de la collection de *Haller*. Il consent à demeurer à Rougemont, à ne point se mêler de différends temporels, à faire restituer à la prévôté la dîme de Rossinières, qu'on avait aliénée, et à payer les dettes de ses prédécesseurs, si le général de l'ordre, l'abbé de Clugny, le commande.

[470] Le Rubli passa pour cause de dettes, des mains de Pierre Steiger à la ville de Berne; deux Rosset, de Rougemont, l'achetèrent de Berne pour 1305 livres, en 1486. *Protocole de conventions, entre Gessenay, Château-d'Oex et Rougemont, Msc.* 1658.

[471] On établit un pont par-dessus une fissure étroite et profonde, puis on l'enlève jusqu'en automne quand on a fait passer le bétail.

La rivière de ce pays, la Sarine, conduit du comté de Gruyères dans la baronie de Pont, ainsi nommée d'un pont sur les limites de l'Uechtland[472]; là sont les domaines patrimoniaux d'Affry; la maison savoisienne de Menthon, héritière de la première noblesse, vendit alors Pont aux Fribourgeois[473]. Sur d'autres points, à Orbe, à Grandson, leur autorité confinait à celle de Berne. Entièrement exclus de ses domaines[474], Châteauguyon s'estima heureux de pouvoir acheter le droit de bourgeoisie bernoise[475], ce qui lui fut plus facile qu'au jeune margrave Philippe, héritier de Neuchâtel.

Celui-ci, élevé à la vieille cour de Bourgogne, fidèle jusqu'à la mort à Charles-le-Hardi, avait, sinon conseillé, du moins permis le meurtre de la garnison de Grandson[476]. Il en était devenu si odieux, que, par crainte du peuple, il n'osait se montrer publiquement ni à Neuchâtel, ni en Suisse[477]. Son père, le vieux Rodolphe, l'année même où il mourut, la dixième depuis cet événement qui avait abreuvé sa vieillesse d'amertume, saisit une occasion favorable : il fut invité

[472] « Pons in Ogo (Ogoz, Othlandia). »

[473] En 1484, par Antoine dont le frère avait déjà précédemment cédé sa part à la ville. Cette seigneurie s'appelle aussi Favargny; c'est un très-beau pays. *Chron. Frib.; Leu sur Simler; Fæsi, Geogr.*

[474] On interdit à ceux de Grandson et d'Orbe les sceaux avec les armoiries des seigneurs précédens. *Anshelm*, 1488.

[475] En 1486, pour une contribution annuelle de 400 livres, il s'engage à faire obtenir de Salins des fournitures de sel, et à n'entreprendre aucune guerre sans le consentement de la ville. *Anshelm.* Vu la situation toujours vacillante des affaires de la Haute-Bourgogne, le vieux seigneur attachait un grand prix à cette combourgeoisie.

[476] Ci-dessus chap. I, à n. 82 et suiv.

[477] Les femmes menacèrent de l'assommer à coups de quenouilles. *Anshelm.*

avec les héros de cette guerre et les villes voisines à un joyeux carnaval que les Schwyzois célébraient chez leurs amis de Berne[478]. Là se trouvait l'élite du peuple[479]; sept jours de généreuse hospitalité ouvrirent les âmes à la confiance et à l'affection[480]. Le prince, tout occupé d'un fils unique, prouva si bien son innocence qu'il obtint pour lui le renouvellement de la combourgeoisie, refusé jusque là. Philippe, alors maréchal de Bourgogne[481], garantit ainsi les frontières[482] et la constitution de Neuchâtel[483]; il visitait souvent ce pays et se rattachait à la Suisse[484].

L'expérience apprit à ses voisins de Valangin le prix d'une semblable combourgeoisie. A la mort de messire Pierre de Beaufremont, le comte Jean d'Arberg-Valangin devait hériter du château de Beaufremont[485]; outre beaucoup de parens, René, duc de Lorraine, ami des Confédérés, s'opposait à la mise en possession.

[478] Le 15 janvier 1486. Là étaient Jean de Hallwyl, Hemmann de Mullinen, Gaspard Effinger, Arnold Ségesser, Rodolphe de Luternau le Riche (fils du Pieux, frère du Très-Noble), qu'on avait vus tous à Morat. Les villes de Soleure, de Fribourg et de Bienne. *Anshelm*. Sur les Luternau, *Leu*.

[479] Chaque bailli du voisinage conduisit avec lui six des campagnards les plus joyeux.

[480] On attribue à la cordialité de ces jours de fête la sollicitude de Schwyz à détourner les cantons de se montrer dans la suite trop hostiles aux Bernois dans l'affaire du val Moutier (ci-dessus à n. 89.)

[481] Dans la *Ch.* de renouvellement de la combourgeoisie, 1486.

[482] Jusqu'à l'église de Verrières et au bois de Vaulmerruz.

[483] Tous les différends intérieurs demeurèrent soumis à l'arbitrage de Berne.

[484] *Schöpflin, Hist. Zar. Bad.*, et nous le ferons voir nous-même. Le plaisir ne régnait plus à la cour de Bourgogne.

[485] A cause de sa mère Jeanne. Ce comte était fils de Guillaume que nous avons vu en 1427, et père de Claude en qui finit la ligne mâle d'Arberg-Valangin.

Mais Jean était bourgeois de Berne ; cette ville n'épargna ni peine, ni frais, jusqu'à ce que le duc promit au comte ce manoir ou un dédommagement de quinze mille florins[486].

Sous la protection de Berne, les îles du lac de Bienne furent cultivées au profit de fondations pieuses[487]; Bienne, l'Erguel, s'enrichirent par le commerce[488]. Un gentilhomme arma les uns contre les autres les Soleurois et les Bâlois. Entre l'Ergetz et la Birse s'étend une chaîne du Jura couverte de châteaux et sillonnée en tous sens par des vallées; l'est de cette chaîne appartient à Bâle; à l'ouest s'agrandit Soleure[489]. Là où la montagne s'abaisse dans le Rheinthal, Conrad de Löwenberg, de l'ancienne famille noble des Mönch, possédait Mönchenstein et d'autres fiefs autrichiens. Obéré, comme la plupart des seigneurs, il hypothéqua ces domaines aux Bâlois, et les administra comme bailli de la ville[490]. A la suite d'une brouillerie, la ville fit choix d'un autre bailli. Il emprunta sur la même hypothèque de l'argent des Soleurois; tout-à-coup ceux-ci sommèrent avec menace Mönchenstein de se rendre; mais la garnison fidèle tint bon; Soleure

[486] Diète à Lausanne, 1484. *Stettler*. Diète à Soleure, 1486. *Anshelm.*

[487] Rodolphe d'Erlach, avoyer, avoué du chapitre de St.-Vincent, en fait, en 1488, la remise au couvent de St.-Jean, au nom du gouvernement. *Ch.*

[488] *Traité de l'évêque de Bâle Gaspard avec Bienne*, au sujet du péage et d'autres points, ainsi que de l'atelier bâti dans le château, 1484. *Berne et Bienne*, traité relatif aux foires, 1486.

[489] Achat de Séewen, 1° des mains de messire Thomas de Falkenstein, 1461; 2° d'Elisabeth de Falkenstein, abbesse de Seckingen, 148.

[490] 1479. Nous l'avons fait voir au chapitre précédent, immédiatement après, n. 492.

assiégea le château pendant trois jours[491]. Les paysans étaient pour Bâle, le marché du pays; chaque année, dans la semaine où ils avaient été pillés, ils se rendaient à Bâle, joyeux cortége, pour recevoir de l'hôpital, qui possédait des bergeries sur leurs montagnes, un festin et une redevance; avec quel plaisir ils dansaient dans les îles de la Birse[492]!

En apprenant cette querelle, les Confédérés, comme d'ordinaire, se firent médiateurs. Le temps ayant un peu calmé l'irritation, on parla de restituer aux Soleurois leur argent, à condition que le suzerain, l'archiduc Léopold, rachetât Mönchenstein de la ville de Bâle[493]. L'affaire traînant en longueur, les paysans soleurois se fâchèrent : ils croyaient l'honneur de leur ville compromis tant que Mönchenstein restait sous l'administration bâloise. La passion les aveugla au point qu'ils ne virent pas combien ce château-fort deviendrait dangereux au pays dans des mains étrangères, et quel prix l'on en donnerait en temps de guerre pour qu'il appartînt à la Suisse, n'importe à quel titre. Croyant agir patriotiquement un jour de fête, alors que le vin avait échauffé leurs esprits et ceux des Bernois, leurs voisins, ils firent deux petites bannières, marchèrent en dévastateurs jusqu'au pied du château, et l'engagèrent inutilement à se rendre[494]. Gaspard Hézel de

[491] 1488, Lundi av. l'ascension. *Brukner*, d'après *Jean Gross.*

[492] *Brukner*, 153.

[493] C'est là le premier *accord* négocié par la médiation de tous les cantons vers St.-Gall, 1486, et qu'on a souvent confondu avec le second, ou bien oublié. Roüst, Waldmann, Frickard, Melchior Rüss, Réding, Endlisperg y coopérèrent.

[494] 21 mai 1487. *Anshelm.*

Lindenach, banneret de la ville de Berne, était alors à Soleure pour apaiser un différend causé par la sévérité exercée envers Henri de Grasswyl [495]; la sagesse de Berne favorisait les relations amicales. On calma le mouvement tumultueux [496]; chaque Bernois complice de cette expédition fut puni par son gouvernement d'une amende de cinq livres, et dès qu'on eut pris les mesures les plus urgentes, comme les notables de Soleure désapprouvaient eux-mêmes ce désordre, on convoqua la diète [497]. Berne, Fribourg et Bienne siégèrent entre Bâle et Soleure; Schwyz, Lucerne, Zurich accoururent pleins de bonne volonté. A supposer que l'alliance des Suisses n'ait rien fait de grand et d'utile, que de maux n'a-t-elle pas prévenus! On somma Soleure de punir les coupables et de réparer les brigandages [498], et l'on rétablit l'ordre conformément aux traités.

Bâle sut mieux s'arranger au sujet du Petit-Huningue avec le jeune margrave Philippe. Pendant le différend, il arriva dans la ville, amenant avec lui des bannis. Il intercéda pour eux auprès du conseil; on

[495] Je ne connais pas les détails de cette affaire. En 1485 on tâcha de lui enlever la protection des Bernois, sous prétexte que pour se réconcilier avec l'ancien conseil de Soleure, il lui avait découvert un prétendu projet de Berne et de Fribourg, d'attaquer le territoire de Soleure (*Anshelm*, 1485). Mais ou l'on ne le crut pas capable de cette accusation absurde, ou il en fit des excuses, puisque, deux ans après, Berne prend ses intérêts.

[496] Des délégués de Berne, de Fribourg et de Bienne, trouvèrent ces hordes en campagne, près de Liestall.

[497] Pendant long-temps Soleure ne voulut pas se prêter à un compromis. Nous avons sous les yeux *Anshelm* et l'*accord*.

[498] Comme il est parlé même de bijoux, il faut qu'il ait régné passablement d'aisance dans le château avancé, où ils pénétrèrent, ou dans les maisons des campagnards.

l'honora et on lui fit des présens[499]; tout fut terminé à l'amiable[500].

Rodolphe, de la maison des comtes de Werdenberg, grand maître de l'ordre teutonique des chevaliers de St.-Jean et commandeur à Heitersheim, se comporta tout différemment. Le chevalier Jean de Bérenfels, bourgmestre de Bâle, s'étant rendu en Brisgau accompagné d'un grand nombre de seigneurs, de conseillers et de dames, à l'occasion du mariage de sa fille avec Adam de Landsberg, Rodolphe, avec quarante cavaliers et quarante fantassins, lui intercepta le retour. Pendant le pillage, l'ancien bourgmestre et chevalier Hartung d'Andlau et plusieurs autres reçurent des blessures dangereuses. Sur-le-champ les Bâlois requirent le secours de Soleure et de Berne, et entrèrent dans le Brisgau avec leur bannière et leur artillerie. Mais le gouverneur et les conseils de l'Autriche antérieure[501], inquiets pour la maison de l'ordre de St.-Jean à Heitersheim[502], se hâtèrent d'en prendre possession et de faire prêter serment à Rodolphe qu'il se soumettrait aux voies juridiques. Bâle consentit à cette marche, attendu qu'on lui accorda la moitié de la gar-

499 1486; huit sacs d'avoine, dix pintes de vin; on le traita aussi dans le lieu de réunion d'une tribu. *Brukner.*

500 *Traité*, 1488 : (à côté de quatre bourgeois du Petit-Bâle, on trouve siégeant comme juges : quatre campagnards de la seigneurie de Rothelin). En 1480 Philippe, dans son hôtel de Bâle, répond en justice à Klingen, à l'occasion de ses sujets. Il y a aussi un *accommodement* très-équitable de 1503. *Wurstisen, Brukner.*

501 Le chevalier Louis de Masmoutier; le baron Gaspard de Morimont était bailli.

502 Le propriétaire fut de tout temps considéré par le gouvernement autrichien comme habitant du pays.

nison et des revenus jusqu'à l'entière satisfaction[503].

Deux causes ajoutèrent à la gloire de la ville de Bâle : elle offrit un asile sûr aux savans chassés d'autres pays par les calamités publiques ou par l'intolérance des sophistes[504] ; dans ses murs aussi on vit se déployer un zèle extraordinaire pour le perfectionnement de l'imprimerie[505], de cet art qui affermit sur son trône l'opinion publique, reine du monde, en sorte que la tyrannie et l'obscurantisme peuvent bien menacer la science et la liberté, mais non les étouffer partout ni pour un long temps*. Jean Amerbach, Jean Froben et leurs familles, qui perfectionnèrent l'art typographique à force de dévouement et de sacrifices[506], ont acquis

[503] Le tout en 1489, et d'après *Wurstisen.*

[504] Andronic Kontoblakas enseigne le grec dans le Petit-Bâle, en 1479. *Denis Biblioth. de Garelli*, t. II. Jean (« Haynlein ») « de Lapide, » échappé de la Sorbonne à propos de la querelle des réalistes et des nominaux, devient professeur à Bâle et chanoine en 1488, ensuite chartreux. *Jean Herrm. Brucker* dans *Notulæ ad Urstitii epitomen. Denis*, l. c. t. I. = L'histoire de l'Université de Bâle a été racontée par *Lucas Gernlerus* dans *Oratio secularis de Academiæ Basiliensis ortu et progressu.* Basil. (1660) in-4°. C. M.

[505] De là souvent dans des livres imprimés : « Quam (urbem) non » solum aëris clementia et fertilitas agri, verum etiam imprimentium » subtilitas reddit famatissimam. »

* Cela n'est pas sûr, s'il est donné à un ambitieux de s'emparer de cet instrument, d'en faire le monopole à son profit. L'imprimerie a été inventée à la Chine, long-temps avant qu'elle le fût en Europe; à quoi lui a-t-elle servi ? Elle est devenue pour le gouvernement un instrument de plus pour maîtriser l'opinion publique. Sans l'Amérique et l'Angleterre, l'Europe éprouverait ce sort. D. L. H. (Note écrite vers 1809).

[506] Amerbach imprima le premier à Bâle en caractères romains ; Froben, que Denis nomme l'Alde allemand, fit de belles impressions sur beau papier. Son fils Jérôme et son gendre Nicolas Bischof (« Nic. Episcopius ») publièrent les Pères grecs. Sa veuve prit le célèbre imprimeur Jean Herwagen, auquel on doit les *Scriptores Hist. Germann.* Herbst (« Oporinus »). correcteur de Froben, imprima fort bien aussi.

une plus belle gloire que beaucoup d'hommes d'État et de conquérans, dont les ruses et les succès ont jeté le monde dans des troubles et une partie du genre humain dans une misère sans bornes.

L'ordre et la dignité présidaient au gouvernement de Berne, qui ne se montrait ennemi ni du progrès ni de la joie. A côté des héros en cheveux blancs, de Wabern et Henri Matter, dont nous avons plus d'une fois remarqué la sagesse expérimentée[507], la charge d'avoyer était confiée tour à tour à Guillaume de Diessbach, un des citoyens les plus considérables par ses richesses, par sa rare intelligence, par la dignité de sa vie et sa bienfaisance extraordinaire[508], et à Rodolphe d'Erlach, magistrat que ne recommandaient pas moins[509] le rétablissement d'une fortune délabrée[510], une parenté illustre[511], de grands talens pour la guerre et pour les affaires importantes[512]. Tous les avoyers et

[507] On place ordinairement (*Leu*, par exemple) ses fonctions d'avoyer à l'an 1495; cependant nous le trouvons déjà (n. 530) en qualité d'ancien avoyer.

[508] Il entretint pendant bien des années près de cent pauvres honteux ou écoliers indigens. *Leu.*

[509] De Diessbach, né en 1442, avoyer en 1481, mourut en 1517; d'Erlach, né en 1449, avoyer dans sa trentième année, mourut en 1507.

[510] Pierre, son père, fut poursuivi juridiquement pour dettes, en 1466 et 69. On sait que Rodolphe avait pour débiteurs le duc de Wurtemberg et beaucoup d'autres, et qu'il avait fait à Bümpliz une grande construction. *Généalogie des d'Erlach.*

[511] Il avait épousé une fille de l'avoyer de Fribourg Praroman, et en secondes noces la veuve de Jean-Frédéric de Mullinen, Barbe de Scharnachthal-Brandis. Le banneret Hezel de Lindenach était son beau-frère. *Ib.*

[512] C'est lui et non le gendre du chevalier de Büttikon qui était bailli de Cerlier pour la maison d'Orange et pour Berne, en 1475.

les conseillers présens à Berne étaient obligés par serment de s'assembler[513] chaque jour à sept heures du matin, en hiver à huit heures pour délibérer sur les affaires courantes, et le vendredi sur les besoins généraux[514]. Dans les cas graves où il paraissait essentiel d'avoir l'avis de tout le monde, qu'il s'agît de gens sans patrie[515], ou de revues[516], ou de modes indécentes[517], ou d'engagemens militaires non autorisés, les conseils et les bourgeois convoquaient la commune entière, même les étrangers et les ouvriers, et leur faisaient prêter le serment obligatoire pour tous. Quand il ne paraissait guère prudent, en matière de crédit, par exemple, de débuter par des lois précises, on y préparait les esprits par une monition adressée à la ville et à la campagne[518]. Si, sous l'influence d'événemens extérieurs ou de quelque autre cause, le mécontentement affaiblissait la confiance du peuple dans ses autorités, celles-ci l'invitaient à présenter ses griefs[519]; mais, ainsi que dans un danger commun, elles formaient en même temps des alliances défensives avec les villes

513 Sous peine de deux plapparts d'amende. *Ordonnance* dans *Anshelm.*

514 Ordonnances, jugemens (appels ?), constructions de la ville, etc. *Ordonnances de 1486* dans *Anshelm.*

515 Les heimathloses, gens qui, ne ressortissant à aucune commune, ne paient ni taille ni frais de voyage. *Conseil et bourgeois*, 6 août 1486. *Anshelm.*

516 Inspection des armes et cuirasses par les bannerets dans les districts de la campagne. *Ib.*

517 « Visages de parade » (masques), haut-de-chausses. *Ib.*

518 *Monitoire* contre l'usure, 1483. *Anshelm.* La conséquence fut la *défense* de 1485 pour le Sibenthal et le Hasli, de ne pas grever davantage leurs terres. Soin paternel !

519 En 1489, lors de l'émeute de Waldmann à Zurich. *Id.*

les plus voisines[520]. Le gouvernement régnait parce qu'il ne perdait jamais de vue le peuple; il restait au-dessus de lui, parce qu'il vivait avec lui. Les impôts se payaient sans murmurer, attendu qu'au lieu de s'y soustraire, comme les premières classes dans d'autres Etats, l'avoyer et les conseils, de même que la noblesse et le clergé[521], s'y soumettaient[522], et que les impôts n'excédaient jamais les besoins[523]. On ne négligeait rien pour subvenir aux besoins du peuple et aux dépenses du gouvernement par des richesses souterraines[524], et, à défaut de trésors cachés ou de mines de sel, par des traités avantageux[525]. La plus grande partie des amendes était appliquée, non au salaire des juges, mais au bien

[520] *Traité de garantie* entre Berne, Fribourg, Soleure et Bienne, 8 mai 1489. *Ib.*

[521] En 1481, la taille pour chaque feu était d'une livre fenning; pour les couvens et les nobles, en proportion de leur fortune. *Anshelm.*

[522] On ne les dispensa qu'en 1488 de payer la contribution des *angster* (la 6e partie d'un sou de France). *Ibid.* Les impôts pesaient fortement sur les bourgeois surtout; on le voit dès 1488, par les *documens* concernant les bourgeois externes dans les districts de la campagne, qui, par cette raison, voudraient s'affranchir du droit de bourgeoisie.

[523] *Compte des percepteurs des contributions* Thormann et Meyenberg, 1486 : les besoins de la ville pour paiement de dettes et rachats s'élevaient à 34,678 livres 5 sch. 10 fennings, la recette à 34,770 livres, dont 6402 provenaient de la ville même.

[524] Excavation à Grindelwald, à la façon des mines, 1482. *Anshelm* : la même année, la ville accorda un privilége à deux chercheurs de trésors (?).

[525] *Le même :* En 1486, la ville acquit de quelques négocians (avec peu de profit) le commerce du sel; « à cause de l'ingratitude de gens sans intelligence, » on le remit en 1489 aux intendans Thormann et Ireney. Voy. *Gruner, Delic. Bern.* 387, combien le peuple s'était bien trouvé du premier arrangement.

public[526]; on les proportionnait exactement au délit[527], de manière à épargner le pauvre sans enfreindre la loi, mais non à l'enhardir[528]. Malgré l'amour croissant de la liberté, on respecta comme propriété particulière des droits seigneuriaux que l'on commençait à trouver inconvenans, mais on favorisa leur rachat[529]; à la fin il ne resta plus dans tout le pays un seul serf, à l'exception de ceux qui, accoutumés à leur situation, ne vou-

[526] *Ordonnance de* 1483 portant que les *deux tiers* des amendes de corporations auxquelles condamne l'avoyer sont au profit de la ville; une autre de 1482 condamne à un florin, au profit de la construction de l'église, quiconque interjette appel à tort. *Anshelm.*

[527] *Ordonnance de* 1489 : Ceux qui s'enrôlent sans permission paient 5 livres, s'ils n'ont pas encore passé la frontière; 10, s'ils l'ont passée; 20, s'ils ont déjà prêté serment; 40, en cas de récidive, et ils sont déshonorés; pour la troisième fois, la mort. Un meurtre volontaire, surtout précédé d'un accommodement, ne pouvait pas se racheter; il s'expiait sur la roue. *Ordonnance de* 1484.

[528] Il pouvait racheter chaque livre d'amende par une semaine de prison.

[529] *Ch. de* 1484 : L'avoyer, le conseil et quelques membres du grand conseil autorisent les serfs du district de Nidau à se racheter de leur servitude pour 4,000 livres, parce qu'elle est nuisible à l'établissement de leurs enfans. De même pour 2,000 livres dans le district de Schenkenberg. En 1485 Berne abandonne à quelques habitans de Gléresse, pour 350 livres, corvées, chapons et autres obligations. La même année Berne réduit des deux tiers la contribution de la moitié du village de Douanne qui lui appartient. *Chartes.* Ce village et Nidau contribuèrent donc équitablement pour 200 florins, lorsqu'en 1487 Berne acheta l'autre moitié de l'avoyer de Diessbach. *Anshelm. Lettre de Berne* au commandeur de l'ordre de St.-Jean à Buchsée, 1486, lui intimant de permettre le rachat, attendu « qu'ils ne tolèrent pas de serfs dans leur pays. » *Anshelm.* Les serfs subsistèrent encore ailleurs. *Partage des serfs de Grünenberg* entre Lucerne, Willisau et Jean Egli de Mullinen, 1483. Chez les Bernois un homme libre qui épousait une femme serve payait 20 livres d'amende. *Anshelm*, 1484.

lurent pas s'affranchir. L'usage d'hériter de ses enfans naturels était un droit octroyé par les Empereurs; mais comme dans le Haut-Sibenthal la coutume favorisait les enfans de l'amour, la ville sacrifia là son droit à l'habitude du pays, pour concilier l'affection à un gouvernement plus favorable à la liberté que porté au gain[530]. Issu des choix libres de son bon peuple, il le protégeait contre l'esprit des corporations. Les bouchers s'étant concertés pour hausser les prix, le gouvernement les suspendit, leur infligea de fortes amendes[531], et admit la libre concurrence; ils se soumirent aux magistrats, et on leur fit remise de la peine. Il défendit de même les familles riveraines des lacs contre l'égoïsme aveugle des pêcheurs[532]. Ceux dont la sollicitude s'étendait à tout, accordaient leur protection, mais prescrivaient des réglemens à toutes les industries[533]. La nomination aux emplois n'était encore soumise à aucune marche régulière : on se conformait au besoin des cir-

[530] *L'avoyer et le conseil* au châtelain, banneret et à la communauté du *Haut-Sibenthal*, 15 avril 1486 : Les bâtards peuvent léguer à leurs enfans légitimes leurs biens, propriétés et fiefs, meubles et immeubles, et faire aux illégitimes des legs à leur guise; s'ils meurent *ab intestat* et sans enfans, leurs biens appartiennent à leurs plus proches héritiers. Toutefois, s'ils sont étrangers, il faut une autorisation spéciale. Si l'homme meurt sans enfans, Berne reçoit par reconnaissance une livre sur 20.

[531] *Ch.* 29 mai 1482 : on ferme la boucherie, chacun paie 50 livres d'amende.

[532] Ordre à Thoune, Morat, Cerlier, Nidau, de protéger les petits poissons et ceux qui fraient. *Anshelm.* La même année à Neuchâtel, institution d'une corporation de pêcheurs (probablement d'après le conseil des Bernois). *Haller, Bibl.* VI, 345.

[533] *Renouvellement* des chartes de métiers, 1488. Ci-dessus n. 531, on oblige les bouchers de promettre qu'ils ne feront jamais ni ordonnance, ni association avec d'autres sans autorisation.

constances[534]. Achetaient-ils des châteaux? ils gardaient la haute justice, attribution naturelle du gouvernement, mais souvent ils revendaient la basse justice et les domaines; ceux-ci prospèrent mieux entre les mains des particuliers. Ainsi le beau château de Wildegg, non loin de Habsbourg, devint avec tous ses droits et ses coutumes[535] la propriété de Gaspard Effinger, qui avait mérité près de Morat cette faveur[536]; on espérait par là rattacher sa famille à la république de Berne[537]. On ne s'empressa pas moins d'autoriser le héros de Hallwyl à acquérir le château de Trostbourg[538]. Comme de tout temps, la fortune, la magnificence et les mœurs des vieilles familles reposaient solidement sur la propriété territoriale; tandis que le riche banquier Werner Loübli succombait[539] sous le

[534] *Ordonnance de* 1487 : les fonctionnaires ne seront plus renouvelés de 3 en 3 ans, mais suivant le besoin et le bon plaisir. On destituait ceux qui négligeaient de rendre leurs comptes à la St.-Michel. = Le produit des places était alors très-insignifiant. D. L. H.

[535] Le troisième fenning des domaines de bailliages n'était pas porté sur les rôles officiels, mais c'était un usage. *Berne aux sujets des seigneuries,* 1493.

[536] En 1484, pour 1,500 flor. *Anshelm, Stettler* pour 1730.

[537] *Berne à Brougg,* 1487 : Eriger sa maison en baronie, afin qu'il ait un motif de bâtir davantage, et que la ville soit respectée, ce dont elle a grand besoin (nous savons pourquoi; t. VI, 70, 71). Il avait aussi son autel dans l'église.

[538] 1486. Il l'acheta de Rheinach (qui l'avait reçu de la ville à titre de fief). *Anshelm.*

[539] Il mourut en 1487, ruiné par une guerre contre Ulm. Dans ce temps-là ceux qui ne payaient pas leurs dettes n'étaient pas ensevelis en terre sainte. Il fallut recourir à la force pour obtenir que cet homme si éminent par ses mérites, gouverneur d'Aigle, fût enterré dans un cimetière. La même chose arriva au célèbre protonotaire Stör, en 1485, jusqu'à ce que la ville se chargea d'une partie de ses dettes. *Anshelm.*

poids de ses dettes, et que son fils, mal élevé, mourait d'une mort ignominieuse[540].

L'ordre teutonique administrait l'église principale de Berne. Institué l'année de la fondation de cette ville, il avait, dans les premiers temps de son héroïsme plein de foi, acquis de Frédéric II, le dernier grand monarque de la maison des Hohenstaufen, la belle église de St.-Vincent. Respectable avant toute autre, tant que la lutte entretint ses efforts, cette association dégénéra au sein des jouissances; aux époques de crise, les chevaliers, infidèles à leur premier devoir, refusèrent de combattre pour la chrétienté contre les mécréans[541], et, tandis que les sciences renaissaient, leur ignorance était si profonde qu'ils savaient à peine lire les formulaires latins du culte[542]. L'âme de cet ordre ayant disparu, il y suppléa par l'orgueil, source de mécontentement[543]. En voyant les revenus de tant de beaux domaines passer en Souabe dans les mains de chapelains qui n'étaient pas suisses et grossir des caisses étrangères[544], le patriotisme se réveilla, de même que l'envie. Ces dispositions n'échappèrent point à Jean Armbruster, Bernois, chanoine à Sion, versé dans la connaissance de la langue italienne et surtout de la cour

[540] Berne le bannit de la ville et du pays. Le margrave de Montferrat le fit pendre.

[541] *Baczo, Hist. de Prusse* (*Gesch. v. Preussen*), t. IV; on éluda l'obligation de marcher contre les Turcs.

[542] *Anshelm. Gruner*, 189 : à peine y en avait-il de capables de dire une messe pour les âmes et les prières journalières.

[543] Leurs curés refusaient d'obéir à l'évêque; ils furent bannis à cause de cela et Berne dut payer une rançon pour les ravoir.

[544] 10,000 flor. en peu d'années. Le grand-maître était un Truchsess de Wetzhausen; celui-ci n'ayant point d'argent (*Baczo*, 70) donnait sans doute à ses compatriotes des places de chapelains.

de Rome, quoique non moins ignorant en latin que les chevaliers[545]; il suggéra aux grands d'acquérir ces riches prébendes pour leurs fils[546]. L'impatience et l'avidité ayant mûri son plan, il fut secrètement envoyé à Rome avec le greffier Frickard, et obtint sans peine quatre bulles moyennant trois mille florins[547]. Innocent dépouilla l'ordre teutonique d'une possession de deux siècles et demi, et institua un chapitre collégial séculier avec quatre dignités ecclésiastiques[548] et vingt canonicats à la nomination du gouvernement. Il nomma Jean Armbruster prévôt[549], lui donna mitre, crosse et anneau, et lui conféra les ornemens et les droits des grands prélats[550]. Le nouveau chapitre fut enrichi par l'incorporation de ceux qui florissaient autrefois à l'entrée de l'Oberland, dans l'agréable solitude d'Amsoldingen entre le lac et les montagnes; ou à Ruegisberg, au milieu des beautés sauvages des Alpes antérieures, et sous l'autorité des religieuses d'Interlachen, trop libres dans le pays des plus beaux bergers[551]; à Villars-les-Moines, au-dessus des ruines du temple

545 C'est pour cela que l'organiste lui dit un jour : « Les seigneurs teutoniques n'ont pas tous été chassés; nous sommes encore ici nous deux. » *Anshelm.*

546 Cela dut bien leur agréer; on le voit par l'envoi de Nic. Schmidt à Rome, pour placer un fils du banneret Huber. *Anshelm,* 1483.

547 *Gruner* en a transcrit deux, p. 190 et 193. Pour le reste nous nous sommes servi des *recueils de chartes* de l'église, formés en 1678 par Daniel Engel, d'après les registres.

548 Prévôt, doyen, chantre et custode.

549 Pour cent ducats. *Anshelm.*

550 « Parochetum et capucium » des prélats, le droit de bénir et de conférer les ordres inférieurs, etc.

551 De 40 il n'en restait que 4; les autres s'étaient enfuies ou avaient été chassées.

d'Aventia, et d'une manière différente à Tærstetten dans le Bas-Sibenthal, à Cappelen[552] et dans le lac de Nidau.

Le gouvernement, après avoir accepté les bulles[553] et conféré secrètement avec Benoît, évêque de Lausanne, chargé de leur exécution, nomma sans bruit les membres du chapitre[554]. L'évêque accompagné de tous les chanoines de Lausanne se rendit à Berne[555]. A la porte de la ville il trouva l'avoyer de Diessbach avec les conseils et les bourgeois, la commune entière, le prévôt, les chanoines, tous les ordres et les étudians. Ils traversèrent la ville pour se rendre à l'église de St.-Vincent; on lut les bulles, puis l'évêque au nom du pape, l'avoyer au nom de la ville, élevèrent Armbruster sur l'autel; les chevaliers teutoniques se soumirent à l'ordonnance, non sans la maudire[556], et l'on installa le chapitre. Le commandeur provincial Walther de Klingenberg et Christophe Rych, commandeur de la maison de Könitz, demandèrent audience au conseil, protestèrent et interjetèrent appel. Le lendemain pendant les matines, les huissiers de la ville, les chanoines et les prélats de Lausanne chassèrent ceux de l'ordre hors de l'église et de leur maison. On se permit cet acte de violence, parce qu'on croyait ne pouvoir

552 Les religieuses de ce couvent aussi avaient été chassées autrefois (1285) pour leur vie licencieuse.

553 Le 10 janvier 1485.

554 Stör fut nommé doyen; mort au bout de trois mois, il eut pour successeur Pierre Kistler. Là était aussi Thiébaut, frère de l'avoyer d'Erlach; 3 du chapitre de Lausanne; tous les conventuels d'Amsoldingen, au nombre de 9.

555 3 mars 1485. D'après le récit d'*Anshelm*.

556 « Partons au nom de tous les diables, » s'écria Jean Steinbacher, de l'ordre teutonique.

rien obtenir par des voies de douceur, et que les fautes de cette association étaient trop graves et trop bien prouvées pour qu'elle ne fût pas déchue de ses droits. Celle-ci porta plainte auprès du pape et de l'Empereur, de l'archiduc Sigismond et des Confédérés; mais en vain : on lui démontra qu'elle ne remplissait plus sa destination. Toute propriété particulière est sacrée; ce principe est la base de la société humaine. Ce que la société donne en commun à ceux qui dévouent leur vie à un but commun, subsiste en effet aussi long-temps que le but social et leur coopération pour l'atteindre, ou du moins autant que leur vie; l'équité le veut ainsi. Les seigneurs chassés de Berne, et dont les *plus* aptes furent admis dans le nouveau chapitre, possédaient encore les maisons de Könitz et de Summiswald; une somme de trente-quatre mille florins facilita leur admission[557].

Du reste presque tous les ordres donnaient le même scandale; l'exemple de Rome les rendait plus audacieux, et les progrès de la liberté humaine réveillaient l'esprit d'examen. Les Bernois expulsèrent des abbesses à cause de la licence de leurs mœurs[558]. Six mauvais abbés d'Engelberg[559] avaient causé un si grand mécon-

[557] *Sentence de* 1490 prononcée par Hartmann de Hallwyl, prévôt du chapitre de Bâle. On avait tenté auparavant bien des moyens.

[558] 1482, les abbesses de Truob et de Goltstatt, les supérieures de Buchsée et de Wangen. *Anshelm; Hottinger, Hist. eccl.* en latin, IV, 166.

[559] *Stumpf*, l. VII, 3 : Jean Kumbar en 1421 gouverne mal, mange de grands biens, meurt enfin dans la misère; Rodolphe de Bade en 1437, homme méticuleux; Jean Stryne, en 1445, libertin, dépensa beaucoup avec des femmes; Jean Am Büel, 1451, la ruine du monastère; Henri Porter, 1457, mauvais maquignon; Ulrich (Stalder) de

tentement parmi leurs sujets, que ceux-ci firent déclarer à l'abbé Ulrich Stalder, par Schwaderauer, un de leurs magistrats, qu'ils abjuraient leur serment. Ce prélat trouva son salut chez les Confédérés, dont il avait autrefois dédaigné la médiation[560]. Cent hommes de chacun des trois cantons garans, Unterwalden, Lucerne et Schwyz, traversèrent nuitamment des montagnes sauvages, surprirent cette population, déposèrent les magistrats et commandèrent la soumission[561]. A Wettingen, du temps de l'abbé Jean Muller, les Confédérés s'occupèrent tour à tour de défendre sa liberté contre la ville de Bade[562] et de prendre des mesures bien plus difficiles contre la licence de son couvent[563]. Indifférens à la discipline monastique, ces prélats étaient jaloux de conserver leur pouvoir et leurs revenus; les meilleurs abbés, c'étaient les meilleurs économes[564]; les Confédérés faisaient aussi cas de ce mérite[565]. La foi, égarée par les indulgences pour tous les péchés sans distinction, même les péchés des trépassés[566], par

Berne, 1478, aussi paresseux que les autres. Quel esprit devait régner dans un couvent qui pendant 60 ans fit de pareils choix!

560 Lors de son élection il avait fait la condition que les Confédérés ne se mêleraient de rien.

561 1487. *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.*, d'après *Schilling*, le Lucernois.

562 Qui le réclamait comme citoyen; mais Wettingen n'avait de combourgeoisie qu'avec le château. *Hottinger*, l. c. t. II, 520, d'après les *recès* de 1488 et 1489.

563 Une vie désordonnée et licencieuse. *Recès de Schaffhouse*, 1485; on ne voit point encore d'amélioration dans le *recès de Zurich*, 1496.

564 Comme celui de Cappel. *Bref d'Innocent VIII*, 1485, dans *Hottinger, Spec. Tigur.*, 275.

565 Ainsi à Pfævers, 1486. *Recès de Zurich*, 1486, 1487, dans *Hottinger, Hist. eccl. de l'Helv.* Le successeur administra plus mal encore.

566 1488, sous Innocent; les Turcs servirent de prétexte (il laissa un

des miracles apocryphes[567], par la crainte des revenans[568] et par toute espèce de sortiléges[569], laissait les cœurs dans un état de rudesse favorable au vice[570]; afin d'y échapper, des âmes délicates se réfugiaient dans les déserts et les cellules solitaires, pour se livrer aux contemplations mystiques. Tel apparut le fidèle curé Meyer, vénéré dans l'Argovie[571]; tel encore sur le rocher voisin de la source du Herrgottswald, Jean Wagner, dont les jours furent remplis par la prière et la prédication dans les solitudes du Fracmont[572]. La voix rare d'un théologien savant se perdait dans le dé-

million de ducats. *Spanheim, H. E.*). *Hottinger, Hist. eccl.* en latin, VII, 41, transcrit une indulgence; d'autres formules, p. 227.

[567] Notre-Dame d'Oberbüren, métairie non loin de Büren sur l'Aar, donnait la vie aux enfans morts-nés, jusqu'à ce qu'ils fussent baptisés. *Anshelm* mande que des gens sensés et l'évêque lui-même refusèrent de le croire. Les Schwyzois visitèrent cette image lorsqu'ils se rendirent à Berne pour le carnaval; ci-dessus à n. 478.

[568] En 1482 Berne ordonne contre les revenans et les orages dangereux des palmes, des cierges, du sel et de l'eau bénis. *Anshelm.*

[569] En 1482 on brûle à Morat des sorcières; en 1488 George Auf der Fluh, capitaine-général du Valais, fait brûler deux frères pour cause de sorcellerie; on lui intente à ce sujet un procès à Rome. *Anshelm.*

[570] En 1489 Nic. Rötelfink à Berne est exposé une journée entière au carcan, puis envoyé en pénitence à Rome pour s'être vanté que Notre-Dame lui avait procuré la jouissance de sa maîtresse et pour avoir ajouté des détails qu'on n'oserait répéter. *Anshelm.*

[571] Ambroise Meyer, patron de l'église d'Arau, et le dernier chartreux de Thorberg. *Anshelm*, 1482.

[572] De 1486 à 1509. Il était de Riedlingen en Souabe; il quitta le monde dans la fleur de sa jeunesse; son séjour resta long-temps inconnu; il mourut à un âge très-avancé; il est enterré dans la chapelle qu'il bâtit avec des aumônes. *Petit traité de cette chapelle* (*Tractatlein*, u. s. w.) par MM. de Wyl, qui en sont les administrateurs. Munich, 1629. = Fracmont (« fractus mons »), au pied duquel s'élèvent les collines boisées de Herrgottswald (la forêt du bon Dieu) est l'ancien nom du Pilate. C. M.

sert[573]. On n'entendait du haut de la chaire rien d'aussi beau que la bataille de Morat, dont les Bernois faisaient annuellement lire l'histoire[574].

Le chevalier Jean Waldmann, bourgmestre de Zürich, éminent comme général, plus encore comme homme d'État, grand et heureux si la passion ne lui avait pas fait méconnaître l'équité, ni l'audace son époque et sa situation, était fils d'un laboureur de Blikenstorf au canton de Zoug[575]. Enfant, il vit son village réduit en cendres par les flammes de la guerre civile qu'y apporta inopinément le bourgmestre Stüssi[576]. Bientôt après il entendit raconter que deux de ses proches parens étaient morts avec gloire sur les bords de la Birse au milieu d'autres héros[577]. Lui, jeune homme beau, vigoureux, trop ardent pour son paisible village, se rendit avec son frère à Zurich, et fonda sa fortune sur le métier de tanneur[578]. Mais il voulut connaître toutes

573 *Pierre Numagen* (ci-dessus n. 131), quoique partisan de la transsubstantiation, ne rejetait pas d'autres explications, et répondait aux objections contre la prescience de Dieu aussi bien que les modernes les plus habiles : « Qui prævidit damnandum, prævidit et demeritum. » *Hottinger, H. E.* t. VIII.

574 Le jour anniversaire de la bataille, celui des 10,000 chevaliers; l'ordonnance est de 1487. *Anshelm.*

575 Outre l'histoire écrite par son beau-fils *Gérold Edlibach*, l'histoire impartiale d'*Anshelm* et celle qu'a racontée si véridiquement *Bullinger*, nous profitons des documens rapprochés par *J. H. Füssli*, notre savant et ancien ami, dans l'histoire de ce bourgmestre publiée en 1780. Lorsque nous ne nous écartons pas de cette histoire par des développemens ou des différences, nous ne mentionnons pas les sources qui y sont citées.

576 T. V, 335 ; en 1443.

577 *Leu*, art. Waldmann.

578 Il est prouvé qu'il acheta son droit de bourgeoisie en 1452 pour 4 florins. D'après *Bullinger*, il avait huit ou neuf ans lorsqu'il vint à

les faces de la vie, son sérieux et ses jouissances. Dans les combats licites et illicites, quand il fallait prendre le parti des bourgeois, à table, auprès des femmes, il était partout le premier, grâce à son audace captivante, à ses projets, à son éloquence; jeune, il portait en lui la vive confiance de sa force, vraie noblesse de l'homme; il était pauvre, franc et libre, singulièrement libéral dans l'emploi des moyens.

Il dut probablement l'origine de sa fortune à ses relations avec la maison d'Edlibach. Celui-ci, sans doute uni de parenté avec des familles du pays de Zoug[579], administrait les revenus du couvent d'Einsidlen dans le canton de Zurich; Waldmann le visitait; il gagna les bonnes grâces de sa femme, jeune paysanne des bords du lac, de mœurs aussi faciles que lui-même[580]. Edlibach mourut; Waldmann épousa sa veuve et prit son emploi; il devint ainsi beau-père de l'historien Gérold Edlibach[581]. Il s'éleva dans la république, il grandit, cher à l'ardente jeunesse par la licence, redoutable aux ennemis par son habileté reconnue. On l'emprisonna deux fois, et, tant qu'il fut possible, l'envie et la crainte l'écartèrent des conseils.

Zurich; il y alla probablement peu après le malheur de 1443; car il était âgé de 15 à 16 ans l'année où il acquit la bourgeoisie.

579 Les Edlibach sont de Menzingen, au canton de Zoug. Aussi *Edlibach* connaissait-il mieux que tous les autres le généreux campagnard qui s'opposa au massacre de Greifensée. T. VI, 46, 47.

580 « L'a qui veut, mais lui-même fait son plaisir avec toutes les femmes. » *Déclaration* dans *Füssli*, p. 6.

581 Nous avons tiré parti de son ouvrage augmenté et continué par son fils; un accident a mêlé nos notes; nous devons donc dire ici que dans *la plupart* des endroits où nous avons nommé Louis Edlibach, il faut entendre Gérold, qui termina son travail en 1617, la 63e année de sa vie.

Il y avait en lui un ascendant dominateur, supportable seulement aux admirateurs de son génie, ou à ses égaux par les mœurs. A la fin, il fut nommé chef de sa tribu, et bientôt après éclata la guerre de Bourgogne, dans laquelle il fit voir à toute la Suisse ce qu'il était.

Homme de guerre, il se signala à Mulhouse; à Waldshut, à Héricourt et dans l'expédition contre le Pays-de-Vaud. A Fribourg, tous les drapeaux s'inclinèrent devant lui; il rassura Berne, excita sa ville à force de terreur et de confiance; pendant cette nuit où tout l'espoir des Bernois reposait sur lui, il continua sa marche, en dépit des ténèbres et de la pluie; à la journée de Morat, nul ne partagea comme lui la gloire de Hallwyl et de Hertenstein. Dès lors Waldmann brilla dans toutes les diètes. La résolution de la Suisse, la bataille de Nancy, c'est à lui que le duc René en fut redevable. C'est lui qu'avant tout s'efforça de gagner l'astucieux roi de France, qui en obtint des services dans les affaires de Bourgogne. Toutefois son caractère et son goût inclinaient pour l'Allemage; l'Autriche en profita. Inquiète, au déclin de sa maison, Yolande recourut à lui[582]. Sforza, dont l'aïeul était un homme de la même trempe, s'attacha tout entier à lui; de même quiconque voulait armer les Confédérés ou calmer leur violence belliqueuse. Une autorité tyrannique comme dans les villes de l'ancienne Grèce ou de l'Italie n'était pas possible en Suisse * : moins à cause des

[582] « Yolant, primogenita et soror serenissimorum Franciæ regum... » benedilecto nostro, Hanns Waldmann, militi, de Zurich. » Elle le nomme conseiller antique de Savoie. Pignerol, 15 juin 1478. « Rei militaris peritia, industria, astutia, » sont ses justes motifs.

* Le contraire est prouvé par l'histoire des insurrections des sujets, que les dénis de justice occasionnent toujours, et qui furent punis avec

pactes que d'un amour véritable de la liberté et de l'égalité, et parce que la plupart des gouvernemens unissaient dans une mesure si parfaite l'intelligence et la conscience d'eux-mêmes, que les plus petits États conservaient leur dignité. Aussi accorda-t-on à Jean Waldmann, sans péril pour la république, un pouvoir digne d'un génie élevé et d'une grande force de caractère.

Dans la charge de grand tribun, la plus haute après le consulat[583], il jouissait encore d'une entière faveur auprès du peuple, dont il était sorti, auprès des tribus, qu'il sut captiver, même auprès de la noblesse, grâce à ses habitudes et à la considération dont il entourait la ville. A cette époque Zurich, sans les Confédérés, mais de leur consentement, conclut avec le comte de Wurtemberg, pour dix ans, un traité favorable à l'importation des grains, et par-là même utile à toute la Suisse orientale[584]. Avec le sire de Werdenberg, grand-maître de l'ordre des chevaliers de St.-Jean, plus tard ennemi des Bâlois, on renouvela l'alliance de combourgeoisie qui avait long-temps subsisté entre Zurich et la maison de Wædenschwyl[585]. La bonne intelligence avec Strasbourg fut rétablie lorsque Waldmann abandonna le chevalier de Hohenbourg à sa mauvaise étoile; celui-ci, marchant à la

une cruauté sans exemple, par des avanies, pertes de priviléges, etc. Le monopole exercé par quelques villes est connu, ainsi que la corruption des bailliages médiats. D. L. H.

583 On peut comparer le grand tribun (Obristmeister) au « princeps senatus. » = Voir *Appendice* D.

584 *Ch.*, Zurich, le soir de St.-Matthieu, 1482.

585 *Ch.*, 18 juin 1482.

mort, le lui reprocha comme une trahison, et lui prédit sa fin malheureuse.

Peu de temps après, Waldmann, non content de sa grandeur personnelle, ambitionna la charge de bourgmestre. Les honneurs en étaient tour à tour dévolus à Henri Roüst et au chevalier Henri Göldli, d'anciennes et nobles familles de gouvernans, tous deux dans la force de l'âge [586], expérimentés dans les affaires et dans la guerre, mais inférieurs à son génie, l'un bienveillant et sans prétention, l'autre tout dévoué à son office, aux diètes, aux ambassades, riche par héritage, entouré de six fils; Lazare, son cousin, bailli d'Empire et membre du conseil, était la seconde colonne de la maison. Aux élections, Henri Göldli fut laissé de côté, et Waldmann, le héros, primitivement tanneur, maintenant chevalier, et même plus riche que ce magistrat, mais non d'une richesse héréditaire, fut proclamé bourgmestre de la ville de Zurich. Göldli fut réélu l'année suivante; toutefois Waldmann ne lui laissa plus reprendre son autorité, et ce qui lui fut le plus douloureux, il le fit exclure des députations. Il concourut à rendre vaine la faveur accordée à son fils Roland par l'évêque de Constance [587]. L'offense qu'il fit à Lazare dans la personne de sa femme était plus ancienne peut-être; mais il parvint à l'exclure du conseil pour une action condamnable [588].

586 Tous deux plus âgés que lui; magistrats déjà en 1455 et 61; mais ils n'étaient pas tellement ses aînés, que Waldmann, s'il devait devenir bourgmestre dans la force de l'âge, dût attendre leur mort. En effet, Roüst mourut en 1509, Göldli seulement en 1514.

587 Expectative à Zofingue n. 126.

588 Il avait enlevé au domestique du conseiller autrichien, messire de Stadion, son cheval et le sceau de son maître. Nous ne connaissons pas les détails de cette affaire.

En possession du plus grand honneur auquel un Suisse peut atteindre dans sa patrie, Waldmann forma le dessein de rendre sa ville illustre au dehors et d'en faire à l'intérieur le type d'une république bien organisée. A cet effet, il forma une association intime, non avec un parti, mais sans distinction de parti avec les hommes les plus éclairés, les plus loyaux, les plus susceptibles d'enthousiasme, avec les meilleurs amis et compagnons qu'il put trouver. Henri Meyss, conseiller de la tribu des connétables[589], petit-fils ou neveu de cet homme excellent que Stüssi avait immolé dans la guerre de Zurich à la fureur des partis, Dominique Frauenfeld, tanneur comme Waldmann, trois tribuns, son beau-fils, son cher Gérold et trois autres membres du Grand Conseil, le curé Helfenberg, et le greffier Louis Ammann, homme comparable au docteur Frickard et à d'autres grands hommes d'État de la Suisse, ces douze personnes étaient chaque jour ses commensaux au prix de dix-huit kreuzers[590], à l'hôtel de l'escargot, voisin de l'Hôtel de ville[591] et où s'assemblaient autrefois les boucs. Ces heures où l'on se raillait sans gêne d'un égoïsme étroit, de la prêtraille et des cabales du conseil, où, dans le sentiment de la supériorité intellectuelle et de l'utilité du but, on n'oubliait que trop le pouvoir de la méchanceté, étaient les plus heureuses de la vie de Waldmann, si riche en belles heures.

Il détermina la plupart des cantons à faire partie de

[589] Nous rappelons aux lecteurs étrangers que c'était le nom de la tribu des nobles.

[590] Ils se cotisaient pour le vin en donnant chacun deux florins. = 18 kreuzers font aujourd'hui à peu près 14 sous de France. C. M.

[591] L'hôtel de l'escargot a été dans la suite transporté ailleurs.

la ligue héréditaire du roi Maximilien[592]. C'était le moyen de tenir en équilibre le parti français qui dominait à Berne, politique sage pour la Suisse d'alors, mais qui fut abandonnée après lui parce que les hommes vulgaires se conduisent plutôt d'après les impressions du moment que d'après un principe. Afin de faire prévaloir le sien, il stipula que l'Autriche paierait à lui-même et à chaque premier bourgmestre de Zurich après lui quatre cents florins par an, et dix fois autant pour être distribué dans les autres cantons[593]. Convention naturelle dans des républiques où une multitude d'âmes vulgaires se laissent gagner par quelque acte d'hospitalité ou par de petits secours; indispensable, quand les adversaires se servent de ce moyen; digne d'éloge ou de blâme suivant le but qu'on se propose[594]. Alors aussi l'on publiait mainte défense avec plus de gravité que de succès[595]; les besoins et les passions pa-

[592] Tous, excepté Lucerne, Schwyz et Glaris. A la vérité la dernière autorisation manquait.

[593] Deux *chartes*, le jour de la Ste-Croix en automne 1487. Il devait être chargé de la distribution sa vie durant. Mais il ne se pressa pas de la faire, il voulait être assuré des hommes.

[594] C'est dans ce sens que la vertu de Sidney pouvait ne pas rougir de recevoir de l'argent de la France.

[595] *Lettre de pensions* après sa mort. Bien des cantons n'y prirent aucune part; Zurich, avec des restrictions : « Pourvu que ce ne soit pas » au détriment de la ville, et qu'il ne s'engage à rien qui porte dom- » mage, un citoyen peut accepter ces présens, attendu que, sur son re- » fus, d'autres les recevraient. » La multiplicité des objets politiques ne permet pas d'affirmer qu'on ne payât que les mauvaises intentions. On pouvait s'attendre à une appréciation des motifs de la part de chefs populaires qui par conviction ou par loyauté devaient désirer opposer aux moyens de leurs adversaires des moyens analogues. En général, on considérait comme trafiquant de ses principes celui qui ne recevant de présens que d'un seul paraissait se donner tout entier à lui.

ralysent les lois austères; il est donc sage de ne pas défendre trop de choses, mais de veiller sur tout.

Dans les affaires d'Italie le bourgmestre inclinait pour Milan : les bonnes relations avec l'Italie sont infiniment utiles aux deux pays et sans aucun danger. En revanche, peu partisan des prétentions hiérarchiques, de même que d'autres Zuricois anciens et modernes, il n'aimait point les alliances compliquées avec la cour de Rome. L'église de l'eau fut bâtie sous sa direction; il donna l'idée des ornemens qui décoraient le haut des tours de la grande église[596]. Cependant, comme le clergé doit aussi se soumettre à l'ordre civil, lorsque Innocent, pour consolider son crédit, voulut absolument renouveler l'alliance, Waldmann n'y consentit qu'après que le pape eut reconnu et sanctionné cette subordination[597]. En même temps on admit la faculté de racheter les revenus que les églises possédaient par donation[598], à l'exception, comme cela doit être, du domaine principal de chacune d'elles. L'accomplissement des volontés généreuses des pécheurs mourans dépendait de leurs héritiers. Le clergé ne pouvait en aucune façon acquérir des immeubles[599]. Pour faire voir comment choses et personnes étaient sous l'autorité du gouvernement, on punissait les ec-

[596] *Ch. du prévôt Félix Frey et du chapitre :* comme quoi en 1488 son prédécesseur, de Cham, et les chapelains fournirent 1,500 florins et encore 300. Ces ornemens coûtèrent au total 18,916 livres, 15 sch. Tout le clergé contribua. Le bourgmestre lui-même donna 200 florins. On les enleva au bout de quelques années; le plomb pesait trop sur les tours.

[597] Ci-dessus, après n. 189.

[598] *Loi de* 1480 : un muids de bled, un muids de vin, rachetables par 25 livres, un florin en argent par 20 ou 28.

[599] *Lois de* 1485 et 1486.

clésiastiques qui ne se soumettaient pas à la taxe annuelle du vin[600]. On défendit[601] les cartes et les dés que beaucoup d'entre eux aimaient passionnément, à l'exemple de l'abbé Ulrich de St.-Gall; on défendit de rester à table à une heure avancée de la nuit[602]. L'interdiction faite aux frères-prêcheurs de confesser les religieuses de l'Oetenbach fut regardée comme une injure au caractère ecclésiastique[603]. Une pareille subordination du clergé aux lois civiles plaisait au peuple[604], mais énervait la hiérarchie, autrefois seul appui et seule terreur des gens d'église[605]. Le but du bourgmestre était de corriger les abus introduits par la négligence de l'ancienne simplicité, ou pendant la guerre de Zurich et les autres troubles.

Quoique les cantons intérieurs vissent de mauvais œil la collation du droit de bourgeoisie, Waldmann ne souffrit pas que Zurich fût plus limité à cet égard que Berne voulait l'être[606]. La Thurgovie presque entière se rattachait à sa ville comme l'Oberland et l'Argovie à Berne. Le droit de bourgeoisie lui avait coûté à lui-

600 10 schellings d'amende par muids.

601 *Ordonnance de* 1480; sous peine d'un marc d'argent d'amende, excepté les trois jours de la dédicace. 1485 : « afin que la décence fasse » des progrès parmi ceux qui sont établis pour le service de la Divinité » et qui renoncent aux plaisirs d'un monde transitoire. »

602 Après neuf heures le concierge de la salle des chanoines ne doit plus rien livrer.

603 Elles devaient porter un capuchon sur l'épaule; la raison n'en était sans doute pas trop honnête.

604 Les anciens abus « causaient beaucoup de mécontentement chez la loyale commune. »

605 Le pouvoir temporel força un autre couvent de religieuses (le Fraumünster) de déposer l'abbesse Sybille de Helfenstein; 1487.

606 *Anshelm*, 1482. Après lui aussi il fut question, mais inutilement, de limiter ce droit.

même quatre florins[607] ; pour dix un étranger [608] pouvait, avec le consentement du bourgmestre [609], acquérir la protection que donnait ce droit, trouver son existence à Zurich dans son industrie, et, comme guerrier, son poste dans une armée si souvent couronnée par la victoire; si cette alliance lui devenait incommode, il pouvait y renoncer pour un temps ou à jamais[610]. Une certaine stabilité est nécessaire, mais une bourgeoisie qui ne se renouvelle jamais ressemble à une eau dormante; les plus grandes choses ont souvent été accomplies par les nouveaux bourgeois[611], et le mouvement est la destination de l'homme.

Au conseil, Waldmann s'appuyait essentiellement sur les tribuns, et voici ses motifs : les connétables lui en voulaient à cause de Göldli; les tribuns, hommes du peuple, le connaissaient très-bien et se laissaient conduire; nul préjugé de rang ne fermait leurs yeux à la vérité, surtout quand, au gré de ses désirs, il les rendait indépendans des corporations et les préservait du contact et de la prépondérance des nobles[612]. Beaucoup

[607] Un campagnard zuricois payait 3 fl., un Suisse, 4. Le jeune homme venu de Blikenstorf après le désastre de ce village, peut-être encore enfant, fut traité comme un être intermédiaire.

[608] S'il portait les armes pour la ville ou s'il se distinguait par son industrie, on lui conférait la bourgeoisie gratis.

[609] Il dépendait de lui, d'accorder ou de refuser.

[610] Pour un temps, quand il se proposait, p. e., de faire une guerre particulière ou de s'enrôler au service étranger. Celui qui renonçait à la bourgeoisie devait auparavant payer ses dettes et jurer de ne pas faire des enrôlemens contre Zurich et de ne pas porter les armes contre la ville dans les six premiers mois.

[611] Preuve en soient, outre Waldmann, Rodolphe Hofmeister, la plupart des réformateurs, toute l'ancienne et vigoureuse Suisse.

[612] Il estimait que lors même que sa corporation élisait un autre chef, le tribun, s'il n'était convaincu d'aucun crime, devait demeurer mem-

de gens souhaitaient alors aussi qu'au lieu de briguer un emploi, on s'inscrivît simplement auprès du greffier[613]; mais comment empêcher un candidat de dire ses motifs personnels, de chercher à se faire des amis pour une affaire importante? comment s'en rapporter entièrement à l'opinion publique, ou plutôt à l'influence de l'homme le plus puissant?

Pour l'impôt foncier, les dîmes dues aux baillis[614], les corvées, les péages aux portes de la ville, Waldmann faisait exécuter les ordonnances plutôt avec la sévérité d'un prince qu'avec l'ancienne indulgence née du système de la liberté : le gain qui en résulte pour le fisc ne vaut pas un certain bien-être qui gagne les esprits. Une contribution foncière considérable (cinq ou même dix schellings par cent livres fennings) fut, non pas consentie, mais ordonnée et levée, au détriment, non d'un droit écrit, mais de la prudence. Avec sa force de volonté et la conscience de ses bonnes intentions le bourgmestre Waldmann oublia comment un peuple libre veut être traité. Il en agit de la sorte à l'égard de l'argent : le prix du butin vendu, les contributions de guerre, les subsides, que le paysan estimait avoir payés de son sang, furent réservés, sans aucun partage, pour munir un arsenal[615] et pourvoir, en cas de guerre subite, aux premiers frais; on n'expliqua pas suffi-

bre du Conseil, qu'aucun membre de la connétablie ne devait passer à une autre tribu, et qu'elle n'avait à fournir que six conseillers.

[613] Un *règlement* parut en 1489 après sa mort, inexécutable comme tout ce qui est exagéré : il est bon et possible d'empêcher l'achat des emplois; mais défendre de se recommander ou de se faire recommander!

[614] La dixième gerbe, abusivement la neuvième.

[615] On en avait posé le fondement en 1487. *Rahn; Bluntschli.*

samment ce but aux campagnards, à qui d'ailleurs on ne laissa rien pour des réjouissances. Tout au contraire, afin de pourvoir en cas de besoin chaque commune de pièces de campagne, on leva sur les fortunes, sur les biens fonds, les vignes, les pâturages communs et les bois[616], un impôt incontestablement utile, modique, mais inaccoutumé. En trop peu de temps on multiplia trop les améliorations.

Autrefois, avant les progrès du commerce, chaque pays devait fournir à tous ses besoins, ne fût-ce que médiocrement; dans la suite, se bornant à ce qu'il produisait le mieux, il y trouvait le prix de ce qu'il ne produisait pas. Dans le canton de Zurich, où la vigne ne réussit qu'en de certains districts et avec une grande différence selon les années[617], on prit soin avec raison que sa culture ne s'étendît pas au détriment des champs et des prés : néanmoins l'impôt sur les vins étrangers

[616] Chaque père de famille paie annuellement 1 schelling, chaque veuve 6 fennings, chaque manœuvre 2 schell., celui qui cultive la vigne autant et en automne 2 *têtes* de vin ; celui qui laboure avec un attelage complet, un quarteron d'épeautre, un quarteron d'avoine; la partie des pâturages communs, le bois et les glands dont on ne faisait pas usage (et qu'on employait aussi pour diminuer les impôts et pour contribuer aux festins publics); enfin des amendes payées volontairement. = Dans les cantons de Zurich, de Zoug et de Schaffhouse on appelle tête (Kopf), un vase en chêne ou en métal pour mesurer les liquides, de la contenance de deux mesures chacune de 14 pieds zuricois et 2/3; dans le canton de Glaris, la quotité est un peu différente, et la même dénomination s'emploie aussi pour le poids de sept livres; enfin dans celui de Schwyz, on désigne par le mot de tête un vase à mesurer des choses sèches, un petit boisseau. Voy. *Stalder Idiotikon*, t. II, 122. C. M.

[617] En 1484, on en donnait un muids pour un œuf et un tonneau de vin pour un tonneau vide; peu après, le muids se vendait 9 livres.

paraissait trop fort dans quelques circonstances[618]. L'esprit d'ordre de Waldmann étendit sa sollicitude à l'avenir des forêts, afin de ménager les jeunes plantes et de prévenir la conversion arbitraire des bois en champs[619]. Il s'opposa de même à la transformation des champs en prés ou en pâturages et à la réunion dans les mêmes mains des petits fonds de terre, dont chacun nourrit son homme. Le véritable agriculteur, pensait-il, doit être favorisé dans les pâturages communs[620]. Il ne doit ni devenir chasseur, pêcheur, artisan ou négociant, ni dépenser son argent au cabaret ou sa force dans les bains[621] : produire et dégrossir les matières premières, voilà sa tâche; de tous temps la ville a été le marché commun; un rendez-vous de toutes les marchandises prévient les lésions et assure le succès de l'industrie. La ville est la tête, la campagne le corps, la santé de l'État dépend de l'harmonie de leurs fonctions*. Le bourgmestre avait un autre but encore en faisant rester le paysan dans son village, sans se mêler à d'autres classes : il n'aimait ni les chan-

[618] Outre les accises 1 heller par pot, 2 si on le vend en détail. Les accises étaient de 7 sch. et 1/2 par muids de vin du pays.

[619] En 1486, *défense* de couper de jeunes sapins et d'extirper des forêts.

[620] En 1486. *Le bourgmestre et le conseil* ordonnent que les maires des villages veillent à ce que les meuniers, les forgerons, les manœuvres, les patrons d'église et les curés n'envoient chacun au pâturage commun pas plus de 2 vaches, 1 veau ou 1 cheval, 2 porcs, 5 poules et un coq, afin que les paysans n'éprouvent pas de dommage. Extrait du vieux livre blanc de Kibourg, 1534.

[621] Abolition des bains et des pressoirs à huile. Restriction du droit de taverne.

* Il ne fallait donc pas en faire deux êtres distincts. D. L H.

gemens de domicile[622], ni la concession des droits communaux à des étrangers.

Il agissait parfois comme ces diplomates aux yeux de qui le peuple existe pour le prince ou l'État; en Suisse chacun pense exister pour soi et dans le but de jouir en même temps que de travailler. On rendit plus précises les ordonnances communales, souvent si patriarcales par leur simplicité antique; les sous-baillis ne furent plus élus par leurs égaux, mais seulement proposés. Si, à Regensberg, un soufflet donné ne coûtait que cinq schellings, si en général on avait des moyens divers d'atténuer le malheur des coupables[623] et de les punir sans cachot et sans bourreau, l'Etat en souffrait-il? Enlever aux enfans d'un criminel même leurs biens meubles fut une mesure fiscale et non paternelle. Waldmann entreprit d'attribuer exclusivement à la ville le commerce du sel[624]. Il fut père sévère, bien intentionné sans doute[625], mais les grandes guerres avaient émancipé les campagnards. Il n'entendit point la voix du peuple*; on avait interdit les assemblées

[622] Nul ne doit nous quitter à notre insu et sans notre consentement. 1488.

[623] En permettant les dommages-intérêts; en distinguant les cas, suivant que le sang a coulé ou non, et qu'un individu a été ou non renversé, etc.

[624] *Ordonnances* dans *Füssli*, 79 et 80. Voy. *Bullinger*. Il fut poussé à cela par toute la tribu des cardeurs, dont il devint lui-même le chef.

[625] C'est pour cela peut-être qu'il croyait qu'on est moins obligé de dire au paysan la vérité que ce qui lui est nécessaire et utile. *Füssli*, 73.

* Faute énorme : il faut que le peuple puisse librement faire connaître au gouvernement ses opinions sur ce qui le touche immédiatement, et que ses communications avec celui-ci soient franches, décentes, toujours ouvertes.. D. L. H.

dans la campagne, parce que mal inspirées ou mal dirigées, elles devenaient parfois tumultueuses *.

Henri et Lazare Göldli et leurs principaux amis[626] n'ignorèrent ni ce mécontentement naissant, ni l'envie ou le dépit de tant de chefs de cantons blessés dans leur amour-propre, leur intérêt ou leurs affections politiques. S'assemblant fréquemment dans la chapelle des frères-prêcheurs, ils formèrent le plan le plus sûr pour la perte du bourgmestre : ce fut de lui témoigner la plus grande admiration pour l'énergie et le courage de son patriotisme, de lui signaler une multitude d'imperfections et d'abus, d'intercepter tout avertissement, et tandis qu'on fomenterait en secret le mécontentement jusqu'à l'exaspération et à une explosion violente, de le faire aller si loin qu'il lui serait impossible de reculer sans honte, d'avancer ou de s'arrêter sans péril. A l'égard de la Suisse, Waldmann seconda ses ennemis par un acte qui, selon les anciennes idées sur le destin vengeur, exigeait son sang.

Frischhanns Theilig, de Lucerne, homme d'une droiture et d'une bravoure éprouvées, qui avait orné sa jeunesse du laurier de Giornico[627], vint à Zurich avec de la toilerie, dont il faisait le commerce. On savait que, comme d'autres, il s'était plaint publiquement et avec amertume de la mauvaise direction de la guerre de Milan, dans le moment même et depuis, et qu'il avait accusé Waldmann de partialité en faveur

* Il fallait régulariser ces assemblées en les soumettant à un petit nombre de règlemens : voilà ce qui eût mieux valu que de tuer l'esprit public en les supprimant. D. L. H.

626 On nomme surtout Conrad Schwend et Henri Escher, conseillers et chevaliers, Jean et Gérold Meyer de Knonau.

627 Ci-dessus, chap. II, à n. 262.

de l'ennemi[628]. A Zurich, il ne dit mot. Il n'en fut pas moins mis en prison. Sa femme, qui l'aimait, reçut cette nouvelle; tout Lucerne trembla. Une grande députation partit aussitôt pour demander la liberté de Fricshbanns; elle fit un appel à la magnanimité du bourgmestre. Lui, que le pouvoir avait endurci, répondit par une raillerie cruelle[629]. La seule chose qu'on obtint en faveur du héros de Giornico, fut qu'il serait simplement décapité[630]. On apprit que le bourgmestre avait su et nommé les lieux et les compagnies où Theilig avait parlé contre lui[631], et l'on crut de bonne foi que les Zuricois inscrivaient dans un protocole appelé *le livre des coquins*[632], tous les individus, objets de leur ressentiment, afin de les mettre à mort s'ils venaient dans leur ville. Les Lucernois témoignèrent leur étonnement « de ce que, pour des propos tenus ailleurs » dix ans auparavant, à ce qu'on prétendait, on osait » arrêter, mettre à la torture et punir du dernier sup» plice un citoyen libre de leur ville, venu à la foire » annuelle de Zurich pour ses affaires, sans mauvaise

[628] Il prétendit que lui et Pierre Andrès donnèrent des avertissemens aux Milanais (n. 632). Il se peut que cette expédition ait déplu au bourgmestre (comme à nous); qu'il se mit en campagne de bonne heure et avec des troupes nombreuses pour diminuer le mal de la guerre. Peut-être interpréta-t-on faussement cette démarche.

[629] Autrement il en serait parlé dans le *protocole* n. 632.

[630] « Il faut qu'il tombe, fût-il grand comme un clocher. » Frischhanns était remarquable par sa grande taille et sa beauté.

[631] « Par grâce et à la prière de nos fidèles et chers Confédérés de Lucerne. » N. 632.

[632] *Protocole de la ville de Zurich*, veille de la St.-Matthieu, 1487. Il devait avoir dit que « Waldmann était à son escient un homme mé» chant, un meurtrier et un traître, etc. » Waldmann, quoique ce ne fût pas son tour, présida le tribunal dans cette occasion. *Füssli*, 115, d'après la procédure.

» intention et sans motif de crainte. Un procédé sem» blable était-il conforme aux principes d'une Confé» dération ou du droit des gens ? » Ils partirent. Quand la diète s'assemblait à Zurich, les Lucernois n'y paraissaient point. A la fin, une députation zuricoise se rendit à Lucerne, et prouva que le duc de Milan n'avait séduit personne. Les Lucernois l'admirent sans peine[633], mais ils insistèrent sur l'injustice de l'assassinat de Theilig. Pendant plusieurs années, quand les Zuricois arrivaient à Lucerne pour la diète, sa veuve leur criait de la fenêtre : « Vous avez cruellement assassiné mon » bon mari, contrairement à la loi de Dieu, à l'honneur » et à la justice[634]. » Le bourgmestre avait aussi fait noyer un jeune homme pour avoir mal parlé de lui[635]. Il fit grâce à un autre qui s'était livré lui-même[636]. Toutes ses volontés faisaient loi ; son heure n'était pas encore venue.

Dans ce même temps, il garda pendant plusieurs mois l'argent de l'Autriche, sur lequel beaucoup de gens comptaient. C'était généralement sa coutume de promettre à des magistrats énergiques et loyaux, mais peu ou point payés par leurs cantons[637], des sommes que

633 « Ils savent bien que les Italiens ne donnent pas plus qu'ils ne sont obligés de donner. » *Relation de la députation.*

634 *Chronique de Melchior Rüss.*

635 Jean Kraut. *Füssli*, 127.

636 *Intercession auprès du conseil de Winterthur*, pour Henri Göschel, 1486.

637 Le landammann Jean de Flue, fils de Nicolas de Flue, ne reçut, dans l'affaire de Mötteli, aucune indemnité d'Unterwalden, mais uniquement la moitié des 100 florins que Waldmann lui avait promis ; indemnité bien juste, puisqu'il avait dû faire les frais d'un voyage à Inspruck, et bien innocente, puisqu'il ne la cacha ni à son père ni à son pays. *Prononcé de l'avoyer Henri Schodeler*, de Bremgarten ; sam. av. Ulrich 1492.

fournissaient le riche Mötteli ou certains partis, mais de les retenir le plus long-temps possible dans ses mains[638]. Par ces raisons et d'autres encore, on lui attribua, non sans vraisemblance, l'intention de devenir le dictateur de la Suisse[639]. Éclipsant tous les hommes par sa haute stature et sa beauté, fort par la confiance en lui-même[640], riche, entouré de magnificence, dans les festins convive plein de gaieté, plus passionné des belles dames et plus entreprenant auprès d'elles[641] qu'il n'était séant pour un bourgmestre, payant de son amitié, sans distinction de rang, tout attachement fidèle à sa personne, au point qu'on le voyait souvent traverser les rues en donnant le bras au sergent de ville Schnéevogel[642], voilà Waldmann. Il étendit la souveraineté de Zurich par l'acquisition de Stein, sur le Rhin[643], de Höngg, que Wettingen aliéna dans un besoin d'argent[644], de Birmenstorf et d'Urdorf, patrimoine d'une descendante

[638] Mötteli donna 1000 florins à Waldmann et autant à un serviteur de l'archiduc, pour les dépenses que nécessiterait son procès (ci-dessus, n. 84-88). Le landammann Zuben et le landamman Henri Winkelried reçurent chacun 100 florins : l'un tout de suite parce qu'il le prit haut, l'autre, le bon de Flue, seulement après plusieurs années. *Ch.* n. 637. et une *Ch.* semblable pour Winkelried, samedi apr. St.-Jean-Bapt. 1491.

[639] *Anshelm* : « Maintenant on les oblige de tenir les diètes à Zurich. » On pense bien comment cela devait plaire aux Bernois.

[640] « Il comptait grandement sur lui-même. » *Id.* « Il avait trop de présomption. » *Bullinger.*

[641] *Déclaration de Jean Stumpf:* à Bâle il fut introduit par un des surveillans auprès d'une belle prude. On le vit avec étonnement mener à une diète à Bade six femmes outre la sienne. « Il s'oubliait avec des femmes honorables, et il était grand amateur du beau sexe. » *Bullinger.*

[642] En général il relevait ses subordonnés qu'il tenait en sa puissance, et, ajoute Henri *Bullinger*, les mauvais sujets qui l'encensaient.

[643] 1484. Ci-dessus, chap. II, n. 465.

[644] Même année, 10 septembre : hypothéqué à la ville, avec l'entière souveraineté pour 1000 fl. du Rhin. *Edlibach.*

de Rodolphe Broun[645], enfin de ses propres juridictions à Dübeldorf[646]. Il voulut concentrer dans la ville toute souveraineté judiciaire[647]; il lui procura de la dignité à l'égard des autres pays[648], dans l'intérieur le charme de la propreté[649].

Sous le masque de conseillers loyaux, bon nombre de ses ennemis vinrent à lui se plaindre de la décadence des fortunes bourgeoises, détruites par l'inobservation des anciennes lois somptuaires, par le luxe des vêtemens, la fréquence des festins et l'abus des présens; en vain l'Empereur et l'Empire, dirent-ils, en vain les sages seigneurs de Berne[650] et presque tous les Confédérés ont tâché d'arrêter le mal; le mal est plus fort qu'eux; c'est de sa sagesse éminente qu'on attend la juste mesure, les vrais moyens. Beaucoup de sous-baillis, bien intentionnés, parlèrent dans le même sens. L'idée de s'attaquer aux jouissances de la gourmandise et de la vanité flatta l'amour-propre du bourgmestre. On avait conservé du vieux temps l'usage de solenniser par des dons, des repas, des pâtisseries[651], les naissances et les mariages, les avancemens, la nouvelle année, même le départ de ce monde; les assem-

645 1487. *Rahn.* Elle était fille du bailli impérial Jacques Broun, et hérita ces villages de sa mère, sœur de l'avoyer lucernois Henri de Hunwyl; elle avait épousé Henri de Rümlang. *Leu.*

646 1487, le 14 sept. pour 882 florins avec Rieden et Dietikon. Il garda le village de Dübelstein.

647 *Füssli*, 88.

648 « N'écrire sur parchemin qu'aux villes qui en usent de même à notre égard; ne pas leur donner des titres plus respectueux que ceux qu'ils nous donnent. »

649 *Füssli*, 69.

650 Nous avons vu un grand nombre d'ordonnances; il faut y ajouter celle *sur les enterremens* de 1483. *Anshelm.*

651 *Réglement somptuaire.*

blées des tribus, les sociétés des tireurs donnaient lieu à mainte fête; les sergens de ville, les fifres, les garçons d'auberge étaient habitués à de petits présens; dans les festins de femmes[652], combien aimaient à se parer de soie, d'argent et dor, même les femmes sans fortune! Ces plaisirs et ces présens furent défendus[653] ou restreints[654], et le luxe féminin limité[655] selon le rang[656] et la fortune[657] des maris. Combien s'attristèrent les villages voisins de ne plus se réunir pour des fêtes, les jeunes hommes de ne plus se voir aux tirs et au jeu de quilles[658]! Mais une vexation plus sensible encore les attendait.

[652] Elles avaient aussi leurs festins à la connétablie, à l'escargot, dans les auberges des tribus.

[653] *Règlement somptuaire*, mardi ap. Othmar, 1488 : point de pâtisseries aux femmes en couche, plus de festins à la connétablie, à l'escargot. etc.

[654] Une seule fête à l'occasion des mariages, un seul festin, uniquement pour les parens et ceux de la même tribu; nul présent de noces au-dessus d'un florin; pas au-delà de cinq schellings pour présent de baptême. Le vin d'honneur seulement aux femmes qui viennent au baptême. Pas d'autres étrennes du parrain qu'un fromage de 8 sch. Pas d'étrennes ni de présent pour le chauffage, qu'au concierge de la tribu, 1 sch. et autant à sa femme, 4 fennings à ses gens. A un bourgmestre, à un conseiller, à un tribun, un festin, mais une seule fois, à sa première nomination. (Ordinairement ces emplois étaient renouvelés après le terme de six mois, d'un an, de deux ans, suivant les diverses constitutions des villes). A celui qui se marie ou devient père pour la première fois, un plaisir dans sa tribu, mais chacun se fait servir à part.

[655] Tout est permis aux « femmes publiques et vagabondes » dans les maisons du Kratz et du Graben.

[656] Celles de la connétablie et de l'escargot portent seules des bracelets en or et en argent et des robes de soie.

[657] Celui qui possède 1000 florins, peut accorder à sa femme une ceinture de la valeur de 12 fl. et de modestes bordures de soie.

[658] Nul ne peut assister à une noce hors de sa paroisse; nul ne peut convoquer pour un tir, ni proposer des prix ou faire des invitations considérables.

Quelques campagnards avaient tué et mangé un cerf; ils furent trahis[659]. « On devrait, » s'écria le bourgmestre Göldli, « abattre les grands chiens des » paysans. » « Oui, » ajoutèrent ses amis, « ils font les » braconniers et courent à travers vignes et moissons. » On a réglementé les pigeonniers[660]; les chiens sont-» ils moins nuisibles ou plus utiles que les pigeons? » Toutefois Waldmann, qui savait combien l'homme tient à un chien fidèle, ajourna la délibération. Les autres n'en insistèrent qu'avec plus d'ardeur; à chaque séance du conseil Göldli ramenait la question des chiens[661]. Le bourgmestre impatienté : « Que sert, » dit-il, « un » ordre inexécutable? qui de vous parcourra le pays » pour tuer les chiens? » « Moi, » répondit Henri Meyss, « moi, » répéta Frauenfeld, ses commensaux, ardens à montrer leur fidélité courageuse. L'ordre fut voté; il répandit dans tout le canton une consternation plus grande que si, derechef menaçans, Ital Réding ou Charles-le-Téméraire fussent ressuscités. Sur les bords du lac on abattit quatre-vingts des plus gros chiens; les campagnards assistèrent à ce spectacle, mornes de douleur. Par-ci, par-là, un d'eux offrait de racheter son compagnon au prix de son bœuf le plus beau ou de sa meilleure vache[662]. Un habitant du Fischenthal dirigea son arbalète contre Jean Meyss. Lors-

[659] *Anshelm.* Le dénonciateur s'appelait le petit Michel, surnommé *Karrenzüherli* (tireur de charrettes); il était de Herrliberg.

[660] Les seuls seigneurs ecclésiastiques et temporels et les baillis peuvent entretenir à la ville 5 paires de pigeons, à la campagne, 10; 1488.

[661] On engagea des campagnards même à demander qu'on abattît les chiens. *Bullinger.*

[662] *Bullinger* : ils aiment mieux qu'on frappe leur bœuf dans l'étable, que leur chien près de la maison. Un d'eux dit qu'il mourrait à côté de son chien.

que dans Affholtern on entassa les pauvres bêtes sur la place du village, hommes, femmes, enfans, poussèrent des cris de rage et de pitié, en se rappelant tant de caresses, une si fidèle société. A Mettmenstetten, dans le bailliage libre, cinq cent cinquante hommes, chacun avec son chien en lesse, se rassemblèrent dans la grande prairie, refusant de les livrer et offrant le recours à la justice. Meyss ayant peu après perdu l'usage de la parole, tout le monde crut que le Ciel vengeait ces créatures innocentes. Les députés de la campagne vinrent à la ville, mais on leur refusa audience. Waldmann insinua qu'il était seul auteur de la mesure[663]. D'autres demandèrent : « Que se fait-il sans » lui? ne sommes-nous pas ses valets? C'est un pur » caprice de celui par qui aucun honnête homme ne » peut se réjouir à sa noce, ni se livrer à la joie avec » ses voisins et ses compagnons. » Les campagnards s'aperçurent alors d'une division parmi les citadins.

Herrliberg et Meila, deux beaux villages des bords du lac, florissaient alors déjà par la tisseranderie et l'agriculture; les riverains du lac, race vive, rusée, audacieuse, habitués à vivre souvent ensemble, n'avaient plus, depuis la guerre de Zurich, ce respect pour la ville et le gouvernement que le peuple Bernois conservait pour l'avoyer et le conseil*. Un tisserand de Meila, Roudi[664] Rellstab, donnant un festin à son fils, mais n'osant pas, aux termes des ordonnances, inviter des voisins, ils résolurent de transporter un tonneau de

[663] En effet, sous la présidence du bourgmestre Henri Roüst.

* Zurich les avait soumis à son monopole, à celui de ses tribus. D. L. H.

[664] Roudi est l'équivalent de Rodolphe; nous écrivons comme on prononçait, à l'exemple de Villani, de Capponi et d'autres historiens florentins.

vin sur la borne des deux communes, et de le mettre en perce des deux côtés. Le mauvais temps l'empêcha; toutefois quinze jeunes hommes se liguèrent pour fouler aux pieds la loi en visitant les festins. Quatre à cinq cents hommes, entre autres des métairies de Schwyz[665], se rendirent de compagnie à une pareille fête à Erlenbach[666]. Quand on eut bu gaiement, on parla de la discipline intolérable des ordonnances. « Les pères ont » combattu ensemble sur les champs de bataille, » pourquoi les fils ne boiraient-ils pas ensemble? Qu'a- » vons-nous fait pour qu'on nous défende des réjouis- » sances fraternelles? Mais les messieurs prétendent » toujours ordonner. C'est à nous de voir si nous vou- » lons obéir. Serrons nos rangs. » Ils se donnèrent la main. Ensuite ils députèrent vers le gouvernement pour demander qu'il abrogeât ces innovations. Waldmann prouva l'ancienneté de ces lois simplement renouvelées, égales pour le citadin et le campagnard, leurs avantages économiques, leur modération; il rappela l'engagement par lequel le bourgmestre et le conseil s'étaient ôté la faculté d'y rien changer; clause peu sage : un gouvernement ne doit point se lier à jamais, surtout pour des mesures impopulaires, et s'exposer au péril de compromettre le repos du pays ou sa propre dignité. Le bruit de ce refus se répandit rapidement. Trois jours après, quinze cents hommes se trouvèrent pour le carnaval au village de Meila[667], le tisserand Roudi Rellstab à la tête. A leur prière, on vit venir de

[665] *Anshelm* atteste qu'il y avait des Schwyzois dans ce nombre; nous n'en saurions concevoir d'autres. Du reste il nomme Küssnacht au lieu d'Erlenbach; nous suivons *Bullinger*.

[666] Le 26 février 1489.

[667] Le 1er mars.

Zurich Henri Roüst, second bourgmestre, le grand tribun Léonard Oehen, le tribun Ulrich Widmer, amis de Waldmann, et son ennemi Gérold Meyer de Knonau, bailli impérial[668]. Les campagnards se formèrent en assemblée générale; l'ancien bourgmestre leur parla de son étonnement à la vue d'une assemblée pareille, de leur insubordination déclarée, de ses conséquences. « Ils n'en seraient pas venus là, » dit-il à Rellstab, « si tu les avais calmés au lieu de les exci- » ter *. »— « Je n'ai rien fait pour moi, » répliqua celui-ci; puis, se tournant vers le peuple : « Ne sommes- » nous pas tous comme un seul homme? » — « Oui, » oui, » s'écrièrent-ils en levant les mains. Rellstab alors, s'adressant au bourgmestre : « En vérité, un » pour tous, tous pour un, avec corps et biens, nous » voulons recouvrer nos libertés. Rappelez-vous, ma- » gistrats, comment après la guerre de Zurich vous » nous promîtes, dans l'église de l'eau, de ne pas nous » imposer de nouvelles charges. » Le bourgmestre, pour modérer ce feu, assura qu'on examinerait tous les griefs, s'ils faisaient des représentations paisibles. Un homme de Wædenschwyl, le paysan de Mugern, Jacques Meyer s'écria :« Nous nous sommes adressés à vous » par l'intermédiaire du commandeur de Küssnacht; » nous vous avons envoyé respectueusement quelques

[668] Le 2 mars.

* Le tutoiement encore aujourd'hui fort usité dans la Suisse allemande est l'expression, non-seulement de la supériorité du magistrat, de l'ancien seigneur, du riche propriétaire, du maître, mais aussi de la cordialité paternelle du possesseur de terres envers ceux qui les travaillent, de l'artisan envers les ouvriers, du chef de maison envers les domestiques. Dans les contrées les moins traversées par des voyageurs, la vieille simplicité helvétique tutoie hospitalièrement l'étranger. C. M.

» députés, vous n'avez pas voulu les entendre; eh bien! » entendez à présent les communes. » A vrai dire, les autorités n'avaient point violé de franchises; or la scission et le soulèvement ont besoin des motifs les plus sacrés, même pour une apparence de justification.

A ce moment le bourgmestre reconnut l'esprit de sédition; le bruit s'en répandit de proche en proche; Zollikon, commune la plus voisine, sommée d'exposer ses griefs, députa vers Küssnacht et Meila, refusant d'entrer en pourparlers avec le gouvernement sans les autres. La fermentation gagna tout le rivage. Il parut à propos de sonder la fidélité des contrées voisines. Elles se montrèrent dévouées, et envoyèrent à la ville trois cents hommes. Dès-lors sur le lac, sur ses bords, chaque nuit un grand nombre de flambeaux et de lumières annonçaient des assemblées, des préparatifs. Jean Waldmann demeura inébranlable. Après le carnaval, dans la matinée du mercredi des cendres, pendant que le bourgmestre et le conseil étaient assemblés, tous les paysans du lac, excepté ceux de Kirchberg, parurent en armes devant Zurich[669]. La ville, fermée, était occupée par les tribus. Sur ces entrefaites arrivèrent l'abbé Muller de Wettingen, l'abbé Max de Rüti, peu à peu des députés médiateurs de Schaffhouse, de Bâle, de Rothweil, de l'abbé et de la ville de St.-Gall, enfin de la Suisse entière[670]. Gubelmann, commandeur de l'ordre de St.-Jean à Küssnacht[671], insista pour que

[669] Le 4 mars.

[670] Ceux de Zoug arrivèrent les premiers, le 6 mars; tous les autres dans l'espace de huit jours.

[671] C'est ainsi que le nomme *Bullinger;* mais je trouve dans les chartes Werner Martin; je suis trop éloigné pour rectifier ce point. L'un était-il l'intendant, l'autre le commandeur? = Voir *Appendice* E.

vingt-quatre campagnards, deux de chaque commune[672], fussent admis devant le Grand Conseil. Ceux-ci répétèrent chaleureusement les mots : *innovation*, *liberté*. Après la délibération, le bourgmestre, avec ce regard et cette voix qui commandaient l'obéissance dans le tumulte des batailles, leur reprocha leur insolence d'oser taxer d'empiètement sur la liberté le renouvellement d'une ancienne loi, désiré par les préposés mêmes des communes dans l'intérêt des familles; il censura leurs attroupemens, promit au sujet de quelques griefs la justice accoutumée, et leur ordonna de retourner chez eux. Ils sortirent abasourdis. Leur nombre s'augmenta de cinq cent cinquante hommes du district de Grüningen et de cent cinquante venus de Greiffensée, de l'Albis et d'au-delà; ils résolurent donc d'attendre à Zollikon le parti que prendrait la ville. Le vin, la bombance, les fifres, les tambours, remplirent de bruit ce camp que grossissaient même des gens de la garnison de Zurich. Le bourgmestre prit des mesures de sûreté. L'intervention étrangère était inévitable; il espéra la diriger. La nouvelle exagérée d'une révolution dans la république zuricoise attira l'attention de l'évêque[673], des comtes combourgeois de la ville[674], de la ligue inférieure et de la Confédération souabe.

Les Confédérés donnèrent audience aux campagnards dans une prairie au bord du lac, près de Zollikon; le

[672] On en comptait alors dix sur les bords du lac. *Edlibach*. Il faut y joindre quatre députés de Höngg.

[673] Le pays relevait de l'évêché de Constance.

[674] Montfort, Sulz. Martin Hablizl, d'une bonne famille de Schaffhouse, bailli du Klekgau (était-ce dans le Bas, pour Sulz, ou à Neukirch, pour l'évêque?) offrit particulièrement du secours.

paysan de Mugern porta la parole. On convint que cinquante d'entr'eux présenteraient les griefs, et que les deux partis s'en rapporteraient à l'arbitrage des Confédérés. Le bourgmestre, plein du sentiment de la dignité souveraine, rejeta la proposition de faire juger l'affaire entre la ville et le territoire qu'elle avait acheté, comme entre parties égales*. De sept cantons, cinq étaient démocratiques; une partie des députés avaient personnellement de l'éloignement pour lui[675]; le petit-fils d'Ital Réding pouvait-il se prononcer pour l'autorité absolue de Zurich? Le seul droit d'un canton suisse à l'égard de la constitution d'un autre était de rétablir la paix à la demande du gouvernement, et, au besoin, de soutenir le gouvernement[676]. La loi n'allait pas au-delà; elle laissait à la sagesse le soin de se décider d'après les circonstances[677] : une Confédération est perdue quand la confiance ne va pas plus loin que la lettre du pacte. On décida d'entendre la voix du peuple, et d'arranger ensuite l'affaire avec le bourgmestre et une délégation du conseil[678].

* Première grande source de l'inimitié toujours croissante des communes du lac. D. L. H.

675 Seiler, avoyer de Lucerne. Le landammann Réding était du parti français. Nous avons vu, n. 638, des rapports désagréables de Waldmann avec Zuben.

676 Les alliances avaient été conclues entre les gouvernemens; le territoire de la campagne fut acquis plus tard par les armes ou avec de l'argent.

677 Par l'effet du temps et de relations multipliées, les campagnes étaient devenues parties intégrantes des cantons; la lettre des vieilles alliances n'était plus entièrement applicable.

678 Le conseil ne comparut point avec les campagnards devant les Confédérés : il siégea avec ceux-ci pour prononcer sur les réclamations de ceux-là.

Les commissaires envoyés vers la campagne, le tribun Jean Binder et le conseiller Dominique Frauenfeld assemblèrent les communes de village en village. « S'il » en est ainsi, » disait le peuple après les avoir entendus, « nous nous rattachons au gouvernement, corps » et biens, comme nos pères, ni plus ni moins, n'en » doutez pas[679]. » On ajoutait ordinairement le vœu de l'oubli du passé. Cependant, les habitans des bords du lac étaient rentrés dans leurs foyers; la garnison de la ville avait été congédiée et bien récompensée[680]. Avant de se disperser, les paysans se jetèrent sur les villages qui n'avaient pas fait cause commune avec eux, ruinèrent les propriétés, répandirent ou emmenèrent le vin. Le bourgmestre se montra dès-lors tout disposé à révoquer des ordonnances odieuses. Pourvu que le pouvoir subsistât, on voulait bien en restreindre momentanément l'exercice. Or le pouvoir était assuré par le maintien des anciens impôts et du commerce du sel, mais surtout par le serment que devait prêter la campagne d'obéir au gouvernement *en toutes choses*. On confirma même les droits et les franchises qui n'avaient point été lésés; le bourgmestre Waldmann et le grand tribun Oehen furent désignés comme garans[681].

Il paraît hors de doute que l'honneur de la ville et la puissance de Waldmann seraient demeurés intacts,

[679] C'est la réponse de Höngg, mais on voit que les autres étaient analogues.

[680] *Füssli* d'après le *manuel* (les manuels ou protocoles du conseil ont été introduits par Waldmann) : 5 sch. aux gardes des portes; remise des amendes encourues précédemment; récompense au fils d'Albert Meyer, qui se prononça seul à Meila pour le gouvernement.

[681] Nous trouvons improbable que les odieuses ordonnances aient été abolies alors; on s'en tint à la promesse garantie de contenter ces gens.

si, par une sollicitude intempestive pour la dignité de Zurich, il n'eût pas compromis la victoire due à son habileté. Lorsqu'on lut dans le conseil le rapport fait de concert avec les Confédérés, Waldmann prononça un discours véhément sur la dignité de la ville, et ordonna au greffier d'effacer des expressions honorables et d'écrire qu'on n'avait présenté que de *prétendus* griefs, que les paysans avaient humblement demandé pardon de leur tort, au nom de Dieu, de la sainte Vierge et de leurs pères, et obtenu par grâce qu'on examinerait leurs plaintes dès qu'on en aurait le loisir[682]. Il fit lire aux tribus ce document ainsi modifié. C'est à genoux, ajoutèrent des flatteurs, c'est à genoux que les paysans ont sollicité leur pardon. Beaucoup de députés suisses refusèrent de recevoir des mains du greffier ce protocole falsifié.

Waldmann, plus orgueilleux que jamais, fit aussitôt une partie de plaisir à Bade avec quelques compagnons de débauche[683]. Lui-même, plus souvent encore l'huissier de la ville, Schnéevogel, et d'autres adorateurs du pouvoir dirent tout haut, écrivirent même que le bourgmestre connaissait les ressorts secrets, qu'il savait tout, qu'il méprisait ces gens, quatre Zuricois valant à peine un Souabe, mais qu'il n'en méditait pas moins une vengeance éclatante, dont les instrumens ne seraient pas les Confédérés[684]. Les Göldli,

682 *Anshelm* possédait une charte semblable.

683 « Il est suivi de compagnons dissolus. » *Bullinger.* « Sa société frivole et dissolue. » *Anshelm.*

684 Cela donna lieu à supposer des relations illégales avec l'Autriche. Le zèle de Hablizl (n. 674) pouvait-il les faire présumer? Waldmann

leurs partisans et leurs amis entendirent et lurent ces propos; connaissant Waldmann, ils le croyaient capable de tout, et communiquèrent leurs craintes à la ville. Toutes les communes où l'on lut le faux rapport et où les députés[685] racontèrent la vérité, s'enflammèrent d'une violente colère. Waldmann averti, comme s'il n'était pas en sûreté à Bade, revint avec quinze chevaux dans la ville consternée; il ne tarda pas à y remarquer un murmure sourd, de l'éloignement pour sa personne, une contrainte générale, même chez ses amis. Il mit des factionnaires sur les tours et sur les remparts, établit des postes, augmenta le nombre des gardes de la ville, les pourvut d'épées de bataille; en même temps il convoqua des délégués pour examiner les griefs.

Les cinquante députés des communes du lac témoignèrent au Grand Conseil leur surprise de ce que le gouvernement avait outrageusement calomnié leur peuple auprès des Confédérés; ils exigèrent qu'on redemandât et anéantît les protocoles. Ils parlèrent d'un ton résolu. Leurs efforts paraissant inutiles, ils sortirent de la salle, fermèrent la porte avec fracas, et quittèrent en hâte la ville. Ils firent savoir à tous les Confédérés « que la ville les avait calomniés; qu'elle » n'observait pas la convention, que le traité n'existait » plus. » Les Bernois écrivirent avec une égale sagesse à la ville et à la campagne; ils déconseillèrent aux

crut en effet terrifier les paysans du lac, au moyen des 300 hommes de la garnison, *commandés par lui en personne.*

[685] *Tagherren*, députés à la diète; c'est le titre qu'on donna aux 50 qui avaient eu des conférences avec la commission des Confédérés et du Conseil.

paysans toute sédition, sous peine de perdre la faveur fédérale, et promirent leur intercession ; au conseil, ils représentèrent la nécessité de céder sur-le-champ pour prévenir un malheur irréparable. Ils chargèrent de ces lettres le docteur Thüring Frickard, ami de Waldmann, et qui connaissait parfaitement le peuple. On convoqua promptement une diète à Schwyz. Sans attendre la réponse, les riverains du lac ordonnèrent de ne plus sonner les cloches jusqu'au matin *Lætare*, instant où le tocsin, partant de leur contrée, inviterait toute la campagne à se porter en armes à Küssnacht. On refusa d'entendre les délégués de la ville, et l'on redemanda les faux protocoles. Le dimanche *Lætare*, de grand matin, au signal donné des bords du lac, six mille hommes de presque tous les districts prirent les armes contre le gouvernement et se rassemblèrent dans Küssnacht.

Au milieu de cette foule furibonde s'avancèrent Conrad Schwend et Henri Escher, tous deux chevaliers, tous deux illustrés à Morat, et connus par leur attachement, non pour le bourgmestre, mais pour la patrie. Schwend se plaça sur un lieu élevé, au milieu des cris continuels : « A bas! jetez-le à bas ! » Il put à peine faire entendre que s'ils se calmaient on ferait droit à leurs plaintes. A la fin on obtint une suspension d'hostilités jusqu'au retour des députés envoyés par eux auprès des cantons; le bourgmestre Waldmann et le grand tribun Oehen furent entièrement exclus, comme garans infidèles à leur parole.

Ainsi qu'il arrive dans tous les troubles, ce jour révéla les dispositions secrètes de bien des têtes et des cœurs : Félix Brennwald, soutenu par ceux de Winterthur, défendit le château de Kibourg contre les at-

taques des campagnards[686]; Ulrich Schwend fut chassé violemment de Wædenschwyl[687]; le bailli de Grüningen mena ses gens contre la ville[688]; Kirchberg, les petites villes, de simples hameaux conservèrent le mieux la vieille fidélité reconnaissante[689]. Le bourgmestre reprit alors sa cuirasse long-temps négligée et sa grande épée, témoins de jours meilleurs; il ne sortait, il ne dormait que bien gardé, mais non plus par l'amour du peuple. La bourgeoisie qu'il avait tant de fois honorée, si long-temps fière de lui, ne le soutint pas même quelques jours : le peuple n'a de sentiment que pour l'heure présente. D'après le convenant de Stanz, les Confédérés auraient dû sauver Zurich. Les bourgeois, dans leur emportement enfantin, voulaient qu'on chassât les paysans (bien que sans moyens d'exécution), ou menaçaient de passer de leur côté.

Dès que la nouvelle du tocsin se fut répandue à Schwyz, les députés des Confédérés, ceux d'autres villes et de seigneurs étaient montés à cheval pour se rendre en hâte à Zurich. Le bourgmestre dînait avec

686 *Zurich à Winterthur,* 30 mars : on envoie le chevalier Schwarzmourer avec 14 hommes; les dames de Tös font moudre, pour le château, 50 muids de bled. D'après *Bullinger,* les impôts levés depuis 12 ans se trouvaient là, chose surprenante, puisque le revenu de la ville n'était rien moins que considérable. Brennwald est le père d'un historien.

687 Dans la *lettre* n. 686. La première enceinte et le château avancé étaient au pouvoir des campagnards; Zoug intervint comme médiateur.

688 A examiner si ce fut Jean Widmer, fils du vieux ami de Waldmann, ou le nouveau bailli Werner Stuki. Si ce fut le premier, sa conduite s'explique par sa faiblesse timorée. = Voir *Appendice* F.

689 Winterthur, Stein, Eglisau, Bülach, Kirchberg déjà maltraité, Wyningen, Altstetten, Wiedikon, Riedern, les quatre gardes (Wachten) demeurèrent fidèles. *Bullinger.*

eux à l'auberge de l'Épée, quand soudain les cris, le tumulte se firent entendre : sur le pont entre l'auberge et l'hôtel de ville quatre hommes assassinèrent le hallebardier Schnéevogel qui avait mal parlé de la disposition des Zuricois. Les députés suisses ne retinrent qu'à grand'peine le bourgmestre, qui volait à son secours [690]. Les meurtriers se réfugièrent dans une église, mais dans la même journée ils se montrèrent en public. Son fidèle serviteur, dont l'intelligence, le cœur, le courage lui étaient assurés, venait de périr [691] : on lui conseillait de s'éloigner; il estima qu'il était plus digne de paraître. Il voulait se rendre le lendemain de tribu en tribu, pour leur parler. Ses ennemis, qui furent informés de cette résolution, redoutèrent l'effet que sa parole, inspirée par le péril, produirait sur les citoyens qu'ils n'avaient qu'à peine détachés de lui par de longs artifices. Ils formèrent leur complot. La nuit se passa.

Le bourgmestre, après avoir visité quelques tribus [692], rencontra des bourgeois qui lui demandèrent au nom de la commune de convoquer le Grand Conseil. Tandis qu'il leur parlait on entendit sonner la cloche de convocation. Waldmann se rendit en hâte à l'hôtel de ville, où personne ne sut dire comment cela s'était fait. Les tribus ne le voyant pas venir se dispersèrent; la multitude, remplie d'inquiétude et d'attente, se pressait vers le pont inférieur, voisin de la

690 « Ils l'empoignèrent vigoureusement. » *Anshelm.*

691 « Homme vif et vaillant. » *Bullinger.* « Homme vif et agile. » *Anshelm.*

692 *Bullinger*, après avoir rapporté son discours aux tribus, ajoute en marge : « Par ceci chacun comprend toute l'affaire à fond et selon la » vérité, et peut juger si Waldmann méritait le glaive. »

salle du Conseil, où les ennemis du bourgmestre, Lazare Göldli à leur tête, poussèrent à l'extrême l'angoisse générale; à la fin le peuple désespéra de tout moyen de salut. Lazare dit alors qu'il était facile d'exiger du gouvernement la réconciliation avec les bords du lac. Des acclamations unanimes le chargèrent de ce soin. On lui adjoignit deux citoyens[693] : il en choisit un de chaque tribu, ordonna un armement secret, et s'empressa de monter à l'hôtel de ville. Quand on l'annonça, le bourgmestre pressentit quelque malheur. Göldli demanda que le Grand Conseil nommât une délégation, qui, « mieux que d'autres gens, » négocierait la paix avec une délégation de la commune. Il sortit ensuite, sans attendre le consentement; son domestique l'attendait sur l'escalier avec sa hache d'armes et sa cuirasse. Ainsi armé, Lazare courut au milieu de la foule : « Que Dieu prenne pitié de la pauvre ville! » s'écria-t-il plusieurs fois tout haut. Des partisans gagnés dans diverses classes du peuple et diversement armés, répétèrent cette exclamation : « Combien de » gens ont enduré des torts qu'il faut réparer mainte- » nant! » Dans toutes les rues, l'effroi, la fureur, la curiosité précipitaient la foule vers l'hôtel de ville. Là siégeaient les députés suisses, mais on avait écarté Thüring Frickard[694]. Là s'éleva le tumulte le plus sauvage: « A bas ces hommes! qu'ils sortent! Waldmann, c'en » est fait de ton gouvernement, de ton orgueil! Ton

[693] Henri Schmid et Jean Hertli, dont on n'avait jamais entendu parler; les hommes du caractère de Göldli aiment à sauver les apparences.

[694] *Anshelm.* Berne envoya dans de bonnes intentions cet homme habile, mais elle aurait dû lui adjoindre un homme imposant par son indépendance.

» sourire amical ne sert plus de rien. » Avec ces cris, les flots du peuple roulèrent contre les portes menaçant de les enfoncer : le Conseil entier eût péri. Alors parut aux fenêtres, avec d'autres Confédérés, l'avoyer Seiler de Lucerne, qui demanda de leur laisser l'examen de l'affaire, de donner ensuite l'hôtel de ville pour prison aux coupables, enfin de confier aux Confédérés la clef de la tour du Wellenberg; tout fut vain. Au lieu de faire rentrer les chefs de l'émeute dans le devoir au nom des alliances éternelles, et de placer sous la protection fédérale un bourgmestre tant de fois illustré à la tête des diètes et des batailles, l'avoyer demanda : « Qui donc » voulez-vous ? » — « Le bourgmestre Waldmann, » le grand tribun Oehen, Widmer, Binder, le gref» fier, Erhard Ellend, chef des huissiers, Heini Blæu» ler, gardien de la tour[695]. » Il l'entendit et, dit-on, leur cria : « Qui encore ? » Les Confédérés rentrèrent dans la salle; les reproches, la défiance, le découragement, la peur paralysèrent tous les esprits. Ils dirent au bourgmestre : « Seigneur, c'est vous qu'ils deman» dent le premier. » Calme et tranquille, Waldmann se leva : « Messieurs, » dit-il, « vous pouvez témoigner » de mes travaux et de mes sentimens pour cette ville. » Confédérés, l'alliance perpétuelle a été stipulée au » nom du bourgmestre de Zurich[696]; vous m'avez vu

[695] Nous ne citons pas ces noms pour faire étalage d'érudition historique, mais, ainsi que les noms de Lazare Gõldli et d'autres scélérats, afin que les contemporains voient que l'histoire n'oublie ni l'honneur de la fidélité, ni l'infamie du vice, pour que chacun choisisse de transmettre à sa postérité la gloire d'une vertu héréditaire, ou la honte d'un nom souillé par le crime.

[696] Très-vrai; voy. t. III, 15. Quels hommes c'étaient que ces députés ! Voici leurs noms par le motif exposé ci-dessus : de Berne, Antoine Schön

» près de Morat et devant Nancy, et combien de fois votre » ami dans les diètes! Souvenez-vous-en. » A ces mots il se remit entre leurs mains; un des députés lui détacha l'épée; il sortit d'un visage intrépide, entre le landammann Réding et l'avoyer Seiler; ses amis, ses commensaux [697] suivirent, prisonniers comme lui. Il s'avança silencieusement au milieu d'une double haie de lances, au milieu des outrages du peuple jusqu'au bateau qui transporta les prisonniers dans le Wellenberg; traversée plus périlleuse pour lui, héros et magistrat couronné de gloire et de mérites, qu'autrefois pour le jeune homme expiant à plusieurs reprises les erreurs de son âge. Les Confédérés lui protestèrent, au nom de l'honneur, du devoir et de l'amitié, qu'ils ne permettraient aucune violence; ils placèrent des gardes dans la tour et sur des bateaux, puis l'abandonnèrent. Tout Zurich, sans excepter les couvens, était sous les armes; les ennemis de Waldmann redoublèrent d'activité, de peur qu'en se réveillant l'amour de la justice ou de l'homme ne déjouât l'œuvre de la méchanceté. Pour réussir on recourut aux allégations fausses, sans hardiesse, puisqu'il n'y eut pas d'opposition, sans esprit non plus, car le mensonge le plus grossier réussit le mieux. On parla d'une liste de soixante bourgeois, destinés par Waldmann à périr ses victimes; Lazare et son oncle

et Urs Werder; de Lucerne, Seiler et le boursier Werner de Meggen; d'Uri, Walther In der Gassen et Henri (ou Jean) Imhof, qui aurait pu rappeler le souvenir de Morat; de Schwyz, Réding et Didier An der Halden; d'Unterwalden, Zuben et Am Büel; de Zoug, l'ammann Schell et Hassler; de Glaris, Köchlin et le greffier Rietler. Les Bernois ne jouent aucun rôle; Seiler est la figure la plus marquante.

[697] En outre Heini (Henri) Götz, Jean Bygor, Ulrich Riegler, Jean Wunderlich, et l'huissier Bærenstriker.

allaient félicitant, avec des poignées de main, un grand nombre de gens inscrits, disaient-ils, sur la liste fatale. « N'y a-t-il pas actuellement, » disaient d'autres, « dans le bailliage extérieur une avant-garde des Autri-» chiens auxquels il voulait livrer la ville? Nous avons » trouvé les clefs neuves des portes; on sait le mot » d'ordre; les signaux d'alarme, les canons de la ville » révèlent l'horrible trahison; on a aussi découvert » des maisons marquées de certains signes; il espérait » devenir comte de Kibourg[698]. » Les paysans des bords du lac, transportés de joie, réunis au nombre de huit mille, offrirent de soutenir les bourgeois contre le gouvernement. Sur ces entrefaites une assemblée générale sans chef, formée dans l'église de l'eau, déposa le conseil, nomma Lazare Göldli commandant de la ville avec des pouvoirs extraordinaires, et lui adjoignit un conseil de soixante membres sans aucune instruction, gouvernement nommé plutôt que choisi[699] parmi le bas peuple, les étrangers et les bâtards; sa stupidité et sa violence le firent appeler le *conseil cornu;* Lazare vit en lui un instrument aveugle de ses desseins. Mais il fut impossible de soumettre aucune mesure, bonne ou mauvaise, à une marche quelque peu régulière; on pria donc le vieux Göldli, Conrad

698 Qu'on ne s'imagine pas que ces artifices sont usés. Que n'avons-nous pas vu de nos jours! = Par exemple, que n'ont pas fait les patriciens de Berne et de Fribourg, surtout en faveur des émigrés français! Que n'ont ils pas imputé aux hommes qui penchaient en faveur de la révolution française! Ils les ont accusés de souhaiter la réunion, et de ne rappeler les priviléges nationaux que comme des prétextes pour parvenir à celle-ci. Tout cela était consigné dans les procédures de 1791 et 1792, qu'on a soustraites. D. L. H

699 Quatre s'y adjoignirent sans nomination; et qui dans la ville aurait voulu reconnaître les autres capables?

Schwend, Henri Escher et un chevalier de la guerre de Bourgogne, Hartmann Rordorf, d'assister aux séances[700]. L'ancien bourgmestre, Henri Roüst n'apporta le tribut de son expérience qu'à la sollicitation réitérée des Confédérés[701]. Rellstall et Mugern furent présens à la première réunion. Ils firent à la ville des demandes comme si, par gratitude pour sa délivrance, elle ne devait songer qu'à donner. Les huit mille hommes aussi ne se contentèrent bientôt plus de pain et de vin; il fallut leur envoyer de la viande bouillie et rôtie, des brioches, des figues, des amandes. Cependant on entretenait le tumulte en parlant publiquement de projets sanguinaires du bourgmestre, d'une armée impériale, d'armes cachées, et l'on désignait sa fortune comme le moyen de couvrir tous les frais. On occupa sa maison, où l'on trouva dans un coffre des armes excellentes, mais pour un seul homme. Ses ennemis savaient que la fiction d'une armée étrangère ne pourrait pas subsister davantage : ils résolurent donc de le forcer par la torture à confirmer quelques accusations.

Deux jours s'étaient écoulés depuis son arrestation; ils se rendirent au Wellenberg à minuit; Félix Schwend y commandait; Setzstab, membre du nouveau conseil, ouvrit la porte. Ils interrogèrent le bourgmestre pendant quarante-huit heures, lui donnant souvent la question en suspendant à ses pieds un

[700] « Celui qui auparavant critiquait tout ne sut comment s'y prendre. » *Anshelm. Bullinger*, plus poliment : « Le conseil cornu n'étant pas très-habile à conduire les affaires importantes, etc. » On pressa aussi Jean Meyer de Knonau et son fils Gérold.

[701] Il prit avec lui son fils Max, que nous retrouverons souvent encore.

poids de plus de cent livres [702]. Il répondit avec la courageuse franchise de la bonne conscience et avec l'évidence irrésistible d'un homme sage et loyal qui déjouait la trame de leur barbarie. Ils essayèrent tous les genres de tortures, jusqu'à l'entier épuisement de ses forces, pour la seconde fois trompés dans leur attente. Ils espéraient briser son âme en le jetant dans un cachot horrible accablé des plus lourdes chaînes [703]. En effet, il se plaignit, il supplia, mais il ne témoigna jamais contre lui-même. Il succomba pourtant à une faiblesse, ce fut de compter sur l'honneur des députés fédéraux et sur le souvenir de ses concitoyens. Quand il vit ses jours de gloire et les travaux de sa vie oubliés, son sort abandonné à Göldli, il laissa tomber une larme en déposant les insignes de la chevalerie; dès cette heure il ne prit plus de nourriture. Peut-être, au temps de Rome, eut-il ôté à ses ennemis le plaisir d'être témoins de son supplice, et à la ville, la honte de voir mourir ainsi son plus grand magistrat; mais ce fut quelque chose aussi que d'expier le sang de Frischhanns par d'injustes souffrances [704], et d'attendre avec calme le jugement de l'avenir.

Le 6 avril 1489 [705], Jean Waldmann, chevalier,

[702] L'excellent Howard (*State of prisons*, 1484) a vu encore en 1784 cette pierre qui pesait cent vingt livres.

[703] *Bullinger* les a vues.

[704] Il est remarquable que pendant tout le procès on ne lui reprocha point cette action, la plus criminelle de sa vie. L'avoyer Seiler lui en voulait depuis plus de sept ans. *Pétermann Etterlin*, Lucernois aussi, parle de Waldmann avec amertume, sans faire mention de Frischhanns : ne pouvant lui refuser ni un grand esprit ni la beauté, il insiste sur son orgueil.

[705] Il était revenu de Bade le 25 mars; le 26 et les jours suivans, on négocia avec les paysans; le 29 était le dimanche Lætare; le 31, assassinat

bourgmestre de Zurich, devant qui les Bourguignons avaient fui, dont Louis XI, l'Autriche, la Savoie, le Milanais et la Lorraine avaient recherché la faveur, fut jugé par ses ennemis déclarés, en présence d'une députation suisse. On craignit quelque retour des bons Zuricois. Aussi vit-on arriver pendant la séance trois courriers hors d'haleine, tout trempés de sueur; ils rapportèrent que, d'intelligence avec le prisonnier, un corps considérable de troupes autrichiennes avait passé le Rhin près d'Eglisau[706], qu'on avait vu les flammes de cette ville, entendu jusqu'au pied des murs les gémissemens des habitans du pays égorgés, au rapport d'un prisonnier, sans distinction d'âge ni de sexe; que les Autrichiens voulaient sauver Waldmann; qu'ils seraient là dans quelques heures*. Aussitôt on prononça la peine de mort.

Lui, tranquille pour lui-même, lorsqu'il entendit la grosse cloche et vit aborder au Wellenberg le bateau destiné à l'emmener, n'eut de l'émotion qu'au souvenir de ses amis captifs. Deux cents hommes le conduisirent au tribunal pour entendre sa sentence. Elle n'articulait ni un crime capital ni un aveu, mais un mélange de dénonciations et de bruits, d'imputations graves et de riens, de faits et de projets, de choses que, comme citoyen ou comme magistrat, seul ou avec d'autres, il

de Schnéevogel; mercredi 1er avril, arrestation du bourgmestre; dans la nuit du jeudi commencement de la torture; lundi, le 6, l'exécution.

706 D'autres écrivent Elggau, mais cette contrée est trop éloignée du Rhin.

* C'est ainsi que la reine de Naples força son mari à se déclarer contre la République française en faisant arriver de Vienne un courrier porteur de la nouvelle que l'empereur François II faisait marcher une armée en Italie, lequel courrier fut égorgé, dit-on, pour que nul ne pût découvrir l'imposture. D. L. H.

devait avoir dites ou faites contre la ville ou le bourgmestre Göldli, ou simplement notées pour mémoire [707]. Au dernier moment, alors qu'à l'issue de la vie la plus active, dans les terreurs de ce passage à une existence inconnue, l'homme qui a rempli toutes ses journées aime à se dépouiller des faiblesses humaines, son confesseur lui avait arraché la promesse de ne pas haranguer le peuple [708]. A l'ouïe de la sentence, Waldmann sentit qu'il avait trop promis. Mais le prêtre lui imposa silence en expiation de ses péchés. Sous les yeux de la multitude qui couvrait les murailles, on le conduisit hors de la ville [709], pour ne pas priver les paysans rive-

707 *Füssli* a publié la sentence; on y lit, qu'on a *trouvé* (il n'a rien avoué) que bien des années auparavant il avait prêté un serment au roi de France (probablement pour quelque titre de conseiller, suivant l'usage reçu); qu'il devait avoir forcé des femmes dont il n'avait pu vaincre la pudeur à taire ses propositions; qu'il avait faussement déclaré certains jugemens comme prononcés à la majorité (point d'exemple, point de preuves); que Milan n'ayant pas voulu lui donner les 4,000 ducats promis, il les avait obtenus de force en menaçant l'ambassade; qu'il était convenu avec les tribuns de faire exécuter (pour des crimes que nous ignorons) le bâtard Göldli, qui s'était évadé, si l'on parvenait à le reprendre; qu'il avait *projeté* de faire nommer les tribuns à vie, de n'admettre au conseil que six membres de la connétablie (ce qui devint loi *après sa mort*), et de ne pas souffrir qu'ils fréquentassent les autres tribus pour briguer des suffrages; que personne n'avait plus osé proposer le bourgmestre Göldli comme député; que dans les missions Waldmann cabalait contre lui et embrouillait à dessein les affaires; qu'il avait demandé et obtenu grâce pour un tribun expulsé, cherché à pallier les fautes d'un autre, et inscrit dans le livre des maîtres (espèce de *memorandum*) beaucoup de choses qui n'avaient pas été appuyées par un nombre suffisant de voix.

708 « Bien des gens crurent, » dit *Bullinger*, « que s'il avait parlé, il » n'aurait pas été mis à mort; lorsque le peuple le revit et l'entendit, il » lui fut de nouveau entièrement dévoué. » Ses assassins le savaient.

709 Dans un pré de l'architecte de la ville, Hagenower, à l'entrée du chemin du Zeltweg.

rains du lac du doux spectacle de son supplice. Waldmann, selon sa coutume, élégamment vêtu[710], marcha sans crainte, saluant tout le monde. On lui ôta les insignes de la chevalerie[711]; mais ses vrais titres sont dans nos annales. Un instant son émotion éclata : « O » Dieu, » s'écria-t-il, « pour cette mort que je n'ai pas » méritée, pardonne-moi mes péchés réels. » Puis, suivant l'usage, élevant la voix, il implora le pardon des assistans et l'intercession de leurs prières. Il était si assuré de la grâce de Dieu, qui sonde les cœurs, qu'il promit d'intercéder à son tour pour ce peuple dont il entendait les sanglots[712]. Se rasseyant avec dignité[713] pour recevoir le coup fatal, il jeta un regard encore sur Zurich, une fois encore il pria Dieu pour cette ville. Sa tête tomba. On ordonna de faire silence, on annonça : « qu'on venait de recevoir la nouvelle cer- » taine que les Autrichiens n'avaient point passé le » Rhin, et qu'il n'y avait rien à craindre de leur part. » On sait dans quel ruisseau les trois courriers trempèrent leurs chemises pour faire croire qu'ils arrivaient de loin. Cette indigne fraude est demeurée impunie. Après cela Göldli vécut encore douze ans dans les honneurs et son oncle vingt-cinq ans. Waldmann n'avait ni enfans ni parenté puissante. Afin que nous ne renfermions pas toute notre existence dans les choses visi-

710 De soie (ou de damas) couleur de cendre.

711 Il les avait repris pour marcher au supplice; ils lui furent ôtés par Henri Escher, le doyen des chevaliers de Zurich.

712 « On entendit des pleurs et des sanglots parmi les femmes et les » hommes, émus de ce qu'un homme si beau, si imposant devait mou- » rir; ceux qui étaient initiés aux menées et à la fourberie, n'en eurent » que plus de peine. » *Bullinger.*

713 *Anshelm :* Avec une mâle patience.

bles, le tribunal où comparaissent la ruse et la violence est entouré de ténèbres au-delà du tombeau ; dans ce monde elles ne ressortissent qu'au tribunal de l'histoire [714].

A la fin de la semaine de sa mort, le grand tribun Oehen et un tribun, Schurter, surnommé Götze, furent appliqués à la torture, puis exécutés, pour avoir donné leur assentiment à ses actes et à ses projets, reçu de lui quelques faveurs dans des affaires sans conséquence, et s'être promis fidélité les uns aux autres au commencement de la sédition [715]. On ferma les portes de la ville et l'asile des églises, afin de pouvoir se saisir de tous les autres tribuns. On leur donna la question; l'un fut décapité [716], deux autres murés [717], un quatrième confiné dans sa maison, beaucoup punis de fortes amendes; un innocent aussi, par suite de la

[714] Il fut enterré, suivant son désir, près de l'église du Frauenmünster; 157 ans après on le trouva dans son tombeau bien conservé encore. *Bluntschli.* Barthélemi Anhorn, prédicateur respectable et historien, rapporte dans un mémoire non imprimé qu'en 1627 ou 28, le marguillier du Frauenmünster, voulant creuser une fosse, ouvrit la tombe du bourgmestre décapité 138 ans auparavant, et le trouva dans son sang comme s'il venait d'être mis à mort. Le célèbre antistès Breitinger, le bourgmestre Holzhalb et le professeur Waser le virent. Ils crurent qu'il allait bientôt tomber en pourriture. Mais *Bluntschli* mande qu'en 1646, dans une occasion semblable, on le retrouva tout aussi frais. Dans quel état peut-il être maintenant?

[715] Voy. Les *jugemens* dans *Füssli.* Les griefs sont tous insignifians; c'étaient des gens de très-petite fortune, dont le crime fut de s'attacher au plus grand homme de la ville.

[716] Ulrich Rigler.

[717] Jean Byger et Rodolphe Ryss, condamnés à ne plus voir le soleil et la lune, et à n'avoir d'autre ouverture dans leur cachot qu'un trou pour introduire les alimens.

torture, devint incapable de travail et de toute jouissance pour le reste de ses jours[718].

Le plus ancien ami de Waldmann, Ulrich Widmer, tribun, dont ses ennemis mêmes respectaient l'expérience et la raison, demeura long-temps dans l'asile du Frauenmünster[719]; il en sortit enfin, octogénaire, dégoûté de la vie, accablé de tristesse. On le saisit, on l'appliqua sept fois à la torture, et l'on fit tomber par la main du bourreau sa tête blanchie. La tyrannie la plus inhumaine s'exerce au nom du peuple et du bien public. S'il était impossible de la prévenir à jamais comme d'autres maux de la nature et de la société, il faudrait entourer la liberté civile de formes sans nombre qui lui rendissent de pareils actes extrêmement difficiles[720]. Beaucoup d'hommes alors fugitifs, punis d'amendes, même murés, servirent la ville pendant bien des années encore dans les premiers emplois, quand ce jeu des partis eut pris fin[721].

Après le supplice du bourgmestre, les Confédérés

718 Le sergent de ville Martin Bærenstriker, qui devait avoir demandé à un bourgeois de Mellingen s'il serait disposé à livrer la ville aux Autrichiens (qui n'y songeaient point). On le tortura « jusqu'à ce qu'il cessa » d'être un homme ; » le calomniateur fut obligé de lui payer une indemnité de vingt florins forts. Les juges infâmes, qui auraient mérité de subir eux-mêmes la torture, ne l'indemnisèrent point.

719 On dit que le chevalier Conrad Schwend le visita dans cet asile.

720 Un second moyen serait d'étudier l'histoire en détail; elle indique les caractères auxquels on reconnaît facilement les séducteurs passionnés.

721 *Anshelm.* Ceux qui ne perdirent pas la vie pendant le temps des troubles, rentrèrent au Conseil et dans leurs honneurs. *Bullinger* cite Byger, qu'on avait muré, et qui dans la suite concourut à terminer la dernière guerre de la Suisse avec l'Autriche; de même quatre autres. « Si seulement le reste avait encore vécu ! »

durent forcer Zurich à faire avec le peuple de la campagne une convention, aux dépens de sa grandeur souveraine; il en naquit un mécontentement qui contribua, trois cents ans plus tard, à la catastrophe de la Suisse entière. Le jour même de sa mort, Zurich dut consentir que les Confédérés se posassent arbitres entre le gouvernement et les sujets, comme parties entièrement égales[722], pour arriver à une convention perpétuelle[723].

Un nombre infini de points généraux et particuliers furent mentionnés par les gens de la campagne. Ils ne voulaient plus à l'avenir jurer obéissance en *toutes* choses; on entendait sans doute par là les choses légitimes consacrées par l'usage, mais le mot fut effacé[724]. Ils ne furent plus soumis à l'ordonnance sur le service étranger qu'aux mêmes conditions que les bourgeois[725]. Leur tendance, dès ce moment, fut de se mettre en

[722] *Compromis*, 6 avr. : Les paysans y sont appelés, il est vrai, sujets, mais aussi « honorables et sages. » Ceux qui le scellent au nom de la campagne sont l'avoyer fribourgeois Didier d'Endlisperg, Ochsenbein, trésorier de Soleure, André Raoul de Bonstetten (qui se trouvait là pour son compte), l'ammann Henri Wirz d'Urikon, et le juge Ulrich Vorster de Wædenschwyl.

[723] C'est là le célèbre *prononcé de Waldmann*, du 9 mai 1489. Nous possédons ceux qui furent donnés 1° aux communes riveraines du lac et à Wædenschwyl; 2° à Kibourg et à la nouvelle préfecture de Tachsen et Elgg; 3° à Grüningen; 4° à Greifensée et Bubikon; 5° au bailliage libre; 6° à Andelfingen, Ossingen et Flach; 7° à Régensberg.

[724] « Vous jurez à leurs Excellences le bourgmestre et le conseil, ainsi » qu'au Grand Conseil des Deux-Cents et à la ville de Zurich, fidélité et » sincère attachement, obéissance et soumission à eux et au bailli actuel. »

[725] Autrefois le serment portait : « aucun de vous ne doit courir, ni partir » à cheval ou à pied pour une guerre à l'insu, sans le consentement et » l'autorisation de leurs Excellences. » Maintenant quand on accorde aux bourgeois la permission de prendre du service, elle s'étend aussi aux campagnards (que précédemment on aimait mieux laisser à la charrue).

rapport, sans l'intermédiaire de la ville, avec la Suisse entière, et de participer aux guerres et aux traités entrepris dans l'intérêt général[726]. Ils avaient leur part des conquêtes et du butin; le pouvoir souverain et l'administration demeurèrent à la ville[727]. Les pièces de campagne, si sagement ordonnées, furent réparties. Quant au droit d'établir des impôts, droit dont on ferait sans doute rarement usage, la ville ne voulut pas s'expliquer nettement; enfin, on statua que toutes les fois qu'elle s'imposerait, elle pourrait aussi imposer la campagne[728]. Un gouvernement qui n'a ni armée permanente ni troupes étrangères, ne saurait soumettre les propriétés à des contributions dont le peuple ne reconnaît pas la nécessité. Ainsi finit la contribution extraordinaire de la campagne[729]; pour les droits féodaux on s'en rapporta aux us et coutumes[730], et pour certains

[726] Les paysans voulaient ne payer que les impositions fédérales, et avoir part aux contributions de guerre, au produit du butin et aux pensions; aucun citadin ne devait accepter une pension étrangère à l'insu et sans le consentement des Confédérés.

[727] Les contributions de guerre et le butin se répartissent également d'après le nombre des hommes qui ont pris part à la campagne; villes, châteaux, pays et habitans, rentes, artillerie, appartiennent exclusivement à la ville. Elle n'a point de compte à rendre à ses sujets des pensions ou subsides qu'elle reçoit (les Confédérés étaient intéressés à ce point à cause de l'exemple).

[728] Si dans la ville ils se soumettent à une capitation ou à un impôt sur les fortunes, ils ont le droit et le pouvoir d'y soumettre ceux de la campagne.

[729] Celle qui est mentionnée ci-dessus dans le texte entre n. 614 et n. 615; en même temps sous des noms divers des impôts sur la fortune supportés à la fois par la ville et la campagne, tout l'ohmgeld levé sur les vins du pays. On refusa, au contraire, aux habitans de Dübeldorf l'exemption du péage à Zurich, en considération de leurs ponts sur la Glatt, de même à ceux de Birmenstorf et de Bonstetten.

[730] Ces droits différaient presque dans tous les lieux et avaient été

usages moins obligatoires[731], à l'équité. On rétablit, par égard pour le vœu du peuple, les ordonnances en partie anciennes[732], en partie paternellement établies par Waldmann, concernant les forêts[733], la chasse[734],

réglés depuis long-temps à Uhwiesen. Ils n'étaient en général guère onéreux, si l'on excepte la contribution en cas de mort d'un chef de famille, qui çà et là était rachetable; les sujets du couvent de Ste.-Ursule dans le district de Régensberg pouvaient, p. e., la racheter au moyen d'un quart de livre de cire. Il y avait aussi certaines redevances pour les mariages qui furent diminuées par d'anciennes conventions des monastères entr'eux; dans le district de Kibourg un serf pouvait épouser qui il voulait, même sans l'autorisation de son seigneur, moyennant qu'il payât dix livres. Dans le district nouveau («Neuamt»), celui qui avait un attelage faisait une journée de corvée; celui qui n'en avait point s'associait avec un autre pour la faire. Le serf ou l'habitant passager (sans patrie fixe) fournissait des poules pour le carnaval; dans plusieurs localités ce droit fut aboli.

731 Depuis quarante ans, par exemple, s'était introduit l'usage des «poules du bailli,» pour gagner ses bonnes grâces; les communes s'étaient aussi volontairement chargées de transporter les meubles et le vin des nouveaux baillis.

732 La défense de faire de nouvelles plantations de vignes au bord du lac ne datait-elle pas déjà de 84 ans? L'intérêt n'est pas toujours le meilleur guide; on se laisse séduire quelquefois par des choses qui ne sont pas utiles.

733 Chacun peut couper sa provision de bois, de même que de jeunes sapins et du bois de charpente; on compte sur des ménagemens plutôt qu'on ne les impose par la crainte. On les recommande pour les bois sujets à la corvée, en général, et nommément pour ceux qui couvrent l'Albis au-dessus de Tallwyl et d'Adlischwyl; la ville se charge de prendre elle-même soin de la forêt de Bülach et de n'y pas couper annuellement plus de vingt-quatre chênes. *Ch.* particulière pour Bülach, mercredi ap. Remi.

734 Chacun peut en tout temps donner la chasse aux sangliers, aux ours, aux renards, aux blaireaux, même aux lièvres inoffensifs; chacun peut assister à un tir de société avant le carnaval; les paysans du lac ont le droit de chasse à l'exception des bois entre Kilchberg et Horgen. En reconnaissance de la souveraineté et du droit de chasse, ceux de

la pêche[735], les pâturages, les champs[736], la culture de la vigne[737], les dépenses[738], le luxe des habillemens et le commerce du sel, qui devint entièrement libre. On introduisit aussi la complète liberté du marché, toutefois avec des mesures contre l'accaparement : Waldmann ne s'était pas proposé d'autre but[739]. Les juridictions les plus diverses furent toutes confirmées, de sorte que, dans telle localité, le serment prêté au seigneur avait le pas sur le serment prêté à la ville[740]. Telle commune élisait le sous-bailli, telle autre proposait des candidats[741]; on cherchait à prévenir les changemens trop fréquens[742], qui alimentent les rivali-

Grüningen portent au bailli les têtes des sangliers, mais non les têtes et les pattes des ours, vu que ce sont des animaux malfaisans.

735 On confirme une ancienne convention au sujet de la ferme du lac de Zurich; pour en faire une nouvelle il faut consulter les pêcheurs. Il est digne de remarque qu'au milieu de ce mouvement séditieux, on respecta les droits fondés sur des documens : tous les riverains de la Tös ne sont pas admis à y pêcher ; tout dépend des chartes.

736 Nul ne doit enclore ou maintenir en pâturages des terres prises sur les pâturages communs ou laissées en friche.

737 Il est permis à chacun de créer des vignes et, en général, de cultiver son bien suivant son goût et son intérêt.

738 L'ordonnance somptuaire de 1488, au sujet des mariages, des festins, des fêtes communes des villages entr'eux est abolie ; les bains restent.

739 On prescrit expressément de porter tout aux marchés, pour que rien ne passe préalablement par la seconde main.

740 Herdègen de Hinnwyl, seigneur d'Elgg, obtient que les gens prêteraient serment à lui premièrement et ensuite au bailli. Les chevaliers de St.-Jean à Bubikon peuvent infliger des amendes jusqu'au maximum de neuf livres.

741 Le premier cas dans la ch. des paysans du lac, le second, dans celle des habitans de Kibourg; probablement selon la coutume ; il paraît toutefois qu'on usa de ménagemens particuliers envers ceux du lac.

742 Ceux de Kibourg avaient envie d'en changer tous les deux ans. Le changement trop rapide des fonctionnaires est révolutionnaire.

tés des partis. Dans les procès pour dettes, les paysans du lac étaient traités comme bourgeois domiciliés [743]. Les emprisonnemens, multipliés dans des intentions bienveillantes [744], ne furent plus prononcés que contre ceux qui avaient compromis leur honneur ou leur vie [745]; les amendes furent ramenées aux taxes légères des anciens temps où l'argent était rare [746]; la liberté de changer de domicile [747], l'admission aux bourgeoisies rurales [748], les auberges [749], l'établissement des artisans à la campagne, quand ils espéraient y gagner leur vie, et bien d'autres choses que Waldmann avait eu l'intention de régler avec plus d'exactitude, furent permises ou facilitées. Il n'avait jamais prétendu empêcher que chacun disposât de sa propriété [750]. Aux prévenus

743 « Attendu qu'ils sont bourgeois domiciliés de nos seigneurs de Zurich. »

744 Permettre que les pauvres rachètent les amendes par la prison. Nous avons vu ci-dessus le même dispositif à Berne.

745 Toutefois ils devaient donner caution.

746 Rupture de la paix, dans le district de Kibourg, à 18 livres; on abolit les 50 livres pour la contumace. Celui qui, à Tachsen, en frappe un autre, mais non jusqu'au sang, ne paiera que 1 livre 5 sch., ce qui fut porté de leur consentement à 3 livres en 1568. A Régensberg, un soufflet donné ne coûte plus que 5 sch., et les modifications mentionnées n. 623 reprennent force de loi. A Greifensée, on fait remise d'un tiers à celui qui paie l'amende, sans se faire contraindre.

747 « Quoique Zurich aime à garder les siens, » les riverains du lac conservent la liberté de changer de domicile.

748 Bonstetten et les trois villages les plus voisins peuvent recevoir des Confédérés sur leur territoire, sans que ceux-ci deviennent par là *heimathloses*.

749 A Rümlang, quiconque paie au bailli 5 sch., peut exercer le droit d'auberge; à Andelfingen, chacun peut vendre vin, pain et fourrage.

750 Chacun a le droit de tester tant qu'il peut se rendre au tribunal et retourner chez lui sans bâton, perche ni charrette. *Ch. de Kibourg.*

accusés d'un crime infamant ou capital, il n'avait accordé que quatre conseils, de peur de compromettre la liberté du juge : maintenant le nombre en fut illimité; il en vint jusqu'à deux cents[751]. D'autres innovations pouvaient devenir bien plus funestes : à la place de communes bruyantes, où l'on perdait du temps[752], on institua des douzeniers, représentans de chaque village; on accorda que deux ou trois communes mécontentes pourraient se réunir et envoyer au gouvernement des députations nombreuses, de dix à vingt membres chacune. On eut la bonhomie d'ajouter que toutefois elles ne devaient ni parler ni agir contre le gouvernement[753]. Tout montrait que dans leur précipitation, la crainte, la haine avaient eu en vue, non les principes du bien public, mais le rétablissement pur et simple de l'ancien ordre de choses[754]. La ville prit pour elle diverses charges[755]. Les individus ou les communes qui avaient souffert des dommages en punition de leur fidélité furent indemnisés, non par les coupables, mais par les caisses

[751] *Füssli*, 271.

[752] *Plainte de ceux de Wyach* (dans le Neuamt) sur la perte de temps occasionnée par les assemblées générales, les assises de mai et d'automne.

[753] La contradiction entre la clause et le dispositif était flagrante; mais on songeait moins à terminer l'affaire qu'à se tirer d'embarras : d'importans traités de paix n'ont pas un autre caractère.

[754] C'est pourquoi l'on renvoie bonnement les habitans de Grüningen et de Wædischwyl aux anciennes sentences bernoises de 1440 et suiv.; il est aussi dit en mainte occasion qu'il faut s'en tenir à l'ancien état des choses, qui lui-même n'était pas mal problématique.

[755] P. e. le tiers des frais et des charrois que Stæfa fournissait autrefois au château de Grüningen.

communales[756]; on honora par des mentions les amitiés des étrangers[757].

Du reste les paysans, en récompense de leurs actions[758], après avoir fait bombance durant plusieurs semaines aux dépens de la fortune du bourgmestre, reçurent encore de la même source neuf mille florins, outre deux cents pour une réjouissance[759]; la connétablie et chaque tribu cent florins; les villes et les villages demeurés fidèles trois cent cinquante, comme souvenir. Vingt-cinq florins furent la récompense du paysan de Mugern. Dès que les ennemis de Waldmann eurent le dessus, tandis qu'il gisait encore dans le Wellenberg, on mit la main sur sa maison et sa fortune, afin de couvrir les frais de sa ruine, et le peuple de la campagne pilla son château de Dübelstein. Grâce au butin rapporté de ses expéditions, aux présens des puissances[760], à ses emplois et à sa bonne administra-

756 A huit hommes de Rüschlikon, au prêtre d'Uster, aux fidèles sous-baillis Jean Huser et Rodolphe Suter, etc.

757 Winterthur, le comte de Sulz, le sire de Sax, Jacques Mötteli de Bürglen. Kornfeil, seigneur de Weinfelden.

758 « Afin qu'ils reçussent quelque récompense pour s'être soulevés contre leur gouvernement. » *Bullinger,* d'après les propos de quelques bourgeois d'alors.

759 *Quittance,* samedi av. Jean-Bapt. *Bullinger :* 12,000 flor. L'homme armé reçut 1 livre 19 sch.; les autres, 15 sch. En effet, un grand nombre d'articles payés à des individus firent monter le total à 12,000 flor. Compte de *Rordorf,* dans *Füssli.*

760 Les pensions de la France, de l'Autriche, de la Savoie (depuis le 15 juin 1478), de la Lorraine (depuis sam. av. les Rameaux 1483), et du comte de Lupfen rapportèrent 1486 flor. *Füssli,* 244. Mais elles ne dataient en partie que de quelques années et se payaient irrégulièrement. On payait probablement mieux, à l'heure même, des services de complaisance (n. 707, Milan). La pauvre petite somme de Lupfen ne se rapportait probablement pas à la politique; en 1482, Waldmann cautionna

tion, il avait agrandi sa petite fortune jusqu'à la valeur de quarante mille florins. Il en avait fait un noble usage, soulageant constamment les pauvres[761], prêtant à sa ville, à des prélats, à des seigneurs, des sommes dont il n'exigeait pas rigoureusement les intérêts, ordonnant sa maison pour une large hospitalité[762]; on admirait sur sa personne une magnificence de bon goût[763], sur sa table une riche argenterie[764], dans ses étables un grand nombre de chevaux superbes. Dans le cas où le fils de son frère[765] viendrait à mourir sans enfans, il avait légué par testament toute sa fortune aux établissemens pour les pauvres de Zurich[766]; tout fut dilapidé pour payer sa mort. La ville qu'il avait illustrée aux yeux de toute la Confédération et des États étrangers, reine du pays par ses soins, ne commit pas

pour 1000 flor. à 5 p. %, envers Gaspard d'Effinger, Pierre de Höwen, seigneur de Truns, gendre de Lupfen.

761 A sa mort, il fallut songer encore à deux jeunes garçons dont il entretenait l'un chez les Augustins et l'autre chez un cordonnier.

762 Il s'y trouvait 19 lits complets avec des couvertures de soie, 80 draps, 836 muids de vin, 1000 muids de grains. *Füssli*, 245, d'après l'*Inventaire*. Il avait trois servantes, deux domestiques, des pêcheurs et des chasseurs à ses ordres.

763 Plus d'une douzaine d'habits d'étoffes d'argent, de soie, de velours, garnis ou doublés de pelisse, et dont le riche Mötteli acheta deux pour 150 florins. Son collier d'argent doré pesait 13 1/2 onces. Cette magnificence dut seconder les projets de l'ennemi; mais ses manières aimables et sa beauté réparaient tout aux yeux des personnes impartiales.

764 79 pièces d'argenterie; dans ce nombre, des coupes. Nous voudrions savoir qui les bustes représentaient.

765 Nous ne connaissons pas autre chose de lui : on dit qu'il y a encore des Waldmann à Blikenstorf. On conçoit que ce jeune homme ne reçut rien quand on voit dans *Füssli*, 278 et suiv., la mesquine parcimonie du gouvernement envers la veuve.

766 1487, à l'hôpital et aux malades séparés. 1000 fl. à des parens et à des amis.

ce brigandage dans son propre intérêt; elle paya ce malheur de l'épuisement total du trésor public et de plus de vingt mille florins en sus, exemple qui montre ce qu'on gagne en ayant la faiblesse d'abandonner un grand homme à la merci de ses ennemis.

Pendant sept semaines, tant que le commandant de la ville, Lazare Göldli, à la tête du conseil extraordinaire, gouverna la république, la ville et la campagne furent plongées dans une ivresse inquiète et pesante. A la demande des Confédérés, la commune des Zuricois s'assembla dans l'église de l'eau pour délibérer sur la question, si ce gouvernement subsisterait plus longtemps? Une multitude dont on n'a pas travaillé l'esprit manifeste rarement une opinion décidée[767]. La nuit servit à instruire le peuple. Le lendemain matin une assemblée des connétables et des tribus institua une commission pour rétablir l'ancienne constitution en la corrigeant. Elle fut modifiée d'après des principes dont on avait fait un crime au bourgmestre Waldmann; ainsi, les membres du conseil, autrefois pris la plupart dans la connétablie, devaient à l'avenir être librement élus en majorité d'entre les meilleurs citoyens[768], et dans le Grand Conseil même les connétables ne devaient pas avoir une prérogative sensible sur les tribus[769]. Mais le pouvoir des tribuns fut limité aux intérêts des métiers et aux différends des tribus. En cas d'événemens subits et importans, quand l'honneur et la sûreté

[767] Les bourgeois se divisèrent au point qu'on ne savait plus où l'on en était. *Bullinger.*

[768] Sous Broun, ils en fournissaient 13 (t. II, 390 et suiv.); après Schön, le nombre ne fut pas exactement déterminé, mais probablement il y en avait beaucoup (t. III, 324 et 325); maintenant seulement 2, ou, si l'on prend ensemble le conseil d'été et le conseil d'hiver, 4.

[769] Ils en fournissent 18; chaque tribu, 12.

publiques exigeraient des mesures promptes, le pouvoir de les prendre fut confié aux deux bourgmestres et aux trois grands tribuns réunis. Les grands tribuns reçurent en quelque sorte un pouvoir censorial sur les abus pour lesquels il n'y a souvent point de plaignant. Il est évident qu'après la ruine de cet homme, objet de tant d'envie, on chercha le repos au moyen de formes dont l'équilibre pouvait satisfaire tous les partis. On retira aux tribuns nombreux un droit de surveillance dont il était facile d'abuser, et on en investit un collége d'autant plus responsable qu'il était moins nombreux, sans donner aux connétables, en dédommagement des places importantes qu'ils perdirent, un ascendant qui pût exciter l'envie. Par le même principe on n'éleva sur le siége de Waldmann aucun des Göldli, mais on élut pour bourgmestres le chevalier Conrad Schwend et avec lui Félix Brennwald, hommes fermes, moins attachés à un parti qu'à la patrie.

Les torches de la sédition s'allument sans peine, mais on ne les éteint ni aussi promptement ni aussi complètement qu'on le désire. Le festin donné sur la place du Lindenhof aux bourgeois et aux campagnards, en l'honneur du nouveau bourgmestre, ne suffit pas pour réconcilier les esprits. Les députés réunis de la Confédération et du gouvernement s'étant rendus à Meila, les paysans du lac refusèrent le serment d'obéissance, parce qu'on voulait indemniser des sujets fidèles pour le pillage exercé chez eux; Grüningen différa la prestation du serment par opiniâtreté[770]. On vit alors que ce qui avait manqué au commencement

[770] «Parbleu, je veux garder ce morceau et ne pas jurer aujourd'hui; demain je ferai ce que je dois.»

de ces dissensions pour y mettre un terme avant la catastrophe, ce n'avait été ni l'énergie ni le savoir-faire, mais la volonté. Le landammann Réding s'écria plein de colère au milieu de la foule : « Adieu. Nous rendrons compte de votre conduite. Si leurs Excellences » de Zurich requièrent notre secours contre vous, nous » marcherons avec elles, sachez-le. » A ces mots, lui et les autres descendirent rapidement de la tribune vers les barques avec tous les signes de l'indignation. A Grüningen on demanda sèchement, mais avec fermeté, si réellement ils refusaient de prêter serment. Ils virent que la chose était sérieuse : le serment fut prêté.

Au sein du conseil même on ne put dompter aussitôt la rage des hommes de parti : ce fut alors que l'on exerça tant d'atrocités contre le vieux Widmer ; alors encore on fit expier à l'ancien bourgmestre Roüst, par une amende de cinq cents florins, l'amitié de Waldmann. Insensiblement la modération reprit le dessus, et la soif du sang fut enfin étanchée par un acte de justice sanglante. Le sage greffier Ammann, commensal de Waldmann, à qui la sédition ne pouvait pardonner et qu'elle n'osait punir[771], reprit ses fonctions; il en fut de même de l'ancien bourgmestre Roüst et d'un grand nombre de tribuns, enfin, du fidèle beau-fils de Waldmann, Edlibach, qui survécut à toute cette génération de conseillers et de bourgeois. Mais celui qui par l'assassinat de Schnéevogel avait répandu le premier sang au milieu de ce tumulte, Nicolas Hess, un des conseillers de Göldli, fut arraché par la force des armes du Frauenmünster, asile de tant de réfugiés, et on lui trancha la tête, aux grands applaudissemens du peu-

[771] « Il ne doit être ni conservé ni destitué. »

ple[772]; on le punit moins encore pour son assassinat, que comme le plus impopulaire de ceux qui avaient voulu renouveler les troubles, parce que personne ne pouvait satisfaire leurs prétentions insensées, ni Göldli avec son conseil cornu, ni le gouvernement restauré. Duldimann, son beau-père, ayant parlé trop librement de son supplice, subit le même sort. Stæmmeli fut décapité pour des discours semblables. La terreur saisit ceux qui avaient terrorisé la ville; l'épouvante se répandit dans le bas peuple quand il vit ses semblables monter sur l'échafaud[773]. On déposa le glaive, on fit remise d'amendes non payées, et l'on brûla beaucoup d'écrits[774], entr'autres l'histoire de ces événemens composée par Jean d'Armbs, trop tôt et peut-être avec trop de vivacité[775].

Une agitation universelle fit comprendre aux Confédérés le danger de favoriser la sédition. Si la voix publique demanda l'interdiction de toutes les pensions étrangères accordées à des individus[776], ce fut peu de chose au prix de la proposition faite par des Schwyzois[777], peut-être bien intentionnés, de déclarer

[772] « Avec grande faveur, » dit aussi *Anshelm*.

[773] « La commune dit alors : » Quand finira cette boucherie?

[774] Surtout les *livres des maîtres*, où Waldmann avait noté pour mémoire bien des choses qui ne plaisaient pas à tout le monde.

[775] Le chanoine *Breitinger*, dans un catalogue manuscrit des auteurs d'histoires de la Suisse. Était-il l'homme que Waldmann, Schwend et Escher « chargèrent d'écrire une chronique » (*Füssli*, 87), ou bien leur décision donna-t-elle naissance au travail d'*Edlibach*, si bref sur cette sédition, mais sans en laisser méconnaître la tendance?

[776] *Lettre de pensions*, 1489.

[777] Leur pays était alors aussi divisé par des factions, et le landamann Didier An der Halden, l'ancien, avait eu des affaires désagréables. *Anshelm*.

dissoutes toutes les constitutions, ce qui eût inévitablement amené l'effusion du sang, la honte et le trouble; des communes assemblées extraordinairement dans tous les cantons devaient examiner combien d'argent, provenant du butin de Grandson, des contributions de guerre du Pays-de-Vaud, des sommes payées par la Haute-Bourgogne pour la paix, des sommes données pour Morat, Echallens et Orbe[778], était resté dans les mains des administrateurs. Le banneret bernois, Nicolas Zur Kinden, mit fin à ce tumulte par la déclaration suivante. « Respectant ses chefs et ses pères, » parfaitement contente de leur gouvernement, la ville » de Berne ne saurait donner son approbation à des re- » cherches minutieuses, qui ne sont ni utiles ni bien- » séantes à la Confédération. Quel homme généreux et » loyal se mettrait à la tête des affaires importantes, si, » long-temps après les avoir terminées avec gloire, » peut-être après sa mort, un soupçon, un caquetage » pouvait jeter dans le plus grand embarras lui ou ses » héritiers? Les communes extraordinaires, contraires » aux usages de la ville de Berne, ont été interdites, il » y a peu d'années, à Stanz, à cause des abus et après » mûre réflexion. Une liberté soupçonneuse et tyranni- » que vaut-elle mieux qu'une liberté sereine et paisi- » ble? Berne s'en tient à celle-ci, et repousse les atta- » ques dirigées contre une constitution avec laquelle les » aïeux lui ont transmis le bonheur et la gloire[779]. »

[778] Lorsqu'en 1484 ces localités furent abandonnées à Berne et à Fribourg.

[779] *Recès* et *Anshelm*. Nous avons vu le banneret ci-dessus, chap. I, dans le texte, après n. 267.





CHAPITRE IV.

CONTINUATION JUSQU'A LA DÉCLARATION DE LA GUERRE DE SOUABE.



1. Ulrich, prince-abbé de St.-Gall; construction du nouveau couvent de Rorschach. — Fête de la dédicace à Urnæschen. — Les Appenzellois ruinent le nouveau couvent. — Levée de troupes des cantons protecteurs. — Guerre des Confédérés contre Appenzell et St.-Gall. — Le capitaine Iselin. — L'ancien landammann Zydler. — Paix avec les Appenzellois. — Siége de St.-Gall. — Le bourgmestre Farnbühler. — Son salut. — Traité entre les Suisses et St.-Gall. — Sa confirmation à la diète d'Einsidlen. — Fin de la sédition occasionnée par la ruine du couvent de Rorschach. — L'abbé Gotthard, successeur d'Ulrich. — L'ordre rétabli.
2. Anne de Bretagne et Maximilien. — Participation de la Suisse aux guerres de la France en Italie. — Paix de Senlis. — Mort de l'Empereur; son fils Maximilien.

[1489 — 1499.]

A peine Jean Waldmann était-il tombé victime de l'envie et de la haine des partis, qu'un sort presque aussi malheureux atteignit un autre grand bourgmestre, qui avait comme lui combattu contre la Bourgogne. La Suisse, après cela, associée aux expéditions des Français en Italie, se détacha de l'empire germanique, à tel point qu'il en naquit une des guerres les plus graves.

Ulrich, prince-abbé de St.-Gall, séduit par l'idée d'une résidence plus libre et plus belle, avait, deux ans auparavant, à la fête de St.-Benoît, fondateur d'un ordre de moines dans l'Occident[1], posé la première pierre du nouveau monastère sur la colline de Marienberg, au-dessus du bourg de Rorschach que baigne le lac de Constance. La construction fut conduite avec tant d'activité par un architecte bavarois, maître Erasme Grasser, que les appartemens du prince, la chapelle de la cour, les corridors, en un mot la plus grande partie de l'édifice, étaient achevés, décorés et bénis : entreprise raisonnable, si ce qu'un homme de ce caractère exécute contre le gré de parties intéressées, pouvait être à l'abri de tout soupçon! Il avait pour lui le pape et l'Empereur; il n'agit pas avec la ville de St.-Gall d'une manière explicite et ouverte[2]; l'arrogance de gens peu raisonnables inspira des inquiétudes pour le commerce et la sûreté; il y eut des pourparlers fréquens entre les bourgeois, les campagnards, les Appenzellois, qui, depuis plus de trente ans, avaient trop bien appris à connaître l'esprit inquiet de ce prince incessamment occupé d'étendre ses propriétés et son pouvoir. Il opposa à leurs représentations sa volonté, le pape et l'Empereur, et même les quatre cantons protecteurs, gagnés de la manière la plus habile. L'embarras ne leur fit pas

[1] Le 21 mars 1487, non le 21 mai, qui ne coïnciderait pas avec la fête de St. Benoît.

[2] Il leur fit une proposition sur laquelle ils ne s'expliquèrent point, parce qu'elle était incomplète. = Cet événement a été raconté par M. *Zellwéger, Hist. du peuple appenzellois*, t. II, 152-216 ; la négociation dont il s'agit en particulier ici est exposée par cet historien aux p. 152 et 153. M. d'*Arx* a consacré la 10e section de son *Hist. de St.-Gall*, t. II, p. 398-434, aux mêmes faits. Nous renvoyons à ces deux ouvrages les lecteurs curieux de plus amples détails. C. M.

perdre courage. Ulrich Farnbühler, bourgmestre sage, énergique, le landammann Herrmann Schwendiner, homme audacieux, virent avec plaisir s'accroître cette fermentation, sans y participer publiquement.

Le mois suivant, lorsque la sédition se fut enfin calmée sur les bords du lac de Zurich, on célébra la fête de la Dédicace dans un des principaux bourgs appenzellois, à Urnæschen, au milieu d'une affluence extraordinaire de monde[3]. Les plus marquans se réunirent en assemblée de paroisse[4]. On leur représenta dans quelles intentions dangereuses, surtout pour le Rheinthal, l'abbé, qui convoitait depuis long-temps cette vallée, bâtissait sur la frontière voisine un couvent semblable à une forteresse. « Que ceux qui ne veulent » pas le souffrir lèvent la main! » La majorité ne fut pas douteuse. On décida donc, au nom des hommes d'Appenzell, que le landammann requerrait toutes les communes de descendre en armes le lendemain matin à Grub, sous Christian Pfyffer, et que le porte-enseigne du pays, le long Züberbühler, prendrait un petit drapeau de société[5]; qu'ensuite ils délibèreraient avec

[3] 1489, 27 juillet, et non pas juin; nous suivons Walser, qui devait connaître la date de la fête. Un témoignage plus explicite encore est celui de *Fridolin Stuki à ceux de Glaris*, dans la seconde année du *Nouveau Musée suisse*.

[4] *Walser*. Les hommes restent en place et entendent les propositions. = Le moment où les Confédérés, dont quatre cantons étaient protecteurs du monastère, se trouvaient encore occupés des troubles zuricois, suite du procès de Waldmann, leur parut favorable pour une entreprise contre l'abbé. *Zellw.*, 154. C. M.

[5] Non pas l'ours, armoiries du canton, parce qu'on ne décida pas d'avance si l'on demanderait l'approbation de l'autorité souveraine. = M. *Zellwéger* dit, au lieu d'un petit drapeau, le grand drapeau rouge de société. Ils portaient, en place du brassard fédéral, un petit morceau de toile blanche avec un ours peint dessus (p. 154). C. M.

leurs amis de la ville de St.-Gall. Des messagers parcoururent le pays le reste du jour et la nuit. Le lendemain matin, à neuf heures, douze cents Appenzellois accoururent de toutes les montagnes à Grub. Ils passèrent rapidement dans la gorge profonde de St.-Martin, où les attendaient trois cent cinquante bourgeois de St.-Gall, et où se réunirent cinq cent cinquante hommes du territoire de l'abbé. Ils résolurent unanimement de détruire le nouveau monastère; le commandant Pfister proposa une alliance perpétuelle. Dans ce moment se présenta de la part de la ville le vice-bourgmestre Henri Zyli; sans désapprouver ce que tous regardaient comme une nécessité, il les avertit qu'ils n'avaient pas le droit de former une alliance sans le consentement des Suisses. Ils jurèrent de s'unir pour cette cause et de n'épargner ni leurs biens ni leurs vies. Des hommes sages condamnèrent cet emploi de la force, contre le convenant de Stanz et les principes de l'ordre constitutionnel, et contre des maux à venir indéterminés; mais ils ne purent arrêter le torrent.

Des messagers invitèrent en hâte le Rheinthal à s'armer; on dîna copieusement, puis on gravit la montagne de Rorschach; on envahit le monastère, on détruisit ce qu'on ne put emporter, on répandit le vin qu'on ne put boire, on rasa l'enceinte et l'on dévasta le domaine [6]. Les images et les autels ne furent pas épargnés. Bientôt la fumée, et pendant toute la nuit une flamme immense annoncèrent au loin la ruine d'un

[6] D'après le *Mémorial de l'abbé* ils renversèrent plus de 800 toises de murs, enceinte du domaine, dévastèrent trois granges où il y avait 20 chars de foin et 200 muids de blé, une habitation bien meublée avec une cuisine en maçonnerie, les chambres et les dépendances, la forge.

édifice qui avait coûté à l'abbé Ulrich deux ans de soins et plus de douze mille florins[7]. Retiré à Wyl, ce prélat offrit en vain le recours aux voies juridiques; il se hâta d'écrire à Rome et à l'Empereur, monta à cheval et se rendit en Suisse. Ses ennemis, occupés à enlever les fondemens, virent arriver les députés des cantons voisins qui les invitèrent à ne pas poursuivre; ils s'excusèrent et continuèrent leur travail, ce qui ne fut point pris en mauvaise part[8].

Les Appenzellois, dès long-temps habitués à opposer au droit écrit leur opinion et leur volonté, dirigés maintenant par un homme audacieux et sans égards pour la légalité, ne voulurent pas entendre parler de voies juridiques. Les St.-Gallois aussi disaient qu'il se présentait des cas imprévus auxquels les chartes ne s'appliquaient point, et qu'il fallait juger en eux-mêmes. Combien de frais et de peines n'avait pas coûtés, depuis trente ans, la nécessité de déjouer les intrigues continuelles de ce vieux moine retors, sans qu'on eût pu le forcer à se tenir tranquille? Les cantons protecteurs, ajoutèrent-ils, liés publiquement et dans la personne de leurs chefs par de nombreux avantages, ne

[7] *Anshelm.* L'abbé estime la perte à 16,000 fl. *Mémorial.*

[8] «Travaillez loyalement, chers compagnons,» dirent les députations de Zurich et de Schwyz. Dans tout ceci nous prenons pour guides des *chartes* contemporaines et *Edlibach* qui vivait aussi dans le même temps, *Etterlin* et *Anshelm*, l'excellent *bourgmestre Joachim de Watt* (*Vadianus*), dont la narration a été réimprimée dans les Additions à l'Histoire de la Suisse de Lauffer, t. IV, 164-230, *Stumpf* et *Bullinger*, les historiens st.-gallois *Haltmeyer* et *Wetter*, les Appenzellois *Bischofberger* et *Walser*, la nouvelle *Histoire du Rheinthal* et l'*Hist. eccl. de Hottinger.* = Sur ces entrefaites, 800 hommes de Wyl et les Toggenbourgeois avaient marché au secours du couvent; l'abbé les rappela, attendu qu'il recevrait du secours des Confédérés. *Zellw.*, 156. C. M.

sont pas en état de bien juger; Waldmann, l'ennemi des prêtres, n'est plus; on sait que pour exciter la cupidité, l'abbé a fait avec d'autres le pari qu'on l'abandonnerait[9]. St.-Gall, Appenzell, et vingt-cinq communes relevant de l'abbaye[10], jurèrent en conséquence de la faire rentrer dans les limites de son autorité légitime, de remplir leurs devoirs envers l'Empire germanique et la Suisse, et de demeurer inébranlablement unis pour repousser les innovations de l'abbé régnant[11]. Ils communiquèrent ces résolutions à tous les Confédérés; la ville écrivit même à la Ligue souabe[12]. Mais Ulrich gagna des partisans par l'intention qu'il manifesta de céder tout son pays à quelques cantons, en échange d'un revenu déterminé[13]. Le landammann Schwendiner fit remarquer l'adresse avec laquelle le prélat empêchait ainsi les cantons de s'unir pour une médiation, et intéressait à sa cause les armes plus que suffisantes des cantons protecteurs[14]. En effet, les cantons protecteurs ne voulurent point permettre aux au-

[9] Avec l'avoyer Hassfurter. = Il paria cent florins d'or que, quand même les Appenzellois et les St.-Gallois n'accepteraient pas le recours aux voies de droit, les Confédérés ne les y obligeraient pas par la force des armes. *Chronicon Hermanni Schenkii*, III, 540; *Zellwéger*, II, 161. C. M.

[10] Nous nous contentons de nommer *Rorschach*, lieu que l'abbé voulait agrandir, Waldkirch, Gossau, Tablet, Muola, Niederbüren, le Geisterwald, où se trouvait la gorge mentionnée ci-dessus, les Bergknecht, au-dessus de Wyl, etc.

[11] *Ch.* St.-Gall, jeudi av. Simon Jude, 1489.

[12] 21 octobre 1489. Bientôt après 10,000 Souabes campèrent près du lac de Constance. *L. des Bernois.*

[13] *Recès de Bade*, 21 août; il le répéta à Lucerne, ap. la Nativité de la Vierge, 1489, mais pas trop sérieusement.

[14] *Diète de Zoug*, 2 sept.

raient après avoir fait sortir les parties[28]. La Thurgovie semblait prête à se soulever, et le bourgmestre Farnbühler compter sur quelque alliance étrangère. Les cantons protecteurs convoquèrent alors à Niederbüren soixante députés du pays[29]; ils croyaient avoir déjà pour eux la moitié des voix, lorsque, dans l'assemblée de Waldkirch, Farnbühler effaça l'impression produite[30]. Les six cantons étant venus à Schwyz furent requis de prendre les armes avant de pouvoir inviter les parties à la paix, comme ils se le proposaient[31]. Du reste, parmi les cantons protecteurs, Zurich était épuisé, fatigué encore de ses troubles, peu disposé à la paix, mais sans considération, lié par des obligations diverses[32]. On se mit en marche au mois de janvier 1490. Lorsque le neveu de Nicolas de Flüe partit à la tête des Unterwaldiens, on le chargea de porter secours au parti qui avait pour lui la justice. Trois mille Lucernois, dont quatre cents de l'Entlibuch, s'étaient déjà mis en route auparavant sous l'avoyer Seiler[33]. Mais une rumeur s'éleva dans toute la ville, quand on vit parmi les Unterwaldiens Küenegger, qui avait séduit Pierre Am Stalden; la prudence de l'a-

[28] Il cria dans la salle : « Quand donc aurez-vous deviné l'énigme? »

[29] Le 22 janvier, 31 députés voulurent accepter les propositions, 31 les rejetèrent. Cependant Zuzwyl, Hintischwyl, à l'exception de 20 habitans, et d'autres villages se retirèrent de l'association.

[30] « Nous défendrons vos derrières, afin que vous deveniez des gens libres. » (Je ne sais pas bien si le bourgmestre assembla la commune à Waldkirch, ou s'il adressa ces paroles à ceux de Waldkirch, étant à St.-Gall).

[31] Schwyz aux autres cantons protecteurs, 4 janvier.

[32] *Salomon Hirzel*, « Mémoire sur son frère, Z. 1804. « La ville fut comme traînée à la remorque. »

[33] Msc. du *greffier Feer*. *Balthasar*, *Fragmens*. Le *même* pour le fait suivant.

voyer Kremer ne lui sauva la vie qu'à grand'peine ; on le fit échapper pendant la nuit. En tête marchaient quatre mille hommes commandés par le chevalier Conrad Schwend, bourgmestre de Zurich ; Schwyz et Glaris prirent avec eux les gens du Gaster ; ceux d'Uznach, la milice tokenbourgeoise[34]. A la chandeleur, les bannières des cantons protecteurs, fortes de six mille hommes, s'assemblèrent sur la place de Wyl ; ensuite les Zougois vinrent avec Uri et Unterwalden ; avec Soleure et Fribourg, les Bernois, bien malgré eux[35] ; au total seize mille hommes.

L'aspect des bannières, les déclarations de guerre des cantons répandirent la consternation[36]. Le bourgmestre Farnbühler se trompa quand il crut qu'on laisserait la destruction du couvent impunie comme la sédition de Zurich : Waldmann était seul et envié, Ulrich, un prince riche et puissant ; ou bien Farnbühler se fiait-il peut-être aux paroles des étrangers ? Ce jour-là, les gens de l'abbaye délibérèrent s'il valait mieux se réfugier chacun dans sa cabane, ou attendre tous leur sort les armes à la main. Bon nombre s'esquivèrent, bon nombre allèrent au-devant des Suisses qui approchaient, pour obtenir plus facilement grâce en raison de leur empressement. Le lendemain matin, comme les Confédérés traversaient le pays, sans tor-

[34] Nous suivons *Anshelm* : 3,000 de L., 4,000 de Z. et 3,000 de S. et Gl. *Tschudi* : de L. 2,000 (c'est trop peu, n. 33) ; de Z. 3,000 ; autant de S. et de Gl.

[35] Déclaration de guerre de Berne aux fonctionnaires et aux sujets de l'abbaye de St.-Gall, 11 fév. : « En considération de l'honneur, quoiqu'on » préférât être affranchi de cette obligation. »

[36] « A leur insolence succéda une morne tristesse. » *Tschudi.*

ches incendiaires[37], sans effusion de sang (rien ne l'eût justifiée), mais non sans ravage, quatre mille hommes de toutes les communes conjurées se portèrent sur Gossau, accusant St.-Gall et Appenzell de les avoir séduits, et demandant grâce pour une reddition qui n'avait pas été réservée. On les condamna derechef à payer sept mille florins pour les frais de la guerre; les pertes de l'abbé furent estimées à vingt mille[38]. Vers la neuvième heure du jour suivant, les Confédérés déclarèrent la guerre à la ville de St.-Gall et au pays d'Appenzell. L'évêque Otton de Constance se trouvait depuis douze jours dans la ville, comme médiateur; il fut témoin du serment que tous les citoyens prêtèrent devant l'hôtel de ville de résister avec persévérance. Les Appenzellois tinrent une assemblée générale, où régnèrent la discorde et le découragement. Ce n'était plus une guerre nationale contre des princes et pour la liberté; en réalité, des pères sévères venaient châtier une faute de jeunesse; c'était une guerre où aucun parti ne voyait dans l'autre un ennemi, et où chacun redoutait de faire couler le sang dans les rangs opposés. Si la rencontre allait amener une bataille! s'il devenait inévitable d'y prendre part! Dans cette crainte les Appenzellois se postèrent, en partie sous Zellwéger à Thal, en partie à la frontière près de Hérisau, et conseillèrent aux St.-Gallois de se borner à défendre leur ville. Ceux-ci obéirent si bien à cette invitation qu'ils incendièrent eux-mêmes quatre-vingts bâtimens situés hors de

[37] Ils brûlèrent la maison de Gerster, commandant des milices de l'abbaye. *Edlibach.*

[38] Ils devaient lui payer 3,000 florins, aux cantons protecteurs 4,000. *Prononcé* des cantons protecteurs à *Wyl*, 7 mai.

l'enceinte[39]. Les Appenzellois, comme s'ils étaient en plaine, car pour des Suisses la hauteur de Hérisau n'est pas une montagne, demandèrent à la ville cinquante archers, ensuite quatre cents hommes, afin de trouver dans un refus un prétexte pour conclure une paix séparée. La ville les comprit; elle envoya le secours. Comme le capitaine Iselin montait au pays d'Appenzell, il rencontre un vieillard qui lui conseille de retourner, vu que toute résistance est inutile; c'est ainsi que Nicolas Ryhiner avait déjà fait rebrousser chemin aux archers en les effrayant. Iselin s'avance néanmoins. Un autre se présente : « Retournez, chers » frères; les Confédérés sont en campagne; retournez » défendre votre ville. » Le capitaine continue à marcher en avant. Près du camp, deux hommes viennent à lui : « Les Confédérés sont à Gossau! ils vous coupe» ront la retraite. » D'autres répétant cet avis, il leur représente qu'il est singulier qu'on renvoie un secours sollicité; il demande rudement : « Vous êtes-vous réconciliés? » « Oui, chers et fidèles voisins, » lui répond-on à la fin. « Il nous en a coûté le Rheinthal; » nous avons sacrifié le landammann; abandonnez le » bourgmestre et le greffier. » Alors Aeppli de St.-Gall, surnommé le méchant garçon, demande : « Som» mes-nous compris dans le traité de paix? » L'Appenzellois disant que non, Aeppli veut le transpercer. Des deux côtés emportement et reproches. La nécessité y met fin. Les Appenzellois en s'éloignant s'écrient : « Songez à vous, nous ne vous abandonnons pas entiè-

[39] Le beau faubourg devant la porte de la place, des maisons sur le Hauptlisberg et hors de deux autres portes (où les Confédérés éteignirent les flammes). *Haltmeyer.*

» rement[40]. » Quelques heures auparavant[41], les Appenzellois avaient averti les cantons protecteurs « que » le landammann et le banneret, auteurs de tout le » mal, étaient en fuite, le premier emportant le sceau » du canton[42]; que le pays d'Appenzell se soumettait » au droit fédéral. » A cette nouvelle, les St.-Gallois demandèrent un sauf-conduit et une conférence. Les Suisses avancèrent en silence. Au point du jour ils rencontrèrent Zydler[43] d'Appenzell, landammann quarante et un ans auparavant, accablé sous le poids de l'âge et plus encore des chagrins; les opinions criardes

[40] *De Watt;* récit vraisemblable, naturel. Il raconte qu'Appenzell se soumit alors à Winterthur; les Appenzellois l'ont nié déjà de son temps. Toutes les circonstances contredisent cette assertion; si elle a quelque fondement (car cet écrivain ne dit pas volontairement un mensonge), elle ne peut se rapporter qu'à une intelligence secrète du parti opposé à Schwendiner et non à une négociation publique. = Dans la narration de M. *Zellwéger*, II, 196, Aeppli ne menace pas de transpercer l'Appenzellois, il laisse échapper sa lance et s'écrie : « Par les plaies de Dieu! cela vous déshonore. » Quant au fait que Muller trouve douteux dans le récit de Watt, le même historien écrit : « Il est surprenant que Vadian n'ait pas tiré parti des lettres qui se trouvent aux archives de la ville de St.-Gall, et qu'il ait ainsi admis le faux bruit que les Appenzellois envoyèrent le chef des huissiers à Winterthur et mandèrent la nouvelle de la paix à Wyl. L'ensemble des faits, l'intitulation du traité de paix, les *Acta monasterii S. Galli*, I, 667, prouvent jusqu'à l'évidence que la paix fut négociée à Gossau, mais conclue seulement à Rorschach. Vadian aura écrit l'histoire de cette guerre dans son ressentiment de l'indigne conduite des Appenzellois, en 1539; dans cette disposition d'esprit il les aura taxés de perfidie; tandis que leur conduite vacillante, peu honorable sans doute, ne fut le résultat que de leurs dissensions et du cours rapide des événemens. C. M.

[41] Selon les historiens qui font commencer à Gossau l'entreprise appenzelloise. D'autres ne parlent que de Rorschach, où elle eut son issue. Nous croyons qu'elle fut commencée à Gossau.

[42] On le retrouva, puisqu'il servit le lendemain à sceller la paix.

[43] « Rietler » dans Tschudi est une faute d'impression.

l'avaient toujours emporté sur les conseils du vieillard; il vint sans sauf-conduit se livrer entre leurs mains; il gémit, suivant le privilége de la vieillesse, rappela l'union fréquente de leurs armes, parla peut-être plus qu'il ne devait; son âge et son cœur l'y poussèrent[44]. Les Confédérés lui dirent qu'il fallait qu'Appenzell renonçât à son alliance avec St.-Gall, à sa domination dans le Rheinthal et à Sax[45], qu'il se renfermât dans ses limites naturelles et leur livrât les auteurs de la sédition pour les juger. « Que des Appen» zellois comparaissent devant un tribunal hors de leur » pays, » répliqua le vieillard, « ou dans le pays même » devant des juges étrangers, cela ne se peut, et je ne » me charge point d'une proposition si contraire à la li» berté[46]; mais je ferai rapport sur tout le reste. » Ils acceptèrent; on fit la paix[47]. Les bannières s'avancèrent de Gosseau vers Rorschach; à Læmmischwyl elles apprirent que les St.-Gallois avaient retiré la garnison de Rorschach; elles ordonnèrent aux milices du Rheinthal, stationnées à Blatten, de poser les armes dans le terme de sept heures, sans quoi elles se verraient expo-

[44] Quatre ans plus tard encore le landammann Zellwèger et un autre durent faire à Lucerne une enquête, sous la garantie du serment, au sujet de ce que devait avoir dit ce vieillard, mort sur ces entrefaites. *Walser.*

[45] Où les Appenzellois possédaient Frischenberg, soumis par la force des armes.

[46] *Etterlin.* Il fut stipulé en conséquence dans le traité de paix que ces hommes seraient jugés par des gens du pays, et qu'on ne jugerait, en présence des députés des cantons protecteurs, que Schwendiner, si on parvenait à l'arrêter.

[47] *Ch.* (Walser, 390), mercredi ap. Dorothée, 1490. La paix fut négociée par George, comte de Landenberg et Sargans, qui vivait maintenant à Ortenstein, et par Gaudenz, bailli de Metsch.

sées à souffrir sans but et sans espérance bien des maux de la part du haut pays[48]. Ces campagnards suivirent l'exemple des autres.

Les cantons protecteurs, avec Uri, Zoug et Unterwalden, mirent ensuite le siége devant St.-Gall. Henri Matter, commandant des Bernois, et le banneret Zur Kinden ne prirent aucune part à ces faits, mais se remirent en route pour leur pays : ils trouvaient injuste de sacrifier ainsi à l'abbé St.-Gall et Appenzell[49]. Quand on sut que les sept cantons assiégeaient la ville, et que quelques-uns, fort irrités, songeaient à lui enlever sa liberté et son indépendance, il se fit un mouvement extraordinaire. Le bourgmestre Farnbühler, dont on demandait l'extradition, se présenta devant la commune près de l'église de St.-Laurent. Il rappela les faits de sa vie, toute consacrée à son pays, et la marche de cette entreprise formée d'un consentement unanime; il déplora la retraite de Confédérés dont on avait espéré mieux, et montra que l'union ferait la sûreté de la ville autant que de sa personne; il ajouta qu'il ne craignait point la justice[50], et qu'il aimait mieux mourir que violer sa parole. Les pleurs des assistans interrompirent son discours. Il entendit des paroles consolantes, mais il vit la consternation de la multitude. Il ordonna au gardien d'une des portes de la ville

[48] Sargans, Werdenberg et Gambs.

[49] D'après *Anshelm*, qui devait le savoir; l'autre parti prétendit qu'ils furent rappelés chez eux parce que l'affaire allait trop rapidement.

[50] Il croyait avoir le bon droit pour lui, sans doute parce qu'il pensait qu'un bourgmestre n'est pas personnellement responsable des décisions de la majorité du conseil. Suivant la lettre, non, mais moralement oui, quand le bourgmestre exerce autant d'ascendant que Waldmann, Farnbühler, Broun, ou Schön.

de laisser sortir de nuit, à un certain signal, un messager secret dont il lui dépeignit le déguisement. C'est ainsi que le bourgmestre put se soustraire à ses ennemis et au supplice de Waldmann. Ceux-là s'étaient emparés déjà de son petit domaine[51]. Il s'embarqua. Pour que le sceau de la ville, si souvent apposé par lui à des traités honorables, ne scellât pas une paix honteuse, il le jeta dans les flots du lac. Les Confédérés qui occupèrent et couvrirent bientôt le Bruel, le Hauptlisberg, la Notkersegg, toutes les avenues de la ville, trouvèrent, contre leur attente, les citoyens prêts à défendre leur patrie. Six hommes furent tués sur le champ. Les magistrats n'empêchèrent qu'à grand'peine la bourgeoisie d'en venir aux mains. Elle arrêta des chevaux de somme chargés de vêtemens d'hiver pour les Schwyzois[52]; Schwader, de Rothenbourg au canton de Lucerne, homme d'une taille colossale, périt par les mains d'un petit St.-Gallois outragé par ses mépris; un tireur qui, retranché sur le Hauptlisberg, inquiétait l'hôtel de ville et le marché, fut tué au travers de ses retranchemens par l'ammann de la ville[53]. Les comtes de Sargans et de Metsch, et le bourgmestre Schatz de Constance, qui leur conseillaient de se rendre en toute confiance, reçurent d'abord des réponses sarcastiques; à la troisième fois on les congédia vertement[54]. On enfouit toutes les choses précieuses et l'on se mit en devoir de repousser un assaut. La plus grande

[51] C'était une vigne dans le Rheinthal; ils la vendirent pour 500 flor. au docteur Winkler et partagèrent l'argent. *Lettre de la ville d'Ulm à la Ligue souabe*, 12 mai 1497.

[52] Près du pont de Hættery. *Hattmeyer*.

[53] Léonard Merz, bourgmestre quelques jours après.

[54] « Allez-vous-en, au nom de Dieu, nous mourrons plutôt avec femmes et enfans. » *De Watt*.

partie de la ville, encore bâtie en bois, pouvait, il est vrai, devenir aisément la proie des flammes. Enfin, l'on députa vers le camp Finly, curé de l'église de St.-Laurent, et Jungmann, bourgeois, afin de connaître les conditions des Suisses. Tous les reçurent avec bienveillance, excepté les Lucernois[55]; ils rapportèrent comme conditions qu'un arbitrage impartial[56] des cantons protecteurs mettrait fin à la guerre; qu'un petit nombre d'officiers supérieurs traverseraient la ville; que l'armée défilerait aux pieds des murs, qu'on respecterait toutes les propriétés, excepté celle de Farnbühler[57], et qu'on ne livrerait aux cantons protecteurs que le bourgmestre et le greffier, lors de leur retour[58]. Les hommes intelligens ne pouvaient approuver un traité qui laissait les points fondamentaux sans explication, promettait une justice fort ambiguë[59], et consacrait une lâche ingratitude envers le bourgmestre; mais dans les délibérations de la multitude les âmes vulgaires enlèvent aisément la majorité. Henri Ren-

[55] Nous avons vu le contingent lucernois commandé par l'avoyer Seiler, mais les pièces officielles sont signées par Pierre Frankhauser, qui figure dans le procès d'Am Stalden. Seiler fut peut-être rappelé chez lui; les Lucernois n'avaient pas mal envie de soumettre St.-Gall à la domination fédérale, au gré de l'abbé, mais cela eût amené la décadence de cette ville.

[56] Impartial, en ce que chaque canton affranchissait du serment civique les juges qu'il fournissait.

[57] Les biens situés hors de la ville devaient échoir, disait-on, aux cantons protecteurs.

[58] *Ch.* près de St.-Fiden au camp, 15 févr. 1490, dans le *Nouv. Musée suisse*, 3e année, 228.

[59] Les cantons protecteurs n'étaient-ils pas à la fois partie plaignante et juges? pourquoi ne chargea-t-on pas les autres de prononcer? Les premiers avaient beau relever du serment les juges qu'ils nommaient (n. 56); pouvaient-ils, voulaient-ils annuler les affections personnelles?

schly, voyant que le traité passait, quitta la commune tout hors de lui et perdit la raison[60]. On élut bourgmestre Léonard Merz, homme plein d'expérience et de modération; l'énergie était disparue avec Farnbühler; ainsi la ville céda préalablement[61] à l'abbé, elle remit aux cantons, outre une somme considérable[62], Oberberg, le manoir des célèbres Anwyler[63] et Steinbach, sur le lac[64]; les cantons abandonnèrent tout à l'abbé[65].

Tout fut confirmé à la diète solennelle d'Einsidlen[66], et l'on détermina, par une information plus ample, que l'abbé serait mis en possession d'un territoire qu'il désirait depuis long-temps, et qui s'étendait jusqu'aux murs de la ville[67], qu'il disposerait de deux des portes de St.-Gall, qu'il serait libre de relever son

[60] Ce vaillant homme, boucher de son métier, s'est couvert de gloire militaire, près de Novare, bien des années après son rétablissement.

[61] Traité du 17 févr., dans *Anshelm*.

[62] A l'abbé 4,000, aux cantons protecteurs 10,000 flor.

[63] Oberberg avec Oberdorf situé au-dessous, et Anwyl même, d'une valeur de 12,000 florins selon *Anshelm*. L'abbé disait qu'il fallait contenir ces gens; les cantons protecteurs s'y prêtèrent; les juges étaient Henri Göldli, l'avoyer Seiler et d'autres hommes qui se sont fait connaître dans l'histoire de Waldmann.

[64] Il y avait là un entrepôt de marchandises, où nous trouvons de la mercerie de Nuremberg, des peaux et des cuirs de Lyon, de l'eau de cerises, des harengs.

[65] Pour 8,000 flor. *Ch.* Lucerne, 23 juillet 1490. *Musée suisse*, 276. De là des dissentimens entre les cantons, parce que Zoug, Unterwalden et Uri prétendaient aussi à une part; indignation contre l'abbé qui refusait maintenant au commandant général du pays certains avantages qu'il lui avait promis. *Convention* au sujet de ceux-ci.

[66] Ces négociations et le prononcé du 16 mars sont dans le *Musée suisse*, 233, 239, 241.

[67] Un coin de terre qu'il avait voulu acheter pour 1200 flor. *Anshelm*. Il voulait en faire un jardin du couvent.

édifice à Rorschach[68], mais à condition que les choses saintes et le tribunal abbatial pour toutes les causes du district compris entre les quatre croix, demeurerait à St.-Gall. Les rapports de combourgeoisie de ses sujets et de la ville furent rompus [69]. Les cantons protecteurs déjouèrent ses longs et constans efforts pour se rendre maître du Rheinthal[70], s'en approprièrent la souveraineté à eux-mêmes et à trois autres cantons [71], et associèrent enfin Appenzell[72] à l'exercice de cette autorité.

Telle fut l'issue de la démolition séditieuse du couvent de Rorschach : l'abbé Ulrich, enrichi par son habileté, odieux au dehors par son esprit remuant, maudit dans son pays, mourut l'année suivante, durant un procès avec Constance[73]. Appenzell, qui perdit des propriétés importantes, obtint qu'on lui fit remise de son amende[74]. Le Rheinthal refleurit, grâce à la bonne administration de son premier bailli, Dominique Frauenfeld, ancien ami de Waldmann. La ville de St.-Gall, dont toutes les ressources étaient épuisées [75], sentit le besoin de s'entourer de murailles plus

[68] La clause ajoutée lui ôtait toute son importance; du reste elle fut achevée avant la fin de l'année.

[69] T. VI, 434, n. 697.

[70] *Ibid.* 439 fin et 440.

[71] Uri, Unterwalden, Zoug. *Ch. des capitaines, bannerets et conseillers* dans le camp de Rorschach, 11 févr., dans le *Musée suisse*, 157.

[72] Après la guerre de Souabe. *Ch. des VII cantons* pour Appenzell, sam. ap. Pancrace, 1500; dans Walser.

[73] A Wyl, le 13 mars 1491, âgé de 65 ans; on lui érigea un tombeau plus magnifique qu'à aucun de ses prédécesseurs. *Stumpf*, l. V.

[74] 4,000 flor. *Convention* stipulée par les *cantons protecteurs*, 9 juillet. *Musée suisse*, 270. 4,500 flor. dûrent être payés à l'abbé et 600 fl. au procureur fiscal pour l'Empereur.

[75] Leur perte totale est évaluée à près de 100,000 flor. *Walser. Bullinger* dit avec raison : « Mieux eût valu laisser partir le moine avec son

fortes[76]. Le bourgmestre fugitif reçut à Vienne l'accueil qui manque rarement à un homme de talent, s'il est doué de quelque souplesse. Les efforts de Maximilien, de la Ligue souabe, et les actes de violences de son propre fils [77] lui firent restituer sa modique fortune, qui s'élevait à peu près à la dixième partie de celle de Waldmann[78]; sa famille se maintint dans les honneurs[79]; le crédit dont elle jouissait n'était ni excessif, ni héréditaire, mais dû à la culture des dons de l'intelligence. On obtint par des sollicitations que le greffier de la ville continuerait son office pendant le nombre d'années convenu [80]. On aimait à conférer les fonctions publiques pour un temps déterminé, coutume avantageuse à l'État, en tant que les hommes dans la plénitude des forces méritent la préférence sur les hommes usés par l'âge; mais d'un autre côté, la fidélité et la justice s'achetaient à prix d'argent, parce que l'on devait pourvoir dans la force de l'âge aux besoins d'une vieillesse privée de ressources. L'avantage de services vraiment utiles peut s'obtenir sans cet

bagage. » En 1492 la somme due aux cantons n'était pas encore payée en entier.

[76] Derrière St.-Mang elles n'avaient guère au-delà de la hauteur d'un homme. *Watt.* On y construisit une tour pour garder la poudre. *Haltmeyer.*

[77] La ville fut mise au ban par la cour d'Empire : le jeune Farnbühler renversa ensuite à Gonzenhausen les voitures de leurs marchands. Après bien des diètes et des délégations, Maximilien crut les avoir réconciliés. (*Lettre de lui aux capitaines de la Ligue souabe*, 9 sept. 1496.) Mais la n. 51 fournit la preuve que le traité ne fut pas exécuté.

[78] 3,800 flor. d'après n. 51.

[79] Chancelier, conseillers auliques, syndics, professeurs. *Haltmeyer*, 216.

[80] *Recès*, Wyl, 30 mai. Il prêta serment de ne jamais agir contre l'abbé ni contre les cantons protecteurs.

inconvénient, si, après un certain terme, le fonctionnaire actif est transformé sans perte pour lui en fonctionnaire consultant.

L'abbé Ulrich eut pour successeur un beau jeune homme, Gotthard, de la famille des Giel de Glattbourg. Il reçut de l'Empereur l'investiture de l'abbaye [81]; il termina dès la première année diverses affaires commencées avant son administration : il interdit aux St.-Gallois, de troubler par des tirs le recueillement de la dévotion [82]; il permit que le tribunal abbatial s'assemblât à huis clos [83]. Ulrich déjà, pour récompenser la fidélité des habitans de Wyl, avait déterminé avec précision leurs contributions [84], et, chose plus rare, assuré la liberté individuelle des bourgeois, en sorte que l'abbé n'en pût arrêter aucun sous quelque prétexte que ce fût [85]; au prince appartenait la proposition, mais à eux le choix de l'autorité municipale [86]. Après cela Gotthard laissa son père gouverner Wyl, tant que les cantons protecteurs le permirent [87], il ré-

[81] *Lettres impériales d'investiture;* Linz, 16 août 1491. Anwyl et Kriessern y sont nommés. *Maximilien*, ayant succédé à son père, donna des *lettres* semblables. Kempten, 18 avril; Anvers, 2 déc. 1494. Dans la première Helfenschwyl est aussi mentionné.

[82] Prononcé des cantons protecteurs, 1491. On choisit un autre lieu pour les tirs des hommes et les exercices de la jeunesse.

[83] *Charte de Frédéric* III, à Linz, aussi le 16 août. Chez les Franks et dans l'ancienne Germanie ces sortes de tribunaux s'assemblaient en public, comme on sait.

[84] A 50 livres.

[85] Il devait porter plainte contre lui auprès de l'autorité de sa ville.

[86] Il propose les candidats pour la charge d'avoyer, et 70 pour le conseil des douze; c'est là la *grande convention,* jeudi av. St.-Valentin, 1491.

[87] Le commandant-général du pays ne put s'accorder avec lui. *Recès de Lucerne,* Barthél. 1492.

para par des emprunts les ressources épuisées [88], s'efforça de terminer à l'amiable les procès [89] et se proposa dans son administration le bien du peuple [90], pacifique et plein de magnificence, plus ami du plaisir que ne comportaient ses vœux [91]. Le Rheinthal établissait une bonne économie publique; les quatre hameaux supérieurs, par une convention perpétuelle, déclarèrent rachetables à jamais tous les biens main-mortables qu'on pouvait ainsi soustraire aux charges publiques [92]. Trois hameaux adoptèrent une sage administration pour les biens communs de leurs églises [93], d'autres réglèrent leurs rapports avec Appenzell, concernant les droits forestiers et les limites [94]. Mais, comme il arrive après la disgrâce d'un homme éminent, le gouverne-

[88] De ceux de Lindau, en donnant pour hypothèque le nouveau Ravensbourg. Il hypothéqua de même à un Appenzellois les prairies de la colline dominée par le château de Clanx; ce fut probablement pour de l'argent qu'il remit à Frischhans de Breitenlandenberg le fief de l'église du Turbenthal. *Stumpf*, V.

[89] Celui du couvent de Münsterlingen, plaidé devant l'évêque de Constance, 1497. *Leu.*

[90] Les vachers de la juridiction de Wyl ayant été inquiétés par les sergens du tribunal provincial de Thurgovie, il leur conseilla de se réunir et de rédiger un pacte, puis il leur accorda une juridiction relevant de l'abbaye. *Ch.* 1495.

[91] On dit qu'il mourut du mal vénérien, alors nouveau. *Crusius, Chron. souabe*, II, 187.

[92] Accord de 1491; la *ch.* en fut rédigée en 1528; on en trouve un extrait dans l'*Hist. du Rheinthal*, St.-Gall. 1805.

[93] *Ch.* Marpach, Rebstein, Balgach; tous les habitans, riches et pauvres, y sont compris; il y est statué sur le trésor de St.-George à Marpach; à chaque nouvel an on nommera les administrateurs des biens d'église, les sacristains et les distributeurs d'aumônes. *Ch.* 12e jour de 1491.

[94] *Walser*, 1491, 1494.

ment de la ville fut menacé d'une crise, déjà du temps d'Ulrich.

Les dépenses extraordinaires exigeant des contributions publiques, des ambitieux firent croire sans peine à la multitude ignorante qu'une administration habile et fidèle aurait prévenu cette nécessité, mais qu'on ne pouvait faire cesser les abus qu'en renversant le gouvernement. Ils convinrent donc d'organiser une sédition, à l'exemple de Zurich. Les deux conseils étaient assemblés, lorsqu'un des membres les plus considérables lut une révélation qu'il venait de recevoir; d'autres symptômes encore se manifestaient, mais on ignorait l'étendue du mal. Le bourgmestre, au nom du serment, enjoignit à l'assemblée de ne pas se dissoudre; elle lui donna plein pouvoir de s'associer quatre conseillers à son choix, et de prendre les mesures nécessaires. Ils délibéraient sous l'empire de la consternation. Tout-à-coup, un membre du Grand Conseil, poussé par l'esprit de Lazare Göldli, se leva, sortit impétueusement, courut sur la place, l'épée nue à la main, poussa des cris séditieux. Toute la bourgeoisie s'attroupa devant l'hôtel de ville, le plus grand nombre par curiosité, les conjurés en armes; ceux-ci demandèrent avec des clameurs sauvages qu'on punît le gouvernement. Le bourgmestre Merz avec son courage ordinaire descendit de l'hôtel, et, haranguant l'assemblée d'un lieu élevé, obtint par son calme et sa confiance que la commune se réunît en assemblée régulière; celle-ci débuta par prêter serment d'agir conformément au droit et sans violence. Douze délégués de chaque tribu et tout autant de la société des nobles furent choisis pour procéder à l'enquête; ils nommèrent à leur tour quatorze juges et un président.

Le parti de la ville somma ces juges d'ôter au conseil les clefs et les chartes. Mais comment, sans plainte articulée, sans interrogatoire, déclarer un gouvernement déchu de la confiance publique? On proposa donc vingt-quatre articles sur lesquels le conseil eût à se justifier. Lorsque le gouvernement, dont le bourgmestre fut alors le sauveur, eut reçu communication des griefs, il demanda qu'on lui fît connaître ses accusateurs. Ceux-ci n'ignorant pas la punition réservée à la calomnie, n'osèrent pas signer ces articles probablement mal fondés; la peur les saisit, ils se réfugièrent dans l'asile de la cité. La commune entière les somma inutilement de prouver les accusations. Ainsi donc par la considération que leur complot pouvait coûter à beaucoup de citoyens la vie, et à leur cité la paix, la prospérité, l'honneur, on arracha ces hommes, au nombre de dix-sept, de leur asile pour les traduire devant un tribunal criminel extraordinaire, composé de conseillers et de bourgeois. Six furent punis de mort; les autres, dans leur honneur [95] ou leur fortune, ou même d'une simple amende. Le conseil soumit ensuite tous les employés à une enquête rigoureuse; un seul, infidèle dans l'administration des sels, subit le dernier supplice [96].

Les relations de la France et de l'Autriche furent

[95] Dans leur honneur, en ce qu'ils ne pouvaient plus rentrer dans le conseil et les charges ni témoigner devant les tribunaux.

[96] Ces points définitivement arrêtés le 19 février 1491 sont rapportés par *Stumpf*, mais avec plus de détails encore par *Haltmeyer*, 222-237. toutefois sans les noms. Ces noms ayant été lus pendant huit ans dans les chaires, et quelques-uns des condamnés s'étant distingués par leur courage dans la guerre de Souabe, cet historien ne voulut pas perpétuer leur honte; mais ce motif ne saurait faire règle pour l'art historique.

autres pendant la guerre après l'enlèvement de l'héritière de Bretagne, autres lors de l'invasion de Charles VIII en Italie.

Sigismond, accablé par l'âge et le chagrin, ayant abandonné le gouvernement, le roi romain chargea Bilgeri (Pellegrin) de Reischach de chercher à renouveler sans ambages l'alliance héréditaire [97]. Il y avait en Suisse un parti allemand et un parti français; le premier alléguait la communauté d'origine, de langage, de mœurs; le second les guerres avec l'Autriche; celui-ci s'appuya long-temps sur la politique bernoise, et toujours sur les vieux principes suisses du landammann Réding [98]; ce parti ne vit pas sans plaisir la chute de Waldmann, soutien de ses adversaires. Les réclamations de George de Sargans excusaient quelques retards.

Peu après, Anne de Bretagne fut fiancée à Maximilien sans le consentement du suzerain, le roi de France [99]; il s'en suivit une guerre. Jean Fégelin de Fribourg, un des héros de la guerre de Bourgogne [100], chef illégal de quatre mille Confédérés, aida les Français à conquérir la ville et le comté de Nantes, et Jean Etterlin, campé près de Rennes avec six cents hommes, au service de Maximilien, accepta, pour retour-

[97] Il ne voulait ni secours ni protection des villes des bords du Rhin, et comme les Suisses convoitaient ces villes, il leur offrit 10,000 florins pour qu'ils y renonçassent. *Anshelm*, 1490.

[98] Parce que les Allemands et les Lombards haïssent les Confédérés. *Anshelm*, 1492.

[99] Le roi romain lui offrit 4,400 flor. ou le recours aux voies juridiques. Cette proposition ne pouvait pas être rejetée pour elle-même.

[100] Nous l'avons précédemment nommé Vögeli; mais sa famille a trouvé bon depuis long-temps d'écrire son nom comme nous venons de faire.

ner dans son pays, une double solde[101]. Cette indépendance de chefs volontaires engagea les souverains à n'épargner ni frais ni peines pour obtenir des secours légitimes[102]. Mais ce fut en vain pour cette fois, parce que Berne engagea toute la Suisse à ne pas fournir un aliment à la guerre, et députa vers les rois l'avoyer Matter en qualité de médiateur. L'ambassade française demandant pour le roi le renouvellement de l'alliance conclue avec son père, on déclina cette proposition dans des termes bienveillans[103], et on mérita ainsi la reconnaissance du chef du Saint-Empire[104]. Pendant ces négociations, Anne, enlevée par les Français, fut unie à Charles; le mariage de celui-ci avec Marguerite, fille du roi romain, fut annulé, et Maximilien se vit exposé à des outrages[105]. Les deux princesses étaient égales par les dons de l'esprit, mais Marguerite l'emportait de beaucoup par la figure et la sensibilité[106]; cependant le bien de la France exigeait qu'Anne n'épousât pas Maximilien.

La guerre éclata; mais renfermée dans les limites de la puissance de ce monarque, elle ne couvrit pas de

[101] *Anshelm*, 1491. Le roi romain garda néanmoins des soldats suisses. *Fugger*, 1049. Sluys mentionne un duel.

[102] Les chefs aimaient mieux servir sans capitulation; ils en étaient plus indépendans.

[103] Ambassade de l'évêque de Montauban et d'Antoine Lamet à la *diète de Berne*, 31 juin 1491; dans *Anshelm*.

[104] *Hæberlin*, VII, 616.

[105] On fit un mannequin de paille vêtu en roi romain; on le traîna dans des mares et le battit de verges. *Anshelm*.

[106] *Id*. On voyait bosse sur bosse; Charles aussi était contrefait; il n'est pas étonnant qu'elle n'accouchât que d'enfans mal faits et venus avant terme.

gloire le nom allemand[107]. Maximilien fit des conquêtes légitimes dans la Haute-Bourgogne, province donnée en dot à la princesse, il y avait dix ans[108]; il s'empara du pays d'Artois. L'Espagne, l'Angleterre se prononcèrent pour lui tardivement, sans énergie, et à la fin aussi l'Empire[109]. On pouvait désirer qu'il fût vengé, mais non pas mis en possession de la Bretagne[110]. Il demanda aux Suisses six mille hommes à quatre florins de solde par mois et le renouvellement de l'alliance héréditaire, promettant à chaque canton cinq cents florins de pension annuelle. Toutefois, comme les Suisses se bornèrent à intervenir comme médiateurs, et que bien des choses faisaient espérer que Berne se déterminerait en faveur de l'alliance*, il s'en contenta; les Bernois représentèrent que les foudres de Rome et les sommations de l'Empereur pourraient seules changer les rapports et les mettre aux prises avec les membres de l'Empire[111].

La division éclata parmi les Confédérés à la diète de

[107] Noble circulaire du vieil *Empereur aux États d'Empire*, dont quelques-uns, « dans une si déplorable affaire, » avaient promis du secours à l'ennemi; » chose inouïe chez nos pères qui ont transmis à la nation » allemande la dignité du saint Empire. »

[108] Tout le pays se soumit lorsque Baudricourt eut été battu. *Dunod.*

[109] *Recès de la diète impériale*, Coblence, 1492. *Muller*, II, 159. Elle se contenta de voter quelque argent.

[110] *Trittenheim* : « Cum Britaniæ ducatus neque Germanico regno » neque Brabantico principatui ea tempestate conduceret. »

* Un changement s'était opéré dans l'opinion de Berne; la majorité, auparavant favorable à la France, inclinait maintenant pour l'Autriche. Une des causes qui peuvent y avoir contribué, comme le remarque M. *de Tillier*, II, 384, c'est qu'après une longue suite d'années Guillaume de Diessbach fut remplacé dans la charge d'avoyer par Rodolphe d'Erlach. C. M.

[111] *Bullinger.*

Schwyz : les trois Waldstetten, Zoug et Glaris, bien prononcés contre le roi des Romains, se montrèrent disposés, si la médiation n'avait pas lieu, à laisser partir leurs jeunes gens pour la France. George de Sargans et Gaudenz de Metsch, tombés dans la disgrâce de l'Empereur et de son fils, à cause des affaires du Tyrol, avaient influé sur cette détermination. Retirés dans le voisinage, à Wésen, et connaissant bien le peuple, ils travaillèrent avec chaleur contre l'Autriche. Afin d'assurer le triomphe de leur opinion, les cinq cantons refusèrent voix et séance à Fribourg et à Soleure. Ce motif détermina Berne à convoquer dans Zofingue une diète des villes; elles inclinaient pour l'Allemagne. Comme la cour de France, en possession de ce qu'elle désirait, consentit à une médiation, des volontaires suisses accoururent sous les ordres de Baudricourt pour conserver la Haute-Bourgogne à la France. Mus par un ressentiment, ils espéraient enlever à Philippe la seigneurie de Neuchâtel. La nouvelle en fut apportée à Berne à l'entrée de la nuit. Les Bernois envoyèrent sur-le-champ à Neuchâtel le banneret Urbain de Mühleren et d'autres commissaires avec des nouvelles rassurantes et un certain nombre d'archers; ils ordonnèrent aux volontaires de rentrer dans leurs foyers, et requirent les Confédérés. Par là l'on sauva l'autorité de Philippe avec moins de peine que deux ans auparavant son droit sur Gorgier, fief réclamé par les Fribourgeois, en raison du vieux château qui domine Estavayer[112]. La guerre se ralluma de plus belle; plusieurs

[112] Le château de Chenaux possédait autrefois un droit féodal sur Gorgier et St.-Aubin; les sires d'Estavayer, possesseurs du château, le vendirent à la branche bâtarde de la maison de Neuchâtel qui habitait Vaumarcus, et ne se réservèrent pas la réemption : dès-lors, Philippe,

mille Suisses marchaient sous les drapeaux de Charles VIII. D'un autre côté, Adrien de Bubenberg mena dans la Haute-Bourgogne deux mille hommes des villes, levés pour le compte du roi des Romains[113]; le margrave Philippe était un de ses généraux[114]. A l'intérieur de la Suisse se manifesta une fermentation si formidable que, dans les Waldstetten, une foule de gens voulurent exciter contre le gouvernement de Berne une sédition comme celle qui avait renversé Waldmann[115], et même faire une invasion dans les provinces antérieures du roi romain. Des hommes perdus excitèrent la populace contre les Allemands en se donnant pour des incendiaires gagnés par eux. Mais la fureur et le danger cessèrent tout d'un coup, moins par la retraite de l'Angleterre et de l'Espagne[116], ou par l'effet d'une médiation[117], que parce que l'âme de Charles VIII s'enthousiasma subitement pour la conquête de l'Italie. Lorsque ce monarque vit les forces de toute la France réunies sous son autorité, l'importance de plans moins

suzerain de cette branche, s'arrogea sa seigneurie; par suite d'un traité il satisfit moyennant 1500 livres à toutes les prétentions des Fribourgeois, alors en possession de Chenaux. *Anshelm*, 1490.

[113] Il avait auprès de lui Antoine Schöni et Gaspard de Stein; peut-être ne comprenait-on pas dans leurs troupes les 2,000 hommes de Benoît Beppet, de Bienne, et d'Urs Steger, de Soleure.

[114] En outre le prince Jean d'Orange; les Allemands étaient sous les ordres d'un sire de Morimont et surtout du maréchal Wolf de Polheim.

[115] Dans *Anshelm* menaces du landammann Auf der Maur, de Schwyz, contre le courrier de la ville de Berne, mais principalement contre l'ancien avoyer de Diessbach et le banneret Zur Kinden. L'ancien avoyer n'était pas vendu à la France; il dirigeait les affaires conformément aux circonstances et à l'opinion publique.

[116] Paix avec l'Espagne, 18 janvier 1493.

[117] Lorsqu'il fut question de détruire les salines de Bracon, on délégua Louis de Diessbach pour concilier les esprits. *Anshelm*.

brillans s'éclipsa devant l'idée de conquérir la belle patrie des Romains, siége naturel de l'empire du monde, de ressusciter Charlemagne, puis de renouveler, à la tête de la chrétienté, la lutte glorieuse et méritoire contre les princes musulmans et pour la tombe du Fils de Dieu. Afin que rien n'entravât ce dessein, dans le traité de paix de Senlis, auquel les Suisses prirent part, on abandonna au roi du Saint-Empire, à Maximilien, les comtés de Charolais et d'Artois, quelques villes de Picardie et toute la Haute-Bourgogne [118].

Peu après cette paix avantageuse [119], au moment où son bonheur venait de se consolider, l'Empereur mourut à Linz dans la cinquante-quatrième année de son régne, et dans la soixante-dix-huitième d'une vie qu'au milieu des plus grands orages politiques et de bien des jouissances paisibles, son égalité d'esprit et sa modération avaient prolongée au-delà des années de tous ses ennemis. Le roi son fils, incomparable par les vertus de l'intelligence et du cœur, brûlait incessamment du désir d'acquérir des connaissances nouvelles ou d'accomplir quelque projet d'utilité générale, prince véritablement bon et magnanime, dont les qualités éminentes et les qualités aimables manquaient seulement parfois de proportion. Son esprit ardent [120] était trop riche en idées pour s'attacher fortement à une d'elles ou pour croire à l'impossibilité d'une grande et noble entreprise; la chaleur de son âme ne s'accommodait pas de la nécessité d'établir un juste rapport entre les dé-

[118] Le 23 mai 1493; dans les Preuves de *Comines*, IV, 23.

[119] Le 19 août, anniversaire de la mort d'Auguste, seul souverain comparable à lui pour l'âge et la durée de son gouvernement.

[120] « Continua agitazione d' animo e di corpo. » *Macchiavelli, sopra le cose della Magna*, t. III, 226, édit. de 1796.

penses et les ressources [121]. Quoiqu'il suivît toujours les plans qu'il concevait lui-même, sa bonté familière encourageait chacun à lui donner des conseils qu'il ne demandait pas, et quand ses projets se découvraient chacun y ajoutait quelque chose du sien [122]. C'est pour cela que bien des desseins ne réussirent qu'à moitié ou point du tout; néanmoins, grâce à lui, un esprit nouveau, glorieux, pénétra la constitution, la nationalité, même la science de l'Allemagne. Maximilien est un des hommes les plus excellens qui aient jamais honoré un trône.

[121] « Si les feuilles des arbres en Italie étaient des ducats, il n'en aurait pas assez, » écrit *Macchiavel* dans le *Rapporto*, 17 juin 1508. *Ibid.* Dans l'écrit qu'on vient de mentionner, il dit que ce prince était plus qu'aucun autre « gittatore del suo. »

[122] Le même dans le *Rapporto*.



APPENDICE.

A ; LIVRE V, CHAP. I, PAG. 3-91, NOTE 1 A 431.

Guerres de Bourgogne (*campagne de 1476*); *par* FRÉD. DE GINGINS-LA-SARRAZ.

La guerre des Suisses contre Charles-le-Hardi comprend réellement trois périodes qui diffèrent entre elles par le but apparent, et par l'esprit qui domina essentiellement dans la lutte. Chaque campagne fut suivie de négociations actives et sincères pour rétablir la paix entre des adversaires qui s'estimaient mutuellement et qu'aucun intérêt national ne divisait. Quoique toutes ces tentatives aient échoué devant les intrigues de la France et les vues égoïstes de l'Autriche, cependant il est important de connaître l'esprit et les principales circonstances de ces négociations, parce qu'elles influèrent sur le caractère général de la lutte [1].

La première campagne, dont le but avait été atteint en remettant l'archiduc en possession de l'Alsace et de la Forêt-Noire, semblait terminée. Les hérauts d'armes de France et de Bourgogne s'étaient présentés à la diète assemblée à Berne, le 6 de novembre [2], pour signifier officiellement aux Confédérés le traité de paix de Soleuvre [3]. Par là, ceux-ci avaient été mis en demeure de se prononcer catégoriquement pour ou contre l'acceptation de ce traité; néanmoins,

[1] *J. de Muller* (Lib. IV, 8, n. 474) consacre à peine quelques lignes à ces importantes négociations. *Tillier* (II, 162) est encore plus bref : ce qui donne à l'ensemble de cette guerre un caractère *d'animosité brutale* qu'elle n'avait pas.

[2] *De Tillier, Hist. de Berne*, II, 263.

[3] L'échange des ratifications de ce traité, entre les commissaires du roi et du duc, se fit le 16 octob. précédent à St.-Quentin.

la diète se contenta de répondre vaguement qu'elle prendrait la chose en considération[1], et fixa le jour d'une nouvelle assemblée à Lucerne. En attendant, Berne fut chargée d'opérer le recouvrement des subsides déposés à Lyon par les commissaires du roi[2], qui ainsi continuait à alimenter la guerre, tout en ayant l'air de préconiser la paix.

Il semblerait que la conduite équivoque de Louis, et la facilité avec laquelle le duc de Bourgogne venait d'achever la conquête de la Lorraine, dussent refroidir l'élan belliqueux des Suisses. Cette impression se manifesta en effet avec plus ou moins de force dans la plupart des cantons orientaux où l'influence française n'avait point pénétré dans les masses, comme le prouve la correspondance qui s'établit alors entre ces cantons et la régence de Savoie[3]. Mais dans les cantons occidentaux et particulièrement à Berne, le parti anti-bourguignon conservait toujours une prépondérance décidée[4]. Adrien de Bubenberg continuait à subir l'espèce d'ostracisme politique qui le reléguait dans son château de Spietz, et avec lui on avait écarté des délibérations publiques tous les hommes qui par leur considération personnelle auraient pu éclairer la nation sur les intrigues du parti français[5]. On se tromperait néanmoins en cherchant dans ces divisions intestines une rivalité de castes. L'aristocratie et la bourgeoisie étaient l'une et l'autre également partagées en deux camps opposés, dont l'un sacrifiait aux idées nouvelles, et l'autre voulait le maintien des anciennes traditions nationales[6].

[1] *De Tillier*, loc. cit., 261, 262.

[2] *Geschichtforscher*, VI, 304. *Tillier*, II, p. 261.

[3] La lettre que cette princesse adressa aux sept cantons orientaux, et qui est datée de *Montcalier*, du 21 janv. 1475 (*année pascale*), est réellement *de l'an* 1476, nouv. style.

[4] *Tillier*, loc. citat.

[5] *Valér. Anshelm*, I, 119.

[6] C'est ainsi que l'on trouvait des *Scharnachthal* dans les deux partis

Cependant, sans s'arrêter à ces dissentimens de partis, le margrave de Hochberg, activement secondé par la régente de Savoie, parvint à renouer des négociations de paix entre le duc de Bourgogne et les Ligues suisses et rhénanes. Le 26 novembre 1475 [1], des conférences régulières s'ouvrirent à Neuchâtel, sous les auspices de ce vénérable prince. Antoine de Collombier, gouverneur du comté de Neuchâtel, présidait l'assemblée. Messires Gui de Rochefort, seigneur de l'Abergement [2], et Gui de Scye, seigneur de Villette, conseillers du duc, Simon Cléron, écuyer, et maître Besançon Philibert, secrétaire ducal, y parurent comme plénipotentiaires du duc de Bourgogne. La France fut représentée par Just de Sillinen, administrateur de l'évêché de Grenoble, et l'Autriche par le chevalier Guillaume Herter de Hertneck [3]. Tous les cantons confédérés et les villes du Haut-Rhin y envoyèrent également leurs députés. A la demande des députés bourguignons [4], on convint d'abord d'une suspension d'armes provisoire, jusqu'au 1er janvier suivant, qui fut promulguée dans tous les cantons le 6 décembre [5]. En même temps, on arrêta les bases d'un traité de paix subordonné à l'acceptation d'une seconde trêve prolongée jusqu'au 1er d'avril (1476) [6].

et que le peuple de tel district, comme *le Sibenthal*, était pour la guerre, et celui de *l'Emmenthal* pour la paix (*Geschichtforscher*, VI, 154 et 155).

[1] *Ochs, Hist. de Bâle*, IV, 309.

[2] *J. de Muller* (Lib. IV, c. 8, n. 474) confond *Guillaume* de Rochefort, Sr. de Pluvost, dont parle *la note* p. 262 des *Mém. de France et de Bourg.*, qui fut envoyé en ambassade en Suisse en 1474 après la mort de Hagenbach, avec *Gui* de Rochefort (loc. cit. p. 263), qui assista aux conférences de Neuchâtel.

[3] *Val. Anshelm*, Chron. I, 123. (*Mém. de Fr. et de Bourg.* p. 163, note *D*.

[4] *Von Begeren etlicher Burgundern, und nit der Eidgenossen* (*wurde*) ein bestand gemacht auf. 3 monat. (*Schilling*, 258) *Zellwéger, Hist. d'Appenzell*, II, 97.

[5] *Ochs*, IV, 309.

[6] *Zellwéger*, loc. cit. — *Ochs*, IV, 310.

Ces préliminaires ayant été soumis à la diète qui, de Lucerne, s'était transportée le lendemain de Noël à Zurich [1], ils y soulevèrent de vifs débats. L'assemblée était unanime pour repousser énergiquement toute attaque dont le territoire suisse pourrait être menacé de la part du duc de Bourgogne : mais les députés ne s'accordaient pas de même sur la convenance de persévérer dans une guerre absolument offensive. Les uns voulaient qu'on se prêtât aux ouvertures de paix en acceptant la trève, tandis que les partisans de la guerre objectaient que cette trève prolongée n'était qu'un prétexte pour donner à l'ennemi le temps de rassembler toutes ses forces, et d'écraser plus sûrement les hautes et basses ligues d'Allemagne. Comme on ne parvenait pas à s'entendre, on résolut de consulter les alliés; à cet effet, on envoya des députés à l'archiduc Sigismond, à Feldkirch, ainsi que des messagers aux villes de l'Alsace et de la Forêt-Noire, pour sonder leurs dispositions. Les rapports de ces messagers inclinaient généralement pour la paix, et même quelques-unes de ces villes refusaient positivement leur concours, dans le cas où les Suisses se résoudraient à continuer la guerre [2].

L'archiduc se prononça ouvertement pour la prolongation de la trève jusqu'au premier avril, dans l'espoir qu'elle pourrait conduire à une transaction, dont il sentait d'autant plus vivement le besoin, qu'il se voyait abandonné par l'Empereur, chef de sa maison [3]. Sigismond fit même dresser dans ce sens le projet d'une convention datée du 1er janvier 1476, dans laquelle il comprenait les hautes et basses ligues. Il en envoya le double à la diète de Zurich, qui le recueillit dans ses protocoles, et par là semble avoir ratifié ce projet [4].

[1] *Ochs*, IV, 310.
[2] *Schilling*, 275-277.
[3] *Zellwéger*, II, 97.
[4] *Zellwéger*, II. 97. Docum. n. 477.

Arrivées à ce point de la négociation, les annales contemporaines de la Suisse se contredisent entre elles, selon que leurs auteurs appartenaient au parti de la guerre ou de la paix. Les uns affirment que Charles rejeta dédaigneusement les propositions des Confédérés, les autres prétendent au contraire que ceux-ci refusèrent fièrement de traiter avec le duc de Bourgogne [1]. Cependant, ces derniers conviennent que les premières ouvertures pacifiques vinrent de la part du duc de Bourgogne [2]; et la présence aux conférences de Neuchâtel de quatre députés de ce prince, atteste que celui-ci ne refusa point d'entrer en accommodement avec les Suisses. Mais les Confédérés exigeaient comme condition péremptoire que tous leurs alliés sans exception fussent compris dans la paix. Néanmoins, Simon de Cléron, l'un des plénipotentiaires de Bourgogne, se rendit en personne auprès du duc à Nancy [3] pour lui soumettre ces conditions, et n'épargna aucune représentation pour engager son maître à les accepter. Charles ne refusa point d'y souscrire, mais il exigea de son côté que l'archiduc et les Confédérés lui donnassent pleine satisfaction au sujet du rachat irrégulier et de l'occupation violente de l'Alsace [4]. Ces exigences, nées des fatales complications dans lesquelles les Suisses se trouvaient enveloppés pour avoir imprudemment embrassé une querelle étrangère, rompirent les négociations entamées, sans

[1] *Schilling*, 258. — Les députés de Bâle rapportèrent que la prolongation de la trève avait été refusée par la diète. D'un autre côté le margrave de Hochberg et le comte Oswald de Thierstein (ce dernier se faisant fort pour l'archiduc) vinrent à Bâle pour décider *les basses ligues* à l'accepter, mais on les renvoya à la diète. *Ochs*, IV, 310.

[2] *Schilling*, p. 258.

[3] Lib. V, c. 1, n. 4.

[4] *Wurstisen*, p. 493, se sert du mot *überantworten*, et *Schilling*, p. 258, de celui de *Bekehrung thun*, mots vagues qui impliquent celui de *satisfaction* et de *réparation*.

qu'on puisse rejeter la responsabilité de cette rupture sur l'un ou sur l'autre des partis belligérans [1].

Quand tout espoir d'accommodement fut évanoui, on déploya de part et d'autre la plus grande activité pour ouvrir avec avantage la mémorable campagne de 1476. Les Bernois évacuèrent Jougne et Orbe, après y avoir mis le feu pour renforcer leurs garnisons à Grandson et à Yverdun. Ils augmentèrent aussi celles de Morat, de Payerne, de Romont et de Rue dans le Pays-de-Vaud [2]. Les Bâlois ravitaillèrent de leur côté les garnisons allemandes de Héricourt, de Montbelliard et de Delle, et ils interceptèrent tous les convois de vivres que les Bourguignons tiraient d'Allemagne. Le margrave de Hochberg, qui s'était rendu à Berne pour protester de nouveau de sa fidélité à observer sa combourgeoisie et les engagemens qu'il avait pris avec cette ville, fut contraint d'y demeurer en otage pour son fils Philippe, seigneur de Badenwyler, qui n'avait point quitté le service du duc Charles. Les Bernois exigèrent en outre que le margrave leur livrât à discrétion son comté de Neuchâtel, où ils envoyèrent un gouverneur soleurois, et l'obligèrent à entretenir à ses frais pour la garde de ce comté, 500 Allemands, tirés de ses seigneuries de Rothelin et de Susenberg en Brisgau [3]. Berne et Soleure firent occuper par leurs propres gens Neuchâtel et la Tour des Bayards qui, du côté du Val de Travers, dé-

[1] Ce que *Philippe de Comines* et *J. de Muller* disent d'une ambassade envoyée par les Confédérés au duc de Bourgogne pour lui offrir leur soumission, est positivement démenti par tous les chroniqueurs suisses; cependant les registres de la Chambre des comptes de Dijon parlent de certaines ouvertures faites par *aucuns Allemands*. Cette démarche, tentée vraisemblablement par quelques amis de la paix dépourvus de tout caractère officiel, a sans doute donné lieu au bruit répandu des *humbles supplications* des Suisses pour détourner la vengeance de Charles-le-Hardi. *Muller*, V, I, n. 10 et 11.

[2] *Tillier*, II, 263.

[3] Liv. V, I, n. 12. — *Tillier*, II. p. 265.

fendait l'entrée des Verrières de Joux. Les Allemands se comportèrent dans ces vallons paisibles et inoffensifs comme en pays ennemi, pillant le vin et les denrées amassées dans les châteaux, et enlevant le bétail dans les chaumières [1]. Outre ces dommages, il en coûta au margrave plus de 30,000 gouldes pour les frais d'une guerre dont il s'était vainement efforcé d'arrêter l'explosion.

En quittant Nancy, le 11 janvier, pour se rendre à Besançon où il arriva le 22, Charles-le-Hardi dit à ceux qui l'entouraient : « J'ai bonne paix avec tous les rois et les princes » mes voisins, mais non avec les Suisses qui ont fait grand » outrage à mon cousin, le comte de Romont; j'ai intention » de l'en venger au mois de février prochain. »

Le duc de Bourgogne quitta Besançon le 6 février et alla coucher à Château-Neuf, près de Willafans; le 7 il coucha à La Rivière et le 8 à Jougne, où il passa trois jours pour voir défiler devant lui son armée. Le 12 il arriva à Orbe et planta son riche pavillon sur les tours ruinées de cette antique résidence des rois de Bourgogne, qui lui appartenait par droit de suzeraineté. Le 19 il vint asseoir son camp au-dessus de Grandson, sur le plateau qui s'étend de Giez jusqu'à la Poinsine, au bord de l'Arnon [2].

Charles n'avait point franchi le Jura en conquérant; il venait au contraire en ami pour rétablir Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, Guillaume, prince d'Orange, seigneur de Cerlier, Hugues et Louis de Châlons, seigneurs d'Orbe et de Grandson, Guillaume de La Baume, seigneur d'Illens, et d'autres seigneurs bourguignons ou vaudois, dans la possession des terres de leur patrimoine, dont les Suisses les avaient dépouillés à cause de leur attachement à sa personne. Son intention était aussi de délivrer

[1] *Schilling*, p. 260.

[2] Le camp était assis *en avant* et non en arrière de Grandson, protégé par les bords escarpés de l'Arnon qui lui formaient une ceinture naturelle.

le comté de Neuchâtel de l'occupation oppressive des Bernois, au profit du jeune margrave Philippe de Hochberg, qui le servait avec dévouement.

Les populations vaudoises accueillirent le duc Charles avec des transports d'allégresse, car elles ne voyaient dans ce vaillant prince qu'un libérateur et le vengeur des maux innombrables qu'elles avaient eu à souffrir depuis deux ans de la part des Allemands [1]. Tous les seigneurs du pays vinrent grossir son armée ou rendre hommage à sa brillante renommée; les bourgeoisies des villes lui envoyèrent des vivres et des munitions en abondance [2]; le peuple y affluait de toutes parts, on y tenait table ouverte à tout venant, et le camp du duc de Bourgogne ressemblait plutôt à un lieu de réjouissance publique qu'à une place d'armes.

A la suite de plusieurs assauts meurtriers la ville de Grandson était tombée le mercredi (23 février) au pouvoir du duc, et le commandant suisse, Brandolf de Stein, avait été fait prisonnier par des compatriotes qui servaient en assez grand nombre dans l'armée bourguignonne [3]. Mais la garnison, retirée dans le château, se défendait toujours, quoique étroitement bloquée et réduite à la plus grande détresse.

Les chefs subalternes, privés de leur commandant, étaient divisés entre eux [4]; les uns voulaient se rendre à discrétion, les autres s'y refusaient courageusement quoiqu'ils eussent perdu tout espoir d'être secourus. Au milieu de ces altercations, un homme d'armes bourguignon, nommé Jean de St.-Loup, sieur de Ronchamps [5], fut admis dans le château

[1] Aussi *Schilling*, p. 222, accuse-t-il les Vaudois de faire du duc de Bourgogne leur *idole* et de l'attendre comme un *messie*.

[2] Ce que *J. de Muller* dit (Liv. V, I, n. 42) de prétendues violences exercées par le comte de Romont contre les bourgeois de Genève est controuvé : ils envoyèrent au contraire au duc de Bourgogne des vivres et des armes. *Grenus, frag.*, p. 47.

[3] *Zellwéger*, II, 98, qui cite les manuscrits de *Tschudi*.

[4] Lib. V, I, n. 49 et 66. — Voir le *Geschichtforscher*, VI, 147.

[5] Nos chroniqueurs l'appellent *Luc* (ou *Loup*) de Ronchan. — Ron-

avec quelques femmes perdues, par ceux qui étaient d'avis de se rendre et qui se servirent de lui pour ébranler la constance des autres, en leur persuadant que Ronchamps avait mission du duc de Bourgogne pour leur promettre la vie sauve. Cette honteuse manœuvre fut en quelque sorte l'œuvre des Suisses, qui donnèrent à Ronchamps cent gouldes pour la faire réussir[1]. La garnison de Grandson se livra sur la foi d'une prétendue capitulation dont le duc ne savait pas un mot[2]. Ces malheureux furent promenés dans le camp et exposés à la risée publique pendant toute la journée du mercredi des Cendres (28 février). Les populations voisines, exaspérées par les cruautés inouïes que les Suisses avaient exercées dans la campagne de l'année précédente contre les patriotes vaudois d'Estavayer, d'Orbe et des Clées, demandaient à grands cris que les prisonniers de Grandson fussent livrés à leur vengeance; néanmoins, ce jour-là on ne leur fit aucun mal[3] : mais le lendemain jeudi (29 février), le duc de Bourgogne s'étant absenté de son camp pour faire une reconnaissance sur Vauxmarcus et Gorgier, dont il s'empara[4], la plupart furent pendus aux arbres ou noyés dans le lac. On obligea des prisonniers Suisses à faire l'office de bourreau sur leurs propres compatriotes[5], non par un raffinement de vengeance, mais vraisemblablement parce que les prévôts de l'armée refusèrent de se prêter à cette barbare exécution, en

champs est un village de la prévôté de Lure, département de la Haute-Saône.

[1] *Schilling*, p. 283.

[2] Voir liv. V, I, n. 72, et la chronique de Neuchâtel (*Geschichtforscher*, VIII, 271 et 272), dont le récit prouve que le duc ignorait toute cette manœuvre.

[3] *Schilling*, p. 283.

[4] C'est le *vendredi 1er mars* que les Suisses attaquèrent *Vauxmarcus*, et c'est *la veille*, c'est-à-dire le *jeudi 29 février*, que le duc occupa ce château en personne. *Geschichtforscher*, VI, 307.

[5] Voir le *Geschichtforscher*, VI, 280.

l'absence du duc[1]. Quoi qu'il en soit, ce fut bien moins le duc Charles que le comte de Romont ou Philippe de Hochberg que la rumeur publique accusa d'être les auteurs de ces odieuses représailles[2]; mais l'innocence de ce dernier fut reconnue plus tard, et les contradictions mêmes que renferment ces accusations prouvent leur peu de fondement à l'égard du comte[3].

Le duc de Bourgogne prit la résolution de marcher sur Neuchâtel, parce que l'assiette de son camp de Grandson, quoique admirablement choisie, n'était rien moins que sûre. Tant que les Suisses demeuraient maîtres de la Comté, ceux-ci pouvaient aisément lui couper les vivres par les défilés du Val-de-Travers et menacer sa retraite en cas de revers. Le plan d'occupation de Neuchâtel, de Cerlier, de Morat et même de Fribourg, qui ne faisaient point alors partie de la Suisse, s'accordait d'ailleurs avec le projet formé par le duc de délivrer le pays romand de l'oppression des Allemands, et ne supposait pas nécessairement l'intention[4] d'envahir Berne ni aucune autre partie de la Confédération. Au reste, les Suisses ne lui en donnèrent pas le temps, car ils vinrent hardiment l'attaquer au milieu des populations amies qui l'avaient appelé à leur secours comme un libérateur.

C'est en vain que l'audace des Confédérés, justifiée par le succès, s'enveloppait des couleurs d'une légitime défense;

[1] Le témoignage d'*Olivier de la Marche* (lib. II, c. VII), qui accuse le duc Charles, serait sans réplique si l'auteur ne déclarait lui-même qu'il parle *par oui dire*, étant resté malade à Salins pendant tout le temps de la campagne de Grandson.

[2] Voir le *Geschichtforscher*, VI, 148.

[3] La chronique de Neuchâtel affirme que ce fut le duc lui-même qui commanda au *prévôt des maréchaux (bourreau)* de faire pendre les prisonniers, mais on a vu que ce furent *des Suisses* qui firent l'office de bourreau.

[4] *Schilling*, p. 285, et *Muller*, liv. V, I. n. 100, lui supposent ce projet, mais sans preuves.

l'histoire impartiale doit repousser les préjugés de la victoire. Dans cette seconde campagne, comme dans la première, les Suisses se couvrirent de trophées glorieux, mais en combattant pour une cause évidemment injuste et spoliatrice.

La rumeur publique, toujours exagérée, portait l'armée bourguignonne à plus de cinquante mille combattans, mais ce chiffre ne supporte pas l'examen d'une critique sérieuse. Selon le témoignage non suspect d'un écrivain français contemporain[1], le duc n'avait avec lui, en entrant dans le Pays-de-Vaud, que *dix-huit mille* hommes au plus, *y compris* les dix mille Italiens que le prince de Tarente et le comte de Campobasso lui avaient amenés à Nancy au mois d'octobre précédent[2]. A ce nombre il faut ajouter *quatre mille* Savoyards et *deux mille* Milanais, envoyés par la régente de Savoie et le duc de Milan[3]. Puis enfin les vassaux du Pays-de-Vaud, commandés par le comte de Romont, qui rallièrent l'armée bourguignonne devant Grandson[4]. Le nombre des hommes de guerre de la baronie de Vaud ne peut être évalué qu'approximativement. En prenant pour base d'évaluation un rôle du contingent armé de la châtellenie de Cos-

[1] Le duc de Bourgogne n'avait pu dégarnir de troupes, ni les Flandres toujours menacées par les Français, ni la Lorraine récemment conquise; il n'avait avec lui que les Italiens du prince de Tarente et les troupes de la Haute-Bourgogne. Aussi la chronique scandaleuse de *Jean de Troyes* ne porte-t-elle l'armée du duc qu'à 16 ou 18,000 hommes. *Pièces de Comines*, II, 129.

[2] *Msc. des carmes de Besançon* (*Journal* dans Comines, II, 218). Le fait d'une prétendue capitulation de Lausanne avec le *prince de Tarente*, citée par *J. de Muller* (liv. V, I, n. 41) est donc entièrement erroné. *Campobasso*, qui ne commandait que 200 lances, c.-à-d. *mille hommes* avec 800 chevaux, s'était déjà trouvé au siége de Neuss.

[3] *Guichenon*, I, p. 566, et II, 427. — Le duc de Milan s'était engagé à fournir au duc de Bourgogne, *quatre cents lances* qui font *deux mille* hommes.

[4] On lui donne huit mille hommes, parce qu'on y comprend les quatre mille Savoyards ci-dessus.

sonay du 24 septembre 1475, qui porte ce contingent à 253 hommes[1], et en supposant la population du Pays-de-Vaud d'un tiers moins élevée que ne l'est aujourd'hui celle du canton, on trouverait, par une simple règle de proportion, que la force armée du pays s'élevait avant la guerre à environ quatre mille hommes[2]. Mais ce nombre avait été considérablement réduit par les pertes que les patriotes vaudois avaient éprouvées dans la cruelle invasion de l'automne précédent. La force totale de l'armée bourguignonne réunie au camp de Grandson ne s'élevait donc pas au-delà de trente mille hommes[3].

Quant à l'armée suisse, nos principaux historiens s'accordent pour l'évaluer à vingt mille hommes de troupes cantonnales[4]; mais dans ce nombre ne sont compris ni les auxiliaires de la Haute-Alsace, commandés par Hermann d'Eptingen, qui devaient s'élever à plusieurs mille hommes tant à pied qu'à cheval[5], ni les 500 archers allemands de Rothelin qui occupaient déjà Boudry, ni les 300 hommes envoyés par la seule ville de Neuchâtel[6], ni les troupes de l'évêché de Bâle[7]. L'armée suisse fut en outre augmentée dans sa marche par un grand nombre de volontaires hardis et bien armés qui s'associèrent aux périls et à la gloire de leurs compa-

[1] *Archives de la ville de Cossonay*, (communiqué par M. L. de Charrière).

[2] La châtellenie de Cossonay comprenait tout *le district* actuel de Cossonay (8,200 habitans), sauf *le cercle de La Sarraz* (environ 2,000 habitans); resterait pour la châtellenie 6,200 habitans, fournissant 253 hommes, soit environ 4 hommes d'armes sur 100 habitans.

[3] Ce chiffre est précisément celui que *Guillimann* avait adopté.

[4] *J. de Muller, A. de Watteville, A. de Tillier*, etc. Ce nombre est encore inférieur au total des contingens attribués en particulier à chacun des États confédérés.

[5] Le chiffre n'est indiqué nulle part, mais, selon *Beinheim*, Eptingen assista positivement à la bataille.

[6] *Chronique de Neuchâtel.*

[7] *Tschudi* les comprend dans le contingent de Bâle, qu'il porte à 1200 hommes au lieu de 800.

triotes. La seule ville de Zurich comptait huit cents de ces volontaires : ceux-ci n'étaient point compris dans les rôles militaires des villes et communautés confédérées [1]. En admettant même, ce qui n'est pas certain, que l'armée confédérée fût inférieure en nombre [2] aux Bourguignons, cette infériorité se trouvait largement compensée par l'habitude que les Suisses avaient de la guerre de montagne, et par leur parfaite connaissance de tous les défilés du pays, coupé de ravins et de bois, où la gendarmerie ennemie ne pouvait manœuvrer. Toutes leurs opérations furent calculées pour tirer le plus grand parti de ces avantages naturels [3].

La plus grande partie de l'armée confédérée était arrivée soit par terre, soit par eau, aux environs de Boudri le vendredi 1er mars, et le lendemain au lever du soleil elle s'assembla dans la plaine entre Boudri et Bevaix [4], et se partagea en trois bandes. La plus nombreuse s'avança par le haut du plateau en passant par Vernéa, laissant le château de Vauxmarcus à gauche [5]; la plus faible, après avoir escarmouché avec la troupe du sire de Rosimboz, logée à Vauxmarçus, descendit dans les vignes et suivit les bords du lac. La troisième bande, composée des montagnards les plus intrépides de l'armée suisse, gravit les hauteurs escarpées qui dominent le premier plateau, et se déroba par Montalchier et Provence dans les bois remplis de neige qui revêtent les pentes du mont Aubert [6]. Cette tactique était calculée pour tourner

[1] Voir liv. V, c. I, n. 116, et *Beinheim*, Ochs, IV, 315.

[2] Les supputations les plus probables donnent un chiffre total d'environ vingt-sept mille combattans.

[3] Liv. V, I, n. 111.

[4] *Extrait de la Chronique de Neuchâtel*, p. 28.

[5] L'ancienne route passait par *Gorgier, Frésens, Vernéa* et *Concise*, par dessus les bois de la Lance. Voir la *Chron. de Neuchâtel.*

[6] Voir les extraits de la *Chronique de Neuchâtel*, p. 28, 29. Les uns *tirent droit le plan*, les autres suivent *la rive du lac*, d'autres *gaignent chemin par-dessus Vaux-Marcus.* — *Schilling*, parlant de cette troisième

l'ennemi et saisir le moment propice de l'attaquer en flanc et en dos. Pour en assurer la réussite il fallait attirer le duc de Bourgogne hors de la forte position qu'il occupait sur le plateau de Giez. Une fausse attaque sur les avant-postes du sire de Rosimboz et sur le château de Vauxmarcus qu'il occupait[1], remplit complè ement ce but.

A la même heure, le samedi *deux mars*[2], veille de la fête des Brandons, le duc de Bourgogne était sorti de son camp en ordre, non de bataille, mais *de marche*. L'armée chevauchait au petit pas par le haut des champs vers Neuchâtel, où elle comptait arriver sans grand empêchement et trouver les vivres dont elle manquait. La veille, le duc avait fait publier à son de trompe dans tout le camp la défense la plus sévère d'attenter à la vie ou à la propriété du peuple et des bourgeois du comté de Neuchâtel[3]. Antoine, le vaillant bâtard de Bourgogne, menait l'avant-garde; l'artillerie suivait à quelque distance, protégée par un gros corps de gendarmerie d'élite, sous les ordres du sire de Château-Guyon, seigneur de Grandson. Venait ensuite le duc en personne, entouré d'une brillante phalange de princes, de seigneurs et de valeureux chevaliers[4]. Les compagnies d'ordonnance de Bourgogne, de Savoie et du duc de Milan, les francs-ar-

colonne, dit qu'ils firent un grand détour, « *einen fernen weg; einen engen weg; in dem schnee.* »

[1] Liv. V, I, n. 118. — Le vendredi (1er mars) au soir les Suisses avaient attaqué les avant-postes de Rosimboz; le lendemain matin cette attaque fut renouvelée, mais uniquement pour tromper l'ennemi sur la marche dérobée des Confédérés. C'est là l'affaire de la *Combe du Rieux de Vauxmarcus* dont parle la Chronique de Neuchâtel. *Geschichtforscher*, VIII, 276.

[2] *J. de Muller* (liv. V, c. I, n. 114) a mis par erreur la bataille de Grandson au 3 *mars*, parce qu'il n'avait pas fait attention que l'an 1476 était *bissextile*.

[3] *Chronique de Neuchâtel. Geschichtforscher*, VIII, 274.

[4] *J. de Muller* ayant supposé ce qui n'était pas, savoir que le duc se présenta en *ordre de bataille*, il a assigné aux principaux seigneurs de sa suite des positions imaginaires.

chers de la Patrie de Vaud, et les condottieri napolitains se suivaient par intervalles irréguliers. Cette armée immense, dont la tête avait déjà dépassé Concise, tandis que la queue se trouvait encore à Onnens, se déroulait pour ainsi dire sous les yeux de l'ennemi qui l'observait des hauteurs où il se tenait en embuscade.

Les Confédérés laissèrent passer l'avant-garde, puis l'artillerie bourguignonne, qui ne pouvait manquer de rencontrer la seconde bande de leurs gens venant par les vignes. Aussitôt qu'elle eut passé, la principale colonne suisse, cachée dans les bois au-dessus de la Lance, fondit à l'improviste par la gauche sur le gros du convoi ennemi en poussant des cris effroyables, suivis d'une décharge de quatre à cinq mille coulevrines à main[1]. A ce bruit, l'avant-garde se replia précipitamment dans la petite plaine de la Chartreuse de la Lance, suivie de près par les Suisses de la seconde bande. Ce mouvement rétrograde, qui ressemblait à la fuite, jeta la confusion dans tout le convoi bourguignon, dont les masses se culbutaient l'une sur l'autre en cherchant à se déployer en ligne de bataille[2]. La cavalerie fit de vains efforts pour arrêter les deux colonnes suisses et pour donner au duc le temps de reprendre l'offensive; son armée fut ramenée battante jusqu'au bord de l'Arnon d'où elle était partie. Là, par des efforts inouïs de courage et d'activité, il parvint à arrêter la retraite et à remettre ses troupes en ordre pour rétablir le combat sur un terrain moins inégal et plus favorable aux manœuvres de ses bataillons.

Mais dans l'entrefaite, les quatre ou cinq mille intrépides montagnards suisses formant la troisième bande, s'étaient frayé une route au travers des fondrières et des sentiers im-

[1] *Chron. de J. de Troyes.* — *Pièces de Comines*, II, 130.

[2] *Mém. de Comines*, I, 259. — Nos historiens sont tous plus ou moins confus, parce qu'ils ont vu une *bataille rangée* là où il n'y eut que surprise et combats partiels.

praticables du mont Aubert, et parurent tout-à-coup[1] sur les pentes qui dominent St.-Maurice et Bonvillars, en faisant retentir les échos d'alentour de leurs chants sauvages et des mugissemens épouvantables de leurs cornes alpestres[2]. A la vue de ce puissant renfort, prêt à prendre à revers les lignes du duc de Bourgogne, le vaillant sire de Château-Guyon, suivi de l'élite de la gendarmerie bourguignonne, s'élança en amont au-devant des nouveaux venus, mais il fut tué près du moulin des Arnons, tandis que Charles, la lance en arrêt, faisait des prodiges de valeur pour repousser les masses des Suisses qui se pressaient au-devant de lui[3]. Tout fut en vain; son armée, frappée d'une terreur panique, se mit à fuir de toute part, poursuivie jusqu'à Orbe par la gendarmerie allemande du chevalier d'Eptingen, qui arriva tout à point pour consommer la défaite de l'ennemi[4].

La fameuse journée de Grandson fut une grande déroute plutôt qu'une victoire vivement disputée; à l'exception de l'immense matériel[5] trouvé dans le camp abandonné du duc de Bourgogne, la perte de celui-ci fut insignifiante. Loin d'avoir aucun résultat décisif, cette journée eut pour effet de préparer une lutte nouvelle et plus sanglante; au lieu de poursuivre leurs avantages, les Confédérés les négligèrent entièrement pour se livrer au pillage du camp, et leur avidité sauva pour le moment la Patrie de Vaud d'un nouveau saccagement qui, cette fois, était commandé par les chefs de l'État, Berne ayant prescrit à ses capitaines[6] d'incendier et de raser sans exception tous les villages, bourgs et châteaux

[1] Liv. V, I, n. 146.
[2] *Ibidem*, n. 149-150.
[3] Chron. de Neuchâtel. *Geschichtforscher*, VIII, 277, 278.
[4] Liv. V, I, n. 99 et 147.
[5] Liv. V, I, n. 184 et suiv. — Une bonne partie de ce matériel appartenait aux villes et aux populations du Pays-de-Vaud qui avaient porté au camp leurs vivres et leurs munitions de guerre.
[6] Lettre de Berne aux capitaines suisses, du 6 mars 1476. *Geschichtforscher*, VI, 149, 150.

du pays afin d'affamer les Bourguignons et de leur enlever toute retraite.

Les capitaines suisses connaissaient trop bien la valeur des objets précieux trouvés dans les tentes des princes et des grands seigneurs bourguignons pour les abandonner à la rapacité du soldat; en conséquence, ils ramenèrent l'armée suisse à Neuchâtel, où, à mesure que les gens de guerre se présentaient aux portes de la ville ils étaient fouillés par des commissaires qui les obligeaient à rendre leur butin pour le mettre en commun[1]. L'argent monnayé fut distribué aux soldats; les objets d'un trop grand prix pour être divisés furent plus tard vendus au profit des États confédérés[2]; le reste fut partagé entre les cantons et leurs alliés[3].

Les Bernois ne conservèrent pas même les places voisines du Jura qu'ils avaient conquises dans la campagne précédente, et les cantons orientaux exigeaient qu'ils évacuassent Morat, ce boulevart de leur propre territoire[4]. L'impopularité attachée à la guerre de Bourgogne était poussée au point que même après la déroute de Grandson, Berne se vit obligé d'adresser à tous les districts de son ressort des avertissemens pressants et réitérés pour hâter l'envoi de leurs contingens de troupes et de munitions[5]. On apprit même que les chartreux du couvent de Thorberg, dans l'Emmenthal, priaient publiquement pour le duc de Bourgogne, bienfaiteur de leur ordre en Franche-Comté[6]. Le comte de Romont profita

[1] Chron. de Neuchâtel (*Geschichtforscher*, VIII, 282) et *J. de Muller*, V, 1, n. 185.

[2] Dans le nombre de ces bijoux se trouvaient *les diamans* vendus au célèbre *Fugger* pour 74,000 gouldes; ce qui prouve que l'histoire du *fameux joyau* est entièrement controuvée. (Voir *Haller, Bibl. helv.*, V, p. 88.)

[3] Voir *Ochs, Hist. de Bâle*, IV, 322-324.

[4] *Schilling*, 314. — *Stettler*, I, p. 252; par la raison que Morat n'appartenait pas à la Confédération (*Muller*, V, I, n. 297).

[5] *Geschichtforscher*, VI, 154 et 310.

[6] *Loc. cit.*, p. 151.

de ces hésitations pour se remettre en possession de tous ses domaines du Pays-de-Vaud. Il pourvut les villes et les châteaux de Moudon, Rue, Romont et Payerne de garnisons piémontaises ou vaudoises, et les autres villes du pays contribuèrent par des dons volontaires à leur approvisionnement[1].

Le duc de Bourgogne était furieux, sans doute, d'avoir vu pour la première fois ses glorieux étendards flétris par une défaite dont la honte retombait tout entière sur les lâches qui l'avaient trahi en donnant l'exemple de la fuite[2]. Il regrettait moins les richesses qu'il avait perdues que le matériel de guerre, plus difficile à remplacer. Bien loin de s'abandonner à de vains regrets et à la colère insensée qu'on lui prête[3], Charles déploya au contraire une force d'âme et une activité si prodigieuse, qu'en moins de dix jours il se trouva de nouveau à la tête d'une armée considérable avec laquelle il vint camper le 12 mars au *Plan-du-Loup*, sur les hauteurs qui dominent la cité de Lausanne; lui-même se logea à l'abbaye de *Bellevaux*[4].

Il n'était guère possible de se faire illusion sur les intentions du duc de Bourgogne; l'honneur de ses armes, la nécessité de raffermir la confiance ébranlée de ses alliés et de prévenir ses ennemis dans le parti qu'ils se préparaient à tirer de sa défaite[5], lui imposaient la loi de venger la journée de Grandson. Cependant les Bernois écrivaient au roi que

[1] *Schilling*, 305. — *Genève* donna 300 écus, et *Lausanne* 100.

[2] *Gollut* (p. 878) reproche formellement à *Campobasso* d'avoir trahi son maître en donnant le premier le signal de la déroute ; il est positif qu'aussitôt après (avril 1476) Campobasso quitta le service du duc et qu'il se vendit secrètement au roi Louis XI. Voir la *Chron. de J. de Troyes*. — *Pièces de Comines*, II, p. 131.

[3] *Schilling*, 311. — *Comines*, I, 273.

[4] *Registres de Lausanne*. — Déclaration de l'officialité de Lausanne, du 22 oct. 1476 (*Haller, Coll. diplom.*, V, 666). — *J. de Muller*, V, I, n. 260, a écrit par erreur *Villars-Vaux*.

[5] Voir *Comines*, I, 262 à 265.

les préparatifs guerriers de Charles étaient dirigés contre la Savoie et contre lui, tandis qu'ils mandaient à leurs Confédérés que le duc menaçait Fribourg, Berne et toute la Suisse[1]. C'est alors, et seulement alors que l'imminence du danger qui menaçait la ligue helvétique suspendit l'envie dont Berne était l'objet de la part des Confédérés, et réunit tous les partis dans le sentiment énergique de la nécessité de se préparer à une vigoureuse défense[2].

Le duc de Bourgogne attendait au camp de Lausanne un renfort de quatre mille condottieri italiens, arrivant par le mont Saint-Bernard[3]. Amédée de Gingins, sire de Belmont, capitaine général, chargé par la régente de Savoie de la défense du Chablais, occupait avec deux mille francs-archers savoyards et vaudois toute la ligne inférieure du Rhône, depuis son embouchure dans le lac Léman jusqu'au pont de Saint-Maurice[4]. Il était sans cesse aux prises avec les Haut-Valaisans, les gens du Gessenay, de Château-d'Oex et des Ormonts qui faisaient des courses dans la plaine, aux dépens des malheureux habitans, qu'ils pillaient en ravageant leurs terres[5]. Aidé de son frère Pierre, sire de Châtelard, il avait à plusieurs reprises refoulé ces agresseurs dans leurs montagnes[6]. Tout récemment, le dimanche des Rameaux (7 avril), une cinquantaine de gars du Pays-d'en-haut étaient tombés à l'improviste aux environs de Roche, sur une colonne mo-

[1] *Schilling*, 309 et 321.

[2] Liv. V, I, n. 254 à 258. — C'est le 8 avril que *Bubenberg* occupa Morat avec plus de 2,000 hommes (*de Tillier*, II, 284). *Stettler*, I, 250.

[3] Liv. V, I, n. 263. — Ce sont vraisemblablement les mêmes troupes que celles que *J. de Muller* dit avoir été envoyées par *Bentivoglio*.

[4] *Una cum Vassallis et subditis patriæ* (*Chablaisii et Vuaudi*). (*Arch. de La Sarraz*). *Verbal de* 1490.

[5] *Schilling*, 254.

[6] *Amedæus de Gingins aeque Petrus ejus frater, dominus Castellarii.... Allemanos resisterent violentias eorum propulserent* (*Verbal de* 1490. — *Arch. de La Sarraz*).

bile de Savoyards, et lui avaient démonté 24 cavaliers dans le nombre desquels se trouvait le fils du sire de Torrens, seigneur d'Aigle, qui fut tué [1]. Tandis que le capitaine général se portait au-devant du convoi de troupes italiennes, dont il était chargé de protéger la marche, Berne avait donné ordre au capitaine Zerkinden, châtelain du haut Simmenthal, de descendre par le Sanetsch dans le Bas-Valais, pour intercepter le passage aux Italiens [2]. Dans le même moment ceux-ci franchissaient le mont Saint-Bernard et rencontraient à St.-Brancher un avant-poste de Haut-Valaisans, qui trop faible pour résister se replia et porta l'alarme parmi ses compatriotes. Ceux-ci revinrent en foule, fondirent (le 10 avril) sur le convoi par des chemins détournés, poursuivirent les Italiens pendant plusieurs lieues et leur tuèrent beaucoup de monde [3]. Cependant le plus grand nombre échappa, gagna les rives du lac, sous l'escorte du capitaine général, et aborda à la Tour, à Vevey et à Ouchy [4], d'où ils gagnèrent le camp du duc de Bourgogne.

Le capitaine Zerkinden, voyant que les Italiens lui avaient échappé au passage du Rhône, crut arriver à temps pour les tailler en pièces au moment du débarquement; il se porta en toute hâte avec 800 hommes sur la Tour-de-Peilz, où le sire de Châtelard, trop faible pour lui résister en rase campagne, s'était enfermé avec cinq cents braves patriotes pour lui barrer le passage [5]. Zerkinden donna en vain plusieurs

[1] Le 7 avril. *J. de Muller*, VI, 265.

[2] *De Tillier*, II, 285; aux environs du 8 avril.

[3] *Schilling*, 253, dit qu'ils perdirent 1,500 hommes.

[4] Leur capitaine appelé par *J. de Muller* (V, I, 263), *le comte de Zcatalant*, et par *Gollut*, *le comte de Chillans*, fut tué à côté du duc Charles à Nancy.

[5] *Schilling*, 318. — En se retranchant au défilé de *Chillon*, Pierre de Gingins s'exposait à être tourné par les gens du Pays-d'en-haut qui, en passant par le *Plan de Jaman*, secondèrent l'expédition de Zerkinden.

assauts à la Tour[1], mais enfin Pierre de Gingins ayant été tué sur la brèche en combattant valeureusement[2], le bourg et le château furent emportés et le reste de la garnison passé au fil de l'épée; outre les femmes et les vieillards qui furent épargnés, il n'échappa que huit hommes à la rage du vainqueur. Après avoir mis le feu à la Tour, les Bernois entrèrent dans la ville de Vevey qui était déserte, tous les habitans ayant pris d'avance la fuite. Une dixaine de traîneurs italiens y furent atteints et mis à mort; la ville abandonnée pendant trois jours au pillage fut ensuite livrée aux flammes[3].

Zerkinden n'osant s'aventurer plus loin avec sa petite troupe à cause du voisinage de l'armée bourguignonne, revint sur ses pas, et pour se venger de l'héroïque résistance que Pierre de Gingins lui avait opposée à la Tour, il pilla son château du Châtelard sur Montreux, le brûla et en fit abattre les fortifications extérieures[4]. Ensuite il saccagea les communes environnantes depuis Vevey jusqu'à Villeneuve, et frappa les châteaux d'une contribution forcée de *cinq mille livres* qu'il distribua à ses gens, de sorte que chacun d'eux eut pour sa part six livres, outre le butin qu'il avait pu enlever[5]. Cette irruption des Bernois dans une contrée naguère riche et populeuse y laissa des traces profondes. La terreur qu'inspirait le voisinage des *Allemands*, restés maîtres d'Aigle et des Ormonts, fut telle que les habitans qui avaient fui en Savoie ou dans les forêts du Jorat, n'osaient

[1] *Schilling*, p. 313.

[2] *Dictus Petrus* (de Gingins), *fortiter pugnando occubuit.* (Loc. cit. Arch. de La Sarraz.)

[3] *Schilling*, 313.

[4] *Ipse* (Petro defuncto) *per tres dies post ejus castrum pulchrum et sumptuose ædificatum, fuit captum.* (Loc. cit. Arch. de La Sarraz.)

[5] *Schilling*, 313. — 5,000 livres d'alors équivalent à plus de 60,000 d'aujourd'hui.

rentrer dans leurs demeures [1]. Ce ne fut qu'en leur accordant des indemnités considérables et de nouveaux priviléges, qu'on parvint après quatorze ou quinze ans de paix, à engager quelques-unes des familles émigrées à revenir dans leurs foyers et à rebâtir leurs maisons ruinées [2].

Par un article additionnel au traité conclu à Nancy le 17 novembre 1475, le duc de Bourgogne avait accepté la médiation de l'Empereur pour arranger son différend avec l'archiduc Sigismond, au sujet du rachat de l'Alsace [3], cette cheville ouvrière de la guerre de Bourgogne. Le légat *à latere* Alexandre, évêque de Forli, légat du St.-Siége en Allemagne [4], le chevalier de Rechberg, accompagné de George Hester, protonotaire apostolique, chanoine-archidiacre de Cologne, ambassadeur de l'Empereur, s'étaient rendus au camp de Lausanne pour faire de nouveaux efforts en faveur de la paix. François de Bertinis, évêque de Capoue, ambassadeur du roi de Naples, était chargé des pleins pouvoirs du duc de Bourgogne [5]. Dans ce louable but ces ambassadeurs avaient transmis aux Confédérés la proposition d'une nouvelle médiation. Les petits cantons, qui voyaient avec une secrète envie les agrandissemens de Berne et de Fribourg du côté de Neuchâtel et de Morat, se montraient bien disposés pour la paix, et persistaient à vouloir qu'on se bornât à défendre le

[1] *J. de Muller* (V, I, n. 260-261) avait-il lu les pièces qu'il cite? il est permis d'en douter, puisqu'il attribue ces calamités aux Bourguignons plus qu'aux Suisses.

[2] *Tempore guerræ Teutonicorum, in patria Vaudi et Chablaisii vigentis, prætextu dictæ guerræ et saccamani ejusdem patriæ quam plures ex hominibus dicti castellarii (Mustruaci et Viveaci) ad aliam patriam se transtulerant; quos postmodum idem (*Fr. de Gingins*) scutifer nostrum, ad propriam originem reduxit.* (Déclaration du duc Philippe II, du 1er février 1497.) Voir aussi *Requête présentée au duc Charles Ier, par les gens de la Tour de Peylz.* (Arch. de cette ville.)

[3] *Pièces de Comines*, III, p. 448.

[4] *Idem* et *J. de Muller*, V, I. n. 250 et 251 qui en fait un légat de Pise et l'appelle *Triuli.*

[5] *Pièces de Comines*, III, 448.

territoire de la ligue contre toute attaque du dehors. Zurich et Lucerne au contraire refusaient d'écouter ces propositions, sous prétexte qu'elles couvraient un piége pour gagner du temps et pour paralyser leurs préparatifs de résistance [1]. Cependant les ambassadeurs obtinrent des cantons la promesse d'envoyer des députés à Bâle pour y tenter un accommodement; mais soit que les promesses ne fussent pas sérieuses [2], soit que les événemens militaires eussent marché plus vite que les négociations, celles-ci furent sans résultat.

Le duc de Bourgogne venait de célébrer en grande solennité les fêtes de Pâques (le 14 avril) à son camp de Lausanne [3], lorsqu'il tomba gravement malade par suite du redoublement d'activité qu'il déployait depuis plusieurs mois, et de la tension extraordinaire de son esprit, continuellement préoccupé de préparatifs militaires et de négociations politiques [4]. Le 29 avril, il se fit transporter dans la cité de Lausanne, où il reçut les soins assidus d'un ecclésiastique nommé Angelo Catto, très-versé dans l'art de guérir quoiqu'il ne fût pas médecin de profession [5]. Cette maladie le retint pendant plus de trois semaines (du 29 avril au 27 mai), dans une inactivité fatale pour lui, mais fort heureuse pour les Suisses. Le duc n'avait au camp de Lausanne qu'une partie de ses troupes; l'autre, composée de dix à douze mille hommes des Pays-Bas, attendait à Nozeroi, à Salins et à Jou-

[1] *Recès des Diètes*, des 17 mars, 5 et 25 avril. (*De Tillier*, II, 285 et 286.)

[2] Voir la missive sans date dans *Stettler*, I, 151. Ce qui prouve que l'Empereur était de bonne foi, c'est qu'il défendit aux villes de la Souabe de donner des secours aux Suisses (*J. de Muller*, V, I, n. 249).

[3] *Journal dans Comines*, II, p. 219. Le légat du Pape officia.

[4] *Mém. de Comines*, I, 267.

[5] Cet Italien devint plus tard *archevêque de Vienne*, en Dauphiné, par la faveur de Louis XI. Son témoignage est un peu suspect puisque ce fut lui qui engagea le prince de Tarente à quitter l'armée du duc Charles la veille de la bataille de Morat. (Voir *Comines*, t. I, p. 267 et 273.)

gne en Bourgogne [1], l'ordre de rejoindre l'armée principale. Néanmoins, le séjour prolongé de ces troupes étrangères amena dans le Pays-de-Vaud une telle disette de vivres, que les soldats se virent réduits à se nourrir d'herbes bouillies.

Charles-le-Hardi était à peine convalescent, et sa figure pâle et amaigrie portait encore des traces profondes de sa maladie [2], lorsqu'après avoir passé, le 27 mai, une grande revue de ses troupes au Plan-du-Loup sur Lausanne, il fit mettre le feu aux barraques de son camp et transporta son armée à *Morrens*, sur le vaste plateau du Jorat où il espérait trouver plus de facilités pour la faire subsister. Le 4 juin, il quitta Morrens pour se porter sur *Bioleymagnoud*, où il passa deux jours. Le 6 et le 7 il campa à *Montet*, où il fut rejoint par l'artillerie et par les troupes venant de la Haute-Bourgogne qui avaient passé par Orbe, Yverdun et Estavayer. Ensuite, prenant sa route par *Payerne*, *Avenches* et *Faoug*, il alla, le 11 juin, mettre le siége devant la ville de Morat, occupée par les Bernois [3].

De Morrens, le duc avait envoyé, le 1er juin, le comte de Romont en avant, avec un corps de huit mille Savoyards et Vaudois. Jacques de Savoie était accompagné du comte de La Chambre et du sire de Salleneuve. Il prit sa route par Estavayer, Cudrefin et le Vully, et, dans son impatience, il tenta contre Aneth et Cerlier une expédition qui ne lui réussit pas [4]. Dans la journée du 5 juin, il livra à l'ennemi trois combats qui lui coûtèrent 600 hommes, après quoi il rejoignit le duc à *Montet* [5]. Le capitaine Antoine d'Orly était

[1] *Lettre de Berne à Bâle, du 28 mai.* (*Geschichtforscher*, VI, p. 314.)

[2] Ce sont ces traces de maladie que la *Chron. de Neuchâtel et J. de Muller* (V, I, n. 282) ont prises à tort pour l'expression de l'abattement ou d'une colère insensée.

[3] *Journal* dans les Pièces de *Comines*, II, 219.

[4] Liv. V, I, n. 323 à 328. — Voir le récit de cette expédition dans le *Conservat. suisse de Bridel*, t. X, 352 et suiv.

[5] Chron. de Neuchâtel. (*Geschichtforscher*, VIII, 285 à 291.)

porté en même temps du côté de Fribourg avec ses quatre mille Piémontais, mais il ne fut pas plus heureux que le comte de Romont. Assailli par les troupes de Fribourg, aidées des Zuricois et des cavaliers alsaciens d'Eptingen qui se portèrent au devant de lui, il fut défait et forcé de revenir sur ses pas[1].

Nos historiens ont fort exagéré la force numérique de l'armée bourguignonne, que les uns portent à 100,000, les autres à 60,000, et les plus modérés à 40,000 hommes. Cependant, le témoignage du prince de Tarente, qui ne quitta le duc de Bourgogne que *la veille* de la bataille, et qui eut l'occasion de compter les troupes au passage d'un pont[2], semble fait pour lever tous les doutes à cet égard : ce témoignage est d'autant moins suspect que ce prince indique en même temps le chiffre de l'armée confédérée, et s'accorde sur ce point avec les données des écrivains suisses les plus accrédités. Or, suivant le rapport de ce prince[3], l'armée de Charles-le-Hardi devant Morat ne comptait que 23,000 hommes prenant solde, outre les gens affectés au service de l'artillerie[4]. A ce nombre il faut ajouter les 12,000 Savoyards du comte de Romont et du capitaine d'Orly. D'un autre côté, l'armée confédérée se composait de 11,000 piques, 10,000 hallebardes, 10,000 coulevrines (arquebuses), et

[1] V, I, n. 266.

[2] Au pont de *la Glâne,* entre Montet et Cugi, ou au passage de *la Broye* à Payerne.

[3] Ce rapport fut fait au roi Louis XI, en présence de Philippe de Comines (liv. V, c. III, t. I, 269), qui en le rappelant observe que le nombre de 25,000 hommes lui *semble encore très-grand*, vu qu'on fait toujours les armées *plus grosses qu'elles ne sont.*

[4] Les troupes fournies pour raison de fiefs par les provinces de Flandre et de Bourgogne sont certainement comprises dans ce chiffre, puisqu'elles recevaient *la solde* aussi bien que les compagnies d'ordonnance, dès le moment où elles se trouvaient appelées à faire la guerre en pays étranger.

4,000 cavaliers, soit en tout 35,000 hommes [1]. Ainsi les forces numériques des deux armées belligérantes étaient égales de part et d'autre; mais comme le camp du comte de Romont détaché au-delà de Morat, et tenu en échec par les gens du Séeland, ne put prendre aucune part à la bataille livrée en deçà, la supériorité du nombre fut décidément du côté des Confédérés [2].

Les dispositions prises par le duc de Bourgogne à la bataille de Morat, ne présentaient point une ligne continue [3]; son armée était au contraire partagée en trois divisions de troupes de toutes armes. Le duc avait assis son propre camp sur le haut du plateau près de Courgevaux (*Gurwolf*), à une demi-lieue de Morat sur la route de Fribourg. Il n'avait avec lui qu'une vingtaine de mille hommes rangés en bataille sur le plateau en avant du camp, et disposés en colonnes profondes régulièrement espacées [4], de manière à pouvoir faire tête à l'ennemi, soit qu'il se présentât en face par Villars-les-Moines (*Münchenwyler*), soit qu'il débouchât sur sa droite du côté de Cressier (*Grissach*). La seconde division commandée par le grand Bâtard de Bourgogne, et composée des troupes Italiennes [5], tenait la plaine de Greng et touchait presque aux murs de Morat. Le comte de Romont avec 8,000 hommes se trouvait à Montillier, au-delà de Morat, où il fut isolé par les combinaisons habiles des Suisses [6].

Au lieu d'arriver, comme on pouvait s'y attendre, par le

[1] Voir *J. de Muller*, V, I, n. 349. — *De Tillier*, II, 292.

[2] Ce fait a été remarqué par M. *de Barante*, t. XI, 75.

[3] *J. de Muller*, Liv. V, I, 329, 330, 331–360, 361, 362. *De Barante*, XI, 77; *plan* de la bataille de Morat.

[4] *Edlibach*, cité par *Muller*, V, I, n. 360.

[5] Les 4 mille Lombards des Sforza, les Condottieri licenciés par les Vénitiens, réduits à 2,500 par la défaite du Saint-Bernard, et les 4,000 hommes envoyés par *Bentivoglio*, (V, I, 277) en tout dix à onze mille hommes.

[6] V, I, n. 349.

bois de Morat et le village de Villars-les-Moines[1], les Confédérés débouchèrent par le bois de *Galm*[2] et le village de Cressier (*Grissach*). C'est après avoir dépassé ce village, à la place où s'éleva depuis la chapelle de *St.-Urbain*, que leurs troupes *se rassemblèrent* pour adresser *leurs prières* au souverain dispensateur des victoires, et que Jean de Halwyl harangua ses compatriotes avant de les conduire à l'ennemi. Une inscription placée sur le frontispice de cette chapelle rappelle ce double fait, et consacre ce lieu, témoin de la haute piété et de l'incomparable valeur des anciens Suisses[3]. Ceux-ci attaquèrent le duc de Bourgogne par sa droite, du côté de Fribourg, ce qui explique comment l'intrépide Halwyl parvint à tourner la principale batterie bourguignonne et à s'en emparer[4]; manœuvre aussi hardie qu'heureusement exécutée, qui décida du sort de cette mémorable journée, à laquelle son nom resta impérissablement attaché. La victoire, opiniatrément disputée sur le plateau de Courgevaux par le duc de Bourgogne, s'étant enfin déclarée en faveur des Confédérés, entraîna la défaite de la division du grand Bâtard, qui, acculée au lac et enveloppée de toutes parts, fut exterminée[5] sur la place où s'éleva l'*ossuaire* de Morat[6].

FR. DE GINGINS.

[1] Comme l'ont cru *J. de Muller* et *de Tillier*.

[2] *Schilling*, p. 337, dit positivement *der Buchwald* (et non pas *der Bannwald*), ce qui se rapporte au bois de Cressier ou du *Galm*. (*Kuenlin*, Dict. de Fribourg, II, 5.) La chron. de Neuchâtel, qui nomme *Charmey* (*Galmits*), parle des gens qui de Guminen et d'Arberg marchèrent contre le comte de Romont. Voir *Boyve*, Rech. Indigénat. (1795) p. 195.

[3] Voir *Kuenlin*, Dict. du canton de Fribourg, I, p. 136. — « Allhier » haben sich die Herren Eidsgenossen versammelt und ihr Gebett ver- » richtet als sie den Herzogen von Burgund vor Murten geschlagen..... » was ist geschehen den 22 Juni 1476. *Renovatum*, 1697—1776. »

[4] Voir liv. V, I, n. 381 à 382.

[5] Liv. V, I, 402 à 407.

[6] Liv. V, I, n. 430. — L'ossuaire et l'obélisque qui l'a remplacé sur la route d'Avenches à Morat marquent l'endroit où la victoire fut complétée par le massacre des restes de l'armée bourguignonne.

B; LIV. V, CHAP. I[er], PAG. 131-144, NOTE 605 A 678.

Bataille de Nancy (1477), *par* FRÉD. DE GINGINS-LA-SARRAZ.

Après la victoire de Morat, douze mille Suisses inondèrent pour la seconde fois le Pays-de-Vaud, portant en tous lieux le feu et la dévastation. Lausanne, qui s'était rachetée l'année précédente, ne fut point épargnée. Le comte de Gruyères y entra le premier [1], se fit donner cent écus, et frappa en outre la ville d'une contribution forcée en nature [2]. Le lendemain les Bernois et les Fribourgeois la pillèrent sans épargner ni les couvens ni les églises [3]. Ces ravages ne furent arrêtés que par l'intervention officieuse des envoyés français; Louis XI, qui cherchait en Suisse des auxiliaires dociles à ses vues, et non des concurrens, n'était nullement disposé à favoriser les plans d'agrandissement des Bernois [4]. Le traité conclu à Fribourg (le 14 août 1476), sous la médiation du roi [5], rétablit entre Berne et la maison de Savoie une paix où les intérêts de cette maison furent complètement sacrifiés. Elle dut payer les frais d'une guerre qui de sa part avait été entièrement défensive, et où sa neutralité avait été outrageusement violée, sous les prétextes les plus mal fondés [6]. Au reste Louis XI ne s'était porté médiateur entre la Savoie et les Confédérés, que pour mieux engager ceux-ci à poursuivre contre le duc de Bourgogne la guerre d'extermination qu'ils avaient si bien commencée,

[1] Liv. V, I, n. 439.

[2] Registres de Lausanne.

[3] Lettre de Berne aux Capitaines suisses du 29 juin 1476. *Geschichtforscher*, VI, p. 319. — *Registres de Lausanne.*

[4] Voir VI. n. 366 à 367.

[5] Voir V, I, n. 466 à 485.

[6] Voir l'appendice du tome VII.

et pour les déterminer à entreprendre une nouvelle campagne [1], dont le théâtre se trouva transporté en Lorraine.

Quant au duc Charles, loin de songer à réparer le désastre de Morat, il n'était occupé qu'à pourvoir à la défense de la Lorraine. Il se tenait sur la défensive en Haute-Bourgogne, en attendant les renforts de troupes des Pays-Bas, auxquelles il avait donné rendez-vous en Lorraine [2], où le duc René, aidé de gens de guerre recrutés à Bâle, dans l'Alsace et dans les provinces de France, avait déjà repris plusieurs places importantes [3].

Dans l'entrefaite, l'évêque de Forly, légat du St.-Siége, le comte Hugues de Montfort-Werdenberg, envoyé de l'Empereur, et le chevalier George de Stein travaillaient activement en Suisse à neutraliser les manœuvres de la France pour perpétuer la guerre. Une assemblée générale des deux ligues se réunit à Bâle pour entendre les propositions des hauts médiateurs [4] : mais le mauvais génie qui poussait les Confédérés à de nouvelles hostilités leur inspira la fatale idée de refuser tout accommodement qui ne serait pas fondé sur l'évacuation complète de la Lorraine par le duc de Bourgogne. C'était exiger de ce prince qu'il se mît à la merci de ses ennemis, en renonçant volontairement à la seule voie de communication qui lui restait entre ses États de Bourgogne et ses provinces des Pays-Bas. Charles fit tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui en se montrant disposé à conclure une paix particulière avec les Suisses [5]. D'un autre côté les Suisses étaient si peu unanimes sur la convenance de se déclarer ouvertement pour le duc de Lorraine,

[1] V, I, n. 466 à 472.

[2] Lettre au *sire du Fay,* du 12 juill. 1476. (*Mém. de Fr. et de Bourg.*, p. 369.) *De Barante,* XI, 97 à 100.

[3] V, I, 548 à 550.

[4] Le légat arriva à Bâle le 5 nov. 1476. *Ochs, Hist. de Bâle*, IV, p. 333.

[5] *Valér. Anshelm.* Chron. I, 125. — *J. de Muller,* V, I, n. 511.

qu'ils lui refusèrent deux fois leur concours officiel [1], et qu'il n'obtint qu'avec beaucoup de peine la permission de recruter dans les cantons les gens de guerre de bonne volonté qui voudraient le suivre moyennant une solde fixe dont le roi Louis prit les cinq sixièmes à sa charge [2].

La campagne qui se termina par la bataille de Nancy, et qui forme la troisième période de la guerre de Bourgogne, ne fut donc point une guerre nationale, pas plus que toutes celles où les troupes suisses *capitulées* ont figuré depuis. Les circonstances de cette dernière bataille, qui coûta la vie à Charles-le-Hardi, sont bien connues, mais notre historien a commis plusieurs erreurs plus ou moins graves, qu'il est important de relever en peu de mots.

La bataille de Nancy fut livrée sur la rive *gauche* de la Meurthe [3], et non pas sur la rive *droite* comme J. de Müller paraît l'avoir supposé ; il en résulte que toutes les dispositions stratégiques de son récit sont renversées (*mutatis mutandis*) [4]. L'aile gauche du duc Charles s'appuyait à la Meurthe, et sa droite au pied du coteau de la *Malgrange* ; c'est par les bois qui revêtent ce coteau, que la principale colonne suisse conduite par le chevalier Guillaume Herter de Hertneck attaqua le flanc droit des Bourguignons [5], tandis que la cavalerie du comte de Thierstein enfonçait les troupes du brave *Galleoto* placé à l'aile gauche vers la Meurthe [6].

[1] *A Fribourg* (14 août), et *à Lucerne* (4 décembre 1476). *De Tillier*, II, 308.

[2] *Stettler*, 263-264. Circulaire de Berne pour autoriser le recrutement en faveur du duc René, du 1er décembre 1476. — « *Unser Knecht zulaufen lassen.* » *Geschichtforscher*, VIII, 150.

[3] *De Barante*, t. XI, 144. Voir *le Plan*.

[4] V, I, n. 608 à 611. — La *Maladrerie* dont il parle (n. 608) est la *Maladrerie-lez-Nancy* (ou *Bon secours*).

[5] V, I, note 643.

[6] Voir la *relation officielle* (Pièces de Comines, III, 493), qui dit que *Galeotto* fut attaqué par la bande allemande marchant *au plus près de la rivière* de Meurthe.

Le duc de Lorraine tenait en échec la batterie bourguignonne sur la route de Jarville à Nancy [1], où une habile manœuvre des Suisses la rendit inutile. Nicolas *de Montéforté* comte de Campobasso [2] abandonna l'armée du duc de Bourgogne *trois jours* avant la bataille de Nancy : cette défection ne fut que le complément de ses nombreuses trahisons qui dataient de plusieurs mois, et qui furent la cause principale de tous les retards et de tous les revers que Charles éprouva dans cette désastreuse campagne.

Le terrain sur lequel la bataille de Nancy fut livrée se trouve aujourd'hui enclavé dans les faubourgs de cette capitale de la Lorraine. Sur le lieu même où les Suisses remportèrent cette dernière victoire contre un ennemi déjà à demi-vaincu par les maladies et la défection qui lui avaient enlevé les deux tiers de sa faible armée, le duc René, voulant perpétuer le souvenir de leur triomphe, fit élever une chapelle funéraire dédiée à *Notre-Dame-de-Bon-Secours*, ainsi qu'une croix à la place où Charles-le-Hardi avait été tué [3].

La mort tragique du dernier duc de Bourgogne changea bientôt tous les rôles de ce drame mémorable. Ces valeureux Suisses qui, en combattant jusqu'à la mort contre Charles-le-Hardi, avaient plutôt favorisé l'ambition des puissances étrangères qu'ils n'avaient servi leurs intérêts nationaux, se firent les défenseurs officieux des droits méconnus de Marie

[1] V, I, n. 612.

[2] Les nouveaux éditeurs des Mémoires de *Ph. de Comines*, (*Petitot*, t. XI, p. 382, note 2°) prétendent que Campobasso était de la maison de *Montfort-l'Amauri, en France;* mais c'est une erreur. Comines dit plusieurs fois (liv. IV, c. 1 et c. 12), qu'il était *natif* du royaume de Naples d'où il avait été banni pour avoir pris le parti de la maison d'Anjou. Son vrai nom était *Monte-forte*, dont on faisait en français *Montfort*, comme on fit de *Durazzo, Duras*. *Monteforte* est situé entre Nola et Avelino, et *Campobasso* près de Molise dans le royaume de Naples.

[3] *Bon-Secours* est aujourd'hui un faubourg de Nancy : la croix fut placée près de *l'Étang de St. Jean*. (*Henriquez, Descript. de Lorraine*, t. II, p. 57-221.)

sa fille, devenue la femme de l'archiduc Maximilien, et trois cents ans de guerres acharnées entre la maison d'Autriche et la couronne de France, vengèrent le duc de Bourgogne du reproche d'avoir provoqué la lutte dont il n'avait été que la victime.

Jusqu'à la guerre de Bourgogne, les Confédérés n'avaient pris les armes que pour le maintien de leur propre indépendance ; dès-lors ils combattirent pour asservir, par la conquête, la liberté de leurs voisins [1]. Le partage des territoires conquis sema parmi eux de longues et funestes divisions. Les peuples de la Suisse abandonnèrent en foule les mœurs agricoles et pastorales de leurs ancêtres, pour se faire gens de guerre [2], et les bourgeois des villes renoncèrent, pour suivre la carrière des armes, à l'industrie et au trafic qui les avaient enrichis [3].

Mais en revanche les victoires de Grandson, de Morat et de Nancy, portèrent au plus haut degré la renommée guerrière des Suisses, et élevèrent la Confédération au rang des États indépendants de l'Europe [4], qui jusqu'alors n'avaient considéré les cantons Suisses que comme des membres plus ou moins émancipés de l'Empire germanique.

F. DE GINGINS.

C; CHAP. II, PAG. 282, NOTE *.

« Durant les deux premiers siècles de la Confédération, la diète des anciens cantons intervenait en faveur des ressortissans (sujets), qui lui adressaient leurs plaintes avec confiance. Cet état de choses fut troublé, sur la fin du XV[e] siècle,

[1] Le Pays-de-Vaud, le Bas-Valais, les Bailliages italiens.

[2] *Mém. de Comines*, I, p. 259.

[3] *Berthold, Esq. Fribourg.* (Revue suisse, I, 499.)

[4] *Helvet. Biblioth.* (Zurich, 1735.) I, p. 150.

par des divisions intestines, fruit de l'esprit de conquête et de rapine que les expéditions militaires avaient engendré.

» La Suisse était sur le point de voir éclater dans son sein la guerre civile, lorsque les députés des cantons se réunirent à Stanz, en décembre 1481, avec peu d'espoir de succès. Au moment où ils étaient prêts à se séparer, apparut inopinément au milieu d'eux le vénérable ermite Nicolas de Flue, dont les exhortations parvinrent à calmer les passions de ces furieux et à opérer un rapprochement. Le convenant de Stanz, du 15 décembre 1481 (Stanzer-Verkommnis), en fut le résultat immédiat; mais ce serait insulter à la mémoire de Nicolas de Flue que de supposer qu'il eût connivé aux vues perfides de ceux qui rédigèrent ce convenant, dans le but de remplacer la médiation arbitraire des huit anciens cantons, dans laquelle le peuple avait jusqu'alors trouvé protection, par l'établissement d'un nouveau droit public, dont les développemens devaient, sous le nom de souveraineté cantonnale, créer un gouverment absolu au profit des gouvernans, et faire disparaître les garanties qui jusqu'alors avaient protégé le peuple contre l'arbitraire [1]. C'est dans les clauses deuxième et troisième de ce convenant que furent introduits les germes de ce pouvoir absolu, dont les gouvernans de la Suisse demeurèrent en possession jusqu'à l'année 1798.

» La deuxième de ces clauses interdit sévèrement toutes les réunions de citoyens en assemblées de communes qui n'auraient pas été permises par les magistrats suprêmes [2], et attribue à ceux-ci le droit exclusif de punir sans opposition

[1] « Les villes remportèrent une victoire complète, » dit Glouts Blozheim. « Avaient-elles séduit par leur astuce le pieux ermite, au point d'en faire leur instrument? Les journées à jamais mémorables de Stanz ont encore besoin d'être éclaircies. » (*Histoire de la Confédération*, t. V, 2e part., liv. 1er page 28, note **.)

[2] Dans les villes de Zurich, Berne et Lucerne, cette permission devait être accordée par les bourgmestres et avoyers, et par les conseils; dans les cantons démocratiques, par le landammann, les conseils et les landsgmeinde.

(ungehindert) les transgresseurs, mesure équivalente à l'interdiction formelle de ce droit sacré de pétition, contre lequel la Suisse a vu avec horreur, en 1830, le conseil secret de Berne s'armer de tous ses ténébreux moyens de persécution et de vengeance[1].

» Par la troisième clause du convenant de Stanz, les cantons contractans s'engageaient à aider les gouvernans[2]. Cet engagement reçut dans la suite une extension dont aujourd'hui encore la Suisse subit les déplorables conséquences dans les affaires de Bâle, de Schwyz et de Neuchâtel, forçée d'obéir à l'article 4 du pacte fédéral, dans lequel se retrouve l'esprit qui dicta jadis les clauses deux et trois du convenant de Stanz.

» En vertu de ce nouveau droit public, il fut décidé en principe :

» 1° Que chaque canton jouissant de la plénitude de la souveraineté, nul n'avait droit d'intervenir dans les différends qui pouvaient s'élever entre les gouvernans et les gouvernés;

» 2° Qu'aux gouvernans seuls appartenait le droit d'appeler (mahnen) à leurs secours les cantons voisins, tandis qu'une simple et humble pétition adressée par les gouvernés, soit à la diète, soit aux gouvernemens cantonnaux, était crime de haute trahison;

» 3° Que les cantons sommés (gemahnt) de fournir leurs secours devaient y obtempérer tout de suite, sans avoir le droit de s'assurer, au préalable, qui avait tort ou raison, en sorte que leur ancien noble rôle de médiateurs était remplacé par celui d'aveugles instrumens d'oppression, de janissaires du privilége.

[1] On se rappelle encore les proclamations menaçantes du chef de l'armée bernoise contre les pétitionnaires, les enrôlemens secrets des rouges, qu'on destinait à tenir en respect les milices, et la mise à prix de la tête des défenseurs de la liberté.

[2] Voyez dans la Chronique de Berne de Valérius Anshelm, t. I, page 246 et suivantes, le convenant de Stanz.

» Favorisées par l'absence de toute publicité et par le secret commandé sur les affaires publiques, ces doctrines subversives des droits du peuple continuèrent à se développer d'une manière effrayante, et, pendant plus de trois siècles, la Suisse fut couverte d'un voile funèbre que nul, sous peine d'exil, de captivité ou de mort, n'osait soulever.

» Il le fut pourtant au milieu du 18me siècle, par deux étrangers célèbres, par le professeur Schlötzer de Goettingue, et par l'avocat des Calas, Loysau de Mauléon. A une époque plus rapprochée, l'illustre J. de Muller hasarda de s'expliquer avec franchise sur ces questions délicates, et son célèbre continuateur, Gloutz de Blozheim, patricien soleurois, dont la patrie pleure encore la mort prématurée, marcha courageusement sur ses traces. Voici le jugement porté par ce dernier sur le convenant de Stanz.

« Dans ce beau moment de la réconciliation, on oublia de » renforcer l'alliance par des colonnes plus fortes et par de » nouveaux liens, de manière qu'on pût agir d'accord dans » les affaires communes, rapprocher les droits et les libertés » de tous les Confédérés, protéger les sujets contre les op- » pressions de l'arbitraire, empêcher les changemens arbi- » traires des constitutions et activer les communications ré- » ciproques. Les anciennes constitutions libres reçurent, au » contraire, par le convenant, la première atteinte violente. » Les gouvernés furent abandonnés aux gouvernans; ces » derniers seulement devaient être secourus, sans examiner » seulement ce qui était juste ou injuste. »

(*Histoire de la Confédération Suisse, de J. de Muller, continuée par Gloutz-Blozheim,* seconde partie du tome V. Introduction page 17 et 18).

. . . .

» On conçoit, d'après cela, qu'il importait à ceux qui s'étaient préparé le monopole de l'administration publique, d'étouffer par tous les moyens les réclamations du peuple. Le convenant de Stanz avait préparé ces moyens, mais l'in-

tervention cantonale, qu'il abrogeait tacitement, ne pouvait être mise à exécution que graduellement. Elle fut invoquée encore en 1489 par le gouvernement de Zurich, et par un grand nombre de communes de ce canton, qui étaient en désaccord sur des prétentions réciproques.

. . . .

» Le convenant de Stanz ayant dépouillé de la sorte les gouvernés du recours à la médiation des autres cantons, ces infortunés furent abandonnés à leurs gouvernans, qui, tout à la fois juges et parties, leur firent éprouver tout ce que se permet un pouvoir sans frein. Alors commencèrent les insurrections, dernière ressource des opprimés, dont les années 1525, 1641, 1653, 1667, 1705, 1713, 1719, 1755, 1781, 1790, 1795 offrent la déplorable histoire, et alors aussi les germes déposés en 1481 dans le convenant de Stanz reçurent leur entier développement, par la prestation instantanée et mutuelle des secours que réclamaient les oppresseurs, et par les vengeances terribles exercées sur les sujets opprimés. »

Fréd.-César de la Harpe, Observations sur l'ouvrage intitulé Précis historique de la révolution du Canton de Vaud, Lausanne, 1832; p. 18-24.

D; CHAP. III, PAG. 404, NOTE 583.

Rien n'est plus embarrassant que de traduire les titres des magistratures sans analogie exacte avec l'organisation sociale d'autres pays. A Zurich, le Petit Conseil souvent appelé simplement le Conseil, se composait des deux bourgmestres, de 24 conseillers (*consules* dans les chartes) et de 24 tribuns (*scabini* dans les ch.). Parmi les 24 tribuns, le Grand Conseil élisait trois *grands tribuns* (*Obristmeister* en allemand) qui, dans la suite, portèrent le nom de lieutenans (*Statthalter* en allemand et *proconsules* dans les actes latins).

Ils avaient la prérogative de convoquer le collége des tribuns sans les autres membres du Conseil, pour juger les différends des tribus et les affaires concernant les métiers. En l'absence du bourgmestre, le premier des grands tribuns en remplissait les fonctions. Les trois grands tribuns et les deux bourgmestres réunis formaient le Conseil secret. A des époques plus récentes, les membres de cette autorité étaient les deux bourgmestres, les quatre lieutenans, les deux trésoriers, l'*Obmann* ou inspecteur en chef des biens de couvens sécularisés et trois autres membres du Petit Conseil.

L'étude de la Suisse aux divers âges et dans tous ses cantons et divisions de cantons, est une étude immense qui exige le concours de beaucoup d'hommes. Heureusement en Suisse la république des lettres n'est pas un vain nom, le savoir de chacun est à la disposition de tous. Je dois les renseignemens qu'on vient de lire, ainsi que les deux notes suivantes à la complaisance amicale du savant conservateur des archives de l'État de Zurich, M. *Gérold Meyer de Knonau*, fils d'un historien distingué de la Suisse, et lui-même auteur d'ouvrages où le patriotisme a tiré du savoir une substance vitale. C. M.

E; CHAP. III, PAG. 425, NOTE 671.

Les recherches de M. *Gérold Meyer* nous fournissent ici les renseignemens que Muller n'a pas eus, parce que les protocoles, partiellement extraits pour lui par son ami Füssli, sont fort laconiques, et qu'il n'avait pas à sa disposition toutes les chartes nécessaires pour y suppléer. En général, les sources de l'histoire de Waldmann ne sont pas abondantes, et peut-être la suite des temps la montrera-t-elle sous une face en partie nouvelle. Le premier rang parmi les chroniqueurs appartient sans contredit à *Gérold Edlibach*, beau-fils de Waldmann. Timide ou tout au moins fort circonspect, il

glisse rapidement sur la sédition dirigée contre le bourgmestre. *Bullinger* ne peut que raconter ce qu'on avait raconté avant lui. Les *protocoles* de l'administration et de la justice, confondues dans la même autorité, étaient autrefois bien imparfaits ; ils le furent à Zurich jusqu'à Waldmann. Il y avait des *livres du conseil* et *des jugemens* (*Raths- und Richtbücher*); ils commencent avec l'an 1375, et renferment les amendes, les condamnations capitales, le personnel du gouvernement, quelques délibérations du conseil, çà et là des renseignemens fort brefs sur les missions aux diètes. Rien de plus sec que ces notices. Quelquefois, au lieu d'inscrire les objets dans ces protocoles, on les notait sur des feuilles volantes, et les archives zuricoises possèdent quatre volumes de notes de ce genre, depuis l'an 1292 jusqu'à Waldmann. Dans les temps de troubles on n'écrivait rien du tout ; le greffier quittait sans doute la plume pour la hallebarde. Par malheur les registres de l'année 1489 manquent totalement. Les protocoles même que Waldmann organisa mieux en 1484, sont extrêmement laconiques pour les premiers temps. Force est donc de recourir aux chartes, et voici les renseignemens qu'on y trouve sur le point que Muller désirait voir éclairci.

Werner Martin, fils de Jean Martin, de Neftenbach, et de Christine Steller, sœur de Henri Steller, commandeur de la maison de Küssnacht, était en 1466 prieur et intendant des œuvres pies (*Seelgræthmeister*) à Küssnacht ; en 1467, conventuel de l'ordre de St.-Jean et préfet dans la commende de Bubikon, il figure en 1478 pour la première fois comme commandeur de Küssnacht. Il résigna sa dignité en 1496.

André Gubelmann, prêtre de l'ordre de St.-Jean, figure le jour de St.-Michel 1487 comme intendant des œuvres pies dans la maison du même ordre à Bubikon ; en 1490, comme administrateur à Wædenschwyl. Le 12 décembre 1496, le commandeur Werner le fit nommer son successeur. Bullinger se trompe donc lorsqu'il attribue en 1489 à Gubel-

mann la qualité de commandeur ; celui-ci vivait alors à Bubikon et ne parut cette année-là qu'une fois à Küssnacht, le lundi après la St.-Nicolas (7 décembre) afin de servir de témoin au commandeur. C. M.

F; CHAP. III, PAG. 432, NOTE 688.

Les *protocoles* ou *manuels du conseil*, établis par Waldmann, mentionnent à la date du 22 avril 1489 *Jean Widmer* comme *ancien* bailli de Grüningen. Il est donc vraisemblable que le bailli qui mena les habitans de Grüningen contre la ville, fut *Werner Stucki*. C. M.

FIN DU TOME VIII.

TABLE.

CHAPITRE III. — Depuis le convenant de Stanz jusqu'à la mort du bourgmestre Waldmann.

CHAPITRE IV. — Continuation jusqu'a la déclaration de la guerre de Souabe.